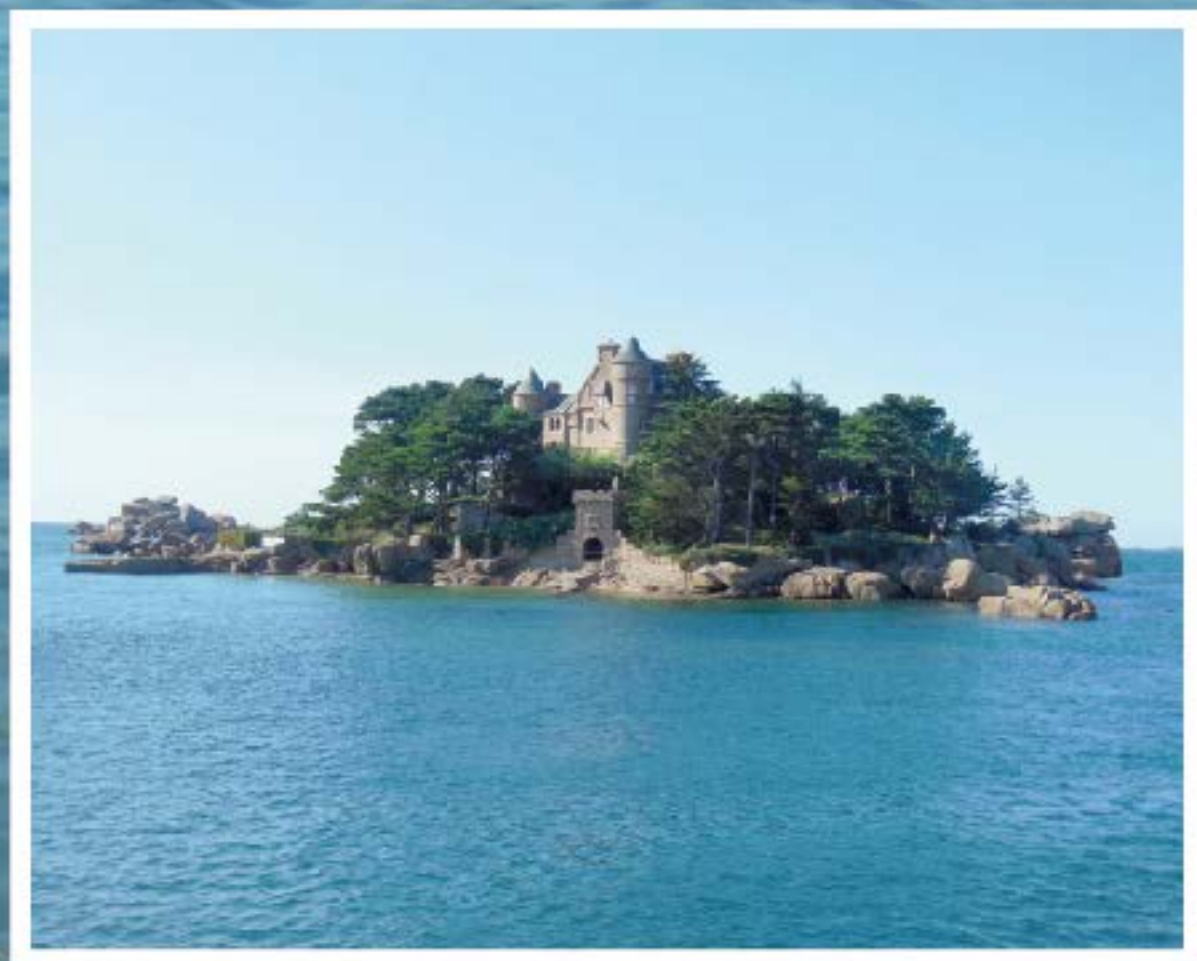


L'Eau autour du Château

Actes du quatrième colloque international au château de Bellecroix
17-19 octobre 2014



Sous la direction de
Nicolas Faucherre, Delphine Gautier et Hervé Mouillebouche

Éditions du Centre de Castellologie de Bourgogne

**L'eau
autour du château**

Derniers ouvrages publiés par le Centre de castellologie de Bourgogne :

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, I : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1994-1998, s. dir. G. Auloy et M. Maerten, préface de Jean Richard, 2001, rééd. 2008, (20 €).

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, II : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1999-2007, s. dir. H. Mouillebouche, préface d'Alain Guerreau, 2008, (20 €).

Chastels et maisons fortes III : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 2008-2009, s. dir. H. Mouillebouche, préface de Michel Bur, 2010, (28 €).

Chastels et maisons fortes IV : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 2010-2012, s. dir. Br. Colas et H. Mouillebouche, préface de Françoise Vignier, 2015, (28 €).

Chastels et maisons fortes 5 : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 2013-2014, s. dir. H. Mouillebouche et Y. Nouvellet, préface de Michel Prestreau, 2014, (25 €).

Louis LAGROST, *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XIX^e-XVIII^e siècle)*, préface d'Hervé Mouillebouche, 2009, (25 €).

Brigitte COLAS, Jean VALLET (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois : de l'archéologie à l'histoire*, préface de Jean-Paul Anciaux, 2011, (28 €).

Fabrice CAYOT (dir.), *Noyers : « le plus bel chastel du royaume ». I. Étude archéologique et historique*, préface de Jean Mesqui, 2013, (28 €).

Hervé MOUILLEBOUCHE, *Palais ducal de Dijon. Le logis de Philippe le Bon*, 2014, (25 €).

Valentin CHEVASSU, Michel DESVIGNES (dir.), *Le château et la seigneurie de Vautheau, en Authunois. Histoire, architecture et archéologie*, 2015, (15 €).

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Mesures. Actes des 17^e journées de castellologie de Bourgogne*, 2011, (25 €).

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Prieurés. Actes du premier colloque de Bellecroix, (Chagny), 15-16 octobre 2011, 2012*, (32 €).

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Atlas. Inventaire, cartographie, iconographie, XIX^e-XVII^e siècle. Actes du second colloque international au château de Bellecroix, 19-21 octobre 2012, 2013*, (28 €).

Delphine GAUTIER, Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *L'eau dans le château. Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix, 18-20 octobre 2013, 2014*, (29 €).

Multimédia :

Michel MAERTEN, Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or, Saône-et-Loire). Base de données sur DVD ROM, 1 Go*, 2010, (20 €)

Hervé MOUILLEBOUCHE, *Paléo.fr : logiciel d'apprentissage de la paléographie médiévale*, 2012, (15 €).

Pour toute correspondance commerciale :

Centre de castellologie de Bourgogne

Château de Bellecroix, 20, chemin de Bellecroix, 71 150 Chagny.

Centrecastellologiebourgogne@yahoo.fr

<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr>

L'eau autour du château

Actes du quatrième colloque international au château de Bellecroix

17-19 octobre 2014

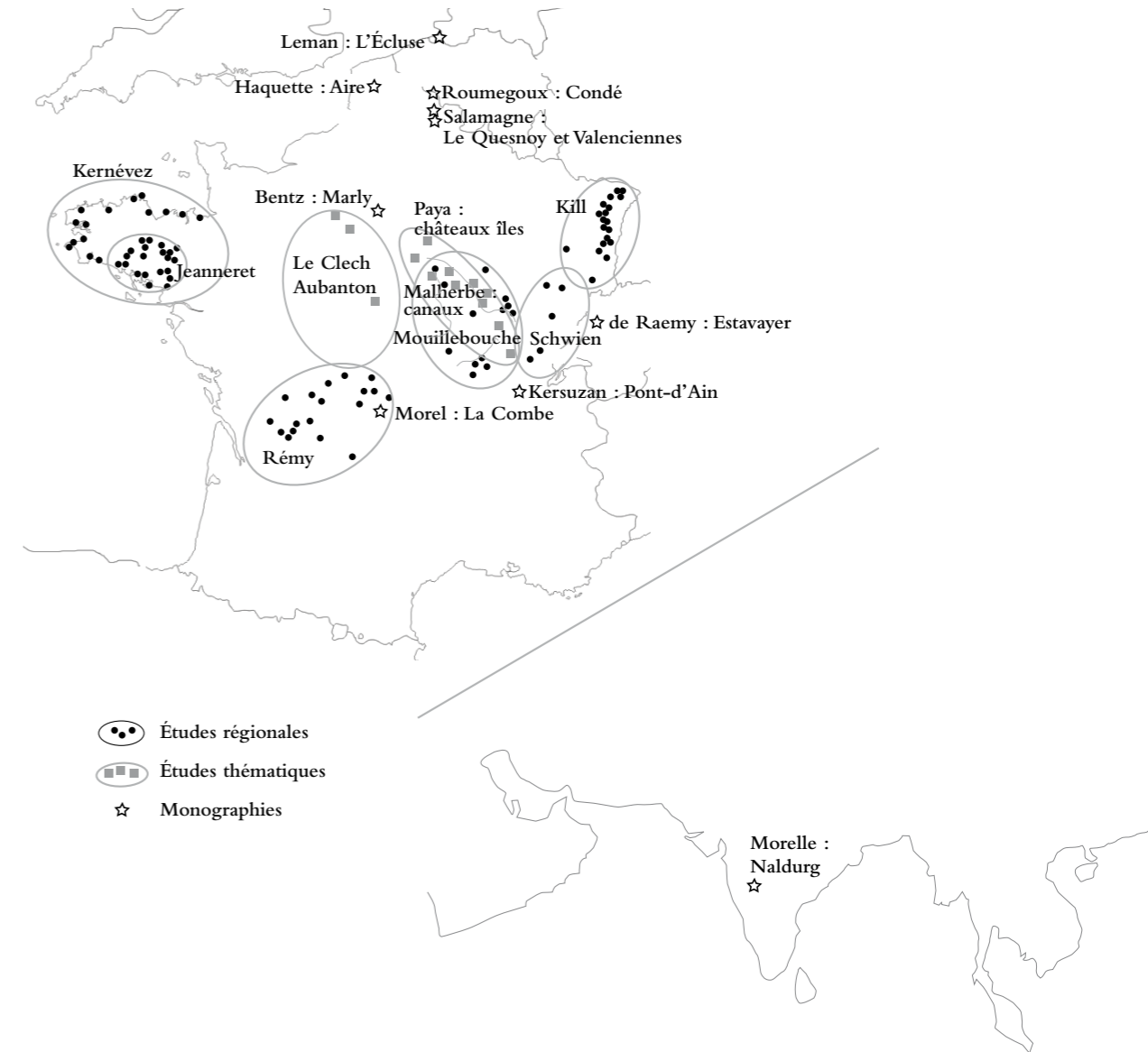


Sous la direction de
Nicolas Faucherre,
Delphine Gautier
et Hervé Mouillebouche
Chagny, 2015

Sommaire

<i>Introduction</i> Hervé MOUILLEBOUCHE	8
Lucie JEANNERET, <i>La maîtrise de l'eau autour du château breton : un critère essentiel dans la structuration des seigneuries en Vannetais et Porhoët (X^e-XV^e siècle) ?</i>	12
Patrick KERNÉVEZ, <i>Les châteaux et la mer : l'exemple breton</i>	30
René KILL, <i>Sources extérieures, portage de l'eau et conduites en relation avec les châteaux forts de montagne : l'exemple de l'Alsace</i>	56
Jean-Jacques SCHWIEN, <i>Les sources aménagées au pied des châteaux : le cas de la Franche-Comté</i>	76
Christian RÉMY, <i>Le château mis en eau (Limousin, Périgord et Angoumois)</i>	102
Hervé MOUILLEBOUCHE, <i>Châteaux et étangs en Bourgogne</i>	130
Alain KERSUZAN, <i>La dérivation de l'Ain, en 1355, au pied du château de Pont-d'Ain</i>	150
Victorien LEMAN, <i>Un château des ducs de Bourgogne au bord de la mer : la forteresse de l'Écluse à la fin du Moyen Âge</i>	164
Daniel de RAEMY, <i>De l'eau dans les fossés ? Embellissement, édilité et stratégie défensive à Estavayer-le-Lac à l'époque d'Humbert le Bâtard de Savoie</i>	180
Bertrand HAQUETTE, <i>Un château artésien sur une rivière flamande à la fin du Moyen Âge : Aire-sur-la-Lys</i>	194
Alain SALAMAGNE, <i>Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : Le Quesnoy et Valenciennes</i>	214
Yves ROUMEGOUX, <i>Un exemple d'art obsidional amphibie à l'âge classique : le siège de Condé en 1676</i>	236
Laurent PAYA, <i>Les jardins « en forme d'Isle » en Bourgogne (1450-1650)</i>	252
Nicolas MORELLE, <i>L'approvisionnement en eau dans les forts du Deccan en Inde : le cas de Naldurg (XIV^e-XVII^e siècle)</i>	272
Bruno MOREL, <i>Le domaine de la Combe en Creuse : une protection accordée pour les étangs, biefs et moulins</i>	288
Bruno BENTZ, <i>Avant la Machine : l'alimentation en eau de source du château de Marly</i>	308
Virginie MALHERBE, <i>Châteaux et canaux : maîtres de l'eau, maîtres du territoire</i>	324
Sylvie LE CLECH, Frédéric AUBANTON, <i>Patrimoine et continuité écologique : problématiques d'étude, de protection et de conservation</i>	344
<i>Conclusion</i> Nicolas FAUCHERRE	380

Répartition géographique des études



Abréviations

AD : archives départementales.
 AGR : archives générales du royaume (de Belgique).
 AN : Archives nationales.
 Art : arrondissement.
 BM : bibliothèque municipale.
 BnF : Bibliothèque nationale de France.
 CeCaB : Centre de castellologie de Bourgogne.
 C^{ne} : commune.



Introduction

HERVÉ MOUILLEBOUCHE

Maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Bourgogne
UMR 6298 ArTeHiS

L'eau dans le château, l'eau autour du château

Après *Châteaux et Mesures*, *Châteaux et Prieurés*, *Châteaux et Atlas*, les 4^e et 5^e colloques thématiques du Centre de castellologie de Bourgogne, royalement hébergés au château de Bellecroix, ont été consacré à un sujet unique : l'eau. Le thème, à cause de sa richesse, a en effet été divisé en deux colloques : *L'eau dans le château* en 2013 (édité en 2014) et *L'eau autour du château* en 2014 (édité en 2015).

Le premier de ces deux colloques a montré toute l'importance du sujet. En effet, l'eau, dans le château, n'est pas un élément accessoire, anecdotique, mais vraiment substantiel, inhérent à l'identité même du château. Celui-ci est en effet, par définition, un bâtiment *résidentiel, défensif et ostentatoire*. Dans ces trois fonctions, l'eau est indispensable : nécessaire à la vie des résidents, avec la citerne, mais surtout le puits, voire l'eau courante ; nécessaire à la défense pour résister aux sièges, pour abreuver les chevaux ; élément d'ostentation aussi par les fontaines de jardins, mais aussi par les réseaux d'eau courante des cuisines, systèmes compliqués qui assuraient le prestige de leur propriétaire, mais ne simplifiaient pas forcément la tâche de leur utilisateur.

Ce second colloque, sur l'eau autour du château, aborde un sujet tout aussi inhérent au château, mais aussi un sujet novateur et un sujet en phase avec l'actualité.

Inhérente à l'identité castrale, car l'eau, autour du château, contribue elle aussi à ses trois fonctions essentielles. L'eau autour du château peut en effet servir à l'économie domestique de la famille châtelaine : c'est le cas notamment des étangs et viviers qui assurent une partie de l'alimentation, en poissons bien sûr, mais aussi en gibier d'eau, loutres et autres castors. Pour la défense, c'est l'eau du fossé, sujet si vaste que nous avons délibérément choisi de l'écarter des axes du colloque. L'eau ostentatoire, c'est aussi les

plans d'eau dans lesquels se mirent les châteaux. Car si le château est entouré d'eau, ce n'est pas, bien sûr, uniquement pour se défendre, mais c'est aussi pour exprimer la noblesse de son propriétaire et signifier la distance qui le sépare du reste du monde.

Sujet novateur. L'histoire et l'archéologie de l'environnement sont des sujets à la mode. Il y a eu plusieurs colloques sur le château et son environnement, et d'autres sur l'eau, les moulins et les « forçages » du paysage. Mais le château est rarement considéré comme un élément constitutif de la construction du paysage, et l'environnement du château n'est jamais considéré dans une vision environnementaliste, au sens de création d'un écosystème anthropisé. Pourtant, de tous les impacts que produit l'habitat aristocratique sur son environnement (sol, culture, carrière, pollution...), il n'en est pas de plus évident que les perturbations générées sur le réseau hydrographique.

Enfin, *L'eau autour du château* est un sujet d'actualité. Ou plutôt, l'actualité est venue rattraper notre colloque. Dans un louable souci de préservation de l'environnement et notamment des espèces aquatiques, les hautes autorités européennes ont décrété que l'humanité ne saurait survivre si l'on ne restaurait pas d'urgence la continuité des milieux naturels. Et, faute de pouvoir limiter les émissions de gaz à effet de serre, on s'est alors doté d'un *plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau*, dont la principale application sera la destruction de « 60 000 barrages, écluses et anciens moulins [...] qui n'ont plus d'utilité avérée¹. » Et l'on voit donc depuis quelques temps d'énormes engins de terrassement recréer le lit de ruisseaux qui avaient été longuement et soigneusement civilisés depuis parfois plus de mille ans, pour leur redonner leur aspect naturel et éternel. Ces grandes saignées d'écoulement seront peut-être une bénédiction pour les saumons, les anguilles, les écrevisses à pattes blanches et les cistudes d'Europe, mais elles ont souvent de fâcheuses conséquences pour le petit patrimoine hydraulique et notamment pour les châteaux et leur environnement.

Au Moyen Âge, les paysans étaient parfois obligés de battre les douves des châteaux pour faire taire les grenouilles². Je n'aurais jamais pensé que les grenouilles allaient un jour se venger des châteaux et avoir le dernier mot !

La possibilité d'une île

Pendant trois jours, le colloque de Bellecroix, comme à son habitude, a su réunir des chercheurs venus d'horizons, de structures et de disciplines très différentes, et qui se croisent trop rarement. Les sujets de communication couvrent et dépassent la France du nord, de la Bretagne à la Suisse et de l'Aquitaine aux Pays-Bas. Aucun sujet ne concerne le sud de la France. La gestion de l'eau dans les pays secs pose pourtant des problèmes spécifiques que l'on aurait aimé voir abordés.

Le Centre de castellologie de Bourgogne, association de chercheurs bénévoles, met un point d'honneur à ouvrir ses colloques au-delà du monde

universitaire. Même si l'*Alma mater* continue d'honorer nos colloques par la présence de ses plus glorieux enfants, on y croise aussi des archéologues de l'Inrap, des historiens libéraux, des étudiants en thèse, des architectes et des chercheurs bénévoles, passionnés et brillants. Nous avons en outre eu la chance cette année de pouvoir écouter des chercheurs issus de la conservation des Monuments historiques et du service du Patrimoine et de l'Inventaire. Le colloque a enfin été honoré de la participation de Sylvie Le Clech, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire.

Tous ces chercheurs, qui parlent la même langue, n'ont pas toujours le même langage... Mais avec du temps, de la bonne volonté, et la magie de la convivialité de Bellecroix, chacun est parvenu à comprendre la richesse et l'intérêt des démarches étrangères, voire étrangères...

Le colloque a accueilli 21 communications. Le présent recueil contient 18 articles, dont 17 issus du colloque. Annie Renoux a renoncé à mettre par écrit sa présentation de la gestion des étangs du château de Brigny dans la Marne et Brigitte Colas n'a pas jugé expédient d'insérer dans les actes du colloque son étude sur l'implantation des maisons fortes de Drée et de Bussy-la-Pesle. On regrettera, bien évidemment, que Philippe Bragard n'ait pas eu le temps de mettre par écrit son intéressante étude sur la mise en eau des enceintes bastionnées de Flandres et de Hainaut. Et c'est sans doute le temps qui a manqué également à Gilles Rollier, chercheur à l'Inrap, pour nous donner des nouvelles de sa fouille de Collonges-lès-Premières. Enfin, j'ai cru bon d'ajouter à cette édition ma propre communication, qui n'avait pas été présentée lors du colloque de Bellecroix.

Le travail rapide et efficace des auteurs, des relecteurs et de notre infographiste bénévole nous une nouvelle fois permis de publier le colloque dans l'année, ce qui permettra de présenter ces actes lors du 5^e colloque de Bellecroix : *Fortifier sa demeure du XVI^e au XVIII^e siècle*.

1. Office national de l'eau et des milieux aquatiques, *Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?* 2010.

2. Attesté au moins sur le terrier de Barges (Côte-d'Or) en 1543.

Restes de l'ancien Château de l'Ermine.
Position des Deux Tours et Terrain Restant à Afféager
par Julien Lagorce traicteur à Vannes



La maîtrise de l'eau autour du château breton : un critère essentiel dans la structuration des seigneuries en Vannetais et Porhoët (x^e-xv^e siècles) ?

LUCIE JEANNERET

Doctorante en archéologie médiévale, Université Rennes 2, UMR 6566 CReAAH

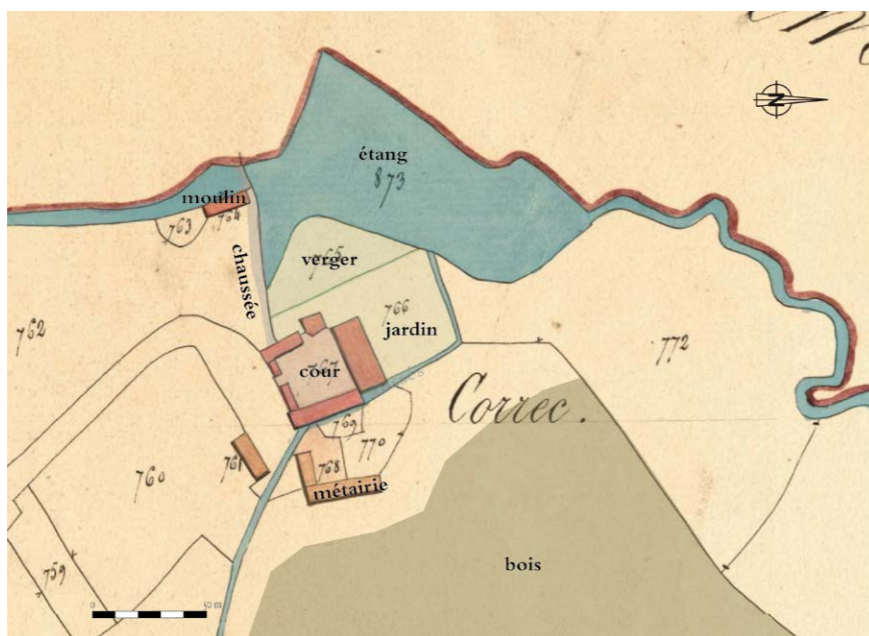
Résumé

L'association du château, ou du manoir, et de l'étang est une constante dans l'ouest de la France. Plus de 75 % des manoirs bretons notamment sont associés à un étang et souvent à un ou plusieurs moulins. Cette relation privilégiée à l'eau est donc une évidence dès la fin du Moyen Âge, mais qu'en est-il pour les siècles précédents ? La reprise de l'étude depuis le x^e siècle montre que la relation entretenue par ces fortifications avec l'eau a évolué depuis le x^e siècle : si les premiers châteaux et mottes s'implantent en fonction de la présence de l'eau pour des raisons de contrôle des axes routiers et fluviaux, on observe progressivement un détachement vis-à-vis de ces grands cours d'eau au profit d'une proximité de petits cours d'eau permettant l'aménagement d'étangs. Cette préoccupation, principalement économique, se développe très nettement au xiii^e siècle, modifiant profondément la relation entre la seigneurie et son environnement naturel.

L'environnement des résidences aristocratiques médiévales apparaît tout d'abord comme une contrainte qu'il faut dompter. La localisation d'un château, d'une motte ou d'un manoir dépend de critères politiques et économiques, mais également naturels, qui sont parfois difficiles à cerner. Une nécessaire réflexion sur la relation et surtout l'impact de ces résidences avec et sur leur environnement proche s'impose donc. La question de la forêt et de la gestion des bois, bien renseignés dans les sources, est souvent la première soulevée, mais il faut également s'interroger sur la présence et l'usage de l'eau. Qu'il s'agisse de fleuves, de rivières modestes ou d'étang, le château entretient en effet avec l'eau une relation de proximité qui apparaît comme une réelle dépendance. En Bretagne, terrain sur lequel nous nous appuyons pour cette étude, l'eau n'est pas une ressource rare : le réseau hydrographique est dense et les problèmes d'approvisionnement ne sont pas particulièrement prégnants dans les châteaux. Dans un espace relativement peu contraint par la topographie ou l'hydrographie, l'aménagement du paysage est chose aisée. C'est ainsi que le manoir breton des xv^e-xvi^e siècles va rarement sans sa cour, ses fossés, son jardin, son verger, sa métairie, mais également sa chaussée, son moulin et son étang, éléments auxquels nous

◀ Fig. 1 : extrait du Plan des ruines de l'ancien château de l'Ermine. Pour faire voir la position des deux tours et terrain restant à afféager. Et demandé par le Sieur Julien Lagorce traicteur à Vannes. Milieu du xviii^e siècle. (AD Ille-et-Vilaine, C 5201/3).

► Fig. 2 : un manoir et son environnement proche : exemple du manoir de Correc (XVI^e siècle), c^{ne} Saint-Gelven (Côtes-d'Armor). Cadastre ancien, sans date, AD Côtes-d'Armor, 3 P 290/2.

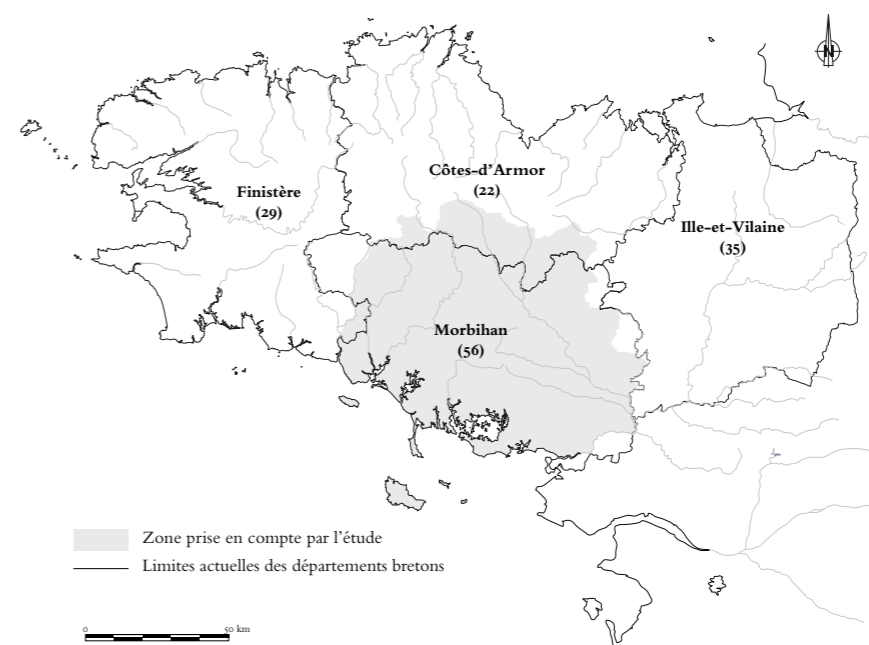


1. Collectif, *Le manoir en Bretagne...* p. 63-64.

2. De nombreuses études ont traité de l'aménagement des cours d'eau par les établissements monastiques, tandis que d'autres plus récentes se sont penchées sur la question des ressources piscicoles dans les environnements monastiques et, dans une moindre mesure, laïques (BENOIT et al., *Pêche et pisciculture...* ; PICHOT, « Le moulin et l'encellulement... »)

pouvons encore ajouter le vivier dans certains cas (fig. 2). L'eau est, là encore, un élément central du paysage seigneurial¹. Mais avant que la Bretagne ne se recouvre d'un « manteau de manoirs » à la fin du Moyen Âge, la question de l'eau est déjà très présente autour des châteaux et des mottes, sans toutefois que ces relations aient été systématiquement étudiées. La thématique de l'eau et de sa maîtrise au Moyen Âge a pourtant fait l'objet de nombreuses études², mais sans toutefois que la relation entre le château et l'eau n'ait été spécifiquement interrogée.

Plusieurs questions se posent pour éclairer le sujet. Quel est le premier usage de l'eau dans l'environnement du château en Bretagne ? Au-delà du seul critère défensif souvent mis en avant (et sur lequel nous reviendrons), quels profits les grands seigneurs ont-ils pu tirer de cette ressource inépuisable ? La multiplication des aménagements hydrauliques autour des résidences seigneuriales au cours du Moyen Âge démontre une attention croissante de la part des seigneurs pour la maîtrise de l'eau. Ce contrôle, qui est aussi social et économique, modifie également durablement le paysage et nous permet de conserver quelques traces de ces premières installations (anciens biefs, étangs, places de moulins par exemple). Ces questions peuvent être posées dès le Moyen Âge central pour les sites les plus importants : la documentation écrite permet alors d'entrevoir quelques pistes de réflexion qui peuvent être complétées par une approche archéologique. Mais concernant la relation entre les seigneurs de moindre rang (la petite et moyenne aristocratie) et la gestion de la ressource hydrique, il faut ensuite interroger des sources différentes et plus tardives. C'est seulement à partir du XV^e siècle que les données permettent une réflexion systématique sur la relation entretenue entre le manoir breton et l'eau. Il est alors possible de mieux cerner



◀ Fig. 3 : carte de l'aire géographique concernée par l'étude. (DAO : L.J.)

la place accordée à l'eau dans l'environnement manorial et d'évaluer l'ampleur des moyens mis en œuvre pour maîtriser l'environnement proche des résidences.

Cette étude s'appuie sur un secteur géographique restreint aux anciens comtés de Vannes et de Porhoët, qui représentent un quart environ de la Bretagne, soit une grande partie du département actuel du Morbihan ainsi que le sud du département des Côtes-d'Armor (fig. 3). Pour ce secteur, l'inventaire des sites aristocratiques des XI^e-XIII^e siècles³ a permis de réinterroger les sources écrites disponibles et de relever, systématiquement, les occurrences liées à l'eau. Pour poursuivre ce premier travail, l'étude des aveux et dénombremens, qui se multiplient à partir du XV^e siècle, permet de compléter l'analyse des sources cartographiques et planimétriques.

L'eau, un critère de choix dans l'implantation des sites castraux

La proximité de l'eau est en premier lieu un critère d'implantation : il est impossible de concevoir un château sans eau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci. La Bretagne ne fait pas défaut en la matière : le littoral, mais surtout les estuaires et les rives des principaux cours d'eau ont été mis à profit pour l'installation des sites fortifiés depuis le IX^e siècle au moins. Point de contrôle avant tout, le château domine alors le plus largement possible le cours d'eau et son environnement. Ce sont des sites d'éperon, qui prennent la suite d'occupations plus anciennes (la réutilisation de sites antiques ou du haut Moyen Âge est par exemple évidente pour Castennec⁴ ou Rochefort-en-Terre⁵). Ils sont alors réinvestis par les grands seigneurs. La plupart des châteaux ducaux, comtaux ou vicomtaux dominent ainsi directement

3. Inventaire réalisé dans le cadre d'une thèse d'archéologie sous la direction de Pierre-Yves Laffont et intitulée : « Les résidences aristocratiques fortifiées du Vannetais et du Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement, X^e-XIII^e siècles ».

4. C^{ne} Bieuzy-les-Eaux, Morbihan.

5. C^{ne} Rochefort-en-Terre, Morbihan.



▲ Fig. 4 : carte des implantations castrales majeures entre le 9^e et le 15^e siècle et de la mise en place des réseaux. (DAO : L.J.)

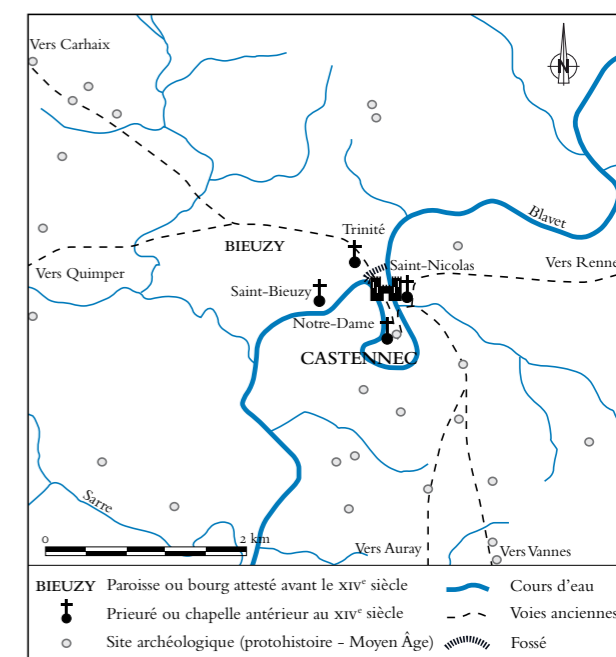
un cours d'eau majeur. Le relief général de la zone d'étude explique le plus souvent ce choix. En dehors du secteur nord-ouest marqué par des plateaux esquissant la naissance des Montagnes Noires, le relief n'est pas particulièrement marqué. La partie méridionale notamment, toute littorale, présente un relief inexistant à l'exception des vallées fluviales constituées par les cours de plusieurs fleuves : l'Oust, le Blavet, l'Ellé, le Scorff et la Vilaine principalement. Les landes de Lanvaux, qui traversent l'aire d'étude d'est en ouest, marquent la limite de cette zone littorale et ouvre, au nord, vers des plateaux très légèrement vallonnés. La proximité du cours d'eau assure donc une position topographique relativement dominante. Il est alors logique de voir s'implanter, sur leurs rives, les premiers châteaux, qui choisissent presque systématiquement un rebord de plateau. Ce sont principalement les voies d'eau majeures qui sont concernées dans un premier temps : la Vilaine, l'Oust, le Blavet et le Scorff. Ainsi, entre la fin du 9^e siècle et la seconde moitié du 12^e siècle, plusieurs résidences sont attestées sur leurs rives (fig. 4) : L'Isle et Rieux sur la Vilaine, Malestroit, Josselin et Rohan sur l'Oust, Castel-Cran, Pontivy, Castennec, Hennebont sur le Blavet ; Guéméné sur le Scorff pour n'en citer que quelques uns. D'autres résidences, attestées entre la fin

du 12^e et la fin du 13^e siècle tirent également profit de cours d'eau moins importants : c'est le cas de Corlay, La Chèze, Elven, Rochefort ou encore de Lanvaux, tous implantés sur les rives de cours d'eau de rang inférieur. Dans le premier lot se trouvent des fortifications des comtes, ducs et vicomtes, dans le second, des fortifications relevant de seigneurs parfois issus des précédents lignages, mais qui prennent leur indépendance au cours du 12^e siècle. Les réseaux se mettent alors en place et s'organisent toujours autour de ces vallées fluviales. Les Rohan investissent les cours supérieurs de l'Oust et du Blavet qui sont les deux cœurs de leurs vicomtés, leurs principaux manoirs s'implantant sur les bords des affluents de l'Oust et du Blavet. Le duc poursuit quant à lui une politique de maîtrise du littoral, particulièrement à partir du 13^e siècle, et investit progressivement le cours du Scorff (fig. 4).

Pour résumer les choix d'implantation des sites castraux, il faut retenir que les sites les plus anciens, reprenant des occupations antiques voire protohistoriques, sont systématiquement des sites d'éperon, dominant largement un cours d'eau majeur et un point de passage attesté au moins durant l'Antiquité. C'est le cas notamment des sites de Castennec sur le bord du Blavet et de Rieux sur la Vilaine⁶. Le premier est un site antique réoccupé au moins au Moyen Âge central⁷, le second est une résidence comtale depuis le 9^e siècle⁸. Dans le premier cas il s'agit du seul point de franchissement du Blavet (fig. 5), avec Hennebont, attesté pour la période antique. Dans le second, la vallée de la Vilaine, particulièrement basse et sensible à la marée (bien que Rieux se situe à 40 km du littoral), laisse peu de place à un fran-

chissement aisé et Rieux est, en réalité, l'un des seuls points de passage possible entre La Roche-Bernard et Redon un peu au nord. Ces sites sont donc avant tout des sites de contrôle des franchissements de voies d'eau.

Un autre groupe de sites se distingue ensuite. Il s'agit cette fois de créations médiévales : il s'agit de châteaux, établis sur un point dominant un cours d'eau, mais aisément accessibles par le plateau. Les fondations de Josselin et de Rohan sont représentatives de ces situations choisies par les nouveaux lignages vicomtaux qui apparaissent au 11^e siècle pour les vicomtes de Porhoët (Josselin) et au début du 12^e siècle pour les vicomtes de Rohan. Tous deux sont implantés sur les rives de l'Oust, axe central autour duquel se répartissent les possessions des vicomtes de Porhoët et qui marque, à partir des années 1120, la limite entre les vicomtés de Porhoët et celle de Rohan, dévolue à un cadet. Ces deux sites castraux dominent le cours de l'Oust de 10 à 15 m et sont tous deux associés



▲ Fig. 5 : cartographie des environs de Castennec et des voies antiques menant au pied de l'éperon. (DAO : L.J.)

6. C^{ne} Rieux, Morbihan.

7. *Cartulaire de Redon*, n° 391.

8. Résidence d'Alain le Grand, comte puis duc, au moins entre 888 et 895 (*Cartulaire de Redon*, Appendice, n° 51 et n° 239, n° 266).

9. C^{ne} La Chèze, Côtes-d'Armor.

à un pont directement contrôlé par le château. Dans les deux cas, les rives de l'Oust sont contrôlées par les pouvoirs : une rive est dominée par le château, tandis que sur l'autre rive se développe un bourg ou un faubourg centré autour d'un établissement religieux (prieuré et bourg Sainte-Croix à Josselin, chapelle Notre-Dame de Bonne-Encontre à Rohan). Cette situation est semblable dans d'autres sites relevant des vicomtes, tel que celui de La Chèze⁹ par exemple. L'eau est toujours omniprésente : aucun site castral établi jusqu'au XIII^e siècle n'est éloigné de plus de 50 m d'un cours d'eau majeur.

Le rapprochement du château et de l'eau est cohérent car il permet l'établissement et le contrôle des rares points de franchissement des cours d'eau : c'est la raison d'être d'un certain nombre de sites tels que Rieux, Pontivy, ou encore Castennec ; mais également sur le littoral Hennebont, qui canalise des flux économiques importants. L'eau apparaît alors comme un critère de réussite du château, et plus encore de la ville car elle crée une contrainte qui assure la pérennité des voies de passage. Le maintien de ces franchissements est, au cours du Moyen Âge, une inquiétude constante pour les seigneurs. La question de l'entretien du pont de Rieux est ainsi récurrente du XIII^e au XV^e siècle : en 1282, Guillaume de Rieux reconnaît que son père a abandonné le pont et n'a pas assuré son entretien, dont le coût est trop élevé, et s'engage, sous la pression du duc, à y remédier¹⁰. Rieux est en effet un point de passage majeur entre les deux rives de la Vilaine, assurant le transit commercial, et permet également la circulation des ducs entre leurs principales résidences de Vannes, Suscinio¹¹ et Nantes.

À l'inverse, les châteaux implantés sur des cours d'eau moins importants restent toujours à l'écart des principaux flux commerciaux et sont souvent rapidement déclassés : c'est sans doute l'une des raisons de l'abandon du site de Château-Thro¹² par les Porhoët au cours du XI^e siècle, l'abandon du site de Bodieu¹³ ou encore au XIII^e siècle du château de la Forêt¹⁴ appartenant aux Lanvaux qui n'est pas réinvesti par le duc après la confiscation des biens de la famille au milieu du XIII^e siècle. La contrainte de l'eau conditionne donc l'implantation et la pérennité du château, mais celui-ci peut également en tirer profit pour son développement.

Utiliser l'eau autour du château : du moyen de défense à la ressource économique

Le choix récurrent d'une nette domination du cours d'eau ne doit pas faire penser que ces châteaux ne disposaient que de fossés secs. Même si dans la plupart des cas il est impossible de le vérifier en l'état des données archéologiques, certains sites ont pu disposer de fossés en eau, alimentés par des réseaux parfois sans lien avec le cours d'eau dominé.

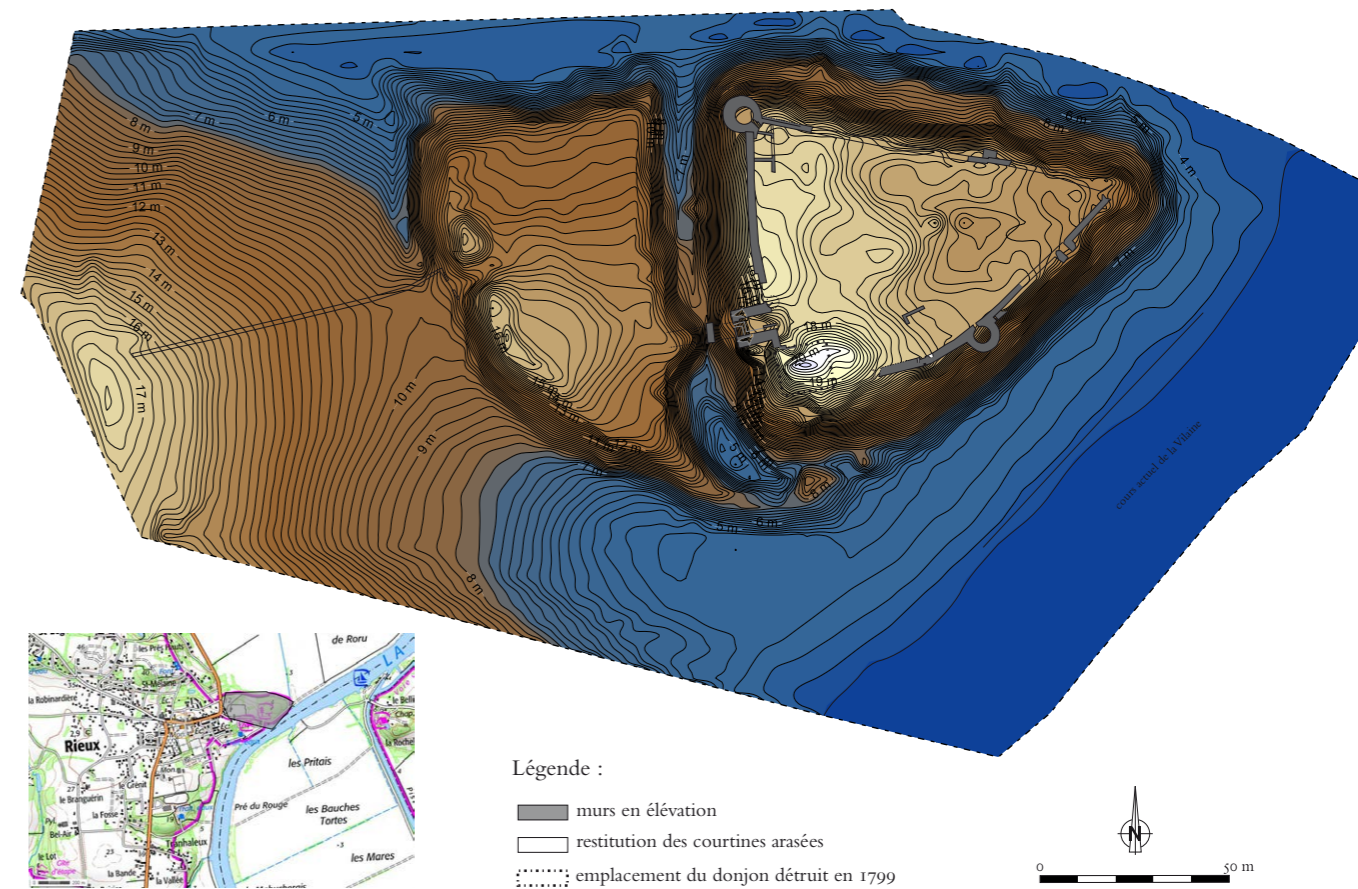
Rieux est un exemple de château véritablement baigné par les eaux (fig. 6). L'atténuation du phénomène de marées suite à l'aménagement du barrage d'Arzal sur la Vilaine, ainsi que le colluvionnement qui a remblayé une partie des fossés, n'ont pas permis de conserver cette mise en eau. Lors

10. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1058

11. C^{ne} de Sarzeau, Morbihan.

12. C^{ne} de Guilliers, Morbihan. Le site a aujourd'hui entièrement disparu.

13. C^{ne} Mohon, Morbihan.
14. C^{ne} Brandivy, Morbihan.

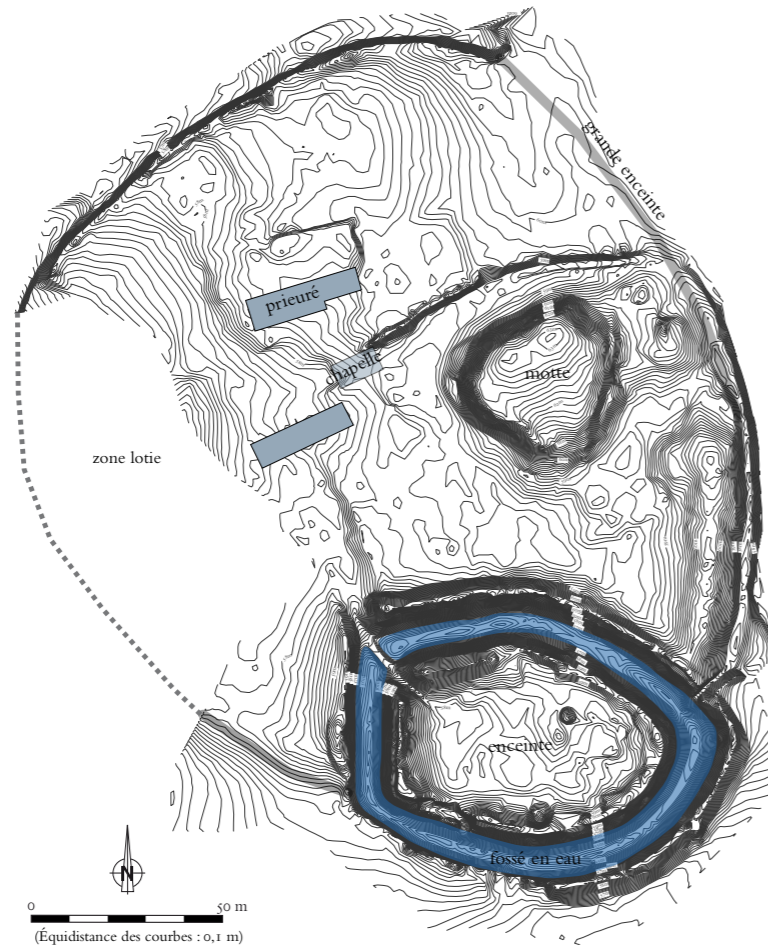


▲ Fig. 6 : relevé topographique du château de Rieux. (Relevé et DAO : L.J., CERAM).

de son aménagement, les marais environnants permettaient de sécuriser le site et les fossés, encore largement conservés sur une profondeur de plus de 9 m, pouvaient aisément être alimentés par le cours de la Vilaine, situé à moins de 15 m à l'est du château. À Rohan, un diagnostic réalisé en 2006 par Jocelyn Martineau a mis en évidence, dans les fossés de la basse-cour (sans doute un état du XV^e siècle), un niveau d'argile grise trahissant la présence d'eau stagnante dans les fossés¹⁵. Celle-ci s'y accumulait alors par ruissellement. Il en est de même au château des Rohan de Pontivy, l'eau étant actuellement canalisée et débouchant dans une fontaine au fond du fossé sud de la fortification. Enfin, dans le cas de fortifications plus anciennes comme celle de Bodieu à Mohon, la présence d'eau est encore visible en période hivernale sur une hauteur pouvant atteindre 1,5 m, ce qui démontre la proximité des nappes phréatiques (fig. 7). Dans ce cas, l'eau entoure l'enceinte primitive de la fortification, tandis que la grande enceinte et la motte ne semblent pas en disposer.

Certains sites ont des fossés alimentés directement par le ou les cours d'eau environnants. C'est le cas de sites situés sur les bords de cours d'eau secondaires et souvent un peu plus tardifs que les précédents : ainsi les

15. MARTINEAU, *Rohan* (56). *Le château...* p. 18.



► Fig. 7 : relevé topographique du site de Bodieu à Mohon. (Relevé et DAO : L.J.)

16. C^{ne} Les Forges, Morbihan.

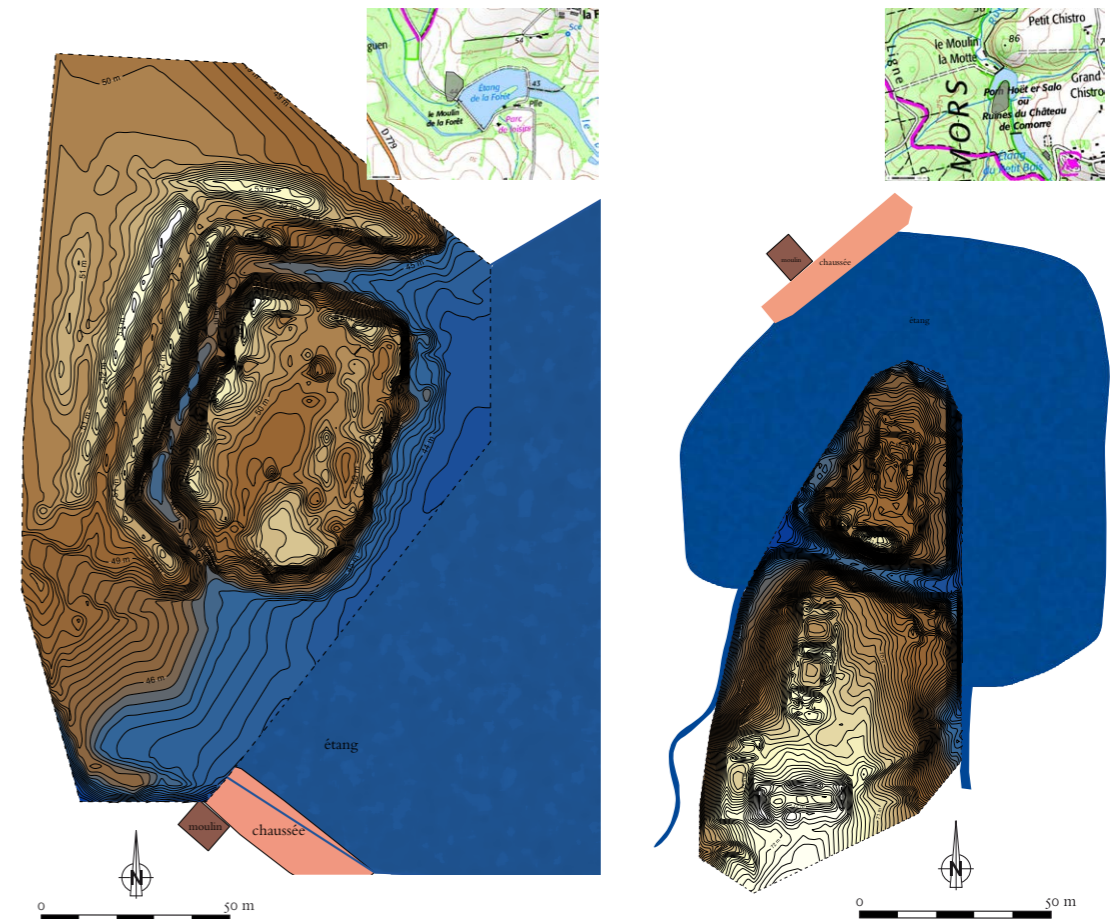
17. AD Loire-Atlantique, B 1982.

18. C^{ne} Pluvigner, Morbihan.

19. C^{ne} Camors, Morbihan.

fortifications de Bodinai¹⁶, mentionnée comme « ancien chateau et forteresse » des Rohan en 1471¹⁷, de Castel-Bihuy¹⁸ et de La Forêt appartenant aux Lanvaux jusqu'au XIII^e siècle, ou encore de Porhoët-er-Saleu¹⁹, manoir fortifié de la fin du Moyen Âge, permettent toutes l'aménagement, relativement aisé, de fossés en eau. Les deux dernières s'élèvent dans des zones marécageuses. Le creusement de ces fossés, en même temps que d'étangs contigus, permettant alors également de drainer les eaux et d'assainir l'environnement de ces sites (fig. 8 et 9).

De véritables travaux d'aménagements sont parfois nécessaires pour assurer la mise en eau des fossés. Le plus souvent il s'agit d'installer un système de barrage, qui se résume souvent par la création d'une retenue d'eau, ou d'un étang, qui sert alors également à l'alimentation d'un moulin. Les travaux d'aménagement sont parfois plus conséquents, et l'on déplore alors l'absence de sources écrites qui, pour la fin du Moyen Âge, pourraient nous fournir quelques informations sur les travaux engagés autour du château de l'Hermine à Vannes ou encore à Suscinio par exemple. L'aménagement de ce domaine en bord de mer, engagé au moins au début du XIII^e siècle, amène à la création d'un certain nombre d'étangs, destinés non seulement à offrir



▲ Fig. 8 : relevé topographique du site de La Forêt à Brandivy avec la figuration des zones mises en eau par l'aménagement d'une retenue d'eau. (Relevé et DAO : L.J.)

▲ Fig. 9 : relevé topographique du site de Porhoët-er-Saleu à Camors avec la figuration des zones mises en eau par l'aménagement d'une retenue d'eau. (Relevé et DAO : L.J.)

des espaces pour la pêche et la chasse aux oiseaux d'eau, mais aussi à assainir le marécage au cœur duquel s'installe le château (fig. 10). Il existe déjà au moins deux étangs destinés à la pêche à la fin du XIV^e siècle, un chaland étant transporté de l'un à l'autre en 1390²⁰.

Le cas de Vannes et de son château ducal de l'Hermine mérite également qu'on s'y attarde (fig. 11). Ville de fond de golfe, littorale, Vannes entretient une relation particulière avec l'eau. Sa première enceinte, établie sur les hauteurs, domine largement le port antique et de vastes zones marécageuses l'entourent au sud et à l'ouest. Seul le fossé nord est alors peut-être un fossé sec. L'extension de l'enceinte urbaine, entreprise dès le XIII^e siècle, entraîne l'assèchement d'une partie de ces marais. Mais le réseau hydrographique, particulièrement dense (six ruisseaux entourent la ville de Vannes), permet de maintenir l'eau dans et autour de la ville. Les eaux qui ennoient les douves est et sud, issues de la Marle et du ruisseau de la Garenne, sont plus tard mises à profit lors de la construction du nouveau château de l'Hermine, attribué à Jean IV (1365-1399) et installé sur la partie sud de Vannes. Les

20. JONES, *Recueil des actes de Jean IV...* p. 612.

► Fig. 10 : le château de Succinio (XIII^e-XV^e siècle) dans son environnement. Registre de la maîtrise de Bretagne, 1684. (BnF, Ge FF 18 344).



► Fig. 11 : plan de Vannes au Moyen Âge. (Relevé et DAO : L.J.)



fossés en eau vont alors permettre de l'isoler des nouveaux quartiers de la ville close. La description du château de l'Ermine, tel qu'il existe encore au milieu du XVI^e siècle, nous est offerte par Bertrand d'Argentré : « le duc faisoit alors bastir le chasteau de l'Ermine, qui est scitué en un costé de la ville de Vannes, regardant sur un bras de mer, qui donne aux murailles de la ville. C'est un petit bastiment pour un Prince, qui consiste d'un seul corps de logis, et quantitez de petites tours issantes les unes et autres, sur la douve, grande partie portée en muraille et demy tour : et y a outre deux grosses tours par le dehors²¹ ». Deux siècles plus tard, le château est en grande partie ruiné et le terrain est cédé pour la reconstruction d'un grand bâtiment dans les années 1750. Les plans levés au XVIII^e siècle montrent alors plus précisément le système mis en place autour du logis de l'Ermine (fig. 1 en tête d'article) : un bras de la Marle est dévié par une chaussée vers le rempart et s'écoule sous l'enceinte et les écuries. Il contourne le logis et la cour, assez restreinte en surface (1 200 m², logis compris) avant de se jeter dans le petit étang du moulin des Lices, lui aussi plutôt modeste puisqu'il n'excède pas 900 m² de surface. L'étang dispose d'une décharge au sud du château, permettant d'écouler le trop plein vers les douves de la ville et la Marle. Il n'est pas à exclure, d'après les deux plans du XVIII^e siècle, que l'étang des Lices puisse être rempli par les eaux de la marée : à la fois par ce qui pourrait être un canal non représenté sur le plan du milieu du XVIII^e siècle²², mais également en raison de l'appellation d'« étier des Lices » qui lui est attribué en 1774²³ et qui indique la présence d'eau de mer dans ce plan d'eau.

L'utilisation de l'eau dans les fossés de ces châteaux est donc avant tout une question d'opportunité : certains ne devaient disposer d'eau que périodiquement dans l'année et aucun travaux d'ampleur ne trahit la volonté absolue d'acheminer en quantité l'eau dans les fossés de ces fortifications. Il est certain que plusieurs châteaux, tels que La Chèze²⁴ ou la première motte d'Elven²⁵, n'aient jamais disposé de fossés en eau. Concernant les fortifications de moindre rang (mottes et manoirs), elles sont peu documentées et les données, principalement issues des prospections, ne permettent pas d'identifier le profil originel des fossés et leur utilisation. L'implantation des sites se fait le plus souvent à moins de 100 m d'un cours d'eau, quel que soit l'importance de celui-ci. Si deux tiers des mottes les dominent assez largement, et ne permettent souvent pas l'utilisation de l'eau pour alimenter les fossés, la situation topographique des manoirs est quelque peu différente. Souvent installés au cœur d'un domaine plus aisément accessible et exploitable, la présence de fossés en eau est plus souvent attestée, mais il s'agit alors de fossés relativement restreints et n'ayant plus de réelle vocation défensive. Le fossé en eau a alors une fonction davantage symbolique, la présence de l'eau étant là encore un élément du « décor » manorial. Ils permettent également, au-delà du simple agrément, la constitution d'un vivier.

Jusqu'au XIII^e siècle, l'eau n'apparaît donc réellement maîtrisée et utilisée qu'autour des grands châteaux, et ce pour d'évidentes raisons économiques. C'est le développement de machines hydrauliques qui change totalement la relation entre le château ou le manoir et l'eau qui les borde.

21. D'ARGENTRÉ, *L'histoire de Bretagne...* Livre 9, chapitre 3. Le château est détruit en grande partie dans les années 1610-1620.

22. AD Ille-et-Vilaine, C 5201/ 3, *Plan des ruines de l'ancien château de l'Ermine. Pour faire voir la position des deux tours et terrain restant à afféager. Et demandé par le Sieur Julien Lagorce traiteur à Vannes, milieu du XVIII^e siècle.*

23. AD Ille-et-Vilaine, C 704 (25), *Plan d'un terrain situé au nord et joignant l'étier du moulin des Lices pour faire voir l'emplacement dans lequel le Sr Liard compte bâtir, 1774.*

24. C^{ne} La Chèze, Côtes-d'Armor.

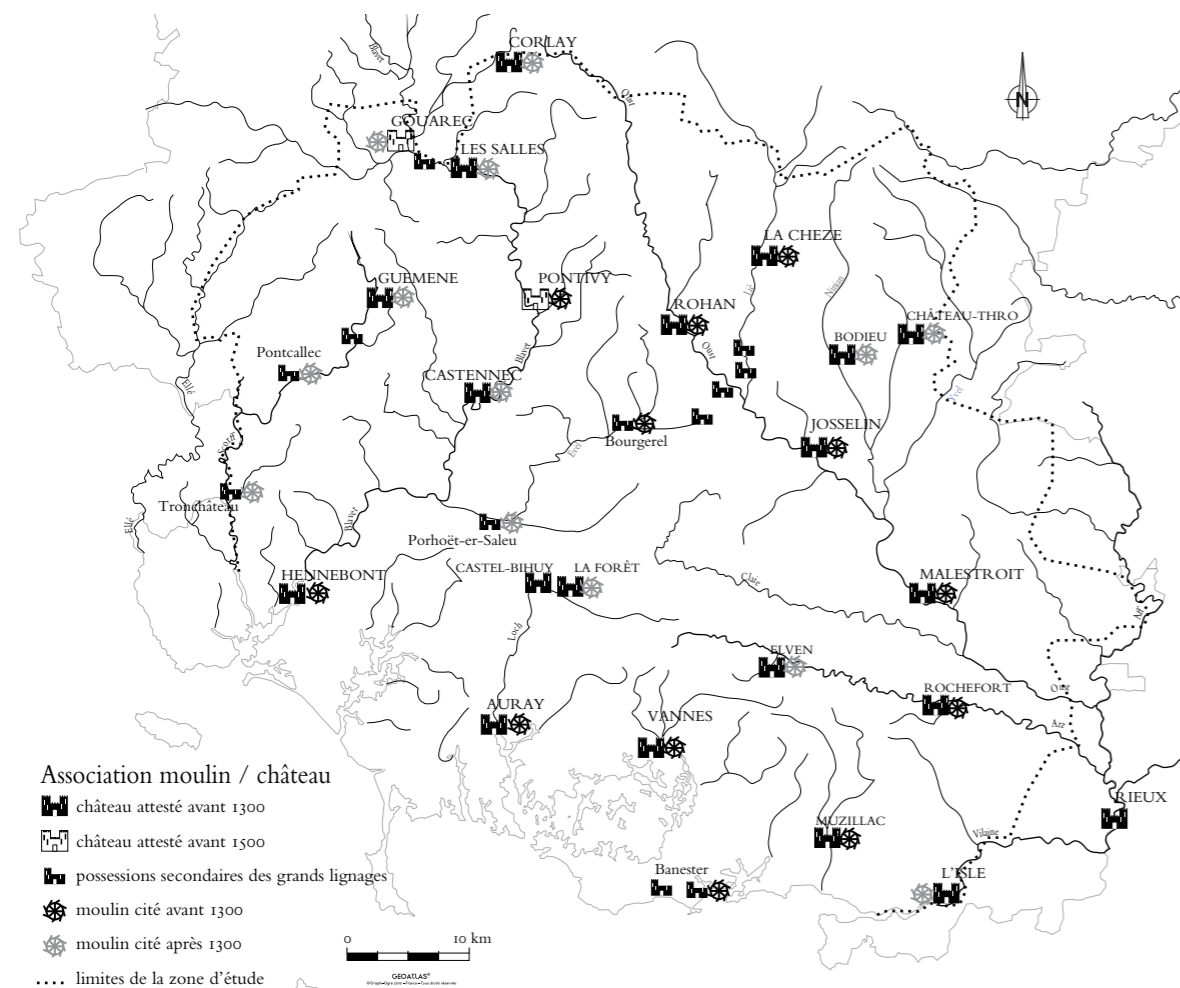
25. C^{ne} Elven, Morbihan.

La conquête de l'eau : « *molins, estangs, chaussées, ataches, retenue d'eau, pescheries, escluses, reffoul et biez* »

Effet de source ou réalité médiévale, l'inventaire systématique des occurrences de moulins à eau et d'étangs associés à des seigneurs du Vannetais et du Porhoët démontre que jusqu'au XIII^e siècle, 9 moulins sur 10 dépendent des grands seigneurs châtelains. L'inventaire démontre que tous les châteaux mentionnés dans les sources disposent d'un moulin associé au moins au XIII^e siècle (fig. 12). Ils apparaissent le plus souvent lors d'une donation à un établissement religieux, expliquant la prédominance des moulins urbains. Castennec, Rohan, Ploërmel, Pontivy, Auray et Hennebont disposent ainsi de moulins établis auprès du château à la fin du XII^e siècle. Au XIII^e siècle ce sont ceux de Malestroit, de Corlay, de Pontcallec²⁶, de La Chèze, de Rochefort, de Muzillac, de Rohan et de Bourgerel²⁷ qui sont mentionnés. Les textes et, à défaut, les cadastres anciens, permettent systématiquement de localiser

26. C^{ne} Berné, Morbihan.

27. C^{ne} Remungol, Morbihan.



▲ Fig. 12 : carte des moulins associés à des châteaux avant la fin du XIII^e siècle.

le moulin à proximité du château, voire au pied de la muraille, à Castennec²⁸ ou à Josselin²⁹ par exemple, deux cas pour lesquels le moulin est dit « sous la tour du château ». L'architecture de ces premiers moulins, tout comme leur activité, est difficile à préciser. Des vestiges du moulin ducal de l'Isle³⁰ ont récemment été reconnus³¹ et les éléments en bois : plate-forme (attache ?) du moulin et canalisation, sont actuellement en cours de datation³².

La plupart des moulins mentionnés sont des moulins à blé, mais dès la première moitié du XIII^e siècle, il existe un moulin à tan à Josselin et un à Ploërmel³³. Au XV^e siècle, on retrouve dans la vicomté de Rohan une quinzaine de séries de moulins relevant du vicomte, parmi lesquels plusieurs moulins « *foulleretz* » (au moins cinq), mais encore principalement des moulins à blé. Tous sont mentionnés avec leurs « *estangs, chaussées, ataches, retenue d'eau, pescheries, escluses, reffoul, biez* » et la moitié d'entre eux sont encore associés à un château³⁴.

Les premiers moulins mentionnés sont tous situés sur des cours d'eau principaux. La création d'étang n'est donc pas nécessaire à leur installation, un bief de dérivation suffisant alors pour alimenter continuellement le moulin hydraulique. Toutefois, dès le début du XII^e siècle, des moulins sur étang apparaissent. En 1127 le moulin de Josselin est mentionné *in superiori stanno*³⁵. Mais ces moulins ne se multiplient véritablement qu'à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle et nécessitent l'aménagement de vastes retenues d'eau : c'est le cas à Penmur³⁶, à Porhoët-er-Saleu, aux châteaux des Salles³⁷, de La Forêt et de Corlay qui sont alors tous baignés par les eaux de leurs étangs, progressivement étendus jusqu'au XVIII^e siècle. Le duc mène d'ailleurs au XIII^e siècle une politique active en matière de création d'étang : il faut mentionner celui de Ploërmel, ceux de Suscinio (qui permettent d'assainir l'environnement de la nouvelle résidence ducal), mais également l'étang au Duc de Vannes et, enfin, la construction de l'important étang de Pontcallec mentionné en 1291³⁸. Établie sur les bords du Scorff, cette seigneurie relève des Lanvaux au XIII^e siècle jusqu'à l'effondrement du lignage face aux pressions des ducs de Bretagne et des vicomtes de Rohan. La terre rejoint alors le domaine ducal et le duc implante alors, au pied d'un château probablement déjà existant, un vaste étang et une chaussée, certainement pour alimenter un moulin qui n'apparaît dans les sources que plus tardivement.

Les quelques cas de conflit au sujet de ces nouvelles machines hydrauliques montrent que le choix d'implanter un moulin au pied du château est à la fois économique mais également politique : le seigneur affirme ainsi qu'il possède le droit sur l'eau (droit qui est d'ailleurs systématiquement rappelé dans les aveux de la fin du Moyen Âge) même s'il doit, bien souvent, en assumer les conséquences. L'étang de Pontcallec pose problème dès sa construction puisque la retenue d'eau aménagée par le duc entraîne l'inondation des terres du duc de Rohan, situées quelques kilomètres au nord seulement. La multiplication de ces aménagements n'est en effet pas sans conséquence et il faut alors s'accommoder au sujet de ces moulins, étangs

28. Cartulaire du Morbihan, n° 197, mention de 1118-1128 : « *Et duas partes molendini quod est situm sub turri castris* ».

29. Cartulaire du Morbihan, n° 264, mention de 1231 : « *molendinum meum ad tanum de sub castro Joscellini super Out flumen situm* ».

30. C^{ne} Marzan, Morbihan.

31. DARÉ, *Autour du Golfe...* p. 13-14.

32. Analyse dendrochronologique par Vincent Bernard, UMR CNRS 6566.

33. Cartulaire du Morbihan, n° 264 : « *molendino taneres et molendino bladi* ».

34. Registre de la vicomté, 1471. AD Loire-Atlantique, B 1982.

35. Dom Morice, *Preuves*, tome I, col. 554.

36. C^{ne} Muzillac, Morbihan.

37. C^{ne} Perret, Morbihan.

38. Cartulaire du Morbihan, n° 430 : « *idem Johannes, per se vel suos, fecit chauceiam seu aggetum et stagnum quoddam, vocatum de Pontchaellec.* »

et chaussées qui se multiplient. Ainsi, Payen de Malestroît doit en 1220 s'accorder avec les moines du prieuré de la Madeleine de la même ville au sujet des dégâts causés par ses moulins à ceux des moines : en raison de l'assise de ses moulins et de ses retenues d'eau, les moulins des moines, situés en amont, avaient été submergés et une grande inondation avait eu lieu³⁹. Payen cède alors des terres pour permettre le débordement des eaux et dédommage les moines. Le vicomte de Rohan, Alain, doit également s'accorder avec l'un de ses vassaux, Eon de Quénécan, en 1323 : ses moulins de Tréleau, situés au pied du château de Pontivy avaient entraîné l'inondation des moulins de Guerneuhall appartenant à Eon⁴⁰. Ces derniers se situaient à 3,2 km en amont de Pontivy. Il faut alors considérer que toutes les terres situées sur les rives de ce secteur du Blavet peuvent alors être régulièrement inondées du fait de l'activité des moulins vicomtaux, ce qui montre bien l'impact considérable que pouvaient alors avoir ces aménagements sur le paysage en cas de mauvaise gestion ou de défaut d'entretien.

La création d'un étang est également l'occasion de développer une activité d'élevage de poisson. Des pêcheries sont associées aux moulins au fil de l'eau, comme à Pontivy par exemple où les pêcheries, qui se situent au lieu-dit des Salles⁴¹ sont cédées en 1456 avec l'emplacement de l'ancien « *chastel de Ponthivy* » pour la création d'un couvent de franciscains⁴². La pêche des étangs est particulièrement convoitée à la fin du Moyen Âge et elle est souvent réservée par le seigneur. Au XIV^e siècle, la châtelainie de la Forêt de Lanvaux appartient au duc. Il cède en 1485 une partie des droits pour l'église de Saint-Michel du Champ près d'Auray « *sauf et excepté le parc de Lanvaux, et la pesche de l'estang des moulins de la Forest, qui nous demeurent*⁴³ ». Les religieux, installés au pied du château, peuvent seulement « *faire pescher pour anguilles en la chaussé desdicts moulins et jouiront du profilt qui eschera* ».

La proximité du littoral permet enfin l'apparition des premiers moulins à marée dès le milieu du XIII^e siècle dans le Vannetais. Ainsi un moulin de Bonester, associé à un manoir des ducs de Bretagne sur la presqu'île de Rhuys, est mentionné en 1263⁴⁴. La forteresse mal connue de l'Isle, sur les bords de la Vilaine, disposerait également d'un moulin au fonctionnement mixte : il est approvisionné depuis l'ouest par un ruisseau, et depuis le sud par la marée remontant l'embouchure de la Vilaine. Mais ces exemples restent rares d'autant plus que les fortifications sont presque absentes du littoral.

L'installation du moulin à proximité du château est donc une marque importante de la maîtrise et de la domination des lignages seigneuriaux. Il s'agit de concilier le contrôle des habitants du « *destroit* » obligés de se rendre au moulin seigneurial mais aussi d'assurer une part de revenus non négligeable par la mouture et par la pêche. Mais il faut également maîtriser l'ampleur des aménagements et leurs conséquences sur le paysage. Si le moulin est une machine économiquement rentable, expliquant la multiplication des occurrences à partir de la fin du XII^e siècle, c'est également une source constante de dépenses. Malgré cela il connaît une large diffusion jusqu'à la fin de l'époque moderne dans l'environnement des manoirs.

La motte, le manoir et le moulin : une longue construction de l'environnement castral

La proximité entre la motte et l'étang, et plus encore entre le manoir et l'étang, a été régulièrement mise en avant dans l'Ouest⁴⁵. À partir du XIII^e siècle, apparaissent quantité de moulins sur étang, facilitant la multiplication des moulins : les petits affluents s'écoulant à proximité des manoirs ne permettant pas d'assurer le fonctionnement d'un moulin à l'année, l'aménagement d'étang permet de pérenniser l'installation et de maîtriser l'énergie hydraulique. Ces nouveaux moulins relèvent de vassaux des vicomtes et ne sont donc plus seulement associés aux grandes seigneuries. Malgré la multiplication des sources à la fin du Moyen Âge, cette relation de proximité ne peut être véritablement vérifiée qu'à partir du XVI^e siècle. C'est seulement alors que les aveux et dénombremens sont suffisamment précis pour mentionner et détailler l'intégralité des biens domaniaux et notamment ceux liés aux aménagements hydrauliques.

Les manoirs et les hébergements, édifiés par la petite noblesse qui prend son essor à la fin du XIII^e siècle, s'implantent le plus souvent sur les bords de cours d'eau secondaires, et disposent régulièrement d'un moulin. C'est avant tout l'étude des cadastres anciens qui permet d'établir ce rapprochement entre la résidence seigneuriale et un étang (près des deux tiers des manoirs disposent dans leur environnement proche d'un moulin). Ainsi, à proximité des mottes et des plus anciens manoirs, on retrouve, dans plus de 45 % des cas, un plan d'eau ou les traces d'un ancien plan d'eau à moins de 300 m de la résidence. Cette proportion est bien plus élevée lorsque l'on étudie les manoirs mentionnés avant la fin du XV^e siècle, qui sont cette fois plus de 60 % à être associés à un étang et/ou un moulin dans un rayon de 300 m. Lorsque l'implantation le permet, l'étang et le moulin se situent dans les 150 m autour de la résidence : la recherche de la proximité assure, encore une fois, la représentation seigneuriale et le contrôle d'un élément central de la seigneurie rurale.

Mais y a-t-il véritablement systématisation dans la construction d'étangs et de moulins autour des résidences aristocratiques au cours du Moyen Âge ? Il faut rester prudent sur cette question car si la proximité est très souvent mise en avant et est un fait démontrable dans le cas des possessions des grands seigneurs, il ne faudrait pas considérer l'information offerte par les cadastres du XIX^e siècle comme représentative d'une réalité médiévale. Dans le cas de résidences délaissées au XV^e ou au XVI^e siècle, la conservation d'un étang et d'un moulin peut attester de leur création médiévale, mais il faut bien insister sur l'importante densification de ce maillage proto-industriel après la période médiévale : c'est en effet entre les XVI^e et XVIII^e siècles que la création de moulins connaît un essor considérable en Bretagne. La construction d'un moulin et l'aménagement d'un étang peuvent donc être beaucoup plus tardifs que l'installation de la résidence. Les rares moulins mentionnés aux mains de seigneurs laïcs entre le XII^e et le XIV^e siècle montrent qu'ils

39. AD Morbihan, Fonds du prieuré de Malestroît, 28 H 1.

40. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1 339 : « *D'endroit le débat entre le vicomte de Rohan et Eon de Quénéchan, par raison des molins et pescheries, qui estoient audit Eon à Guerneuhall, qui naiez et occupés estoient et porquey lesdits moulins ne pouvoient moudre par l'estache des moulins dudît Vicomte à Pontivy.* »

41. DOM MORICE, *Preuves*, t. 2, col. 1 699 : « *nos pescheries estans situées en la rivière de Blavet en l'endroit desdites Salles* ».

42. *Ibid.* : « *pour iceux religieux y prendre des anguilles et autres poissons, ainsi que faire le pourront* ».

43. *Ibid.*, col. 491.

44. *Cartulaire du Morbihan...* 205.

45. Collectif, *Le manoir en Bretagne...* p. 63-64.

possèdent et cèdent régulièrement des moulins éloignés de leur résidence principale. Les profondes recompositions des groupes aristocratiques à la fin du Moyen Âge entraînent un éclatement parfois important des seigneuries et ces ventes ou dons peuvent être la preuve d'une incapacité de ces petits nobles à gérer des machines hydrauliques éloignées du centre seigneurial. Ces échanges expliquent alors la surreprésentation de ces quelques moulins isolés dans les actes écrits, tandis que les moulins installés auprès de la résidence seigneuriale restent absents des textes jusqu'aux premiers aveux de l'époque moderne.

Si la chronologie de l'association manoir/moulin est difficile à préciser pour l'instant, les rares sources écrites indiquent que la maîtrise des cours d'eau secondaires peut parfois être très rapide et intensive au cours du Moyen Âge. Les données, particulièrement nombreuses autour du cours du Ninian, montrent que trois moulins ou série de moulins existent à la fin du XIII^e siècle, et six au moins au XV^e siècle sur 10 km de cours : quatre sont aménagés sur bief de dérivation et deux sur des étangs installés à la confluence de deux petits cours d'eau.

Ainsi, il apparaît que l'eau joue toujours un rôle essentiel dans l'installation et le développement des seigneuries du Vannetais et du Porhoët. D'abord par son pouvoir de contrainte : limitant le nombre de points de franchissement elle canalise les flux économiques et humains. Ensuite par les possibilités qu'elle offre en matière de défense : le cours d'eau et les marais jouent le rôle de barrières naturelles, bien plus efficaces que des fossés en eau. Ce n'est que progressivement au cours du Moyen Âge central que l'utilisation économique et les profits qui peuvent être tirés de sa force sont réellement pris en compte par les membres de la plus haute aristocratie. Les créations d'étangs et de moulins, qui prennent leur essor au XIII^e siècle, marquent alors le début de la domination humaine des cours : il ne s'agit plus de tirer profit de l'eau, mais bien de maîtriser les cours. L'aménagement des grands cours d'eau, puis des affluents, facilité par la diffusion du moulin sur étang, est toutefois un processus long qui s'étend jusqu'au XVIII^e siècle. Malgré tout, c'est bien l'impulsion des grands seigneurs bretons qui entraîne l'essor des machines hydrauliques. Dès le XIII^e siècle, on ne retrouve plus un château majeur sans son moulin. Et bien qu'en milieu urbain le moulin ne soit pas l'élément le plus lucratif de la seigneurie (il est souvent mentionné au XV^e siècle après les cohues, le bouteillage, les droits de passage⁴⁶), il reste pour la petite et la moyenne noblesse, l'un des principaux attributs de la seigneurie.

46. Par exemple dans le cas de Josselin en 1471 (AD Loire-Atlantique, B 1982).

Sources

- D'ARGENTRÉ (Bertrand), *L'histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle*, Rennes : J. Vatar et J. Ferré, 1668.
- JONES (Michael), *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, t. 2, 1383-1399, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1983.
- GUILLOTTEL (Hubert), CHÉDEVILLE (André), TANGUY (Bernard), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, t. 1, Rennes : éd. Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998.
- MORICE (Dom Pierre-Hyacinthe), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirées des archives de cette province, de celle de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs savants antiquaires et mis en ordre*, 3 vol., Paris : C. Osmont, 1742-1746.
- ROSENZWEIG (Louis), *Cartulaire général du Morbihan : recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, Vannes : Imp. Lafolie, 1895.

Bibliographie

- BENOÎT (Paul), LORIDANT (Frédéric), MATTÉONI (Olivier), *Pêche et pisciculture en eau douce: la rivière et l'étang au Moyen Âge, Actes des premières rencontres internationales de Liessies, 27, 28 et 29 avril 1998*, Lille : Conseil général du Nord, 2004.
- COLLECTIF, *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris : Imprimerie Nationale, 1993.
- DARÉ (Sébastien) et al, *Autour du golfe du Morbihan, Landes de Lanvaux et sud de la vallée de la Vilaine. Rapport de PD 2013*, SRA Bretagne, 2014.
- MARTINEAU (Jocelyn), *Rohan (56). Le château. DFS de diagnostic*, SRA Bretagne, 2006.
- PICHOT (Daniel), « Le moulin et l'encellulement dans l'ouest français (XI^e-XIII^e siècle) », in : MOUSNIER (Mireille) (dir.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle) : actes des XXI^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 110-129.



Les châteaux et la mer : l'exemple breton

PATRICK KERNÉVEZ

Directeur de l'IUP « Métiers des arts et de la culture », UBO, Quimper, EA 4451, CRBC.*

Résumé

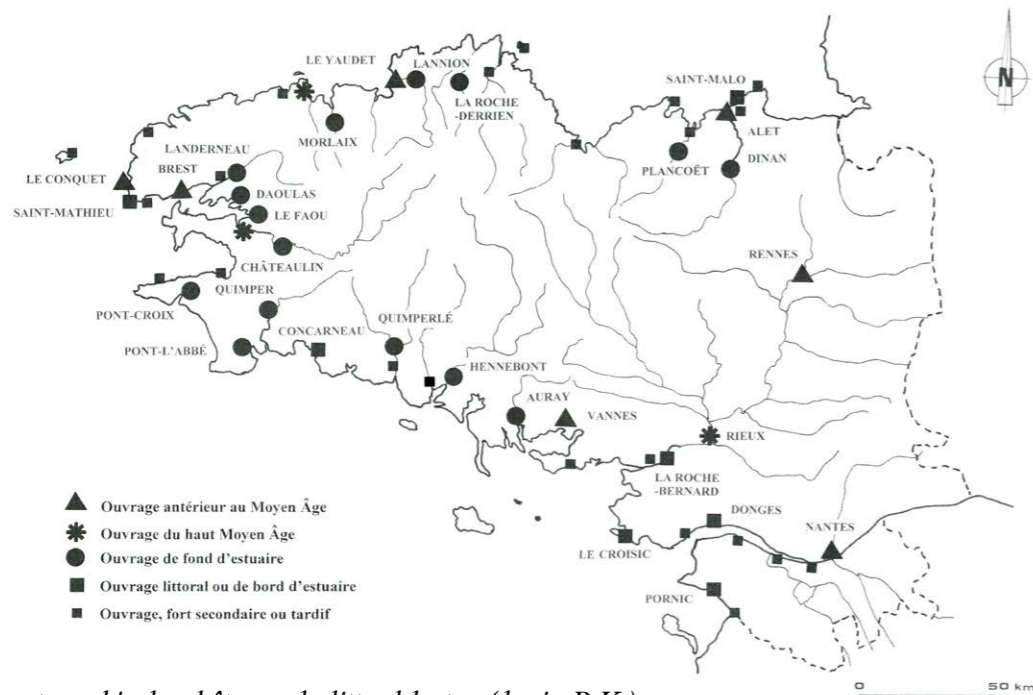
La péninsule bretonne offre des centaines de kilomètres de côtes dont certains sites ont pu se prêter à l'implantation de châteaux. Ces forteresses ont été des ouvrages de contrôle et de surveillance d'un littoral fréquenté, parsemé de dizaines de « ports » et soumis à des descentes ennemies. Bien plus que sur le littoral lui-même, c'est au fond des estuaires, au premier point de passage guéable par une route établie en retrait du rivage qu'ont pu être érigées des forteresses générant des agglomérations castrales. On a alors pu privilégier un site de hauteur ou construire le château au plus près de l'eau, du pont, de ses corollaires – moulins et retenues d'eau – et du port, interface commerciale mais aussi véritable porte d'entrée pour un envahisseur.

La Bretagne est une péninsule qui comporte des centaines de kilomètres de côtes ouvertes sur la Manche et l'Atlantique, avec une multitude d'îles, de presqu'îles, d'îlots, de promontoires et de rias, parties maritimes des fleuves. Ces rivages constituent à la fois une frontière naturelle et une ouverture vers la Grande-Bretagne, la Normandie, la Flandre, l'Aquitaine ou le Pays Basque dont les navigateurs ont longé les côtes et mouillé dans ses eaux au temps de la principauté bretonne, surtout à partir du XIII^e siècle. Ces marins, parfois devenus ennemis, ont opéré durant des siècles des descentes – des raids – contre les ports, les localités et les hameaux côtiers.

La volonté de se protéger sur ces côtes est ancienne : les populations ont trouvé refuge sur certains promontoires, fortifiés depuis le Néolithique. Le Moyen Âge ne fait pas exception avec quelques citadelles remarquables comme Saint-Malo¹, Concarneau² et Brest³ où le flot assure en grande partie la protection des murailles médiévales. Plusieurs dizaines de châteaux et de retranchements médiévaux sont situés à proximité de la mer sans pour autant être implantés immédiatement à ses abords. Princes, comtes et seigneurs châtelains ont en effet souvent privilégié les sites de fond de rias ou des sites de bord d'estuaire pour y installer leurs châteaux, noyaux d'agglomérations castrales et centres de seigneureries châtelaines (fig. 1 et 3).

* Je tiens à exprimer ma gratitude à Maurice Gautier, auteur des clichés aériens qui illustrent cet article.

1. Ille-et-Vilaine.
2. Finistère.
3. Finistère.



▲ Fig. 1 : cartographie des châteaux du littoral breton (dessin P. K.)



▲ Fig. 2 : éperon barré du Castel-Meur à Cleden-Cap-Sizun (cl. M. Gautier).

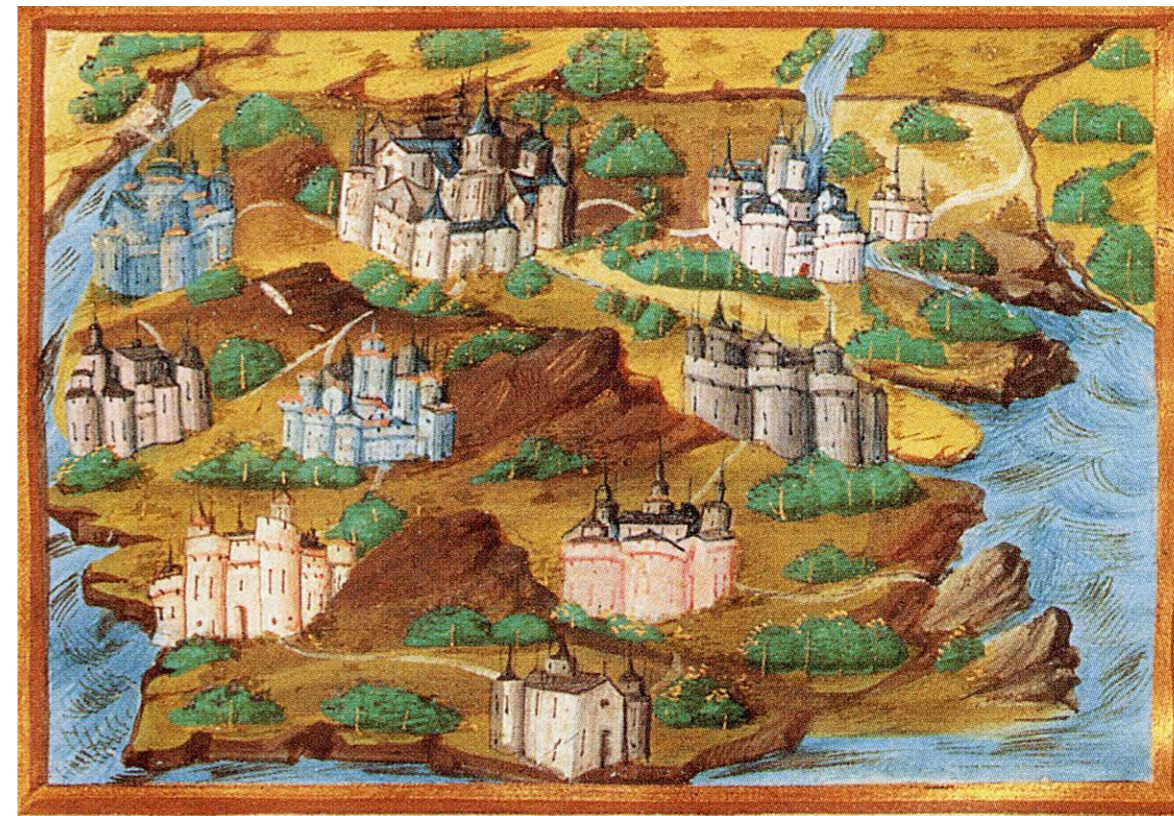
4. De Bello Gallico, extrait traduit et édité par EVEILLARD (Jean-Yves), *L'Armorique antique, Armorica antica*, Morlaix : Skol Vreizh, 2013, p. 16-17 : oppidorum, ut posita in extremis linglis promunturiisque.

5. Finistère.

Il convient d'évoquer successivement les nécessités et les vellétés de défense des côtes bretonnes, « frontière de mer » vulnérable, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque Moderne et d'étudier comment on a pu protéger les populations, les côtes et les activités qui s'y trouvaient. Notre propos sera centré sur la mise en défense du littoral avec des châteaux et des enceintes urbaines, à l'exclusion de la guerre sur mer, de la protection des navires qui étaient soumis à une piraterie endémique et de la contribution apportée par les populations côtières au « guet », à la « garde » et au ban et arrière-ban. Viendra ensuite l'étude de la typologie des châteaux édifiés près de la mer et l'examen des ouvrages de fond d'estuaire où se combinaient château, pont, port et agglomération.

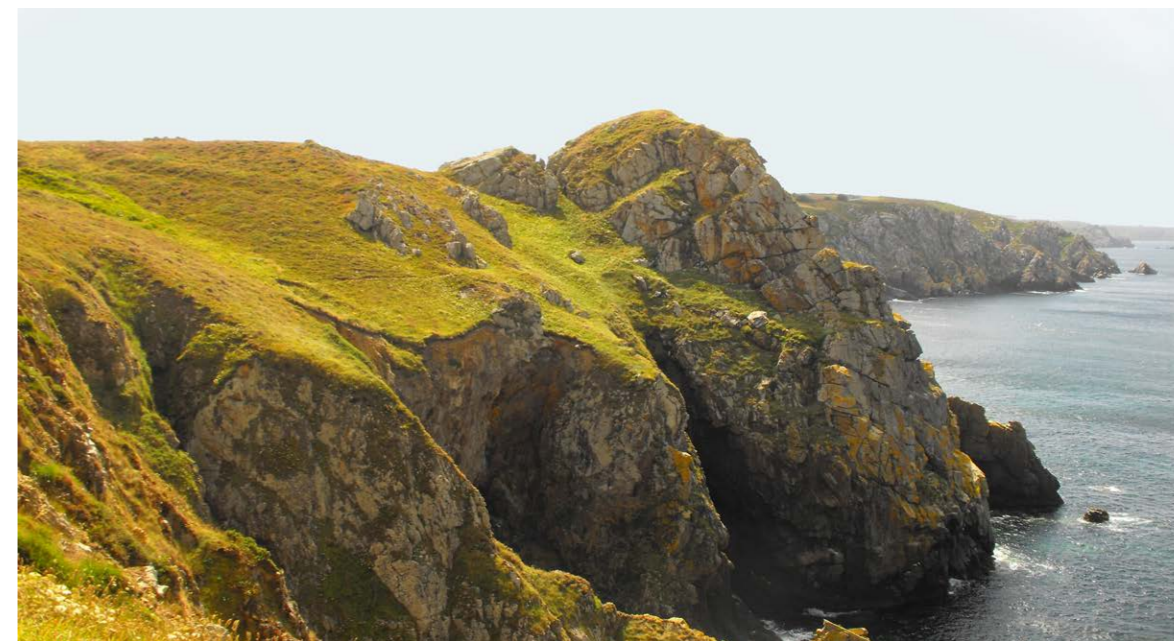
La défense d'un littoral fréquenté et peuplé

Certains sites côtiers bretons offrent des prédispositions défensives qui ont été exploitées par les populations gauloises. Dans *La guerre des Gaules*, César nous apprend l'existence d'une constellation de fortifications installées sur des pointes littorales difficilement accessibles car protégées par la marée et, le cas échéant, secourables par la mer⁴ (fig. 2). Plusieurs dizaines de ces éperons barrés ont été recensés sur les côtes bretonnes : la découverte de céramique atteste de la réoccupation de quelques sites à la période médiévale. La fonction de refuge a pu perdurer, sans qu'on y ait établi des établissements permanents, du fait des contraintes inhérentes à ces sites. Une motte est ainsi venue défendre l'isthme de la presqu'île de Kermorvan au Conquet⁵, vestige



▲ Fig. 3 : représentation symbolique du littoral breton jalonné de châteaux dans *Le bréviaire des Bretons* de Pierre Le Baud, BnF, ms. fr. n° 25 211, f° 18 v° (cl. BnF).

▼ Fig. 4 : rocher de Castel-ar-Roc'h à Goulien (cl. P.K.)



6. Finistère.

du « chastel du Conquet⁶ » mentionné aux XIII^e et XIV^e siècles et ancêtre des forts et autres batteries qui y furent édifiés ultérieurement. Quelques-uns de ces ouvrages situés dans les estuaires avaient peut-être pour fonction de surveiller des « passages » utilisables à marée basse ou par barque. Certains rochers, promontoires et îles ont servi d'assiette à de petits châteaux, comme le Castel-ar-Roc'h à Goulien⁷ (fig. 4) qui serait médiéval⁸.

7. Finistère.

8. KERNÉVEZ, *Les fortifications...* p. 82-83.

9. Côtes-d'Armor.

10. GALLIOU, « La défense de l'Armorique... »

11. Finistère.

12. Finistère.

13. Morbihan.

14. Loire-Atlantique.

15. Ille-et-Vilaine.

Les raids barbares de la seconde moitié du III^e siècle ont obligé les autorités romaines à établir une ceinture de fortifications le long des côtes de la Manche. En Bretagne, le *tractus Armoricanus* s'est notamment appuyé sur les forteresses d'Alet près de Saint-Malo (fig. 5), du Yaudet, à Ploulec'h, près de Lannion⁹, et de Brest¹⁰. À l'emplacement d'anciens retranchements gaulois, on a édifié des forts de pierre de plusieurs hectares de superficie abritant des garnisons et protégeant probablement une flotte d'intervention stationnée dans l'estuaire voisin : ils n'ont cessé d'être occupés durant tout le haut Moyen Âge et même ensuite (fig. 6). Des fortifications secondaires ont pu exister entre ces ouvrages, comme cela est présumé à Saint-Pol-de-Léon¹¹ et à Morlaix¹². Les capitales des Osismes et des Coriosolites ont été transférées à Brest et Alet tandis que trois chefs-lieux de cités, Vannes¹³, Nantes¹⁴ et Rennes¹⁵, ont été dotés d'enceintes.

Les raids vikings ne semblent pas avoir rencontré de grandes résistances : en 843, ils surprisent la population de Nantes qui, pas plus que celle de Vannes, n'avait su conserver en état la muraille de la cité épiscopale érigée au bas Empire. Les côtes et les monastères insulaires et littoraux furent alors régulièrement ravagés, y compris l'abbaye de Landévennec, pourtant dotée d'une enceinte, en 913. Quelques puissants se retranchèrent dans de vieilles forteresses selon quelques récits hagiographiques, notamment à Brest. Saint Paul Aurélien fonda son monastère devenu évêché dans un ancien *castellum* dont les remparts auraient été réédifiés en pierre au IX^e siècle : la cité porta un temps le nom de *Castel Paoli* avant de prendre celui de Saint-Pol-de-Léon¹⁶.

Si Alain Barbetorte chassa les Normands dans les années 930, ses successeurs ne purent se maintenir au pouvoir et la couronne ducal fut disputée entre plusieurs maisons comtales, ce qui favorisa l'apparition de maisons vicomtales et châtelaines. On assista à l'émergence de châtellenies, notamment dans le second tiers du XI^e siècle. Rares sont les châteaux à avoir alors été implantés sur le littoral : les côtes et les îles étaient souvent contrôlées par les comtes, les évêques, les abbés et quelques puissants lignages, comme les vicomtes de Léon. Plusieurs châteaux ont été érigés en fond de ria, au premier point de passage, gué puis pont, tout particulièrement à l'ouest de la péninsule, entre Auray¹⁷ sur la côte sud et La Roche-Derrien¹⁸ sur la côte nord, sans que les conditions de leur fondation ne soient connues avec précision. Ils ont souvent donné naissance à un, voire à plusieurs bourgs, et ont favorisé le développement d'un port, rarement attesté avant le XIII^e siècle.

Le renforcement du pouvoir ducal breton initié par les Plantagenêts à partir du milieu du XII^e siècle et poursuivi par Pierre Mauclerc et son fils Jean le Roux, après 1213, a été marqué par la mainmise princière sur un certain



▲ Fig. 5 : cité d'Alet à Saint-Servan avec la tour Solidor en bas à gauche (cl. M. Gautier).

▼ Fig. 6 : ria du Goyen, un retranchement médiéval dominait le port d'Audierne sur la gauche, l'éperon barré protohistorique du Suguensou commandait un probable gué en retrait de la côte à l'arrière-plan, la ville de Pont-Croix est visible au fond à droite (cl. M. Gautier).



nombre de châteaux littoraux comme Brest et Le Conquet, acquis au détriment des vicomtes de Léon en 1240 et 1275. Il a également permis au prince de mettre en place les brefs de mer, un système d'assurance maritime destiné à prémunir les armateurs du pillage et de la confiscation de leur navire, pratiqués par certains seigneurs du littoral. Celui-ci se révélait particulièrement dangereux à la pointe occidentale de la Bretagne vers le Raz de Sein et le Chenal du Four, entre l'île d'Ouessant¹⁹ et la côte. Les capitaines des navires étaient contraints de faire relâche dans un port pour embarquer un pilote et devaient acquitter des taxes ; ceux qui tentaient d'y échapper étaient susceptibles d'être poursuivis et saisis. Quelquefois les navires devaient attendre des moments favorables dans les ports, comme à Crozon²⁰, à Camaret²¹ ou au Conquet. Seuls les plus gros navires pouvaient passer plus au large, les autres fréquentaient les innombrables ports d'échouage qui se trouvaient tout au long des côtes et dont on retrouve les noms dans les portulans dès le début du XIV^e siècle. Les ports les plus importants nous sont connus grâce au témoignage du géographe arabe Idrisi, vers 1154 : Nantes, Redon²², Vannes, Quimperlé²³, Quimper²⁴, Saint-Mathieu²⁵, Dinan²⁶ et Saint-Malo²⁷.

La péninsule profitait ainsi de l'essor commercial et de l'ouverture des routes maritimes dès le XIII^e siècle au moins, ce qui permettait l'approvisionnement des marchés et des foires des agglomérations de fond d'estuaire ou voisines du littoral. Elle devait toutefois souffrir de la rivalité commerciale qui pouvait opposer marins bretons, anglais, bayonnais et normands d'autant plus qu'elle était accentuée par le conflit opposant Capétiens et Plantagenêts. Les flottes du roi d'Angleterre se dirigeant vers la Guyenne passaient au large du Conquet et de Saint-Mathieu où elles faisaient quelquefois relâche. Ces mêmes marins qui commerçaient dans ces ports venaient alors s'y ravitailler : l'arrivée d'une armada de plusieurs dizaines de bateaux chargés de troupes pouvait susciter l'effroi et la fuite de la population. C'est à l'occasion de conflits, latents ou ouverts, entre souverains, que survenaient les descentes, à savoir le débarquement d'une troupe forte de plusieurs centaines d'hommes dans ou à proximité d'un port. Celui-ci était alors pillé, incendié, les navires au mouillage brûlés ou emportés et les campagnes voisines razzées en l'espace d'une journée, avant un embarquement souvent précipité par la mobilisation de la noblesse des environs, d'ordinaire renforcée par des contingents de paysans, toujours prompts à occire les retardataires enivrés. Le scénario resta le même jusqu'au XVIII^e siècle : des villes comme le Conquet et Saint-Mathieu en furent plusieurs fois victimes, comme en 1296. En 1332, le duc de Bretagne autorisa les moines de la seconde à fortifier leur abbaye avant d'y construire un nouveau château, vers le début du XV^e siècle : une puissante tour carrée servait de clocher, de phare et probablement de refuge pour les moines²⁸ (fig. 7). L'attaque de 1558 devait être fatale à la ville de Saint-Mathieu qui périclita et disparut. Quelquefois, la même flotte attaquait plusieurs ports qui pouvaient opposer des résistances variées : en 1296 Landerneau²⁹ fut pillée à deux reprises, tout comme la ville de Landévennec³⁰ dont l'abbaye résista alors que Brest, puissante forteresse

19. Finistère.

20. Finistère.

21. Finistère.

22. Ille-et-Vilaine.

23. Finistère.

24. Finistère.

25. C^{ne} de Plougonvelin, Finistère.

26. Côtes-d'Armor.

27. JAUBERT (P. Amédée), *Géographie d'Édrisi, traduite de l'arabe en français*, Paris : Imprimerie royale, t. 2, 1840, p. 352-356.28. KERNÉVEZ, *Les fortifications...* p. 143-144.

29. Finistère.

30. Finistère.



▲ Fig. 7 : l'abbaye de Saint-Mathieu jadis fortifiée et sa tour arasée de moitié (cl. M. Gautier).

31. Finistère.

32. LA BORDERIE (Arthur de), *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII^e et XIV^e siècles)*, Rennes : imprimerie Eugène Prost, 1902, n° XVIII, p. 73.

33. VENDEVILLE, « La Bretagne dans la guerre... »

34. LE GRAND (Albert), *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, Morlaix, 1636, nouvelle éd. THOMAS (Alexandre-Marie), ABGRALL (Jean-Marie), PEYRON (Paul), Quimper : J. Salaun, 1901, p. 231.

35. Finistère.

36. JONES, *La Bretagne ducale...* p. 153-180.

37. Morbihan.

ducale, fut épargnée. Le vicomte d'Avranches ordonna alors à l'évêque de Léon d'évacuer les habitants de l'île de Batz³¹ et de mettre des gens d'armes pour garder les deux entrées de l'île d'Ouessant³². En 1522, plusieurs milliers d'Anglais pillèrent et incendièrent Morlaix mais échouèrent devant Saint-Pol-de-Léon, Le Conquet et Brest³³. À l'occasion, ces mêmes troupes purent même s'installer sur la côte pour mieux accueillir troupes et bateaux anglais, comme ce fut peut-être le cas au Conquet, en 1207³⁴.

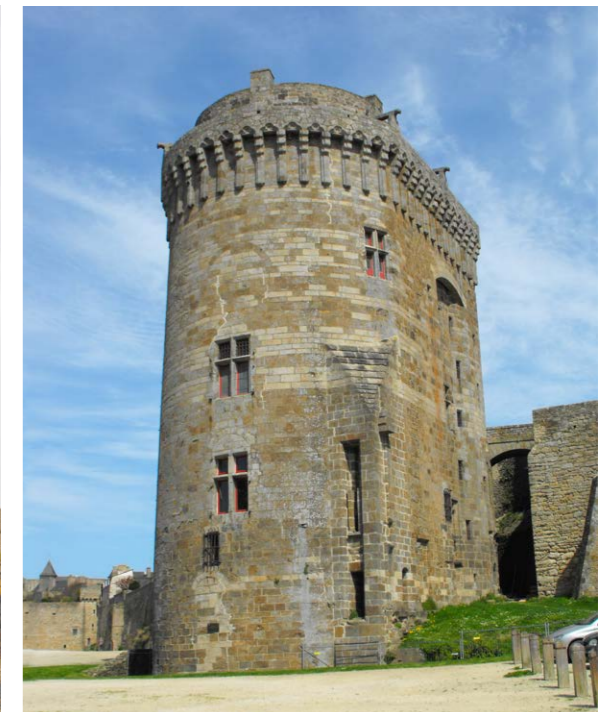
C'est toutefois durant la guerre de Succession de Bretagne (1341-1364) que l'on prit davantage conscience de l'intérêt de contrôler les côtes et les ports. Les Anglais, qui apportèrent leur soutien à Jean de Montfort assurant la victoire de son fils, le duc Jean IV, occupèrent la ville et le château de Brest de 1342 à 1397. La forteresse fut intégrée à leur politique de barbacane destinée à leur garantir la maîtrise de têtes de pont sur le littoral français, comme Cherbourg et Calais. Ils assurèrent leur domination de l'ouest du duché grâce à une série de forts littoraux, notamment à l'abbaye de Landévennec et à l'île Tristan, face à Douarnenez³⁵ en y plaçant capitaines et garnisons³⁶. Les enceintes et les châteaux urbains furent renforcés et les sièges nombreux afin de s'assurer le contrôle de « portes d'entrées », comme à Vannes et Hennebont³⁷ en 1342 ou à La Roche-Derrien en 1347. Les Anglais consacrèrent des sommes considérables pour renforcer les murailles de Brest et pourvoir la forteresse d'artillerie : des sièges échouèrent en 1373, 1378, 1386 et 1387, parfois en dépit d'un blocus terrestre et naval, et le prince dut monnayer la cession de la place, en 1397, auprès de ses anciens alliés.

Jean IV et son fils Jean V firent du duché, maintenu pour l'essentiel hors de la guerre de Cent ans après 1381, une principauté indépendante et prospère du royaume de France au xv^e siècle. Ils eurent soin d'affirmer leur autorité par la construction de châteaux dans un but à la fois politique, ostentatoire et, dans une moindre mesure, stratégique. Il en fut ainsi à Solidor près d'Alet (fig. 8) et à Saint-Malo afin de juguler les velléités autonomistes de la population et de l'évêque de cette cité par des tours qualifiées de « Quiqu'en grogne », ainsi qu'à Quimper et sur le promontoire de Cesson, au-dessus de l'estuaire du Légué, près de Saint-Brieuc³⁸, autres chefs-lieux épiscopaux³⁹. À Vannes, une des capitales du duché, un château fut implanté sur l'enceinte et servit de résidence au duc, tout comme la « Tour de la duchesse Anne » à Dinan (fig. 9), ou les châteaux modernisés d'Auray⁴⁰ ou de Suscinio⁴¹ (fig. 10), villégiature ducale implantée dans la presqu'île de Rhuys, à quelques centaines de mètres du rivage. Des travaux conséquents furent accomplis dans certains ports : les ouvrages de Brest furent considérablement renforcés durant tout le xv^e siècle, alors que d'autres forteresses ducales étaient dès lors délaissées. Le duc était soucieux de faire face à certaines menaces, outre la piraterie endémique contre laquelle il désigna un amiral dès le milieu du xiv^e siècle. Il mit donc en place quelques décennies plus tard un système de convoi.

La « guerre navale » fut parfois âpre des deux côtés de la Manche, comme au début du xv^e siècle. En 1462, comme une flotte anglaise rôdait le long



▲ Fig. 8 : la tour de Solidor, surveillant le port de Saint-Servan (cl. P.K.)



▲ Fig. 9 : la tour maîtresse de Dinan érigée par le duc Jean IV (cl. P.K.)



▼ Fig. 10 : le château de Suscinio édifié dans un marécage transformé en étang sur le littoral de Sarzeau (cl. M. Gautier).

38. Côtes-d'Armor.

39. CORVISIER, « Le château de Brest... »

40. Morbihan.

41. C^{ne} de Sarzeau, Morbihan.

42. Commune de Ploubezre, Côtes d'Armor.

43. Commune de Landunvez, Finistère.

44. Commune de Sibiril, Finistère.

45. VENNEUGUES (Laurent), *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462 : transcription et étude du registre B 2 des lettres scellées*, mémoire de maîtrise, dactyl., Brest, 1988, n° 658, 715, 882.

46. Finistère.

47. Morbihan, voir FAUCHERRE, PROST, CHAZETTE, *Les fortifications du littoral...* p. 160-161.

48. DUVAL, « La démilitarisation des forteresses... »

49. Autrefois appelé La Roche-Goyon, c^{ne} de Plévenon, Côtes-d'Armor.

50. Commune de Plougonvelin, Finistère.

51. GUILLERM (Alain), *La pierre et le vent. Fortifications et marine en Occident*, Paris : Arthaud, 1985.

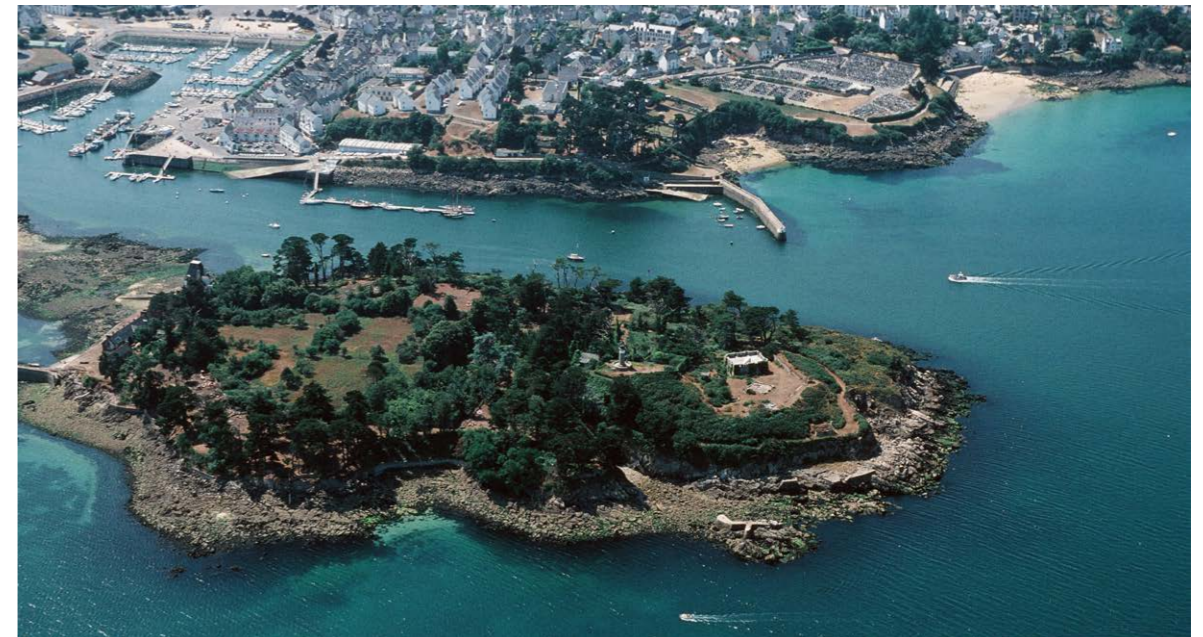
des côtes, le duc fit inspecter les châteaux et les enceintes urbaines proches du littoral. Il enjoignit à certains seigneurs de remettre leur château en état ou de les démanteler, comme à Coatfrec⁴², situé à 10 km de l'embouchure du Léguer. On manda au sire de Trémazan⁴³ et à celui de Kérouseré⁴⁴, que le duc venait d'autoriser à fortifier son « manoir », de s'enfermer dans leurs châteaux, promus à la fonction de « sentinelle », avec quelques vassaux, et d'y faire le guet, tandis que l'on assemblait le ban afin de parer à une éventuelle descente⁴⁵. Dans le même temps, à Nantes, François II faisait rebâtir son château de la « Tour-neuve », au fond de l'estuaire de la Loire, pour en faire à la fois un palais et une forteresse, véritable défi lancé au roi de France.

La fin de l'indépendance bretonne et les conflits de la monarchie suscitèrent le renforcement exclusif de quelques places fortes maritimes, en premier lieu Saint-Malo, Brest et Concarneau, tandis que les forteresses des marches de Bretagne devenues inutiles étaient délaissées : la frontière maritime supplantait la frontière terrestre. Les guerres de la Ligue, lors desquelles intervinrent les Espagnols et les Anglais, occasionnèrent la modernisation de quelques vieilles forteresses féodales, comme à Brest et à Morlaix, de murailles urbaines à Hennebont et à Vannes et même l'apparition de forts littoraux, implantés sur des presqu'îles, des îles et des rochers. Celui de Roscanvel⁴⁶, érigé par les Espagnols pour bloquer Brest, fut détruit après le siège de 1594, mais celui de Blavet fut parachevé pour devenir la citadelle de Port-Louis⁴⁷. Après quelques hésitations, on procéda au démantèlement des ouvrages de l'île Tristan près de Douarnenez (fig. 11) et de la pointe de Kermorvan près du Conquet (fig. 12), à la satisfaction des États de Bretagne, soucieux de voir disparaître ces repaires de bandes armées, au début du XVII^e siècle⁴⁸. Quelques rares ouvrages littoraux médiévaux situés à proximité des citadelles maritimes passèrent aux mains du roi et servirent à l'implantation de batteries destinées à empêcher le mouillage et le débarquement des ennemis, comme au Guesclin et à Fort-la-Latte⁴⁹, près de Saint-Malo, ou au rocher de Bertheaume⁵⁰, à proximité de Brest. On entra dans une autre ère marquée par le développement simultané de l'artillerie et de la marine de guerre, opposant bientôt « la pierre et le vent⁵¹ ».

Des châteaux sur le littoral : des sites variés

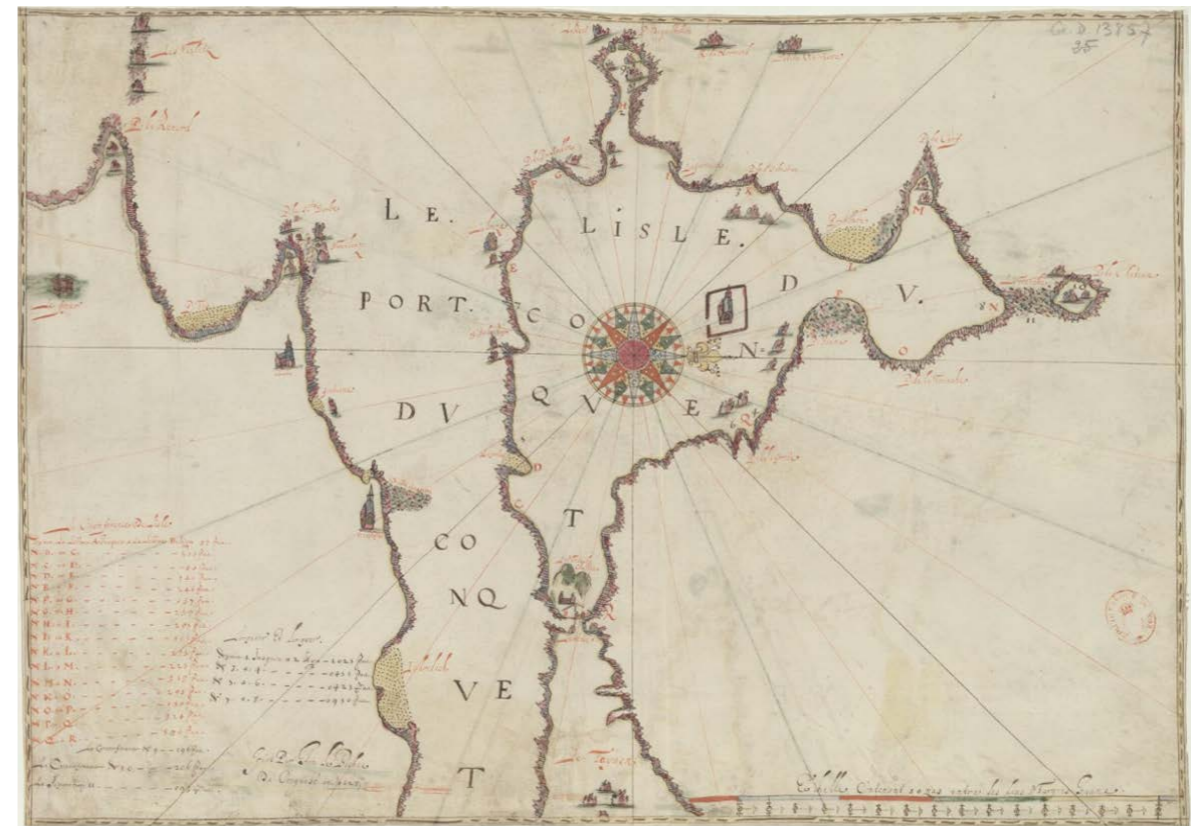
Une typologie des sites castraux littoraux peut être proposée en distinguant les sites baignés par la mer, les sites entourés par la mer, les sites des estuaires et les sites de hauteur, classification à laquelle échapperont toujours certains ouvrages.

Les éperons littoraux associés à un port sont probablement les plus anciens et les plus remarquables : leur superficie atteint parfois plusieurs hectares. À Brest, « le château faisait la ville », ce qui signifie qu'il correspondait durant le Moyen Âge à la ville close alors que le « donjon » constituait le château, un groupe de trois tours reliées par des courtines édifié au XV^e siècle (fig. 13).



▲ Fig. 11 : île Tristan à Douarnenez (cl. M. Gautier).

▼ Fig. 12 : le port du Conquet par Jan le Behec (1628), BnF, GED-13857 (RES) (cl. BnF).





► Fig. 13 : topographie de Brest par P. Petit (1640), BnF, GED-3302 (RES) (cl. BnF).

Près de l'agglomération d'Alet existait dès le bas Empire un réduit sur un rocher surplombant le port : c'est là que fut bâtie la tour Solidor dans les années 1370-1380 (fig. 8). Au Yaudet, le groupe de rochers situé au point le plus élevé du promontoire porte encore le nom de « Vieux Château ». Le port du Conquet était défendu par un « chastel » implanté en arrière du rempart de barrage protohistorique qui barrait l'accès de la presqu'île. Ce havre était fréquenté par des navires qui venaient s'échouer dans le fond de la ria pour se prémunir de la houle, non loin d'un petit îlot portant le nom évocateur de *Coz Castel* (le vieux château)⁵². L'agglomération dépourvue de défenses s'est développée au sud de la ria, face au château.

Ces sites pouvaient être ravitaillés et secourus par la mer. C'est ce qui advint pour Brest à plusieurs occasions lors de l'occupation anglaise. En 1373, la date de la reddition de la garnison avait été convenue avec les assiégeants, quand des renforts parvinrent par mer, obligeant ces derniers à lever leur blocus. En 1387, une autre flotte anglaise débarqua des troupes qui détruisirent deux bastilles terrestres et un ouvrage érigé sur des bateaux, dans l'entrée du port. On a pu déterminer qu'un ouvrage avancé, un « boulevard de mer » défendait une porte de mer, à l'extrémité du promontoire, à l'opposé de la porte de la ville et du château principal ; un troisième ouvrage se dressait sur la rive opposée, la « Tour-Tanguy »⁵³.

Au Fort-la-Latte (fig. 14), le château de La Roche-Goyon occupe toute l'extrémité d'un éperon rocheux s'avancant dans la mer. Les murailles épousent les contours du rocher : l'ensemble est dominé par une tour maîtresse circulaire érigée au plus haut du rocher ; un logis est adossé au front d'entrée cantonné de trois tours circulaires et précédé d'un fossé taillé dans une anfractuosités du roc, tout comme celui de l'ouvrage avancé qui le précède.



▲ Fig. 14 : château de Fort La Latte ou La Roche-Goyon à Plévenon (cl. M. Gautier).

52. KERNÉVEZ, *Les fortifications...* p. 69.

53. CORVISIER, « Le château de Brest... » p. 40-43.

Cette forteresse qui n'est peut-être pas antérieure à la première moitié du XIV^e siècle fut modernisée au XVII^e siècle par les ingénieurs du roi.

Des châteaux ont été implantés sur des îles entre le XI^e et le XVI^e siècle. À Concarneau, un rocher a été aménagé au fond d'une baie, au milieu des bancs de sable et de vasières découvertes à marée basse (fig. 15). Le tertre émerge de quelques mètres et est relié à la terre à l'ouest par un cordon sableux formant un arc qui prend appui sur des roches. Il a servi de refuge aux populations et abritait un prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec. Cet édifice prenait place dans la basse cour du « vieux château » déjà délaissé au début du XVI^e siècle. Le corset de murailles quienserme la ville close a été, pour l'essentiel, édifié par les ducs de Bretagne dans la seconde moitié du XV^e siècle⁵⁴. La place forte fut assiégée péniblement par du Guesclin qui dut composer avec la marée avant de s'en emparer, en 1373.

Saint-Malo (fig. 16) occupe une position insulaire similaire choisie par l'évêque de ce nom lors du déplacement de son siège épiscopal depuis la cité voisine d'Alet, au XII^e siècle. La cité précéda le château : une enceinte fut édifiée autour de l'agglomération dont le sillon d'accès primitif et la porte principale furent protégés successivement par un « petit donjon » construit sur ordre du roi Charles VI, vers 1400, puis par une tour érigée par le duc Jean V, soucieux de surveiller la population et son évêque, une vingtaine d'années plus tard. La construction de plusieurs tours d'artillerie englobant les ouvrages précédents aboutit à la réalisation d'une véritable citadelle au début du XVI^e siècle. Certains îlots littoraux furent transformés en forteresses comme celui du Guarptic ou Guesclin⁵⁵ (fig. en début d'article) : en 1210, Philippe Auguste envoya une troupe pour en déloger les *quidam* qui s'en servaient comme repaire, avant de le réparer et d'y placer une garnison. Il en fut de même sur l'île Tristan près de Douarnenez, uniquement reliée à la côte à marée basse : elle fut occupée par les Anglais de 1348 à 1353 puis par le ligueur La Fontenelle, vers 1595-1598. *A contrario*, c'est grâce à une tour dotée d'artillerie implantée sur un îlot de la baie de Morlaix, devenue le Fort du Taureau⁵⁶, que les Morlaisiens se prémunirent des descentes anglaises, après le sac de la ville survenu en 1522.

L'implantation de châteaux sur le littoral s'explique aussi par la surveillance des mouillages. On a recensé plus d'une centaine de ports au XV^e siècle sur le littoral breton : le plus souvent, il ne s'agit que de zones d'échouage ou de mouillages abrités des vents dominants. Le positionnement de quelques châteaux permet de présumer une mission de surveillance, de contrôle et même de prélèvement. Au fond de la ria de l'Arguenon, on édifia vers le XI^e siècle une forteresse au sommet d'un promontoire dominant le site du Guildo⁵⁷ (fig. 18), premier franchissement de ce fleuve et *portus* mentionné au XIII^e siècle. Ce cours d'eau constituait en outre la frontière entre le Penthièvre à l'ouest, tenu par une branche cadette des ducs de Bretagne à partir des années 1030, et le Poudouvre, tenu par les vicomtes d'Alet. Les fouilles archéologiques ont montré que l'enceinte seigneuriale de terre et

54. FAUCHERRE, PROST, CHAZETTE, *Les fortifications du littoral...* p. 236-256.

55. C^{ne} Saint-Coulomb, Ille-et-Vilaine.

56. C^{ne} Plouézoc'h, Finistère.

57. C^{ne} de Créhen, Côtes-d'Armor.



▲ Fig. 15 : ville close de Concarneau (cl. M. Gautier).



▼ Fig. 16 : château de Saint-Malo (cl. M. Gautier).

58. BEUCHET (Laurent), « Aux origines du château du Guildo », in : LAFFONT (Pierre-Yves) (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge en Côtes-d'Armor*, actes du colloque de Guingamp - Dinan (28-29 mai 2010), Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 155-171.

59. Loire-Atlantique.

60. Loire-Atlantique.

61. Finistère.

62. Finistère.

63. Loire-Atlantique.

64. Loire-Atlantique.

65. C^{ne} Frossay, Loire-Atlantique.

66. Loire-Atlantique.

67. C^{ne} Bouguenais, Loire-Atlantique.

68. C^{ne} Marzan, Morbihan.

69. Morbihan.

70. Morbihan.

71. Finistère.

72. Côtes-d'Armor.

73. C^{ne} Pleudaniel, Côtes-d'Armor.

74. C^{ne} Ploëzal, Côtes-d'Armor.

75. C^{ne} Quemper-Guézennec, Côtes-d'Armor.

de bois primitive fut remplacée dans la première moitié du XIII^e siècle par un château de pierre quadrangulaire, flanqué de tours circulaires, destiné à conforter localement le pouvoir du nouveau duc, Pierre Mauclerc⁵⁸.

Les châteaux de Pornic⁵⁹ et du Croisic⁶⁰ surveillaient pareillement des ports littoraux. Le premier, construit sur un escarpement rocheux surplombant l'embouchure du Perche, est attesté dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; il est associé à une agglomération. Des ouvrages de terre surplombaient aussi l'estuaire du Goyen à Audierne⁶¹ ou le havre de Lanvéoc à Poulmic⁶² ; le château de Trémazan en Landunvez est érigé dans une cuvette marécageuse en arrière du port de Portsall (fig. 17).

Les eaux marines remontent certains estuaires sur des dizaines de kilomètres favorisant la navigation, comme pour la Loire et la Vilaine, les deux principaux fleuves situés au sud de la Bretagne. Sur la Loire, on recense des ouvrages à Saint-Nazaire⁶³ et à Donges⁶⁴ sur la rive droite et au Migron⁶⁵, Le Pellerin⁶⁶ et Bougon⁶⁷ sur la rive opposée. Trois châteaux se dressent sur les rives de la Vilaine, en aval de Redon. Celui de l'Isle⁶⁸ aurait contrôlé l'ancien passage sur la Vilaine de la voie romaine de Nantes à Vannes. À moins de 4 km, sur l'autre rive, s'élevait le château de La Roche-Bernard⁶⁹, attesté dès le XI^e siècle, également construit sur un promontoire rocheux escarpé. Il appartient à cette série de forteresses bretonnes nommées *roc'h*, érigées par des seigneurs au sommet de rochers escarpés auxquelles ils donnèrent leur nom, vers le XI^e siècle. Un port se développa dans une anse, en contrebas de l'ouvrage, et une agglomération castrale, chef-lieu d'une châtellenie, sur le plateau dans le prolongement du rocher, vers l'est. À une vingtaine de kilomètres plus en amont, le château de Rieux⁷⁰ a succédé au *castellum* d'Alain le Grand, attesté à la fin du IX^e siècle, et à un *vicus*, Duretie, mentionné sur la *Table de Peutinger*. La forteresse occupe une vaste éminence triangulaire d'une centaine de mètres de côté, isolée du promontoire voisin où s'élève le bourg de Rieux par un fossé artificiel ; elle est baignée par les eaux de la Vilaine au sud. La taille et l'implantation de cette forteresse ne sont pas sans évoquer les sites d'Hennebont et de Châteaulin⁷¹, au fond des estuaires du Blavet et de l'Aulne : un pont permettait le franchissement du fleuve. Des estuaires bien

moins étendus étaient également jalonnés de forteresses comme le Trieux avec les mottes de Lezardrieux⁷² et de Botloy⁷³, le château de La Roche-Jagu⁷⁴ (fig. 19), édifié à une cinquantaine de mètres au-dessus du fleuve et celui de Frynaudour⁷⁵, dominant de seulement quelques mètres les vasières de la confluence du Trieux et du Leff, soit quatre châteaux sur une distance d'une dizaine de kilomètres.

◀ Fig. 17 : lithographie couleur du château de Trémazan à Landunvez par Félix Benoit (col. P. K.)



▲ Fig. 18 : château du Guildo à Créhen (cl. M. Gautier).

▼ Fig. 19 : château de La Roche-Jagu à Ploëzal, dominant l'estuaire du Trieux (cl. M. Gautier).



Des châteaux au fond des estuaires

On recense en Bretagne une quinzaine d'agglomérations, petites, moyennes ou grandes, construites au fond d'un estuaire et associant un château, un pont et un port. Leur spécificité réside dans la convergence entre une voie terrestre et un axe fluvial de pénétration vers un arrière pays rural, ce qui a généré la naissance d'une agglomération, centre de redistribution de marchandises et chef-lieu seigneurial, né à l'ombre d'un château⁷⁶. L'itinéraire routier, fréquemment antique et correspondant à une « rocade » construite en retrait du littoral au bas Empire, a parfois pu générer une implantation humaine, qu'elle soit antique, et avérée par un semis dense de découvertes archéologiques, ou alto-médiévale. Il en est ainsi des *lann* correspondant à des ermitages dont la tradition veut quelquefois qu'ils aient été détruits par les Normands. Exceptionnellement, le château peut avoir été implanté *ex nihilo*, comme celui de Dinan, sur la Rance, entre les gués de Taden et de Léhon. Parfois la présence d'un site à caractère « stratégique » marqué a pu laisser croire à l'existence d'une fortification antérieure au château médiéval sans que cela soit confirmé par des fouilles (Châteaulin fig. 20, Hennebont). Les possibilités de franchissement du fleuve ont certainement été déterminantes : il était indispensable de pouvoir le passer à gué ou sur un pont mais tout autant, nous semble-t-il, de veiller à ce que les navires puissent remonter jusqu'à cette ultime étape au fond de l'estuaire à marée haute. Avec l'édification d'un pont, qui a quelquefois donné son nom à l'agglomération et au lignage seigneurial (Pont-Croix⁷⁷, Pont-l'Abbé⁷⁸), l'utilisation du cours d'eau à des fins navigables devenait souvent impossible en aval, sauf sur les fleuves les plus importants. La retenue d'eau d'un moulin associé au pont constituait un point de rupture de charge.

L'implantation topographique des châteaux par rapport au cours d'eau est variable. Les vastes forteresses d'Hennebont et de Châteaulin ont été érigées sur des « montagnes », dominant de plus de 40 m le Blavet et l'Aulne, « droit commandant sur le pont⁷⁹ ». Elles appartiennent à la série des « châteaux à grande enceinte topographique » avec un périmètre de plusieurs centaines de mètres englobant un réduit et une basse cour⁸⁰. L'escarpement rocheux plongeait dans les eaux du fleuve qui assurait ainsi la protection d'une des faces du château. Dans les deux cas, un bourg se développa devant la porte du château mais il fut supplanté par une agglomération née sur la rive opposée. À La Roche-Derrien, le rocher supportant le château était précédé d'une basse cour semi-circulaire du côté de la ville, elle-même close de murailles : le port s'étendait au pied de l'agglomération, en aval du pont.

Plusieurs ouvrages occupaient des extrémités de promontoire avec de nombreuses variantes. À Morlaix, dans un site de confluence, le château dominait l'escarpement du Queffleuth et le versant incliné en direction du Jarlot où fut implanté le bourg castral ceint d'une enceinte délimitée par

76. BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), « Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 9, 1928, p. 69-106.

77. Finistère.

78. Finistère.

79. CROIX (Alain) (dir.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 280.

80. AMIOT, *Lignages et châteaux en Bretagne...* t. 1, p. 210 et 234.



▲ Fig. 20 : château de Châteaulin (cl. P.K.)

▼ Fig. 21 : le port, le pont, le promontoire du château et les murailles de la ville de Dinan (cl. P.K.)



les deux cours d'eau au XIII^e siècle. C'est un important fossé sec qui devait isoler la forteresse de l'extrémité du plateau qui le dominait au sud et où furent installées les batteries adverses lors du siège de 1594. Un château érigé au sommet d'un abrupt profitait souvent sur une face de la protection des eaux baignant le pied du promontoire, comme à Dinan et à Auray (fig. 21 et 22). Dans les deux cas, une autre face correspondait à un petit vallon sec emprunté par la voie remontant du pont qui constituait un axe structurant de l'agglomération, directement surveillé par le château. La forteresse d'Auray s'élevait dans l'angle formé par l'escarpement du rebord de plateau et du vallon et celle de Dinan sur le promontoire de la sous-préfecture, au-dessus de la rue du Jerzual.

Six châteaux ont été édifiés en position basse, parfois dans un site de confluence, *Kemper* en breton. À Quimper, le « roi » Gradlon aurait cédé sa résidence des bords de l'Odet à saint Corentin qui y implanta son église-cathédrale. En contrebas de l'éminence du Mont-Frugy et à plus de 1 km de l'antique quartier de Locmaria, on choisit, de l'autre côté du fleuve, un versant en pente douce, au-dessus des vasières baignées par le flux de la marée. L'enceinte du « Tour du Chastel » fut remplacée par une muraille urbaine au XIII^e siècle. Celle-ci dépendait de l'évêque alors que le faubourg ouest de la cité, la « Terre au Duc », relevait du prince. Vers 1209, ce dernier tenta d'ériger une *domus* dans l'angle de la confluence, entre le Steir et l'Odet, mais il dut y renoncer en raison de l'opposition de l'évêque. C'est dans l'angle opposé de l'enceinte urbaine, au-dessus de la ville, que le duc Jean V fit édifier une tour-résidence, dans un but ostentatoire et politique, au XV^e siècle.

Le château de Pont-l'Abbé (fig. 23) contrôlait la tête du pont de cette cité. C'était une grande enceinte d'environ 600 m de pourtour avec une vaste basse cour et un château reconstruit au XV^e siècle. En amont du pont s'étendait un vaste étang dont les eaux alimentaient un moulin implanté sur l'édifice alors que les navires remontaient la rivière de Pont-l'Abbé jusqu'au pont en aval. La route de Quimper à Penmarc'h, port de mer situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest, passait sur la berge de l'étang, en contrebas du logis seigneurial cantonné de deux puissantes tours.

À Landerneau, sur la rive droite de l'Élorn, le parcellaire conserve l'empreinte d'une enceinte formant un demi-cercle de 150 à 200 m de diamètre avec pour centre la place du Marché qui donne sur le pont (fig. 24). L'ouvrage prenait appui au sud contre les berges vaseuses du fleuve. On ne conserve qu'un souvenir fugace de la forteresse avec la mention de la « rue du Chastel », en 1435. Probablement situé au débouché nord-est du pont, il avait certainement disparu dès 1296, période où la ville fut deux fois victime d'une descente anglaise. Les seigneurs de Léon disposaient de deux autres châteaux à proximité, le Roc'h Morvan et la résidence de Joyeuse-Garde, bâtie vers la seconde moitié du XIII^e siècle, sur le coteau dominant l'estuaire de l'Élorn.



▲ Fig. 22 : le port, le pont et l'éperon du château d'Auray (cl. P. K.)

▼ Fig. 23 : vue de Pont-L'Abbé au XVII^e siècle, AD Finistère, 7 Fi 251 (cl. ADF).



81. Finistère.

À une dizaine de kilomètres au sud-ouest, à Daoulas⁸¹ (fig. 25), au fond du petit estuaire de la Mignonne, on érigea un château avant 1163. Une motte fut implantée sur un des trois îlots de ce modeste cours d'eau, à proximité de la chapelle Saint-Nicolas. Un deuxième îlot servit d'assiette à un château de pierre ; un troisième ouvrage correspondant au quartier du Valy était probablement une basse cour. Ce château contrôlait directement le franchissement du fleuve par une voie menant de Châteaulin et Quimper vers Brest et Landerneau : elle empruntait un pont équipé d'un moulin. L'ensemble a été très altéré par l'urbanisation : toute trace du château a disparu. Un port d'échouage aujourd'hui très envasé existait en aval du pont.

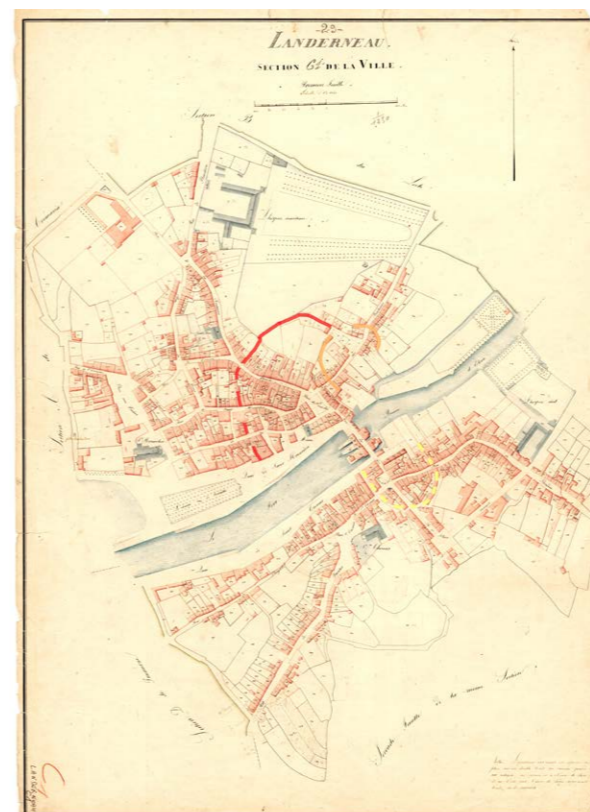
La disparition totale de 10 de ces 15 châteaux et la construction de quais antérieurement aux premières représentations de ces villes nous interdisent, pour l'essentiel, d'évoquer leur relation avec l'eau, sauf de manière laconique. Aucun de ces sites n'a fait l'objet d'investigations archéologiques. Il en est sensiblement de même pour les ports dont les aménagements sont restés sommaires jusque vers le xv^e siècle. Jean-Pierre Leguay évoque des berges ou « rives » sommairement aménagées avec des levées de terre, des cales, des quais de bois et de terre que l'on commence à reconstruire en pierre vers la fin du xv^e siècle, comme à Quimper⁸². Quelques textes relatent que des taxes étaient perçues sur les navires et les marchés, parfois dès la fin du xii^e siècle, notamment sur le vin, le sel et les céréales. Les ponts représentaient souvent l'élément névralgique de la ville : ils étaient parfois directement contrôlés par le château. Leur franchissement était bien souvent conditionné au versement d'une taxe. Les plus anciennement mentionnés sont ceux de Dinan (1123), Plancoët⁸³ (1213) et Hennebont (1264 fig. 26). Il s'agissait sans doute d'ouvrages de charpenterie comme à Auray, en 1368. Vulnérables aux crues, ils ont été fréquemment reconstruits. Celui de Landerneau, attesté en 1336 et réparé vers 1372, fut rebâti avec ostentation en 1510 par le vicomte de Rohan : on y trouvait un moulin, une pêcherie et quelques maisons. Ce pont assurait souvent la liaison entre l'agglomération principale et un faubourg situé en tête de pont de l'autre côté du fleuve. Il s'y élevait parfois une chapelle, un hôpital, voire un prieuré et un bourg satellite, comme à Landerneau ou à Dinan : il relevait alors fréquemment d'une autre paroisse. Moulins, retenues et étangs pouvaient contribuer à la défense du château en assurant la mise en eau de ses douves ou en obligeant un assaillant à concentrer son attaque sur le pont. Dans au moins six cas, le moulin était associé au pont ; il en allait souvent de même pour les pêcheries, parfois aménagées en amont, comme à Châteaulin, mais aussi dans les estuaires et sur le littoral.

La Bretagne est loin de présenter une côte hérissée de châteaux mais les ouvrages bretons constituent près d'un tiers des fortifications inventoriées par Marc Russon entre Gravelines et les Pyrénées aux xiv^e et xv^e siècles⁸⁴. Dans ce semis assez lâche et très inégalement entretenu, on recense un bon nombre d'enceintes urbaines, rarement situées sur le littoral lui-même,

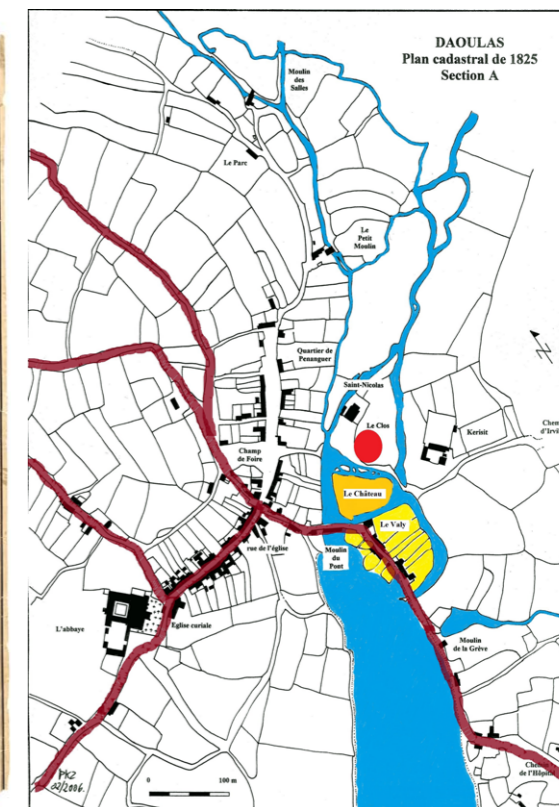
82. LEGUAY (Jean-Pierre), « Un aspect de l'histoire et de l'économie urbaines bretonnes : les petits ports des abers et des rias au xv^e siècle, in : CONNOCHIE-BOURGNE (Chantal) (dir.), *Mondes marins du Moyen Âge*, actes du 30^e colloque CUERMA des 3-5 mars 2005, *Senefiance*, n° 52, Aix : Presses universitaires de Provence, 2006, p. 297-315.

83. Côtes-d'Armor.

84. RUSSON, *Les côtes guerrières...* carte p. 160-161.



▲ Fig. 24 : château de Landerneau, implantation sur le cadastre de 1827 (AD Finistère, 3 P 171-5).



▲ Fig. 25 : château de Daoulas, implantation de la motte, du château et de la basse cour, en fond de ria (dessin P.K. d'ap. plan cadastral de 1825).

▼ Fig. 26 : le port, le pont et la « montagne » du château d'Hennebont (cl. P.K.)



plus fréquemment au fond des estuaires, et ne bénéficiant pas toujours d'un château en état de défense car « marginalisé » à la fin du xv^e siècle : Jean-Pierre Leguay indique que la côte bretonne « riche et peuplée » était « pratiquement livrée aux assauts des corsaires⁸⁵ ». Quelques rares « citadelles littorales » implantées sur des îles ou des promontoires, associent ville, château et port comme Saint-Malo, Concarneau, Brest et Le Conquet, mais aucun de ces ports n'est fortifié, comme La Rochelle ou Honfleur. Le littoral et ses ports restent vulnérables : Morlaix se remet du sac de 1522 mais Saint-Mathieu et Le Conquet périssent après 1558. L'eau permet ici à l'assaillant de surprendre les habitants de ces « portes d'entrées » autant qu'elle peut, avec l'aide de la marée, contribuer à les protéger un temps de la fureur ennemie. Ce n'est qu'à partir du xvii^e siècle que l'on ceinture la « frontière littorale » bretonne de corps de garde, de batteries, de tours, de forts et de quelques places fortes, y compris sur les îles dont le caractère stratégique s'affirme au xvi^e siècle⁸⁶.

85. LEGAY, *Un réseau urbain...* p. 188.

86. LE GOFF (Hervé), « Les îles et presque îles bretonnes : une donnée géostratégique nouvelle au xvi^e siècle », *Armorik n° 2 : îles et îlots de Bretagne*, 2004, p. 42-68.

Bibliographie

- AMIOT (Christophe), *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, thèse de doctorat d'histoire, dactyl., 4 vol., Rennes, 1999.
- CASSARD (Jean-Christophe), *Les Bretons et la mer au Moyen Âge, des origines au milieu du xiv^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998.
- CASSARD (Jean-Christophe), « La gestation médiévale d'une frontière de mer observée depuis la Bretagne armorique », in : CATALA (Michel), LE PAGE (Dominique), MEURET (Jean-Claude) (dir.), *Frontières oubliées. Frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 101-117.
- CORNON (Raymond), « Le château de Saint-Malo », *Congrès archéologique de France, 107^e session, Saint-Brieuc, 1949*, Paris : Société française d'archéologie, 1950, p. 320-327.
- CORVISIER (Christian), « Le château de Brest, le château de Saint-Malo et les quinqu'engrogne des ducs de Bretagne », in : BLIECK (Gilles), CONTAMINE (Philippe), FAUCHERRE (Nicolas), MESQUI (Jean), *Le château et la ville, conjonction, opposition, juxtaposition (xi^e-xviii^e siècle)*, 125^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Lille, 2000, Paris, 2003, p. 33-56.
- CORVISIER (Christian), « Le château de Brest. Du donjon des ducs de Bretagne à la place forte d'État », *Monuments du Finistère. Congrès archéologique de France : Finistère*, Paris : Société française d'archéologie, 2009, p. 85-110.
- DUVAL (Michel), « La démilitarisation des forteresses au lendemain des guerres de la Ligue (1593-1628) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 283-305.
- FAUCHERRE (Nicolas), PROST (Philippe), CHAZETTE (Alain) (dir.), *Les fortifications du littoral. La Bretagne sud*, Chauray-Niort : Patrimoines et médias, 1998.

- FAUCHERRE (Nicolas), « Concarneau, la ville close. Une enceinte ducale de la seconde moitié du xv^e siècle », *Monuments du Finistère. Congrès archéologique de France : Finistère*, Paris : Société française d'archéologie, 2009, p. 65-83.
- GALLIOU (Patrick), « La défense de l'Armorique au Bas-Empire. Essai de synthèse », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVII, 1980, p. 235-285.
- GALLIOU (Patrick), SIMON (Jean-Michel), *Le castellum de Brest et la défense de la péninsule armoricaine au cours de l'antiquité tardive*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015.
- GIOT (Pierre-Rolland), « En marge de l'archéologie du paysage, la date des premiers retranchements et fortifications », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 109, 1981, p. 75-81.
- GUIGON (Philippe), *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes : ICB - CeRAA, 1997.
- JONES (Michael), « Brest sous les Anglais (1342-1397) », *Cahiers de l'Iroise*, 1969, p. 3-12.
- JONES (Michael), « The defence of medieval Brittany : a survey of the establishment of fortified towns, castles and frontiers from the Gallo-Roman period to the end of the Middle Ages », *Archaeological Journal*, t. 138, 1981, p. 149-204.
- JONES (Michael), *La Bretagne ducale, Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998.
- JONES (Michael), « L'amirauté et la défense des côtes en Bretagne à la fin du Moyen Âge », in : BOIS (Jean-Pierre) (dir.), *Défense des côtes et cartographie historique, Actes du 124^e congrès des sociétés historiques et scientifiques*, colloque de Nantes, 19-26 avril 1999, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 17-32.
- KERNÉVEZ (Patrick), *Les fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux*, Rennes : ICB - CeRAA, 1997.
- LEGUAY (Jean-Pierre), *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris : Maloine, 1981.
- MOAL (Laurence), *L'étranger en Bretagne au Moyen Âge. Présence, attitudes perceptions*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008.
- MOAL (Laurence), « Entre méfiance et accueil. L'attitude du pouvoir ducal à l'égard de l'étranger sur les côtes bretonnes à la fin du Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 117, 2010, p. 39-60.
- QUAGHEBEUR (Joëlle), « Le monde littoral breton des ix^e-xii^e siècles », in : CÉRINO (Christophe), GEIST-DOERFER (Alette), LE BOUÉDEC (Gérard), PLOUX (François) (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (xv^e-xx^e siècle)*, actes du colloque de Lorient 17-19 octobre 2002, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 59-69.
- RUSSON (Marc), *Les côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge. France - Façade océanique xiii^e-xv^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004.
- VENDEVILLE (Pol), « La Bretagne dans la guerre : une province frontière face aux descentes anglaises de 1522 », in : CATALA (Michel), LE PAGE (Dominique), MEURET (Jean-Claude) (dir.), *Frontières oubliées. Frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 139-148.



Sources extérieures, portage de l'eau et conduites en relation avec les châteaux forts de montagne : l'exemple de l'Alsace

RENÉ KILL

Co-responsable du Centre de recherches archéologiques médiévales de Saverne (CRAMS) et de la revue « Châteaux forts d'Alsace »

Résumé

Cette contribution est destinée à attirer l'attention sur l'importance des apports d'eau extérieurs pour les châteaux forts de montagne, largement sous-estimée et souvent même ignorée dans la littérature consacrée à ces derniers.

Le fait de disposer d'une source intérieure constituait un avantage précieux sur les plans pratique et défensif, mais ce cas de figure idéal n'est pas attesté en Alsace où elles jaillissent toutes à l'extérieur des châteaux, pratiquement toujours en contrebas et à une distance plus ou moins importante. Pour acheminer l'eau vers le château, il fallait donc recourir au portage qui était moins pénible dans les rares cas où la source utilisée jaillissait à une altitude supérieure à celle du château. Cette corvée pouvait même être évitée en cas de relief favorable pour la pose d'une conduite d'eau par gravité. Les sources permettaient de disposer d'une eau de qualité nettement supérieure à celle livrée par les points d'eau intérieurs, puits et citernes ; par contre, outre la distance à parcourir pour les atteindre, elles présentaient le grand inconvénient d'être uniquement accessibles en temps de paix, mais non en cas de siège, les assiégeants s'empressant d'interdire leur accès et de couper la conduite lorsqu'il en existait une.

Des besoins très variés et des eaux de qualité inégale

L'eau, indispensable à toute forme de vie humaine, animale et végétale, était associée au Moyen Âge aux notions de confort, de bien-être et de distinction sociale. Dans les châteaux forts, en particulier ceux de montagne, elle prenait une importance vitale, car elle était nécessaire, non seulement pour satisfaire les besoins domestiques en temps de paix, mais également pour garantir leur autonomie et leur survie en cas de siège¹.

La construction d'un château fort nécessitait de très importantes quantités d'eau. Ceux de plaine ne posaient guère de problèmes, car il suffisait généralement de creuser sur une profondeur de quelques mètres pour la rencontrer. Par contre, ceux de montagne ne disposaient pratiquement jamais d'un puits lors de leur construction et les citernes devaient être alimentées par portage en attendant l'achèvement des bâtiments et la pose des couvertures. Les sources et les ruisseaux voisins constituaient donc le principal moyen pour obtenir de l'eau.

¹. Les différents points de caractère général relatifs à l'eau dans les châteaux forts de montagne alsaciens sont développés dans KILL, *L'Approvisionnement en eau...*



▲ Fig. 2 : illustration du chapitre consacré à l'influence des différentes sortes d'eau sur la santé humaine dans un ouvrage publié à Strasbourg en 1533. De gauche à droite : eau de fontaine, eau de pluie, glace et neige, eau mêlée de neige, eau chaude, eau salée et eau mêlée d'alun (Michael HERR, *Schachttafeln der Gesuntheit*, Strasbourg : Hans Schott, 1533, Die 27. Schach Tafel, p. 54-55).

Une fois la construction achevée, un apport extérieur, continu ou momentané, pouvait être nécessaire pour différentes raisons :

- absence de points d'eau intérieurs, puisque tous les châteaux, en particulier les plus modestes, n'en possédaient pas ;
- désir de disposer d'une eau de bien meilleure qualité que celle des puits et citernes, en particulier pour la consommation personnelle et la préparation des aliments ;
- besoins supérieurs au débit du ou des points d'eau du château, par exemple lors d'une importante campagne de construction ;
- tarissement du puits ;
- citernes défectueuses ;
- constitution de réserves en cas de menace de siège, etc.

Bien qu'utilisée pour la préparation des aliments et la cuisson du pain, l'eau suscitait une réaction de défiance lorsqu'il s'agissait de la consommer pure. Mais ne buvait-on pour autant que du vin au Moyen Âge comme de nombreux auteurs se plaisent à l'écrire ? C'est loin d'être certain. L'eau était dédaignée comme boisson par ceux qui avaient les moyens d'acheter du vin, mais les pauvres n'avaient, quant à eux, pas d'autre choix que de s'en contenter. François Villon écrit à leur sujet en 1461 :

« De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eau tout au long de l'année² ».

Dans la liste de tout ce qui est nécessaire à une armée en campagne, dressée par Mariano Taccola en 1449, on relève le passage suivant : « il faut qu'elle [l'armée] ait en suffisance du pain et du vin pour les gens de qualité, les autres boiront de l'eau³ ».

À la fin du XVI^e siècle, Laurent Joubert, médecin et chirurgien, prend la défense de l'eau comme boisson. Il reconnaît certaines qualités au vin qu'il considère comme « infiniment profitable à qui en use modérément et à propos », mais tout en faisant remarquer que « si on abuse de sa bonté, en le prenant plus pour plaisir que par nécessité, il fait tout le contraire, engendrant

mille maux au corps et à l'esprit ». Il ajoute : « En nos montagnes (j'entens de celles qui sont un peu loin des costaux et des plaines qui produisent le vin), les pauvres ne boivent que de l'eau pure, et si vivent plus longuement, estans moins souvent malades que ceux du bon pays⁴ » (fig. 2).

Dans un château fort, l'eau était nécessaire pour des utilisations très variées. À la consommation humaine, la préparation des aliments et l'hygiène (toilette corporelle, lessive, nettoyage de la vaisselle et des parties habitées, rinçage des latrines) (fig. 3), s'ajoutaient les besoins des animaux domestiques et ceux liés aux travaux de construction, lutte contre le feu, entretien des jardins, activités artisanales et agricoles pratiquées à plus ou moins grande échelle, etc.

Les citernes et les puits livraient souvent une eau de médiocre qualité. Pure à l'origine, l'eau de pluie entraînait de nombreuses saletés en ruisselant sur les toitures souillées, de sorte qu'elle était fortement dégradée avant même son introduction dans les citernes-réservoirs, problème encore aggravé par la stagnation qu'elle subissait dans ces dernières. Quant aux puits, leur eau devenait mauvaise lorsqu'ils n'étaient pas régulièrement curés. Les curages étaient en effet souvent beaucoup trop espacés, situation fréquemment mentionnée dans les textes d'archives, car il s'agissait d'une opération non seulement onéreuse, mais également dangereuse à cause de la profondeur à laquelle il fallait descendre, souvent avec des moyens de fortune.

Ces problèmes expliquent la place importante accordée à l'eau des sources, la meilleure parmi celles dont on disposait et qui avait incontestablement la préférence. Les quantités disponibles étaient cependant limitées à cause de la nécessité de l'acheminer par portage depuis l'extérieur du château. Celle de puits, qui venait ensuite, précédait celle de citerne. Cette hiérarchie n'était pas toujours respectée, en particulier parce que tous les châteaux ne disposaient pas d'une source jaillissant à proximité et que l'on pouvait être amené à préférer l'eau d'une citerne propre à celle d'un puits mal entretenu. N'étant pas équivalentes, les différentes sortes d'eau dont on disposait devaient être utilisées en fonction de leur qualité, la meilleure étant réservée à des usages pour lesquels elle était absolument nécessaire, en particulier la consommation humaine et la préparation des aliments. Pour les travaux de construction, le nettoyage, etc., sa qualité n'avait guère d'importance. On était loin du gaspillage d'aujourd'hui où l'eau potable est utilisée pour de nombreux usages où cela ne se justifie absolument pas.

Les sources extérieures

Le recours aux sources extérieures présentait plusieurs inconvénients majeurs pour les occupants des châteaux forts de montagne :

- étant alimentées par des eaux de ruissellement superficiel, la plupart tarissent périodiquement ;
- leur éloignement nécessitait d'en acheminer l'eau par portage ;
- elles étaient très vulnérables en période d'hostilités.

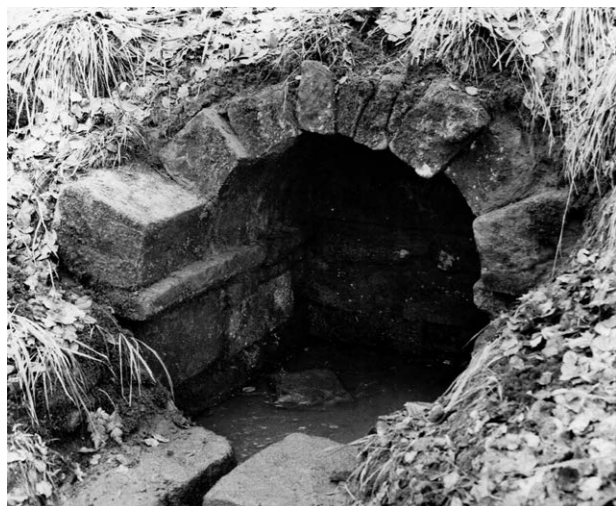
4. JOUBERT, *La première et la seconde partie...* Seconde partie, p. 1 et 3.



▲ Fig. 3 : baquet en bois utilisé pour le bain. Gravure sur bois de la fin du XV^e siècle (Hartmann SCHEDEL, *Weltchronik*, Nuremberg : Anthonien Koberger, 1493, p. CV : suicide de Sennéque le Jeune).

2. Cité d'après MARY, *François Villon...* p. 91-93.

3. BnF, ms lat. 7 239 : MARIANO TACCOLA, *De rebus militaribus*, copie de 1475, f° 6 r°, traduction en français citée d'après KNOBLOCH, *L'Art de la guerre...* p. 152.



▲ Fig. 4 : source dite Schlossbrunnen à proximité du château de Greifenstein. État avant la restauration malheureuse de 2000 (cl. R.K., 1985).



▲ Fig. 5 : source dite Hälzerner brunnen en contrebas du château de Herrenstein. À gauche, blason de Strasbourg portant le millésime « 1527 », année au cours de laquelle la Ville est devenue propriétaire du château (cl. R.K., 1994).



◀ Fig. 7 : captage de source à proximité du château de Freudeneck (cl. R.K., 1992).

Les captages de sources aménagés à proximité des châteaux étaient très rarement en pierre et pratiquement toujours en bois (fig. 4 et 5).

En terrain plat, y compris en hauteur, le sol était tout d'abord creusé sur une cinquantaine de centimètres de profondeur, puis on entourait le point d'émergence de la source d'un encadrement en pierre ou en bois ne comportant pas de fond pour ne pas gêner le cours de l'eau. Le bassin ainsi formé se remplissait d'eau que l'on pouvait facilement puiser (fig. 6) et l'adjonction d'un muret périphérique permettait de le protéger de l'introduction d'impuretés. Un aménagement de ce type existe à proximité du château de Freudeneck. Réalisé en grande partie avec des pierres de récupération du château, le bassin est postérieur à la destruction de ce dernier, mais a certainement remplacé un autre, plus ancien. Sa section intérieure est sensiblement carrée (0,80 x 0,80 m). Le trop-plein s'écoule par une rigole, empêchant ainsi l'eau de stagner et les abords de devenir fangeux (fig. 7).

Lorsque le terrain était en pente, le moyen le plus simple était la mise en place d'un tuyau ou rigole en bois guidant l'eau vers une auge en pierre ou un tronc d'arbre évidé (fig. 8)⁵.

Les sources jaillissant d'une paroi rocheuse devaient généralement être munies d'un déversoir destiné à faciliter le remplissage des récipients. Celle dite du *Misthalbächel*, située en contrebas des châteaux de Haut-Barr et de Grand-Geroldseck, illustre parfaitement cette conception. L'eau s'écoulant à plusieurs endroits a naturellement tendance à se répandre sur la paroi rocheuse, surtout en période de faible débit, ce qui

empêchait de la recueillir avec un récipient. Pour remédier à ce problème, une saignée en forme de U très large a été creusée dans le roc, sous l'écoulement principal, afin de permettre l'encastrement d'un déversoir destiné à décoller le filet d'eau du rocher, comme on peut le voir sur de nombreuses gravures du XVI^e siècle (fig. 9).

Un déversoir en tôle de cuivre, reconstitué sur la base de ces gravures dans le cadre de l'étude de la source, s'est parfaitement encastré dans la saignée, permettant de vérifier l'efficacité du dispositif (fig. 10)⁶.

6. KILL, *Château fort du Haut-Barr...*



▲ Fig. 6 : captage de source constitué de planches maintenues en place par quatre pieux de bois. Détail d'un dessin du manuscrit *Mittelalterliches Hausbuch*, vers 1480, f^o 23b.

5. On peut voir une auge en bois près de la source qui coule au lieu-dit *Schlossplatz*, en contrebas du château de Frankenburg.



▲ Fig. 8 : tronc d'arbre évidé servant de bassin de réception à une source (H. Gerst, revue *Mein Elsassland*, 1921, p. 99).



▲ Fig. 9 : source jaillissant d'un rocher (Sébastien BRANT, *Heiligenleben*, Strasbourg : Johann Grüninger, 1502).

Le portage de l'eau

Compte tenu de l'accès difficile de nombreux châteaux de montagne, les animaux utilisés pour le portage étaient surtout des ânes et des mulets, aptes à se déplacer en terrain escarpé ou rocailleux. Au Haut-Kœnigsbourg, deux âniers avaient la charge de quatre ânes en 1530⁷. À la même époque, le château de Haut-Barr possédait cinq ânes et un ânon⁸. On pouvait également avoir recours à des chevaux lorsque l'état des chemins le permettait.

Les sources jaillissant pratiquement toujours en contrebas du château, remonter vers ce dernier en étant lourdement chargé était rarement possible en ligne droite à cause d'un pourcentage de pente trop important (fig. 11). Il fallait donc choisir un trajet moins raide, mais plus long, afin de réduire l'incidence du dénivelé. En doublant par exemple la longueur du chemin parcouru, le pourcentage de pente diminuait de moitié. Le portage était

beaucoup moins pénible lorsque la source utilisée jaillissait à une altitude plus élevée que celle du château.

Au château de Frankenburg, le terrain présente une pente relativement régulière entre la source dite du *Schlossplatz* et le château qui sont séparés par une distance à vol d'oiseau de 365 m avec un dénivelé de 67 m (fig. 12).

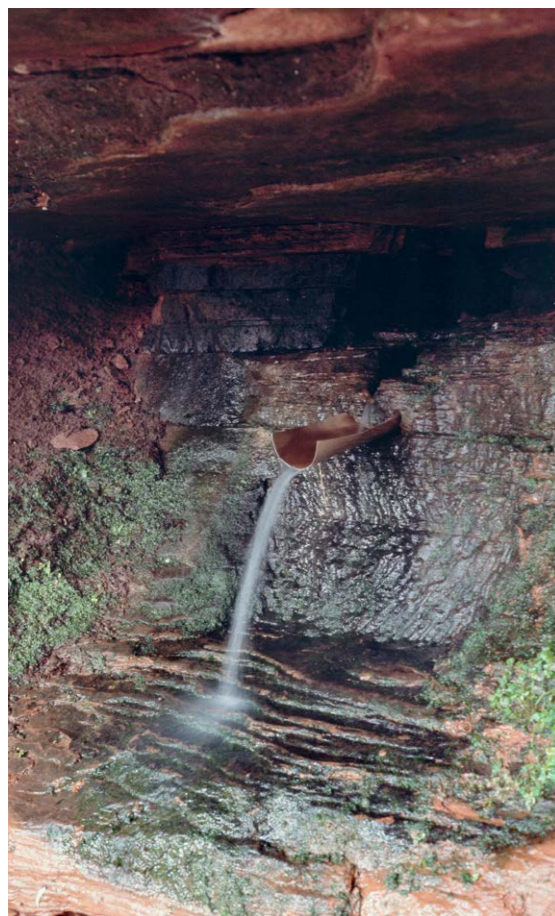
Pour les onze châteaux de la région de Saverne, tous établis sur du grès ou du Poudingue (Grand et Petit-Geroldseck, Grand et Petit-Greifenstein, Grand et Petit-Ochsenstein, Haut-Barr, Herrenstein, Hunebourg, Lutzelbourg/Zorn [Mos.] et Warthenberg) et en ne tenant compte que des deux sources les plus proches, la distance à vol d'oiseau varie de 300 à 700 m, ce qui représente une moyenne de 420 m avec un dénivelé moyen de 105 m, donc une pente de 25 %.

Le nom *Eselsweg* ou *Eselspfad* (chemin ou sentier des ânes) a parfois été donné au chemin d'accès du château ou au sentier reliant ce dernier à une source voisine. En pays francophone, on parle de « chemin des ânes » comme au château de Bornay (Jura) ou de « chemin des mulets », au château d'Épinal (Vosges). Le nom *Eselsbrunnen* (source des ânes) que portent certaines sources situées à proximité d'un château, peut s'expliquer par le fait que le portage de l'eau était assuré par ces animaux.

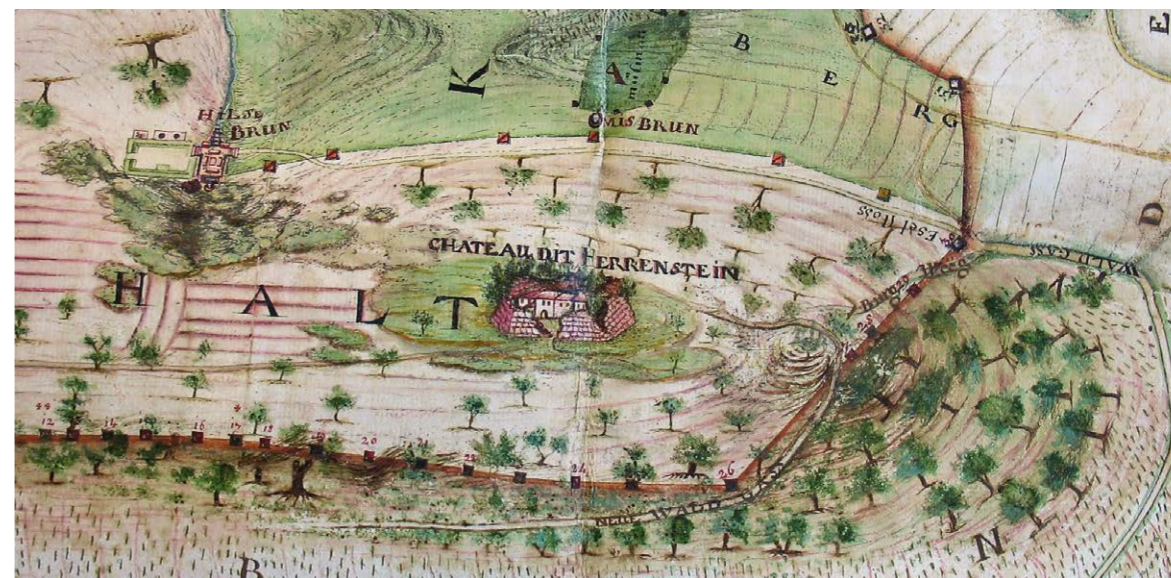
Les récipients utilisés, cruches, cuveaux, seaux, tonnelets à poignée, tonnelets de forme allongée

7. AD Bas-Rhin (désormais ADBR), C 306, 10 : acte de nomination de Hans von Fridingen au poste de capitaine du château, 13.03.1530, texte résumé dans SPACH, « Le château de Hohkœnigsbourg », p. 23-25.

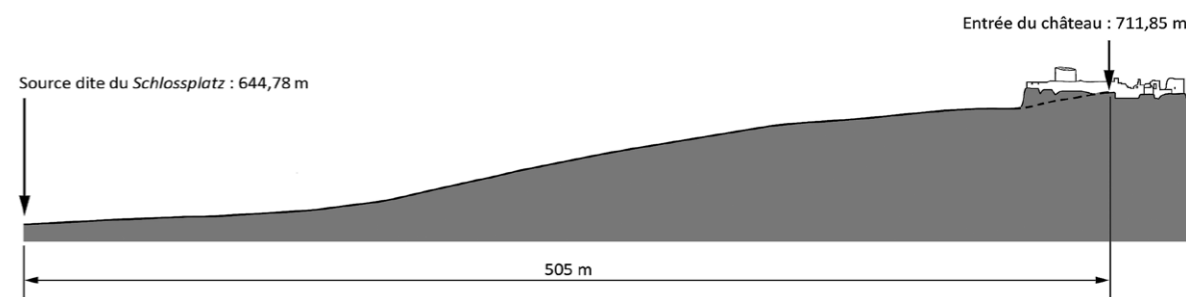
8. ADBR, G 980 : inventaire de 1528, publié dans UNGERER, *Elsässische Altertümer...* vol. 1, p. 39-49 [49].



▲ Fig. 10 : source dite du *Misthalbaechel*. Reconstitution du déversoir (cl. V. Deiss, 1993).



▲ Fig. 11 : extrait de la « Carte topographique de la Glashalt appelée aujourd'hui la montagne de Herrenstein... », fin XVIII^e siècle. Elle montre l'emplacement de deux sources, *Hilse Brun* (*Hælzerner brunnen*) et *Mis Brun* (*Misbrunnen*), en contrebas du château de Herrenstein. Le chemin menant des deux sources au château porte tout d'abord le nom de *Eselstoss[erweg]* (chemin des âniers) puis *Burgweg* (chemin du château) (ADBR, G 5 490, cl. R.K.)



▲ Fig. 12 : château de Frankenburg. Profil du chemin reliant la source dite du *Schlossplatz* au château. La distance à vol d'oiseau est de 365 m avec un dénivelé de 67 m jusqu'à l'entrée du château, ce qui représente 18 % de pente. Le relief du terrain imposait un trajet plus long qui est de 505 m avec 13 % de pente (dessin R.K. ; l'échelle des distances est la même que celle des hauteurs ; la silhouette de la ruine est de Christopher Topham-Smith).

destinés au portage avec des ânes ou des chevaux, barriques, étaient choisis en fonction des volumes à transporter et du moyen de transport (fig. 13 à 16)⁹.

Bien que les mentions de portage d'eau soient relativement fréquentes dans les comptes, elles ne permettent pratiquement jamais de connaître les volumes transportés. Au contraire de l'ensemble des marchandises et fournitures achetées et dont le prix est toujours précisé, la valeur de l'eau n'était en effet pas prise en considération. Lorsqu'il était réalisé par une personne

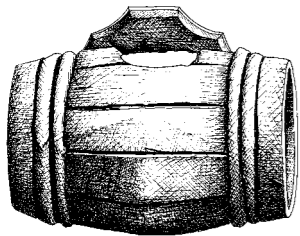
9. L'usage des outres est surtout connu dans les pays méditerranéens.



▲ Fig. 13 : portage d'eau à l'aide d'un cuveau et d'une cruche. Détail d'une gravure sur bois (VIRGILE, Publii Virgillii Maronis Opera, Strasbourg : Johann Grüninger, 1502).

▲ Fig. 14 : portage d'eau à l'aide de deux cruches reliées par une pièce de textile (Thomas MURNER, Ein andechtig geistliche Badenfahrt, Strasbourg : Johann Grüninger, 1514).

▲ Fig. 15 : scène de portage devant une ville assiégée. Des outres sont remplies au bord d'une rivière, puis transportées à dos de mulets vers le camp des assiégeants (Historia del noble Vespasiano, Séville : Pedro Brun, 1499).



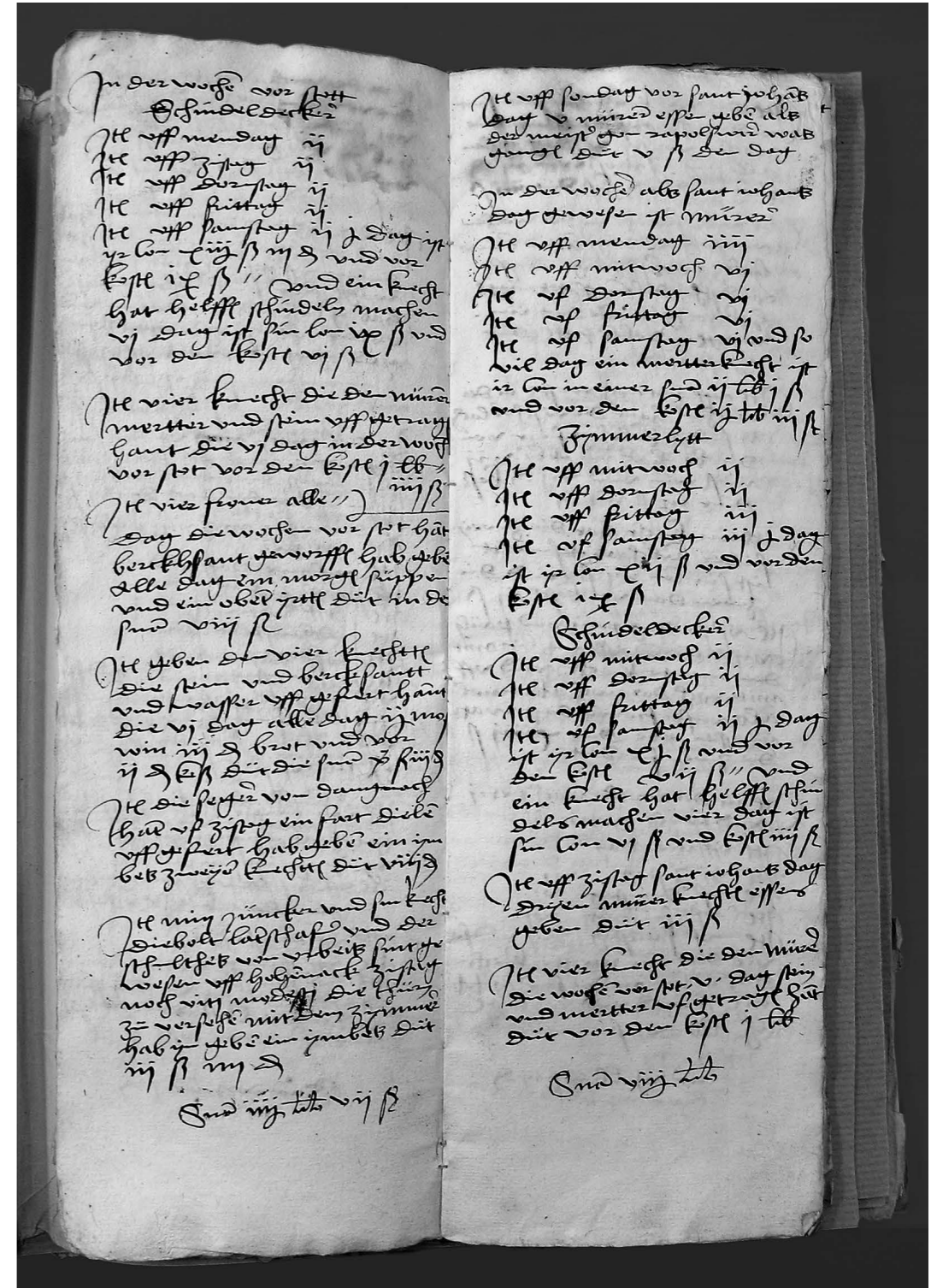
▲ Fig. 16 : retable de Kefermarkt (Haute-Autriche). Tonnelet à poignée utilisé pour le portage de l'eau (dessin Claire MEYER-SEILLER).

appartenant au château, le portage n'apparaît qu'indirectement sous forme d'achat de bêtes, équipements, tonnelets, fourrage, etc.

On trouve également dans les comptes des mentions de portage réalisé par des personnes extérieures au château sur la base d'un contrat annuel ou avec une rétribution journalière, par exemple dans le cadre d'un chantier de construction ou pour un besoin occasionnel. Pour l'Alsace, et à défaut de chiffres, il est dans certains cas possible de juger s'il s'agissait d'une pratique permanente ou momentanée.

À titre d'exemple, le compte du château de Hohnack pour 1516 comporte une dizaine de mentions de dépenses pour l'acheminement de pierres, de sable et d'eau nécessaires pour des travaux de construction. Les manouvriers sont rétribués en nature sous forme de vin, fromage et pain : « Item geben den vier knechten die stein und berksant und wasser uf gefiert hant, die 6 dag alle dag 1½ mosz win, 3 pfennig brot und vor 2 pfennig kesz, düt die vier 4½ schilling 3 pfennig ». (Les quatre manouvriers qui ont conduit [au château] des pierres, du sable et de l'eau durant six jours, ont reçu [ensemble], chaque jour, 1½ mesure de vin, trois pfennigs de pain et deux pfennigs de fromage, ce qui représente un total de quatre schillings et demi et trois pfennigs) (fig. 17)¹⁰.

10. AD Haut-Rhin, E 1483 : compte pour 1516, f° 4 v° et 9 r°.



▲ Fig. 17 : compte du château de Hohnack pour 1516, f° 4 v° et 5 r°. Le quatrième poste de la page de gauche mentionne une dépense pour l'acheminement de pierres, sable et eau destinés aux travaux de construction en cours au château (cl. R.K.)

Les conduites d'eau

La présence de conduites d'eau peut surprendre dans les châteaux forts de montagne. Bien que les conditions nécessaires à leur établissement soient les mêmes qu'en plaine, elles étaient plus rarement réunies en montagne, le relief du terrain constituant souvent un obstacle majeur (fig. 19). La présence d'une source jaillissant à une altitude plus élevée et un relief favorable ont permis la pose de conduites d'eau par gravité alimentant différents châteaux forts parmi lesquels Greifenstein, Landskron, La Petite-Pierre, Morimont, Schirmeck, etc.

La décision d'implanter une fontaine à un endroit donné ne pouvait être prise qu'après s'être assuré que la source devant l'alimenter se trouve bien à un niveau plus élevé et que son débit est à la fois suffisant et régulier. Il fallait également vérifier que la présence d'obstacles naturels ne puisse empêcher le déplacement de l'eau jusqu'à son but (fig. 18).

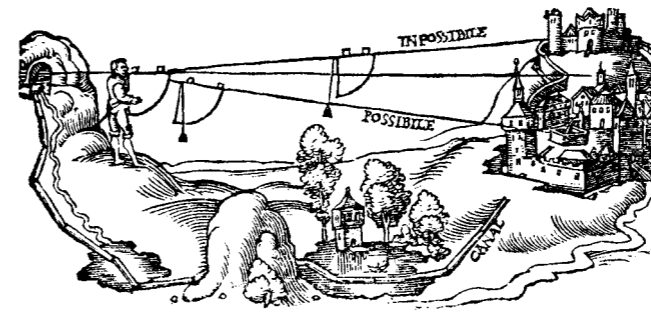
Très peu de chambres de captage sont conservées. Parmi elles figurent les quatre de La Petite-Pierre (cf. infra), celle de l'ancien château d'Oberbronn, détruit et remplacé par un couvent qui a réutilisé la conduite (fig. 20), ainsi que plusieurs chambres ayant alimenté la conduite du château urbain de Ribeauvillé.

Les tuyaux utilisés étaient majoritairement en bois, plus rarement en terre cuite (fig. 21 et 22). Aucun exemple de conduite en pierre ou en plomb n'est connu dans les châteaux forts alsaciens. Plusieurs raisons expliquent que le bois ait été la matière la plus utilisée pour leur réalisation avant la généralisation de ceux en fonte : on le trouve partout, il est bon marché par rapport aux autres matières susceptibles d'être utilisées et se travaille facilement avec des outils très simples. Son principal inconvénient est sa durée de vie limitée lorsqu'il est enterré. Le père Jean François attribuait trois défauts aux tuyaux de bois : « 1. de se crever en se séchant, 2. de donner quelque teinture et goût à l'eau, et 3. de se pourrir et corrompre à la longue¹¹ ».

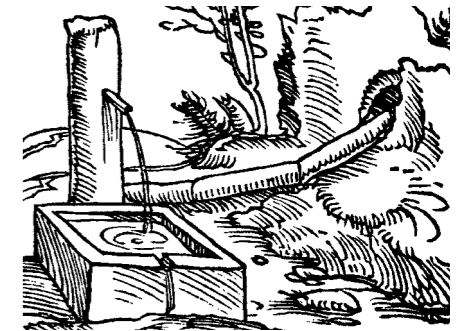
11. FRANÇOIS, *L'art des fontaines...* p. 70.

► Fig. 23 : principaux avantages et inconvénients des tuyaux de conduite d'eau en céramique et en bois.

	Avantages	Inconvénients
Tuyaux en céramique	- Durabilité - Aucune altération du goût de l'eau	- Difficultés pour obtenir une bonne étanchéité entre les tuyaux - Fragilité - Prix de revient élevé
Tuyaux en bois	- Bonne étanchéité entre les tuyaux - Bonne résistance aux pressions exercées sur le terrain grâce à l'élasticité naturelle du bois - Facilité de réalisation - Prix de revient réduit	- Durée de vie limitée - Goût désagréable transmis à l'eau



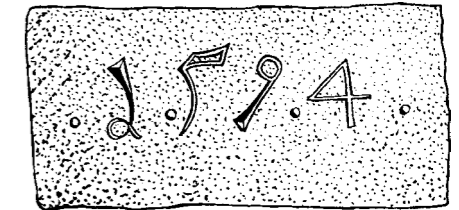
▲ Fig. 18 : placé au niveau de la source, le fontainier définit, à l'aide d'un quadrant, jusqu'à quel niveau la conduite projetée pourra amener l'eau. La ligne médiane marque la limite au-delà de laquelle l'eau ne peut pas monter (APIAN, *Instrumentbuch...* III, XIII).



▲ Fig. 19 : fontaine avec sa conduite d'alimentation (MÜNSTER, *Cosmographie...*)



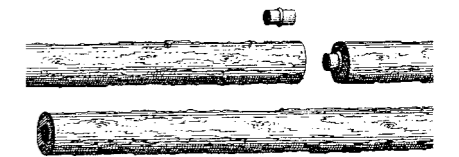
▲ Fig. 20 a : château d'Oberbronn. Chambre de captage du château (cl. R.K., 2004).



▲ Fig. 20 b : millésime « 1594 » (en remploi ?) (GRÆBER, « Oberbronner Hauszeichen »... pl. 22).



▲ Fig. 21 : château de Meinsberg (Moselle). Tuyaux en terre cuite provenant d'une conduite qui amenait l'eau d'une source située au nord-est. L. : 0,40-0,45 m (cl. R.K., 1998).



▲ Fig. 22 : tuyaux de bois et viroles métalliques à nervure médiane (DILICH, *Peribologia...* vol. 1, pl. 273).

La méthode la plus courante pour relier les tuyaux en bois consistait à utiliser des viroles, généralement en fer, plus rarement en alliage cuivreux. Il s'agit de petits cylindres aux extrémités biseautées, d'une longueur d'une dizaine de centimètres et d'un diamètre de 5 à 10 cm correspondant à celui du forage. Les mieux adaptées étaient celles munies d'une nervure-renfort médiane qui se bloquaient une fois enfoncées à moitié. Celles dépourvues de nervure étaient d'une utilisation plus délicate, car elles risquaient d'être enfoncées de manière inégale dans deux tuyaux en contact. Lorsque l'on craignait que le bois ne se fende, les extrémités des tuyaux étaient renforcées par des frettes (fig. 24).

La profondeur à laquelle les tuyaux étaient enterrés devait être suffisante pour que l'eau ne gèle pas en hiver. Ce risque était plus important pour les conduites ou tronçons à faible pente dans lesquels l'eau se déplaçait lentement. La réalisation d'un chemin courant le long de la conduite était nécessaire pour sa réalisation, puis son entretien. À Rouffach, le *Dichelpfad* (= sentier des tuyaux de bois) dont le nom figure encore sur le cadastre actuel, longe le tracé de la conduite reliant la source *Techelburnen* au château de hauteur d'Isenbourg. En forêt, il fallait éviter que des arbres croissent trop près de la conduite, car leurs racines risquaient non seulement d'obstruer les tuyaux en s'y introduisant, mais également de les déplacer et de leur faire perdre leur étanchéité. La conduite pouvait s'arrêter au pied de la hauteur sur laquelle le château est établi ou, pour les sites en éperon barré, à la rencontre du fossé. Dans certains cas, le franchissement du fossé s'opérait en tracé aérien, comme aux châteaux de La Petite-Pierre et de Schirmeck.

Les conduites nécessitaient une surveillance permanente, car les causes de mauvais fonctionnement étaient nombreuses. Il y avait non seulement les pertes d'eau provoquées par la mauvaise étanchéité des tuyaux ou le pourrissement de ceux en bois, mais également l'obstruction par dépôt de sable, développement de racines et radicelles ou présence de batraciens s'y étant introduits à l'état

de têtards... En hiver venait s'ajouter le risque de gel et d'éclatement des tuyaux. La nécessité de réagir au plus vite en cas de problème explique l'obligation de visites journalières attestée par les documents anciens pour les conduites des châteaux de Schirmeck et de Wasselonne.

Le pilier et le bassin de réception de la fontaine pouvaient être en pierre ou en bois, parfois une combinaison des deux. Un pilier de fontaine de style Renaissance est conservé au château de Kintzheim. De section carrée (0,40 x 0,40 m), sa face avant est ornée d'un masque animal, mutilé par les trous ayant servi au maintien de deux goulottes. La face arrière est ornée d'un aigle (bicéphale ?) et les faces latérales, d'une fleur (fig. 25).

La vulnérabilité des apports d'eau extérieurs

Pour un château fort de montagne, disposer d'une source intérieure constituait un avantage précieux sur les plans pratique et défensif, mais ce cas de figure idéal n'est pas attesté en Alsace. Les sources jaillissent en effet toutes à l'extérieur des châteaux, de sorte qu'elles étaient accessibles en temps de paix, mais non en cas de siège, les assiégeants s'empressant d'interdire leur accès et de couper la conduite lorsqu'il en existait une. Les unes comme les autres sont donc à considérer comme un élément de confort en temps de paix, mais dont le château ne devait en aucun cas être dépendant. En cas de siège, les assiégés devaient pouvoir résister avec les seuls points d'eau intérieurs et les réserves d'eau constituées à titre préventif.

Le château de Bernstein constitue un cas particulier dans la mesure où une source, jaillissant à l'extérieur du château principal mais suffisamment proche de ce dernier, a pu être englobée dans son périmètre fortifié par l'intermédiaire d'un bastion en forme de U dont il subsiste quelques vestiges (fig. 1).

► Fig. 24 : extrémité d'un tuyau de bois trouvé à Saverne (XVIII^e ou première moitié du XIX^e siècle). La virole et la frette, toutes deux en fer, sont conservées (cl. Francis Goubet).



◄◄ Fig. 25 : château de Kintzheim. Pilier de fontaine Renaissance d'où l'eau coulait par deux goulottes (cl. R.K., 1986).

◄ Fig. 26 : château de La Petite-Pierre, cour intérieure. Bassin de fontaine monolithique de section hexagonale portant l'inscription « Anno 1599 ». Quatre de ses six panneaux extérieurs sont ornés, dont deux de têtes de lions (cl. Uwe Welz, 2006).

Exemples de terrain

Château de La Petite-Pierre

Plusieurs sources jaillissent à proximité de la Ville et du château, à un niveau plus élevé, ce qui a tout d'abord facilité le portage puis, par la suite, permis la pose d'une conduite. Un tel projet est évoqué à partir de 1477, mais l'on ignore quand il a été réalisé. La conduite existait avec certitude en 1599, puisque ce millésime figure sur le bassin de réception de fontaine conservé dans la cour du château (fig. 26). Le débit des sources disponibles étant réduit, il a fallu en capter quatre, chacune étant munie d'une chambre de captage qui sont toutes conservées (fig. 27 et 28).

Le tracé de la conduite dont la longueur est d'environ 1 000 m et que l'on peut facilement suivre sur le terrain, est connu grâce à un plan du début du XVIII^e siècle (fig. 29)¹².

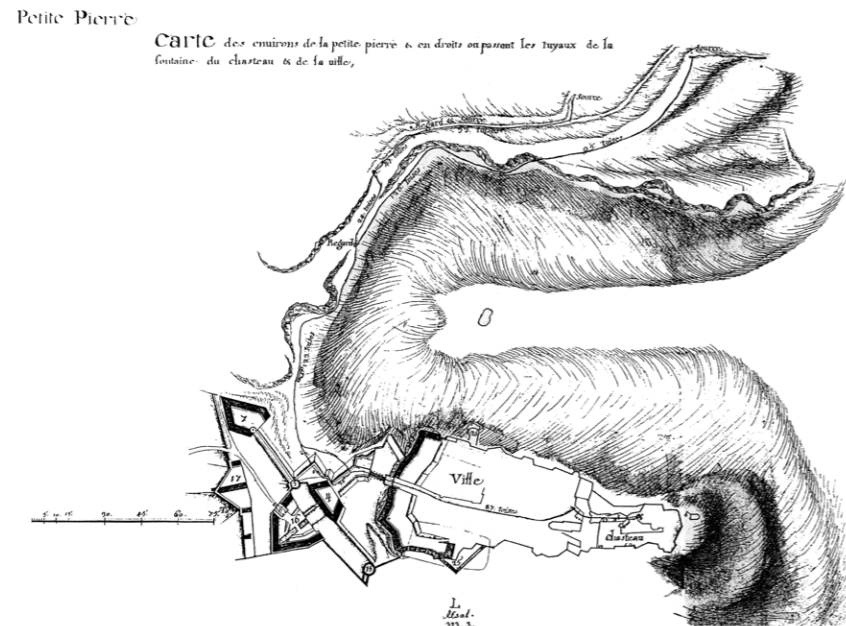
12. Distance séparant le château de la chambre formant le départ de la conduite et ne tenant pas compte des différents tronçons secondaires.

► Fig. 27 : château de La Petite-Pierre. Chambre de captage 4 (cl. Uwe Wëlz, 2006).



►► Fig. 28 : château de La Petite-Pierre. Intérieur de la chambre de captage 4 (cl. Uwe Wëlz, 2006).

► Fig. 29 : château de La Petite-Pierre. Plan du début du XVIII^e siècle indiquant le tracé de la conduite reliant les sources de l'Altenburg au château. Légende : Carte des environs de la petite pierre et endroits où passent les tuyaux de la fontaine du chasteau et de la ville (Service départemental d'architecture du Bas-Rhin).



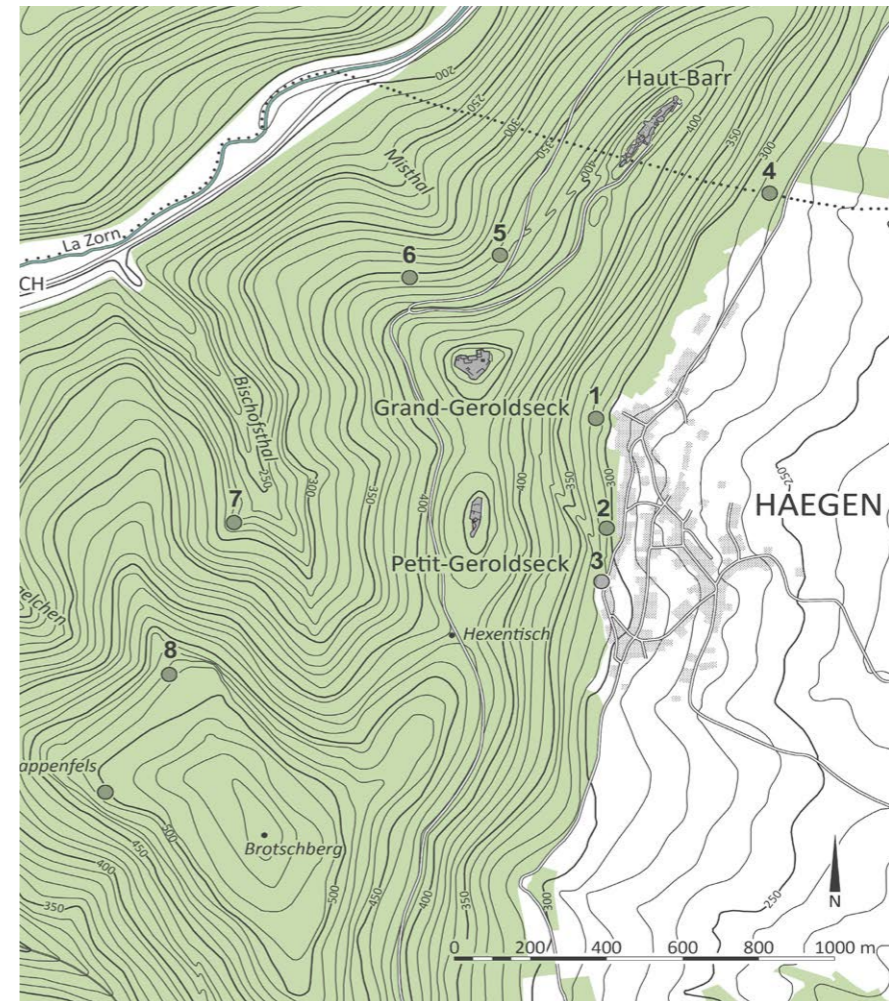
« 1. Quatre différentes sources fournissent l'eau à cette fontaine. Conséquament, les tuyaux qui la conduisent d'une montagne assez éloignée doivent être en grand nombre ; 2. Ces tuyaux ne pouvant être enterrés à cause de la quantité de rochers qui se rencontre partout, sont exposés continuellement à la pluie et à l'ardeur du soleil, ce qui fait qu'ils ne durent que passé quatre ans [= pas plus de quatre ans] ; 3. Pour éviter la gelée de l'eau passant par des tuyaux ainsi exposés aux injures du temps, il faut tous les hyvers les couvrir de fumier, ce qui accélère encore leur pourriture ; ajouté que chaque fois qu'il faut toucher à ces tuyaux dans la ville, on est obligé de casser le pavé dont la réparation occasionne une double dépense¹³ ».

[À la même époque, afin de ne pas endommager les tuyaux] « Il est déffendu à toutes personnes de piocher, labourer ou autrement les terres du revers où se trouvent les tuyaux de conduite de la dite fontaine plus près qu'à la distance de huit pieds [environ 2,40 m] sous peine, contre chaque contrevenant, de cent livres d'amande [sic]¹⁴ ».

La conduite est restée en service jusqu'au déclassement de la place de La Petite-Pierre, intervenu après la guerre de 1870.

Châteaux de Haut-Barr et de Geroldseck

Les quatre sources jaillissant dans un rayon de 1 000 m autour des châteaux de Haut-Barr et de Grand-Geroldseck sont toutes situées en contrebas, de



◀ Fig. 30 : localisation des sources situées à proximité des châteaux de Haut-Barr et de Grand et Petit-Geroldseck. La ligne pointillée indique la limite entre la Marche de Marmoutier (ban de Hægen) et les possessions de l'évêché de Strasbourg (ban de Saverne) (dessin Uwe Wëlz).

1. Source Hægen 1
2. Source Hægen 2
3. Source Hægen 3
4. Source dite Barrer brunnen
5. Source dite de la parcelle 48
6. Source dite du Misthalbachel
7. Source dite du Kertzbach (Bischofsthäl)
8. Source dite du Buchentälchen.

13. Service historique de l'Armée de Terre (Vincennes), Article 8, section 1, La Petite Pierre, carton 1 : Mémoire (sur la conduite d'eau de la Petite Pierre), 1757, non signé.

14. ADBR, 5 K 107 : Ordonnance de l'Intendant d'Alsace, 07.12. 1769, copie de 1869.

sorte que la pose d'une conduite par gravité était impossible. Pour Haut-Barr, la plus proche, éloignée de 350 m, n'entrait pas en ligne de compte à cause de son fort dénivelé, de l'ordre de 50 %. Celui-ci est par contre nettement moins important pour deux autres sources situées sur le flanc ouest, respectivement éloignées de 570 et 780 m, favorables non seulement pour Haut-Barr, mais également pour Grand-Geroldseck (fig. 30, rep. 4, 5 et 6).

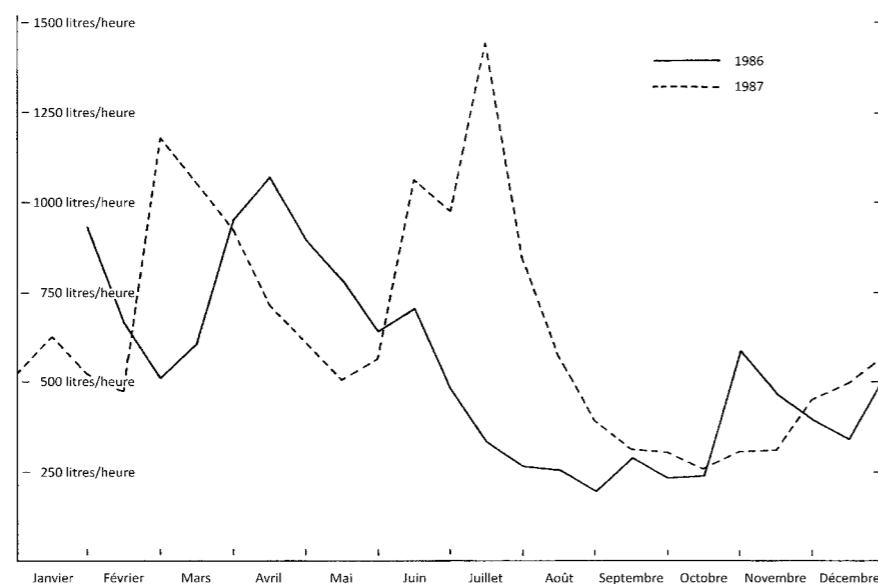
Le millésime « 1539 », gravé sur le surplomb rocheux de la seconde de ces deux sources, ainsi que la trouvaille en fouilles d'une planche en bois, datée de 1493-1510 par dendrochronologie, correspondent à une époque où Grand-Geroldseck était déjà abandonné, mais Haut-Barr encore occupé (fig. 31 et 32). La source et le château de Grand-Geroldseck étant situés

► Fig. 31 : source dite du Misthalbæchel, en contrebas des châteaux de Haut-Barr et de Grand-Geroldseck (cl. R.K., 1991).



▲ Fig. 32 : millésime « 1539 » gravé sur le surplomb rocheux (dessin Henri Heitz).

► Fig. 33 : source dite du Misthalbæchel en contrebas des châteaux de Haut-Barr et de Grand-Geroldseck. Débit horaire durant les années 1986 et 1987 (René Kill, Château fort du Haut-Barr...)



sur le territoire de la Marche de Marmoutier qui dépendait de l'évêché de Metz, on ignore si les occupants de Haut-Barr, sujets de l'évêque de Strasbourg, pouvaient y accéder avant 1471, année au cours de laquelle Grand-Geroldseck a été détruit.

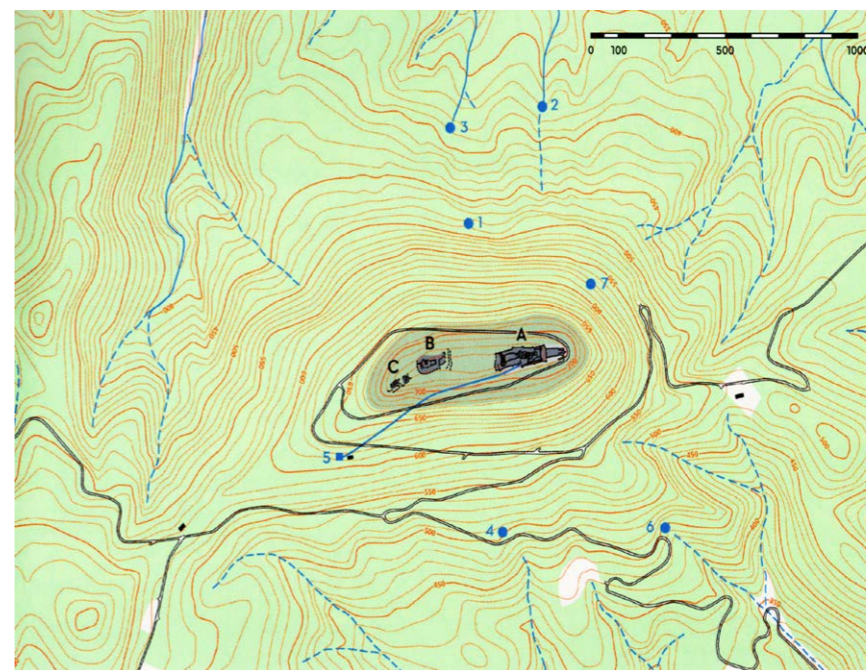
Le débit de cette source illustre les variations que l'on peut fréquemment observer en cours d'année pour celles alimentées par les eaux de ruissellement superficiel : en 1986 et 1987, période durant laquelle elle a été jaugée toutes les deux semaines, son débit a varié de 190 à 1 440 litres/heure, ce qui représente un rapport de 1 à 8. Durant ces deux années, elle n'a pas tari et son débit n'a jamais été inférieur à 190 litres/heure (fig. 33).

Pour Petit-Geroldeck, l'emplacement de l'une des sources, bien qu'éloignée de 900 m, permettait d'effectuer la plus grande partie du trajet vers le château en pente descendante, ce qui rendait le portage de l'eau moins pénible (fig. 30, rep. 8).

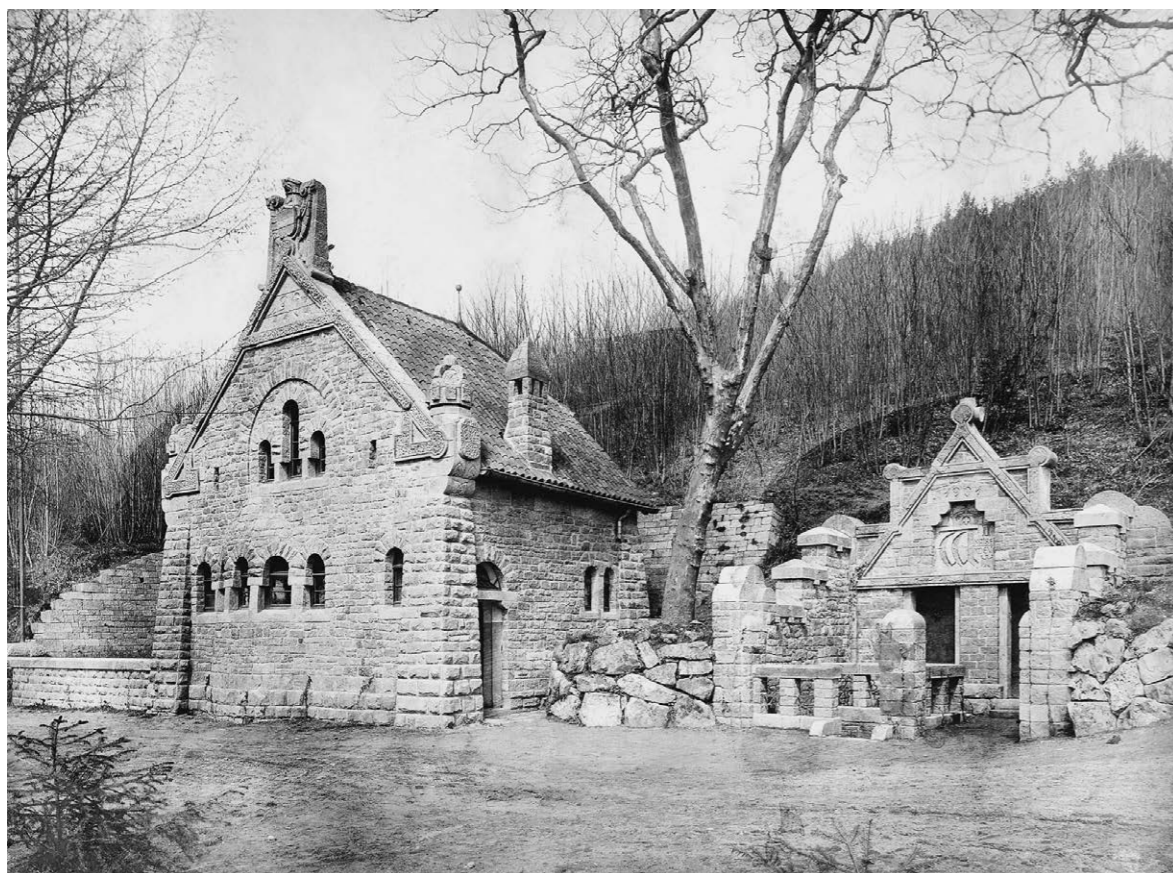
Château du Haut-Kœnigsbourg

Sept sources jaillissent dans un rayon de 1 000 m autour du château du Haut-Kœnigsbourg, toutes en contrebas, de sorte que la pose d'une conduite par gravité était impossible (fig. 34).

Un chemin dallé, connu sous le nom de *Plattenweg* ou *Burgweg* (chemin dallé ou chemin du château), relie l'une de ces sources au château. Distant de environ 800 m de l'entrée, ce n'est pas la plus proche, mais celle qui possède le plus faible dénivelé (120 m) et le plus faible pourcentage de pente



◀ Fig. 34 : château du Haut-Kœnigsbourg. Localisation des sources jaillissant sur les pentes du Kœnigsberg. A : Haut-Kœnigsbourg, B : Petit-Kœnigsbourg, C : Kœnigsbourg inférieur. Le tracé de la conduite d'eau de 1901 qui relie la station de captage au château en suivant l'ancien Plattenweg, est indiqué par une ligne de couleur bleue (dessin Uwe Wëlz).



▲ Fig. 35 : château du Haut-Kœnigsbourg. Station de captage de 1901. À droite, la chambre de captage et à gauche, le bâtiment abritant les pompes (Doc. Deutsche Burgenvereinigung, château de Philippsburg, Braubach, Allemagne, Mapped Hohkönigsburg, photo de 1902, cl. Florent Fritsch).

par rapport à ce dernier (15 %). L'impression selon laquelle cette source a été utilisée durant la période d'occupation du château est renforcée par la présence du chemin dallé. Il ne s'agirait donc pas de l'ancien chemin d'accès du château dont la longueur n'avait pas de raison d'être limitée à ce court tronçon, mais d'un chemin destiné à faciliter le portage de l'eau avec des bêtes de trait ou de somme.

Dès le début des travaux de restauration de 1900-1908 et compte tenu des importantes quantités d'eau qu'allait nécessiter le chantier, puis le château, la mise en place d'un mode d'alimentation fiable fut considéré comme une priorité. Le captage de la source mentionnée ci-dessus et la réalisation d'une conduite sous pression furent rapidement décidés et entrepris, de sorte que l'installation était en mesure de conduire l'eau au château à partir de l'été 1901 (fig. 35)¹⁵.

15. KILL, FRITSCH, SCHEN, *Le château du Haut-Kœnigsbourg et l'eau...* chap. 8.

Bibliographie

- APIAN (Peter), *Instrumentbuch...*, Ingolstadt : Peter Apian, 1533.
- DILICH (Wilhelm), *Peribologia*, vol. 1, Francfort-sur-le-Main : Anton Humm, 1640.
- ESSENWEIN (August von) (éd.), *Mittelalterliches Hausbuch. Bilderhandschrift des 15. Jahrhunderts*, Francfort-sur-le-Main : Heinrich Keller, 1887.
- FRANÇOIS (Jean), *L'art des fontaines, c'est à dire, pour trouver, esprouver, assembler, mesurer, distribuer, et conduire les sources dans les lieux publics et particuliers [...]. Avec l'art de niveler...*, 2^e édition, Rennes : Pierre Hallaudays, 1665.
- GRÆBER (Gustave), « Oberbronner Hauszeichen », *Cahiers alsaciens d'archéologie d'art et d'histoire*, n° 117-120, 1939, p. 106-110.
- JOUBERT (Laurent), *La première et seconde partie des erreurs populaires, touchant la médecine et le régime de santé*, Paris : Claude Micard, 1587.
- KILL (René), *Château fort du Haut-Barr. Rapport de fouille programmée 1993. Source dite du Misthalbæchel*, non publié.
- KILL (René), *L'Approvisionnement en eau des châteaux forts de montagne alsaciens*, Saverne : Publications du CRAMS, 2012.
- KILL (René), FRITSCH (Florent), SCHEN (Henri), *Le château du Haut-Kœnigsbourg et l'eau. Sources, puits et citernes du Moyen Âge à l'époque actuelle*, Les Cahiers du Haut-Kœnigsbourg, vol. 2, Strasbourg : Conseil départemental du Bas-Rhin, 2015.
- KNOBLOCH (Eberhard) (éd.), *L'art de la guerre. Machines et stratagèmes de Taccola, ingénieur de la Renaissance*, Paris : Gallimard, 1992.
- MARY (André), (éd.), *François Villon. Œuvres*, Paris : Garnier, 1959.
- MÜNSTER (Sebastian), *Cosmographie oder Beschreibung aller Länder...*, Basel : Heinrich Petri, 1550.
- SPACH (Louis), « Le château de Hohkœnigsbourg », *Bulletin de la société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace*, 1^{re} série, t. 1 (1856-1857), 1857, p. 15-48.
- UNGERER (Edmund), *Elsässische Altertümer in Burg und Haus, in Kloster und Kirche*, 2 vol., Strasbourg : Karl J. Trübner, 1911-1917.



Les sources aménagées au pied des châteaux : le cas de la Franche-Comté

JEAN-JACQUES SCHWIEN

Maître de conférences en archéologie médiévale à l'université de Strasbourg
UMR 7044 ARCHIMEDE

Résumé

Dans le dossier sur l'alimentation en eau des châteaux, qui désormais fait l'objet d'études détaillées, dont le colloque du CeCaB a rendu compte l'an passé, il manque un volet sur les sources. Les prospections en Franche-Comté ont permis de détecter de façon assez systématique des aménagements autour de telles sources, disposés en dehors des enceintes, mais à des distances relativement proches. Les vestiges conservés, jusqu'à présent non fouillés, sont difficiles à dater, mais, dans certains cas, encore en usage à l'époque moderne. L'exposé présentera les divers cas de figures rencontrés pour poser la question de leur fonction. Une hypothèse forte permettrait d'y voir une ressource primordiale pour l'eau potable : bien qu'en dehors de l'espace fortifié, les sources sont toutefois accessibles aux habitants de nos châteaux en période de paix, ce qui pourrait être une situation plus fréquente que les temps de crise. Leur avantage serait donc de proposer en temps normal une eau moins nauséabonde que celle des citernes intra muros.

Notre exposé ne repose pas sur des recherches spécifiques dans ce domaine, mais sur une série de monographies extraites de travaux de fouilles et prospections menés depuis de longues années sur plusieurs sites de la région¹.

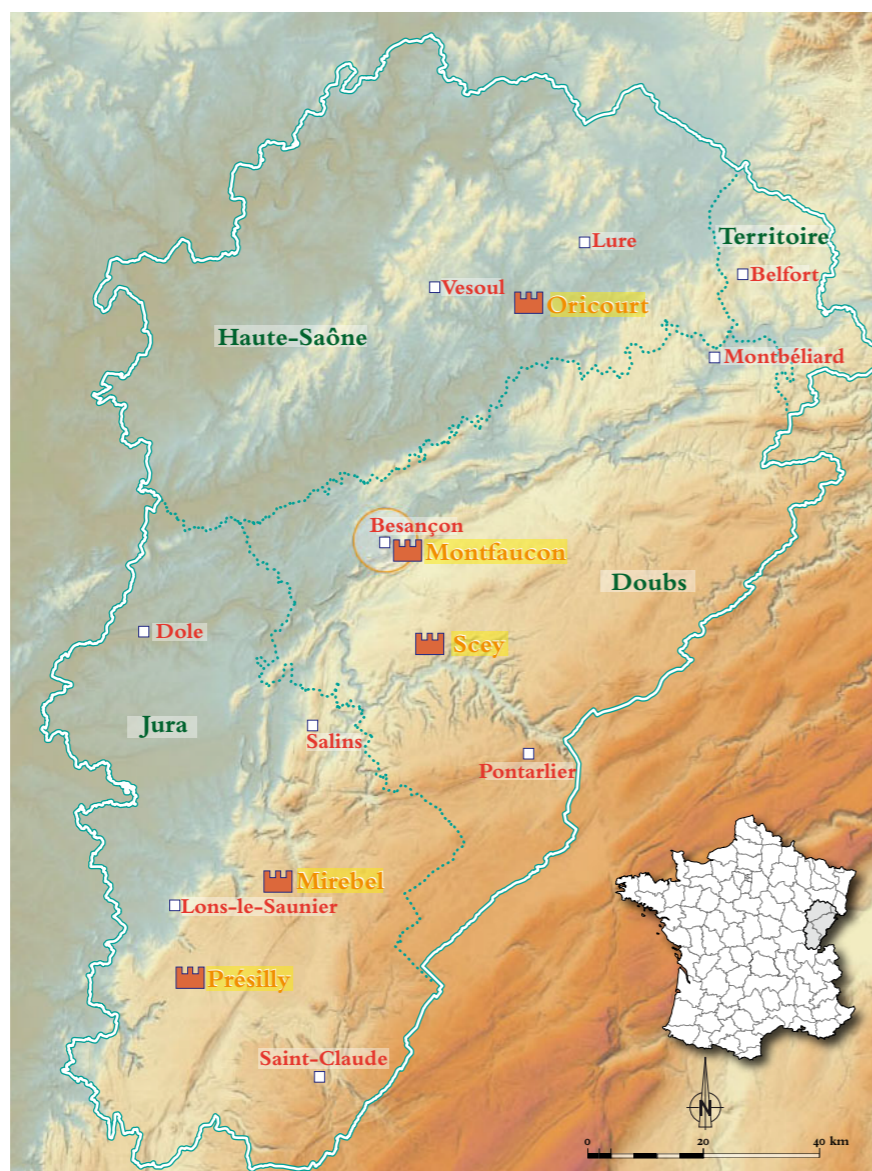
La question particulière posée dans ce second volet sur les rapports entre eau et château nous a invité à nous pencher sur les ressources accessibles en dehors des sites proprement dits. Ces ressources concernent exclusivement les points d'eau ponctuels du type puits, citernes, sources, nos châteaux étant sur des hauteurs et des plateaux sans possibilité ou nécessité d'usage de l'eau en termes de défense (fossés...) La question n'est pas facile, ces ressources pouvant se situer à des distances plus ou moins éloignées du château ; les structures correspondantes n'ont pas toujours fait l'objet de repérages précis, et encore moins de fouilles, ce qui ne facilite pas les propositions de datation ; elles ont pu faire l'objet d'une utilisation commune par les habitants du château et des communautés d'habitants alentour ; enfin, elles ont pu avoir un rôle spécifique puisqu'en dehors du système maîtrisé-fortifié par les usagers du château. Pour pouvoir bien cerner l'accessibilité à ces ressources,

1. Pour une approche plus complète de ces recherches, voir la dernière mise au point avec bibliographie dans SCHWIEN, GUYOT, « Les châteaux en Franche-Comté... »

nous avons pris le parti de présenter à chaque fois la totalité des points d'eau de ces sites, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre fortifié, combinant en quelque sorte les thématiques des deux colloques successifs du CeCaB : cela nous paraît être la seule façon de pouvoir approcher les spécificités des structures externes, objet du colloque de cette année.

Les sites retenus sont ceux d'Oricourt, Montfaucon, Scey, Mirebel et Présilly (fig. 1). Ce choix permet d'évoquer des sites bien étudiés disposant de sources aménagées extérieures à l'enceinte.

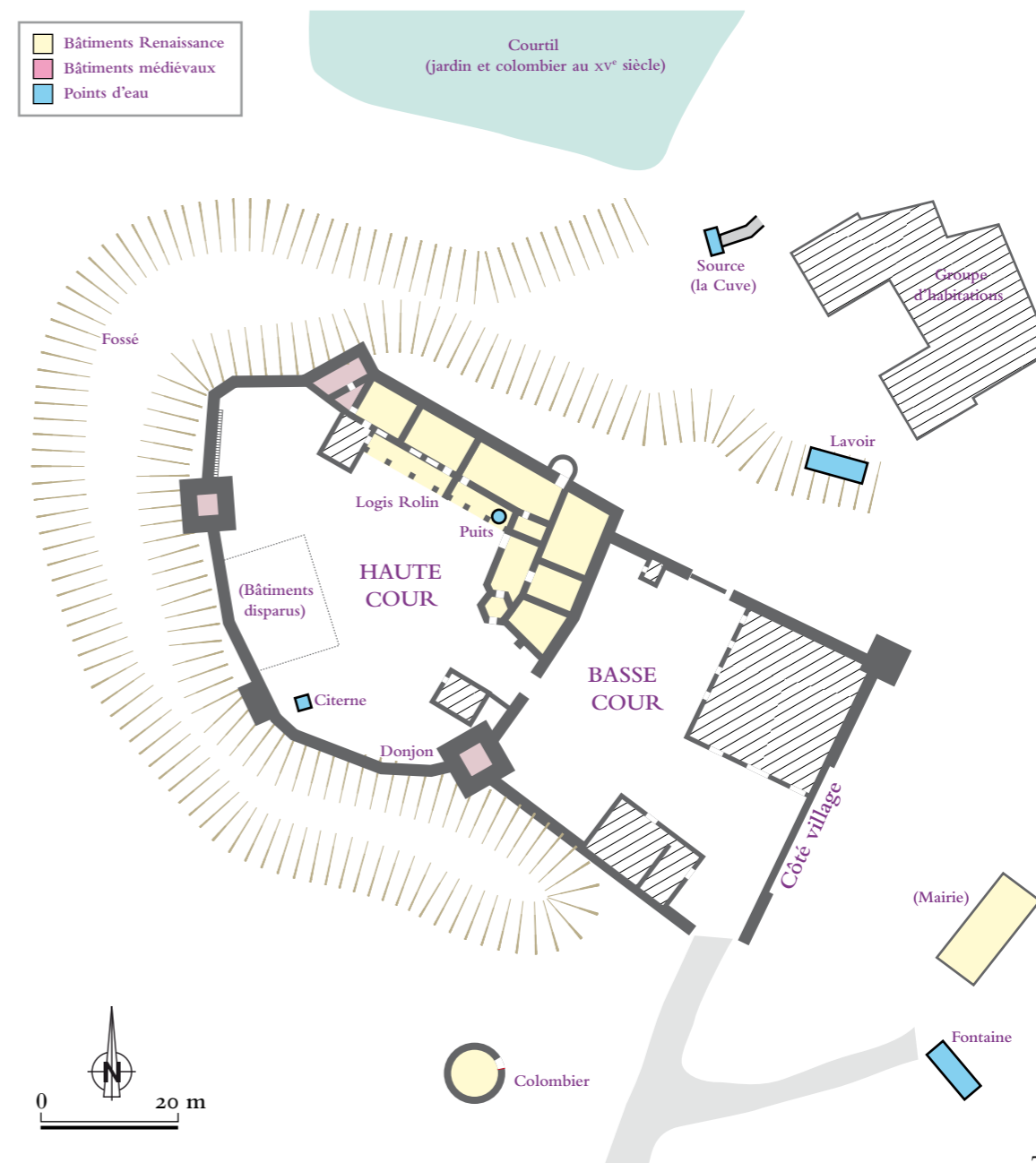
► Fig. 1 : carte de situation des châteaux étudiés. (DAO S. Guyot et J.J.S, fond IGN/Géoportail).



Oricourt

Le premier, situé en Haute-Saône, non loin de Lure, est construit en bordure du village du même nom, sur un léger replat dominant à 330 m d'altitude un vallon, le Lauzin, d'une cinquantaine de mètres de dénivelé (fig. 2). Le château lui-même, partiellement habité, est l'une des plus belles demeures du second Moyen Âge bien préservées de la région. L'histoire du site est assez mal connue. La première mention d'un château remonte à 1157. Il en reste une enceinte en partie crénelée de plan polygonal protégée côté vallon par un important fossé creusé dans le roc et dominée par

▼ Fig. 2 : croquis du château d'Oricourt (DAO J.J.S. d'après dessin anonyme in bull. des amis d'Oricourt, n° 22, 2014).



deux tours carrées flanquantes dont l'une est la tour maîtresse. Les espaces d'habitation s'échelonnent du XIV^e au XVI^e siècle et sont dus en partie au chancelier Nicolas Rolin. Ils sont formés d'une suite de bâtiments disposés en L contre l'enceinte et ouvrant sur la vaste cour centrale. Une basse-cour de plan quadrangulaire occupée aujourd'hui par d'anciens bâtiments d'exploitation agricole des deux derniers siècles s'étend à l'est, côté village. Enfin, un colombier circulaire des années 1680, en parfait état, domine le tout, à l'extérieur de l'ensemble.

L'alimentation en eau est assurée à l'intérieur du château par un puits circulaire abrité dans l'angle du logis sous une galerie en pierres (fig. 3 en tête d'article). Il a été vidé dans les années 1990 par une association locale, livrant des céramiques complètes des XVI^e-XVII^e siècles, dont une cruche à anse digitée sommitale, ainsi qu'un grand seau en bois cerclé de fer avec sa chaîne, longue de 24 m ; les niveaux supérieurs paraissent avoir été comblés au cours de la première guerre mondiale². D'un diamètre de près de 2 m et 22,50 m de profondeur, le conduit est construit en grandes pierres calcaires soigneusement taillées surmontées d'une margelle de blocs de grès. La hauteur d'eau moyenne y est de 3 m, soit un volume de 30 m³ environ (30 000 litres) mais dont le renouvellement ou débit de l'eau souterraine n'est pas connu. Le treuil en bois servant au puisage de l'eau est encore en place. Le mécanisme en est particulier, avec deux rangées de tiges en fer à deux dents plantées dans le bois, sortes de fourchettes guidant la chaîne ; les deux rangs sont de hauteur différente (15 et 30 cm) pour fonctionner à la manière d'un dérailleur de bicyclette, permettant de jouer sur trois paramètres : la force à appliquer, la charge à remonter et le temps de manoeuvre³. L'ensemble est difficile à dater mais appartient selon le contexte à l'époque moderne.

Un second point d'eau intérieur est matérialisé par une citerne voûtée de 4,50 m de profondeur, disposée dans la cour, en liaison probable avec des bâtiments aujourd'hui disparus, dont les traces d'appui à l'enceinte sont encore visibles. Son plan, en forme de triangle rectangle, est tout à fait original mais sa fonction ne fait pas de doute de par la présence d'un pertuis et d'un enduit intérieur hydraulique⁴.

Aux abords du château, trois points d'eau différents étaient accessibles : une fontaine-lavoir (côté village), un second lavoir et une source aménagée (tous deux en contrebas nord du logis). Les deux premiers sont des aménagements récents, sans doute du XIX^e siècle ; leur mode d'alimentation ne nous est pas connu ; le lavoir, d'ailleurs, récemment redégagé des gravats, est à sec.

La source, en revanche, pourrait être plus ancienne (fig. 4). Située entre un courtil (jardin) cité au XV^e siècle et un groupe de maisons ruinées, elle est adossée à un terrain en forte déclivité, à 40 m en contrebas du château. Dénommée localement la cuve, elle servait encore de lavoir au début du XX^e siècle ; effondrée en 1940, elle ne laissait plus apparaître qu'un élément voûté, interprété par la suite comme l'entrée d'un souterrain : des curieux et chercheurs de trésor ayant tenté d'en percer les mystères, elle a été déblayée

et restaurée en 1996 par le propriétaire. Elle apparaît aujourd'hui au fond d'un petit couloir pavé à ciel ouvert de 5-6 m de longueur, bordé de murs en pierres sèches, retenant les terrains en pente. La source elle-même a la forme d'une grande niche carrée de 2,20 m de côté, avec un mur maçonné en fond et protégé par une voûte en berceau en moellons de calcaire bien appareillés, haute de 2,50 m. Au sommet, une pierre taillée légèrement saillante de 0,90 x 0,40 m, est agrémentée d'une petite niche ayant sans doute abrité une statuette et, sur son côté, d'une inscription (M.I.A.T.E) dont le sens (nom des constructeurs, formule de protection...) est pour l'instant inconnu. Deux tablettes saillantes en pierre, sur les parois latérales et à 1 m du sol, renvoient sans doute à la fonction de lavoir, servant à poser les paniers de linge. Au pied, une dalle monobloc verticale de 50 cm de hauteur et 15 cm d'épaisseur ferme la cuve ou réservoir ; elle est percée en son centre d'un orifice formant sans doute le trop-plein d'évacuation ; la cuve est alimentée par cinq orifices quadrangulaires au pied des murs est et sud, soit du côté de la plus forte pente et du château. Le volume d'eau potentiel pouvait ainsi être de près de 1,80 m³. L'évacuation de l'eau se faisait par une conduite en bois sous les pavés du chemin, qui était obstruée au moment de la découverte par du sable. Un prélèvement pour une analyse dendrochronologique y avait été réalisé, mais sans suite. Dans son état actuel, cette « cuve » pourrait être du XVII^e ou du XVIII^e siècle, en raison de la qualité de l'appareil de la voûte et surtout de la niche aménagée au sommet.

▼ Fig. 4 : la source du château d'Oricourt, appelée « la cuve » (cliché J.-P. Cornevaux).



2. Cette fouille est malheureusement mal documentée et sans rapport. Le mobilier est conservé dans les locaux de l'association (la SHAARL), sauf le seau en bois (non traité) qui est resté au château. Une présentation générale de ce puits est faite sur le bulletin en ligne des « Amis d'Oricourt », n° 9, juillet 2007. Des informations complémentaires m'ont été fournies par le propriétaire du site, M. Cornevaux que je remercie.

3. Voir KILL, *L'approvisionnement en eau...* p. 351-352.

4. Nous n'avons pas encore pu accéder à cette citerne ; nos informations sont tirées du bulletin évoqué ci-dessus.

Montfaucon

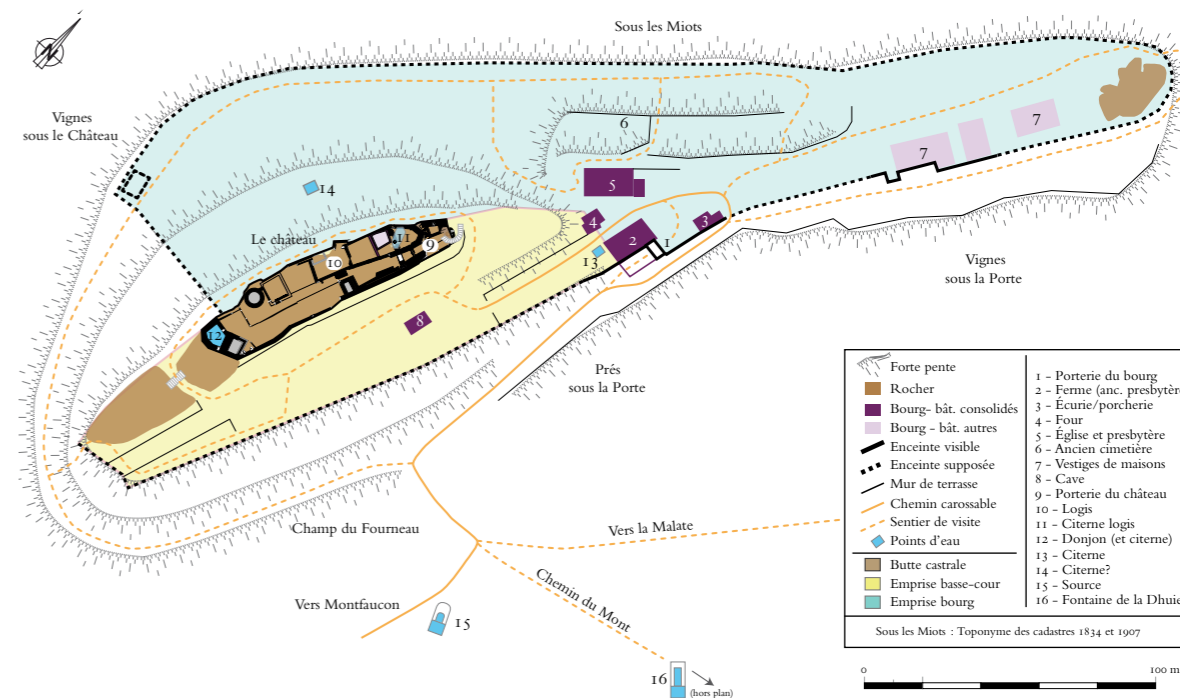
5. Un bilan complet de ces travaux (recherches historiques très détaillées et fouilles) a été édité par la commune de Montfaucon et est accessible dans les bibliothèques de la région. LOCATELLI, SCHWIEN, *Le château de Montfaucon...* On pourra aussi se reporter à un article des *Dossiers d'Archéologia* pour un survol des recherches effectuées. LOCATELLI, « Le château de Montfaucon... »

Le château de Montfaucon était adossé à un bourg fortifié sur les hauteurs de Besançon (fig. 5)⁵. Un premier château existe dès 1040, aux mains d'un vassal de l'évêque. Cette famille, de rang comtal, sera parmi les plus importantes de la région : elle donnera deux archevêques de Besançon au XII^e siècle et, à partir d'une alliance matrimoniale avec les comtes de Montbéliard vers 1120, contrôlera la partie nord de la région. Après 1400, une partie des territoires passe aux Chalon-Arlay, princes d'Orange. Un premier château est localisé sur une éminence au nord du site actuel (512 m NGF) avant son transfert entre 1290 et 1300 sur son lieu actuel. Sa date d'abandon n'est pas connue avec certitude. Si les troupes de Louis XI, en 1477, passent pour l'avoir occupé, des inventaires de biens et des montres d'armes assurent d'une occupation jusque vers 1600-1630. Le bourg lui-même est transféré au lieu actuel à 1 km environ du site, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle mais reste partiellement habité jusque vers 1900.

Le site fait l'objet de dégagements et mise en valeur par une association locale depuis une trentaine d'années, se consacrant d'abord à la découverte et consolidation de la ferme du dernier occupant, installé dans l'église du bourg et ses abords. La fouille systématique du château a débuté, elle, en 1999 et se poursuit à raison de 2 semaines par an avec une trentaine de bénévoles des environs. Au départ entièrement caché par la végétation et les gravats, hormis deux tours aux extrémités, le plan du site dans son dernier état est aujourd'hui quasi dégagé. L'organisation du bourg est connue, elle, par le plan cadastral dit napoléonien, complété par des vestiges observables en surface dans les secteurs débroussaillés.

Le château est construit sur une barre rocheuse d'une centaine de mètres de longueur pour une vingtaine de mètres de large et autant de haut (492 m NGF en moyenne). Les vestiges les plus anciens, sans doute du XIII^e siècle, sont ceux de l'enceinte qui couronne l'ensemble du rocher, un grand donjon d'habitation à une extrémité, une tour carrée formant porterie de l'autre ainsi que deux bâtiments sinon logis à l'intérieur. Une restructuration importante intervient entre le XIV^e et le XV^e siècle, avec des logis édifiés en continu sur une moitié de la barre et des cours et caves sur l'autre. Pour ce second état, les sources écrites témoignent de la présence d'un châtelain avec quelques hommes d'armes, la porterie étant gardée par les habitants de la seigneurie. Le capitaine a, entre autres fonctions, la gestion des recettes en nature de la seigneurie (grains et vins), stockées en partie au moins dans le château lui-même. Les fouilles révèlent la destruction par un incendie généralisé, sans doute autour de 1600, avec les plafonds et toitures carbonisées découvertes au sol.

Au pied de la barre rocheuse se développe un espace supposé servir de basse-cour, dont les textes disent qu'elle est séparée du bourg par un mur. Mais, elle a été transformée pour de la viticulture en terrasses à l'époque moderne (?) et il n'en reste rien de compréhensible, sauf une cave voûtée. Quant au bourg, avec une imposante enceinte en pierre et une porterie



spécifique, il n'apparaît à l'heure actuelle que l'église, le presbytère et une maison sur la vingtaine connue selon un dénombrement vers 1600 (470 m NGF en moyenne).

L'ensemble est situé à l'extrémité d'un vallon en pente douce, perché au-dessus de la vallée du Doubs et dominé par la falaise abrupte du premier plateau jurassien.

Sur ce vaste espace ont été reconnus plusieurs points d'eau.

À l'intérieur du château, dans le rocher sous l'un des premiers logis, a été creusée une vaste citerne de plan allongé mais aux parois très irrégulières, de 8 x 3 m environ pour une hauteur de 3 m, soit 70 m³ d'eau potentielle. L'alimentation se faisait depuis le toit de la porterie. Il en reste une vasque de réception en pierre proche du sol et un conduit souterrain, en pierre également, débouchant dans le pertuis. L'appareil du système de réception permet d'attribuer sa mise en place à la première phase du site, le pertuis se situant alors à l'intérieur du logis, au milieu du rez-de-chaussée, la question de son accès (trappe ou margelle) restant ouverte. La citerne est conservée dans la seconde phase du logis, lorsque le premier bâtiment est subdivisé en trois espaces distincts, avec au centre une courette dallée et sans doute un jardin. Le pertuis, cette fois avec une margelle probable, est abrité sous un grand arc pratiqué dans l'épaisseur du mur du logis, associé à un sarcophage en remploi servant de bassin de stockage.

Le haut château dispose d'une seconde citerne, aménagée dans le sous-sol du donjon. Entièrement comblée, elle reste à fouiller. Il en apparaît pour l'instant une voûte en berceau et le haut des parois enduites d'un épais

▲ Fig. 5 : plan du château et bourg de Montfaucon, d'après le cadastre dit napoléonien et les données de fouilles (DAO J.J.S. 2015 d'après R. Locatelli 2008).

mortier hydraulique. Elle appartient de façon certaine à la seconde phase du site, en raison d'une archère bouchée visible depuis l'extérieur. Avec une surface de 6 x 6 m et une profondeur estimée de 4 m, elle pourrait contenir un volume d'eau de près de 150 m³.

Au pied du château, dans l'emprise supposée de la basse-cour, subsistent deux éléments qui pourraient être des citernes également, soit un puits et volume en creux bouché sous le chemin central actuel (proche du presbytère) et une structure carrée voûtée mais effondrée au pied de la barre rocheuse à l'ouest.

Aucun point d'eau n'a été observé dans les parties déjà dégagées du bourg. En revanche, en dehors du site, subsistent deux sources aménagées.

La première est au fond du vallon, au bord du chemin qui arrive à l'entrée du bourg depuis le village actuel (fig. 6). C'est la plus proche du château, à 130 m à vol d'oiseau (ou 60 m depuis la porterie du bourg) et à 30 m en contrebas (462 m NGF). L'association l'a remise en état tout au début de ses activités. Elle se compose d'un bassin de réception creusé ou aménagé au bas de la pente, avec des moellons grossièrement équarris formant une voûte en cul de four, de 2 m de diamètre environ et autant de hauteur. Le mode d'alimentation en eau n'est pas directement observable aujourd'hui, une épaisse vase en tapissant le fond : on peut imaginer un système drainant de blocs de pierre à la base arrière de la voûte, l'eau traversant la paroi construite sans mortier. À l'extérieur, un muret en pierres sèches retient les terres de la pente, formant une petite esplanade d'accès à fond plat. L'association y a rajouté des assises en forme de gradins pour en retenir le pied et paver l'espace autour d'un bassin extérieur rectangulaire rénové. Une ouverture carrée, avec un linteau monobloc légèrement retaillé pour suggérer un arc, sert de déversoir entre les deux bassins, intérieur et extérieur : le système originel – engravure dans la base ou conduite – n'est pas connu ; un paysage

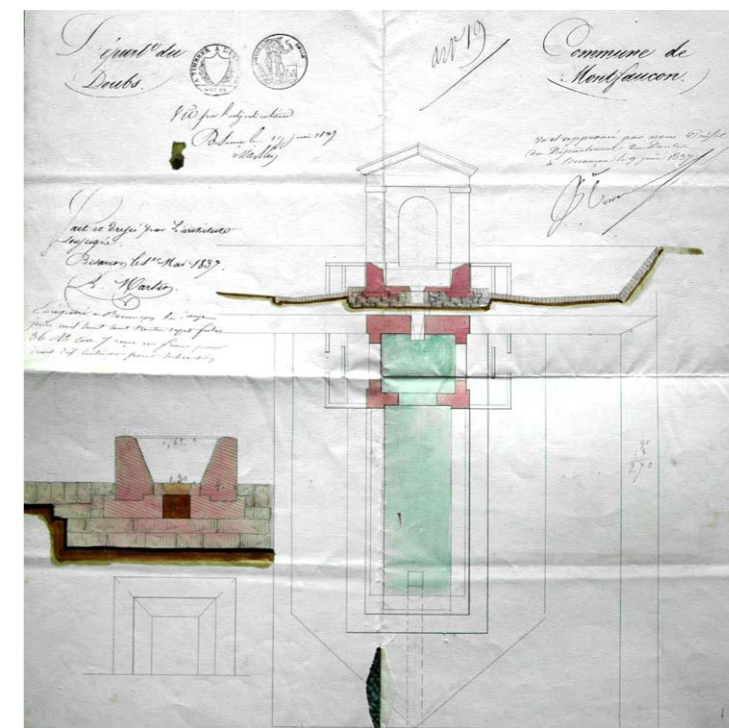


► Fig. 6 : la source du château de Montfaucon (cliché J.J.S.)

direct dans le bassin intérieur, à la façon de certains puits encore en activité dans le sud de la région, paraît en tout cas difficile sinon impossible, à cause de l'étroitesse de l'ouverture. Le barreaudage actuel a été rajouté par l'association pour des raisons de sécurité. De par les vestiges observables, l'ensemble est impossible à dater et n'apparaît pas dans les sources écrites déjà dépouillées. Aujourd'hui, cette source est quasi tarie et seul un mince filet d'eau l'alimente les bonnes années.

La seconde source, dénommée la fontaine de la Douie ou Dhuie, est située sur la pente du vieux château (470 m NGF). Elle est déjà citée dans les sources écrites du XVIII^e siècle mais est entièrement reconstruite en 1837, selon un devis correspondant⁶. Le préambule de ce document spécifie que « le hameau situé au pied du château de Montfaucon possède une source intarissable qui se perd à la surface du sol tandis qu'il serait facile d'en recueillir les eaux dans des bassins [...] pour en faire un château d'eau et un lavoir ». Les vestiges des aménagements en sont actuellement ruinés mais suffisamment préservés pour en reconnaître la qualité d'exécution, conforme aux documents du devis. Il s'agit d'un vaste ensemble construit en pierres de taille soigneusement appareillées, avec un haut bâtiment carré, adossé à la pente et surmonté d'un fronton triangulaire servant à abriter le bassin de réception ; un vaste bassin extérieur y est adossé, dont les larges pierres taillées en oblique vers l'intérieur servent au battage du linge. Un muret clôture le tout (fig. 7).

Dans notre réflexion sur l'alimentation en eau, cette source réaménagée tardivement nous intéresse avant tout de par sa position. Située au pied de la colline du vieux château, à 200 m à vol d'oiseau et un dénivelé de 40 m, elle a pu déjà servir pour ce premier site ; elle a pu servir également au site actuel, bien que située à près de 500 m du château et séparée par le petit vallon d'une trentaine de mètres de dénivelé. Le réaménagement de 1837, avec sa construction digne d'une fontaine monumentale agrémentant le centre d'un village alors qu'elle est totalement isolée dans la forêt, montre bien qu'il nous faut intégrer des paramètres de distance et de topographie auxquels nous ne souscrivions pas a priori. Ce « château d'eau », selon le devis, peut alimenter le bourg par portage, voire par une conduite souterraine ; mais on s'y rend également pour laver le linge, ce qui induit une organisation matérielle un peu plus complexe.



6. AD Doubs, 405 O 5. Transcription René Locatelli.

▼ Fig. 7 : plan du projet de la fontaine-lavoir de la Dhuie à Montfaucon en 1837. (AD Doubs, 405 O 5).

Le château de Scey

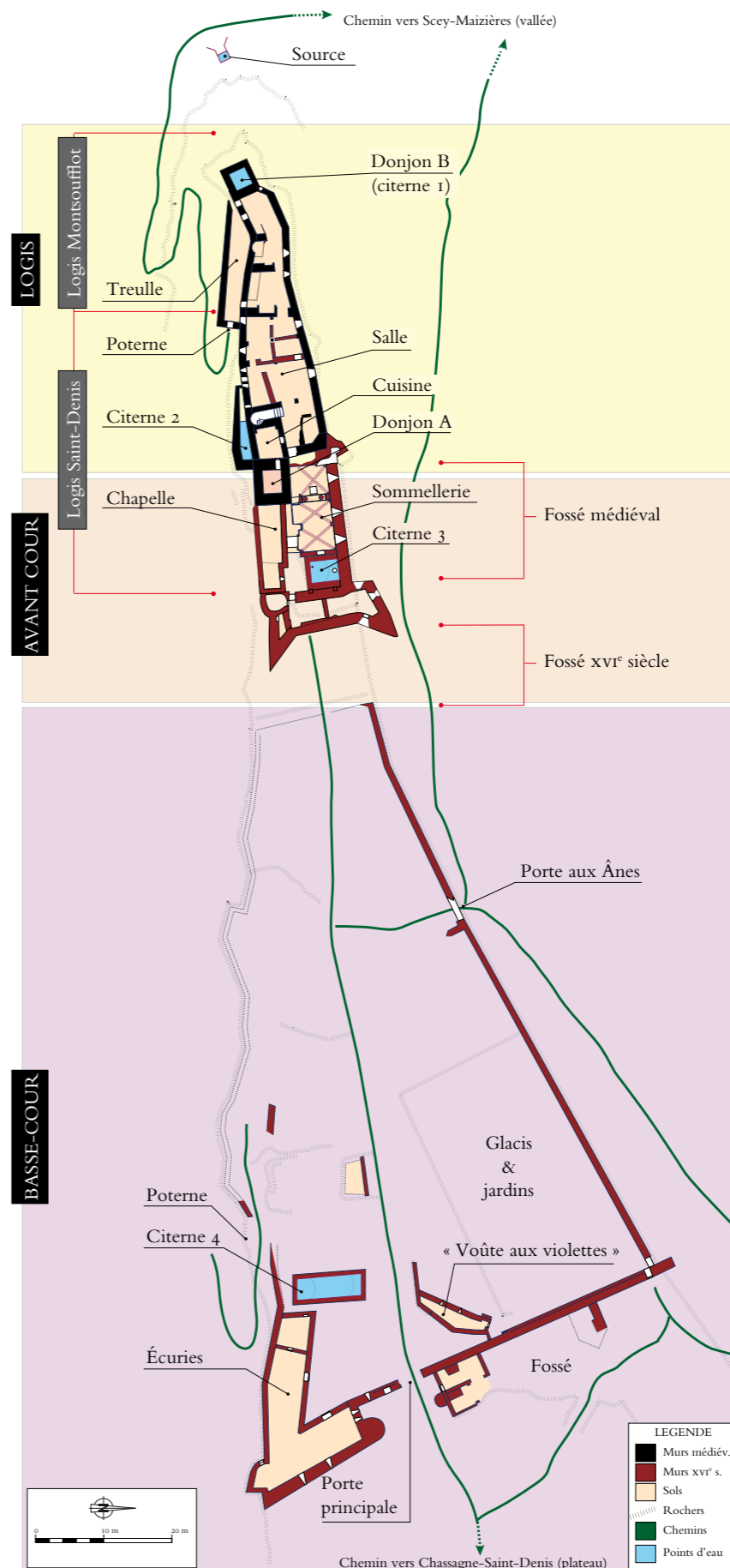
Le château de Scey ou castel Saint-Denis, commune de Scey-Maizières, domine la vallée de la Loue non loin d'Ornans (fig. 8).

Si les traces archéologiques datent sa première occupation des IX^e-X^e siècles, le château n'est toutefois cité dans les archives qu'à partir de 1083, lorsque Gui, « prince du château de Scey » donne l'église Saint-Pierre de Scey-la-Ville à l'abbaye jurassienne de Baume-les-Messieurs. Après des partages successifs de la seigneurie primitive – 1179, 1204 et 1241 –, le château échoit aux comtes palatins de Bourgogne en 1272. Une partie en est revendue à Mahaut d'Artois en 1309. L'ensemble revient à Thibaud de Scey en 1359. Au XV^e siècle, par le jeu des descendance, la famille de Vienne est le nouveau propriétaire du site. C'est Philippe de Vienne qui doit affronter sous ses murs les armées du dauphin Louis XI menées par Charles d'Ambroise en 1479. Quelques années plus tard, en 1494, l'empereur Maximilien en autorise la refortification mais sans suites immédiates. Achetée en 1550 par Nicolas Perrenot de Granvelle, garde des Sceaux et conseiller de Charles-Quint, la demeure presque ruinée sera restaurée par ses fils. Entre 1565 et 1576, les travaux seront confiés à Richard Maire, le maître d'œuvre du Palais Granvelle à Besançon. Les descendants des Granvelle, les Oiselay-Cantecroix cèdent le château au comte de la Baume-Saint-Amour en 1637. Définitivement ruiné par la seconde conquête française en 1674, le château redevient la propriété de la famille de Scey en 1678 et le demeure encore.

Le site fait l'objet de travaux de recherches et de restauration depuis les années 1980. Une première série d'investigations a été menée par Jean-Marie Croizat, spécialiste des châteaux de la région, avec des fouilles ponctuelles sur les logis et des recherches d'archives, conduisant au classement du site en 1987. En 1995 a été engagé un programme pluriannuel de stabilisation des ruines, sous l'impulsion de la région de Franche-Comté, en partenariat avec la communauté de communes, le département du Doubs et bien évidemment le Ministère de la culture. Les travaux ont été confiés à une association d'insertion, sous la conduite scientifique d'un archéologue professionnel. Plusieurs chercheurs s'y sont succédés, la mission la plus longue revenant à Stéphane Guyot (depuis 2001), à raison de plusieurs mois par an de travaux de déblaiement et de relevés d'élévation, selon la nature des stabilisations à faire.

Ce programme arrive aujourd'hui à sa fin. Il a permis de dégager d'une végétation luxuriante et d'importants déblais un vaste site dont à l'origine seul un donjon carré et quelques murs étaient visibles à un peu moins de 500 m d'altitude⁸.

Il se compose de deux éléments principaux, logis avec avant cour et basse-cour, édifiés à la pointe d'un éperon prolongeant un plateau aux parois très abruptes. Les premiers se composent de deux logis adossés,



◀ Fig. 8 : plan du château de Scey, dit Castel Saint-Denis DAO J.J.S 2015 d'après S. Guyot, rapports 2001-2014).

7. CROIZAT et al., *Scey au Moyen Âge...* pour une première synthèse puis les rapports d'étude successifs (1996-2014) de Sébastien BULLY, Isabelle DARD et Stéphane GUYOT (avec collaborateurs), consultables au service de l'archéologie de la DRAC à Besançon.

8. Les recherches d'archives complémentaires ont permis la découverte d'un état de lieux très précis dressé à la fin de la restructuration par les Granvelle, en 1576. Édité en 1992 (CROIZAT et al. *Scey au Moyen Âge...*). C'est un guide précieux pour comprendre et nommer les diverses parties du site.

organisés en enfilade derrière deux tours carrées, celle dite de Saint-Denis (conservée jusqu'à la toiture) et celle de Montsoufflot (arasée), dont les vestiges apparents s'échelonnent du XII^e au XVI^e siècle. Le logis Montsoufflot, sur l'élément le plus étroit de l'éperon soit moins de 8 m de largeur, se compose de trois travées d'habitation. Il est complété par un haut et étroit bâtiment au nom énigmatique : le treulle. Habillant le rocher depuis la base et percé d'une belle poterne armoriée portant l'aigle des Vienne, il a au moins une fonction d'accès secondaire. Le logis Saint-Denis est plus complètement conservé. Les parties les plus anciennes sont le donjon en pierres à bosses voûté sur trois étages, la grande salle du rez-de-chaussée et une cuisine. Les Granvelle l'agrandissent en utilisant l'espace des fossés entre donjon et basse-cour (l'avant château), y construisant une majestueuse salle d'armes, un cellier voûté (appelé sommellerie) et une citerne surmontée d'une chapelle (Saint-Denis) et d'une cour dallée. Le front d'entrée, équipé de bastions triangulaires (dits « torrions ») avec chambres d'artillerie voûtées, était accessible par un pont-levis au travers d'un nouveau fossé.

La basse-cour est un vaste espace trapézoïdal de 112 m de longueur, fermé du côté de l'attaque par un mur de près de 80 m de long, percé d'une porte charretière et précédé partiellement d'un fossé. L'enceinte elle-même épouse l'abrupt et est percée de deux poternes (dont une « porte aux Ânes »). L'intérieur a l'aspect d'une sorte de glacis descendant en pente douce vers les logis, obtenu en partie par un remblaiement de plusieurs mètres d'épaisseur de la pente naturelle du rocher, pour y aménager des jardins et vergers, selon le texte de 1576. Hormis l'enceinte, les investigations archéologiques y ont été très ponctuelles, avec des indices ne permettant pas d'envisager une datation en-deçà du XVI^e siècle. Les éléments déjà reconnus de ce fait se situent en périphérie : écuries avec dépendances (forge ?), citerne, construction voûtée pour la culture de violettes. Des traces d'habitat de qualité ont toutefois été fouillées le long du chemin central. Pour l'instant, il manque encore la localisation d'une grange et d'un grand pigeonnier de 3 500 logettes, cités en 1576. On peut imaginer cet espace de 5 600 m² comme le lieu d'accueil des paysans retrayants de la seigneurie signalés par les sources écrites.

À l'intérieur du château ont été mis au jour quatre citernes. La première (rapport Guyot, 2007, structure 34), à la base de la tour Montsoufflot (4 x 3,40 m intérieur), est caractérisée par un épais enduit hydraulique de tuileau, déposé en deux et par endroits trois couches successives, masquant les parois intérieures, dont une partie est formée par le rocher à peine dégrossi. Les parties supérieures ont été arasées mais restent partiellement lisibles, avec les traces d'une voûte d'arêtes percée dans un second temps en son centre par un tuyau métallique (alliage à base de cuivre ?), destiné à l'alimentation. Seule une partie du remblai en a été excavée. De ce fait, la profondeur est estimée à partir de la base du mur extérieur à 4 m au moins, ce qui ferait une contenance minimale de 50 m³, mais dont il faut défalquer le volume irrégulier du rocher. L'état de ruine avancée rend sa datation malaisée. La citerne paraît postérieure au volume voûté en sous-sol de la tour, édifiée aux

XII^e-XIII^e siècle, de par le percement par la conduite. N'étant pas citée dans les documents des Granvelle au milieu du XVI^e siècle, elle pourrait même être très tardive et mise en place en liaison avec une salle de bain en rez-de-chaussée du logis immédiatement adjacent au XVII^e siècle.

La deuxième est décrite dans le texte de 1576, pour la réparation (?) d'une voûte qui la surplombe et d'une poulie. Associée à la « vieille cuisine » du logis Saint-Denis, elle appartiendrait aux phases primitives du site. Les travaux de restauration ont permis récemment sa découverte dans un état très dégradé en contrebas sud de la cuisine (rapport Guyot, 2014, structure 28). Il s'agit d'un quadrilatère irrégulier creusé partiellement dans le rocher sud mais parementé sur toutes ses faces. Ses dimensions (largeur de 1,40 m en moyenne, 6,30 m de longueur et plus de 2,50 m de haut) permettent d'envisager une capacité de 27 m³ d'eau environ. Ses parois étaient enduites d'un mortier de tuileau sur une triple épaisseur, celui du fond atteignant 12 cm en 5 couches. Des lauzes en surface de ce sol à l'une des extrémités correspondent sans doute à l'emplacement du pertuis, les dalles devant éviter les usures par le seau. La chronologie relative des maçonneries n'interdit pas d'y voir une structure d'origine du site. Le mobilier du comblement appartient au XVII^e siècle, y compris dans la vase du fond, laissant envisager un curage dans sa phase terminale.

La troisième est construite par les Granvelle au milieu du XVI^e siècle dans l'avant château, dans l'ancien fossé entre la sommellerie et le front d'entrée (rapport Bully 2000, structure 17). À la différence de la précédente, elle est en parfait état de conservation, hormis un trou percé dans le mur côté sommellerie sans doute par des curieux ou chercheurs de trésor après l'abandon du site. Il s'agit d'un volume quadrangulaire voûté en berceau de 6 x 6 m mais tronqué d'un bon tiers par la paroi rocheuse découpée en biais dans un angle et profond de près de 5 m, ce qui donne un volume d'eau approximatif de 120 m³. L'alimentation se fait à partir du toit de la chapelle Saint-Denis, dont la base du chéneau au niveau du sol est encore en place. Cette conduite débouche dans la citerne au moyen d'une conduite en pierre de 20 cm de diamètre, légèrement saillante, avec une engravure sur la face inférieure formant goutte d'eau. Un trop-plein en forme de trou circulaire est percé côté extérieur au niveau de la voûte. Le pertuis circulaire est également visible : formé de 4 rangs de pierres de taille soigneusement ajustées, il est bloqué au niveau de la voûte par 4 grandes dalles disposées en damier. Une partie de la margelle a été retrouvée en morceaux dans le comblement : elle devait avoir la forme d'une cuve en pierres assemblées, sans décor particulier mais sommée d'une sorte de léger boudin rainuré. Le texte de 1576 évoque sommairement sa construction, en précisant la mise en place d'une « ramure » (charpente) commune entre celle-ci et la sommellerie, mais dont l'organisation nous échappe. L'un des intérêts de cette citerne, outre son caractère complet, est sa juxtaposition avec un autre système hydraulique contemporain, à savoir un réseau de canaux de réception des eaux de pluie de la cour de l'avant-château, inséré dans la voûte de la sommellerie, pour en

9. BULLY *et al.* « Le château de Scey au XVI^e siècle... »

10. Une autre citerne en cours de fouilles depuis deux ans à Vaulgrenant, un château de hauteur encore occupé vers 1700 près de Salins, permet d'observer le même phénomène. En parfait état de conservation sous la cour actuellement herbeuse du site, elle était comblée jusqu'à la base de son petit pertuis avec des cailloutis (2/3 du volume) et des moellons et pierres de taille entiers, dont beaucoup atteignent les 100 à 200 kg. Ceci exclut un remplissage de déchets par les récupérateurs de pierres après l'abandon du site, leur intérêt étant au contraire de réutiliser ces belles pierres au lieu de s'acharner à les enterrer dans la citerne au travers de son petit pertuis. Pour l'instant toutefois, aucun indice de datation – hors quelques canettes de bière en surface – ne permet d'estimer l'époque du comblement.

11. Le fond n'en a pas été fouillé, pour préserver les niveaux archéologiques ; l'estimation de profondeur est faite à partir d'un sondage, qui a atteint le rocher, de surface inégale.

assurer la protection aux eaux d'infiltration. Ce réseau, entièrement en l'état au-dessus de la citerne, en évite soigneusement les structures percées dans la voûte pour évacuer l'eau au-delà du mur d'enceinte par des gargouilles⁹. Un autre intérêt est celui de son comblement alors même qu'elle est complète jusqu'à la voûte. Il est possible d'y voir les effets volontaires du démantèlement du site par l'État moderne avec suppression des points d'eau, pour empêcher toute réutilisation temporaire du château, un phénomène souvent supposé mais rarement observé en fouilles¹⁰.

La dernière se situe à l'extrémité de la basse-cour, à proximité des écuries (rapport Bully 2000, structure 14)¹¹. Elle est construite peu avant 1576, selon le rapport Maire qui cite le creusement du rocher et la pose de l'enduit hydraulique. Voûtée en berceau, elle mesure 10,50 x 4,50 m pour une profondeur estimée à 4 m, soit un volume d'eau de près de 190 m³, ce qui en fait une structure exceptionnellement grande. Une partie des vestiges supérieurs étant abîmée, le mode d'alimentation n'est pas connu mais il est probable qu'il ait été élaboré à partir du toit des écuries. Un tuyau en terre cuite déverse le trop-plein au travers du mur d'enceinte. Le texte de 1576 évoque également la pose d'une margelle, des caniveaux ou conduites en pierre (des « gargoles ») pour poser « le corps de cuivre pour prendre l'eau », un tabernacle [sic] et des seaux en fer.

À l'extérieur du château, enfin, est conservée une source aménagée (fig. 9) Construite à la base de l'éperon rocheux, au droit de la tour Montsoufflot, elle se situe à près de 50 m en contrebas du niveau de circulation des logis. Cachée pour l'instant sous des broussailles et de la terre, elle n'a pas encore fait l'objet d'investigations. Elle se présente sous la forme d'un petit bassin voûté en claveaux bien appareillés. Elle mesure 1 x 1 m pour une hauteur sur remblais de 1 m. Le fond est constitué par le rocher en partie haute et une maçonnerie à la base. Située un peu à l'écart du chemin aménagé menant au château depuis le village de Scey-Maizières, du côté où le texte de 1576 cite les vignes, elle était le plus facilement accessible depuis la poterne du treulle. En l'état actuel, sa datation est difficile et le texte de 1576 n'en fait pas mention. Mais sa situation, loin de tout autre aménagement et sur la rive opposée de la Loue par rapport au village, en fait assurément une structure associée au château.

Au total, nous disposons ainsi d'informations sur une citerne dans le logis des années 1200-1500, sur deux autres construites entre 1550 et 1576 (logis et basse-cour) et sur une dernière mise en place au XVII^e siècle (tour Montsoufflot). À la fin de son histoire, le château pouvait ainsi disposer d'une réserve d'eau de près de 390 m³. Une source aménagée à quelques dizaines de mètres en contrebas du promontoire la complète avec de l'eau vive, mais sans qu'on sache à quels moments de son histoire.



▲ Fig. 9 : la source du château de Scey (cliché S. Guyot).

Mirebel

Le château de Mirebel, dans la commune du même nom, est situé sur un promontoire rocheux à 680 m d'altitude, orienté nord-sud, dominant le village en contrebas mais également l'important axe routier entre Lons-le-Saunier et Champagnole.

Les constructions occupent l'intégralité de la surface rocheuse, très allongée mais étroite, soit 194 m de long pour 19 m de large au plus.

Le château est mentionné une première fois en 1172, aux mains de la famille des Vienne. Le site est l'une des résidences habituelle de la famille jusqu'au XV^e siècle, dont Henri de Vienne, gouverneur de la Comté autour de 1400. En 1422, le château est vendu aux Chalon-Arly. Les troupes de Louis XI l'occupent en 1479. Sans doute ruiné dès ce moment-là, il ne paraît pas avoir été reconstruit. En 1532 puis 1553, en tout cas, des inventaires le décrivent « *en ruynes, sans demeurance, capitaines ny gardes* ». Une reconnaissance en 1558 stipule que « *ledit château est en ruine, sauf belle et haute tour au milieu du château, couverte de laves, et son plancher et prisons au bas d'icelle ; auquel château et maison-forte les habitants et sujets sont tenus de*

faire guet et garde, et contribuer aux menus emparements ». Mais cette tour sera ruinée à son tour par les troupes d'Henri IV en 1595.

Le site fait l'objet de travaux de consolidation et mise en valeur depuis 2003 par une association locale, suite à l'achat du terrain par la commune. Les premières années ont été consacrées à du défrichage, au relevé des vestiges visibles, des sondages par un archéologue bénévole (F. Racle), le fléchage avec panneaux des éléments remarquables, débouchant sur l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques du château. Entre 2008 et 2010 ont été engagés les premiers travaux de consolidation d'envergure sur les parties visibles du donjon et du logis, confiés à une association d'insertion. Comme à Scey, l'étude archéologique, principalement le relevé des élévations, a été réalisée par Stéphane Guyot. Depuis cette date, les travaux sont suspendus¹².

En l'état actuel, le promontoire se décompose en 4 zones séparées par un fossé. Au sud, la partie la plus basse du promontoire est séparée de l'église paroissiale du village et ancienne chapelle castrale par un bourrelet de pierres et terre associé à un creux ; on ne peut toutefois pas en faire un véritable fossé. Une source reste visible entre ce talus et l'église.

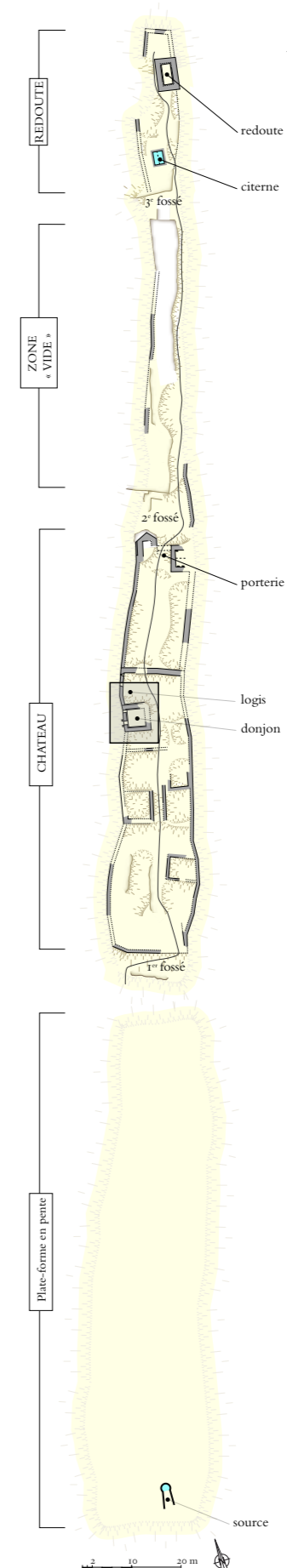
La deuxième zone comprend le château proprement dit, avec une enceinte quasi continue, le donjon et son logis adossés aux XIV^e et XV^e siècles ainsi que des espaces plans avec des traces de murs de constructions indéterminées. Le donjon de plan carré (8,50 x 8 m) est conservé sur 3 faces et 3 niveaux ; l'appareil et les vestiges d'ouverture permettent de le dater des XII^e-XIII^e siècles. Le logis y est adossé au nord, avec un seul mur important conservé, côté ouest, percé de plusieurs baies. Il est postérieur en chronologie relative au donjon, avec des fenêtres du XV^e siècle. Des datations de poutres préservées dans deux boulin en attribuent une séquence au moins aux années 1376. Son fossé le plus large et profond est au nord, associé aux vestiges d'une porterie complétée par une tour en éperon. C'est visiblement le côté de l'accès principal, bien qu'il soit sur la face opposée du promontoire par rapport au village actuel. Un sondage récent y a d'ailleurs mis au jour le chemin pavé avec ornières de l'arrivée sur le plateau.

La troisième zone paraît vide de constructions en dehors des fragments de mur bordant le rocher à l'ouest qui peuvent correspondre aux vestiges d'une enceinte.

La quatrième zone, la plus au nord, est délimitée par des fragments d'enceinte, protégeant une citerne et un bâtiment rectangulaire aux murs épais. Ce dernier, de 11 x 7 m, sans accès en rez-de-chaussée, mais comportant au moins un étage sur plancher, domine un abrupt coupant l'éperon et, plus loin, un col aujourd'hui abandonné. La fonction de cette « tour » à l'appareil très soigné et sur le point le plus haut du site reste inconnue.

Le seul point d'eau interne à l'ensemble fortifié est une citerne voûtée dans la zone nord. Sa voûte en grande partie éboulée et non fouillée laisse deviner une structure de 2 x 3 m environ.

Au sud, la source extérieure à la première enceinte reconnue se manifeste par la présence de deux murets délimitant une dépression spongieuse de 3 m de diamètre environ. Elle apparaît sur le cadastre napoléonien sous la dénomination de puits, dans une parcelle d'ailleurs distincte de l'ensemble castral. Son propriétaire actuel l'a nettoyée il y a quelques années et noté l'absence de toute fondation mais également de liant entre les 2 ou 3 assises de pierres. L'ensemble donne l'impression d'une sorte de bassin de réception d'eau d'infiltration à l'extrémité du promontoire, pouvant servir aujourd'hui à abreuver des vaches ou d'autres animaux. Mais rien n'interdit de penser que, mieux aménagée, elle aurait pu être utilisable tant par les villageois que par les occupants du château.



◀ Fig. 10 : plan du château de Mirebel (dessin J.J.S. d'après S. Guyot, rapports 2008-2010).

12. Voir puis les rapports d'étude, avec bibliographie, de Stéphane GUYOT (2008 et 2010), consultables au service de l'archéologie de la DRAC à Besançon.

Présilly

Le château de Présilly, non loin du bourg d'Orgelet, est érigé en bordure d'un petit plateau dominant le village du même nom à 609 m d'altitude. Il s'agit de l'une des plus belles ruines accessibles du Jura (fig. 11).

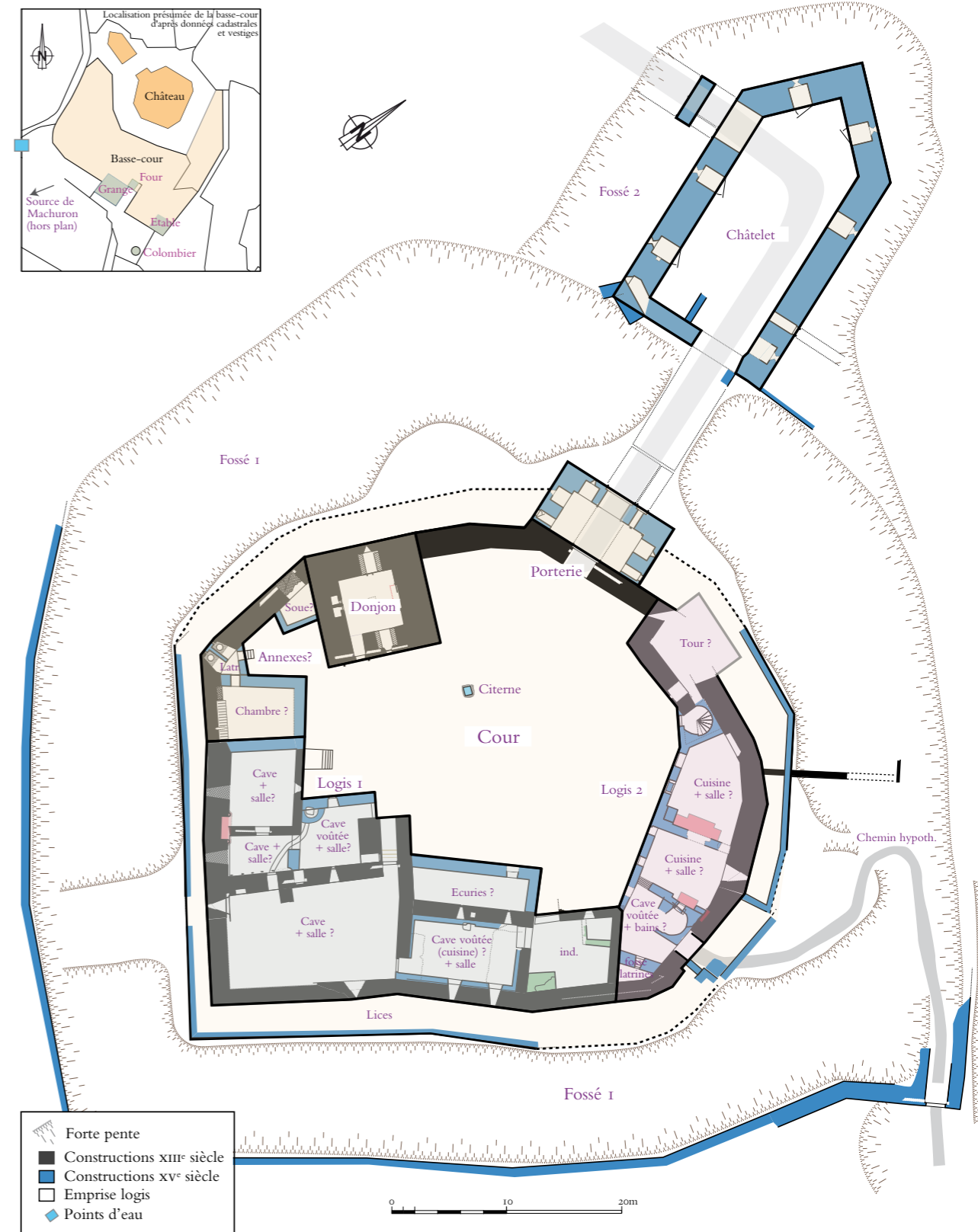
Fief des Chalon-Auxerre, Présilly apparaît dans les textes au XIII^e siècle comme siège d'une petite seigneurie confiée à la famille des Dramelay. La première mention du château date d'une reprise de fief de 1300. En 1422, le château passe aux mains de Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, par son mariage avec Guigone de Salins. Un autre mariage, en 1508, transfère le site aux mains des La Baume-Montrevel qui le conservent jusqu'en 1716. Comme d'autres châteaux de la région, il a souffert des vicissitudes des guerres du XVII^e siècle, avec le siège puis l'occupation par les Français en 1637-1641, suivis de l'ordre donné par le gouverneur espagnol au capitaine Lacuzon de détruire la forteresse en 1673. Si cet ordre a été exécuté, il ne l'a été en tout cas que très partiellement, si l'on considère l'état de conservation actuel. Aujourd'hui, le site appartient à la commune.

Les recherches faites sur le site se développent en deux temps. Un abbé à la retraite, De Perthuis, s'y installe en 1949 et, jusqu'à sa mort en 1975, il défriche, déblaie, consolide et reconstruit les ruines avec l'aide d'une association créée pour l'occasion. Il obtient le classement du château en 1954. Ses recherches sont publiées dans deux opuscules, évoquant les données historiques en complément aux données architecturales, malheureusement sans références d'archives. Le flambeau sera repris par une autre équipe, les Baladins du château, à la fin des années 1980. Les travaux d'envergure, avec un suivi archéologique conséquent, seront engagés en 1995, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des Monuments historiques. Les fouilles et relevés sont réalisés par le biais de chantiers de jeunes bénévoles de 3 semaines par an, les restaurations étant confiées à une entreprise agréée, l'ensemble étant financé en grande partie par les recettes de spectacles historiques organisés sur le site par l'association. Le programme est achevé en 2009 pour les vestiges les plus exposés mais les travaux de fouilles et de consolidation plus ponctuelles se poursuivent toujours actuellement¹³.

Le site comprend deux espaces principaux, le château et sa basse-cour. Le premier est ceint d'un épais mur de plan polygonal à circulaire partiellement conservé jusqu'au chemin de ronde. Elle est construite aux XII^e-XIII^e siècles, en même temps que le donjon intégré à l'un de ses flancs. Se développant vers l'intérieur, celui-ci est l'un des plus complets de la région. De plan carré de 10 x 10 m de côté et aux murs épais de 2,80 m, il est conservé sur une quinzaine de mètres de hauteur, avec un rez-de-chaussée voûté et un étage équipé (initialement) d'une cheminée en bois, deux fenêtres à banquettes et un placard mural. Le dernier étage se distingue par le ressaut d'un plancher; sa porte à l'étage, accessible par un escalier en bois, dispose d'un système de verrouillage avec double barre de bois. La fenêtre côté cour est équipée de même par une barre en bois. Pour l'instant, seuls les rez-de-chaussée de deux autres bâtiments contemporains ont été mis en évidence dans les

13. Voir le rapport de synthèse de SCHWIEN, *Châteaux de pierre en Franche-Comté...* Voir également le résumé publié dans SCHWIEN, GUYOT, « Les châteaux en Franche-Comté... »

►► Fig. 11 : plan du château de Présilly (dessin J.J.S. 2015).



constructions plus tardives. Le château de ce premier état était accessible par une simple porte cochère, percée dans l'enceinte du côté du village actuel. Une porte cochère (dégradée), aménagée dans la contrescarpe du fossé du même côté, pourrait en constituer l'entrée basse.

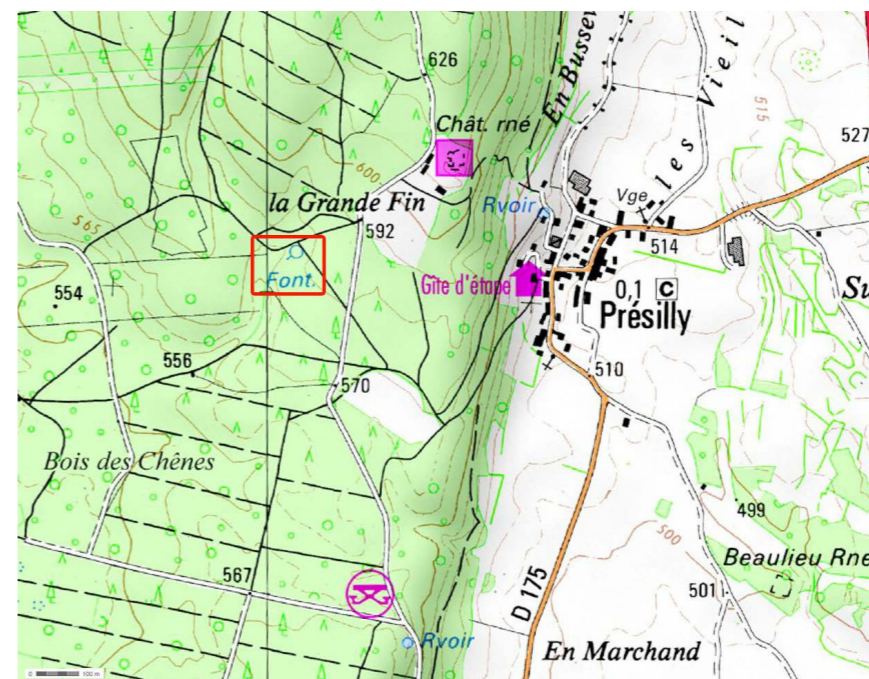
Au milieu du xv^e siècle, Nicolas Rolin ou ses fils restructurent l'ensemble de façon importante. Deux ensembles de bâtiments vont être construits contre l'enceinte, en occupant quasiment tout le développement. Le premier est disposé en L et paraît correspondre au logement principal, avec une série de caves voûtées et deux niveaux d'habitation, dont le premier est équipé de très belles cheminées en pierre. Le second bâtiment, plus mal conservé, paraît être un espace plus modeste avec des rez-de-chaussée dallés équipés de grandes cheminées sans décor, correspondant à une ou deux cuisines et peut être un espace de bains. L'étage, accessible par un escalier en vis en œuvre, comprend des latrines sur fosse et était donc habitable. L'espace central est occupé par une cour pavée, installée sur un remblais épais de 1,50 m au moins.

Les éléments les plus marquants de cette transformation sont toutefois liés à la défense et à l'accès au site. Une porterie avec archères-cannonnières, pont-levis à flèches et salle de guet équipée d'une cheminée est construite sur le flanc opposé à la première porte, côté montagne cette fois. Deux portes latérales desservent également une fausse-braie dont le mur de soutènement et le chemin pavé sont en grande partie conservés. La porterie est précédée par un boulevard ou barbacane en pierre de plan en éperon sans doute ouvert à la gorge. Le rez-de-chaussée est équipé de six chambres de tir pour petite arme à feu ainsi que de deux systèmes d'accès, un principal avec deux ponts-levis (piétons et charretier) et une poterne avec pont-levis. Les aménagements du couronnement sont connus désormais au travers des vestiges retrouvés éboulés dans le fossé: ils se composent d'un parapet en moellons de tuf, posé sur un (faux ?) mâchicoulis de pierres à décor en accolade et percé d'ouvertures de tir carrées protégées par des mantelets.

L'espace de la basse-cour est également très bien conservé dans sa volumétrie. Si une enceinte se devine à peine dans la topographie, une partie de l'équipement intérieur est encore fonctionnel. Un grand bâtiment de 20 x 20 m paraît avoir été une grange, construite sans doute du temps de Nicolas Rolin. Elle a servi de logement à l'abbé de Perthuis et est aujourd'hui le lieu de vie de l'association. Un colombier circulaire de même époque, couvert de lauzes, pouvant recevoir environ 1800 pigeons, est de même entièrement préservé. Un sondage développé par ailleurs a localisé une autre grange ou étable avec sol pavé dans un angle de la basse-cour. Les textes conservés, liés à la gestion de la seigneurie, montrent que ces bâtiments étaient encore fonctionnels après les épreuves des guerres du xvii^e siècle, avec de nombreuses réparations citées entre 1716 et 1775. L'occupation de la basse-cour et du château s'est d'ailleurs prolongée au-delà de la Révolution: des réparations et surtout des sols avec de nombreux objets du xix^e siècle ont été fouillés dans l'un des logis *intra muros*.

En regard de l'importance et qualité des vestiges, les points d'eau déjà reconnus paraissent bien réduits. L'intérieur du château disposait d'une citerne de plan quadrangulaire (2 x 3 m) et profonde de 5 m, soit une réserve d'eau de 30 m³. Partiellement fouillée par l'abbé de Perthuis, qui l'avait découverte déjà détruite, elle a été entièrement relevée avant restauration en 1999. Ses parois, en partie formée par le rocher, sont enduites d'un mortier de tuileau presque complètement conservé. Le fond, soigneusement taillé dans la pierre, dispose d'une cunette circulaire centrée, servant visiblement à écoper le reste de l'eau pour le nettoyage et les réparations. D'après les maçonneries conservées, le sommet était voûté. L'abbé de Perthuis ne décrit pas les éléments retrouvés dans le comblement. La fouille de 1999 n'y a pas découvert d'éléments taillés significatifs de l'organisation de la voûte (pertuis, margelle). En revanche, dans les 50 cm d'épaisseur de vase du fond, étaient conservés une bassine en cuivre, des fragments de chaussures cloutés et un seau en bois complet. Ce dernier a été restauré par le musée de Lons-le-Saunier. La fouille du cône de destruction des abords de la citerne, au contact des pavés de la cour, n'a livré aucune trace du système d'alimentation ni d'évacuation d'un trop-plein. Sa disposition toutefois permet de supposer une alimentation à partir des toitures du donjon. On peut signaler également que depuis sa restauration en 1999, avec reconstruction d'une voûte et pertuis, la citerne s'est remplie à moitié d'eau et elle le reste, en dépit de son utilisation pour les besoins du chantier de restauration annuel. Cette eau ne peut provenir que par infiltration au travers de la voûte et des parties hautes des parois¹⁴.

14. La citerne déjà évoquée de Vaulgrenant s'est remplie de même au cours de l'hiver passé alors même que son mortier de tuileau est complet jusqu'à la base de la voûte. L'apport est certes mineur: la citerne mesure 4,80 x 5,30 m avec une hauteur fouillée de 4 m et possible de 5 m, soit un volume plein estimé de 200 m³; le remplissage hivernal a été de 50 cm, soit 12 m³. Mais il faut en tenir compte à la fois dans les gestions de quantités pour des systèmes sans trop plein, ce qui est le cas à Présilly et Vaulgrenant, de même que pour les équilibres recherchés en termes de qualité de l'eau.



◀ Fig. 12 : situation topographique de la source de Machuron (rectangle rouge), du village et du château de Présilly (extrait de la carte IGN, sur Geoportail).

Une source externe est encore conservée par ailleurs. Elle est située aujourd'hui en pleine forêt à 450 m du château et à 45 m en contrebas (fig. 12). Son nom de Machuron permet de supposer son existence dès la fin du Moyen Âge, l'une des tours de la basse-cour citée par les textes étant dénommée ainsi. Dans son état actuel, toutefois, son aménagement paraît tardif. Elle se présente sous la forme d'un petit pavillon toituré et fermé par une porte en fer, protégeant un bassin de récupération d'eau d'infiltration de 3 x 3 m environ et une hauteur d'eau de 1 m (fig. 13). Un volant métallique et un robinet fixés à l'extérieur d'un mur, et des traces de conduites en fonte à l'intérieur témoignent d'un système de pompage encore en usage au XIX^e voire au XX^e siècle. Son débit est assez important pour avoir fait l'objet d'un projet de construction du château d'eau du village de Présilly dans les années 1960, mais il a été abandonné au profit d'un autre site à cause de la topographie, en l'occurrence le long éperon de la côte sur lequel se situe le château et qui aurait nécessité une station de relèvement intermédiaire.

▼ Fig. 13 : la source du château de Présilly, au lieu-dit Machuron (cl.D. Bernard).



Synthèse

Ce tour d'horizon des systèmes d'alimentation en eau des châteaux en Franche-Comté à partir de quelques exemples bien cernés par les recherches permet de dégager des pistes de réflexion¹⁵.

Tous nos sites sont des châteaux en pierre de hauteur à la chronologie convergente, avec une origine médiévale, autour des XII^e-XIII^e siècles, des réaménagements conséquents en question d'habitabilité autour de 1450-1550, une destruction au cours des guerres du XVII^e siècle et, enfin, une continuité d'occupation plus ou moins larvée autour voire dans le château jusqu'au XX^e siècle.

Les fouilles et parfois les textes de tous ces sites ont révélé des réserves d'eau souterraines à l'intérieur même du château. Les formes en sont toutes convergentes, soit des citernes voûtées, creusées dans le rocher ou construites en moellons, aux parois revêtues de mortier de tuileau. Le système d'alimentation se fait classiquement à partir des toitures et sans doute des sols, l'apport d'eau se faisant même au travers de la voûte lorsque les aménagements *ad hoc* ne sont plus en usage. La gestion des trop-pleins est soit interne (conduites d'évacuation), soit externe (sans conduite visible) mais dans ce cas impossible à reconnaître. Ces citernes sont souvent réparées, toutes celles étudiées montrant plusieurs couches de tuileau. À Présilly, la cunette de vidange était même parfaitement préservée. Elles sont toujours au plus près des espaces utilisateurs (habitat, écuries...), installées dans les cours, parfois dans ou sous les bâtiments eux-mêmes. Les aménagements en position chronologique secondaire dans des tours manifestent une tendance à rapprocher la réserve de l'usager. Les volumes en sont très divers, entre 15 et 150 m³ par structure environ. Pour donner une valeur comparative à ces quantités, on peut rappeler que la consommation moyenne annuelle d'une famille française avec deux enfants est aujourd'hui de 120 m³. Le total des points d'eau par site est impossible à reconnaître : on n'est jamais sûr d'avoir pu faire le tour de la question par les fouilles ou les textes. De ce fait, le rapport entre les besoins et les programmes constructifs, de même que leur évolution dans le temps, restent ouverts. Tout au plus peut-on noter des différences considérables d'un site à l'autre, pour ceux déjà bien étudiés. Une seule petite réserve d'eau à Présilly et quatre importantes assurées à Scey. Par ailleurs, une bonne part de celles découvertes sont tardives, ce qui renvoie à la question du nombre des usagers et à une évolution en termes de confort. Bien évidemment également, ces questions sont à pondérer par la vitesse de remplacement des eaux puisées : la pluviométrie franc-comtoise, de ce point de vue, ne cause pas trop de souci.

Enfin se pose la question de l'usage de ces réserves. On sait que la qualité des eaux stagnantes se dégrade rapidement, même si à la source on essaie de la recueillir la plus propre possible¹⁶. Le développement de mousses sur les parois et diverses pollutions organiques génèrent la prolifération de bactéries qui les rendent impropres à la consommation humaine. Plusieurs fouilleurs

15. Cette réflexion complète modestement le travail fondamental de René Kill, mené sur l'Alsace mais avec de très larges perspectives chronologiques et géographiques : KILL, *L'approvisionnement en eau...*

16. Viollet-le-Duc, dans son article citerne, note la présence de citerneaux remplis de sable et servant de filtre à l'entrée des citernes. Pour l'instant, nous n'avons observé aucun aménagement de ce type en Franche-Comté, ce qui bien sûr n'est pas une preuve en soi de leur absence, ces bassins pouvant être hors sol et donc avoir disparu depuis. Par ailleurs, aucun système de citerne à filtration, bien étudié par René Kill en Alsace, n'a été reconnu dans la région.

► Fig. 14 : tableau comparatif des situations en termes de distance et de dénivelé des châteaux, villages et sources les plus proches des sites étudiés.

Château		Village			Source		
Nom	Alti	Distance	Alti	Dénivelé	Distance	Alti	Dénivelé
Oricourt	330	110	340	-10	45	318	12
Montfaucon	492	130	470	22	60	462	30
Scey	505	720	320	185	100	475	30
Mirebel	682	450	590	92	250	640	42
Présilly	610	410	510	100	450	565	45
Moyenne		364 m		78 m	181 m		32 m

17. Faire appel à des connaissances et usages postérieurs aux travaux de Pasteur n'est évidemment pas une preuve en soi. La remarque en revanche doit permettre de songer à regarder de près les écrits théoriques (*l'Encyclopédie*, par exemple) ou des archives administratives de l'époque moderne très avancée pour cerner les usages de l'eau dans un contexte plus ancien à partir d'informations plus nombreuses pour des périodes dont la culture technique est encore très proche voir identique.

18. Cette hypothèse est directement induite par notre pratique des chantiers de restauration de châteaux de hauteur, où la corvée d'eau est particulièrement pénible, même avec nos moyens de transport actuels, qui d'ailleurs n'arrivent pas toujours sur le site directement, comme à Vaulgrenant. La remise en eau de la citerne de Présilly, par exemple, a changé la vie du maçon. On peut rappeler également que pour la restauration du château du Haut-Koenigsbourg en 1900, l'un des premiers actes de l'architecte Bodo Ebbardt a été l'aménagement d'une source et pompe.

19. Voir les conclusions pour Maubuisson dans WABONT, « Maubuisson au fil de l'eau... »

âgés, rencontrés sur les chantiers et qui ont encore connu l'usage des citernes, en particulier dans les fermes du haut Doubs, attestent de la méfiance des habitants par rapport à ces eaux stagnantes qu'ils ne consommaient pas¹⁷. De ce fait, ces réserves devaient servir à des usages domestiques divers comme le bain, la vaisselle, le nettoyage des sols, la lessive ; elles servaient bien évidemment aussi à la gestion du cheptel animal. Il ne faut pas oublier enfin l'eau nécessaire à la construction et aux (nombreux) réaménagements ultérieurs, la fabrication du mortier en nécessitant de grandes quantités¹⁸. De ce point de vue, il faut se demander si pour les châteaux de hauteur, la citerne n'était pas la première structure construite sur le site, alimentée par exemple par des toitures en bois provisoires, avant les aménagements définitifs. La question n'est pas incongrue quand on songe aux observations faites par les archéologues sur les programmes constructifs des abbayes cisterciennes où le réseau d'arrivée et d'évacuation de l'eau était antérieur aux bâtiments¹⁹.

Dans ce contexte où les eaux intérieures aux châteaux sont impropres à la consommation humaine, les sources captées au pied des collines et hauteurs prennent une importance particulière. Les exemples présentés montrent qu'elles sont fréquentes sinon systématiques. Nous ne pouvons assurer qu'elles soient toutes d'origine médiévale, certaines étant assurément (ré)aménagées à l'époque moderne. Dans certains cas, elles sont communes aux habitants du château et du village mais dans plusieurs autres (Présilly, Scey), elle ne peuvent servir de façon préférentielle qu'au château. Dans certains cas également (la Dhui à Montfaucon), elle alimentent aussi un lavoir. En l'absence de fouilles de ces structures, il est impossible de supposer un transport de l'eau par conduite enterrée jusqu'au château, comme J. Chapelot l'a attesté pour Vincennes. Mais dans notre cas, elles sont toujours plusieurs dizaines de mètres en contrebas du site, ce qui rend cette solution impraticable. Elles sont aussi généralement éloignées de plusieurs dizaines ou centaines de mètres d'une entrée du château (fig. 14), ce qui suppose un portage de l'eau un peu complexe (animaux de bât plutôt que des petites quantités dans des seaux ou pots). La question principale réside évidemment dans la situation des sources hors de la protection directe du château. Les exemples franc-comtois qui complètent d'autres observations montrent d'une certaine manière qu'on assumait un risque calculé. Ce risque était

minime si l'on considère que pour l'essentiel de sa durée de vie, le château était en état de paix, le siège ne représentant qu'une part infinitésimale des événements qui le frappaient. Mais bien sûr, le risque de siège associé à une coupure d'eau potable n'était pas non plus absent des préoccupations, mais sa gestion prévisionnelle était délicate. Les exemples de creusement de puits *intra muros* que nous connaissons pour l'instant en Franche-Comté sont tardifs et concernent les forteresses avec garnison comme Joux, où il a fallu creuser plus de 100 m pour atteindre une nappe.

Dans la longue histoire de l'accès à l'eau, le château apparaît ainsi comme un témoin particulier mais précieux d'une réflexion théorique et technique à paramètres multiples : quels usages pour combien d'habitants, dans un contexte de protection éventuelle, voire de monopole avec des solutions qui peuvent varier d'une région à l'autre (selon la nature du sous-sol et de la pluviométrie) mais également d'une période à l'autre, avec le développement (?) de la notion de confort.

Bibliographie

- BULLY (Sébastien), GUYOT (Stéphane), VUILLERMOZ (David), « Le château de Scey au XVI^e siècle : la question de l'avant-château et de son réseau hydraulique », in : DELSALLE (Paul), DELOBETTE (Laurence) (dir.), *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance (1450-1550). Actes du colloque de Besançon (2002)*, Besançon : Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 491-510.
- CROIZAT (Jean-Marie), RICHARD (Annick), MUNIER (Claudine), *Scey au Moyen-Âge. Un domaine à la campagne*, Besançon : Centre régional de documentation archéologique (CRDA), 1992.
- LOCATELLI (René), SCHWIEN (Jean-Jacques), BLANDIN (Patrick), GAVIGLIO (Patrick), *Le château de Montfaucon. Du bourg au village*, Montfaucon : Commune de Montfaucon, 2012.
- KILL (René), *L'approvisionnement en eau des châteaux forts de montagne alsaciens*, Saverne : CRAMS et SHASE, 2012.
- LOCATELLI (René), « Le château de Montfaucon (Doubs) d'après les sources écrites », *Archeologia. Les dossiers*, n° 349, 2012, p. 30-39.
- SCHWIEN (Jean-Jacques), GUYOT (Stéphane), « Les châteaux en Franche-Comté (1994-2004). Dix années de recherches », in : *Dix ans d'archéologie en Franche-Comté*, Paris : Ministère de la Culture, 2012, p. 275-292 (n° spécial des *Bulletins du service régional de l'archéologie*).
- SCHWIEN (Jean-Jacques) (dir.), *Châteaux de pierre en Franche-Comté. Quatre études archéologiques préalables aux travaux de mise en valeur: Chevreaux, Montfaucon, Présilly, Vaulgrenant*, Strasbourg : Université de Strasbourg/UMR 7044, 2011.
- WABONT (Monique), « Maubuisson au fil de l'eau. Les réseaux hydrauliques de l'abbaye du XIII^e au XVIII^e siècle », *Notice d'archéologie du Val d'Oise*, t. 3, 1992.



Le château mis en eau (Limousin, Périgord et Angoumois)

CHRISTIAN RÉMY

Docteur en histoire médiévale

Résumé

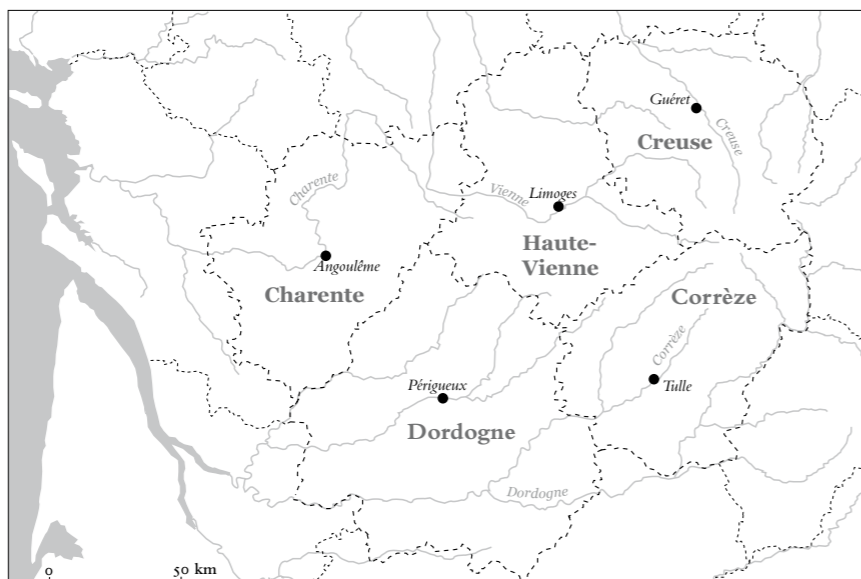
Notre perception du phénomène castral considère souvent que les forteresses des premiers siècles du Moyen Âge privilégient les sites perchés et que l'environnement d'étangs et de douves est l'apanage de la fin du Moyen Âge, si ce n'est du début de l'époque moderne. En réalité, bon nombre de sites castraux précoces ont recherché l'eau (flot dans le cours d'un fleuve, implantation de marécage ou de zone inondable, installation sur une chaussée artificielle d'étang) et ce dès le ^xe siècle. Le phénomène touche toutes les strates de l'aristocratie (sauf peut-être les familles vicomtales). Les motivations de cette quête d'un milieu aquatique sont multiples. Outre la possibilité de s'approvisionner facilement en eau, elle tient évidemment à la recherche d'une mise en défense aisée par l'inondation des fossés. Elle contribue manifestement aussi à signifier le château : la douve fait partie des éléments emblématiques de la demeure noble. Elle contribue à mettre en valeur, voire en scène, les jardins et comprend donc une dimension esthétique. Enfin, la dimension économique est souvent sous-jacente : l'étang est un support d'alimentation (le poisson), de revenu (par sa location) et convient parfaitement à l'implantation de moulins ; il peut être employé pour des activités de métallurgie. L'étude proposée s'appuie sur un certain nombre de cas exemplaires du nord-est de l'Aquitaine ducale (Angoumois, Limousin, Périgord).

L'image traditionnelle du château est plutôt associée à un sommet dominant le paysage, du moins dans les régions dont la topographie propose suffisamment de sites adaptés. La bordure occidentale du Massif Central n'échappe pas à cette tendance et les roques, buttes, sommets, extrémités d'éperons barrés y sont légion. Une situation topographique dominante est assez inhérente à l'identité des sites castraux de cet espace du nord-est de l'Aquitaine.

Pourtant, une partie significative des résidences aristocratiques fortifiées a cherché le contact de l'eau. On pense, bien évidemment, aux nombreux châteaux dominant directement une confluence, un cours d'eau, un franchissement de rivière, disposés le long du cours d'un fleuve ou d'une rivière, comme dans les vallées de la Creuse ou de la Dordogne par exemple. Mais

◀ Fig. 1 : Montbrun (Dournazac, Haute-Vienne), vue générale du site depuis le sud-ouest, avec l'étang inférieur, des vestiges de maçonneries de l'ancien castrum et le château neuf du ^{xv}e siècle (cl. C.R. 2015).

► Fig. 2 : zone couverte par l'enquête (DAO C.R. 2014).



je ne parlerai pas de ceux-ci, bien trop nombreux et somme toute encore perchés sur une falaise, un éperon ou un rebord de plateau.

De manière plus originale, certains sites sont vraiment en contact direct avec l'eau, courante ou stagnante, laquelle est même un élément déterminant de fixation de la fortification. Ce contact entre le château et l'eau qui l'environne ne se limite pas aux « douves¹ » mais recouvre une série assez variée de châteaux bordés par un étang, la mise en eau des fossés n'étant pas systématique. Ce travail sur le château et l'eau, ou plus exactement sur le château ceint d'eau ou en contact immédiat avec l'eau, amène donc à réfléchir sur la notion de site.

Pour appréhender le phénomène de la combinaison du château et de l'eau dans toutes ses dimensions, il faut des sources : une source d'eau bien sûr, mais surtout des sources écrites pour expliquer cette quête de l'eau. Les liens entre établissements monastiques et étangs sont communément admis. Pour le Limousin, Bernadette Barrière a montré comment les moines d'Obazine avaient mis en place un ambitieux canal de dérivation pour alimenter en eau leur établissement et comment ils ont été chargés de drainer les environs de Brive pour le compte des bourgeois au cours du XIII^e siècle². Les compétences des moines en matière d'hydraulique sont connues par ailleurs. Afin de cerner le rapport du château à l'eau en milieu seigneurial, il convient d'établir un corpus, puis d'en dater les composantes, avant de pouvoir tenter d'identifier les motivations de cette relation (fig. 2 et 3).

1. Ce terme est à peu près inexistant avant l'époque moderne dans la zone étudiée.

2. BARRIÈRE, *Moines en Limousin...* p. 104.

Nom	Dép	Ancienneté	Caractéristiques
Champagne-Mouton	16	X ^e -XI ^e	Castrum sur l'Argent, canal de dérivation
Les Étangs (Massignac)	16	XV ^e /XVI ^e	Repaire avec étangs
Forges (Mouthiers-sur-Boëme)	16	XII ^e -XIII ^e	Hébergement sur la Boëme et étang de résurgence naturelle
Jarnac	16	X ^e -XI ^e	Île de Vaujompe, moulin de <i>Trados</i>
La Mothe (Feuillade)	16	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Pranzac	16	XIII ^e	Repaire associé à un moulin, lignage du XI ^e siècle
Le Repaire (Rougnac)	16	XII ^e -XIII ^e	Commande la chaussée de l'étang
La Rochebeaucourt	16	av. XIII ^e ?	Castrum novum et vetum en fond de vallon
Rochebrune (Étagnac)	16	XVI ^e	Plate-forme quadrangulaire et douve
Ruffec	16	XI ^e	Site rocheux à douves en bordure de vallon inondable
Le Bazaneix (Saint-Fréjoux)	19	XIV ^e /XV ^e	Plate-forme et douve
Le Moulin-d'Arnac (Nonards)	19	XIII ^e -XIV ^e	Repaire dans fond de vallon
Les Moulins (Salon)	19	XV ^e	Lieu et repaire
Le Pescher	19	XIII ^e -XIV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Le Saillant (Voutezac)	19	XIII ^e	Repaire des Comborn sur la Vézère, près d'un pont
Arfeuille (Felletin)	23	XIII ^e -XVI ^e	Enceinte quadrangulaire à douve (XIX ^e siècle)
Bellefaye (Soumans)	23	...XII ^e	Castrum
Le Bois-Lamy (Moutier-Malcard)	23	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Le Breuil (Saint-Julien-Châtel)	23	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Chambon-sur-Voueize	23	X ^e	Castrum en terrain inondable
Le Château (Genouillat)	23	XIV ^e -XVI ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
La Chezotte (Ahun)	23	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve et étang
La Dauge (Ladapeyre)	23	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Drouille (Saint-Eloi)	23	X ^e	Castrum et chaussée d'étang
Dun-le-Palestel	23	X ^e	Castrum et douve (aménagée au XI ^e siècle)
Étansannes (Saint-Chabrais)	23	XIV ^e	Repaire à douve
Le Fressineau (Nouhant)	23	XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
La Guierche (Lafat)	23	XI ^e / XII ^e	Douves en pêcherie en 1826
Malval	23	XI ^e	Castrum avec gué intégré
La Motte-au-Groing (Leyrat)	23	XII ^e -XIII ^e	Motte et plate-forme ovale à douve
Parsac	23	XV ^e ?	Manoir à douve en bordure d'un grand étang
Le Pouyoux (Bonnat)	23	XII ^e -XIII ^e ?	Motte à douve
Saint-Germain-Beaupré	23	XIII ^e -XVII ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve et jardin associé
Saint-Marc-à-Frongier	23	XV ^e	Commande la chaussée de l'étang
Le Théret (La Saunière)	23	XIV ^e -XVII ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve et étangs
La Tour-Saint-Austrille (St-Dizier-la-Tour)	23	X ^e	Castrum et chaussée d'étang
Verneiges	23	XII ^e	Motte et enclos à douve bordant un double étang
Vervy (Fresselines)	23	XIV ^e -XV ^e ?	Plate-forme quadrangulaire à douve
Chapdeuil	24	XII ^e	Plate-forme à douve dans vallon
Mareuil-sur-Belle	24	XII ^e	Castrum en vallon inondable
Plaigne (Lanouaille)	24	XII ^e /XIII ^e	Enclos ovale à douve, borderie de Ferrières
La Tour-Blanche	24	XII ^e	Motte en fond de vallon
Viellecour (Saint-Pierre-de-Frugie)	24	XVI ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve et étang
L'Âge-au-Chat (Saint-Yrieix-la-Perche)	87	XIII ^e / XIV ^e	Plate-forme et douve
L'Âge-Cantaud (Saint-Sornin-la-Marche)	87	XIII ^e / XIV ^e	Plate-forme circulaire à douve
Ballerand (Marval)	87	XV ^e / XVI ^e	Étang attesté en 1407, manoir postérieur, forge XVI ^e siècle
Beaune (Eymoutiers)	87	XVI ^e	Commande la chaussée de l'étang
Le Bessous (Ladignac)	87	XIII ^e / XIV ^e	Grand étang et forge XVII ^e siècle
Le Chalard (Châlus)	87	XI ^e / XIII ^e	Motte en fond de vallon
Chambouraud (Saint-Mathieu)	87	XIV ^e / XVI ^e	Hébergement avec étang
Cognac-la-Forêt	87	XII ^e / XIII ^e	Plate-forme circulaire à douve incluant l'église
Dompierre-les-Eglises	87	XI ^e	Motte commandant la chaussée de l'étang
Les Étangs (Ladignac)	87	XIV ^e	Repaire avec deux étangs
Fredaigne (Nantiat)	87	XV ^e	Étang et douves
Fromental	87	XVII ^e	Plate-forme quadrangulaire avec jardin associé
Lafa (Verneuil-Moustiers)	87	XI ^e -XII ^e	Enclos fossoyé au bord de l'étang « du château »
Loubignac (Arnac-la-Poste)	87	XV ^e	Commande la chaussée de l'étang
Montbas (Gajoubert)	87	XIV ^e -XVI ^e	Commande la chaussée de l'étang
Montbrun (Dournazac)	87	XII ^e	Îlot et douve-étang
Mortemart	87	X ^e	Îlot ovale avec douve-étang
Le Moulin-Paute (Videix)	87	XIII ^e -XIV ^e	Repaire et pont sur la Charente
Le Moulin (La Chapelle-Montbrandeix)	87	XV ^e	Repaire
Nieul	87	XI ^e	Castrum et étang bordant
Peyrat-le-Château	87	X ^e	Castrum et étang bordant
Saint-Mathieu	87	XV ^e -XVI ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve
Saint-Pardoux	87	XIII ^e -XV ^e	Plate-forme quadrangulaire à douve et étang
Tersannes	87	XIV ^e / XVI ^e	Plate-forme et douve
Veyrac	87	XIV ^e -XVI ^e	Plate-forme et douve incomplète

▲ Fig. 3 : liste des sites constituant le corpus de l'étude.

3. En 1334, Hélie de Maulmont prête hommage au seigneur de Montbrun pour son *repayramentum de Dornaraco, cum ortis, vilariis, stangniis, piscariis, aquis, molendinis, defensis, garenis, pratis, pascuis, terris* (AD Dordogne désormais ADD, 2 E 1 826 / 55, n° 1). On note la curieuse contraction entre *repayrium* et *harbergamentum* en *repayramentum*. En 1528, le seigneur de Montbrun prête hommage au vicomte de Rochechouart pour son *chastel, baronnye et chatellenye de Monbrun et de La Beytour*, avec justice et juridiction haute, moyenne et basse, les maisons, salles, tours, bâtiments dudit château de Montbrun, vergers, prés, pâturages, bois, forêt, garennes, colombiers, étangs, pêcherie, moulins, etc (ADD, 2E 1 826 / 53, n° 4).

4. Le droit d'eau stagnante reste une prérogative nobiliaire et le phénomène s'accroît, d'après GLOMOT, « *Héritage de serve condition* »... p. 376-377, à partir des années 1400.

5. ADD, 2 E 1 826/ 61, n° 1. Le toponyme Trados est aussi connu à Jarnac, où les moulins sur la Charente s'appellent *Trados*. L'étymologie de ce terme semble liée à la traversée de l'eau (de l'ancien occitan *tras* = au-delà). Au XI^e siècle, sous l'autorité des sires de Jarnac, des particuliers donnent à Saint-Cybard la moitié de leurs moulins dits *Trados*, établis à travers (de part et d'autre ?) la tour du château de Jarnac (*medietatem molendinorum nostrorum qui sunt trans turrem castri Ajarniaci et vocantur molendini de Trados*), et la moitié d'une écluse et la moitié des anguilles et poissons qu'on y prend (*medietatem anguillarum et omnium piscium que ibidem capiuntur*), *Cartulaire de Saint-Cybard*... n° 178. En 1710, l'un des bras de la Charente faisait tourner douze meules disposées de front, immédiatement en amont du château.

6. *Ademari Cabannensis chronicon*... livre III, chap. 45, p. 164-165 ; *Ademari de Chabannes. Chronique*... p. 256-257.

Identifier les structures

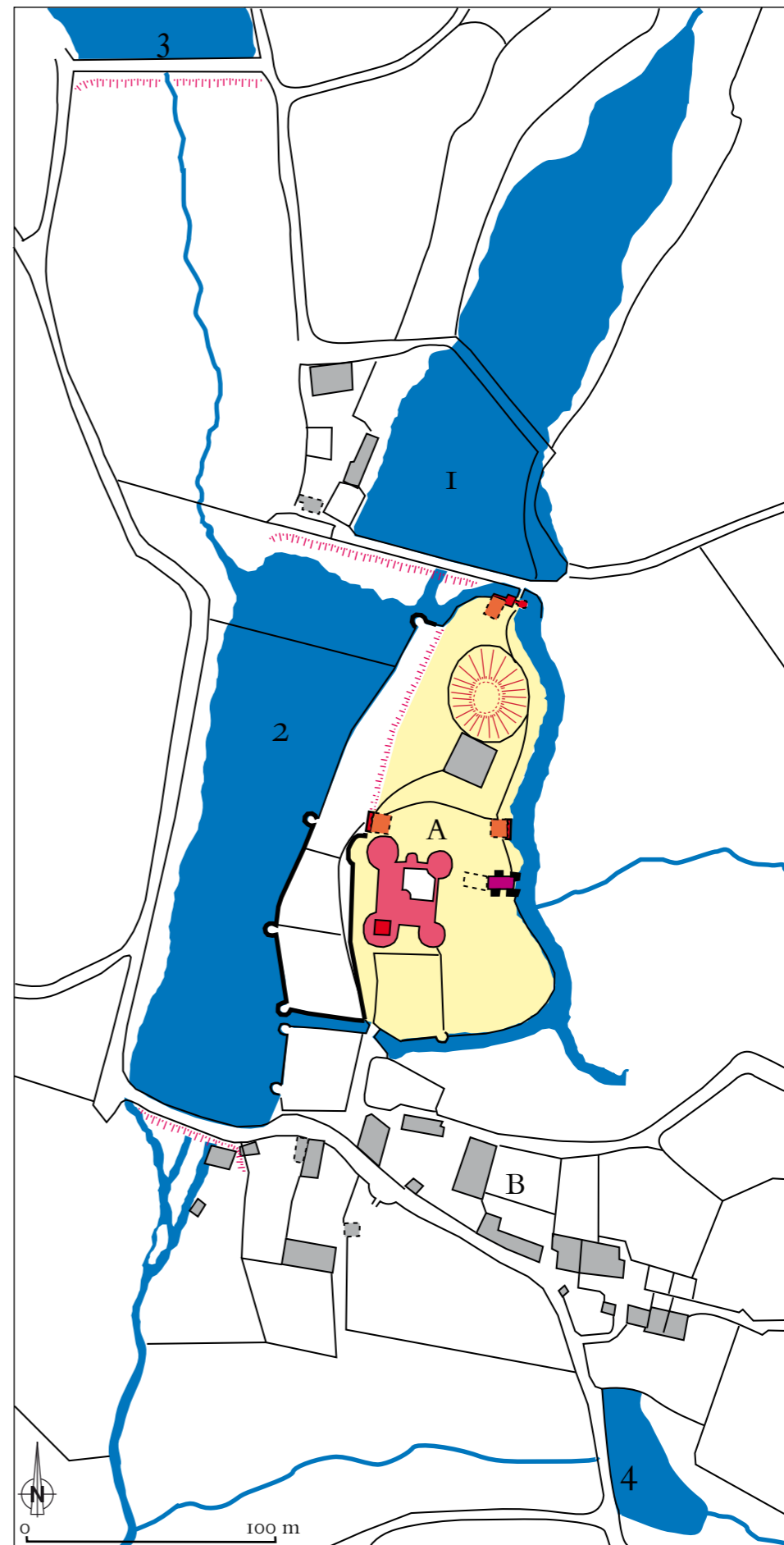
Le lien entre résidence nobiliaire et étang est très fréquent. L'étang est même, avec le moulin, la garenne, le pigeonnier, le bois, l'un des indices de repérage d'un fief³. Dans toutes les reconnaissances, les hommages et dénombremens, les actes égrainent ces éléments constitutifs d'un bien noble : même si le nombre d'étangs est très important dans la zone d'étude, et en particulier en Limousin, ces réserves d'eau sont anthropiques et le plus souvent sous contrôle seigneurial, ecclésiastique bien sûr mais aussi beaucoup laïque⁴.

Mais la fusion entre la demeure noble et l'étang reste originale car le plus souvent, l'étang est situé à peu de distance du manoir et ne lui est pas directement associé. La consultation du cadastre napoléonien, aujourd'hui en ligne dans les cinq départements pris en compte, permet de faire un premier balayage documentaire et fournit une bonne idée du nombre de structures concernées. Or, dans cette zone d'étude, les résultats de la constitution de ce corpus apparaissent très variables. De fait, hormis sa portion nord-est – celle des terres froides, forestières et humides –, le Périgord est peu concerné par le phénomène. Il en est de même pour la Corrèze, qui comprend moins de cas. En revanche, Charente, Creuse et Haute-Vienne fournissent bien plus d'exemples. Outre le repérage des traces visibles sur le cadastre, il faut aussi prendre en compte les manoirs aux noms évocateurs tels l'Étang, les Moulins ou les Forges, même lorsqu'ils ont disparu (et dans ce cas, ils sont difficilement étudiables).

Je distingue les formes suivantes de relation entre le château et l'eau (dormante), dans un panorama esquissant une sorte de typologie de travail.

On compte quelques cas de sites insulaires, établis au cœur d'un étang artificiel : le *castrum* de Montbrun (fig. 1 en début d'article et fig. 4) est attesté depuis la fin du XII^e siècle, mais son lignage seigneurial est signalé dès le début du siècle ; les deux étangs successifs, inondant le fond de vallée servant de cuvette au site castral, sont signalés dès 1271 mais existent vraisemblablement dès l'origine : sinon, pourquoi avoir un site aussi humide et dénué de visibilité ? À la fin du XII^e siècle, le chroniqueur Geoffroi de Vigeois nous apprend que « le comte R. » – sans doute Richard, comte du Poitou – autorise Aymeric Brun à donner son nom à son château de Trados⁵.

Le *castrum* de Mortemart (fig. 5) est créé à la fin du X^e siècle et Adémar de Chabannes raconte qu'Abon Drut, un puissant personnage des environs, est autorisé par le comte Audebert de la Marche à édifier sur sa terre le *castrum Mortemarense*⁶. Le château est ensuite détruit par son titulaire, Pierre, abbé du Dorat, dans le cadre d'un contentieux l'opposant au nouveau comte. Au début du XI^e siècle, ce même Pierre donne au chapitre Saint-Étienne de Limoges des biens comprenant notamment la



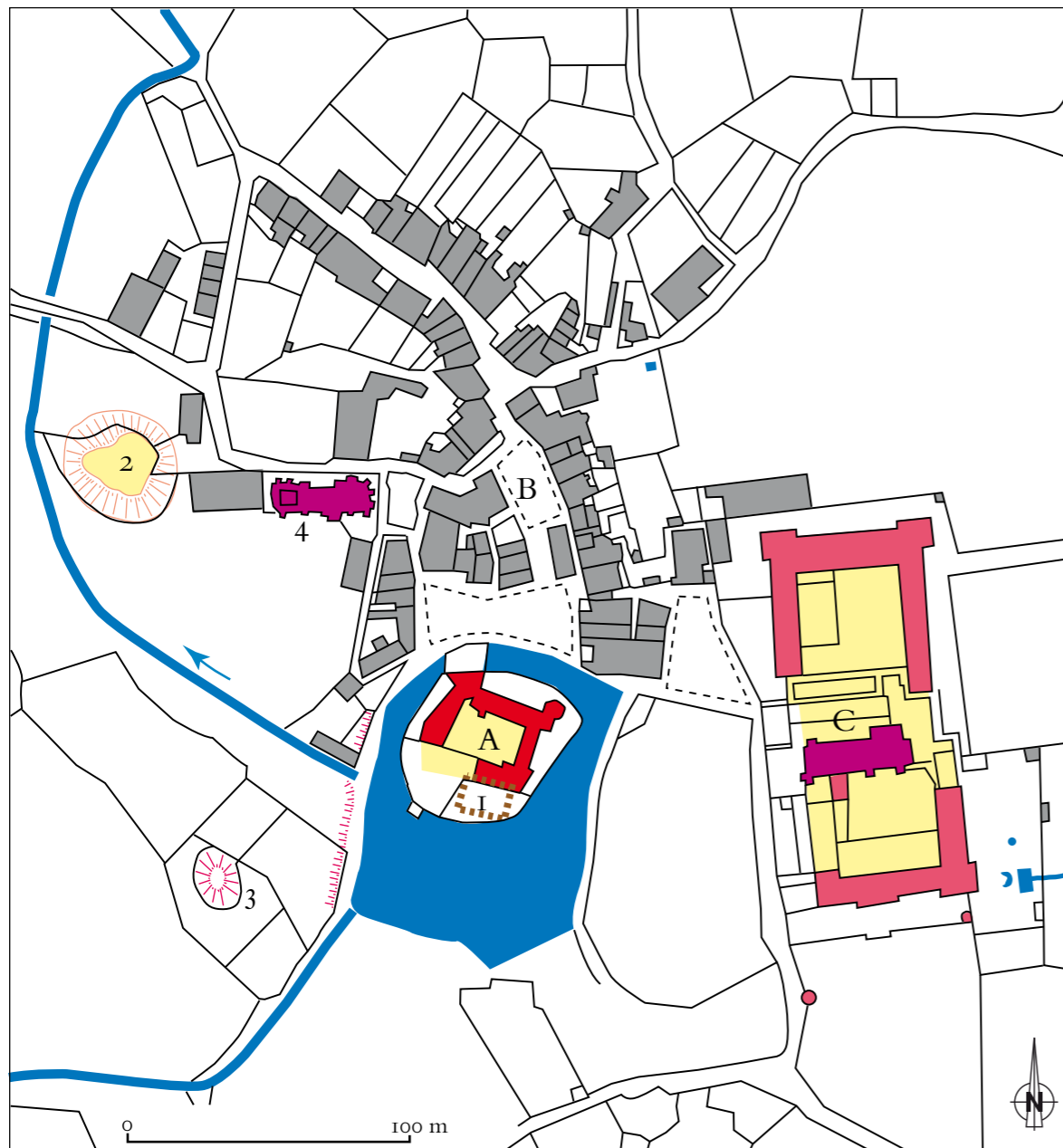
◀ Fig. 4 : Montbrun (Dournazac, Haute-Vienne), (DAO C.R. 2015).

A. Assiette de l'ancien castrum, avec la motte, les vestiges maçonnés et le château neuf.
B. Bourg.

1. Étang supérieur.
2. Étang inférieur.
3 et 4. Autres étangs.

7. « Sancti Stephani Lemovicensis cartularium... », n° L ; BOUCHER, « Le site castral de Mortemart... ».

douve (?) qui entoure le château, avec les poissons qui y vivaient et le tertre central (*gurgum qui circuit castellum Mortamar cum piscibus suis cum ipso monte in medio stante*)⁷. Un autre acte évoque les pêcheries et étangs du lieu. Les

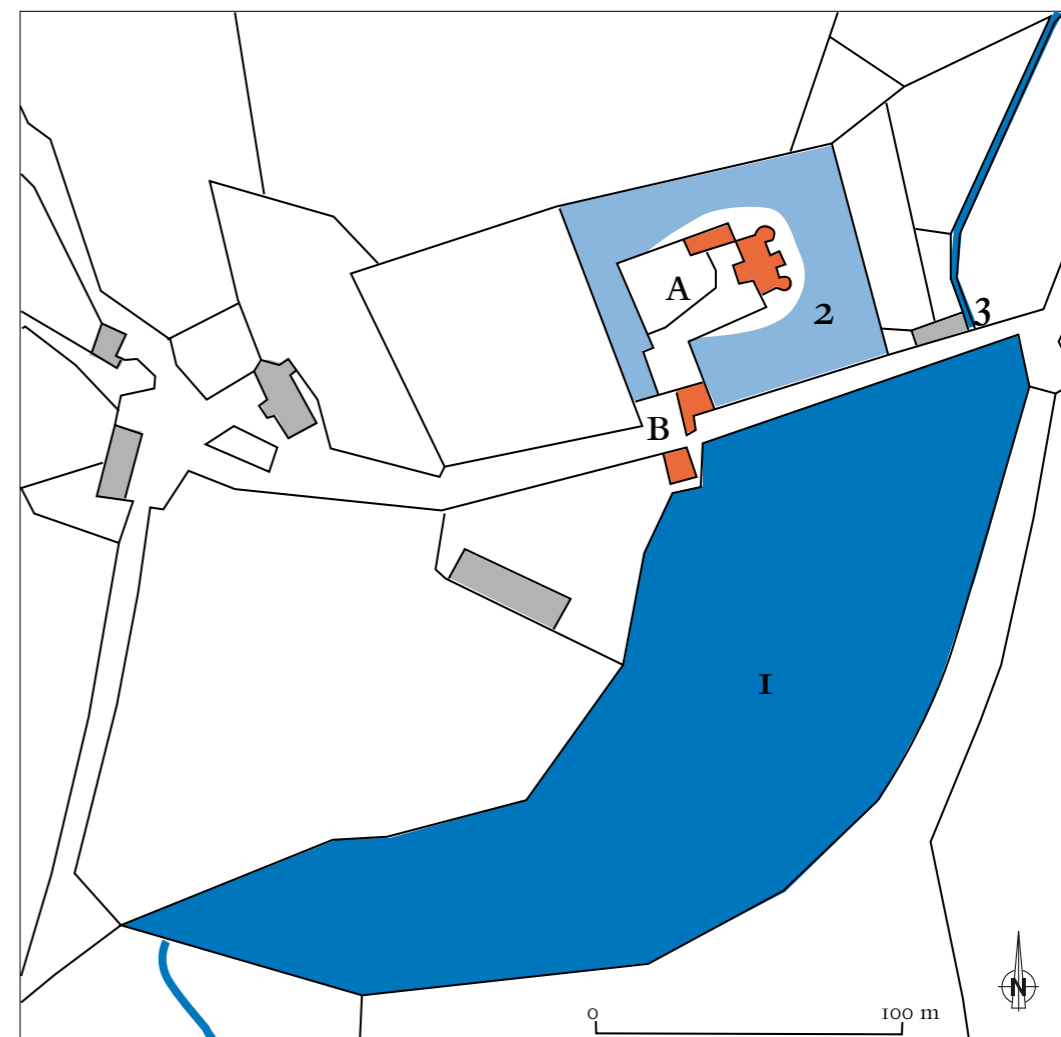


▲ Fig. 5 : Mortemart (Haute-Vienne) (DAO J.-P. Boucher et C.R. 2015).
A. Assiette du château. – B. Bourg. – C. Ensemble conventuel (Augustins, Carmes et Chartreux) du XIV^e siècle.
1. Vestiges d'une turre à contreforts dans la grange du château. – 2. Motte. – 3. Autre tertre. – 4. Église paroissiale Saint-Hilaire.

châteaux de La Chezotte (fig. 6) et de Parsac ne sont pas attestés avant la fin du Moyen Âge : tous deux ont été implantés en fond de vallon inondé par la création d'une ample chaussée⁸. Dans tous ces cas, les surfaces en eau s'avèrent importantes, ce qui a permis d'aménager de véritables plans d'eau autour du château.

On compte également quelques autres sites insulaires mais implantés dans le lit d'un fleuve ou d'une grosse rivière, soit sur un îlot, comme à L'Isle-

8. La Chezotte, sans doute par Jacques de La Ville, trésorier du comte de la Marche de 1420 à 1454 et anobli, avec l'aide de son frère Jean, prieur de Sainte-Radegonde de Poitiers, avant 1459, et Parsac, sans doute par les Lupchat, aux XV^e-XVI^e siècles.



▲ Fig. 6 : la Chezotte (Ahun, Creuse), (DAO C.R. 2015 d'après cadastre 1809).
A. Plate-forme du manoir XV^e siècle. – B. Avant-cour et portail.
1. Étang. – 2. Douve asséchée. – 3. Moulin.

9. L'Isle-Jourdain (Vienne),
cf. BAUDRY, *Châteaux
« romans » en Poitou-
Charentes...* p. 169 et 238 ;
Jarnac, cf. SÉPULCHRE,
Jarnac..., et *Châteaux, logis
et demeures anciennes...*
p. 390-394.

Jourdain ou à Jarnac⁹, soit sur une berge redécoupée pour permettre une inondation des fossés par les eaux de la rivière : c'est le cas au Saillant où les Lasteyrie ont utilisé les eaux de la rivière pour alimenter leurs jardins en terrasses.

Plusieurs sites ont également été installés directement sur la chaussée d'un étang – c'est le cas à Nieul (fig. 8) et à Peyrat-le-Château, où la digue prend appui sur la butte du château pour contenir les eaux – ou du moins en bordure de cette chaussée : La Tour-Saint-Austrille, Dompierre-les-Églises (fig. 9), Le Repaire de Rougnac (fig. 7), Loubignac et Ballerand présentent tous cette configuration. Dans tous ces cas, le château commandait la digue de l'étang et ses usages : le moulin qui, souvent, y est installé, mais aussi le franchissement viaire.

Enfin, assez nombreux sont les sites installés dans un fond de vallon pour permettre une mise en eau facile et pérenne des douves, éventuellement par détournement. Ce choix d'implantation est une alternative au barrage de la cuvette, jugée trop ample, par une digue qui aurait entraîné l'inondation totale du val.

▼ Fig. 7 : le Repaire (Rougnac, Charente), le repaire noble (au fond), l'étang (au premier plan) et la chaussée (à droite) (cl. G. Séraphin 1991).



▲ Fig. 8 : Nieul (Haute-Vienne), l'étang supérieur, la chaussée (à gauche et au fond) et le château (cl. C.R. 2014).

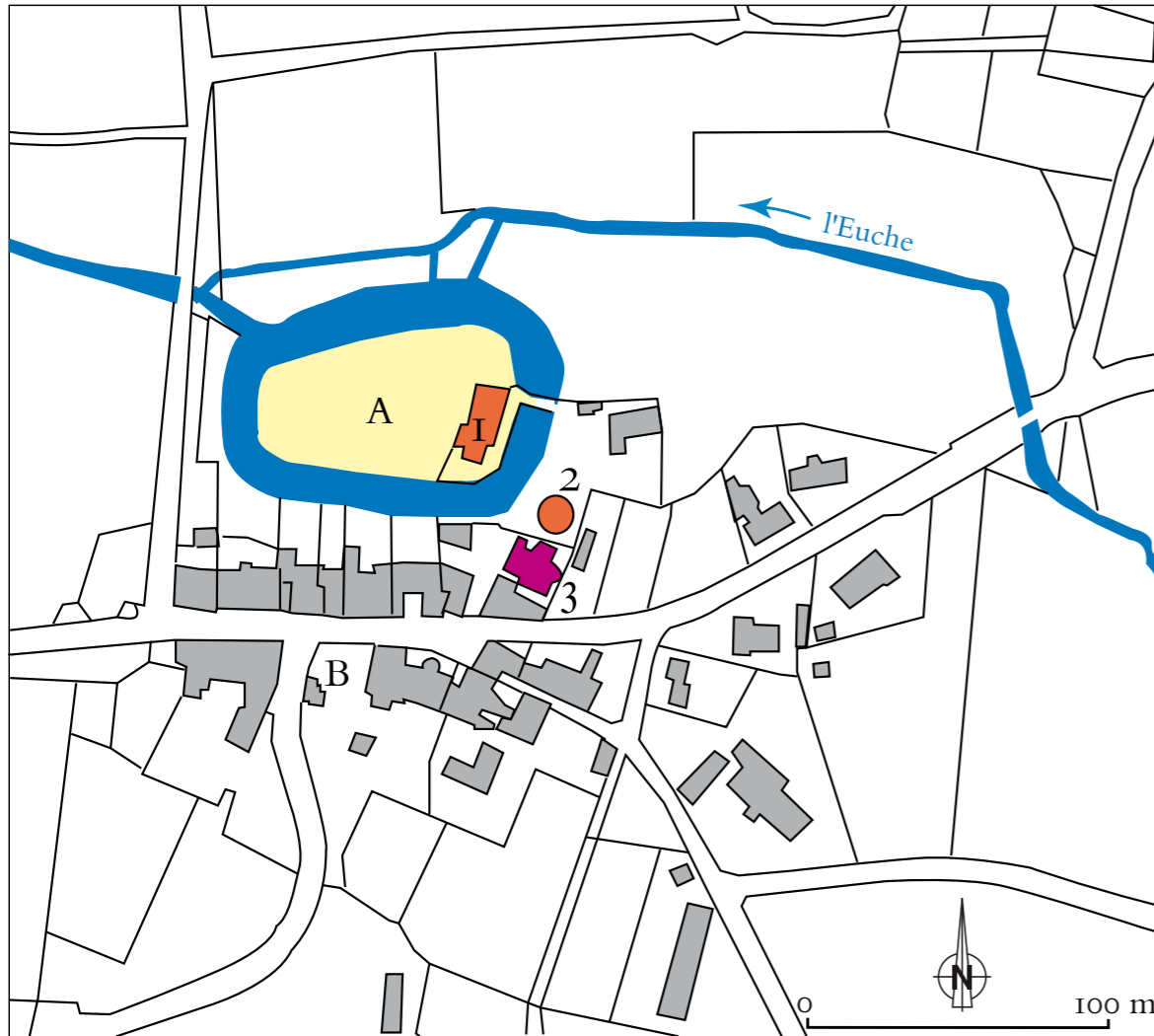
▼ Fig. 9 : Dompierre-les-Églises (Haute-Vienne), la motte (au fond) et la chapelle du xv^e, l'étang et la chaussée (à droite) (cl. C.R. 2012).



10. Mention du *castellum del Chapdoill* vers 1143-1168 (*Cartul. de Chancelade*, n° 393). L'*ecclesia de Chapdolio* figure dès 1142 parmi les possessions de l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême (*Cartul. de Saint-Cybard*, n° 32).

11. GERMAIN, *Chartes de franchises...* p. 493 ; BARRIÈRE « Fortifications médiévales... » p. 112-113.

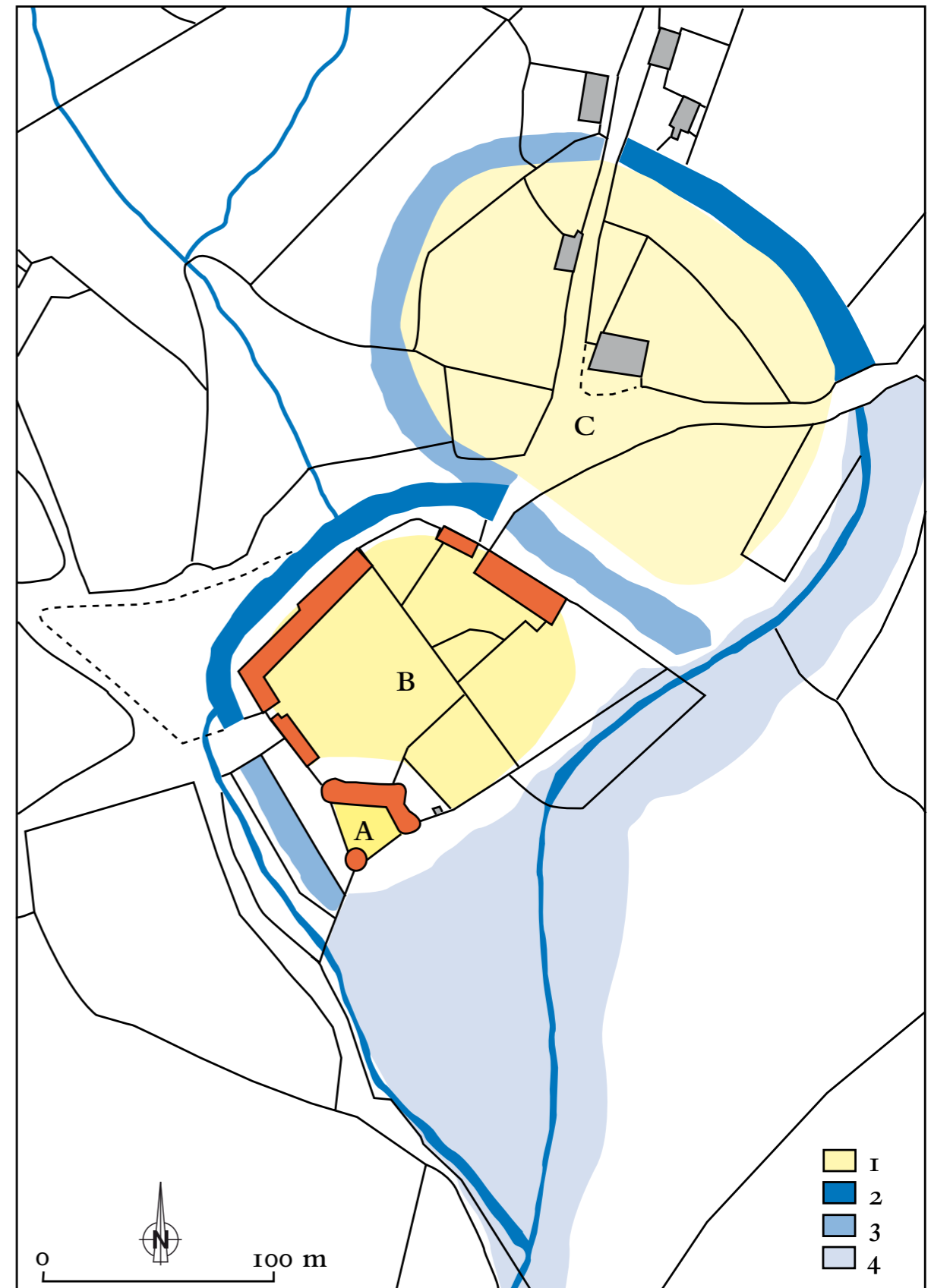
Parmi cette catégorie, on peut signaler trois sites à l'histoire mal connue : Chapdeuil (fig. 10) semble être un site satellite des sires de La Tour-Blanche ; il est signalé au milieu du XII^e siècle¹⁰. Bellefaye (fig. 11) est un ensemble ambitieux, de fondation inconnue mais gravitant dans le sillage des sires d'Huriel au XII^e siècle ; en 1210, ils concèdent au site une charte de franchises, destinée à en stimuler le peuplement. Mais l'évolution s'est avérée croupionne, la seigneurie est restée de second plan et l'agglomération assez embryonnaire¹¹.



▲ Fig. 10 : Chapdeuil (Dordogne), l'emprise du castrum dans le lit de la rivière (DAO C.R. 2014 d'après cadastre.gouv.fr).

A. Assiette du château. – B. Village.

1. Logis avec turris à contreforts. – 2. Pigeonnier moderne. – 3. Église paroissiale.



▲ Fig. 11 : Bellefaye (Soumans, Creuse), (DAO C.R. 2015 d'après cadastre 1830)

A. Château XIV^e-XVIII^e siècle – B. Basse-cour XVI^e-XVIII^e siècle – C. Enclos résiduel (avec toponyme La Halle).

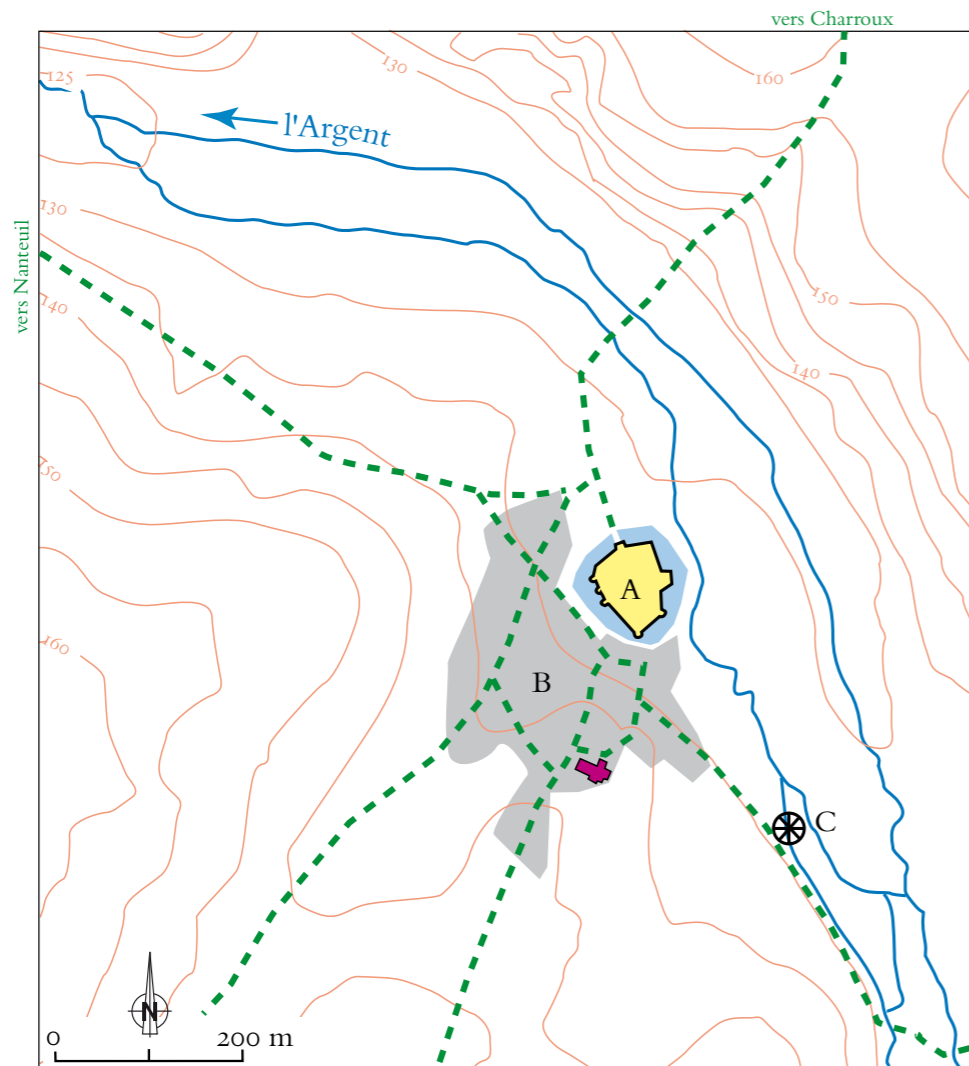
1. Emprise des enclos. – 2. Douves et cours d'eau existant. – 3. Douves asséchées. – 4. Zones inondables.

12. DEBORD, *La société laïque...* p. 465 ; *Châteaux, logis et demeures anciennes...* p. 193-195.

Champagne-Mouton (fig. 12), attesté dès le XI^e siècle, est le site d'ancrage d'un lignage du même nom. L'implantation de la plate-forme castrale, dans le vallon de l'Argent, s'est accompagnée de travaux hydrauliques et de la création d'un canal de dérivation destiné à alimenter les fossés en eau¹².

Ces derniers cas ne sont guère éloignés de sites potentiellement inondables, en contexte de lit de rivière ou de vallon fortement irrigué. Ainsi, des indices d'existence d'une retenue d'eau associée au site castral sont avérés à La Tour-Blanche (fig. 13), Drouille (fig. 14), Mareuil (fig. 15), Lastours ou La Mothe de Tersannes. Ces implantations en zone humide mais dont l'existence d'un étang n'est pas toujours absolument prouvé sont assez nombreuses et il est difficile d'affirmer que la motte était ceinte de douves, en partie ennoyée par une retenue d'eau, ou non. Mais indéniablement, c'est la présence de l'eau (ou de son franchissement) qui a présidé à l'installation

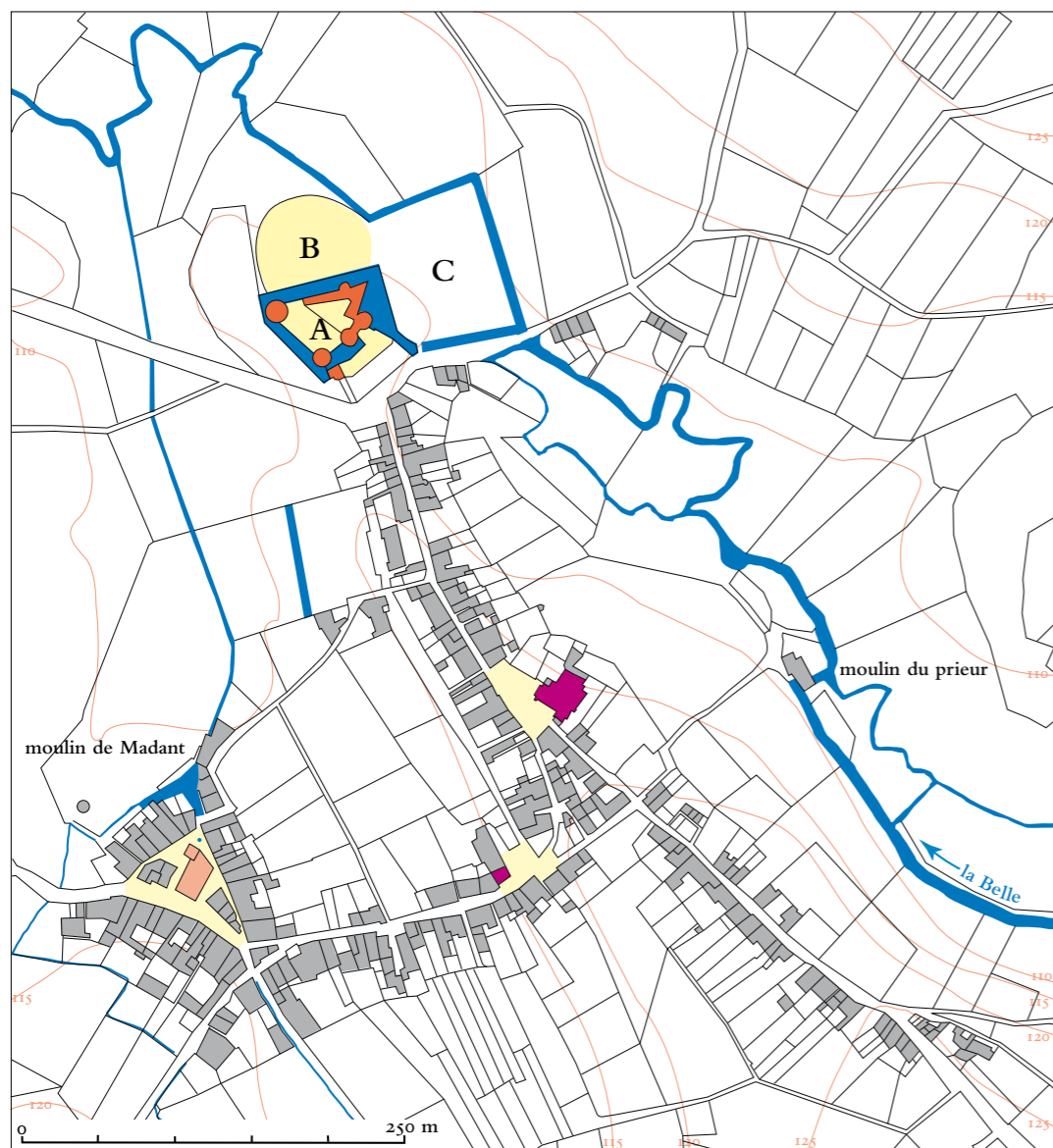
► Fig. 12 : Champagne-Mouton (Charente), implantation du château dans le vallon de l'Argent avec itinéraires attestés au début du XIX^e siècle (DAO C.R. 2015 d'après IGN 1/25 000 et cadastre 1830).
A. Emprise du château XV^e-XVI^e siècle
B. Bourg et église Saint-Michel.
C. Moulin.



▲ Fig. 13 : La Tour-Blanche (Dordogne), la motte posée dans un terrain inondable (cl. C.R. 2009).

▼ Fig. 14 : Drouille (Saint-Éloi, Creuse), la motte et la cuvette de l'étang aujourd'hui rompu (cl. C.R. 2013).





▲ Fig. 15 : Mareuil (Dordogne) (DAO C.R. 2013 d'après cadastre de 1828 et carte IGN au 1/25 000).

A. Château ^{XV^e-XVI^e} siècle sur motte antérieure.

B. Ancienne basse-cour aristocratique.

C. Emplacement du jardin du château.

de la fortification, qui aurait pu opter pour des sites de hauteur souvent disponibles à peu de distance.

Même si la relation entre la demeure et l'étang y est un peu distante, quelques sites méritent d'être évoqués car ils dominent directement un étang et sa chaussée, drainant un axe de circulation et donc le franchissement de la zone inondée. Le contrôle de la chaussée reste fort mais l'éloignement du site fortifié et de l'étang les distingue de la catégorie ci-dessus. On peut évoquer les cas de Blanchefort, fondé au début du ^{XII^e} siècle par un cadet des vicomtes de Comborn au nord de Lagraulière (Corrèze), sur l'ancienne route d'Uzerche à Tulle, et celui de Mondon (Mailhac-sur-Benaize, Haute-Vienne), à la confluence de la Benaize et du Glévert, qui a peut-être été le site lignager des Feuilles¹³.

Enfin, on observe l'existence de sites de relief mais munis de douves bâties, moyennant des travaux d'hydraulique un peu plus ambitieux, avec captage d'une source et adduction de l'eau. Ainsi, à Dun-le-Palestel, la mise en place des douves est connue par un accord des seigneurs et de leurs chevaliers avec les moines de Bénévent vers 1085. L'acte prévoit d'amener les eaux à Dun et d'implanter des moulins sur la Brézentine, qui coule à 2 km plus à l'ouest (« *adducerent aquas ad Dunum castrum suum et facerent molendinos in Bransantiam* »)¹⁴. Le site castral de Saint-Julien-le-Châtel, attesté dans la seconde moitié du ^{XII^e} siècle aux mains d'une famille proche – et peut-être issue – des sires de Chambon, était lui aussi ceint de douves créées par dérivation d'un ruisseau capturé sur le plateau¹⁵. Étansannes est un site castral secondaire, un « *locum seu repairarium cum fossatis et piscariis* » (1424), tenu en fief de Chénérailles par les Potet puis les Montaignac à partir du second quart du ^{XV^e} siècle. Les douves sont conservées sur la portion nord et est du site. Contenues par une importante digue, aujourd'hui figée par le bitume de la route, elles dominent un grand étang et son moulin encore signalés sur le cadastre de 1813¹⁶. Au Bazaneix, établi sur un promontoire peu marqué mais encadré par deux vallons, les douves ont été créées à l'aide d'une importante chaussée périphérique alimentée par une source captée en amont. La salle basse du logis sud comprend un puits, et un moulin fonctionnait en contrebas de la chaussée, à l'ouest¹⁷.

Le point commun entre toutes ces formes de relation entre château et plan d'eau réside dans la nécessité d'associer aux travaux de terrassement des aménagements hydrauliques : circulation des eaux, entretien de digues, de leur étanchéité, de l'ensablement. En réalité, on peut ramener ces types à deux situations un peu différentes mais souvent combinées : les eaux sont soit retenues par la mise en œuvre de digues, soit elles sont détournées pour constituer un réservoir pouvant servir de douves. De fait, souvent, même dans un fond de vallon facilement inondable, il est nécessaire de contenir les eaux.

On peut dès lors s'interroger : ces aménagements hydrauliques, en contexte castral, sont-ils cohérents d'un point de vue chronologique ?

13. Le lignage des Feuilles (*Folia*) a été important dans le nord-est de la Haute-Vienne et nord-ouest de la Creuse. Il semble périliciter à la fin du ^{XIII^e} siècle. Mondon fait partie de leur possession en 1277 et une importante forge est implantée sur la chaussée en 1609.

14. Les contractants laïcs sont Gérard de Dun et son fils Béraud de Dun, avec leurs chevaliers de Dun (« *et alii milites eorum de Duno* »), à savoir Raymond de Dun, Gérard de La Porte, Pierre Brunet et son frère Hugues, Rannulphe de Flaac et son frère Ameil, Gérard Jaet et son frère Rannulphe, Béraud de Bosco, Gérard Uldricus et ses frères Geoffroi, Rannulphe et Alquier, Béraud de Canali et son frère Airaudus, Gérard Grassus, Pierre Beirverius, Pierre Faloda, Pierre Umbertus et son frère Gérard, Humbert Boinus, Humbert Pasdeloup et son frère Bernard, Bernard Peladus, Gérard de Granval, Aymeric Oterius et son fils Alquier, Pierre Malus Chavalarius (*Cartulaire de Bénévent... n° 358 et 359*). Dans un acte de la même époque, le prieur et les chanoines de l'abbaye Saint-Barthélemy de Bénévent autorisent le prévôt de Sainte-Marie de La Souterraine à faire un moulin sur les eaux acheminées au château de Dun (« *facere molendinum quod moleret de aqua adducta in castellum de Duno* ») (*Ibid.*, n° 360).

15. BARRIÈRE, « Fortifications médiévales... » p. 113-115.

16. Le site n'est pas connu avant le ^{XIV^e} siècle, mais VILLOUTREIX, *Les noms de lieux de la Creuse...* p. 20, a trouvé une mention du toponyme *apud Lastensanas* au ^{XII^e} siècle : ce mot semble suggérer un environnement passablement humide, mais M. Villoutreix considère qu'il s'agit initialement du patronyme d'un personnage, *Tensanas*, agglutiné à l'article *las*, et qui aurait donc évolué vers *Lastansanis* / *Estansanis*, peut-être à la faveur de la création du fief et de ses douves ?

17. Le fief, signalé à partir du ^{XIV^e} siècle, est tenu des vicomtes de Ventadour par des cadets du lignage d'Aix-la-Marsalouze puis par les Peyssarie, à partir du début du ^{XV^e} siècle.

Dater les structures

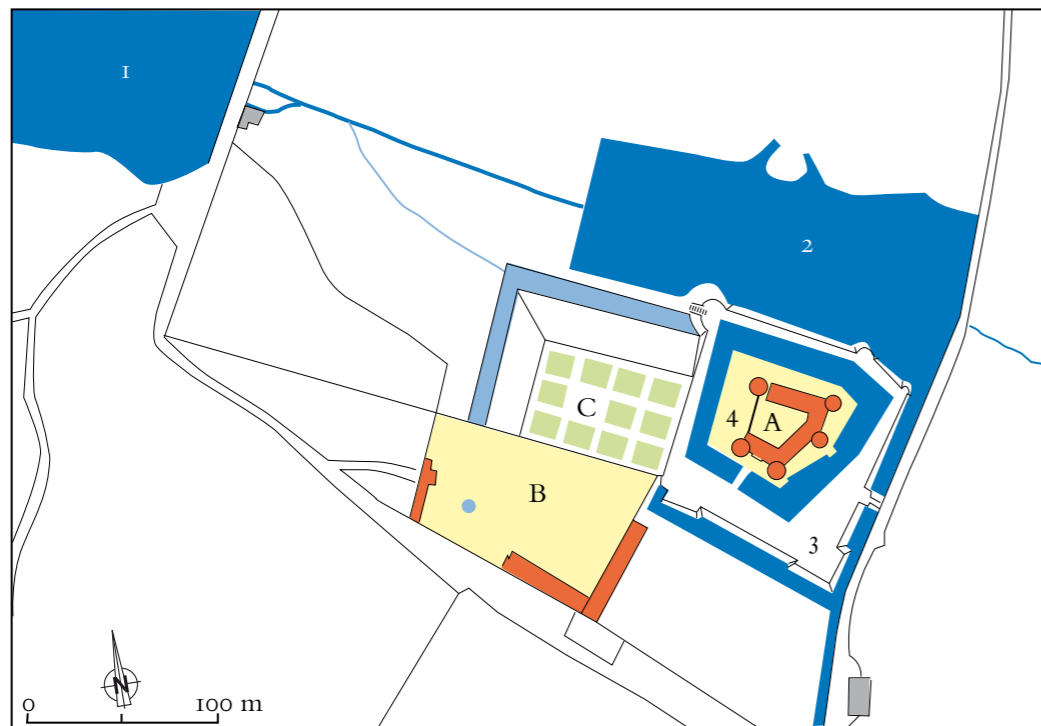
Existe-t-il une époque de prédilection pour le château en eau ? Les sites mis en eau correspondent-ils à un temps fort, sont-ils le produit d'une époque déterminée ? ou bien les trouve-t-on à toutes les périodes ? Cela revient, dans tous les cas, à s'interroger sur la contemporanéité entre le château et sa mise en eau.

Évidemment, les douves nous renvoient à l'image du château de la fin du Moyen Âge et presque davantage à celui de l'époque moderne. En effet, la douve, associée à des parterres agrémentés de canaux, correspond au goût des châtelains des XVI^e-XVII^e siècles. Les exemples de sites mis en eau à la fin du Moyen Âge sont nombreux : la composition très géométrique formée par le château de Fromental, rebâti au XVII^e siècle et environné de douves, et la plate-forme du jardin terminée par un canal, est sans doute cohérente d'un point de vue chronologique¹⁸. À Saint-Germain-Beaupré (fig. 16), le château des Foucaud, largement rebâti à la fin du XV^e et durant tout le XVI^e siècle, s'inscrivait dans un bel ensemble de boulevards en partie bastionnés et de jardins sur terrasse, ceint de douves et bordant une vaste série d'étangs¹⁹. La vague de manoirs édifiés après la guerre de Cent Ans fournit de nombreux exemples de

18. On trouve deux millésimes gravés sur des linteaux : 1624 pour le logis et 1670 sur les communs.

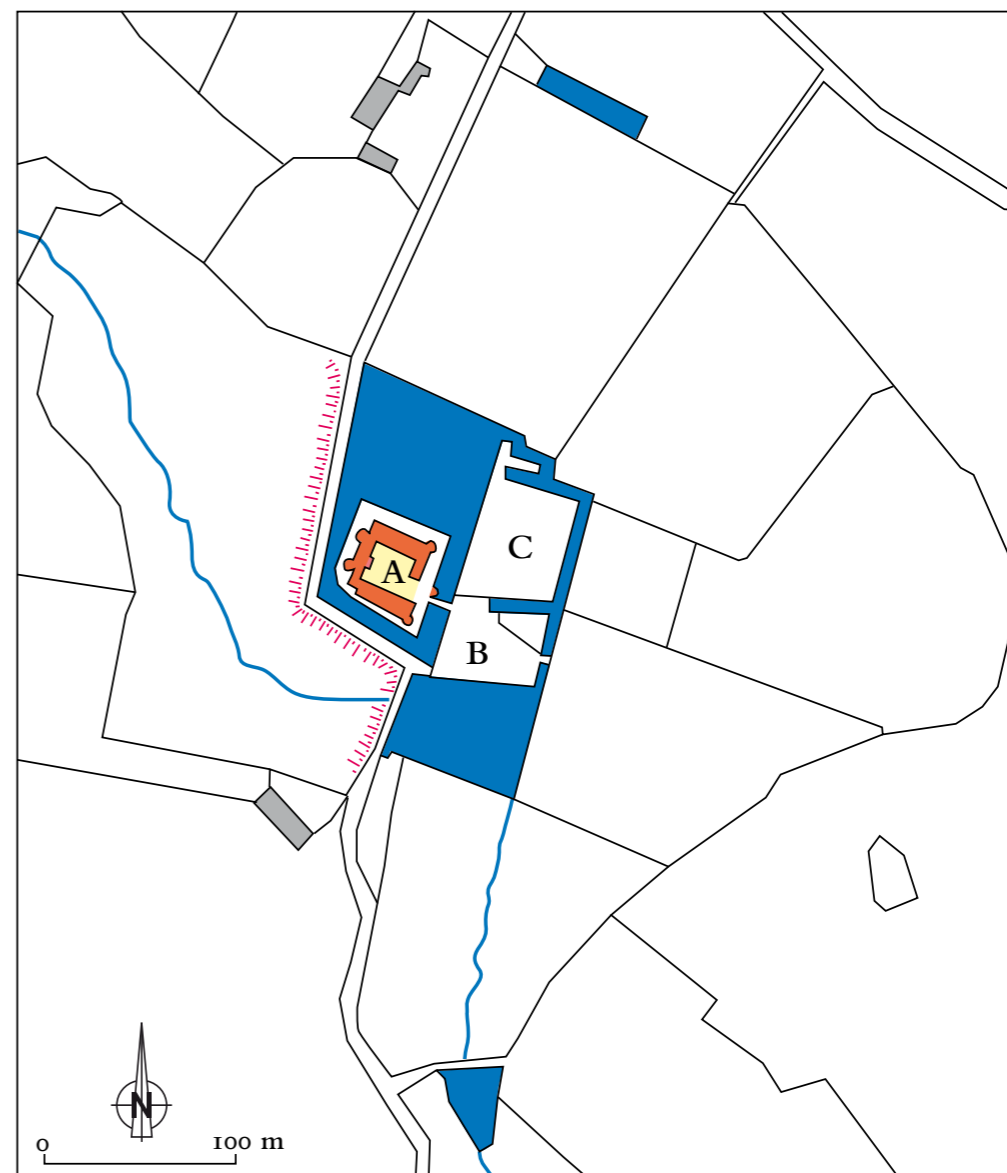
19. RÉMY, *Seigneuries et châteaux-forts...* p. 113 et 139-140

▼ Fig. 16 : Saint-Germain-Beaupré (Creuse) d'après le cadastre de 1824 et un tableau du château au XVII^e siècle (DAO C.R. 2015).
A. château. – B. basse-cour. – C. jardin. – 1. étang supérieur. – 2. étang inférieur. – 3. boulevard bastionné. – 4. emplacement du jeu de paume.



sites dont les fossés sont en eau, tels les manoirs creusois de La Chezotte, La Dauge, Fressineau ou Le Théret (fig. 17). La douve devient un écrin pour une demeure et fait partie de tout l'équipement visuel, énuméré dans les autorisations de fortifier, pour signifier le château : pont-levis, créneaux, canonnières, boulevards (fossés). L'aménagement des jardins du Saillant, en bordure d'un vieux pont sur la Vézère, dont les eaux sont d'ailleurs détournées pour irriguer les canaux et délimiter les parterres, est ainsi remarquable.

▼ Fig. 17 : Le Théret (La Saunière, Creuse) (DAO C.R. 2015 d'après cadastre de 1811).
A. Château et cour XV^e-XVIII^e siècle – B. Plate-forme de l'avant cour. – C. Plate-forme d'un ancien jardin ?



20. Les Bernardières, c^{ne} Champeau-et-La-Chapelle-Pommier, Dordogne.

21. RÉMY, *Lastours en Limousin...*

22. Châteauclop, c^{ne} Anzème, Creuse ; Crozant, Creuse ; Le Dognon, c^{ne} Le Châtenet-en-Dognon, H^{ne}-Vienne ; Laron, c^{ne} St-Julien-le-Petit, H^{ne}-Vienne.

23. BARRIÈRE *et alii*, « Fortifications médiévales... » p. 92-93. Châteaueux, c^{ne} La Porcherie, Haute-Vienne.

24. Le 27 mai 1488, plusieurs paroissiens de Verneiges reconnaissent tenir de Louis Dupuy, chevalier, seigneur du Coudray, de Bellefaye, de Chantemille et de La Forêt en Combraille, divers biens, dont le bois de La Forêt et ses deux étangs, avec « certaines murailles et constilz ou anciennement souloit estre la maison noble de la seigneurie de La Forêt ; et aussi certaine motte et fosses nomme la motte de Vernege », située audit lieu, comprenant la motte et ses fossés [...], laquelle motte est convertie en garenne avec des grands arbres de coupe ; et aussi l'étang qui est en-dessous de la motte et fossé appelé l'étang de Verneiges contenant 3 séterées de terre environ, tenant de tous côtés aux champs communs dudit lieu et village de Verneiges et au chemin de Verneiges à Bellefaye passant sur la chaussée de l'étang, la queue de l'étang tenant au pré du curé de Verneiges ; et aussi la cure de Verneiges et ses vergers *courtillages* avec l'église, cimetière, chapelle dudit Verneiges avec le prieuré, lequel prieuré est détruit et tombé en ruine avec les champs communs qui sont joignants entre ledit prieuré et l'étang, le tout étant de la justice domaine haute, moyenne et basse du chevalier [...] (Limoges, Bibliothèque francophone multimédia, ms. 206, f^o 3-5). Le 4 juin, un autre dénombrement évoque le four « *banier de Varnège* », le communal de Verneiges, le chemin de l'église de Verneiges à la chapelle Notre-Dame de Verneiges (*ibid.*, f^o 51-53).

Aux Bernardières (fig. 18), le site castral étant perché sur un rebord de plateau, on a créé un jeu de terrasses successives, d'escaliers droits et de balustrades pour parvenir à une grande parcelle de jardins environnée de canaux²⁰.

Toutefois, certains sites à motte, implantés directement dans le lit d'une rivière ou commandant directement un étang, sont évidemment liés à l'eau dès leur origine et donc pour des périodes assez anciennes. Mieux : l'installation de la motte est induite par la présence de l'eau comme à La Tour-Blanche ou à Mareuil (fig. 13 et 14), où les fossés étaient aisément inondables. La butte accueillant la résidence seigneuriale – dans les deux cas totalement anthropique – aurait aisément pu être amoncelée plus loin, en terrain sec. À Lastours, l'ancienne motte et son enclos associé sont d'ailleurs abandonnés, peut-être dès la fin du XII^e siècle, pour une localisation à quelques centaines de mètres au nord-est, sur le versant oriental du vallon naissant de l'Aixette, toujours avec des capacités de mise en eau mais à l'emplacement d'un affleurement rocheux²¹. On a souvent associé les mottes et les défrichements : il faut aussi faire le lien avec le réseau hydrologique.

Dans certains cas de *castra* anciens, il n'est pas certain que la mise en eau soit contemporaine de la mise en défense du lieu. En réalité, on n'a d'arguments ni dans un sens ni dans l'autre. Ainsi, à Peyrat, dont le lignage homonyme est connu dès le X^e siècle, la mise en eau de l'important étang est-elle concomitante de la fondation du site castral ? Et à Nieul (fig. 7), ni l'étang supérieur barré par la fortification et une puissante digue, ni la retenue inférieure, établie dans le vallon et attestée en 1294, ne sont datés. Les retenues d'eau mises en place pour les centrales hydroélectriques – à Châteauclop, à Crozant, au Dognon, à Laron – sont évidemment des exemples faciles à identifier de non contemporanéité de la structure et de sa retenue d'eau²². Mais l'absence d'étang sur des parcelles du cadastre « napoléonien » suffit-elle à certifier qu'il n'en existait pas au Moyen Âge ? On sait que les étangs sont asséchés, remis en eau, les chaussées rompues puis à nouveau réparées. L'étang actuellement adossé à la motte de Châteaueux de La Porcherie, de facture évidemment récente à en juger par la régularité de la digue, ne s'inscrit-il pas dans une cuvette déjà mise en eau auparavant²³ ? La motte de Verneiges et sa basse-cour commandent directement un ensemble de deux étangs successifs, créés par implantation de puissantes chaussées de barrage du vallon ; le lignage est signalé dès le XII^e siècle et le site semble périlcliter dans le courant du XIV^e : à la fin du XV^e siècle, il est à l'abandon et le centre seigneurial a été déplacé dans la maison forte de *La Fourest en Combraille*. Dans ce cas, il est à nouveau difficile de trancher car la situation de l'ensemble formé par la motte et son enclos associé n'est guère remarquable : elle aurait pu exister sans le double étang, possible fruit d'aménagements postérieurs, mais on ne voit pas vraiment l'intérêt qu'il y aurait eu à s'installer en ce lieu si ce n'est pour bénéficier directement de la présence de l'eau, qui permettait en outre d'inonder les fossés²⁴.



▲ Fig. 18 : les Bernardières (Champeau-et-La-Chapelle-Pommier, Dordogne), vue du sud, avec les terrasses dominant le grand jardin et son canal (cl. C.R. 2007).

Pour quelques cas, heureusement, les sources écrites fournissent des preuves d'une mise en eau précoce. À Mortemart (fig. 5), il est question des douves et des pêcheries (« *gurgum qui circuit castellum Mortemar cum piscibus suis cum ipso monte in medio stante* ») dès 1020 et le toponyme *castrum Mortemartense*, connu dès la fin du X^e siècle, suggère une création des plans d'eau dès la fondation du site²⁵. À Dun-le-Palestel, le contrat de cession de la gestion des eaux et leur acheminement au *castellum* vers 1085 souligne le souci des seigneurs du lieu de pouvoir disposer de douves (et de moulins)²⁶ ; à Montbrun (fig. 4), les deux étangs sont signalés dès 1271 (« *stagnum superius et stagnum inferius de Montebruni* ») et le nom ancien du site (*Trados*, avant 1178) suggère la présence d'une étendue d'eau dès le siècle précédent, peut-être dès son origine donc²⁷.

Quant aux sites nobiliaires portant un nom évocateur comme Étansannes ou Le Moulin, il n'y a pas à douter de l'ancienneté de leur mise en eau. Les lignages qui investissent ce genre de sites sont plutôt des familles de *milites* ayant quitté l'enclos castral de leur seigneur, mais ils ne prennent jamais le nom de leur fief. C'est parfois le contraire, le fief adoptant le nom du lignage comme Le Moulin-Paute, qui est connu dès le début du XIV^e siècle aux mains de cette famille de chevaliers de la vicomté de Rochechouart²⁸ ;

25. Cf. ci-dessus n. 6.

26. Cf. ci-dessus n. 14.

27. Cf. ci-dessus n. 5.

28. La famille Paute est attestée dans l'entourage du premier vicomte Aymeric Ostofranc en 1019. Au XIII^e siècle s'esquissent plusieurs branches, la plus connue étant implantée au repaire du Boucheron (Oradour-sur-Vayres, Haute-Vienne), une autre au Moulin-Paute.

29. Au milieu du XIV^e siècle, il échoit aux Cornil, cf. PALOUMBAS, « Le château du Moulin-d'Arnac... ».

de même, Le Moulin-d'Arnac (fig. 19), signalé au début du XIV^e siècle (*Lo Moli Dasnac*) comme un fief de Curemonte, est tenu par l'ancienne famille des chevaliers d'Asnac. Ce repaire noble est établi dans le vallon du Salavert, affluent de la Mémoire, et devient la résidence du lignage²⁹.

Pour nombre de cas dont l'implantation s'est effectuée directement dans le lit d'une rivière, on peut difficilement concevoir que la mise en eau ait pu être postérieure à la création du site : comment expliquer l'implantation de Chapdeuil (fig. 10) sur le cours du ruisseau si ce n'est pour profiter de l'ennoiement des fossés. Le raisonnement doit être le même à Champagne-Mouton (fig. 12) et dans bien d'autres cas : le site fortifié est polarisé par la présence pérenne d'eau. La question d'un hiatus entre création du site et mise en eau ne se pose donc réellement que dans les cas d'aménagement d'une chaussée.

Dans l'ensemble, le corpus ne livre aucune tendance nette et il faut se rendre à l'évidence : il n'y a pas de période de prédilection pour les sites castraux mis en eau. Depuis les plus anciens sites avérés, autour de l'an Mil et sans doute dès la seconde moitié du X^e siècle (Drouille, Peyrat, La Tour-Saint-Austrille), jusqu'à l'époque moderne, des seigneurs ont recherché la présence stagnante ou courante de l'eau. On ne constate pas non plus de catégorie de la noblesse plus particulièrement attirée par l'eau stagnante : de grands lignages baronniaux ont développé des *castra* en eau (Champagne-Mouton, Lastours, Mareuil), sous forme de motte ou de plate-forme fossoyée (Chapdeuil, Mortemart), comme de nombreuses familles de la petite noblesse, dans leurs manoirs et repaires (Le Breuil, Etansannes).

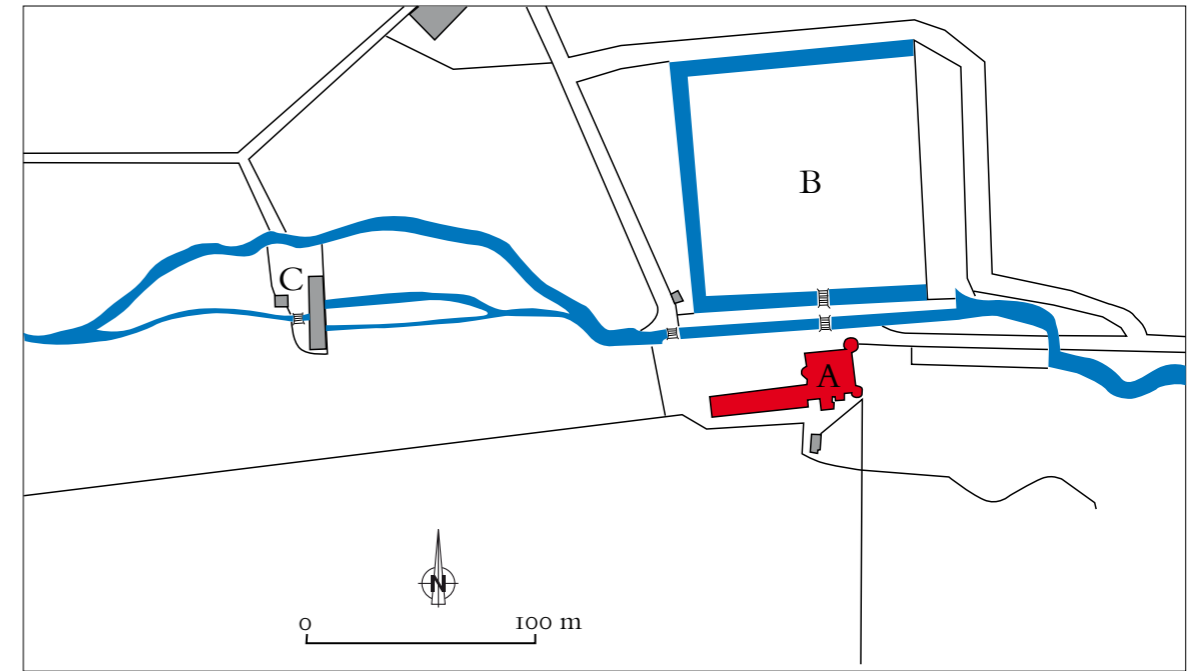
On peut dès lors s'interroger sur les moteurs de cette attraction pour l'eau : quelles fonctions étaient assignées au miroir d'eau par l'aristocratie laïque ?

Interpréter les structures

La première raison d'être de l'eau autour du château qui vient à l'esprit est évidemment la fonction défensive. La retenue d'eau permet d'éloigner l'assaillant et contribue pleinement à mettre le site castral à l'abri : à Chapdeuil (fig. 10), Jarnac, L'Isle-Jourdain ou Mortemart (fig. 5), la douve formée par la rivière ou par l'étang renforce les capacités défensives du lieu. Mais nombreux sont les sites qui ne possèdent qu'une douve partielle. À Peyrat-le-Château, si le grand étang défend le *castrum* et la ville enclose vers l'est et si le flanc ouest reste abrupt et peu facile d'accès, la progression est moins gênée au nord et au sud. À Eymoutiers, en 1354, un accord entre l'évêque et le chapitre aboutit au partage des eaux, la moitié devant être conduite *ad fossata castris*, l'autre devant alimenter la ville³⁰, mais les motivations de ce partage des eaux ne sont pas explicites : sans doute est-ce le besoin d'alimenter la fontaine de la ville en eau, mais pour le château, est-ce défensif ?

La fonction esthétique doit aussi être envisagée. L'aménagement de jardins autour du site, avec des douves et des canaux pour la mise en scène

30. AD Haute-Vienne (désormais ADHV), G 11.



▲ Fig. 19 : le Moulin-d'Arnac (Nonards, Corrèze), l'implantation du château dans le lit de la rivière, d'après le cadastre de 1832 (DAO C.R. 2015). A. Château. – B. Jardin. – C. Moulin.

et l'irrigation est manifeste, en tout cas pour les XV^e-XVII^e siècles. À Saint-Germain-Beaupré (fig. 16) ou au Théret, les douves sont alimentées par un dispositif hydraulique complexe. Les sources modernes évoquent, plus volontiers qu'au Moyen Âge, les beaux fossés : en 1697, le dénombrement de Montbrun (fig. 1), dont les étangs et les douves sont bien médiévaux, insiste sur le fait que le « château est entouré de beaux canaux d'eau qui forment un étang assez considérable près de la maison³¹. » Mais dès le Moyen Âge, il semble que la recherche de points de vue agréables depuis le château, parfois sur des plans d'eau, ait pu représenter un attrait³².

On doit aussi prendre en compte la dimension sociologique : la douve fait le château. En effet, parmi les signes extérieurs de noblesse d'un lieu, les autorisations de fortifier de la fin du Moyen Âge énumèrent les douves³³. Les nombreux manoirs creusois qui systématisent les douves par captage de source ou adduction d'eau de ruisseau illustrent nettement ce besoin visuel d'être ceint d'un miroir d'eau, pour une aristocratie rurale assez réputée pour sa pauvreté³⁴. En 1481, par exemple, Pierre de Bourbon, comte de la Marche, autorise Antoine d'Arfeuille à faire fossés et pont-levis en son château : ces fossés, aujourd'hui comblés, étaient encore en eau en 1894³⁵. En 1497, le roi de Navarre, en tant que vicomte de Limoges, autorise Guillaume Malet, seigneur de « l'ostel, fief et manoir de La Jaurie, encloz de beaux fossés pleins d'eaux », muni d'« ung beau portail en façon d'une tour carrée de gros

31. RIBAUT DE LAUGARDIÈRE, « Essais topographiques... », VI, p. 307.

32. CREIGHTON, « Room with a View... »

33. En réalité, les énumérations évoquent plus souvent les fossés, mais parfois il est question de douves, comme en 1459, lorsque le roi Charles VII autorise la réparation des défenses du lieu et hôtel de L'Ebaupinaye, tenu noblement du seigneur d'Argenton et de tout temps fermé de douves et fossés (Archives historiques du Poitou XXIV, p. 94).

34. TRICARD, *Les campagnes limousines...* ; GLOMOT, « Héritage de serve condition »...

35. DAYRAS, « Le château d'Arfeuille... » p. 30.

édifice », à le fortifier et y « faire maison fort à pont-leviz, tours à l'entour, bouvert, barbecanes et autres choses nécessaires à fortification », et ce pour plus de « sureté » et de « decoration » ; on note, ici, l'imbrication des considérations défensives avec les soucis esthétiques³⁶

On peut même envisager, dans certains cas, l'idée d'une mise en eau pour contourner une éventuelle interdiction de creuser de véritables fossés défensifs : le site de La Mothe à Tersannes, développé en zone humide à la fin du Moyen Âge, semble avoir bénéficié de la mise en œuvre d'un étang, mais la topographie environnante ne permettait pas un ennoisement important et le fossé périphérique qui délimitait la plate-forme quadrangulaire devait être très peu profond. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres certainement, la mise en eau est un leurre qui, tout en respectant le *jus fortificandi* du seigneur suzerain, donne une impression de fossioisement³⁷. On l'a dit, les autorisations de fortifier de la fin du Moyen Âge rappellent combien le fossé à fond de cuve et, parfois, la *dove* font partie de la panoplie de la demeure noble rurale, notamment pour celles qui n'arborent aucune canonnière et ont donc peu de capacité défensive.

Il faut prendre en compte, dans certains cas, une dimension stratégique : commander une chaussée de retenue d'eau sur laquelle transite un axe de circulation représente forcément un enjeu pour un seigneur qui peut y installer un péage ou drainer une économie de transit. Au Saillant, le repaire des vicomtes de Comborn, échu aux Lasteyrie dans la seconde moitié du XIV^e siècle, commandait un ancien pont associé à un péage. Ces franchissements implantés au contact du site castral sont assez fréquents : à Malval, le chemin menant au gué de la Petite Creuse traversait même l'emprise du château³⁸. De même, à Jarnac ou La Rochebeaucourt, la traversée de la rivière est immédiatement commandée par le site fortifié. À Drouille (fig. 15), Parsac, La Tour-Saint-Austrille, Nieul (fig. 7) ou Dompierre (fig. 8), le cheminement empruntait directement la chaussée de l'étang ; à Peyrat, cet itinéraire est, sur le cadastre napoléonien, la « route de Montargis à Figeac ». Les textes précisent cette fonction traversante, parfois peu soupçonnable dans le contexte viaire actuel. Ainsi, à Montbrun (fig. 1 et 4), la chaussée retenant les eaux de l'étang supérieur, correspondait aussi à un ancien nœud viaire. En 1499-1501, dans un procès l'opposant à son seigneur, Pierre de Maulmont affirme que son « *bel hostel noble appelle hostel da Lavie, assis et situé au lieu de Montbrun* », a dans ses appartenances une « *belle place ou queyroy* » servant à la desserte, entrée et issue du dit hôtel, au bout de laquelle il y a « *le grand chemin de Limoges à Montbrun* ». On évoque, plus loin, le carrefour formé, dans ce lieu de Montbrun, par le grand chemin tendant de la ville de Limoges vers les villes de Nontron, d'Angoulême et autres, et le grand chemin public par lequel on va de Poitiers et Rochechouart vers les villes de Périgueux, Thiviers et autres³⁹. Une autre pièce affirme que le seigneur a fait déplacer le pilori du lieu, qui se trouvait auparavant sur la place du carrefour de Montbrun vers la place du repaire de Lavis, bordant le chemin ou rue publique qui va de Châlus en la ville d'Angoulême. On précise qu'entre

le pilori et le mur de l'hôtel de Lavis « *passe et a acostume [de] passer de tout temps et ancienneté l'eau des estanx des foussés dudit Monbrun* ». Aujourd'hui, on peine évidemment à imaginer ce foisonnement routier – peut-être un tant soit peu exagéré ? – tant le site apparaît éloigné du schéma routier contemporain. Pour nombre de sites secondaires ou précocement déclassés, on peut soupçonner cet usage de support de traversée : par exemple, pour la motte du Chalard à Châlus, établie en bordure d'un vallon et sans doute d'un ancien étang, dominant aujourd'hui un gué⁴⁰.

Mais les fonctions économiques semblent constituer le moteur le plus important de la mise en eau. En effet, les étangs ou douves servent de pêche-rie et ces revenus sont mis à ferme. En 1309, à Montbrun (fig. 1 et 4), un acte évoque le ruisseau qui descend du Puy-Conieux dans la pêcherie ou étang d'un sergent du seigneur (« *in piscario sive stagno dicti Aymerici* »). En 1312, la dame de Montbrun donne à ce même sergent ses droits sur le moulin dit du Peyrat de Montbrun (« *in molendinum dicto deu Peyrac de Montebruni* »), situé sous l'étang du Peyrat de Montbrun (« *subtus stagnum deu Peyrat de Montebruni* »). En 1754, le baron de Montbrun afferme tous les étangs de sa seigneurie « avec leurs pêcheries, lesquels [il s]'engage à confier en bon état et bien empoissonnés pour [lui] être remis avec un poissonnement identique⁴¹ ». Les donations d'étangs à des établissements religieux sont nombreuses. Mais, dans certains cas, et même s'il ne concerne pas directement un château, l'acte permet de déceler l'intérêt que représente l'exploitation du poisson. En 1230, Guillebaud et Geoffroi des Murs, avec Béraud de Coupiat, tous damoiseaux et héritiers de feu Hélié de Razès par leurs épouses auxquelles ils promettent de faire ratifier, donnent à la maison de La Drouille-Blanche, dépendant de Grandmont, le moulin de *Roiera* avec l'eau de l'étang qui est nécessaire à son fonctionnement, mais ils se réservent le droit de pêcher l'étang quand bon leur semblera, en promettant de réparer dans la quinzaine la chaussée de l'étang si la pêche y occasionne des dégâts, mais à frais communs entre eux et les religieuses si la ruine provient d'inondations ou autre cas fortuit. À la génération suivante, en 1260, Béraud de Coupiat, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, sa femme Almodie et leur fils Hélié, abandonnent leurs droits sur le même étang sans rien retenir⁴².

L'économie des moulins est aussi celle de la mise en culture : les étangs étaient pêchés, vidés et asséchés, puis mis en culture. La rotation opérée entre la mise en eau, la pêche, la mise en culture, permettait donc aussi de bonifier les terrains et d'accroître les surfaces céréalières, plutôt que de laisser les parcelles inondables en prés⁴³. La retenue d'eau des étangs fournit également une force motrice. La chute d'eau ainsi ménagée permettait de faire tourner les roues de moulins. Ces meules permettaient la mouture des céréales, ce qui est l'usage le plus fréquent, du moins c'est ce qu'on suppose lorsque les sources n'en précisent pas la spécialité⁴⁴. Mais elles rendaient aussi possible l'activité textile de moulins « *draparet* ». Elles pouvaient enfin contribuer au travail du fer par la présence de marteaux à battre : Le Repaire, site d'origine comtale, attesté en 1238 avec ses « *fossata et portam* », en 1243 avec sa

36. RIBAUT DE LAUGARDIÈRE, « Essais topographiques... », IV, p. 287. La Jaurie, c^{ne} Saint-Médard-d'Excideuil, Dordogne.

37. Cette idée m'a été soufflée par Hervé Mouille-bouche, lors des débats du colloque, et je l'en remercie.

38. Malval, Creuse. Le site, aujourd'hui très menacé par la mauvaise qualité des matériaux mis en œuvre, se ruine à vue d'œil et semble condamné. Aucune étude archéologique, hormis les observations de MARTIN, « Malval... »

39. ADD, 2 E 1 826 / 26.

40. Le site est aussi appelé Les Martres, à 800 m au nord de Lageyrat (c^{ne} Châlus, Haute-Vienne). Le fief du repaire du Chalard n'est pas signalé avant 1421, mais il est alors déjà déclassé.

41. ADD, 2 E 1 826 / 123, n^o 34 et 37 ; 2 E 1 826 / 18, n^o 7.

42. ADHV, 5 H 251, cahier p. 25 (d'après vidimus de 1275). Royère, c. Bonnac-la-Côte, Haute-Vienne.

43. Sur l'économie de l'étang, voir entre autres ABBÉ, *À la conquête des étangs...* ; BENOÎT, *Les étangs de la Dombes...* ; DEREK, *La production des étangs...* ; et pour le Limousin, GLOMOT, « *Héritage de serve condition* »... p. 373-383.

44. Les précisions du type moulin à tan ou à drap se multiplient au cours du XIV^e siècle, rarement auparavant, et les mentions « à papier » ou « à fer », à la fin du XV^e siècle seulement. Sur les moulins et les étangs de la Haute-Vienne, il faut consulter l'ensemble des contributions de Fernand Gaudy, publiées dans les bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin entre 1971 et 2012.

45. AD Charente (désormais ADCh), J 1 172 ; E 587 ; la forge est signalée en 1525 dans une succession, ce qui suggère qu'elle existe déjà depuis quelques années (ADCh, J 1 665). En 1581, *Marsault Féret* est maître de la verrerie de Rougnac (ADCh, E 420). Le château, l'étang, le moulin et la forge sont signalés en 1773 (ADCh, J 1 156).

46. Pour 1233, cf. ADCh, J 1 838. Au XIV^e siècle, la seigneurie est tenue de l'évêque d'Angoulême, aussi suzerain de La Rochandry, par les Chandry, avec des droits sur le moulin, mainement et manse de Forges, et la moitié de l'hébergement (ADCh, G 95 et 97).

47. *Cartulaire d'Uzerche...*, n° 57.

48. En effet, un repaire devrait constituer une entité plus prestigieuse que la borderie qui l'intègre, sauf si cette borderie de Ferrières revêt un intérêt particulier. Un rouleau des fiefs des années 1290 mentionne un hommage lige des seigneurs de *Planha*, au diocèse de Périgueux, pour le *riparium de Planha*, situé dans la borderie de *La Ferraria*, paroisse de *La Nohalha* et châtellenie d'Excideuil (ADHV, 6 H 26). La formulation est identique dans un autre hommage de 1321 (ADHV, 6 H 104).

49. Les plans quadrangulaires sont encore inexistantes au XII^e siècle mais deviennent systématiques à partir du XIV^e siècle.

50. Acte de 1407, ADHV, 1 E 1 / 165. Sur les forges des confins de la Dordogne et de la Haute-Vienne, cf. PEYRONNET, *Les anciennes forges du Périgord...*

garenne, cédé aux Arnaud, forestiers anoblis à la fin du XIII^e siècle, en est un bel exemple. La forge y est attestée en 1525 mais on évoque le manse de *Lasforges* dès 1272⁴⁵. De manière plus nette encore, le site de Forges (fig. 20 et 21) a été implanté sur une résurgence, en terrain karstique et au cœur d'un ensemble de bassins et d'étangs : Alain de *Forgia* tient le fief en 1233 et le toponyme suggère une activité métallurgique ancienne⁴⁶. Et comment interpréter la mention des moulins et marteaux (*molendinis et martellos*) de Champagne-Mouton en 1075⁴⁷ ? S'agit-il de marteaux à battre le textile ou le fer ? Enfin, le repaire de Plagne (fig. 22), établi dans la portion nord de la châtellenie d'Excideuil mais relevant en fief de l'abbé de Solignac, est connu depuis le XIII^e siècle : dans tous les hommages, il est dit compris dans les limites de la borderie de Ferrières – dont le toponyme interpelle – selon une formulation plutôt curieuse⁴⁸. Le site a été reconstruit à la fin du Moyen Âge sur une grande parcelle circulaire entièrement environnée de douves, qui suggère une configuration plus ancienne⁴⁹. Pour ces activités proto-industrielles, textiles ou métallurgiques, la question de la contemporanéité est compliquée par le fait que beaucoup de ces étangs de château (ou non) ont accueilli des forges à l'époque moderne. Ainsi, le manoir de Ballerand est sans doute postérieur à l'étang, qui est attesté en 1407, et la forge pourrait être plus tardive encore⁵⁰.

Ce catalogue de causes un peu formel ne doit pas dissimuler le fait que, comme très souvent au Moyen Âge, les usages de dispositifs anthropiques peuvent être multiples. Le double étang de Montbrun permettait évidemment d'alimenter en eau les fossés du *castrum* ; il servait aussi de pêcheurie. Les

▼ Fig. 20 : Forges (c^{ne} Mouthiers-sur-Boëme, Charente), moulin, bâtiments « industriels » et logis seigneurial (au fond) (cl. C.R. 2011).



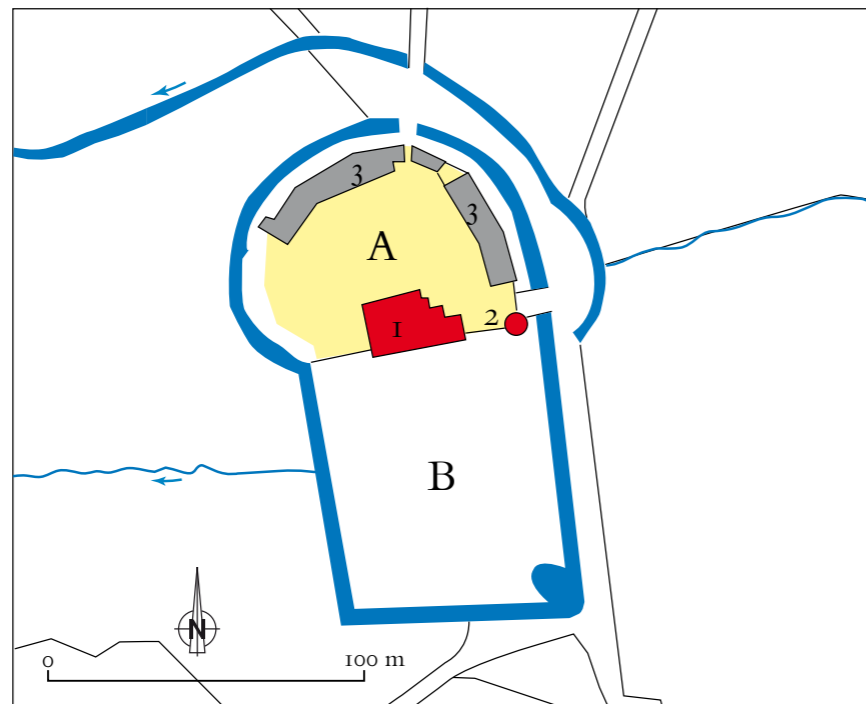
◀ Fig. 21 : Forges (c^{ne} Mouthiers-sur-Boëme, Charente), le logis seigneurial (cl. C.R. 2012).

chaussées accueillait des moulins sur lesquels les coseigneurs exerçaient un contrôle scrupuleux ; elles supportaient des itinéraires dont les extrémités étaient assez éloignées ; à l'époque moderne, l'ensemble formé par la vieille motte, l'assiette de l'ancien *castrum* et le château neuf de la fin du Moyen Âge se mirant dans les eaux des douves et étangs est considéré comme agréable à l'œil.

Étudier l'eau autour du château permet de replacer le château dans la société de son temps : rappeler que ce lieu, certes défensif et qui draine des axes de communication, résidence nobiliaire éventuellement prestigieuse

par la mise en œuvre de jardins encadrés de canaux, est aussi un pôle de stimulation de l'économie locale par le contrôle direct de pêcheries, de moulins ou de forges. Dans certains cas, on a vu que cette seconde nature a même précédé la dimension castrale dans la mesure où le fief a fait de sa fonction primitive son toponyme. Cette fusion entre certains châteaux et un plan d'eau rappelle le rapport étroit entre la seigneurie et le contrôle du ban.

► Fig. 22. Plagne (Lanouaille, Dordogne), plan du site d'après le cadastre de 1812 (DAO C.R. 2015).
A. Château.
B. Jardin.
1. Logis du château (disparu).
2. Tour de la chapelle.
3. Granges.



Bibliographie

- ABBÉ (Jean-Loup), *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : PUM, 2006.
- BARRIÈRE (Bernadette), *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Limoges : Presses universitaires de Limoges, 1998.
- BARRIÈRE (Bernadette), CANTIÉ (Geneviève), LEBLANC (Raymonde), « Fortifications médiévales en Haute-Marche et Combrailles », *Travaux d'archéologie limousine*, vol. 4, 1984, p. 107-123.
- BARRIÈRE (Bernadette), CANTIÉ (Geneviève), LOMBARD (Roland), « Fortifications médiévales sur les confins du haut et du bas Limousin », *Travaux d'archéologie limousine*, vol. 9, 1989, p. 77-109.
- BAUDRY (Marie-Pierre), *Châteaux « romans » en Poitou-Charentes, X^e-XII^e siècles*, Inventaire général [Cahiers du patrimoine 95] Geste éditions, 2011.
- BENOÎT (Catherine), *Les étangs de la Dombes au Moyen Âge, XIII^e-XV^e siècles*, Paris : CTHS, 1992.
- BOUCHER (Jean-Pierre), « Le site castral de Mortemart », *Morphologies et mutations du castrum : l'exemple du Limousin* [rapport de PCR 2007], Angoulême, 2008, p. 60-76.

- BOURGAIN (Pascale) (éd.), *Ademari Cabannensis chronicon*, Turnhout : Brepols, 1999.
- CHAMPEVAL (Jean-Baptiste) (éd.), *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, Paris : Picard, 1901.
- CHAUVIN (Yves), PON (Georges) (trad.), *Adémar de Chabannes. Chronique*, Turnhout : Brepols, 2003.
- CREIGHTON (Olivier), « Room with a View : Framing Castle Landscapes », *Château Gaillard 24. Châteaux et représentations*, Caen : CRAHM, 2010, p. 37-49.
- DAYRAS (Maurice), « Le château d'Arfeuille », *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 32, 1954-56, p. 26-32.
- DEBORD (André), *La société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e siècles*, Paris : Picard, 1984.
- FONT-RÉAULX (Jacques de) (éd.), « Sancti Stephani Lemovicensis cartularium », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 69, 1922.
- GERMAIN (René), *Chartes de franchises et fortifications au duché de Bourbon*, s.l. : s.n., 2005.
- GEOFFROY (André) (éd.), *Cartulaire du prieuré Saint-Barthélemy de Bénévent*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1978.
- GLOMOT (David), « Héritage de serve condition », *une société et son espace. La Haute-Marche à la fin du Moyen Âge*, Limoges : Pulim, 2013.
- GRILLON (Louis), REVIRIEGO (Bernard), (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux : Archives départementales de la Dordogne, 2000.
- GUÉRIN (Paul) (éd.), *Archives historiques du Poitou*, t. 24, 1893.
- LEFRANCQ (Paul) (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Cybard [d'Angoulême]*, Angoulême : Imprimerie ouvrière, 1930.
- MARTIN (Gabriel), « Malval », *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 6, 1890, p. 265-310.
- PALOUMBAS (Dimitri), « Le château du Moulin-d'Arnac », *Monuments de Corrèze. Congrès archéologique de France (2005)*, Paris : SFA, 2007, p. 245-250.
- PEYRONNET (Edmond), *Les anciennes forges de la région du Périgord*, Bordeaux : Delmas, 1958.
- DEREX (Jean-Michel) (dir.), *La production des étangs du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, [actes de la journée d'étude du Groupe d'histoire des zones humides, 2005], Paris : groupe d'histoire des zones humides, 2006.
- RÉMY (Christian), *Lastours en Limousin de l'An Mil à la Renaissance* (n° 120 bis de *Lemouzi*), Tulle : Lemouzi, 1991.
- RÉMY (Christian), *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin, XIV^e-XVII^e siècles. – 2. La naissance du château moderne*, Limoges : CPL, 2005.
- RIBAULT DE LAUGARDIÈRE (Pierre-Henri) « Essais topographiques sur l'arrondissement de Nontron », *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. 4, 1877 et t. 6, 1879.
- SÉPULCHRE (Bruno), *Jarnac, images des temps*, Paris : Sépulchre, 1995.
- SÉPULCHRE (Bruno) (éd.), *Châteaux, logis et demeures anciennes de la Charente*, Paris : Sépulchre, 2005.
- TRICARD (Jean), *Les campagnes limousines du XIV^e au XV^e siècle. Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1996.
- VILLOUTREIX (Marcel), *Les noms de lieux de la Creuse : archéologie et toponymie*, Limoges : Association des antiquités historiques du Limousin, 1989.



Châteaux et étangs en Bourgogne

HERVÉ MOUILLEBOUCHE

Maître de conférences à l'université de Bourgogne, UMR 6298 ArTeHiS.

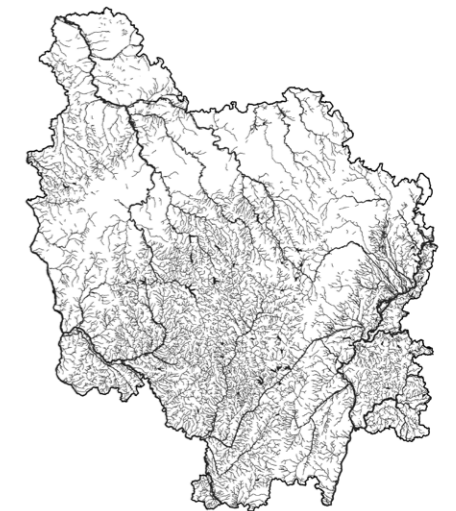
Résumé

Les étangs font partie des équipements classiques d'une seigneurie châtelaine ; leur but n'est pas seulement économique (pisciculture, moulins), mais on voit au Moyen Âge un véritable goût pour les étangs, qui apparaît dans les textes littéraires et qui explique leur diffusion dans les parcs des châteaux. Dans certaines seigneuries, les étangs sont si nombreux et si importants que la maison forte devient un simple accessoire pour leur gestion et leur surveillance.

D'un point de vue juridique, l'étang ne dépend pas de la haute justice. Il est donc moins honorifique que le fossé. Mais un étang près d'une maison peut facilement se transformer en fossé, ce qui est un moyen assez souvent employé pour usurper la haute justice.

Le château est souvent situé près de la levée de l'étang, notamment pour en surveiller les vannes et le moulin. Mais il peut être bâti plus en amont. L'étang perd alors sa valeur défensive, ce qui prouve qu'on l'apprécie aussi pour sa valeur esthétique.

La Bourgogne, que ce soit la région actuelle ou le duché médiéval, est une région de collines et d'eau maîtrisée (fig. 2). Si l'on excepte le plateau de Langres et les côtes de l'Auxerrois, aux substrats karstiques perméables, la région est couverte d'un réseau de ruisseaux faciles à barrer, sur lesquels on a longtemps aménagé des chapelets d'étangs. La plupart ont aujourd'hui disparu. On les connaît par les cartes et les cadastres anciens, et par les traces archéologiques souvent facilement repérables. Du Moyen Âge jusqu'au début du xx^e siècle, l'étang est un élément clef de l'aménagement du paysage et de l'économie rurale. C'est une réserve d'eau pour la pisciculture, pour l'alimentation du bétail, pour la chasse au gibier d'eau, et une source d'énergie pour les moulins. Son eau est en revanche impropre à la consommation humaine et ne semble pas utilisée pour l'irrigation. La pluviosité régulière de la région rend celle-ci inutile.



◀ Fig. 1 : La Chapelle-au-Mans, étang et château de Luce-nier, vus du nord-est (cl. H.M. 2004).

▲ Fig. 2 : carte hydrographique de la Bourgogne. (Source : CR Bourgogne, Geofla© IGN).

1. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale...*

2. Château de Mirebeau, 1367, AD Côte-d'Or (désormais ADCO), B 10 513.

3. *La chanson de Girard de Roussillon...* LV (52), vers 813-821. « Bernard, lui dit Girard, pour-quoi me dis-tu cela ? Je sais que le roi est si aigri que, s'il était tranquillement en haut de ma tour, s'il voyait comment est bâti mon château, comment il est construit dès les fondations, et s'il voyait mes étangs dans les bois fleuris, et les jeunes gens que j'ai nourris, je crains que Charles Martel ne soit aigri, et je regretterais alors ma folie. »

L'étang est un attribut classique, presque indispensable, de la seigneurie rurale et de tout domaine agricole de quelque importance¹. Dans les formules traditionnelles de dénombrement de fief, les listes de dépendances du château incluent souvent les étangs : « *et toutes les appartenances d'icelli chasteal, c'est asavoir en homes, en fâmmes, en murs, en terraulx, en aigues, en decours d'aigues, en pescheries, en rentes, en cens, en courvées, en fours, en molins, en estans, en prez, en terres, en vignes, en paiquelx, en comunaulx, en bois, en justice, en signorie aute, moienne et basse et en toutes autres chouses quelles qu'elles soient* »². De telles énumérations sont d'ailleurs stéréotypées et ne suffisent pas à prouver l'existence réelle d'un étang.

La proximité de l'étang et du château peut être purement fortuite : la densité des réseaux respectifs des étangs et des châteaux fait qu'on trouvera toujours un étang pas trop loin d'un château, sans qu'il y ait nécessairement de relations entre les deux. Mais, dans le cas le plus général, on a souvent des preuves d'interdépendances entre le château et les étangs qui l'entourent : soit que ces étangs aient été aménagés dans le cadre de la seigneurie dépendant de la forteresse, soit, au contraire, que l'emplacement de cette forteresse ait été choisi spécifiquement pour surveiller des étangs particulièrement importants, ou pour pouvoir aménager des réserves d'eau dans les environs de la résidence seigneuriale.

Approche économique

L'étang : attribut de la maison noble

Dans la première version de la *chanson de Girard de Roussillon*, écrite en franco-provençal au milieu du XII^e siècle, le héros bourguignon, quand il vante la richesse de ses terres, insiste sur ses étangs :

« *Bernart, » co dist Girars, « per quel m'ou diz ?
Que tant coneis lo rei e sos mauviz,
Que s'il er en ca tor lai sus, plus fiz,
Verreit de mun castel cum est bastiz,
E cum il est enchaz des la raiz,
E verreit mes estanz es bruiz fluriz,
Si verreit mes donçelz qu'eu ai nuriz ;
Criem que Carles Martels fus sos mauviz,
E eu m'en remandrie folz esbahiz³. »*

Le mythique château de Roussillon, où se déroule la scène, est sensé être le mont Lassois, au nord de Châtillon-sur-Seine, ce qui n'est peut-être pas le meilleur endroit pour admirer des étangs. Mais, dans le cadre de ce poème épique, la description de ce que l'on peut admirer depuis un château, et de ce qui est susceptible de susciter la jalousie du roi, n'est pas anodine : « mes étangs dans les bois fleuris, et mes jeunes gens que j'ai nourris ». La mention des étangs n'est pas due à la recherche de la rime. Seul le qualificatif « fleuris », effectivement assez inattendu, semble avoir été généré par les impératifs formels. On admettra que le poète ne s'encombre pas de considérations économiques : des foires, des bourgs,

des fermes, des champs labourés seraient sans doute de meilleurs profits que des étangs. Mais, dans l'imaginaire du temps, et pour s'adresser à un public aristocratique plutôt laïc, l'auteur place en tête de sa description du paysage, pour en justifier la richesse, les étangs.

Dans cet exemple du XII^e siècle, l'étang n'a donc pas la valeur nostalgique et un peu morbide d'eau morte, d'eau malsaine et maléfique qu'il prendra à l'époque romantique. Il est au contraire le signe d'une nature maîtrisée, exploitée, qui apporte richesse et force à son propriétaire : par la pêche peut-être, par l'exercice de la chasse au gibier d'eau plus sûrement.

L'étang ecclésiastique

Un autre texte littéraire de la fin du XII^e siècle nous éclaire sur l'intérêt de l'aristocratie pour les étangs : il s'agit de l'aménagement du domaine de Beau-Retour à Charbuy par l'évêque Hugues de Noyers, dans la *gesta* des évêques d'Auxerre :

« De Beau-Retour ; comment il le construisit.

« Près du domaine épiscopal de Chabuy, il y avait, dans la forêt, un lieu envahi de buissons, absolument inutile et impropre à tout usage en raison des cours d'eau pérennes et intermittents, qu'on appelle aujourd'hui Beau-Retour. Là, il fit arracher les buissons et réunir les eaux courantes en un seul ensemble pour créer deux étangs contenant abondance de poissons, l'un au-dessus, l'autre au-dessous qui recevait les eaux du premier. Il en ajouta un troisième, très grand et poissonneux lui aussi, alimenté tant par le trop-plein de précédents que par les sources et par les ruisseaux qui convergeaient de toute part. Il construisit en outre au même endroit nombre de bâtiments d'excellente qualité et de toute beauté. Il les protégea de façon admirable par des fossés retenant les eaux venues de l'étang supérieur, par des ouvrages défensifs et une enceinte très solide du côté amont en face du premier étang, établissant en outre un mur de briques au-dessus de cet étang⁴. »

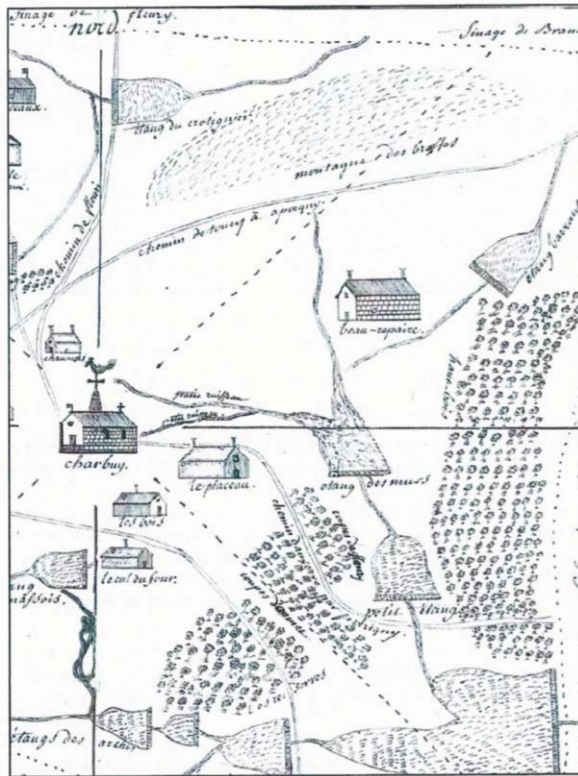
La vie d'Hugues de Noyers, dans laquelle on trouve la célèbre description de la construction de son château, a été écrite à l'époque de son successeur et rival, Guillaume de Seignelay. L'auteur est bien renseigné, mais il adopte souvent un ton réprobateur pour condamner le train de vie fastueux du défunt prélat, qui se conduisait plus en chevalier qu'en évêque. L'emphase de la description est donc peut-être un peu accentuée. Mais, tout comme pour le récit de la construction du château, la description technique est si précise (deux étangs plus un troisième qui recueille le surplus des premiers et est alimenté par des sources) qu'on peut se demander si l'auteur de la *vita* n'est pas aussi le maître d'œuvre, ou du moins un agent particulièrement actif, de l'aménagement de ces étangs⁵.

Les vestiges de la maison forte de Beau-Retour (ou Beaurepaire) sont encore visibles sous la forme d'une large enceinte fossoyée⁶. Autour du site, on repère bien aujourd'hui encore trois étangs, dits les étangs des Murs, mais il ne s'agit pas forcément de ceux qui ont été aménagés à l'époque d'Hugues de Noyers. En effet, sur la carte de Cassini, le village

4. *Geste des évêques d'Auxerre*, t. 2, p. 150-151 : « *Apud Charbuyam, villam episcopalem, locus erat inter silvas fructectis obsitus, et propter juges et varios aquarum discursus prorsus inutilis et nullis usibus accommodus, qui nunc Bellus-Reditus nuncupatur. Ibi, fructectis penitus extyrpatis, et aquis discurrentibus in unam massam collectis, duo stagna fecit multis referta piscibus, unum superius, tum ex priorum decursu, tum ex fontibus, tum ex torrentibus undequaque confluentibus in idipsum, magnum admodum et piscosum, domos insuper, multiplices structure nobilissime et venustatis immense extruxit ibidem ; quas fossis aquas ex stagni superioris influentia continentibus et propugnaculis et sepe fortissima a parte anteriori que stagno priori est opposita, mirabiliter communivit, ipsi stagno murum latericum superponens. »*

5. MOUILLEBOUCHE, « La description du château de Noyers... »

6. CAYOT, *Fortifications et habitat fortifié...* t. 2, p. 62-64.



▲ Fig. 3 : tibériade de Charbuy, 1765. AD Yonne, G 1 688.

de Charbuy est au centre d'un système de 7 étangs, et l'on en compte 8 sur le plan tibériade de 1765 (fig. 3).

De toute façon, la plus ou moins grande adéquation du texte à la réalité topographique n'ajoute rien à sa valeur exemplaire. Le texte, tout comme l'aménagement hydraulique lui-même, est le reflet d'un modèle, d'une technique, d'un projet. Plus que le vestige lui-même, le texte nous enseigne sur la perception du rôle de l'étang par l'homme du Moyen Âge. Et l'aménagement des étangs de Charbuy peut se lire à trois niveaux :

- On peut y voir, au premier degré, un aménagement utilitaire à visée économique. La forêt pouvait être d'un bon apport, mais les zones basses, inondables, sont impropres à la futaie, et l'on veut bien croire qu'elles se couvrent de buissons de peu de valeur. Les cours d'eau pérennes et intermittents (« *juges et varios aquarum discursus* ») sont retenus par des levées pour en faire des réserves piscicoles. Par déduction, on peut imaginer que cet aménagement sert également à prévenir les inondations. Il doit également avoir un rôle dans la lutte contre les moustiques et le paludisme.

- Dans une deuxième lecture, on peut souligner le sens symbolique du texte : les eaux courantes « rassemblées en une seule masse » (« *in unam massam collectis* ») évoquent en effet le texte de la Genèse : « *congregentur aquae, quae sub caelo sunt, in locum unum* ». L'évêque fait donc œuvre de demiurge, et il est bien dans son rôle d'évêque quand il prolonge l'action de Dieu en aménageant et en faisant fructifier la terre. Avant d'installer les plantes, les bestiaux et les hommes, il faut séparer la terre et les eaux, et regrouper les eaux en une seule masse.

- Enfin, on peut se demander si le texte ne s'inspire pas, plus ou moins explicitement, des *Gesta* de l'abbé Suger, et notamment de l'aménagement de Guilverval :

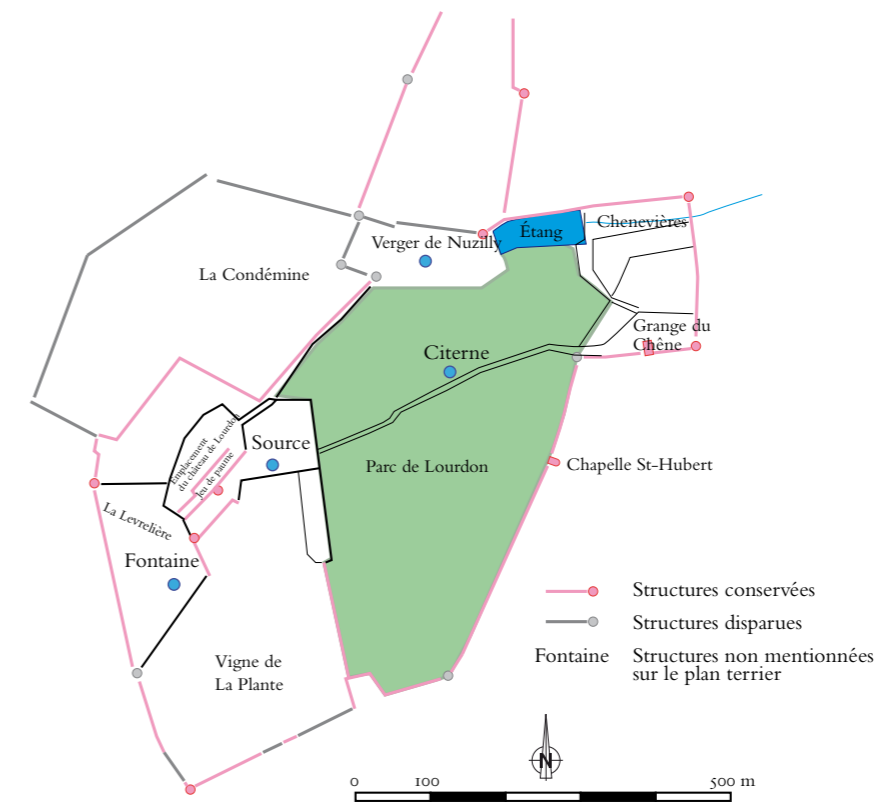
« Ainsi, sur cette nouvelle terre, au milieu du village, bénéficiant de la douceur du lieu et profitant de la proximité de sources jaillissantes et de rivières abondantes, nous avons à grands frais fait ceindre d'un mur une cour convenable et fait construire une maison forte et défensive dans la cour, des granges et tout ce qui y est nécessaire. Et pour remédier à la sécheresse des hauteurs de la Beauce, nous l'avons presque entièrement entourée d'un vivier plein d'une multitude de poissons⁸. »

Il est difficile de mesurer la diffusion et l'influence médiévale de l'œuvre de Suger. Pour le moins, les similitudes des deux textes nous montrent que la création d'un étang est un *topos* dans les récits de mises en valeur foncières.

L'étang est en effet régulièrement cité dans les parcs seigneuriaux, qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Marie Casset l'a bien souligné dans son étude des demeures épiscopales de Normandie⁹. En Bourgogne on en trouve un curieux exemple dans le parc du château des abbés de Cluny à Lourdon¹⁰. Le parc, bien conservé, couvre une étendue de 20 ha, et est clos d'un mur de pierre long de 3 200 m flanqué de 12 tours. Au nord du parc, on distingue nettement dans le paysage une levée de terre et une inflexion du talus parallèle aux courbes de niveaux, trace caractéristique de l'érosion des berges d'étangs (fig. 4). Or, cette retenue, qui n'était déjà plus en eau sur les plans terriers du XVIII^e siècle, s'étend sur seulement 0,5 ha, ce qui ne doit pas représenter beaucoup plus que 5 000 m³ d'eau. La réserve est bien faible pour un élevage piscicole, et quasiment inutilisable pour la chasse au gibier d'eau. Il s'agit là quasiment d'une pièce d'eau décorative, aménagée dans des conditions difficiles en terrain calcaire et sur des sources intermittentes, qui permettait à peine d'abreuver le gibier du parc et d'attirer quelques canards.

9. CASSET, *Les évêques aux champs...* p. 74.

10. MOUILLEBOUCHE, « Le château des abbés de Cluny... »



▲ Fig. 4 : parc du château des abbés de Cluny à Lourdon, d'après les observations sur le terrain et le plan-terrier de 1780 (AD Saône-et-Loire, H sup Cluny), infographie H.M. 2012.

7. Vulgate, Gen. 1-9.

8. SUGER, *Œuvre...* p. 76-77. « In hac itaque nova terra, videlicet in medio villae, loci oblectantes amœnitatem, vividorum fontium et rivorum decurrentium amplectentes affinitatem, curiam honestam muro cingi fecimus, domum fortem et defensabilem in curia, granthias et quæque necessaria ibidem construi multis expensis. Et ad superioris Belsæ relevandam ariditatem, vivario multitudine piscium copioso fere in circuitu perustravimus ».

Les maisons d'étang

À Guillerval dans la Beauce et à Lourdon en Bourgogne, l'étang est venu s'installer après et auprès du château : ce qui semble être la chronologie la plus fréquente. À Chabuy en revanche, d'après le texte de la *Geste des évêques*, la première réalisation est l'aménagement des étangs, et la construction de la maison de Beau-Retour n'est qu'une conséquence, une annexe de ces étangs. On peut retrouver d'autres cas de ces « maisons d'étangs », érigées près d'un étang existant, ou qui représentent un investissement minime par rapport à l'importance des aménagements hydrauliques.

La Clayette (on prononce « La Clette »), dans le sud de la Saône-et-Loire, est l'un des exemples les plus emblématiques de châteaux d'étangs. Aujourd'hui, on admire un superbe château néo-gothique, rebâti vers 1880 sur les plans de l'architecte Étienne Dardolle¹¹, entouré sur trois côtés par les eaux d'un étang qui se prolonge en amont sur 25 ha (fig. 5). Le château et sa basse-cour occupent en fait une plate-forme aménagée à une cinquantaine de mètres en amont et à l'est de la levée et rattachée à la rive nord de l'étang. D'après l'état des vestiges, on pourrait imaginer que les seigneurs ont barré la vallée en aval de leur château pour provoquer une inondation défensive pérenne. Mais le dossier documentaire, bien conservé, permet de remettre en cause cette morphogénèse. En effet, le premier dénombrement de fief, rendu en 1307, l'est pour « le grand étang de La Claete et le moulin attenant¹² ». La maison, puis maison forte, apparaît ultérieurement, dans le dénombrement de 1354¹³. D'après l'historien bourguignon Saint-Julien-de-Balleure, cette forteresse aurait été construite en un an dès 1307. Pour protester contre cette nouvelle construction, le seigneur du château de la Bazolle (aujourd'hui Drée), situé en amont de celle-ci, vida brutalement son étang pour ruiner celui de La Clayette¹⁴.

Même si les textes gardent quelques ambiguïtés, on a bien l'impression que la première installation de La Clayette (celle sans doute qui lui donne son nom de « petite clef ») est un barrage de retenue avec moulin, et la maison forte vient ensuite, pour protéger le moulin. La guerre des étangs menée par les deux seigneurs voisins témoigne de l'importance de la gestion de l'eau, qui représente un apport économique, mais qui peut aussi entraver, voire condamner, l'accès des vallées un peu encaissées.

Plus près de Dijon, la petite motte de la Ressingle, dans la forêt de Collonges, peut également illustrer ce concept de maison d'étang. Il s'agit d'une petite motte de 34 x 38 m, accusant une dénivellation maximale de 4 m entre le sommet du tertre et le fond des fossés. Elle est aménagée à la pointe d'un interfluve, dominant la confluence de deux ruisseaux qui drainent des talwegs larges d'une centaine de mètres pour un dénivelé n'excédant pas 10 m. Sur le cadastre de 1843, ces bas-fonds sont inondés et forment un étang bifide, dont les deux branches entourent le site de la motte. En 2012, le site a été traversé d'est en ouest par une ligne TGV (qui passe un peu au nord du tertre) ce qui a donné lieu à des relevés par LiDAR (fig. 6)¹⁵. On y distingue bien l'emprise des étangs, mis en eau par une levée en aval de l'interfluve,

11. SACCARO, *Le goût du Moyen Âge...* t. 1 p. 261.

12. LEX, *Les fiefs du mâconnais...* p. 5.

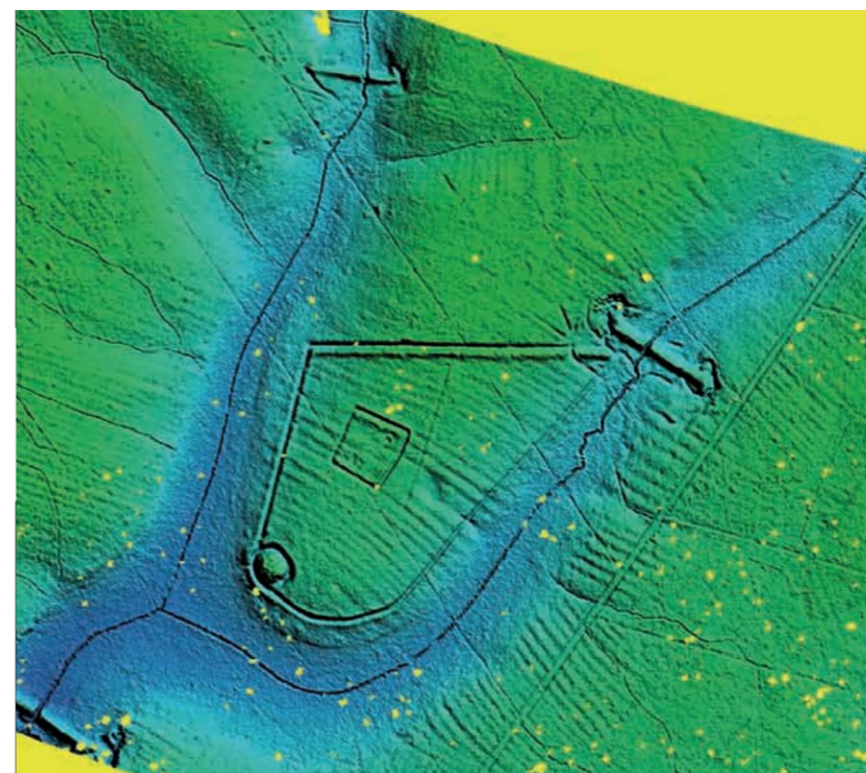
13. ADCO, B 10437, f° 56.

14. SAINT-JULIEN-DE-BALLEURE, *De l'origine des Burgongnons...* p. 348.

15. LECORNUÉ, *La motte castrale du bois de Mondragon...*



◀ Fig. 5 : l'étang et le château de La Clayette, vus de l'est. (cl. Lauvergnier/Wikipedia 2008).



◀ Fig. 6 : la motte de la Ressingle et l'étang asséché de Mondragon. MNT par acquisition LiDAR. (©LiDAR LGV Rhin-Rhône, source : R.F.F. 2012).

mais aussi deux autres barrant les vallées en amont, et qui n'étaient plus en activité lors de l'élaboration du cadastre de 1843. Les fossés de la motte, qui dominant de quelques mètres le niveau maximum des étangs, sont alimentés par de longs canaux qui récupèrent l'eau des étangs supérieurs et qui délimitent une vaste enceinte au sommet de l'interfluve. Enfin, un petit enclos carré fossoyé a été aménagé au centre de cette enceinte.

Le relevé LiDAR permet également de déceler de petites rides parallèles sur tous les terrains hors d'eau. Il s'agit de traces de champs bombés en lanières, appelés également billons, qui sont quasiment invisibles depuis le sol. Ces billons sont recoupés par la motte et ses canaux d'amenée d'eau, et ils ne se prolongent pas sous l'emprise des étangs. Ils attestent donc d'une mise en culture de la forêt de Collonges contemporaine des étangs, et antérieure à la motte : celle-ci est donc postérieure aux étangs.

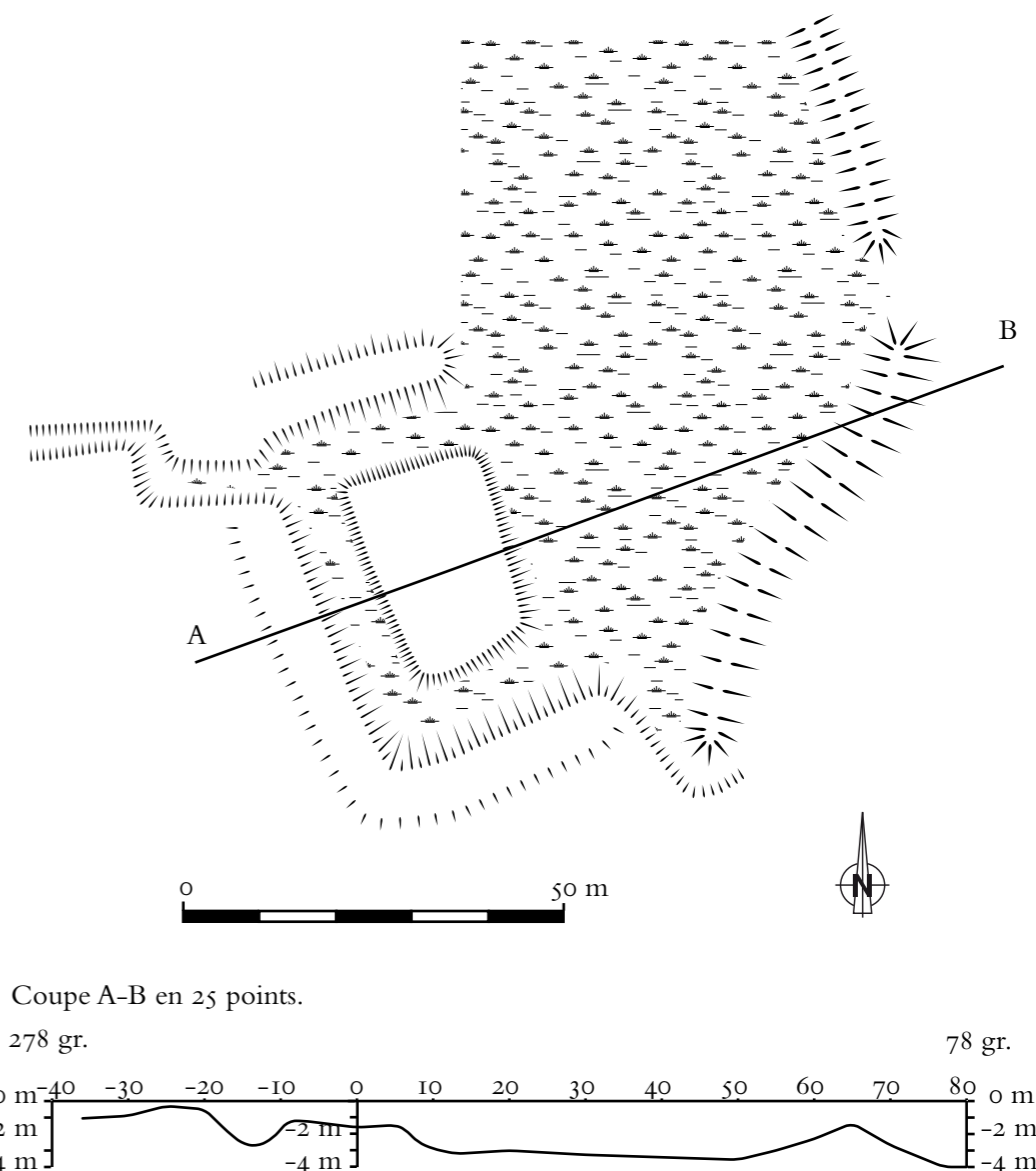
Le site semble abandonné assez tôt, puisqu'il ne porte plus de fortification en 1372 quand s'installe la maison forte de Soirans, à 1 200 m en aval¹⁶. Trois textes semblent se rapporter à la motte de la Ressingle. En 1271 et 1277, elle est désignée comme « maison de l'Étang », et en 1311 comme « maison des Bois »¹⁷.

La faible dénivellation de cette motte, le fait aussi qu'elle n'ait donné naissance ni à une seigneurie, ni à un topolignage, confirment qu'il ne s'agit pas d'un site castral majeur. Cette dénomination de « maison de l'Étang » est donc assez symptomatique : il s'agit d'une petite construction seigneuriale, faiblement défensive, sans doute occupée par des officiers plutôt que par des seigneurs, et qui avait pour but premier de surveiller les étangs, leur moulins et leurs poissons.

Les étangs semblent être également la principale richesse de la maison forte de Malpertuis¹⁸, sur la paroisse de Magnien. Pourtant, lors de la première déclaration de fief de 1334, le dénombrement des terres dépendant de la maison forte ne cite ni eau ni étangs¹⁹. En 1409, une plainte instruite par les communautés paysannes voisines nous apprend l'origine des étangs. Vers 1380, le seigneur de Malpertuis, Guillaume de la Roche, est mort sans héritier, « *si povre et si escommuniéz* » que le duc a fait saisir ses biens. Nicolas de Courbeton, gouverneur du duc, s'est chargé de cette commise, mais a gardé pour lui l'usage de la terre et « *y reffit deux beaulx estans qui estoient en desert*²⁰ ». La maison forte semble alors abandonnée, et en 1459, le seigneur avoue tenir « *l'ancienne motte de Malpertuis où jadis eut maison forte et les fossés d'entour ladite motte ainsi qu'ils se comportent ; item la cour de ladite motte clouse de chetifs fossés [...] ; item le grand estang de Malpertuis et deux autres petits estangs estants dessous le grand estang, tenant aux motte et jardins dessus dit [...] ; item la justice et seigneurie haute, moyenne et basse, et gibet dressé et élevé*²¹ ». La « motte » ne désigne pas ici un tertre castral, mais, comme toujours dans les archives bourguignonnes, la parcelle fossoyée qui supporte ou a supporté un habitat fortifié. Cette plate-forme fossoyée est encore visible dans les bois de Malpertuis (fig. 7). Elle mesure 17 x 27 m pour une dénivellation de 1,5 m.

Elle est bordée à l'ouest par un étang asséché, qui est sans doute l'un des petits étangs dénombré en 1459.

Même si, à Malpertuis, la maison forte est peut-être antérieure aux étangs, elle disparaît rapidement, et les étangs constituent vite la partie principale – et litigieuse – du fief. Néanmoins, l'emplacement et le souvenir de la maison forte subsistent ; ils sont sans doute soigneusement entretenus, tout comme le gibet, pour attester de l'origine seigneuriale des étangs.



▲ Fig. 7 : plate-forme de la maison forte de Malpertuis à Magnien ; relevé H.M et A. Vautard, 1997 ; 1 station, 61 points cotés.

16. ADCO, B 10 520 et B 1 339.

17. 1271 : ADCO, B 199 ; 1277 : B 10 424, f^o 8 r^o ; 1311 : PEINCEDE, t. 7, p. 130.

18. La maison forte emprunte sciemment son toponyme au château du roman de Renard, ce qui est confirmé par les toponymes voisins : la Renardière et l'étang Gredin.

19. ADCO, B 10 503.

20. ADCO, B 11 605 ; Peincedé, t. 25, p. 471.

21. ADCO, B 10 577.

Approche juridique

Si le droit de fortifier est théoriquement un privilège royal et ressort donc du droit de haute justice, le droit sur l'usage de l'eau, et donc celui d'établir des étangs, semble être lié à la seigneurie foncière, et donc dépendre de la basse et moyenne justice. Le point de contact du château et de l'étang engendre donc une zone d'incertitude et de conflits, qui révèle l'importance de la gestion de l'eau dans la société médiévale.

Saint-Apollinaire

La maison forte de Saint-Apollinaire, qui abrite actuellement une mairie de la banlieue dijonnaise, vaut plus pour son dossier documentaire que pour ses vestiges archéologiques (fig. 8). En effet, cette maison noble, enclavée dans les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne, a été l'objet de trois procès, dont les pièces sont conservées et publiées²².

En 1401, Jean Martigny, procureur du duc au bailliage d'Aval, possède à Saint-Apollinaire une grange et une maison²³. En son absence, le sergent de l'abbé de Dijon vient prendre trois *bichots* de froment. Jean Martigny proteste auprès du duc, car il prétend que sa maison est franche et exempte de toute servitude. Mais l'abbé lui fait répondre que Saint-Bénigne exerce la basse et moyenne justice sur tout le village, et que sa maison, comme toutes les autres, est soumise à la taille. Jean de Martigny semble finalement perdre son procès. Il est de toute façon évident dans le débat que sa maison n'a ni fossés, ni aucune prétention seigneuriale.

Les héritiers de Jean de Martigny vendent ces biens à Pierre Baudot, qui doit se défendre en 1448 dans un procès que lui intente l'abbaye de Saint-Bénigne. Pierre se déclare alors seigneur de la motte de Saint-Apollinaire ; il prétend avoir justice sous latte et la justification de cette haute justice est que sa maison est fossoyée :

« Item, que ladite mote, tant a cause des fossés dont elle est environnée comme aultrement, est notoirement tenue et réputée lieu et terrain de seigneurie, et tel qu'il n'est a croire ne a presumer qu'il ne soit tenu par le seigneur qui en est possesseur en seigneurie et justice, car l'on voit tout communement es pais de Bourgogne que les seigneurs de motes semblables ont justice et juridiction en icelles leurs motes²⁴. »

Les plaidoiries des uns et des autres rappellent les multiples tentatives d'usurpation de Pierre Baudot et les répliques vigilantes des sergents de l'abbaye. Baudot a fait construire un pont-levis devant sa maison, mais l'abbaye l'a fait démonter ; il a tenté d'y tenir des jours pour juger ses gens, mais les prévôts de Saint-Bénigne sont venus dans son enclos rendre leur justice. Les partis sont particulièrement attentifs à la présence et à l'ancienneté des fossés, qui suffisent à eux seuls à justifier de la haute justice. En 1433, « *lesdiz demandeurs, ou leurs gens et officiers pour eulx, destournerent et osterent l'eaue des fossés de ladite mote²⁵* ». L'abbaye était sans doute dans son bon droit, mais Pierre Baudot parvint à faire rétablir l'eau autour de sa maison. En 1448, il trouve également un témoin qui se souvient avoir empoisonné les fossés de la



◀ Fig. 8 : maison forte de Saint-Apollinaire ; reconstitution photographique, Plans 2.0, données Tomtom, © 2012-2014 Apple inc.

maison 30 ans auparavant²⁶. Les avoués de l'abbaye récuse la bonne fois du témoin, car celui-ci est pauvre, corrompu et ivrogne. Mais ils ne voient pas la fragilité de l'argument lui-même. Que le témoin se souvienne avoir mis du poisson prouve peut-être qu'il y avait de l'eau, mais ne prouve pas qu'il s'agissait de fossés... Très probablement, les successeurs de Jean de Martigny ont donc fait creuser des viviers, des mares, peut-être un étang près de la grange de Saint-Apollinaire. Puis, entre 1420 et 1448, cet étang s'est subrepticement agrandi, malgré les tentatives de l'abbaye pour le faire vider, et quand enfin l'abbaye décide d'instruire un grand procès pour mettre fin à ses tentatives répétées d'usurpation, il est presque trop tard. Le pseudo-seigneur fait valoir son droit d'usage, qui est de trente ans en Bourgogne, et l'abbaye est incapable de prouver que les fossés n'existaient pas avant cette date.

En 1500 enfin, un meurtre est commis sur la motte²⁷. La politique du fait accompli menée par les seigneurs successifs de la motte a finalement eu raison de la résistance inconstante de l'abbaye de Saint-Bénigne. Dans ce dernier procès, ils apparaissent désormais comme seigneurs, ont haute justice sous latte, et les fossés sauvés de justesse en 1448 leur valent titre de seigneurie.

Les procès de Saint-Apollinaire montrent donc que le statut de l'eau dormante n'est pas du tout le même pour les fossés et pour les étangs. Et, parmi les très nombreuses forteresses bâties le long des étangs, il en est sans doute plusieurs qui, comme celle de Saint-Apollinaire, ont su subrepticement transformer l'eau vile de l'étang en une eau noble de fossés.

26. *Ibid.*, témoignage de Perreaul Pigot.

27. *Ibid.*, cote F.

22. BIJU-DUVAL, *Village de banlieue à la fin du Moyen Âge...* Voir également MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 288 à 294.

23. ADCO, 88 H 1 110.

24. *Ibid.*, cote D, art. 24.

25. *Ibid.*, témoignage de Thevenin Brenetot.

Champfort

La maison forte de Champfort, à Lamarche-sur-Saône, a peut-être connu une genèse comparable à celle de Saint-Apollinaire. Il en reste, le long de la rivière de Bèze, quelques vestiges de terre qui s'effacent peu à peu sous les labours (fig. 9). En 1465 et 1470, plusieurs procès opposent le seigneur du lieu, Ferry de Saint-Seine, à son seigneur éminent, Hélyon de Grandson, seigneur de Lamarche-sur-Saône. Ferry, qui tarde à rendre ses hommages et dénombremments, insulte les agents de son seigneur, déchire les convocations et multiplie les provocations, se comporte comme s'il jouissait de la haute justice, alors que son seigneur éminent ne lui reconnaît que la basse et la moyenne. On apprend à l'occasion de ce procès que certains droits sur l'eau dépendent de la haute justice :

« Robert Grignard d'Auxonne, pour et ou nom dudit opposant, soy disant fermier et admodiateur des rentes, prouffiz, droits et revenues dudit Champfort [...], de son auctorité privée et indehue, si a levé ou fait lever et donné licence de ce faire, ung corps d'omme que l'on a trouvé mort et noyer en la riviere de Beze, estant ou finaige et territoire dudit Champfort, et en la haulte justice dudit impetrant, [...] et fait pourter et emmener ou que bon luy a semblé, en prenant et soy atribuant la cognoissance du cas avant dit, au destuy et contre la volenté dudit seigneur impetrant et de ses officiers de ladite Marche, et en par ce troublant et empeschant en ses droits possessoires avant dit de haute justice indehument et de nouvel²⁸. »

28. ADCO, E 1 853, fonds Saulx-Tavannes.

Le seigneur de Lamarche prétend donc que la moyenne et basse justice ne donne pas le droit de sortir un cadavre de l'eau. Le bon sens pourrait lui répondre que, pour savoir si c'est un cadavre, il faut déjà le sortir de l'eau. Mais le bon sens et le bon droit ne font pas toujours bon ménage. Dans le cas présent, on peut néanmoins penser que le seigneur de Lamarche se prévaut de son droit d'exécution des criminels (peut-être ici réclame-t-il le droit de juger un suicide) et non de son droit de pêche, qui est plutôt de l'ordre de la moyenne justice.

Châteaux et droit de pêche

Le droit de pêche n'entraînant pas mort d'homme (en général), il ne ressort donc pas de la haute justice. On voit pourtant quelques cas de hautes justices associées à des pêcheries. C'est le cas notamment au château de Maulévrier, qui est bâti sur les terres bourguignonnes d'Outre-Loire, près de Marcigny. En 1435, Philibert de Lespinasse, seigneur de Maulévrier, obtient du duc de Bourgogne la haute justice pour le droit de pêche seulement, sur la Loire, depuis Pouilly jusqu'à Avrilly²⁹. Or, cette haute justice n'est pas un simple péage, ou le privilège d'attribuer des concessions de pêcheries. En effet, les assises de cette juridiction se tenaient « dans un bateau flottant sur la rivière de Loire ». Il s'agit donc bien de l'exercice d'une justice de sang, susceptible de juger des crimes commis sur la Loire, notamment dans le cadre des pêcheries.

Le château de Maulévrier, situé à 3 ou 4 km du lit majeur de la Loire, joue d'ailleurs peu de rôle dans la mise en place de cette justice. En revanche, on trouve souvent des droits de pêche liés à un château, par exemple à celui de Rabutin (commune de Changy). Le dénombrement de 1645 précise que

29. DEROST, *Le canton de Marcigny...* p. 229.



▲ Fig. 9 : vestiges de la maison forte de Champfort à Lamarche (cl. H.M., 1997).

« la seigneurie de Rabutin qui concistoit aultrefois en un viel chasteau duquel ne reste plus que les fondements, à cause de laquelle seigneurie luy [...] trois estangs dont les deux plus grands se pourroient empoissonner de cinq cens chuïtes et l'autre ne sert que pour alvin [...] Plus a cause de ladite seigneurie de Rabutin appartient audict sieur une riviere dicte de l'Arconce dans laquelle n'est loisible à aucun de pescher sans sa licence, laquelle s'extend depuis le ruisseau qui sort de la Fontaine du Vausse au dessoubz du chasteau de Montessus jusques à deux grandes pierres qui sont deça et dela de la dicte riviere pour departir les justices.³⁰. »

30. ADCO, B 10753.

L'intérêt de ce détail est qu'il ne reste aucune trace de ce château. En outre, les dénombremments médiévaux de la seigneurie ne mentionnent jamais ni château, ni vestiges d'un château de Rabutin, si bien qu'on est en droit de s'interroger sur la réalité du « vieux château dont il ne reste que les fondements ». Est-ce réellement un très vieux château jamais mentionné dans les sources ? S'agit-il d'un vestige quelconque, enceinte protohistorique ou grange détruite, dont on prend prétexte pour réclamer un droit de pêche ? Ou bien doit-on ici soupçonner un faux archéologique, un creusement de fossés pastiches pour faire croire à l'existence d'une ancienne seigneurie donnant droit de pêche ? L'idée n'est pas absurde, et de nombreuses structures fossoyées repérées le long des rivières et des étangs, trop petites pour porter une tour ou une maison forte, pourraient être des « mottes de pêcheries », de fausses mottes castrales érigées pour justifier un droit de pêche insuffisamment fondé en titre.

Approche archéologique

Le positionnement du château par rapport à l'étang peut lui aussi être porteur de sens. Nous verrons donc pour terminer quelques cas particuliers de châteaux bâtis sur la rive, près de la levée, ou au milieu de l'étang.

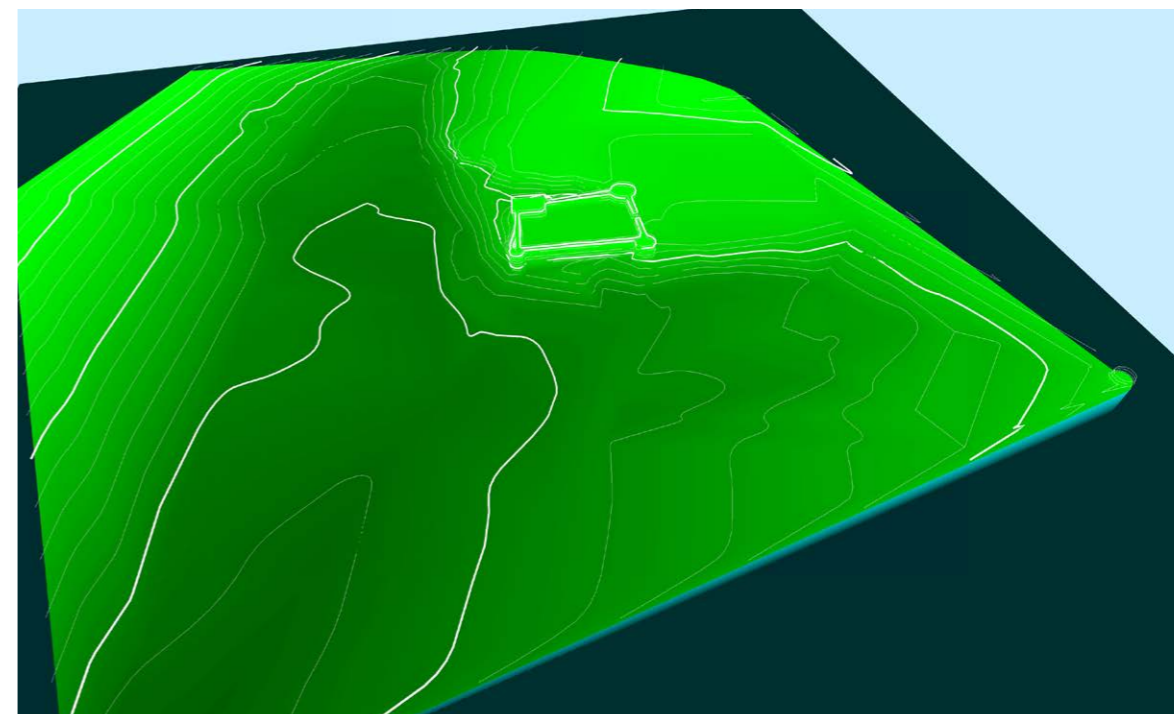
Le château sur la rive de l'étang

De nombreux châteaux sont bâtis sur les berges d'un étang, ou du moins étaient proches de la rive quand l'étang était en eau. Pour que l'eau de l'étang communique avec celle des fossés, il faut que la hauteur de la digue soit précisément ajustée avec l'altitude de la base des murailles, ce qui ne peut se faire que par ajustement successif si l'étang est postérieur au château, mais qui se réalise sans peine si le château vient s'installer près de l'étang, ou si les deux sont conçus simultanément.

La disparition de l'étang rend parfois peu compréhensible la position du château. On comprend les avantages d'un site de sommet, ou de ceux d'un site de fond de vallée qui facilite la mise en eau du fossé, mais les emplacements de flanc de coteau sont plus difficilement justifiables. Ils peuvent le devenir parfois quand on restitue virtuellement les étangs disparus. C'est le cas par exemple pour le château de Commune (sur la commune de Martigny-le-Comte, fig. 10). Le relevé micro-topographique de l'environnement du château permet de dessiner précisément les limites de l'étang, qui baignait les murs du château sur deux côtés. Les pentes assez fortes des berges de l'étang, notamment au pied du château, font penser qu'elles ont été retaillées, peut-être pour servir de carrière. Dans ce cas précis, l'étang n'est pas seulement une vaste étendue d'eau dissuasive ; il a aussi une réelle profondeur (près de 5 m d'eau) qui rend toute traversée impossible sans embarcation.

Le site de la tour du Bost, à Charmoy, a vraisemblablement été bâti par Guillaume Dubois, qui avait épousé la fille de Geoffroy de Commune³¹. Est-ce cette proximité familiale qui confère aux deux sites des situations topographiques comparables ? La tour du Bost, en effet, n'est pas implantée en fond de vallée, mais sur un petit interfluve, qui dominait une vallée inondable (fig. 11). Néanmoins, la profondeur de la vallée ne permettait sans doute pas de faire monter le niveau de l'eau jusqu'au pied de la tour. En effet, celle-ci est bâtie un peu en retrait de l'étang, car le choix du site a été en partie imposé par l'existence d'une source, captée pour remplir la citerne-fontaine aménagée à la base de la tour³².

Néanmoins, la défense par combinaison des étangs ne semble pas employée de manière très fréquente. En effet, l'étang, même s'il est seigneurial et qualifié de grand ou de beau, évoque toujours la basse ou moyenne justice, alors que le fossé en eau, quand bien même il est défensivement moins efficace, est un signe et une preuve de la haute justice de son propriétaire. On préférera donc, au Moyen Âge, un petit fossé creusé de main d'homme à un grand étang naturel ou obtenu par barrage sur un cours d'eau.



▲ Fig. 10 : modèle numérique de terrain de la topographie autour du château de Commune à Martigny-le-Comte (© De pierre et d'histoire, 2013).

▼ Fig. 11 : Charmoy, la tour du Bost, au dessus du ruisseau des Berlier. (cl. M. Maerten, 1995).



31. BULLIOT, CHASTELLUX, « La tour du Bost... » p. 255.

32. CHEVROT, « La citerne de la tour du Bost... »

Le château sur la levée

La chaussée de l'étang est généralement occupée par un moulin, qui peut prendre la forme d'un bâtiment bâti au pied de la levée, pour profiter de la chute d'eau. Un château bâti près de la levée, comme à La Clayette (fig. 5) peut servir à protéger ce moulin. Mais parfois, c'est le moulin lui-même qui est fortifié. C'est ce que l'on voit par exemple à Noyers (moulin sur le Serein défendu par des canonnières à fente de visée), ou à Fleury-la-Tour (commune de Tintury, fig. 12). La vanne de l'étang est surplombée par une tour munie de hourds et de canonnières. Cet exemple d'intégration très poussée des défenses au moulin donne à penser que certains châteaux bâtis sur ou à proximité des levées pourraient être à l'origine des moulins fortifiés : on pense notamment à Molinot et à Champeau en Côte-d'Or, et au château de Moulin l'Arconce à Poisson en Saône-et-Loire.

La levée d'un étang est une structure fragile et instable, qui demande de fréquentes réparations. Aussi, il est assez étonnant qu'on ait essayé, comme à Fleury-la-Tour, d'y asseoir un bâtiment de maçonnerie. À Marmagne, Michel Maerten a pu sauver *in extremis*, en 1988, la motte de Visigneux, imposant tertre de terre élevé sur la berge d'un petit étang : le propriétaire avait commencé à prendre la matière de la motte pour réparer sa digue ! (fig. 13). Cette mésaventure, évitée par le hasard d'une prospection aérienne opportune, a pu se reproduire ailleurs et être menée à son terme. C'est sans doute ce qui est arrivé à la motte d'Hirley (commune de Sevrey). Sur le cadastre de 1830, elle est représentée comme un tertre à doubles fossés en aval de la levée de l'étang, et en 1878, Marcel Canat de Chizy en publie un relevé assez précis. Sur les photos aériennes verticales de 1840, la motte semble avoir disparu, mais aujourd'hui, on remarque sur place que la digue de l'étang semble beaucoup plus robuste que sur le cadastre.

On peut sans doute appliquer le même diagnostic à la motte de la Lochère, commune de Bagnot. En 1774, l'abbé Courtépée en indique les vestiges : « À l'extrémité de la levée est l'étang de la Lochère, près duquel était un château fort qui fut détruit au XVI^e siècle ; on voit encore les fossés³³. » Ces fossés sont encore indiqués sur les plans terriers du XVIII^e siècle, mais ne sont plus dessinés sur le cadastre de 1824, et rien n'a été remarqué lors de la prospection au sol, sinon le bon état de conservation des levées. Ce processus peut également expliquer les destructions des mottes de La Salle à Beaubery, de l'Étang à Poisson, de Thuris à Sagy, etc.

Si les étangs sont susceptibles de dévorer des mottes, sont-ils en revanche capables d'en produire ? La question se pose par exemple au château de Beurepaire-en-Bresse (voir illustration p. 260). Le parc du château renferme une belle motte castrale, réaménagée en jardin à l'époque moderne, mais les propriétaires actuels sont persuadés qu'il s'agit de déblais accumulés lors du creusement de l'étang. La même explication (avec la même certitude), est donnée pour la motte de Poil à Montagny-lès-Beaune. Si, à Beurepaire, l'aspect des vestiges ne laisse aucun doute sur leur origine castrale, à Montagny, où le tertre est moins caractéristique, le doute reste permis, malgré le toponyme de « motte » porté par la parcelle.



▲ Fig. 12 : Tintury : moulin fortifié de Fleury-la-Tour (cl. Fl. Bonhomme, 2011).

▼ Fig. 13 : Marmagne, motte et étang de Visigneux (cl. M. Maerten, 1988).



33. COURTÉPÉE, *Description générale et particulière...* t. 2, p. 481.

Le château dans, ou sous l'étang

Les mottes se situent rarement au milieu des étangs, ce qui poserait d'évidents problèmes d'accessibilité. Sur le cadastre de 1831, la motte de Parpanat à Dettey apparaît pourtant près du centre de l'étang, à 20 m de la rive. Cette distance pouvait être franchie, au Moyen Âge, par un pont dormant. Mais il est également possible que le niveau de l'étang ait été relevé entre l'époque d'occupation du site et le XIX^e siècle. Aujourd'hui, l'étang est sec et la motte apparaît entourée de fossés, ce qui témoigne d'un aménagement médiéval ou moderne alternatif à la mise en eau de l'étang.

Les grands travaux d'aménagements hydrauliques des XIX^e et XX^e siècles ont parfois amené à des situations plus radicales. Ainsi, la motte de Torcy, qui est dessinée sur un plan terrier du XVIII^e siècle, a disparu sous les eaux lors de l'agrandissement du réservoir, dans la première moitié du XX^e siècle. À Chaumard (Nièvre), nul ne sait ce qui reste du château d'Aringuette, puisqu'il repose à 40 m de fond sous le réservoir de Pannecièrre-Chaumard

Conclusion

Le binôme « château-étang » est donc instable. L'un et l'autre laissent des traces dans le paysage, mais tous deux sont susceptibles d'évoluer et de disparaître. Les étangs, tout comme les châteaux, sont des documents historiques du paysage, qui laissent des vestiges fragiles, souvent difficiles à dater. Dans le cas le plus général, on peut supputer une symbiose entre le château et l'étang. Mais il faut néanmoins se méfier des contre-exemples, comme les tours de Saint-Sernin ou de Champiteau, qui se mirent superbement dans des lacs aménagés pour les forges Schneider du Creusot au XIX^e siècle.

La situation du château bâti au bout de la jetée de l'étang peut se justifier par la nécessité de surveiller les vannes et le moulin. En revanche, une implantation en rebord d'étang est moins justifiable : si les vannes ne sont pas surveillées, elles peuvent être ouvertes, et la qualité défensive de l'étang est réduite à néant. Cette situation de bord d'étang, pourtant si fréquente, ne se justifie donc guère, sinon par le goût pour les plans d'eau et les reflets (fig. 1).

Bibliographie

- BECK (Corinne), *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350 - vers 1480) : société et biodiversité*. Paris : L'harmattan, 2008.
- BIJU-DUVAL (François), *Village de banlieue à la fin du Moyen Âge : Saint-Apolomey lez Dijon (XIV^e-XV^e s.)*. Mémoire de maîtrise de l'université de Bourgogne, s. dir. Alain Saint-Denis, Dijon, 1996, 2 vol.
- BULLIOT (Jacques-Gabriel), CHASTELLUX (comte de), « La tour du Bost », *Mémoires de la société éduenne*, t. 31, 1903, p. 247-299.
- CASSET (Marie), *Les évêques aux champs. Châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge (X^e-XV^e siècle)*, Caen : Presses universitaires de Caen, 2007.
- CAYOT (Fabrice), *Fortifications et habitat fortifié dans l'ouest de l'Yonne, du XI^e au XVI^e siècle*. Mémoire de maîtrise médiévale de l'université de Dijon s. dir. Vincent Tabbagh, 1997-1999.
- CHEVROT (Robert), « La citerne de la tour du Bost (Charmoy, Saône-et-Loire) », in : GAUTIER (Delphine), MOUILLEBOUCHE (Hervé), *L'eau dans le château. Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix*, 18-20 octobre 2013, Chagny : CeCaB, 2014, p. 298-306.
- COURTÉPÉE (Abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. 7 vol., s.l., s.n., 1775-1788 ; 2^e éd. : 4 vol., Dijon : Lagier, 1847 ; 3^e éd. : Paris : Guénégaud, 1967-1968.
- DEROST (Jean-Baptiste), « Le canton de Marcigny. Géographie et histoire », *Bulletin de la société d'études du Brionnais*, janvier-février 1935.
- GASPARRI (Françoise) (éd. et trad.), *Suger. œuvres*, Paris : Les Belles lettres, 1996, 2 vol.
- GOMBARIEU DU GRÈS (Micheline), GOUIRAN (Gérard) (éd. et trad.), *La chanson de Girard de Roussillon*, Paris : LGF, 1993 (Lettres gothiques).
- GUERY (Julien), *Étude de l'occupation ancienne de la côte viticole et de la plaine de la Saône au travers de traces parcellaires et culturelles révélées en microtopographie LiDAR*. Mémoire de Master 2 de l'université de Bourgogne, s. dir. Jean-Pierre Garcia, 2012-2013.
- LECORNUÉ (Johan) (dir.), *La motte castrale du bois de Mongradon ; rapport intermédiaire de diagnostic*, Inrap Grand-Est sud, février 2012.
- LEX (Léonce), *Les fiefs du Mâconnais*, Mâcon : Protat, 1897.
- MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon : EUD, 2002.
- MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Le château des abbés de Cluny à Lourdon : le parc, le jeu de paume, la tour philippienne », in : MOUILLEBOUCHE (Hervé) (dir.), *Châteaux et prieurés. Actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny), 15-16 octobre 2011*, Chagny : CeCaB, 2012, p. 308-327.
- MOUILLEBOUCHE (Hervé), « La description du château de Noyers dans la geste des évêques d'Auxerre », in : CAYOT (Fabrice), *Noyers, le plus bel chastel du royaume*, Chagny : CeCaB, 2013, p. 216-241.
- SACCARO (Laurent), *Le goût du Moyen Âge en Bourgogne : le château de La Rochepot (XIX^e-XX^e siècle) ; thèse d'histoire de l'art de l'université de Bourgogne*, s. dir. Daniel Russo, Dijon, 2012, 3 vol.
- SAINT-JULIEN-DE-BALEURE (Pierre de), *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgongne...* Paris : Nicolas Chesneau, 1581.
- SOT (Michel) (éd. et dir.), *Les gestes des évêques d'Auxerre*, Paris : Les Belles lettres, 2006, 2 vol.



La dérivation de l'Ain, en 1335, au pied du château de Pont-d'Ain

ALAIN KERSUZAN

Université Lumière Lyon 2, UMR 5648 CIHAM

Résumé

En 1334, le traité de Chapareillan (Grésivaudan) entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois, résolvait plusieurs causes de l'âpre conflit que se livraient ces deux princes depuis cinquante ans. Ce n'était pas la paix, mais les raids et les chevauchées furent moins nombreux. L'argent englouti par la guerre pouvait être dépensé ailleurs. La forteresse de Pont-d'Ain, fut alors transformée en un château de résidence au cours d'énormes travaux. La rivière qui s'étale à ses pieds est large et en période de basses eaux, il était possible de la traverser à gué, malgré le pont reconstruit en 1296. Cela facilitait le passage des resquilleurs qui ne voulaient pas s'acquitter du péage, les partisans du dauphin n'avaient pas trop de difficultés pour venir attaquer le château, et en été, le moulin flottant s'échouait par manque d'eau.

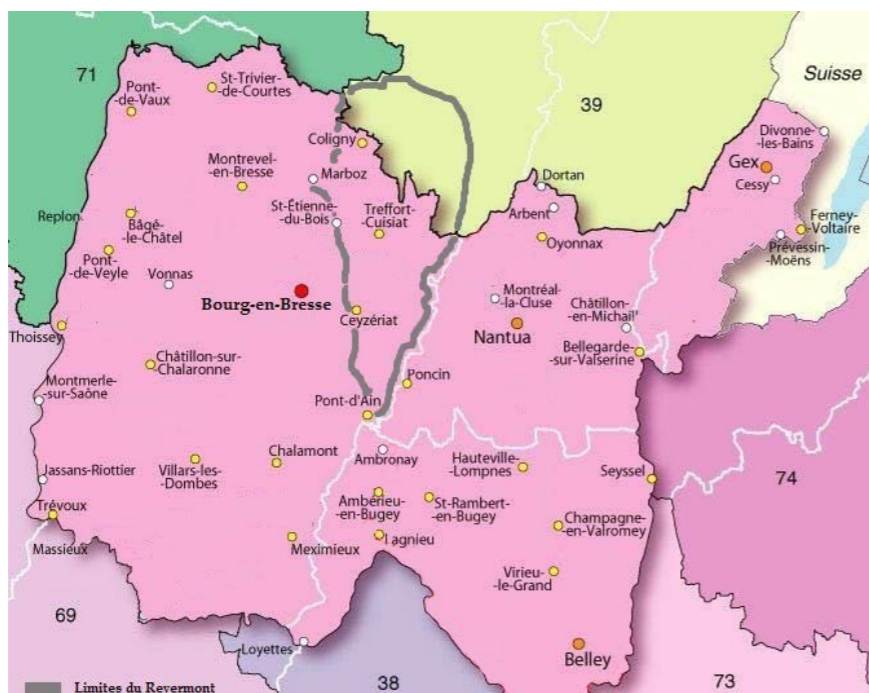
Le premier élément de la vaste campagne de rénovation du château de Pont-d'Ain fut de dériver le cours de l'Ain. Dès le printemps 1335, un long canal fut creusé pour faire passer une part du flux au ras de l'enceinte du bourg castral. Ce canal et ses structures annexes existent encore. Il y a quelques décennies, il alimentait toujours un moulin.

Les comptes de la châtellenie de Pont-d'Ain donnent une foule de détails sur la réalisation de ce canal. On peut en reconstituer le creusement et le fonctionnement avec beaucoup de précision et se rendre compte que les maîtres d'œuvre, sans pouvoir les définir scientifiquement, utilisaient sciemment les règles de la mécanique des fluides. À cela s'ajoute un extraordinaire vocabulaire technique fait de termes latins et d'un langage vernaculaire local qui enrichit de manière considérable les glossaires et nos capacités à comprendre les travaux et leurs réalisations au Moyen Âge.

Le château de Pont-d'Ain se situe à la pointe méridionale du Revermont, à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Lyon, sur un large promontoire qui domine faiblement la rivière d'Ain, sur sa rive droite (fig. 1). À partir de Neuville-sur-Ain (5 km en amont), le lit s'élargit et plusieurs méandres ralentissent la force du courant. La rivière arrive à Pont-d'Ain affaiblie et moins profonde. À quelques kilomètres en aval, l'Ain s'étalait et formait de vastes marécages¹. Le site de Pont-d'Ain était donc l'unique lieu où l'on put construire un pont qui fut d'ailleurs le seul à enjamber l'Ain durant tout

1. La rivière est canalisée de nos jours, mais la toponymie (Châtillon-la-Palud) témoigne de l'existence ancienne de ces marais.

► Fig. 1 : situation géographique de Pont-d'Ain et du Revermont.



2. AD Savoie, SA 5 765, compte d'œuvre pour les ponts de Pont-d'Ain et du Suran, 1296-1298 ; AD Côte-d'Or (désormais ADCO) B 9 521 (2), peau 3, compte de la châtellenie de Saint-André-en-Revermont, 1298 ; *ibid.*, B 9 157 (2), peau 4, compte de la châtellenie de Pont-de-Vaux, 1297-1298 ; *ibid.*, B 6 743 (2), peau 13, compte de la châtellenie de Bagé, 1303.

3. DUBOIS, *Les foires de Chalon...* p. 78 et 273-276.

4. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...* p. 29-45.

5. Saint-Julien-de-Ratz, Isère, KERSUZAN, « De la mort événementielle de Richard Cœur de Lion... » p. 45-52.

le Moyen Âge. Ce pont, qui datait peut-être de l'époque romaine, avait un tablier en bois reposant sur des piles de pierre².

Le site se trouvait aux confins de plusieurs régions géographiques et politiques ainsi qu'à la jonction des routes menant vers Lyon, Genève, la Bourgogne et l'Italie. Le pont a logiquement conféré une très grande importance à cette croisée des chemins, au point de lui donner son nom. Le château ou la ville sont parfois appelés « château du pont » ou « ville du pont » dans les textes médiévaux.

Le comte de Savoie acquit le Revermont en 1289, à l'issue de la guerre Bourguignonne (1283-1286). Pour autant, ce ne fut qu'en 1296, au moyen d'un subside et de différents emprunts, qu'il put acheter le droit de pontonnage de Pont-d'Ain, à Humbert de Coligny, puis réparer le pont et réinstaller le péage. En 1300, il établit un accord avec les Génois afin qu'ils passent par Pont-d'Ain et la Bresse lorsqu'ils allaient ou revenaient des foires de Chalon³. Il institua deux foires annuelles et fit construire une halle pour convaincre les marchands de prendre cet itinéraire.

Le comté de Savoie et le Dauphiné furent en guerre à partir de 1140. Le conflit était intermittent, mais il reprit de manière intense et violente en 1282⁴. Le 26 août 1333, le dauphin de Viennois Guigues VIII mourut sous le coup d'un carreau d'arbalète reçu en pleine tête, lors du siège du petit château savoyard de La Perrière⁵. Il n'avait que 22 ans et quoique marié depuis quatre ans, il n'avait pas d'enfant. Son frère Humbert lui succéda, mais ce dernier était plus enclin à une vie religieuse et le Dauphiné connaissait alors de très graves difficultés financières et politiques. Humbert II préféra

négocier. Cela conduisit à la signature du traité de Chapareillan (Isère) en 1334. Ce traité n'était pas la paix, mais les menaces et les chevauchées de la coalition dauphinoise dans la plaine de l'Ain furent moins récurrentes. L'argent savoyard dépensé pour la guerre pouvait désormais être investi autrement.

De la forteresse au château

Forteresse, au rôle exclusivement militaire depuis sa construction, le château de Pont-d'Ain fut, à partir de ce temps, largement remanié par le comte Aymon (1291-1329-1343). Celui-ci, sans rien lui faire perdre de ses capacités défensives, le transforma en une vaste et luxueuse résidence que les héritiers apanagés prirent l'habitude de fréquenter. C'est ainsi que plusieurs mariages princiers se célébrèrent au château. Les comtesses y passaient souvent leurs derniers mois de grossesse et y accouchaient. De ce fait, beaucoup de comtes, ducs et princesses de Savoie sont nés à Pont-d'Ain⁶. Les plus célèbres sont Louise de Savoie (1476), la mère de François I^{er} et Philibert le Beau, son frère cadet, né et mort à Pont d'Ain (1480-1504).

Le chantier dura 10 ans (1334-1344). Il commença par la remise en état de l'*aula*, des tours et des courtines et le creusement d'un canal de dérivation de l'Ain destiné à protéger le site et à renforcer son autonomie économique.

La rivière servait de défense en rendant l'accès au château difficile. Mais au temps des basses eaux, les ennemis pouvaient s'approcher sans trop de difficulté et la faible profondeur du lit favorisait le passage à gué des fraudeurs du péage. En revanche, aux moments des crues, il fallait prolonger le tablier du pont par plusieurs chevalets pour joindre les deux rives. La permanence de l'usage du pont était donc nécessaire, voire primordiale, parce que le péage qui y était fixé représentait une grande part des recettes de la châtellenie.

Le comte possédait un moulin sur la rivière. Ce moulin était flottant et se situait normalement sous le pont auquel il était attaché. Mais les caprices de l'Ain obligeaient souvent à le déplacer pour qu'il soit dans le meilleur flux du cours d'eau. Il est arrivé que celui-ci se situe au ras de la rive méridionale, c'est-à-dire chez le dauphin et que le moulin soit incendié par les ennemis du comte. Par ailleurs, les changements de régime pouvaient être si soudains qu'au matin, on trouvait le moulin échoué ou submergé voire disparu par la rupture de ses amarres. Il fallait alors le rechercher bien en aval, parfois jusqu'à Loyes⁷, chez le dauphin et ses alliés qui ne se privaient pas de le détruire si on ne s'était pas précipité, immédiatement et en armes, à sa poursuite.

Avec le canal, il ne serait plus possible aux ennemis et aux fraudeurs de traverser l'Ain à pied et le moulin pourrait moudre toute l'année sur un flux régulier et fixe, proche de la ville.

6. KERSUZAN, « Le château de Pont-d'Ain, berceau des comtes... » p. 179-191.

7. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... » p. 74.

La dérivation de l'Ain

Les comptes de la châtellenie nous décrivent avec force détails la forme, le parcours et surtout la réalisation de ce canal. La comptabilité savoyarde est pragmatique et tatillonne. La moindre dépense fait l'objet d'une description minutieuse des travaux, des moyens mis en œuvre et des dépenses engagées. Grâce à cela, il nous est possible de suivre l'avancement des travaux de ce canal et sa mise en eau « comme si nous y assistions ».

Les travaux consistèrent d'abord en l'abattage des arbres et l'arrachage des buissons qui couvraient la rive, entre la ville et la rivière. Cette première tâche fut réalisée par le maître terrassier, Pierre de Bourg. Ce dernier prit également à la tâche, le creusement du canal qui commença à la fin du mois de février 1335. Il réalisa, avec ses ouvriers et ses manœuvres – équipés de houes (*liguone*) en bois ferré, de bêches (*bessa*), de pioches (*piachia*), de pics (*pici ferri*) et de barres à mine (*pressa*) – une tranchée longue de 413 m (220 toises)⁸. Sur les 47 premiers mètres, en amont, le canal était large de 11,30 m (36 pieds), sur les 28 m suivants (15 toises), il n'était plus que de 7,20 m (23 pieds) et sur les 340 m restants (180 toises), il ne mesurait plus que 6 m (19 pieds)⁹. Ces longueurs sont des mesures de moyenne, car le canal se rétrécissait petit à petit et non brusquement. Si les resserrements avaient été brutaux, ils auraient généré des tourbillons qui auraient supprimé l'effet escompté, c'est-à-dire une accélération naturelle du fluide que l'on appelle l'effet de Venturi.

Le physicien italien, Giovanni Battista Venturi (1746-1822), définit ainsi le phénomène :

« Si le débit de fluide est constant et que le diamètre diminue, la vitesse augmente nécessairement du fait de la conservation de l'énergie. L'augmentation d'énergie cinétique se traduit par une diminution d'énergie élastique. La zone de circulation étant moindre, les particules se retrouvent accélérées, de manière à conserver le même débit qu'avant. Elles conservent la vitesse par la dépression qui s'établit en sortie de diamètre ».

Si les hommes du Moyen Âge ne pouvaient expliquer ni définir scientifiquement le fonctionnement des phénomènes naturels et les lois de la physique, ils en connaissaient les processus et savaient s'en servir en utilisant, à leur profit, les causes et les effets. Le rétrécissement progressif du canal montre que les maîtres d'œuvre du comte connaissaient les principes de la mécanique des fluides et qu'ils étaient capables de les utiliser à dessein.

Ce canal existe toujours et ses mesures sont identiques à celles du Moyen Âge. Sa profondeur est d'environ 3 m sur tout son parcours. Sans cette constance, il y aurait eu refoulement du flux, donc frein et débordement. De plus, il était nécessaire que le canal soit assez profond pour que le moulin ait toujours suffisamment d'eau, en dépit des variations saisonnières du débit. Enfin, il fallait empêcher les ennemis de passer et obliger les voyageurs et les marchands à franchir le pont pour payer leur passage.

8. À cette époque la toise savoyarde équivalait à 1,88 m et contenait 6 pieds.

9. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... » p. 39.



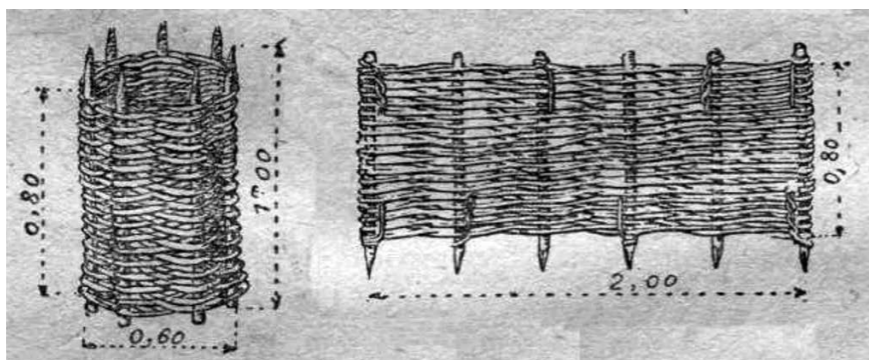
◀ Fig. 2 : la terrasse faite avec les matériaux du canal (cl. A.K.)

L'ensemble des travaux de terrassement dura 40 jours effectifs pour une vingtaine d'hommes et coûta 60 sous de gros tournois (56 pour le creusement, 4 pour l'arrachage de la végétation). Les matériaux tirés de la tranchée furent transportés par charrettes jusqu'au château, où un pont en bois avait été jeté par-dessus le fossé et un vaste trou pratiqué dans la muraille pour permettre le passage des charrettes dans la haute-cour. Ici, des manœuvres, « tant hommes que femmes », étaient chargés de vider les chars en transvasant la terre et les cailloux dans des hottes (*hotta*) portés par des hommes. Les femmes en faisaient autant avec des sacs appelés *borra* parce qu'ils étaient réalisés avec du *bourrat* qui est une toile grossière faite d'un mélange de chanvre et de laine. Les hottes et les sacs étaient vidés dans la pente de la haute cour que l'on transformait alors en terrasse grâce à la récente construction d'une puissante muraille faisant mur de soutènement (fig. 2). Celle-ci était épaisse de 1,70 m et six énormes contreforts la contrebutaient.

À partir des mesures données par les comptes et celles relevées *in situ*, c'est un total d'environ 8 175 m³ de matériaux qui fut extrait, transporté et étendu. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu tant de réparations sur les timons, les roues et les essieux des charrettes et que les courroies d'attelage et les colliers d'épaules des animaux durent être changés plusieurs fois.

Pendant qu'il dirigeait le creusement du canal, Pierre de Bourg fit réaliser « 155 *boydons* ou *jaynes* (*jaynia*) tant grands que petits » pour la construction d'une digue. À l'origine, un *boydon* ou une *jayne* (mots du patois bressan) étaient des cloches en osier dans lesquelles on enfermait les poules et leurs poussins pour les protéger des prédateurs. Par extension, c'était de grands et solides cylindres de branchages tressés que l'on plaçait en ligne et par intervalles dans le lit des rivières et que l'on remplissait ensuite de grosses et lourdes pierres. On formait ainsi une ligne d'appuis que l'on reliait par plusieurs hauteurs de grandes claies de branchage. La pose de ces éléments

► Fig. 3 : boydons et claires (source : Manuel d'artillerie, 1930).



était logiquement réalisée en période de basses eaux, mais ce ne fut pas toujours le cas.

Les barrières ainsi formées s'appelaient des *tourmes* (*torna*) quand elles étaient destinées à modifier le cours d'une rivière, écluses (*esclosa*) quand elles étaient mises en travers du courant ou dans le sens du flux pour empêcher les ennemis de s'approcher avec des radeaux. Quand elles servaient à constituer des réserves (*baulée*) pour le flottage du bois, sur les rivières au débit saisonnier, elles étaient appelées levées¹⁰.

Depuis l'usage de l'artillerie à poudre, les *boydons* ou gabions – remplis de terre – servent à la protection des troupes dans les retranchements militaires modernes et contemporains (fig. 3).

Avant d'installer les *jaynes*, on plantait une ligne de pieux de chêne dans le lit de la rivière. Pour cela, on utilisait une sonnette (chevalet de bois) posée sur une barge (*navia*) ou un radeau (*razellus*)¹¹. La sonnette est une machine servant à enfoncer les pieux par battage. Une pierre très lourde, taillée en cube (le mouton), était abattue de tout son poids sur le pieu à enfoncer. Le mouton était guidé sur une glissière légèrement oblique, appelée jumelle (*gemina*) pour éviter les vibrations qui auraient empêché le pieu de se planter fermement. On relevait le mouton au moyen d'une corde fixée au chevalet et on recommençait l'opération jusqu'à ce que le pieu soit solidement ancré. La pose des chevalets du pont qu'il fallait installer pour traverser l'Ain quand il sortait de son lit, était réalisée par ce même système. C'est une technique héritée de l'antiquité dont on a une description par César dans la guerre des Gaules, pour le passage du Rhin, en 55 avant J.-C.¹² (fig. 4).

En août 1335, plusieurs sonnettes furent utilisées en même temps pour réparer la grande *tourne* et en réaliser deux autres plus petites, en aval.

Cette opération était obligatoire parce que les *jaynes* étaient enfilées autour du pieu qui leur servait d'ancrage. Sans cela, ces dernières, légères et de manipulation malaisée, auraient été immédiatement emportées par le courant. Une fois remplies de pierres, elles formaient des piliers sur lesquels s'appuyaient les grandes claires de branchage. L'ensemble créait un barrage



◀ Fig. 4 : reconstitution d'une machine romaine utilisée lors de la construction du pont sur le Rhin par Jules César en 55 av. J.-C. Coblenz, Festung Ehrenbreitstein (cl. Wikipédia).

qui, en laissant passer une partie de l'eau au travers des clayonnages, pouvait résister à la force du courant.

Les plans d'eau ainsi créés servaient également de pêcheries. L'Ain était une rivière poissonneuse et le niveau des retenues était assez élevé pour permettre la vie et la migration de diverses espèces¹³. La forte consommation de poissons, surtout en période de carême, générant un commerce fructueux pour le seigneur parce qu'en dehors des ruisseaux, personne n'avait le droit de pêcher sans concession. Le fils Bocasson de Pont-d'Ain fut condamné à 2 florins d'amende pour avoir pêché sans droit, dans la rivière¹⁴. La retenue créée par la *tourne* de Pont-d'Ain offrait au comte un revenu régulier et important ainsi que la nourriture des jours de jeûne, lorsqu'il était présent au château avec sa cour.

10. KERSUZAN, « Lapsat et fluctuat nec mergitur... » p. 49-62.

11. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... » p. 70.

12. Livre 4, XVII.

13. DELFOUR, « Les pêcheries au Moyen Âge »...

14. ADCO, B 9 046, peau 5, compte de la châtellenie de Pont-d'Ain, 1375-1376.



► Fig. 5 : le canal et les tournes, sur fond du cadastre ancien.

Paradoxalement, c'est en avril, alors que l'eau est haute, que Pierre de Bourg fit installer, en biais dans le lit de la rivière, la première *tourne* destinée à diriger une partie de l'eau vers le canal. Cette *tourne*, trop faible ou posée prématurément eu égard à la saison des crues, fut emportée peu de temps après par le courant. L'ensemble (fabrication des *boydons*, des claies et leurs poses) avait été fait, à la tâche, pour 41 sous 11 deniers de gros tournois.

Une autre la remplaça avec un plus grand nombre de *jaynes* afin de réduire les intervalles et la rendre plus solide, mais on dut attendre l'été (août 1335) et les basses eaux pour l'installer. À cette occasion, pour éviter que le flux en aval de la retenue s'étale et oblige à construire des travées supplémentaires pour le pont, deux *ournes* furent placées avec le même biais pour diriger l'eau du côté de la ville et du canal. Le maître artisan, Odet Charreton de Pont-d'Ain, fit faire et installa, à la tâche, un total de 241 *boydons*. L'ensemble des matériaux et leur pose coûtèrent 78 sous de viennois (fig. 5).

Le système était fragile et nécessitait de constantes réparations, voire des réfections complètes. Dans la plupart des cas, la destruction d'une *tourne* ou d'une écluse était le fait des troncs d'arbre à la dérive ou de la grande force du courant.

Ils défonçaient les clayonnages et les *boydons* étaient emportés au loin. Heureusement, la plupart des pieux restaient en place et indiquaient les espaces où se trouvaient les pierres contenues dans les *jaynes*. Celles-ci étaient restées sur le fond du lit, et gênaient la remise en place d'une autre *tourne*. Il fallait attendre la période de basses eaux pour les retirer et refaire le système. Les pieux servaient à la fixation des nouvelles *jaynes* et la plupart des pierres étaient réutilisées. Malgré cela, la récurrence des destructions généraient des dépenses importantes.

En avril 1339, 69 journées de manœuvres furent payées pour planter les pieux dans le lit de la rivière. En décembre de la même année, l'écluse fut renforcée, mais le travail était à peine fini qu'une inondation la détruisit complètement. Un mois plus tard, 38 journées de charpentiers et 56 de manœuvres furent payées pour réparer les dégâts de cette inondation. Il fallut

encore la réparer en mars et en mai 1340 (8 journées de charpentiers et 102 de manœuvres) et à nouveau la dernière semaine de juillet de cette même année (7 journées de charpentiers et 16 de manœuvres). Entre avril 1339 et juillet 1340, les réparations coûtèrent l'énorme somme de 36 livres, 3 sous, 3 deniers. La récurrence des réparations partielles ou totales des *ournes* se retrouve dans la comptabilité des châtelains de Pont-d'Ain jusqu'en 1535, date à laquelle nous n'avons plus de comptes.

Le canal s'ouvrait sur l'Ain au niveau du raccordement du large et profond fossé qui joignait la porte orientale de la ville à la rivière. C'est d'ailleurs depuis le fond de ce fossé que commença le creusement du canal. Quand celui-ci fut mis en eau, le flux s'y engouffra et, comme le terrain était quasiment plat, elle le remplit sur presque toute sa longueur¹⁵. Cela renforçait beaucoup la défense de la langue de terre souvent inondée (appelée la Morte Eau) qui bordait l'enceinte méridionale de la ville et sur laquelle on faisait pousser de l'herbe pour le fourrage.

Après un coude qui correspondait à la jonction avec le fossé, le canal se dirigeait en ligne droite vers la première travée du pont, comptée depuis la ville. Un peu avant celui-ci, il bifurquait légèrement et, en rasant les murs de l'enceinte urbaine, il passait sous le pont. Aussitôt après, il faisait un autre coude et rejoignait le cours naturel de l'Ain. Au-delà de ce raccord, se trouvait le port de Pont-d'Ain où accostaient les radeaux et les bateaux à voile qui remontaient la rivière¹⁶.

Le moulin sous le pont

Le canal régula de manière efficace les frasques de la rivière. À partir de sa mise en eau, les réparations du pont et surtout ses prolongations sur la rive méridionale devinrent beaucoup moins récurrentes. Les amendes pour fraude au péage ne disparurent pas, mais les occurrences des tricheries furent en nette diminution dans les comptes des châtelains-péagers. L'investissement était donc de bon aloi puisque les réparations des *ournes* coûtaient globalement moins cher que celles du pont. En outre, le péage fonctionnait sans discontinuité. Ce n'était pas l'unique avantage procuré par la dérivation. Le moulin pouvait moudre toute l'année grâce au flux constant et sans à coup du canal. Surtout, on n'était plus obligé de le déplacer pour éviter qu'il s'échoue et on ne courrait plus le risque de le voir détruit par les ennemis, maintenant qu'il était près de la ville, loin des territoires ennemis et protégé par le pont qui avait un pont-levis et une tour en bois (*chaffalus*) en son milieu et à chacune de ses extrémités. De ce fait, il n'y avait pas de difficulté à trouver un preneur pour la ferme du moulin dont les revenus allaient pour un tiers au meunier et les deux autres tiers au comte¹⁷.

Le premier moulin flottant de Pont-d'Ain fut installé en 1309 et entièrement payé par la châtelainie de Bagé¹⁸. Avant cette date, c'était un moulin à

15. *Idem*, B 9 024 (1), peau 4, compte de la châtelainie de Pont-d'Ain, 1332-1334.

16. *Idem*, B 9 029, peau 5, compte de 1347-1349.

17. *Idem*, B 9 042, peau 5, compte de 1362-1364.

18. *Idem*, B 6 749, compte de la châtelainie de Bagé, 1309.

19. *Idem*, B 9 018, compte de la châtellenie de Pont-d'Ain.

20. MAME, « Les moulins à eau dans l'iconographie médiévale... »

vent qui effectuait les moutures. Il revenait en fonction, après bien des réparations, lorsque celui sur l'eau était hors d'usage¹⁹. Ce dernier consistait en une roue à aubes fixée entre deux bateaux reliés l'un à l'autre par de grosses cordes. Comme en de nombreux autres lieux, ainsi qu'en témoigne l'iconographie²⁰, il était situé entre des piles du pont auxquelles les bateaux étaient attachés par de grosses chaînes. Cette position avait plusieurs avantages :

Entre les travées, par l'effet de Venturi, l'eau avait tendance à accélérer, fournissant ainsi la force nécessaire pour faire tourner les meules. Mais cela ne suffisait pas toujours et avant la mise en œuvre du canal, on avait déjà fait et refait une multitude de *ournes* pour canaliser l'eau vers le moulin.

Le second avantage résidait dans l'apport des grains et la récupération des farines. En effet, il était aisé et sans risque de descendre les sacs par une corde depuis le tablier du pont et de remonter les mêmes sacs remplis de froment, de méteil ou d'autres farines. Apporter ou enlever, par barque, des sacs très lourds demandait plusieurs manipulations dont celles vers le moulin pouvaient être assez scabreuses ou pour le moins peu commodes. Cela était une opération incontournable lorsque le moulin se trouvait au milieu de la rivière, mais quand il pouvait être sous le pont, nul doute qu'on ne s'encombra pas d'une barque pour aller moudre (fig. 6).

Le moulin sur le canal était sans doute très ressemblant à celui financé au début du XIV^e siècle par le châtelain de Bâgé. Mais nous avons beaucoup plus de détails pour celui établi en 1335. Ce moulin se composait de deux grands bateaux avec une maison sur chacun d'eux. Le flux puissant permettait d'avoir désormais quatre meules. Deux pour le blanc (froment), deux pour le brun (seigle ou méteil). Les deux meules blanches furent achetées à Lhuis dans les terres du dauphin, les meules brunes venaient de Tournus par bateau et furent déchargées au port de Saint Laurent-les-Mâcon. Deux grosses cordes de chanvre pesant plus de 2 quintaux reliaient les bateaux entre eux. Une chaîne de 30 toises (56 m) arrimait l'ensemble aux piles du pont.

Pour autant que les risques de perte du moulin devinrent moins nombreux, les caprices de l'Ain n'empêchèrent pas des destructions. Après plusieurs semaines de réparation en décembre 1358, le moulin put recommencer à moudre le 15 du mois. Mais il se mit à faire si froid que le canal gela et la veille de Noël, les bateaux éclatèrent sous la pression des glaces²¹. En 1367, la pluie incessante entraîna une gigantesque inondation de toutes les rivières des environs. À Pont-d'Ain, la rivière déborda tant que le canal disparu, le pont fut en partie détruit et le moulin submergé. Le comte dépensa 60 florins pour le remettre à flot et le réparer. La crue de 1623 emporta tout sur son passage, dont le pont et le chœur de l'église urbaine qui contenait la relique du cœur de Philibert le Beau, mort à Pont-d'Ain en 1504²².

21. ADCO, B 9 040, peau 6, compte de la châtellenie de Pont-d'Ain, 1358-1361.

22. KERSUZAN, « Les peintures murales de la Tour des Échelles... »

► Fig. 6 : moulins sous les ponts de Paris. Yves de Saint-Denis, *vita et passion sancti Dionysii*, traduction en français, 1317, BnF ms fr. 2 092, f° 37 v° (cl. BnF).



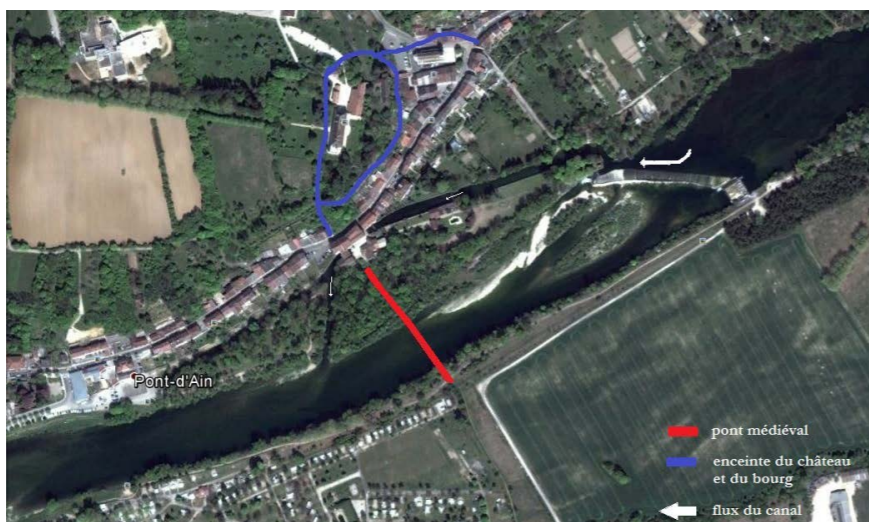
Conclusion

Le canal creusé en 1335 à Pont-d'Ain existe encore de nos jours. Depuis la fin du XIX^e siècle, un moulin en maçonnerie l'enjambe à l'endroit où se trouvaient le pont et le moulin flottant (fig. 7 et 8). En aval, si la jonction directe avec l'Ain est toujours présente, un second bras longe maintenant la ville qui s'est étendue à l'endroit où se situait le port. En amont, une digue en béton a remplacé les *tourne*s de bois, mais sa position est la même et sa fonction identique. La retenue d'eau est le domaine des pêcheurs de notre époque. La persistance quasiment intacte de cet ouvrage confirme dans son parcours, dans ses mesures et ses aménagements les informations données par les manuscrits comptables rédigés il y a sept siècles. En retour, ce n'est pas la moindre des valeurs historiques que celles de ces documents qui nous apprennent quand, pourquoi, comment, par qui ce canal a été fait et combien il a coûté.

Il a coulé beaucoup d'eau dans le canal de Pont-d'Ain depuis 1335, mais rien n'a vraiment changé.



► Fig. 7 : le canal en aval du moulin moderne (cl. A.K.)



► Fig. 8 : vue aérienne de la rivière, du canal et de la digue en béton (cl. Google).

Bibliographie

- CATTIN (Paul), « Le château et le pont de Pont-d'Ain au début du XIV^e siècle, d'après les comptes de la châtelainie », *Cahiers René de Lucinge*, vol. 27 et 28, 1991, 1992.
- COLL. *Eaux courantes, du torrent au canal du moyen âge au milieu du XIX^e siècle*, Gap : archives départementales des Hautes-Alpes, 2005.
- DELFOUR (H.), « Les pêcheries au Moyen Âge », *Bulletin de la société de Borda*, t. 292, 1958, p. 341-347.
- DUBOIS (Henri), *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge, vers 1280 - vers 1430*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1976.
- DURAND (Aline), « Jeux d'eau : moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle », in : *Études offertes à Georges Comet, Cahiers d'histoire des techniques*, 2008.
- KERSUZAN (Alain), *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné, 1282-1355*, Lyon : PUL, 2005.
- KERSUZAN (Alain), « De la mort événementielle de Richard Cœur de Lion à Chalus en 1199 et du trépas quelconque du dauphin Guigue VIII à la Perrière en 1333 », in : COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (dir.), *Château à la une, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2008, Bordeaux : Ausonius, 2009.
- KERSUZAN (Alain), « Lapsat et fluctuat nec mergitur, La draille au Moyen Âge dans les montagnes du Bugey et du Revermont », *Le Bugey*, n° 97, 2010, p. 49-62.
- KERSUZAN (Alain), « Le château de Pont-d'Ain, berceau des comtes et des ducs de Savoie XIV^e-XV^e siècles » in : COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (dir.), *Château et amour, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2012, Bordeaux : Ausonius, 2013, p. 179-191.
- KERSUZAN (Alain), « Les peintures murales de la Tour des Échelles (Ain) », in : MOUILLEBOUCHE (Hervé) (dir.), *Châteaux et Atlas, Actes du second colloque international au château de Bellecroix, 19-21 octobre 2012*, Chagny : CeCaB, 2013, p. 226-243.
- LEGUAY (Jean Pierre), *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes : P.U.R., 2002.
- MANE (Perrine), « Les moulins à eau dans l'iconographie médiévale », in : MOUSNIER (Mireille), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*, Toulouse : P.U.M., 2002, p. 193-215.
- ORSATELLI (Jean), *Les moulins*, Paris : J. Laffitte, 1999.

Un château des ducs de Bourgogne au bord de la mer : la forteresse de l'Écluse à la fin du Moyen Âge

VICTORIEN LEMAN

Doctorant en histoire et archéologie médiévale, UPJV, EA 4284 TrAme

Résumé

La ville de l'Écluse est généralement connue pour deux aspects historiques la concernant : d'une part pour avoir été le lieu de la première grande bataille navale de la guerre de Cent Ans, le 24 juin 1340, au cours de laquelle les troupes du roi anglais Édouard III remportèrent une victoire face à Philippe VI de Valois ; d'autre part pour être l'avant-port de la ville de Bruges, ville commerciale opulente et porte maritime de la Flandre, qui abrite l'une des résidences majeures des ducs de Bourgogne de la dynastie Valois.

À partir de 1386, Philippe le Hardi y fait construire une imposante forteresse destinée à éviter le péril anglais venant de la mer et menaçant la Flandre maritime, enjeu économique et politique majeur des relations entre Bourgogne, France et Angleterre.

La communication visera à comprendre les spécificités de la construction et de l'organisation spatiale de cette forteresse toute entière tournée vers le contrôle de la mer. Ces données seront mises en perspective par une réflexion sur les contextes politique, militaire et économique, afin de comprendre les enjeux liés au contrôle des eaux fluvio-maritimes flamandes par la forteresse de l'Écluse.

Le château de l'Écluse, actuellement Sluis, en Zélande, dans les actuels Pays-Bas, est essentiellement connu par ce que nous en disent les deux chroniqueurs de la fin du Moyen Âge que sont Jean Froissart et Enguerrand de Monstrelet. Le château apparaît, en effet, à plusieurs reprises dans leurs écrits comme un enjeu stratégique majeur pour les forces qui s'affrontent au cours de la guerre de Cent Ans. Le site est aujourd'hui totalement détruit (fig. 2 et 3) et n'a fait, pour le moment, l'objet d'aucune investigation archéologique de grande ampleur. Sa situation a, par ailleurs, fortement évolué puisque, autrefois port de haute mer, l'ensablement du Zwin a repoussé de quelques kilomètres le trait de côte, faisant de Sluis une agglomération de l'hinterland. Les quelques travaux universitaires concernant le château de l'Écluse, comme celui de Manon Schooneman réalisé en 2013 dans le cadre d'un travail de Master, se cantonnent très souvent à une analyse des documents iconographiques et planimétriques anciens, la plupart étant datés entre le XVII^e et le XIX^e siècle¹.

1. SCHOONEMAN, *Bourgon-dische kastelen...*

auoit aux religieux de Can-
torbie que la communauté
d'Angleterre s'en contenterent
mal de lui Et tellement q's
le tindrent pour suspect et
mauuais enuers le pays.
Et bien le mousterent.

Depuis. Et comme se vous
recorderay en poursuivant
nostre matiere quant en
sera temps. Mais pour
cette fois s'en passa ledit mes-
sire Simon Et s'en retourna
A Douures



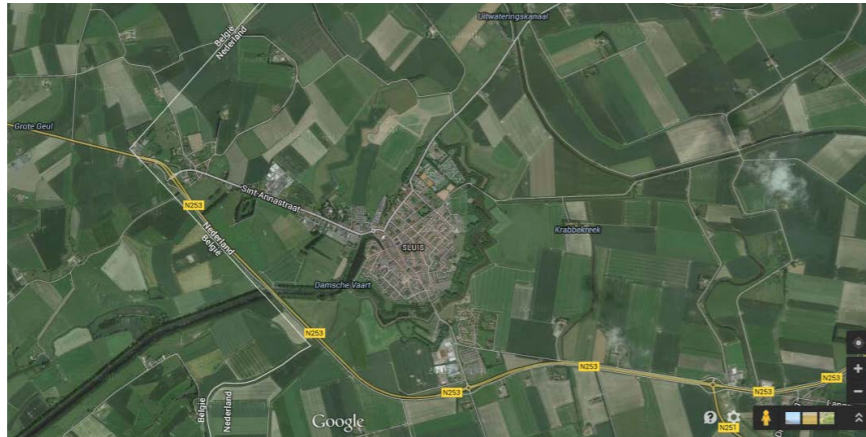
Cy fait mention de la venue du roy de france a lescluse po-
passer en Engleterre

Debut le roy de
france a lescluse
pour meuly
mouster que
la besongne lui touchoit et
plaisoit Et aussi pour plus
approcher son passage affin

que les besongnes alaissent
meulx Et que les longtans
loignes de lescluse approchast
Car on disoit en france et
en artoys le roy de france est
a lescluse Il enterra en mer
samedy soeudy ou lundy

◀ Fig. 1 : arrivée de Charles VI à l'Écluse, en prévision du voyage d'Angleterre (Jean de Wavrin, *Chronique d'Angleterre*, BnF, ms. fr. 79, f^o 76 v^o).

► Fig. 2 : image satellite de Sluis (source : Google Maps).

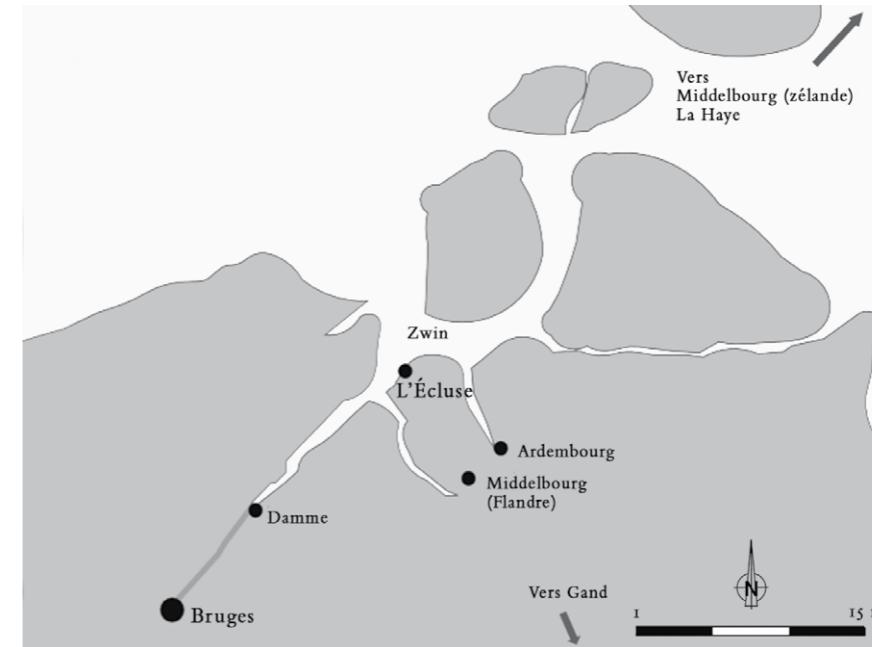


► Fig. 3 : la ville et le château de l'Écluse à la fin du XVIII^e siècle. Isaak Tirion, *Grondtekening van de stad Sluis in Vlaanderen, 1745* (coll. privée).



À la fin du Moyen Âge, l'Écluse faisait partie des possessions bourguignonnes, puisque l'agglomération dépendait alors du comté de Flandre (et non de la Zélande comme c'est le cas aujourd'hui). La ville a donc été acquise sous le règne de Philippe le Hardi, après la mort de son beau-père Louis de Male en 1384 (fig. 4). À ce titre, de nombreux documents d'archives, et notamment des comptes et quittances de travaux (en français et en flamand) sont disponibles dans les documents des chambres des comptes bourguignonnes, aujourd'hui conservés principalement aux Archives départementales du Nord à Lille et aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Quelques documents sont également présents aux archives départementales de la Côte-d'Or à Dijon.

Au XIV^e et au XV^e siècle, période qui va nous intéresser pour ce qui suit, la ville de l'Écluse se trouve située sur la rive droite du Zwin, bras de la mer du Nord. L'agglomération constitue l'avant-port de la ville de Bruges, nœud



◀ Fig. 4 : carte de localisation de Bruges et de l'Écluse (DAO : V.L.)

commercial parmi les plus importants d'Occident et lieu de villégiature régulière des comtes de Flandre puis des ducs de Bourgogne de la dynastie Valois. Étant donné sa situation très particulière, entre terre et mer, au sens géographique et aussi politique, social et économique, on peut se demander comment s'exprime la relation aux eaux fluvio-maritimes au sein de l'architecture castrale au château de l'Écluse à la fin du Moyen Âge. Dans un premier temps, nous tenterons de cerner le rôle de l'eau dans la construction du château, puis nous nous focaliserons sur la manière dont cet élément est intégré à l'architecture castrale pour, enfin, nous intéresser à sa mise en œuvre défensive.

Construire un château au bord de l'eau

Conscient de l'intérêt stratégique de la situation fluvio-maritime de l'Écluse, Philippe Le Hardi fait entamer la construction du château dès mai 1384². Louis de Male étant décédé le 30 janvier 1384, on peut dire que la décision du tout nouveau comte de Flandre est donc presque instantanée. Les comptes parvenus jusqu'à nous semblent illustrer une activité particulièrement intense entre les années 1388 et 1398, et on peut considérer qu'à cette date le château de l'Écluse est complètement fonctionnel. Cette construction s'inscrit dans une vague globale d'érections et de réfections de châteaux en Flandre à l'instigation du duc de Bourgogne. Il faut dire que, depuis le début du XIV^e siècle, et en particulier dans le contexte de la guerre de Cent Ans, la Flandre est devenue un enjeu des rivalités entre royaumes de France et d'Angleterre, revêtant à la fois des aspects économiques et stratégiques³. Des campagnes de transformations interviennent au début du principat de

2. AD Côte-d'Or (désormais ADCO), B 1 461, f° 172 et BnF, Coll. Bourgogne, t. LXV, f° 40.

3. FAVIER (Jean), *La guerre de Cent Ans*, Paris : Fayard, 1980, *passim*.



► Fig. 5 : statue de Dino Rapondi se trouvant dans la Sainte-Chapelle de Dijon, d'après un dessin de Jean Perron, 1726.

DINUS DE RAPONDIS
DE LA VILLE DE LVQVES EN JTALIE

Philippe le Bon, en 1422-1424. On renforce alors le dispositif défensif du site en installant notamment des palis dans l'eau et une barrière à la porte du château. Entre 1445 et 1451, en plus des réparations d'usage apportées aux bâtiments du château, on aménage deux éléments très importants : une maison où l'on garde les galées du duc et vraisemblablement un boulevard, deux éléments dont nous allons bientôt reparler. Des travaux plus ponctuels ont également lieu au cours du principat de Charles Le Téméraire. Une autre campagne intervient enfin au début du XVI^e siècle, entre 1523 et 1527 où l'on refait les digues et les ponts autour du château. Par la

suite et notamment pendant la Guerre de 80 Ans, la ville de l'Écluse reçoit une fortification bastionnée. Le château perd alors son rôle à la faveur de la fortification urbaine, et est progressivement abandonné.

Sur le plan financier, Philippe le Hardi bénéficie des prêts considérables du banquier lombard bien connu Dino Rapondi⁴ qui est par ailleurs promu au conseil ducal puis reçoit l'office de maître d'hôtel⁵ (fig. 5). Il ne faut pas non plus oublier qu'à la fin du XIV^e siècle, Philippe le Hardi entretient des liens très étroits avec le roi de France. Ses liens familiaux avec plusieurs rois de France de la fin du XIV^e siècle lui permettent, notamment dans le cadre du gouvernement des Oncles, d'asseoir un ascendant en faveur de sa politique sur Charles VI. Dans ce contexte, l'Écluse doit servir de lieu de rassemblement d'une grande armada franco-bourguignonne ayant pour but de partir à la conquête de l'Angleterre⁶ (fig. 1 en tête d'article). De grands préparatifs sont faits à l'Écluse en ce sens, on intensifie les raids sur les côtes anglaises mais les difficultés logistiques ont finalement raison du projet qui n'est jamais mis en œuvre⁷. À ce titre et grâce à sa position au sein du Conseil royal, Philippe le Hardi puis Jean sans Peur bénéficient également de subsides qui leur sont accordés par le roi de France. En 1405, le duc de Bourgogne se voit octroyer 30 000 fr. dont 18 000 lui sont versés pour le « paiement de gens d'armes comme autrement pour la tuicion, garde et deffence des ville et chastel de l'Escluse devant lesquelz les angloix à grant nombre de vaixiaulx et de gens d'armes estoient venus par mer ou mois de juuin [sic] precedent pour cuider prendre et gagner ladite ville de l'Escluse et de là entrer et venir plus avant ou royaume de France et aussi pour avoir mis à deffence et à seurté au bien dudit seigneur et de sondit royaume une grosse tour fondée en la mer dedans le havre dudit lieu de l'Escluse appelée la

4. Les AD Nord (désormais ADN) (série B) contiennent de nombreux mandements et quittances du banquier italien, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

5. VAUGHAN, *Philip the Bold...* p. 189.

6. JEHAN FROISSART, *Chroniques...* t. 12, p. 1.

7. RUSSON, *Les côtes guerrières...* p. 48 à 50.



▲ Fig. 6 : le château de l'Écluse et le Zwin au début du XVI^e siècle. Source : Lodovico Guicciardini, *Slusa teutonice Flandriae* (détail), 1625 (coll. privée).

Tour de Bourgogne, qui avoit esté de très grans frais et charges⁸ », et les 12 000 fr. restant « pour la garde de sondit chastel de l'Escluse ou quel il tient continuellement grant nombre de gens d'armes, archiers et arbalestriers pour la garde d'icellui et mesmement de la ville de l'Escluse qui est l'entrée du royaume plus périlleux à garder à l'encontre des ennemis ». En 1407, il touche de nouveau une somme de 6 000 fr. « prinse sur les aydes de la guerre pour le fait de l'armée de la mer et des frontieres du royaume⁹ ». En plus des subsides directement versés au duc de Bourgogne, le roi de France mobilise ses meilleurs architectes (Drouet de Dammartin et Raymond du Temple) pour la construction de l'édifice¹⁰. Ces faits indiquent clairement l'intérêt stratégique du château de l'Écluse et son importance dans le système défensif du royaume de France.

La présence de l'eau aux pieds du château offre aussi des possibilités intéressantes en matière d'organisation du chantier, notamment pour le transport des matériaux qui se fait presque exclusivement par les voies

8. ADCO, B 488, cahier concernant la garde du château de l'Écluse, 1431. Le document contient des copies d'actes antérieurs. Ici f° 9 v°.

9. *Ibid.*, f° 4 v° et 5 r°.

10. SALAMAGNE, « L'architecture militaire... » p. 170-171.

11. ADN, B 1 848, n° 50 465.

12. ADN, Cumulus 16 099, f° 1 r° : « pour I fosses venant de l'entrée du havene au dehors de la kayne jusques au fossé dudit chastiel emprès la tour de bois vers ledit havene par lequel estoit ordéné que les matères servans à l'ouvrage dudit chastiel seroient amenées au devant ycellui et pour vuider le fossé dudit chastiel vers la mer, afin que les vaissiaux amenans matères y peissent flotter ». Je tiens à remercier Alain Salamagne de m'avoir signalé cette cote, contenant un cahier de 21 folios donnant de précieux renseignements sur l'architecture du château de l'Écluse.

13. ADN, B 1 848, n° 50 464.

14. Dans le sens de débarcadère, comme le suggère le dictionnaire de Littré.

15. ADN, B 1 909, n° 54 323.

16. Arch. générales du Royaume (Bruxelles) (désormais AGR), CC, Acquits, n° 2 005/D.

17. Voir notamment ADN, B 4 134, f° 180 r° et sq et B 4 136, f° 234 r° et sq.

18. ADN, Cumulus 16 099, f° 8 r°.

19. ADN, B 5 596.

20. *Ibid.*, f° 5 r°.

fluvio-maritimes. En 1389, on fait venir par bateau 28 000 tuiles pour couvrir la grange du château de l'Écluse. Elles proviennent des vieux bâtiments de l'hôtel du duc à Bruges, qui sont alors en train d'être détruits pour en construire de nouveaux¹¹. En 1388-1389, on avait creusé le fossé séparant le château de la mer, en s'assurant que celui-ci était assez profond pour que des bateaux puissent y circuler. Ces derniers accédaient aux fossés depuis le port par un passage spécifiquement aménagé¹² (fig. 6). Signe que cette manière de procéder est de plus en plus employée, la même année des charpentiers sont payés pour « faire I pont oultre le fossé du chastiel à l'Escluze vers le mer pour admener les matères de pierre, de cauch, de briques et pluiseurs autres estoffes pour le utilité de l'ouvrage dudit chastiel¹³ ». Par la suite, les textes mentionnent une « esquille¹⁴ Saint-Georges » qui permet aux bateliers d'accéder directement au château. Ainsi en 1416, un batelier est payé pour avoir ledit « soille [blé] du vaissel où il gisoit en l'eau bien long oudit havene de l'Escluze miz en sondit batel et le amené à l'esquille Saint George emprès ledit chastel¹⁵ ». L'eau est donc un outil de transport providenciel que les ducs de Bourgogne savent mettre à contribution pour organiser leurs chantiers successifs, ce qui implique notamment des aménagements spécifiques permettant de faire communiquer les eaux maritimes avec le château. On trouve une situation similaire dans la décennie 1450 à Gorinchem, en Zélande, au moment où Charles de Charolais se fait construire un autre château au bord de la mer. Une autre spécificité de l'Écluse est l'appel récurrent aux *fouisseurs* et aux *dycqueurs* qui sont parmi les ouvriers les plus représentés dans les campagnes de construction et surtout de réparations. Au xv^e siècle, on fait appel à des fouisseurs ou fossoyeurs afin d'opérer les travaux de réparation sur la digue du château. Ainsi en 1426, on paie « Cornilles fils Jaques et Jehan fils Henry, fossoyeurs, pour avoir ouvré chacun par VII jours et demi entiers à faire les trous ou dessusdit dyc [sic] à mettre les estaques et lyens dudit paliz en terre aprez remplir ainsi qu'il appartenoit¹⁶ ». À partir du début du xvi^e siècle, signe d'une spécialisation du métier, ces fouisseurs sont remplacés dans les textes par des *dycqueurs* et des *maîtres dycqueurs*, qui apparaissent alors à profusion dans les comptes de travaux¹⁷. L'ensemble des ouvriers du chantier pouvait se réunir dans une *loge* qui était mise à leur disposition et sur laquelle on réalise des travaux de couverture *d'estrain* en 1387¹⁸.

Le front de mer n'a cependant pas que des avantages et de très nombreuses réparations sont motivées par les tempêtes et les inondations maritimes. L'une des toutes premières mentions de ce type d'aléas apparaît dans le compte des garnisons de 1393¹⁹. Dans la rubrique des dépenses, le scribe indique : « Audit Pierre Le Cauchois pour dechiet et perte de I tonnel et demi de vin de Portiau des XXX tonneaulx de vin des dites garnisons qui par l'eaue de la mer qui entra au celier où estoient les diz vins le XXI^e jour de janvier l'an M CCC IIII^{XX} XIII flotèrent et se entreboicterent tellement que lesdits XXX tonneaulx empirèrent et diminuerent dudit tonnel et demi ainsi qu'il puet apparoir par certification de messire Gille seigneur de Wargnies, capitaine dudit chastel, Jehan de Hesdigneul, chastellain d'illec, et Gille Le Foulon, secretaire de mondit seigneur²⁰ ». En 1430, le château subit des dégâts



▲ Fig. 7 : carte du détroit du Zwin à la fin du Moyen Âge (Jan de Hervy, *Kaart van de Zwinstreek* (détail), 1501 Groeninge Museum, Bruges).

en raison d'une « tempeste de l'eaue de mer²¹ ». En 1470, la Tour de Bourgogne est également assez fortement touchée par les intempéries : on salarie alors « Jehan, fils Pieter, Martin Janssone, Jehan Bellesone, et Vincent de Bramwere qui sont quatre personnes fouysseurs pour avoir ouvré es deux sepmaines fenissant le samedi XXIII^e jour de juing III^e LXX à redresschier les dycques des fossez de ladite tour qui estoient desschierés par les grans flouz et tempestes de vent²² ». Afin d'éviter la multiplication de ce genre de désagréments, l'architecture du château de l'Écluse est adaptée à sa situation exceptionnelle, notamment par l'érection de digues visant à contrer les dégâts des eaux maritimes.

21. AGR, CC, Acquits, n° 2 043.

22. AGR, CC, Acquits, n° 1 060/B.

Des aménagements fluvio-maritimes au pied du château

La vocation première du château est d'assurer la défense de la Flandre, axe de pénétration vers le royaume de France que n'hésitent pas à emprunter les troupes anglaises à plusieurs reprises au cours de la guerre de Cent Ans²³. Pour ce faire, on dédouble la fortification en adjoignant au *grandt chasteau de l'Escluze* une petite forteresse appelée *Tour de Bourgogne* (fig. 7). On sait qu'en cas de danger une grande chaîne était tirée entre les deux bâtiments afin d'empêcher les navires ennemis d'entrer dans l'estuaire²⁴. Des recherches archéologiques menées en 2002 ont permis de mettre en évidence qu'il s'agissait d'un édifice d'environ 40 m de côté avec, sur sa partie nord, une extension d'environ 10 x 30 m. L'érection de ce petit fort fait suite à un épisode guerrier de 1386 raconté par Jean Froissart dans sa *Chronique* : un raid anglais avait jeté l'ancre sur la rive gauche de l'estuaire, pillé et brûlé plusieurs bourgades, dont la proche Sint-Anna Ter Muiden, tandis que la garnison du château et de la ville de l'Écluse était restée coite derrière ses murs²⁵. Les archives indiquent également qu'un accès par bateau était possible à l'intérieur de la Tour de Bourgogne, ce qui suppose la présence d'une porte d'eau²⁶. Un pont (que l'on trouve dans les textes sous le nom de *Planckette*), une digue et une écluse relient les deux fortifications comme l'indique un compte de réparations de 1523 : « *Payé à Cornille Willems maistre dycqueur pour avoir refait la dycque gisans entre les deux chasteaulx commenchant à la planckette et s'extendant jusques à l'espoie [écluse] devant lesdits chasteaux contenant icelle dycque en longueur quarante verges*²⁷ ».

La mention d'une digue apparaît dans les textes dès l'année 1388²⁸. Elle est érigée grâce à la terre extraite des fossés « *afin que l'iauue de la mer par fortune de temps ne des yauues vives n'i passassent*²⁹ ». On y adjoint un quai à partir de 1397. Le même texte précise d'ailleurs que le but de l'ensemble est de maintenir les fossés en eau (le châtelain ordonne de « *faire et pilloter un kay de bois es fossez entre le chastel et la ville de l'Escluze, affin de tenir l'eaue dudit chaste es fossez d'icellui*³⁰ »). Une moyenne établie à partir de la documentation d'archives permet d'estimer qu'elle doit être confortée régulièrement et qu'elle subit d'importantes réparations tous les 25 à 30 ans. La digue semble constituée majoritairement de terre recouverte de végétaux et maintenue par des planches de bois formant une palissade³¹ : en 1445, on paie un fousseur pour avoir « *reparer la dicque derriere le chastel, laquelle estoit toute rompue et grandement empirée par fortune de le mer, ledit Danckaert la prins à remplir ledit dicque de terre en tous lieux où elle estoit rompue bien et deuement, et par dessus cele a ledit Danckaert prins ledit à wasonner au besoing sera bien et deuement et estoffer [...] à ses despens de bois et de planques et de claus où besoing estoit*³² ». Au début du XVI^e siècle, on mentionne l'*estrain*, c'est-à-dire de la paille, et du *gluy* [chaume] de *fourment*³³. Pour parer au tassement de la terre, on n'hésite pas à faire des apports réguliers, comme en 1474 où on fait enlever *ung grant mont de fiens, greuse et ordure, resamblé en la thour dudit chastel et icellui charroyer et*

*mener sur les dycques de la mer au devant dudit chastel pour la garde dudit dycques*³⁴. Suite à la tempête de 1430, la digue est surélevée de 13 pieds par rapport à son niveau antérieur et on refait les parois afin de mieux contenir la terre *contre la tempeste de l'eaue de la mer*³⁵.

Les archives de la fin du XIV^e et du XV^e siècle mentionnent également des fossés et une écluse, autres éléments de l'adaptation de l'architecture castrale à l'eau environnante. Un compte de travaux daté du 26 avril 1391 indique le paiement de plusieurs personnes « *pour leur paine et salaire d'avoir ouvré de leur mestier ou nouvel escluz miz ou dicque entre la tour de le chayne et la tour qui soloit estre de la garde Gautier de La Haye par où les eaues des fossez du chastel de l'Escluse entre et yssent quant besoings est*³⁶ ». Ce passage implique une maîtrise du niveau d'eau des fossés au moyen d'une écluse, peut-être pour les besoins du chantier dans un premier temps, et aussi, pourquoi pas, en cas d'attaque ; le dispositif revêt alors un intérêt particulier puisqu'il permet d'opérer une véritable immersion défensive. Car la finalité de cette forteresse, il ne faut pas l'oublier, est bien d'asseoir la domination des ducs de Bourgogne sur la mer.

Le château de l'Écluse et la stratégie maritime des ducs de Bourgogne

La situation du château de l'Écluse, dans le contexte de la guerre de Cent Ans, est à double tranchant. D'une part, la présence de l'eau assure un intérêt stratégique pour le contrôle du littoral de la mer du Nord et de la Manche mais, d'autre part, ceci implique la nécessité de savoir se défendre contre toute tentative d'agression par la mer, dont la fameuse défaite de 1340 est la plus cuisante illustration. À partir du XIV^e siècle et en Manche tout particulièrement, on voit de plus en plus se développer une guerre maritime de course. Les trois puissances qui s'affrontent dans cet espace, à savoir les royaumes de France, d'Angleterre et les territoires bourguignons n'hésitent pas à délivrer des lettres de marque légitimant ainsi des actes de piraterie et de pillage au service des puissances territoriales³⁷. La documentation d'archives témoigne de l'activité de piraterie qui a lieu dans les environs de l'Écluse. Ainsi, en 1391, un groupe de pêcheurs reçoit de la part des bourgmestres, échevins et conseil de la ville de l'Écluse, sur ordre du duc, la somme de 3 000 francs pour avoir capturé un certain Dom Denis de Portugal qui n'est autre que Denis, duc de Cifuentes et Escalona (1354-1397), fils du roi Pierre I^{er} de Portugal, alors allié des anglais³⁸ !

Dès l'édification du château de l'Écluse, le duc de Bourgogne semble avoir eu l'ambition de dominer la Manche, comme en témoigne le projet d'invasion de l'Angleterre que nous évoquions plus haut. Bien que ce projet soit assez rapidement avorté, il semble que le château de l'Écluse abrite encore, au cours du XV^e siècle, un certain nombre de navires ducaux. Ainsi, un document daté de 1426, conservé aux archives départementales

23. RUSSON, *Les côtes guerrières... passim*.

24. PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne...* p. 281.

25. FROISSART, *Chroniques...* t. 12, p. 72-73.

26. AGR, CC, Acquits, n° 2005/A.

27. ADN, B 4 134, f° 185 r°.

28. ADN, B 1 846, n° 50 388.

29. ADN, Cumulus 16 099, f° 1 v°.

30. ADN, B 1 861, n° 51 880.

31. AGR, CC, Acquits, 2005/D.

32. ADN, B 1 990, n° 59 821.

33. ADN, B 4 136, f° 241 v° et 242 r°, et 250 v° et 251 r°.

34. AGR, CC, Acquits, 2043.

35. AGR, CC, Acquits, n° 25 043.

36. *Ibid.*

37. LAGET, « Guerre sur mer et usage stratégique de la mer... » p. 953.

38. RUSSON, *Les côtes guerrières... passim*.

39. ADCO, B 488, déclaration du 8 novembre 1426.

40. Devenus entre temps, et en particulier à la faveur du mariage de Philippe le Bon et Isabelle de Portugal, alliés des Bourguignons.

41. ADN, B 5605, f° 5 r°.

42. ADN, B 5605, f° 7 r°.

43. AGR, CC, Acquits, n° 1060/A.

44. ADN, B 20170, n° 156 124 ; PAVIOT, *La politique navale...* p. 297.

45. Nationaal Archief (La Haye) Rek. Nr 136, f° 76 v° ; Nr 147, f° 85 r° et 142 r° ; Nr 149, f° 77 r° et 126 v° ; Nr 150, f° 84 r° et 166 r° ; PAVIOT, *La politique navale...* p. 297.

46. LAGET, « Guerre sur mer... » p. 949.

de la Côte-d'Or, indique que la *garde des nefz à l'Écluse* est concédée à vie à Guillaume Le Marin³⁹. Un inventaire réalisé vers 1443 mentionne, en outre, tout un arsenal que l'on retrouve dans les combats en mer : c'est bien évidemment le cas des canons et des arbalètes, qui peuvent aussi bien servir sur terre que dans un contexte naval, et aussi des « *pavais de bois [...] qui ont esté délivré par le commandement de messire Simon* [de Diénot, ancien maître des garnisons du château de l'Écluse auquel succède Jacques de Houplines, qui fait cet inventaire] *aux portugallois⁴⁰ pour la nef de monseigneur* », ou encore des « *polies de bois servans pour tirer chevaulx ou avaler hors les nefz* » ainsi qu'un stock substantiel de fers de dardes et de javelines⁴¹, armes prisées dans les combats navals notamment pour le tir depuis les hunes situées au sommet des mâts. Les documents sont malheureusement assez peu évocateurs des lieux où sont entreposées ces galées et ces nefz. Néanmoins, l'inventaire de 1443 indique que des galées passent par l'écluse du boulevard, qui permet d'accéder aux fossés du château⁴². On peut donc envisager que les bateaux étaient entreposés dans ou à proximité des fossés. Seul un texte de 1451 précise la construction d'un édifice spécifique : « *par notre ordonnance noz officiers et les bourgmaistres et eschevins dudit lieu de l'Écluse ont fait mettre et asseoir en icelle place* [un lopin de terre près du château] *une maison et edifice ou sont noz galées⁴³* ». À partir de 1433, Philippe le Bon devient comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise. Or l'un des itinéraires les plus rapides, et qu'il emprunte fréquemment, pour se rendre dans ses nouvelles possessions consiste précisément à passer par Bruges et l'Écluse et de là prendre le bateau pour atteindre La Haye, en Hollande, en passant par Middelburg en Zélande. Jacques Paviot a montré que Philippe le Bon s'était ainsi rendu au siège de Zevenbergen à bord d'une *pleite*, petit navire à fond plat conduit par un équipage d'une dizaine d'hommes. Celle-ci était dotée d'un mât unique et garnie de veuglaires et de bombardes. Le duc y dispose d'une chambre avec une cheminée⁴⁴. À la suite de cet épisode, il semble que le duc utilise un navire similaire pour ses déplacements en Hollande et en Zélande⁴⁵. On serait assez tenté de comparer, dès lors, le château de l'Écluse au Clos des galées des rois de France à Rouen. Néanmoins il convient de nuancer et de garder en mémoire les mots de Frédérique Laget, qui montre que, dans le cas bourguignon, les réquisitions demeurent la règle et qu'on n'entretient pas réellement une flotte permanente⁴⁶. En considérant la nouvelle géographie des territoires bourguignons et, en particulier, l'acquisition de contrées de plus en plus septentrionales, on saisit mieux l'intérêt pour Philippe le Bon puis pour Charles Le Téméraire de disposer de navires prêts à embarquer à l'Écluse. Mais ceci imposait également de pouvoir défendre cette flotte et Philippe le Bon pourvoit à cette nécessité en construisant notamment un boulevard aux pieds du château.

La première mention d'un *bollewerck* repérée dans les textes est celle de l'inventaire des garnisons dressé par Jacques de Houplines en 1443. On ne le mentionne pas dans les documents de la décennie 1420, et on peut donc

supposer sa construction dans la décennie 1430, période pour laquelle aucun texte ne nous est parvenu⁴⁷. Il semble constitué de fondations de briques⁴⁸ avec des élévations en pierre⁴⁹. On sait également que le boulevard est pourvu d'« *une tour sur la pointe dudit bollewerck* » et de deux galeries dont on précise qu'elles sont construites en pierre de Soignies et couvertes d'écailles⁵⁰. On mentionne la présence d'une écluse surmontée d'une *arche* qui permettait d'accéder aux fossés⁵¹ (fig. 6). Un pont de bois permettait enfin de relier l'accès du boulevard à la porte du château⁵². Il faut souligner le fait que les documents iconographiques ne montrent jamais ce boulevard, nous laissant ainsi dans l'incertitude quant à sa morphologie, à son emplacement exact et à ses communications avec le château. L'apparition de cet élément défensif est bien entendu à mettre en relation avec le développement de l'artillerie dans le courant du xv^e siècle. Dans le cas de l'Écluse, l'ouvrage apparaît tourné vers la mer, chargé d'assurer la défense du Zwin et, par extension, de la Flandre dans son ensemble. Notons toutefois que cet aménagement défensif n'est pas représenté sur la carte de Lodovico Guicciardini, datée de 1625, signe qu'il n'existait sans doute déjà plus à cette époque.

La situation particulière et le rôle exceptionnel qu'ont souhaité lui conférer les ducs Valois de Bourgogne à la fin du Moyen Âge, font du château de l'Écluse un édifice qui n'est pas simplement au bord de la mer mais, au contraire, un élément défensif structurant et un enjeu majeur de la géopolitique de l'époque, tout entier dédié à la maîtrise et la domination des eaux de la Manche et de la mer du Nord. Sa localisation sur la rive droite du Zwin, en avant du pôle de commandement politique et économique qu'est Bruges, a fortement marqué l'architecture castrale, tant dans les choix de sa mise en œuvre que dans sa morphologie. La nécessité de canaliser les eaux, d'une part, et d'assurer la défense de la Flandre face à des ennemis venant de la mer, d'autre part, confère au château de l'Écluse, tel qu'il a été conçu par Philippe le Hardi puis modifié par ses successeurs, un aspect à nul autre pareil.

47. Le document portant la cote AGR, CC, Acquits, n° 1060/A date très probablement de cette période mais malheureusement la scribe en a oublié les dates. Jacques Paviot avait émis l'hypothèse de la construction du boulevard en janvier 1449 (*Politique navale...* p. 282), or le texte de Jacques de Houplines tend à infirmer cette hypothèse. Il est en revanche plus probable que le boulevard ait connu, en 1449, un certain nombre de modifications.

48. LAGET, « Guerre sur mer... » p. 949.

49. AGR, CC, Acquits, n° 2043.

50. AGR, CC, Acquits, n° 1060/A.

51. *Idem*.

52. AGR, CC, Acquits, n° 2043.

Pièces justificatives

1

1388-1389, château de l'Écluse. — Comptes de travaux

ADN, Cumulus 16099. État fragmentaire, seuls 21 folios sont conservés, la première partie est manquante.

[f° 1 r°] A Jacque Lebacquere, Heyne Ninelne [?], Longheman Pietersens, Thiery Regnard et Jehan Lequard, maîtres fossisseurs dudit chastiel sour le tache du marchié à yaulx faite de widier la terre des fossés dudit chastiel commençans le darain d'aoust III^{xx} et huyt, la somme de C III^{xx} III ℥ XIII s. IIII d. gros, val par leur quittance et certification des dessusdis messire Phelippe, messire le capitaine, messire Pierre de le Zippe, le dit bailli, donné le VIII de may IIII^{xx} et noef, II^m II^c III ℥.

Audit Jacque Lebacquere, Heyne Ninelne, Jehan Lepiais, Thiery Regnard et Jehan Hugheman, maîtres fossisseurs dudit chastiel pour leur paine et travail d'avoir fouy et descouvert le fons où ledit chastiel est fondé au costé vers la mer et aussi de vuider les yauves à leur péril tellement que en leur deffaut les machons n'eussent aucun destourbier d'ouvrir par marchié fait à yaulx en tache jusquez là somme de III^m VI^c XV ℥ parisis monnoye de Flandre par les commis à ce, c'est assavoir messire Phelippe de Masmmez et Gille Lefoulon, secrétaire Monseigneur au pris de XXX ℥ parisis chascune verghe de quarure tenans XX piés dont il a esté mesuré par Aermond Lekeyser, sermenté à la ville, député ad oc, avec lui Hughe Lemesureur de terres qui ont affirmé par leurs sermens que les diz fossisseurs qui ont ouvré par mesure CXX verghes et demye dont il se tindent pour bien païé dudit receveur ar certification et quittance des dessusdis ouvriers scellées des seaulx dudit messire Phelippe, messire Jehan de Morchies dit Galahaut, capitaine dudit chastiel et Thumas Descoenbeld, bailli de l'iauwe à l'Escluse, donné le premier d'aoust IIII^{xx} et VIII pour ce III^m VI^c XV ℥.

Audit Jaque Lebacquere, Heine Ninelne, Jehan Lequard, Thiery Regnard et Jehan Hugheman, maîtres fossisseurs dudit chastiel, la somme de II^c XII ℥ parisis monnoye de Flandre, pour leur paine et travail d'avoir fouy par marchié à eulx fait en tache par ledite messire Phelippe ledit chastellain, messire Symon de Brughedam, Gille Lefoulon et Jehan de Hesdineul, pour I fossé venant de l'entrée du havene au dehors de la kayne jusquez au fossé dudit chastiel emprès la tour de bois vers ledit havene par lequel estoit ordené que les materes servans à l'ouvrage dudit chastiel seroient amenées au devant ycellui et pour vuider le fossé dudit chastiel vers la mer, afin que les vaissiaux amenans materes y peissent floter, de laquelle somme il se sont tenu pour content et à bien païé du devant dit receveur par letre de quittance scellée des dessusdis, donnée le darain jour d'aoust l'an IIII^{xx} et VIII, pour ce II^c XII ℥.

Aux dessusdis masitres fossisseurs la somme de II^c XL ℥ pour leur paine et travail d'avoir estouppé et rempli de terre le fossé que par avant il avoient fait et fouy venant de l'entrée du havene au dehors le chaine jusquez au fossé dudit chastiel et aussi avoir fait une dicque en ycellui fossé au bout vers ost emprès ledit chastiel par marchié à eulx fait en tache par ledit messire Galahaut, Jehan de Hesdineul et Jehan de Sombref, maistre charpentier mondit seigneur, de laquelle somme il se sont tenu pour content et à bien païé dudit receveur par leurs quittances et certifications des dessusdis scellées et données ledit darain jour d'aoust IIII^{xx} et VIII pour ce II^c XL ℥.

Aux dessusdis maîtres fossisseurs la somme de LXXV ℥ XII s. pour leur paine et travail d'avoir vuïdié et nettoiyé le nouvelle havene venant devers ost jusquez audit chastiel afin que les vaissiaux amenans materes pour le fait desdis ouvraiges y peussent floter et ce par marchié à eulx fait en [f° 1 v°] tache par ledit messire Phelippe, messire Galahaut et ledit Gille Lefoulon, de laquelle somme il se sont tenu pour content et bien païé dudit receveur par leurs lettres de quittance et certification scellées des dessusdis messire Phelippe, messire Galahaut et ledit Gille, donné ledit darain jour d'aoust IIII^{xx} et VIII, pour ce LXXV ℥ XII s.

Auxdis fossisseurs pour leur paine et travail d'avoir hauchié tant la terre du fossé dudit chastiel au costé de nort devers la mer comme les dicques fais à travers d'ycellui fossé afin que l'iauwe de la mer par fortune de temps ne

des yauves vives n'i passassent, XLVIII ℥, comme il appert par lettres de certification et quittance des dessusdis, donnés soubz les seaulx des dessusdis mesure Phelippe, ledit capitaine et ledit bailli, donné le darain jour d'aoust l'an M CCC IIII^{xx} et VIII, pour ce XLVIII ℥.

Aux dessusdis fossisseurs la somme de XXIII ℥ parisis monnoye de Flandre pour leur paine et travail d'avoir hauchié de terre l'entrée devant le porte dudit chastiel en egale hauteur du pont de ladite porte afin que on puisse les materes desdis ouvrages plus aysiement mener audit chastiel et ce par marchié fait en tache à yaulx par Jehan de Sombref, maistre charpentier mondit seigneur de laquelle somme il se sont tenu pour content dudit receveur par leurs quittance scellées des seaulx des dessusdis, donnés le darain d'aoust IIII^{xx} et VIII, pour ce XXIII ℥.

Item païé de sepmaine en sepmaine par les parties ensuivant aux personnes chi après nommées pour les ferremens déclarés pris et achetés depuis le XXII jour [sic] d'avoir l'an mil CCC IIII^{xx} et VII jusquez au XVI jour [sic] de decembre ensuivant, lesquelx ferremens ont esté aloué tant en la facion des fourmes et arches sour quoy on a vauté les archières et tenus comme des II voutes de la grand sale et grosse tour devers la ville dudit chastel comme pierres de Brabant, briques et sablon furent ordenés a estre menés dedens ycellui.

[f° 3 r°] Item païé par ledit receveur pour plusieurs parties d'ouvrages et estoiffes mises et ouvrées audit chastiel depuis le lundi XXIII^e jour de decembre IIII^{xx} et VII jusquez au samedi XXVIII^e jour de novembre IIII^{xx} et VIII ensuivant en ferremens comme claux nouveiaux et vies tans es charpentaiges de fourmes, arches et escalages de bois fais pour les premières voutes, archières des tours et alées ou pan de mur dudit chastiel au costé vers la ville de l'Escluse, Slepeldame et vers la mer comme au nouvel palliz, garites et alées estans sour ycellui aux dicques par où les yauves se vuident hors des fossés au nouvel pont par où l'on amaine les materes pour le machonage de le nouvelle grange en la fortification dudit palliz pour le fait de l'ouvrage dudit chastiel où mestiers estoit par les parties contenues en I rôle de parchemin ensuivant après par sepmaines justement ensi que chi après s'ensuivent.

2

1389, château de l'Écluse. — Quittance de Thomas de Screvelde, bailli de l'eau de l'écluse.

ADN, B 1848, n° 50464

[f° 1 r°] Sachent tout que je Thomas de Screvelde, bailli de l'iauwe à l'Escluze certefie par ces presentes à tous auxquels il appartendra que Jehan de Souviessie, sergent d'armes du Roy et maistre charpentier de monseigneur de Bourgogne et de Flandres en son chastiel à l'Escluze est venus pardevant moy et a dit et reconnu que il a eu et reçu de Gillis de Houtemeersch et Jehan Le Hout les parties de bois et de meryen chi après contenues au pris ensuivant qui ont esté mis et convertis à l'ouvrage pour faire I pont oultre le fossect du chastiel à l'Escluze vers le mer pour admener les materes de pierre, de cauch, de briques et plusieurs autres estoiffes pour le utilité de l'ouvrage dudit chastiel, c'est assavoir, XXII et demi de bois appielles (?), huit draghene le pieche XIII s. VI d. gros monte XV ℥ III s. IX d. gros. Item XXI autres appielles, moyens bois, le piece XVIII gros monte XXXI s. VI d. gros. Item VIII grandes aissielles, mizes sour le dit bois pour yceli mieux mener de Bruges à l'Escluze à V gros le piece monte XL gros. Et pour le vottiure au navieur XIII s. gros montent ces parties ensemble XVII ℥ XII s. VII d. gros qui valent deux cens onze livres sept sols parisis monnoie de Flandres. Tesmoing mon seel mis à ces lettres le XV^e jour de juïnet en l'an de grace M CCC IIII^{xx} et noef.

3

1424. — Certification de Jehan Le Baenst, bailli de l'Écluse, au sujet de travaux menés au château

AGR, chambre des comptes, 2043.

[f° 1 r°] Je Jehan Le Baenst, bailli de l'Escluse, certiffie à tous ausquelx ils appartendra que pardevant moy sont aujourduy venus et comparus en propres personnes Martin fils Diedryc, Christaen fils Boudrin et Henry fils

Jehan, fossoieurs et maistre Branque de le Cortebussche, charpentier, lesquelx de leur bonne et franche voulenté ont congneu et confesse avoir eu et receu de Florens Descamps, receveur de l'Escluse la somme de douze livres dix-sept solz gros monnoie de Flandres, que deue leur estoit à cause des ouvrages par eulx fais, estoffés par eulx delivrez à la dique gisant derriere et au costé de noord du chastel de l'Escluse et à la caye estant au dehors au long d'icelle dicque, laquelle caye y fu en temps passé faite pour la garde et sauvement de ladite dicque, assavoir lesdiz Martin fils Diedryc, Chrestiaen fils Boudrins et Henry fils Jehan, fossoieurs pour ladite dicque qui tres fort estoit desrompue et despechié de l'eau de la mer, de la grand tourmente qui fu la nuit du jour Sainte Lysebecte [5 novembre] en l'an mil CCCC vint et quatre derrenierement passé, avoir refaite jusques la valent de soixante dix verges de long ou environ, les trous en icelle remplis de terre et pardessus tout au long du costé vers la mer d'embas jusques en hault wassonner de wasons bien et deument ainsi qu'il appertenoit estre fait par marchié en tassche à eulx fait par ledit receveur, la somme de dix livres dix solz gros. Et ledit maistre Branque, charpentier, pour ladite caye qui en plusieurs lieux forment estoit rompue et desclose, avoir refaite, reclose et réparée tout de bon bois de chesne, bien et deument en la maniere qu'il appertenoit et pour tout le bois, les ais et les cloux ad ce employé, avoir livré à ses despens par marchié en tasche à lui fait par ledit receveur, deux livres sept solz gros monnoie de Flandre. Et ce es mois de decembre et janvier mil CCCC vint et quatre, lesquelz ouvrages je certiffie comme dessus estre fais et parfaits bien et deument ou temps dessusdit et les marchiés estre telz ainsi que dit et expressé est cy dessus. De laquelle somme de douze livres dix sept solz [sic] groz dite monnoie, lesdiz Martin fils Dendryc et Chrestiaen fils Boudrin, Henry fils Jehan et maistre Branque de le Cortebussche en tant que a chacun d'eulx leur touche se tindrent pour content et bien païé et en quiterent mon tres redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, ledit Florens Descamps, son receveur et tous autres qu'il appartient. Tesmoing mon seel cy miz le XIII^e jour de fevrier l'an mil CCCC vint et quatre.

4

1451. — Mandement du duc de Bourgogne à ces commissaires des finances, 1451
Bruxelles, AGR, chambre des comptes, 1060/A.

[...] A noz améz et feaulx conseillers les commissaires ordenez sur le fait de noz finances salut et dilection. Comme Ghildes Vaudins, dit Argent, nous eust nagaires fait remonstrer jusque despieca il print de nous ou de nostre receveur de l'Escluse pour nous, une place de terre, assise en nostre ville de l'Escluse pres de nostre chastel audit lieu moiennant la somme de six livres douze solz parisis, laquelle place qui estoit vague en fossez et en fumiers il a fait mettre en estat à unir et clorre en quoy il a grandement frayé et despendu de sa chevance et en a de louage par an seze escuz de XXIII gros dite monnoie la piece, qui valent dix neuf livres quatre solz parisis dite monnoie dont il a esté païé jusques à ceste année parce que par notre ordonnance, noz officiers et les Bourgmaistres et eschvins dudit lieu de l'Escluse ont fait mettre et asseoir en icelle place, une maison et edifice ou sont noz galées, dont icelle place en la plus grant et meilleure partie est occupée a son tres grant dommage et preiudice si comme il dit, en suppliant humblement ce considéré le vueillions doresnavant faire quite et paisible de la dite rente de VI £ XII s. parisis, et pour ses pertes et dommages lui ordenez et taxer ne qu'il nous plaira lesquelles choses à nous remonstrées par ledit suppliant noz améz et feaulx conseillers messire Simon de Lalaing, chevalier, chambellan et capitaine de nostre chastel, Florens Dechamps nostre bailli et Jean Bayart nostre receveur de l'Escluse par nostre commandement et ordonnance s'estoient informez et sur la dite supplicacion nous aient escript leur adviz, pourquoy nous avons ladite supplicacion ensemble l'adviz desdits capitaine, bailli et receveur, et considéré les choses dessus dites vous mandons et commandons et expressement [...] que par ledit Jehan Bayart ou autre nostre receveur dudit lieu de l'Escluse que soit quite doresnavant et pour le temps que la dite maison et noz dites galées ont esté et seront en la dite place audit suppliant ou à son [...] mandement paieez, bailliez et delivrez pour la moictié de ce que ce que ledit suppliant avoit par paier le louage de ladite place [...].

Bibliographie

- JEHAN FROISSART, *Chroniques*, J.B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), Osnabrück : Biblio Verlag, 1867-1877.
- LAGET (Frédérique), « Guerre sur mer et usage stratégique de la mer (Manche, XIV^e-XV^e siècle) », *Revue du Nord*, t. 95, n^o 402, octobre-décembre 2013, p. 947 à 966.
- PAVIOT (Jacques), *La politique navale des ducs de Bourgogne, 1384-1482*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 1995.
- RUSSON (Marc), *Les côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge, France-façade océanique, XIII^e-XV^e siècles*, Rennes : PUR, 2004.
- SALAMAGNE (Alain), « L'architecture militaire, châteaux et fortifications urbaines », in : PRIGENT (Christine) (dir.), *Art et société en France au XV^e siècle*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1999.
- SCHOONEMAN (Marion), *Bourgondische kastelen in de Lage Landen*, mémoire de l'Université de Gand, sous la direction de Wim de Clercq, 2013.
- VAUGHAN (Richard), *Philip the Bold : the formation of the burgundian state*, Londres : Longman, 1979 [1^{ère} édition : 1962].



De l'eau dans les fossés ? Embellissement, édilité et stratégies défensives à Estavayer-le-Lac à l'époque d'Humbert le Bâtard de Savoie

DANIEL DE RAEMY

Service des biens culturels du canton de Fribourg (Suisse) Inventaire des Monuments d'Art et d'Histoire

Résumé

Humbert le Bâtard, demi-frère du duc Amédée VIII de Savoie, acquiert en 1423 le château de Chenaux à Estavayer-le-Lac dans le but d'en faire sa résidence de prestige à l'intérieur de l'apanage qui lui est accordé aux confins septentrionaux du duché. Il renforce l'édifice au moyen de fausses-brâies cantonnées de tours circulaires en briques. Il élargit les fossés dans le but de les rendre inondables : le château de Chenaux serait devenu une île au sommet de la falaise qui domine le lac de Neuchâtel ! Ce « *wasserburg* » n'a cependant jamais vu le jour car Humbert décède en 1443, avant la fin des travaux.

Humbert s'implique également dans la gestion de la ville d'Estavayer-le-Lac en favorisant en 1423 la construction d'un grand bassin de rétention en amont de l'agglomération. Ce dernier contribue à la lutte contre l'incendie, à l'hygiène par le nettoyage des rues à grande eau et à pallier les pénuries en cas de sécheresse.

Située sur la rive sud du lac de Neuchâtel, la ville d'Estavayer-le-Lac s'est installée sur la falaise molassique qui le borde, à un endroit où elle n'est pas trop élevée, interrompue par diverses failles creusées par des ruisseaux qui ont disparu avec l'urbanisation du site, sauf celui actuellement dit « des Moulins », qui recueille les eaux du ruz Beaufré (fig. 2). À l'intérieur de la ville, ces deux cours d'eau sont maintenant complètement souterrains. À proximité d'une église dédiée à saint Laurent, remontant certainement au Haut Moyen Âge, reconstruite entre 1390 et 1535, les Estavayer, cités pour la première fois en 1143, dont les origines ne peuvent remonter de façon sûre qu'à la toute fin du XI^e siècle¹, construisent leur château sur une petite éminence molassique protégée par les ravins naturels d'anciens ruisseaux. Celui-ci n'est cité explicitement qu'en 1230² ; il se complétait alors d'un petit bourg qui s'étendait au nord, sur l'actuelle place de Moudon.

Au cours du XIII^e siècle, en deux étapes, le domaine des Estavayer se scinde en trois coseigneuries. La population sujette s'accroît en même temps qu'elle gagne en indépendance, créant progressivement une entité communale. La branche aînée des Estavayer conserve le château primitif de Motte-Châtel

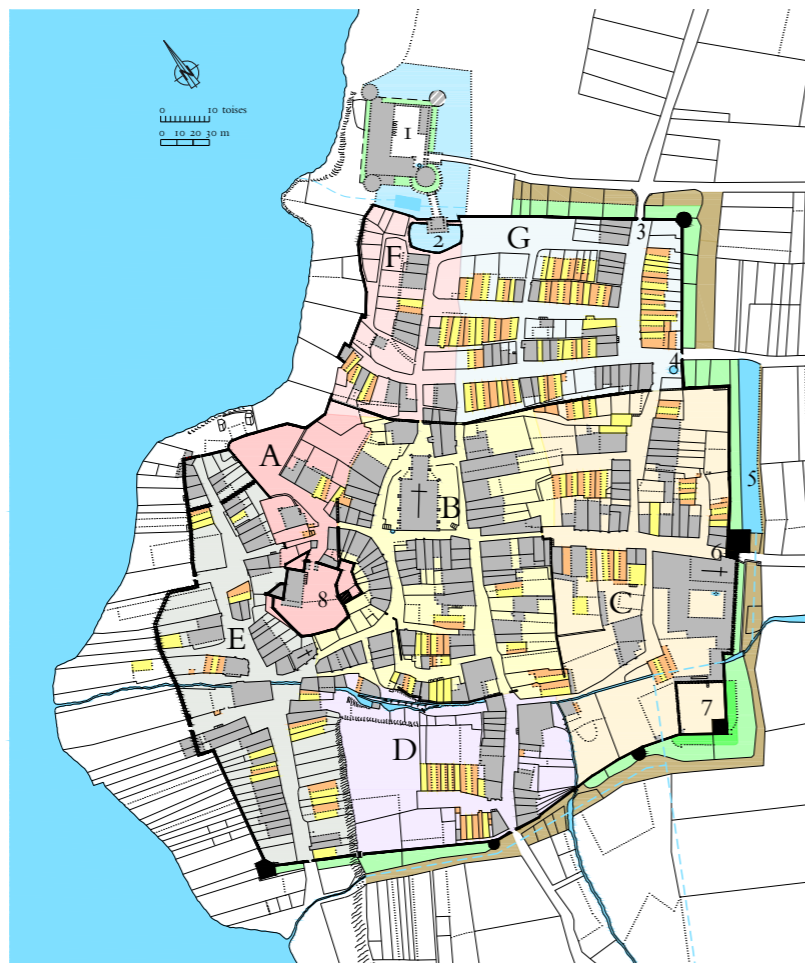
1. GINGINS-LA-SARRAZ, *Cartulaire...* p. 1-9. Sur l'origine des Estavayer, voir CASTELNUOVO, *Seigneurs et lignages...* p. 95-97 et ANDENMATTEN, *Coseigneurie et ramification lignagère...*

2. ROTH, *Cartulaire...* p. 370 : échange du 31 mars 1230, passé « *apud Estavaiel, in castro* ».

◀ Fig. 1 : Estavayer-le-Lac, château de Chenaux, vue depuis le lac. Au premier plan, l'angle occidental de l'aula magna, la tour de brique de 1432-1443, le barrage du fossé allant buter contre l'enceinte du faubourg de Chenaux. À l'arrière-plan, le châtelet d'entrée au-delà du grand fossé, la grande tour de 1285-1292 (cl. D.R. 2011).

▲ Fig. 2 : le réseau fortifié, enceintes et fossés d'Estavayer-le-Lac, sur la base du plan cadastral de 1745-1746. En traits forts, les murs considérés comme défensifs. En traitillés, tracés hypothétiques ou non constatés par l'approche archéologique. En vert, les chaussées/lices, surélevées ou non, celles de la ville devenues des jardins privés entre 1520 et 1540. En brun, la zone des fossés, terrain public servant à la circulation ou fonctionnant comme lit de ruisseau. En traitillé bleu, les ruisseaux disparus, attestés par les archives.

- A. Le castrum (premier château des Estavayer, fin XI^e siècle et son bourg).
 B. Le bourg (1^{re} moitié XIII^e siècle) qui a enveloppé l'église paroissiale Saint-Laurent, du Haut Moyen Âge.
 C. Le faubourg des Chavannes (« cabanes ») fermé à la fin du XIII^e siècle.
 D. Le faubourg d'Outrepoint, au-delà de la faille du ruisseau des Moulins, fermé à la fin du XIII^e siècle.
 E. Les faubourgs de Rive, fermeture par étapes, fin XIII^e siècle - 1400.
 F. Le faubourg de Chenaux, vers 1285.
 G. Le faubourg de la Bâtiaz, 1338, abritant essentiellement des granges.
 1. Château de Chenaux, 1285-1292.
 2. Châtelet et son fossé, 1440.
 3. Porte du Camus, 1338.
 4. Porte Vucheret ou porte du Borny, 1338.
 5. Le bassin de la Chaussée, 1423.
 6. Porte des Dominicaines, fin XIII^e siècle, et sa grosse tour éponyme, 1443-1472.
 7. Château de Renaud V d'Estavayer, puis des Savoie, fin XIII^e siècle.
 8. Château primitif de Motte-Châtel.
 (plan : Service des biens culturels, Fribourg (désormais SBC)/ Yves Eigenmann).



mais son caractère fortifié disparaît : le « donjon » au sommet de la butte molassique est détruit avant la fin du siècle et seule la basse-cour est utilisée comme résidence. Simultanément à l'agrandissement de la ville et à sa fermeture par une enceinte précédée d'un ample fossé, les deux branches cadettes construisent leur propre château : l'un situé au nord, prend le nom de « Chenaux » (de *canalibus*), terme illustrant certainement les vastes fossés artificiels qui l'entourent alors ; l'autre appartient aux Estavayer-Cugy, Cugy étant un village situé au centre du territoire que cette branche contrôle, à 5 km au sud d'Estavayer. Plus tard, ce château est connu sous le nom de « Savoie » car les



▲ Fig. 3 : château de Chenaux, vu depuis le sommet de la contrescarpe orientale du fossé. Au premier plan à gauche : contrescarpe non dressée. Au fond du fossé, jardin avec barrière de pierre du début du XIX^e siècle. La courtine orientale a été abattue en 1760, seul le mur de braie, à l'avant, a subsisté. L'angle oriental de ce dernier aurait dû être flanqué d'une tour en brique. Sur le flanc nord, à droite : la braie n'a pas été réalisée et le fossé a été remblayé. Au fond, la tour en brique a remplacé en 1432-1443 la tourelle d'angle originale à deux étages (cl. D.R. 2010).

Estavayer-Cugy vendent leur part de coseigneurie staviacoise à Isabelle de Chalon, dame de Vaud, veuve de Louis de Savoie³. Dix ans plus tard, cette part échoit au comte de Savoie qui la détiendra jusqu'en 1536.

3. Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Corte, Baronnie de Vaud, mazzo 19, Estavayer n° 35.

Le château de Chenaux, un « Wasserburg » ?

Le château de Chenaux (fig. 1 et 3) est construit entre 1285 et 1292 par Pierre et Guillaume d'Estavayer selon les règles du flanquement systématique⁴ ; il adopte un plan quadrangulaire, presque carré. Leur part de coseigneurie ne permettait en principe pas à ces deux frères de s'offrir un édifice de cette ampleur. Ce sont assurément leurs revenus viagers anglais qui ont complété le financement. En effet, Pierre, neveu d'Othon de Grandson, s'était mis au service du roi Edouard I^{er} d'Angleterre, alors que Guillaume a arboré le titre d'archidiacre de Lincoln. Une seule grande tour, posée au coin méridional, commande l'entrée située dans la courtine orientale. Les

4. Une première approche archéologique de ce château par RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours...* p. 204-210 et 552-557.

autres angles étaient dotés de tourelles à deux étages dont une seule subsiste. À l'origine, le château ne disposait pas de lices et de braies, ses courtines plongeant directement dans un vaste fossé, creusé au sud et à l'est, sans doute en partie naturel au nord, d'où l'édifice tire son nom (« *canalibus* » : des fossés). Pour les successeurs de Pierre et Guillaume d'Estavayer-Chenaux, cet édifice, trop grand relativement à son assise territoriale, sera toujours une cause de précarisation, son entretien n'étant pas toujours assuré. Le 30 janvier 1432, Anselme d'Estavayer-Chenaux vend le château et tous les droits sur la coseigneurie qui en dépendait à Humbert le Bâtard, demi-frère du duc Amédée VIII de Savoie, avec clause de rachat et surtout avec l'obligation imposée au nouveau propriétaire d'effectuer pour 2 000 florins de travaux⁵.

Installé dès 1403 par le duc dans les marches septentrionales des États savoyards aux fins de sécuriser les frontières, Humbert dispose enfin, dans l'apanage qu'il se voit accorder, d'une résidence personnelle à la hauteur de son rang⁶. Mais l'édifice est en mauvais état et pratiquement inhabitable. Après l'avoir mis hors d'eau en refaisant les toitures, Humbert enveloppe le château de fausses-braies : la nouvelle enceinte basse ainsi créée doit contenir une levée de terre fournie directement par l'élargissement des fossés, taillés dans le substrat molassique. La grande tour est dotée d'une chemise à laquelle aboutit le pont d'une nouvelle entrée, du côté de la ville, protégée par un imposant châtelet, tourné contre cette dernière. Aux trois autres angles des braies, les maçons – « *carronniers* » piémontais engagés par Humbert ont prévu une tour circulaire en brique percée de meurtrières pour les armes à feu, les plus précoces de Suisse Romande. Les deux tours côté lac sont construites ; même si elles en imposent, leur aspect élancé ne les situe pas à l'avant-garde de l'architecture militaire. La mort d'Humbert, en 1443, vient interrompre ce chantier : la troisième tour à l'angle oriental, ainsi que le mur de braie adjacent, ne seront jamais construits. Le château, toujours en mauvais état à l'intérieur si l'on excepte l'*aula*, est ensuite récupéré par les Estavayer-Chenaux qui n'auront pas les moyens de parachever l'œuvre, bien connue depuis l'étude que lui a consacrée Marcel Grandjean⁷.

Ce qui est moins connu, c'est qu'Humbert avait l'intention d'entourer son château de vastes douves humides au moyen de deux barrages en brique qu'il fait dresser, fermant les fossés à l'aplomb de la falaise de part et d'autre du château. Longtemps non entretenues et très dégradées, ces murailles ont fortement été restaurées en 1917 et 1920 (fig. 4). L'alimentation en eau était assurée par de petites sources souterraines, donc invisibles, situées à l'est, en amont, sous le terrain dit actuellement « de la Prîla », soit les anciens prés du château faisant partie de la réserve seigneuriale. L'eau était captée dans le fossé même et dans sa contrescarpe orientale (fig. 5), directement sous le commandement du château donc bien défendables. À l'instar des braies, la contrescarpe du fossé étendu n'a pas été achevée : au-delà de l'accès oriental et sur le flanc nord, le substrat molassique n'a pas été taillé verticalement mais est resté en plan incliné dans un état préparatoire ou intermédiaire. Au nord, le fossé était originellement très marqué et en grande partie naturel si on en juge par l'élévation très importante du mur-digue (environ 7 m) mani-

5. AST, Corte, BV, m. 20, Estavayer n° 69, 30 janvier 1432. Document publié par CORNAZ, *Humbert...* p. 348-358.

6. RAEMY, « Stratégies résidentielles et défensives... » p. 90.

7. GRANDJEAN, « Un jalon essentiel... »



▲ Fig. 4 : château de Chenaux vu depuis le nord, vue de 1920. Avant 1879, le lac s'étendait jusqu'au pied de la falaise. Le gros contrefort en grès coquillier a doublé la falaise en 1785-1786 aux fins de stabiliser la tour de brique. À gauche de cette dernière, le mur-digue qui fermait le fossé nord, restauré en 1917-1919 ; à droite, restes du mur de braie occidental (cl. SBC, fonds Reiners).



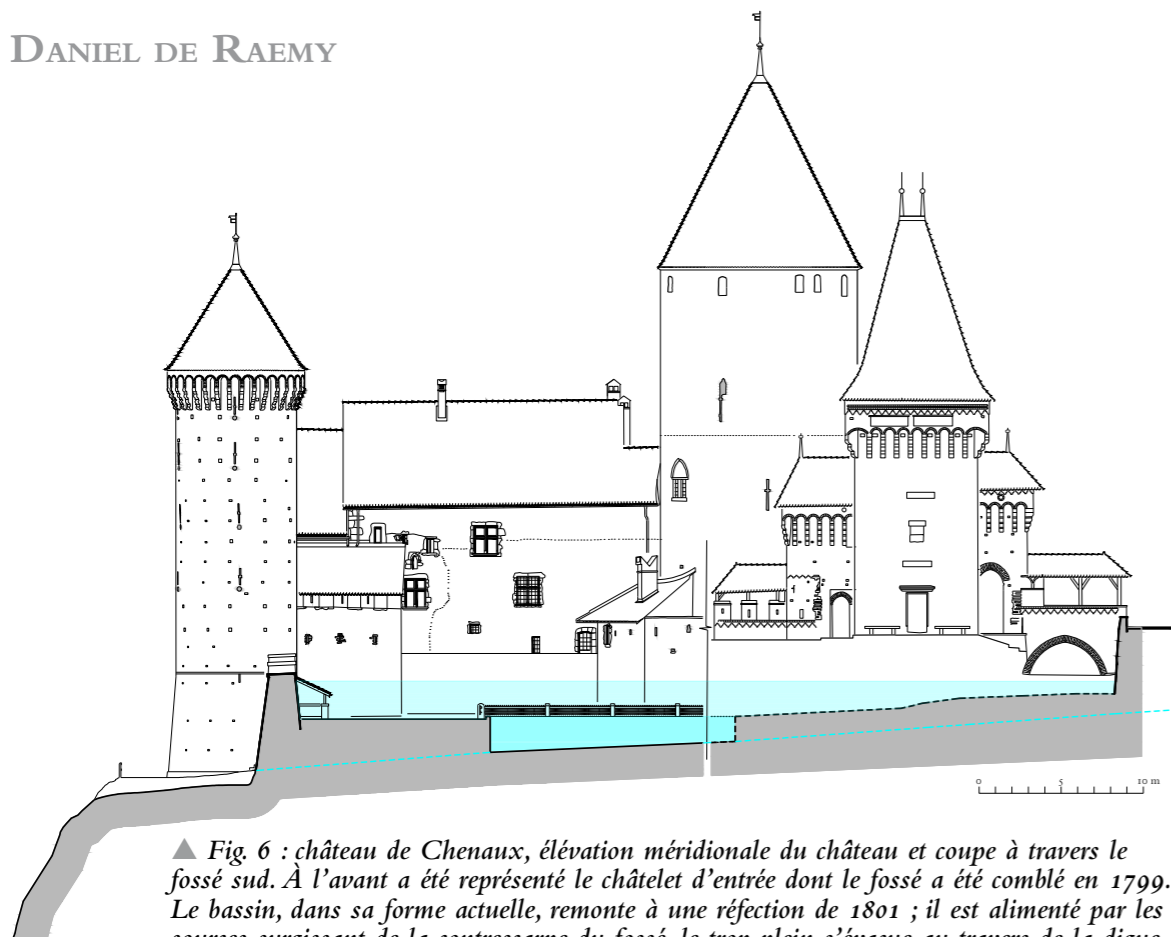
▲ Fig. 5 : château de Chenaux, fossé oriental. À gauche du pont d'accès de 1507, contrescarpe du fossé taillé dans la molasse avec l'entrée d'une galerie de captage de source ; à l'avant, un puits. Ces sources alimentent le bassin situé dans le fossé méridional du fossé (cl. D.R. 2015).

festement installé dans une dépression du substrat molassique⁸. Si Humbert avait pu achever son chantier, la contrescarpe du fossé – soit les parois de cet immense bassin quadrangulaire (fig. 6) qui aurait isolé le château de Chenaux de la terre ferme avoisinante – aurait dû recevoir un parement en brique légèrement taluté afin de le rendre étanche. On en voit l'amorce au départ du premier pont d'accès depuis la ville situé sous le commandement du châtelet (fig. 7). Si ces vastes douves n'ont jamais vu le jour, le fossé méridional a tout de même reçu un grand bassin, peut-être déjà sous les Estavayer-Chenaux, mais en tout cas sous Leurs Excellences de Fribourg (LL.EE.), soit la nouvelle autorité qui s'impose à Estavayer dès l'époque moderne, l'oligarchie patricienne de Fribourg. Il est toujours alimenté par une source captée dans la contrescarpe orientale du fossé (fig. 8).

Le bassin de la Chaussée

Si Humbert n'a pas eu le loisir d'achever ce qui devait contribuer à renforcer le château de Chenaux et surtout à l'embellir, il a en revanche encouragé, comme coseigneur de la ville d'Estavayer, la création d'un grand bassin de rétention qui a été installé dès 1423 dans les fossés orientaux de

8. Au pied de la tour nord, la digue est devenue un mur de soutènement car le fossé a, à notre avis, été comblé au XVIII^e siècle afin de créer une esplanade d'agrément. Outre son profil dans la falaise, on ne voit de cette dépression que la partie supérieure de son flanc oriental qui façonne un petit fossé avec le comblement.



▲ Fig. 6 : château de Chenaux, élévation méridionale du château et coupe à travers le fossé sud. À l'avant a été représenté le châtelest d'entrée dont le fossé a été comblé en 1799. Le bassin, dans sa forme actuelle, remonte à une réfection de 1801 ; il est alimenté par les sources surgissant de la contrescarpe du fossé, le trop plein s'évacue au travers de la digue par la falaise. En bleu clair, remplissage maximal théorique du grand bassin souhaité par Humbert le Bâtard de Savoie (relevé Archéotech SA, Pully, mise au net Yves Eigenmann).



▲ Fig. 7 : château de Chenaux, pont oriental du châtelest, amorce du parement en brique taluté qui aurait dû couvrir la contrescarpe du fossé (cl. D.R. 2015).



▲ Fig. 8 : château de Chenaux, fossé méridional, bassin dans sa configuration actuelle (cl. D.R. 2006).

l'agglomération et connu sous le nom de « Chaussée » (fig. 9). Le choix de ce terme étonne a priori, car il désigne habituellement, non pas une dépression, un creux – en l'occurrence ici un bassin taillé dans la roche – mais au contraire quelque chose de surélevé, le plus souvent une digue sur laquelle prend place une voie de circulation. Non loin d'Estavayer, la ville d'Yverdon n'était accessible que par des « chaussées » ; elles permettaient de franchir à pied sec les vastes marais qui l'entouraient presque complètement.

Pour comprendre le choix de cette appellation, il faut décrire le contexte dans lequel s'est installé ce bassin, soit le système fortifié mis en place pour protéger la ville d'Estavayer. Ce dernier, véritablement organisé et planifié, n'apparaît qu'avec la fermeture du bourg des Chavannes, d'Outrepoint et de Grande Rive, dès la fin du XIII^e siècle. Il est complété au cours du XIV^e siècle avec l'enceinte du quartier de la Bâtiaz dès 1338 et celle du faubourg de petite Rive en 1400, du côté du lac. D'une hauteur initiale variant de 8,5 à 9,5 m et d'une épaisseur allant de 0,9 m à 1,8 m, les murs de ville étaient précédés d'un ample fossé, dont la largeur varie de 14 à 20 m et la profondeur n'excède pas 3 m. D'abord propriété des coseigneurs, le terrain des fossés est passé entre les mains de la ville, sans doute simultanément à la création de l'enceinte, avec charge pour celle-ci de les maintenir en bon état, avec les revenus de l'omgelt, l'impôt sur le vin, également cédé par les coseigneurs⁹. Aux fins d'améliorer leur capacité défensive, les fossés méridionaux ont fonctionné en partie comme dérivations des divers ruisseaux traversant le site (fig. 2, traitillé bleu) ; ils ont également complété le réseau des circulations en servant de chemin.

Les fossés n'ont pas été creusés jusqu'au pied de l'enceinte principale : là, une large bande de terrain a été maintenue à son niveau naturel, voire surélevée, ceci aux fins de réduire la hauteur des murailles, d'en limiter les travaux de fondation et d'en pérenniser la solidité. Cette sorte de banquette, qui a ainsi défini la position de l'escarpe du fossé, est attestée dès 1340¹⁰ sous l'appellation de « chaussée » (*choucia/chaussiaz*, de *calciata*). Ce terme désigne en effet une digue ou un chemin surélevé qui, ici, dominait le fossé et aurait pu jouer le rôle d'une lice. Si elles sont très marquées au sud de la porte des Dominicaines et se développent sur deux niveaux autour du château de Savoie, elles sont inexistantes autour du faubourg de la Bâtiaz. Il semble qu'on ait renoncé à cet aménagement en 1338 et qu'on se soit contenté du large fossé, jusqu'au pied de l'enceinte.

Outre qu'elles n'étaient pas complètement continues, ces « lices » n'ont cependant jamais été protégées par des braies, car il n'en est jamais fait mention dans les sources écrites et aucun indice dans le terrain n'en accrédite l'existence. Dans les années 1520 et 1530, la ville les vend en faveur de l'Hôpital aux particuliers qui sont autorisés à les aménager en jardins¹¹ à deux conditions : tout d'abord, il sera maintenu au pied de l'enceinte une banquette de terre surélevée et large de 50 cm (1,5 pied), tenue par une petite palissade aux fins d'en protéger les fondations ; ensuite, la ville se réserve un droit de rachat, « en cas de nécessité », que le propriétaire ne contestera pas,

9. Première mention de l'omgelt entre les mains de la ville dans Archives de la ville d'Estavayer (désormais AE), 0007, parchemins, XIV, n° 72, 8.2.1 338. La cession par les coseigneurs des terrains en périphérie de ville n'est documentée que dans sa dernière étape, lorsque Humbert le Bâtard accorde à la ville toute la zone du Grand Port, dès l'enceinte méridionale de Grande Rive (AE, 0038, parchemins, XV, n° 214-16.5.1 432, publié par VEVEY, *Le droit d'Estavayer...* p. 68-69).

10. AE, 0008, parchemins, XIV, n° 88, 23.4.1 340.

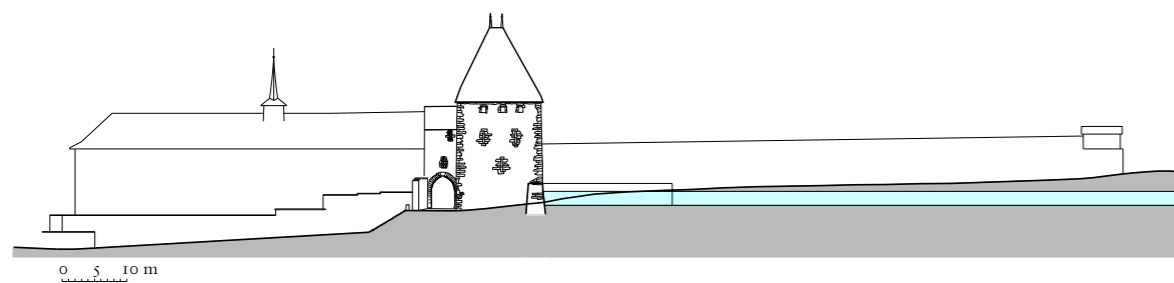
11. L'histoire des « places communes réduites à jardin » est donnée par les registres de reconnaissances conservés aux Archives de l'État de Fribourg (désormais AEF). Les références précises seront données dans notre étude à paraître (RAEMY, *Estavayer-le-Lac...*)

mais elle n'explicite jamais ce qui motiverait ce rachat. En tout cas, lors des alertes de guerre des XVII^e et début XVIII^e siècles, à l'occasion des remises en état de son appareil défensif, elle n'en a jamais fait usage. Dès lors, ces jardins sont clos de murs ou de barrières en bois comme on le voit encore au pied des tours d'artillerie méridionales ou le long du chemin d'accès au château de Chenaux. Dans ce dernier cas, la totalité du fossé a été vendue, mais en deux étapes, à en juger par la présence d'un mur médian qui n'avait pas de raison d'exister puisque dans ce secteur, la chaussée faisait défaut.

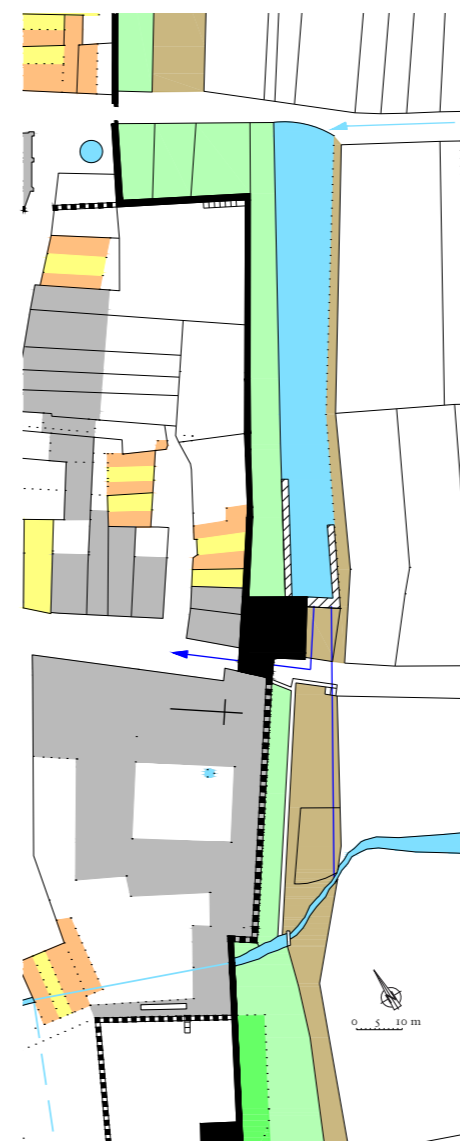
La construction du bassin dans le fond du fossé oriental entre la porte des Dominicaines (la grosse tour n'existait pas encore) et la porte du Borny, résulte d'une décision de la commune et de ses coseigneurs du 24 septembre 1423¹².

La tâche est confiée à l'un des bourgeois de la ville, Pierre des Gras alias Pontherose, lequel fera reconstruire sa maison familiale au quartier de Rive (Grand-Rue 48) dans les années 1440. L'entrepreneur n'est pas un homme du métier mais il assume les risques de l'entreprise pour un montant fixé à 12 florins d'or. Les tarifs pour la main-d'œuvre engagée sont aussi spécifiés. Quant à la réalisation elle-même, les précisions ne sont pas légion. On apprend que le mur doit bien être parementé en « molasse », soit en blocs de grès coquillier, sur ses deux faces. Comme le bassin a pris place au pied des « chaussées » dont on vient de parler, il a été qualifié de la même manière, faute de mieux, par glissement métonymique.

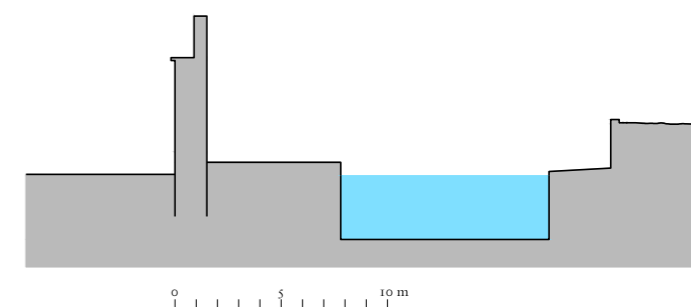
Dans le secteur qui nous intéresse, entre les deux portes de ville orientales, le fossé a été creusé dans le substrat molassique qui présente, sur une longueur d'environ 120 m, une déclivité de 5 m en direction de l'ancienne route de Payerne, laquelle a été aménagée à flanc de coteau, le « talweg » étant situé encore plus au sud, soit le lit du ruz Beaufré (fig. 9a). Par conséquent, le bassin n'avait pas à être entièrement entouré d'une muraille. Cette dernière – originellement simple barrage perpendiculaire à l'axe du fossé puis disposé en « U » – n'avait à être construite que dans la partie aval aux fins de retenir l'eau. Celle-ci en amont était contenue par la molasse naturelle excavée.



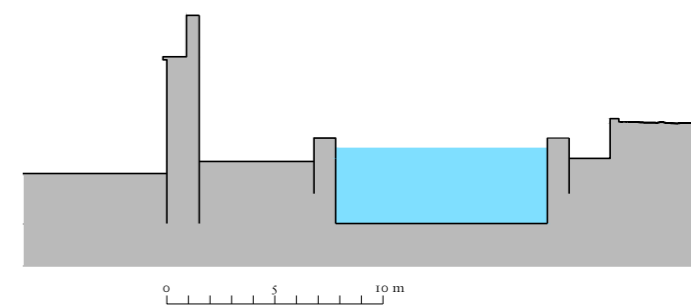
▲ Fig. 9a : la Chaussée, reconstitution hypothétique, coupe longitudinale. Au centre, la porte des Dominicaines donnant sur la route de Payerne, flanquée d'une grosse tour carrée construite sur le mur du bassin entre 1443 et 1472. En silhouette, le couvent des Dominicaines à gauche, le mur de ville à droite, au parapet médiéval inconnu (plan : SBC/Yves Eigenmann).



▲ Fig. 9b : la Chaussée, reconstitution hypothétique, selon le plan cadastral de 1745-1746, avec reconstitution des murs de rétention. A priori, seule la Grand-Rue pouvait être arrosée directement à grande eau. En vert : la zone des lices ; en brun, le fond du fossé. Le trop plein du bassin est évacué au moyen d'une canalisation se déversant dans le ruz Beaufré, qui entre en ville entre le couvent des Dominicaines et le château de Savoie, servant de fossé humide à ce dernier (plan : SBC/Yves Eigenmann).



▲ Fig. 9c : la Chaussée, reconstitution hypothétique, coupe transversale dans la partie amont du bassin (plan : SBC/Yves Eigenmann).



▲ Fig. 9d : la Chaussée, reconstitution hypothétique, coupe transversale dans la partie aval du bassin (plan : SBC/Yves Eigenmann).



▲ Fig. 9e : restes du mur méridional de la Chaussée, pris dans la grosse tour des Dominicaines. Il se reconnaît par son parement en grès coquillier ; son léger fruit ayant permis l'accroche de mousses et lichens verdâtres. On constate aussi qu'il a été arraché et que cet arrachement a été reparementé : la chaîne d'angle de la tour ne commençant que derrière le panneau de signalisation (cl. D.R. 2015).

13. Première attestation en 1437-1438 (AE, 0075, CG 7, 28.7.1 437-28.7.1 438, f° 6).

14. Première attestation en 1583 (AE, 0112, CG 105, 1 589, f° 13 v°).

Le but de cette construction était de fournir à la ville une réserve d'eau d'environ 2 000 m³ pour assurer sa défense incendie et le nettoyage de ses rues et ruelles latrines, surtout en période de sécheresse, à l'époque d'étiage des ruisseaux traversant la ville, aux eaux relativement peu abondantes en temps normal. À cette fin, le bassin a été judicieusement placé en amont de l'agglomération. L'autorité communale l'affirme au Moyen Âge comme vivier¹³. Par la suite cette fonction sera délaissée au profit de la conservation dans l'eau de la réserve des tuyaux en bois pour l'alimentation des fontaines¹⁴. Contre le mur de retenue, le bassin disposait de deux bondes, appelées dans les textes « pilons ». Celle côté ville permettait le déversement des eaux dans le réseau d'égouts ou même sur la surface des rues, au moyen d'une conduite qui passait initialement par la porte des Dominicaines, mais qui par la suite a été enfouie sous le mur de ville et la propriété qui s'appuyait contre ce dernier. Celle placée dans l'angle sud servait à évacuer le trop plein du bassin directement dans les eaux du ruz Beaufré par l'intermédiaire d'un canal aménagé au fond du fossé précédant le couvent des Dominicaines. Le bassin était alimenté par les eaux provenant du terrain qui était propriété directe (réserve seigneuriale) du coseigneur de Chenaux, soit des « Prés du Château », actuellement appelé « la Prilaz ». Le rôle d'Humbert le Bâtard a dû être déterminant car c'est lui qui a accordé l'autorisation d'explorer ce terrain aux fins de se procurer l'eau nécessaire. Cette alimentation ne doit pas être confondue avec celles de la fontaine de la Dimière et du Vucheret, situées de part et d'autre de l'actuelle rue du Musée. À la différence de ces dernières qui étaient enfouies, le canal acheminant l'eau de la Chaussée était initialement à ciel ouvert, les fossés placés le long des chemins d'accès à la ville, notamment de la « Vy Neuve », devant être régulièrement curés.

Les plans de 1745-1746 à 1890 montrent que la surface du bassin a été modifiée deux fois durant cette période, soit en 1780 sur un projet du grand sautier Jean Jaccolet (recul du mur de rétention) et en 1879 lorsque la ville en fait combler la partie amont¹⁵. Auparavant, les travaux d'entretien, voire de reconstruction partielle du mur de rétention, ont été nombreux. Il fallait périodiquement vider le bassin pour en réassurer l'étanchéité¹⁶. On peut observer toutefois que le parement du mur original de 1423 est en partie conservé (fig. 9e), maintenant intégré à la grosse tour carrée des Dominicaines dont la construction n'avait commencé que vingt ans plus tard, en 1443. Ce mur présente un appareil en grès coquillier (« molasse ») constitué d'assises relativement étroites et de blocs allongés. On observe encore l'arrachement du retour de ce mur, soit la branche occidentale du « U » construit originellement sur le front de la lice. Le mur qui contient actuellement le jardin surélevé au pied de l'enceinte en est le prolongement mais dans une version reconstruite plus tardivement.

L'introduction de l'eau sous pression provenant des sources venant des collines de Châbles-Font dans les années 1870, l'heureuse découverte

15. AE, 0233, Manual Conseil n° 51, 1778-1782, f. 69, 4.4.1 780; idem, f° 79, 5.5.1 790; idem, f° 91, 10.7.1 780; AE, 1017, Procès-verbaux du Conseil communal, 1878-1884, p. 117, 8.2.1 879.

16. Chaque fois que le bassin est vidé, les habitants ont l'ordre de remplir leurs sceaux à incendie et de les tenir devant leur maison.



▲ Fig. 10 : Estavayer-le-Lac, grand fossé oriental, vue depuis l'ancienne « Vy Neuve » entrant à la porte du Borny. Le bassin de la Chaussée s'étendait depuis cette route jusqu'à la tour carrée. Si l'enceinte principale et la contrescarpe du fossé sont bien lisibles, le mur d'escarpe du fossé comblé définissant le bassin et contenant les jardins au pied de l'enceinte a disparu, hormis un tronçon de quelques mètres à proximité de la tour (cl. D.R. 2015).

d'une source plutôt abondante sur le site du Sacré-Cœur au moment de la construction du pensionnat par les sœurs d'Ingenbohl dans les années 1890, ont rendu le maintien de la Chaussée inutile, le bassin a été définitivement comblé en 1906. Au siècle passé, la ville acquiert les jardins aménagés au pied de l'enceinte sur les anciennes lices et aménage la totalité de la surface de l'ancien fossé en parking à voitures dans les années 1970 (fig. 10).

Conclusion

Si les spectaculaires douves humides du château de Chenaux n'ont finalement pas vu le jour, l'analyse du site et des documents d'archives s'y rapportant démontrent qu'Humbert le Bâtard de Savoie avait ordonné leur réalisation, davantage dans une volonté de prestige et d'embellissement, que

de nécessité purement défensive. L'étude documentaire a permis de dresser un portrait cohérent du grand bassin établi dans les fossés orientaux situés en amont de la ville. Cette étude servira de base aux investigations archéologiques futures qu'il conviendrait de conduire pour en cerner la réalité matérielle, pour l'instant hors de portée. Ce sont essentiellement des nécessités de voirie et de lutte contre l'incendie qui en ont dicté l'implantation.

Bibliographie

- ANDENMATTEN (Bernard), « Coseigneurie et ramification lignagère, la famille d'Estavayer au Moyen Âge », in : ANDENMATTEN (Bernard), CHÈNE (Catherine), OSTORERO (Martine), PIBIRI (Eva) (éd.), *Mémoires de cours, Études offertes à Agostino Paravicini Bagliani*, Lausanne : université de Lausanne, 2008 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 48), p. 373-399.
- CASTELNUOVO (Guido), *Seigneurs et lignages dans le Pays de Vaud, du royaume de Bourgogne à l'arrivée des Savoie*, Lausanne : université de Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 11).
- CORNAZ (Ernest), *Humbert le Bâtard de Savoie (1377-1443)*, [Lausanne] : [Payot], 1946 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3^e série, t. 2).
- GINGINS DE LA SARRAZ (Frédéric) (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Montheron*, Lausanne : G. Bridel, 1852 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 12).
- GRANDJEAN (Marcel), « Un jalon essentiel de l'architecture de brique piémontaise : l'œuvre d'Humbert le Bâtard au château de Cheneau à Estavayer (1433-1443) », in : PARAVICINI BAGLIANI (Agostino), POUDRET (Jean-François) (éd.), *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1989, p. 163-180.
- RAEMY (Daniel de), *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon*, Lausanne, 2004 (Cahiers d'Archéologie romande, n^{os} 98 et 99).
- RAEMY (Daniel de), « Stratégies résidentielles et défensives à Estavayer-les-trois châteaux, XIII^e-XVI^e siècles », in : CAUCHIES (Jean-Marie), GUISET (Jacqueline) (éd.), *Lieux de pouvoir, lieu de gestion, le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, actes du colloque d'Écaussinnes-Lalaing, 2009, Turnhout : Brepols, 2011, p. 75-91.
- RAEMY (Daniel de), *Les monuments d'Art et d'Histoire du canton de Fribourg, t. 6, la ville d'Estavayer-le-Lac* (Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse), à paraître.
- ROTH (Charles) (éd.), *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne : Payot, 1948 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3^e série, t. 3).
- VEVEY (Bernard de), *Les sources du droit du canton de Fribourg, première section : le droit des villes, 2^e tome : le droit d'Estavayer* (Les sources du droit suisse), Aarau, 1923.
- VEVEY (Hubert de), « les Sires d'Estavayer », in : *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, Zurich : imprimerie Schulthess, vol. 2, 1935-1945, p. 225-348.

Un château artésien sur une rivière flamande à la fin du Moyen Âge : Aire-sur-la-Lys

BERTRAND HAQUETTE

Docteur en histoire, UMR 8 529 IRHIS

Résumé

Campée au point de rupture de charge sur une rivière prenant sa source dans le comté d'Artois, la forteresse comtale d'Aire garantissait la sécurité d'une ville considérée comme la « porte de Flandre ». Autour de cette place modeste, l'eau était omniprésente, indispensable mais polyvalente. Sa présence quotidienne, parfois excessive ou encombrante, se révélait d'abord amicale ou nourricière (viviers, moulins, irrigation) mais se transformait rapidement en alliée quand l'Anglais ou le Flamand rôdait dans le pays. Les applications militaires ne se limitaient pas aux inondations défensives mais incluait aussi le transport de matériaux, d'artillerie voire de combattants blessés lors de la bataille d'Enguinegatte (1479).

Jusqu'à la trahison par le seigneur de Cohem, qui livra la ville aux troupes de Louis XI en juillet 1482 pour quelques milliers d'écus, Aire et son château n'avaient jamais connu la soumission. Contrairement à Théroouanne, Hesdin, Saint-Omer et Arras, qui furent prises et reprises par les camps français et bourguignon lors d'une guerre sans merci, Aire connut une stabilité remarquable à cette période. En effet, cette place artésienne passait pour inexpugnable, les eaux calmes mais redoutables qui l'entouraient constituant de loin son meilleur atout. Toutefois, la présence aquatique ne se cantonnait pas au seul aspect défensif. « L'eau autour du château » pouvait tantôt se montrer amicale, motrice ou nourricière, tantôt gênante, encombrante et destructrice, et former à la fois une alliée de circonstance et une source d'ennuis comme de revenus. Les douves apparaissaient aussi le prolongement semi-artificiel d'une rivière, vecteur de transport de troupes, d'artillerie et de provisions.

Une bourgade modeste mais stratégique

Aire¹, bourgade secondaire du comté d'Artois, compta à l'apogée environ 5 000 habitants si on inclut la population des faubourgs et une banlieue particulièrement vaste. Avec Béthune, elle se singularise par l'absence de réelle baisse démographique², en raison de la faiblesse de sa draperie. L'apparition d'activités complémentaires (briqueteries, élevage, cordonnerie) stimula une immigration qui compensa rapidement les pertes liées aux pestes. Aire ressemble beaucoup à ses voisines flamandes et artésiennes par l'existence

1. Pour l'histoire de cette ville au Moyen Âge : BERTIN, *Une commune flamande artésienne...* ; HAQUETTE, *L'Aire des La Vieville...*

2. Sur le cas particulier d'Aire et de Béthune : HAQUETTE, « Le sang neuf de Béthune... » et « Les nouveaux bourgeois de Béthune... »



de deux châteaux et d'une collégiale, fruits des fondations des comtes de Flandre comme à Ypres, Lille, Hesdin ou Saint-Omer.

Aire formait d'ailleurs avec cette dernière ville un binôme défendant l'accès à la Flandre. L'hydrographie particulière explique l'insistance du comte Ferrand, le vaincu de Bouvines, à récupérer ces deux châtelainies abandonnées en dot à l'épouse de Philippe Auguste et finalement cédées à l'Artois³ royal au début du XIII^e siècle. Un fleuve, l'Aa, et une rivière, la Lys, coulent parallèlement sur le plateau artésien dans le secteur de Théroouanne et Fauquembergues à quelques centaines de mètres de distance pour se disjoindre dans une zone basse et marécageuse appelée à l'époque « la porte de Flandre ». Obtempérant à la ligne de partage des eaux, l'Aa oblique alors vers le nord pour rejoindre la côte à Gravelines alors que la Lys adopte une direction orientale pour se jeter dans l'Escaut à Gand. Chacun des deux cours d'eau reçut une ville au point de rupture de charge : Saint-Omer pour l'Aa et Aire-sur-la-Lys. Dans cette dernière ville, le prince Louis, qui n'avait pas encore été vraiment investi du comté par son père Philippe Auguste, s'empressa d'ordonner la construction d'une forteresse quadrangulaire à la proximité immédiate de la ville. Celle-ci joua un rôle défensif de premier plan jusqu'à la fin du Moyen Âge, subsista encore lors des fortifications de Vauban mais fut alors pleinement intégrée à la défense urbaine. Elle s'effaça progressivement : ses fondations dorment de nos jours sous une place publique.

Le château d'Aire possédait toutefois certains traits d'originalité. Il n'était pas le centre d'une châtelainie : les hommages étaient reçus à la Salle, où siégeait également le bailli. Ce château (fig. 1) n'avait aucun rôle politique : son châtelain n'était qu'un militaire aux fonctions subalternes. En réalité, cette forteresse fut à l'origine le moyen d'échapper à la ville et de la contrôler.

Pleine de vie et d'entrain quand elle traverse le plateau artésien, la Lys devient paresseuse et méandreuse peu après Théroouanne. À Aire, elle est plongée dans une cuvette et trouve la possibilité d'y stagner (fig. 2). La ville n'était d'ailleurs à l'époque carolingienne qu'un marécage insalubre et désert, dans lequel une première forteresse fut bâtie à la confluence de la Lys et d'un ruisseau appelé Mardyck à une date indéterminée mais peu après l'an mille. Ce château à motte, qui se trouvait à proximité de la collégiale Saint-Pierre, fut le lieu de résidence des comtes d'Artois jusqu'à la fin du XIV^e siècle (fig. 8).

La rivière contribuait grandement à atteindre les objectifs militaires. Elle permettait d'abord le ravitaillement de la garnison et de la ville : Aire se trouvait en effet reliée à un vaste bassin fluvial lui permettant de rejoindre, sans poser le pied à terre, des villes comme Gand, Bruges, Lille, Bruxelles, Anvers et en fait la plupart des grandes villes des Pays-Bas bourguignons. Mieux encore, Aire constituait le point de rupture de charge incontournable pour rejoindre Saint-Omer et le littoral : les canons venus de Bruges pour assiéger Calais en 1406 passèrent par Aire mais aussi les estrades pour les joutes à l'occasion des noces de Charles de Charolais, amenées de Lille

3. L'Artois fut détaché d'un « grand » comté de Flandre pour constituer la dot de l'épouse du roi Philippe Auguste. Il intégra le domaine royal avant de faire l'objet d'un apanage sous saint Louis.



▲ Fig. 1 : plan à l'aquarelle de la ville d'Aire (détail) par Jacob van Deventer. Archives royales de Belgique, Atlas des villes des Pays-Bas : 73 places entre 1550 et 1565 sur les ordres de Charles Quint et Philippe II, ms 22 090-2, 430 x 520 mm. Le château comtal était relié à la ville par un pont-levis, visible ici, dont l'accès côté ville était gardé par une construction de briques abritant plusieurs gardes chargés de lever et baisser le tapecul. Une double douve, alimentée par un bras de la rivière, ceignait toute la ville depuis le milieu du XIV^e siècle. Un long pont, en partie dormant et appelé « pont de derrière », permettait au Moyen Âge l'accès à la campagne : il fut supprimé au XVI^e siècle.



▲ Fig. 2 : vue occidentale du château d'Aire en 1743. Plan-relief d'Aire-sur-la-Lys (musée des Invalides, dépôt au musée des beaux-arts de Lille : 1743, 5,90 x 4,67 m, 1/600 env. ; bois, papier, soie, métal, peinture. Détail : cliché B.H.) L'appareillage en grès de la base des murailles apparaît encore. La partie supérieure de la courtine et les tours ont été reprises en briques dès la première moitié du XV^e siècle. Isabelle de Portugal avait fait percer la courtine méridionale pour des fenêtres vitrées donnant de la lumière à la grand salle. Les travaux de l'époque moderne ont largement modifié l'allure générale (arasement de la muraille occidentale, intégration à l'enceinte urbaine, disparition d'une tourelle au sud et élévation d'un nouveau corps) mais le chemin menant à l'ancien pont est encore visible au premier plan.

par la Deûle. La poudre et l'artillerie utilisée pour le siège de Théroouanne et la bataille d'Enguinegatte (7 août 1479) empruntèrent un itinéraire analogue. Inversement, sur ordre de Maximilien, les blessés bourguignons de la plus grande bataille livrée par Louis XI furent placés sur des navires qui descendirent la Lys puis remontèrent la Deûle jusqu'à Lille pour suppléer les hôpitaux d'Aire et de la région, débordés.

L'eau : une barrière rapide et efficace

Au plus tard à la fin du XIII^e siècle, Aire se dota d'un équipement qui la rendit quasiment invulnérable. Lors des guerres avec la Flandre, sa mise en œuvre permit à la ville d'éviter le saccage que connut l'évêque de Théroouanne dans sa cité en 1303. Il s'agissait de clore la porte d'eau au niveau de ce qu'on appelait le *servoir*, qui existe toujours dans sa forme actuelle sous l'appellation de Porte du Beaulieu (fig. 3 à 7). Évidemment, la rivière n'est pas encore navigable à cet endroit mais les orages estivaux ou les pluies hivernales peuvent faire gonfler considérablement un cours d'eau à l'étiage (fig. 3). Une herse devait empêcher d'accéder à un système d'écluse appelé *estanque* lorsqu'il s'agit d'un simple barrage provisoire en bois comme on les faisait pour assécher temporairement les douves pour le curage ou la réparation des pilastres des ponts du château. Il faut plutôt imaginer un système permanent mû par des chaînes et capable de subir une forte pression.

Le château d'Aire étant érigé dans un creux, il était simple d'inonder artificiellement les abords de la ville sur plusieurs centaines de mètres. Le résultat du *flotin* défensif ne se faisait pas attendre. Il était même assez rapide en raison de la planitude extrême qui entourait la ville : les inondations hivernales qui frappent encore régulièrement les habitants des environs en livrent encore une excellente image (fig. 4). L'eau formait un immense lac mais ne montait généralement pas plus haut que le genou, rendant souvent impossible la circulation des barques. En revanche, un piéton ou un cavalier qui s'approche est une cible lente à la merci des arbalétriers et des soldats maniant les espringales.

La Lys sortait alors rapidement de son lit, isolé en temps normal en amont et en aval du reste des douves urbaines et castrales par de petites digues qu'il fallait régulièrement entretenir et faucher car constamment envahies de roseaux et de nuisibles qui y creusaient des galeries. La faiblesse de la profondeur des douves, qu'indique l'omniprésence de roseaux, n'est pas étonnante : il était difficile de conserver une profondeur supérieure à 2 m à cause de l'envasement, sans doute plus redoutable pour des envahisseurs que d'improbables abîmes. Les réparations aux piliers des ponts ne signalent pas une grande profondeur et nécessitent des poteaux de taille humaine pour retenir les eaux. Des travaux de curage sont entrepris de manière récurrente pour remettre les fossés « à vif fond ».



▲ Fig 3 : le « *servoir* » d'Aire dit « *Porte du Beaulieu* ». Par cette double arche, les eaux de la Lys pénètrent dans la ville. Fortement remanié à l'époque moderne (au XVII^e siècle sous Philippe II puis au XVIII^e siècle avec les aménagements de Vauban), l'ouvrage n'a conservé de son passé médiéval que sa base dont l'appareillage n'est pas sans rappeler les descriptions apparaissant dans les comptes de travaux du château pour le XIV^e siècle (cl. B.H.)



▲ Fig 4 : Aire-sur-la-Lys inondée. Cliché pris le 5 janvier 2013 à l'est de la ville lors d'une crue hivernale dans le secteur de la Laquette. Il donne une bonne idée de la configuration des inondations défensives si on exclut les bâtiments modernes qui ont remplacé les murailles. Le clocher de la collégiale Saint-Pierre, visible au centre, a été transformé au début du XVII^e siècle.



▲ Fig 5 : détail de la base de la *Porte du Beaulieu* à Aire en septembre 2014. Au centre de l'image, l'appareillage de la base rappelle la technique de construction en « joints beurrés » qu'on utilisait pour les grès des châteaux d'Aire et Saint-Omer au XIII^e siècle. L'arche utilise des briques telles qu'on commence à les produire dans la ville au XV^e siècle puis au XVI^e siècle : cette partie pourrait avoir été reprise lorsque la ville passa sous le contrôle du Louis XI ou sous Philippe II. Le reste semble bien plus postérieur (cl. B.H.)



▲ Fig 6 : *porte du Beaulieu* au début du XX^e siècle. La canonnière, semblable à celles qui apparaissent dans les comptes de travaux du XV^e siècle, n'a pas encore été rebouchée à cette époque : elle donne une bonne idée de la hauteur de l'eau en cas de crue (carte postale, 9 x 14 cm, début du XX^e siècle, collection privée).



► Fig. 7 : porte du Beaulieu lors de l'inondation de janvier 2013 (cl. B.H.)

Lors des inondations défensives, les eaux de la rivière se joignaient à celles des fossés, qui perdaient donc leur caractère stagnant. Durant le temps des hostilités, la ville et le château retrouvaient le marécage originel, que des travaux séculaires de drainage avaient mis tant d'effort à éradiquer. Au bout de quelques semaines, les dégâts aux prés étaient si importants que les tenanciers obtenaient la remise complète des redevances⁴. La profondeur de l'eau était minimale mais néanmoins suffisante pour empêcher les chariots ou l'artillerie d'approcher à une distance correcte. Au cours du XIV^e siècle, les Anglais et les Flamands ne s'attardèrent pas à réaliser le siège de la ville, rendu plus difficile encore après 1339 par le creusement d'une seconde douve dont on conserve les comptes de travaux de creusement pour la partie nord de la ville⁵. Le capitaine du château décida, sur l'avis des experts, à recourir à ce procédé pour éloigner l'ennemi. Il fut jugé efficace et ensuite étendu au reste de la ville ainsi qu'au château lui-même.

Les progrès de l'artillerie dans l'armée française à la fin du XV^e siècle modifièrent un peu la donne. Louis XI, alors vieillissant et ne parvenant pas à s'emparer totalement de l'Artois, laissa carte blanche à Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, pour tenter une ultime tentative après le décès de Marie de Bourgogne. Pendant qu'il distrait une délégation flamande chargée des pourparlers de paix au cours d'un pèlerinage à Cléry⁶, le roi ordonna dans le plus secret de marcher sur la ville. Le seigneur d'Esquerdes, qui avait vécu une grande partie de son enfance auprès de son père Jacques de Crèvecœur, alors châtelain d'Aire, connaissait bien les faiblesses de la défense de la ville et l'endroit où son armée pourrait s'établir en vue d'un siège. Lui-même ou l'un de ses conseillers militaires eut l'idée de collecter des milliers de peaux de moutons, savamment écorchées à la « manière des anguilles » pour confectionner autant d'outrés remplies d'air et de paille destinées à servir de flotteurs à des plates-formes pour supporter hommes

et canons⁷. Les artilleries française et artésienne purent échanger des propos venimeux ; une couleuvrine, placée dans le clocher de la collégiale, visa la tente du chef français dissimulée derrière un gros chêne mais tua plusieurs soldats avant d'être démontée sous la menace de raser le clocher en cas de prise de la ville...

À l'occasion d'une rencontre courtoise au cours de laquelle Philippe de Crèvecœur et Jean de Bergues, seigneur de Cohem et d'Olhain, jouèrent aux dés, les deux capitaines complotèrent pour la chute de la ville. Le capitaine artésien, qui prétendait encore l'année précédente au collier de la Toison d'Or, n'ignorait pas les tractations avancées de Philippe de Bourgogne, capitaine de Saint-Omer, qui désirait trahir en faveur du roi de France. Le capitaine d'Aire baissa donc ses prétentions pour le prendre de cours et s'assurer d'un revenu minimal⁸. La chute d'Aire, qui survint le 27 juillet 1482, fut un véritable coup de tonnerre pour les Flamands, qui ne s'y attendaient nullement. Selon la version de plusieurs chroniqueurs, une brèche était sur le point d'être réalisée pour permettre l'assaut furieux des Suisses. Les comptes de réparation du château montrent effectivement que le bâtiment avait durement souffert. Cependant, il semble que la ville était encore en état de résister victorieusement lorsqu'elle se rendit. Le meilleur témoignage, celui d'un religieux du XVI^e siècle qui coucha celui d'un témoin direct de l'époque, évoque l'impossibilité de faire batterie sur Aire ailleurs que depuis l'orient, là où précisément Philippe de Crèvecœur avait installé son campement et où il manqua de recevoir une plommée de couleuvrine. Cet endroit se situe à l'exact opposé du château, qui capitula le lendemain de la chute de la ville avec la possibilité pour son capitaine, le sire de Cambrin, d'emporter son artillerie. La chute de la ville doit donc plus à la convoitise d'un capitaine qu'à la mise en échec du système défensif, dans lequel un moulin situé en aval de la ville jouait un grand rôle.

L'eau motrice et nourricière

Ce moulin de la Laquette était intégré au système défensif grâce à un boulevard. Les hommes du château occidental ne pouvaient mobiliser l'énergie des eaux dormantes des douves. Trop exigü pour abriter des réserves de grain et le stockage de farine s'y révélant toujours catastrophique, le château conserva souvent ses réserves en ville dans la « maison du chat sauvage » ou dans l'hôtel du Beaulieu, donc assez près des murailles, avec la possibilité de transmission par le « pont de devant ». Aucun inventaire ne mentionne de moulin à bras. Le moulage était réalisé en ville aux moulins de Gournay, qui étaient inutilisables en cas de *flotin* défensif, d'où l'intérêt porté à celui de la Laquette ou un autre plus modeste sur le Mardyck.

Le comte disposait d'un complexe plus important en amont de la ville, visible depuis le château au lieu-dit Moulin-le-Comte, et comparable à celui du domaine de La Combe⁹. Au XIII^e siècle, il comprenait deux moulins à blé. L'un connut plusieurs reconversions après 1350 en raison de la diminution de

7. *Ibid.*, f^o 4 r^o : « et a raison que ledite riviere du Liz en cest endroit siet en marescages, on fit aucunes voies au travers d'iceulx maretz et prairies de peaulx de moutons remplies de foin et d'autres semblables matieres, lesquelles peaulx avoient esté amenéz de Auxy-le-Chasteau »

8. Thomas Basin raconte que la ville fut prise par surprise mais c'est inexact (THOMAS BASIN, *Histoire des règnes de Charles VII...* t. 3 p. 54 et 128). Jean de Bergues, sire de Cohem, est qualifié de « *corrupto capitaneo* ». Sur le débat sur sa trahison, voyez THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI...* t. 3, p. 220-221, suivi par LASSALMONIE, *La boîte à l'enchanteur...* p. 543.

4. AD Nord, B 13 632 f^o 2 r^o : produit de la location des prés Le Comte : « nient ad present car en l'esté passé tout fu perdu tant du wast des gens d'armes comme par les flotins ».

5. Voir pièce justificative.

6. BnF, ms. fr. 24 045 f^o 3 v^o (chronique de Louis Brésin partiellement éditée et résumée dans LOUIS BRÉSIN, *Chroniques de Flandre et d'Artois...*

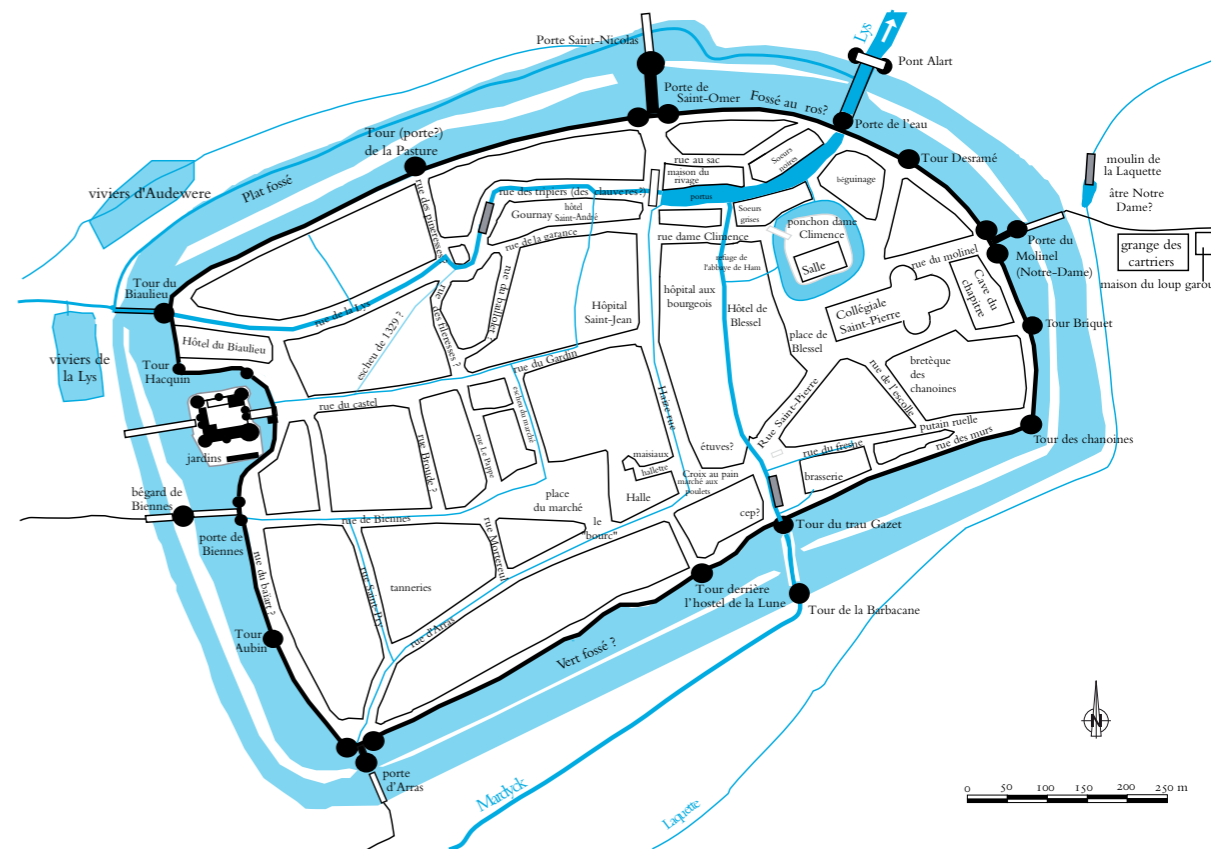
9. Voir ci-dessous l'article de Bruno Morel, Le domaine de la Combe en Creuse, p. 288-307.

la demande en céréales : moulin à fouler puis à huile puis enfin à taillant vers 1400. Sa reconstruction peu après la Grande Peste fut réalisée avec des matériaux précaires, même si le moulin comportait une cheminée. Son parquet fut par exemple réalisé avec la récupération du bois d'un vieux baquet. La double bâtisse employait du chêne pour les parties émergées et surtout du néflier pour celles en contact avec l'eau. Les meules de pierre étaient achetées à Saint-Omer. Les éléments en fer étaient enlevés en cas de guerre car le site était indéfendable. Lorsque les moulins étaient en régie, ce qui était fort rare, on apprend par les comptes que le meunier dormait sur place sur une modeste paillasse et possédait quelques vieilles bêtes de peu de valeur qui lui permettaient de porter les sacs de farine aux propriétaires. Les crues hivernales endommagèrent les rives à plusieurs reprises, emportant parfois une partie des infrastructures. Le phénomène, appelé *effondre de moulin*, concerne également les berges du bief, emportées par le courant car fragilisées par les galeries d'animaux et le pourrissement des racines d'arbres morts.

Les soldats, quasi-inexistants dans le château en dehors des périodes de conflit (en temps ordinaire, le comte n'y soldait qu'un châtelain et un portier), avaient la fâcheuse tendance à imiter l'eau en cas de guerre. Comme elle, ils se répandaient partout et mettaient la main sur un tas de revenus qui leur échappaient ordinairement. À la fin du xv^e siècle, ils firent main basse sur les revenus du moulin et sur l'overdragh, un système permettant le passage des navires de commerce. Les soldats s'arrogèrent aussi le produit des fossés de la ville, qui étaient autant de pêcheries.

Les pêcheries péri-urbaines étaient particulièrement convoitées, sauf celle qui appartenait au seigneur justicier de Saint-Venant : elle s'insérait à l'intérieur de l'agglomération jusqu'au bief des moulins de Gournay, héritage d'un droit féodal sans doute antérieur à la fondation urbaine. Le même endroit servait aussi de lieu de déchargement des gros chênes destinés à la restauration de la charpente du château. On y recyclait également les vieilles tuiles pour en faire de la terre battue répandue sur le sol des cuisines du rez-de-chaussée.

À l'origine, le droit de pêche dans les fossés appartenait exclusivement au comte, qui l'avait scindé en cinq parties inégales. La partie occidentale, de loin la plus importante, n'était pas mise à prix (fig. 8) : elle s'étendait de la Porte de Saint-Omer à celle d'Arras. En théorie, le comte se la réservait pour y ordonner des pêches mais généralement, le châtelain en faisait son profit. Les parties affermées aux bourgeois reliaient la Porte de Saint-Omer à la Lys, La Lys à la porte Notre-Dame, la Porte Notre-Dame au Mardyck et le Mardyck à la Porte de Saint-Omer. Les herbages (*chaingles*) faisaient l'objet d'une vente analogue. En amont de la ville, le comte possédait encore des pêcheries qu'il affermait pour des périodes de trois ans : les viviers de la Lys, de Méquette et ceux de l'Oduel (*Audewere*). Quelques sergents tenaient aussi en fief des pêcheries misérables. Quant aux meuniers, ils pouvaient pêcher dans le bief de leur moulin.



▲ Fig. 8 : plan de la ville d'Aire à la fin du xv^e siècle réalisé à partir des comptes du bailliage et du plan de Deventer. Les faubourgs n'apparaissent pas, ni les ouvrages avancés (boulevards) dans le secteur de la porte de Biennes et du moulin de la Laquette. La grange des carriers (table des pauvres) et la maison du loup-garou (leuwaroul) ne sont plus que des souvenirs fossilisés dans les comptes. Près du château primitif des comtes, une ruelle porte encore le même nom qu'au xii^e siècle : la rue dame Clémence (Clémence de Bourgogne, comtesse de Flandre, qui y acheva son existence). Pour évacuer les eaux des douves du château durant les travaux de 1329, un escheu (écoulement) avait été percé vers les moulins de Gournay : le plan de Deventer en perpétue le souvenir.

Une première technique consistait à pêcher dans les fossés : des pêcheurs professionnels étaient recrutés. Ils utilisaient des filets pour pêcher des poissons conservés vivants dans des tonneaux servant à les transporter d'une ville à l'autre. Des bateaux transportaient parfois sur la Lys ce poisson vivant pour l'exporter en Flandre. Le maillage des filets était réglementé pour veiller au renouvellement des espèces : une pièce d'argent de saint Louis devait pouvoir passer entre les mailles du filet. À Aire comme en de nombreuses villes, la vente de poisson de rivière était prohibée quand il n'était plus vivant. Dans ce cas, il était saisi par les autorités... et jeté dans le port. Sur le marché, les poissons devaient être vendus uniquement s'ils atteignaient la taille réglementaire. Elle variait naturellement en fonction des espèces mais on peut retenir la taille de huit pouces pour les truites et les brochets. D'ailleurs, en fonction de leur taille et de leur âge, certains poissons changent de nom :

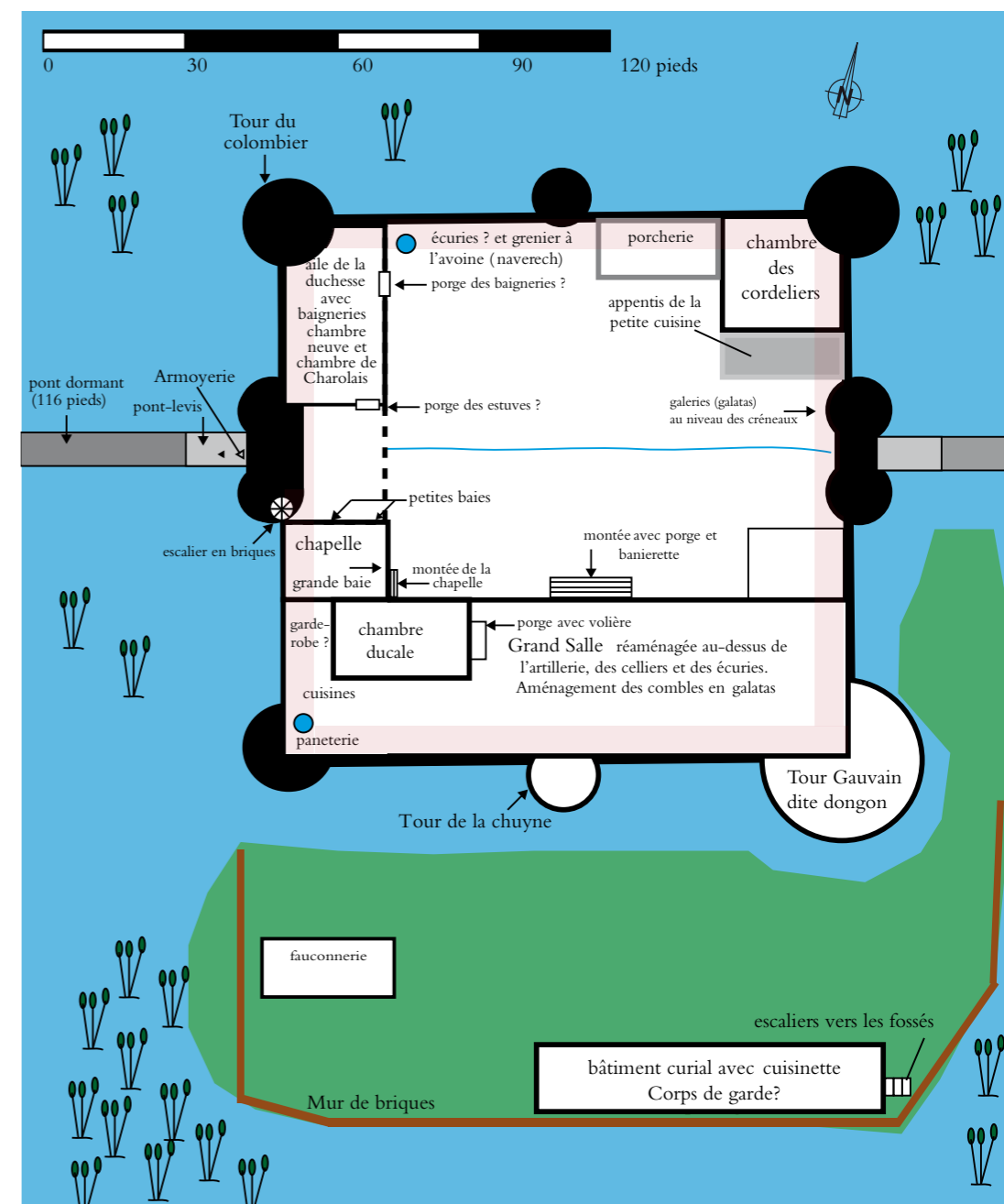
becquetiaux, *becques* ou *becquets*, *lus* et *brochets* désignent tous la même espèce. La période de frai devait être respectée. Les anguilles étaient capturées grâce à des nasses, dont les bateliers se plaignaient à cause de l'encombrement sur la rivière, quand ils n'en tranchaient tout simplement pas les liens pour faire condamner les pêcheurs à des amendes. Les *creviches*, c'est-à-dire les écrevisses, étaient particulièrement appréciées mais elles n'étaient commercialisables que si leur taille le permettait. Toutes ces prescriptions n'étaient valables que sur le marché d'Aire et il n'est pas du tout certain que les soldats de la garnison les aient toujours respectées : ils ne rendaient compte à personne.

En cas de guerre, le poisson était retiré en urgence et fumé sur des *pentures* : la pratique s'explique par la perte inévitable des poissons, qui allaient s'échapper des viviers avec le *flotin*. Cela permettait aussi à la garnison de constituer des réserves de protéines en cas de siège puisque les *bacons* pendus aux clous du cellier n'avaient rien d'inépuisable. La pêche à la ligne était autorisée, sauf de nuit, mais les habitants ne devaient pas être autorisés dans le secteur du château, sauf arrangement amiable et financier avec le capitaine.

En revanche, la chasse au canard était vivement encouragée car les palmipèdes étaient considérés comme une véritable plaie. Les jeunes Airois reçurent l'autorisation de les abattre au tir à l'arc. On imagine que cette chasse devait aussi concerner les hérons, ennemis jurés et héréditaires des pisciculteurs. Paradoxalement, les cigognes n'étaient pas chassées : leur présence était au contraire encouragée par des aménagements réalisés sur les toitures, notamment les cheminées. Une tour du château était d'ailleurs appelée « tour de la chuyne¹⁰ » (fig. 9) et on conserve la trace comptable de la réparation des arceaux de fer sur lesquels les migrateurs venaient faire leur nid. D'après certaines études zoologiques¹¹, cette tolérance s'explique très bien : le régime alimentaire des cigognes est en fait très varié et se compose aussi de nombreux insectes et animaux (batraciens, musaraignes...) dont la présence n'était pas souhaitée. Les habitants remarquèrent probablement leur utilité par l'habitude à guetter les rongeurs à la sortie de leur trou.

Il convient de parler de pisciculture raisonnée pour les fossés du château, notamment pour l'époque où cette partie du domaine n'avait pas encore été aliénée de fait par le châtelain. Sa solde ne fut pas réévaluée : il reçut en compensation une sorte de blanc-seing pour accaparer certains droits du comte (le *tourage* : droit de garder des prisonniers, les revenus des fossés).

Les fossés étaient parfois ensemencés avec de jeunes carpes capturées à l'automne, du frai ou du *quiesnequene* (nom générique pour désigner des alevins). La bonne gestion, fruit d'une pratique traditionnelle, ne fut pas abandonnée car le « fossé aux poissons » est encore mentionné au XV^e siècle. Dans le cas contraire, comme le fit la garnison allemande d'Arras avec les étangs des moines de Saint-Vaast, la pêche à outrance rendait les plans d'eau *brehaignes*, c'est-à-dire stériles. Thierry d'Hireçon, véritable Mazarin artésien du XIV^e siècle, était le proche conseiller de la comtesse Mahaut : il profita de l'aliénation à titre viager des fossés du château d'Aire. Le futur évêque



▲ Fig. 9 : hypothèse de restitution du château d'Aire vers 1477 à partir des comptes de réparation. Un petit bâtiment avec sa clôture de briques a été décidé par le duc Charles. Il n'est pas exclu que le « corps de garde » et sa clôture de briques soit situé de l'autre côté du pont dormant et non vers la porte de Biennes. Hormis les aménagements intérieurs décidés par ses parents, la forteresse avait conservé son allure du XIII^e siècle.

10. AD Nord, B 13 672, f^o 28 v^o.

11. CRAMP, *Handbook of the Birds of Europe...* p. 332.

d'Arras y faisait parfois nourrir ses brochets en libérant de petits poissons dont la chair n'était pas vraiment appréciée. Il s'agit de la *roche*, sans doute le rotengle ou le gardon rouge.

Il serait vain de vouloir dénombrer toutes espèces présentes : on peut rappeler qu'une étude réalisée en juillet 2003 dans la partie belge de la Lys a démontré le maintien de 19 espèces dans ce qui est devenu un véritable égout à ciel ouvert¹². Peut-être vaudrait-il mieux pratiquer comme les contemporains, qui classaient les poissons en deux catégories : d'un côté les poissons nobles, dignes d'être « présentés » à un hôte de passage comme saumons, brochets, brèmes, aloses, voire anguilles et esturgeons ; de l'autre, ce qu'on appelait les « petits blancs poissons » et « ronds poissons », indignes d'être servis aux invités de marque.

Les banquets de la noblesse

Comme en de nombreux endroits de France à cette époque, on pratiquait en Artois la technique du *crebiou*. Le *crebiou* était une clôture réalisée en bois et en osier pour laisser passer l'eau et les petits poissons mais garder les gros, notamment les brochets. Les fossés du château étaient parfois mis à sec pour récolter tout le poisson d'un coup, notamment s'il fallait approvisionner la cour pour un banquet. Ce fut le cas en 1299 quand la reine douairière Marie de Brabant fut invitée lors d'une chasse à Hesdin¹³.

Le brochet était naturellement le roi des poissons et le poisson des rois. Au début du XIV^e siècle, il figure toujours parmi les présents de choix offerts à un visiteur qu'on tient à honorer. Le puissant seigneur de Wavrin, pourtant en conflit avec la comtesse devant le Parlement de Paris, fit une pause et lui fit offrir trois spécimens de belle taille lors de sa visite à Aire en juillet 1322. En 1324, le bailli d'Aire réalisa la dépense, au nom de la comtesse, d'un superbe brochet offert à un chevalier venu disputer des joutes à Aire : Archambaut de Rechigne-Voisin. La commune d'Aire fit porter un sujet remarquable à la comtesse pour le Jeudi saint 1325. La comtesse d'Artois Marguerite de France fit accueillir son fils Louis de Male, comte de Flandre, lors de son étape à Aire sur le chemin d'Hesdin en lui faisant présenter quatre brochets pêchés spécialement pour lui en 1362. Deux ans plus tard, à la Pentecôte, la duchesse d'Orléans (Blanche de France, fille de Charles IV) fut reçue à son tour avec force d'anguilles, aloses, brochets et brèmes. Son époux, rentré d'Angleterre, fut honoré à Hesdin par un banquet de carême alimenté par le produit des viviers d'Aire, mis à sec pour l'occasion...

Il convient de s'interroger sur ces pratiques culinaires : la consommation de ces beaux poissons semble une pratique largement partagée chez tous les nobles qui fréquentèrent l'Artois ou même la France du nord mais des échanges existent entre les pays du nord et la Bourgogne : il n'est pas exclu que la table princière ait servi d'exemple aux noblesses locales et aux milieux bourgeois. Ainsi, Marguerite de France se faisait approvisionner à Paris en chair de baleine, achetée à Saint-Omer par le bailli d'Aire

mais Marguerite de Male importait du *vetvish* et de l'esturgeon à Dijon, conditionnés dans des barils de vinaigre. D'après Paul Delsalle, les princes d'Orange importaient régulièrement des harengs de Boulogne, du marsouin et du poisson de mer pour leur résidence de Nozeroy¹⁴. Si les Artésiens et les Flamands ont peut-être transmis aux Bourguignons leur goût prononcé pour le poisson, ils adoptèrent rapidement les vins de ce pays, probablement grâce aux liens qui unissaient ces princes avec les deux parties de la Bourgogne. Plusieurs auteurs ont écrit sur le rôle joué par les ducs valois de Bourgogne mais le phénomène paraît antérieur, sans doute à l'époque d'Othon de Bourgogne. La cave de Mahaut d'Artois contenait au début du XIV^e siècle des tonneaux que son défunt mari avait fait venir de son pays natal plusieurs années plus tôt. De même, Eudes de Bourgogne ne passe pas pour s'être vraiment préoccupé de l'Artois. Les Arrageois eurent des termes assez vifs pour lui, mais cet homme prit des dispositions pour maintenir ses viviers artésiens toujours garnis de brochets. On peut s'abandonner à imaginer qu'ils furent consommés avec un agréable « vin d'Auxerre », vin qu'on trouve fréquemment sur les tables airoises où il rivalise aisément avec les vins blancs de l'Atlantique (vin de Saint-Emilion et surtout ceux de La Rochelle et Saint-Jean d'Angély). La percée des vins bourguignons dans les pays du nord date donc au moins du début du XIV^e siècle car on sait que Mahaut se rendait fréquemment en Bourgogne et accueillit en Artois nombre de ses parents bourguignons.

L'eau, compagne quotidienne

L'eau autour du château était la compagne du quotidien mais celle-ci pouvait se montrer exigeante et encombrante. Lors des grands hivers, le gel des douves provoquait l'éclatement des pierres. Il apparaissait indispensable de briser la glace, rôle dévolu aux sergents qui utilisaient des maillets métalliques sur un bac que le château possédait toujours, souvent en recyclant le bois d'un bateau de commerce. Lors de l'hiver 1481, terrible entre tous, le sergent de la ville éprouva toutes les peines du monde à récupérer ces maillets, indispensables pour empêcher de transformer les douves en rampes d'accès pour l'armée française ; un début d'émeute éclata...

L'eau avait aussi fâcheuse tendance à tout aplanir. Sans les efforts renouvelés des habitants et des valets employés par le châtelain, le site d'Aire redevenait le marécage qu'il était à l'origine. Il fallait donc curer les fossés chaque année, parfois à plusieurs reprises, et les faire faucher. Lorsqu'une coupable négligence s'installait, les fossés n'étaient plus que boue ou passage à pied sec. Les prés du château, où Jacques de Crèveœur installa sa fauconnerie et où le châtelain et ses hommes faisaient paître leurs chevaux, se commuaient alors en lieu de promenade pour les bourgeois, qui prélevaient au passage les branches de la *soif d'espines* (clôture végétale) jusqu'à la réduire à néant. Quant aux crues hivernales, mêlées au gel, au vent et à la pluie, elles étaient capables de dégâts plus importants que n'importe quelle armée. Les remon-

12. VAN THUYNE, « Waterkwaliteit... » p. 40-41.

13. AD Pas-de-Calais, A149/1 : « pour les despens de 7 frans peskeurs monseigneur ki nièrent les fossés d'entour le ville d'Aire et hosterent le cruaut pour peskier et pour porter les poissons a Haidin du commandement monseigneur d'Artois quant la roine Marie i fu pour 8 jours : 50 sous ».

14. Communication présentée au colloque « Les petits princes » de Boulogne-sur-Mer le 14 février 2005.

tées capillaires des fossés, la mauvaise évacuation des eaux pluviales, ajoutées à l'incurie des personnels en place, aboutirent à plusieurs reprises à l'effondrement de pans entiers de muraille. On ne sait s'il faut accuser l'instabilité d'un terrain marécageux ou simplement l'incompétence des maçons dans l'écroulement du muret qui ceignait les jardins du château quelques semaines après son achèvement¹⁵.

Charles le Hardi, plus connu à partir du XIX^e siècle comme le « Téméraire », appréciait de résider à Aire, où ses parents avaient ordonné d'importants travaux d'embellissement. Il y possédait une chambre, dite de Charolais, près de laquelle on avait aménagé une cuisine pour que les potages qu'Isabelle de Portugal lui faisait préparer lui parvinssent toujours bien chauds (fig. 9). On les réalisait avec l'eau des puits du château mais celle des fossés était également puisée à des fins domestiques. Pourtant, les eaux usées de la cuisine et des latrines étaient rejetées dans les douves. Le duc Charles reçut à Aire le roi Edouard IV, alors en exil. Il est probable que le nouveau bâtiment qu'il fit construire aux abords du château abritait un corps de garde, sans doute pour ses archers. Ce bâtiment sans étage, à l'existence toute éphémère, possédait un escalier de briques qui donnait sur les fossés pour y puiser de l'eau. Il fut détruit lors de l'invasion française de 1482.

L'eau, plaisir des sens

La présentation de l'eau baignant le château serait forcément incomplète sans évoquer le plaisir que pouvait offrir sa présence en toutes saisons. Le château d'Aire fut la dernière demeure de la duchesse Isabelle. Parmi ses nombreux travaux d'embellissement, qui transformèrent l'austère forteresse en résidence confortable, il faut retenir une galerie permettant de circuler en haut des murs, le percement des murs pour installer de grandes fenêtres sculptées en pierre de Brabant, près desquelles des bancs en vis-à-vis furent installés pour deviser avec des demoiselles de compagnie ou des religieux. La duchesse avait fait installer pour eux une *chambre des cordeliers*. Auparavant, la princesse fréquenta longtemps son château de La Motte-au-Bois après avoir quitté la cour mais multiplia les allers et retours à Aire. On sait que la fille du roi de Portugal appréciait de circuler sur la rivière, voire d'y prendre un repas sur le bateau (fig. 10)¹⁶. L'eau pouvait même se transformer en lieu de spectacle diurne (la délégation gantoise débarquant à Lille avec ses musiciens pour les joutes annuelles de l'Épinette) mais aussi nocturnes avec les flambeaux disséminés sur les murailles comme à l'occasion de la naissance de Philippe le Beau à Bruges ou de Charles Quint à Gand.

À Aire, l'endroit devait être aussi particulièrement agréable. Situé à l'extérieur de la ville et protégé des odeurs des tanneries par les vents dominants, il bénéficiait d'un environnement verdoyant et dégagé vers la campagne en direction de Théroüanne. Aire n'étant pas une grande ville, le lieu devait également être calme. Il enregistrait aussi une extraordinaire mutation à la fin du mois de mai. À ce moment, l'iris des marais entrait en floraison. L'effet

15. AD Nord, B 13 664 f° 20 v° et 23 v°. Second effondrement en 1481-1482 (B 13 673 f° 28 r°).

16. KRUSE, *Hof, Amt und Gagen...* p. 295 et plus généralement sur l'hôtel de la duchesse : SOMMÉ, *Isabelle de Portugal...* p. 221-367.



▲ Fig. 10 : transport par navire sur un petit cours d'eau dans une ville d'une ville du nord. Bréviaire Mayer van den Bergh, f° 3 v°, musée Mayer van den Bergh, Anvers (inv. 946), parchemin, 224 x 100 mm (détail), vers 1510. On remarque un escalier similaire à celui qu'empruntaient les servantes pour aller puiser de l'eau à Aire. Pour le transport des fagots de Nieppe, des productions maraîchères ou des personnes, on utilisait en Artois ce genre de barques à fond plat appelées bachoves.

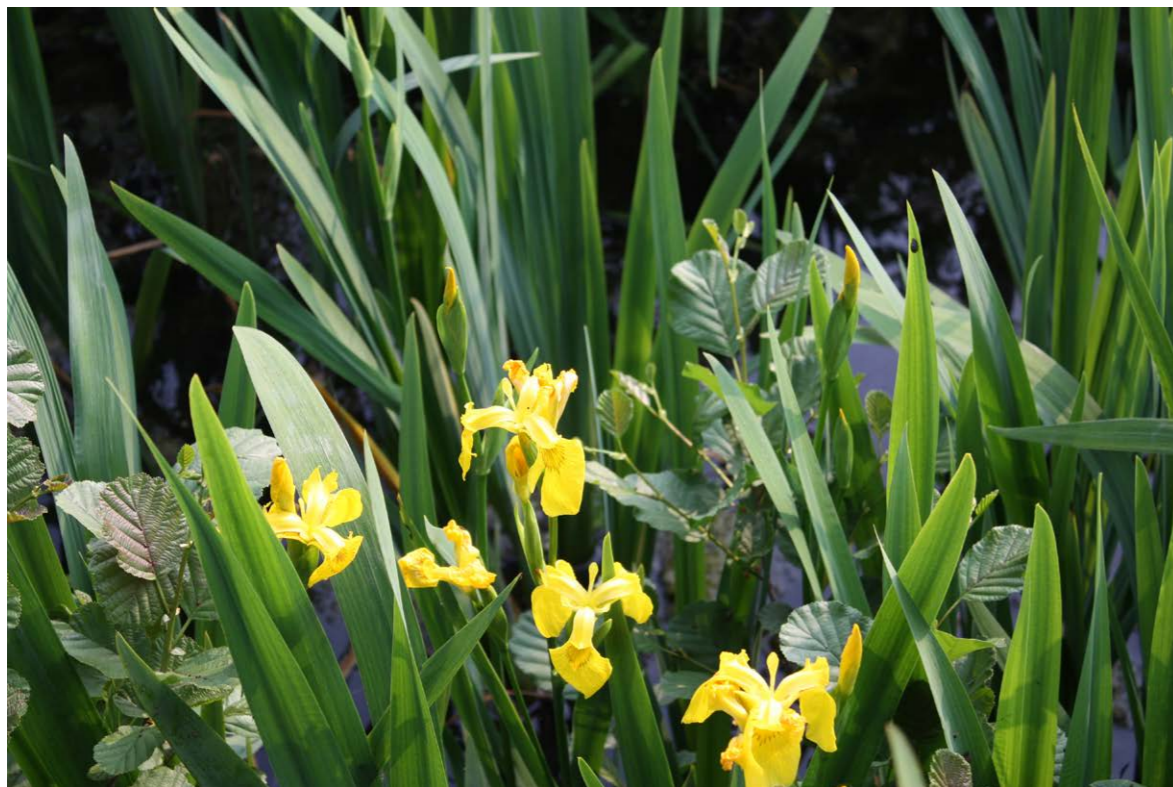
était spectaculaire. Le fond bleuté du plan d'eau était alors émaillé de fleurs de lis jaunes identiques au semis de l'écu royal. On remarque que c'est aussi le cas de l'écu du comte d'Artois, qui provient directement de celui du prince Louis.

L'iris Faux Acore (*iris pseudoacorus*) est une plante typique de l'Artois (fig. 11). Cette hygrophile colonise volontiers les fossés, les eaux stagnantes ou peu profondes, les prés humides ou les marais. Cet iris est une plante emblématique de la vallée de la Lys, connue pour être le *glais d'eau* en picard et *gele lis* en néerlandais (et l'équivalent en allemand). En fait, on l'appelait *lis*¹⁷ au Moyen Âge et son classement parmi les iris ne date que l'époque de Linné, en fait en 1753 lorsque fut réalisée la distinction entre les iridacées et les liliacées.

La plante possède certaines vertus très utiles au Moyen Âge : son rhizome fournit une substance servant à l'encre des manuscrits. Elle signale les gués par sa prolifération sur les deux berges pour former deux triangles dont les sommets se rejoignent. Sa toxicité éloigne le bétail et lui évite ainsi d'aller s'embourber dangereusement : une jeune vachère l'ignora coupablement en 1411-1412 et perdit une des bêtes dont elle avait la garde¹⁸. Elle n'est pas sans vertu symbolique, ce qui lui valait son nom de *glais d'eau* car fin mars, elle est l'une des premières à pousser parmi les feuillages morts, dressant ses feuilles

17. BILIMOFF, *Promenade dans des jardins disparus...* p. 73 et 127.

18. Archives municipales d'Aire, GG 171/7.



▲ Fig. 11 : Iris Faux Acore (cl. B.H. en mai 2012 à Beuvry).

d'un vert tendre comme des épées sortant de terre. Quand elle réapparaît, elle annonce la reprise de la guerre !

Son mode de reproduction n'est pas moins extraordinaire puisque les fleurs donnent naissance à des fruits disséminés par flottaison. Or la Lys les emporte vers la Flandre, que convoitaient tant les rois de France... Ces floraisons magnifiques n'ont guère pu échapper au jeune prince Louis quand il parcourut son nouveau territoire avant d'être couronné en 1223. L'histoire de la fleur de lis des rois de France a donc peut-être croisé celle de cette anodine fleur artésienne. Il existe certes des signes d'utilisation antérieurs à Louis VIII mais ils sont maigres : des sceaux de baillis sous Philippe Auguste la portent au revers, peut-être la bannière or et azur du roi lui-même lors de la troisième croisade. Toutefois, l'utilisation de cet emblème par le roi n'a jamais vraiment été justifiée, même s'il fait référence à la Vierge et qu'on l'utilise en signe de pouvoir depuis des milliers d'années (le lis figure aussi sur les armes de Lille et Florence).

La diffusion de la fleur de lis royale et l'apparition du pouvoir royal sur la frontière de la Flandre serait-elle alors une coïncidence fortuite ? Certains ont avancé que l'étymologie latine de la rivière, qui vient de Legia dès 694, ne peut en aucun donner Lis en français. On ne pourrait donc pas de

rapprocher le nom de la rivière de celle de la plante, et encore moins de rapporter cette vulgaire plante des marais au prestigieux emblème héraldique. Toutefois, le terme *Legia* n'est nullement le plus ancien toponyme de cette rivière. En poursuivant l'enquête parmi les textes anciens, les résultats sont étonnants : le terme *Legia* est bien usité par des moines gantois à l'époque mérovingienne mais il ne fait que traduire un terme celtique. De fait, Galbert de Bruges utilise aussi *Lisa* : *Legia* n'est pas la racine du mot Lys. Plus curieux encore est le genre, toujours féminin, du nom de la rivière : en latin jusqu'à l'époque carolingienne et même en néerlandais aujourd'hui (Leie). Or Leie ne vient pas de *Legia* mais de ce fameux terme celtique. Toutefois, en français, notamment à partir du XIII^e siècle, le mot devient curieusement et systématiquement masculin. Chez tous les chroniqueurs médiévaux sans exception, de Jean Froissart à Jean Molinet, mais encore les écrivains du XVI^e siècle comme Du Bellay, chez les habitants de la vallée (échevins d'Aire, de La Gorgue...) et même pour la chancellerie des ducs de Bourgogne, le mot *Lis* est bien masculin. On écrit partout et tout le temps « la rivière du Lis » et non « la rivière de la Lys », ceci jusqu'au XVIII^e siècle.

Il existe donc bel et bien un lien étroit entre la plante et le nom de la rivière, mais aussi avec l'emblème des rois de France. Il est délicat de déterminer sa nature avec précision et relève de l'hypothèse : la fleur a-t-elle servi de modèle à l'héraldique royale ou à l'inverse c'est le roi, par définition le prince aux fleurs de lis, qui s'est approprié la rivière : la propagande royale aurait alors joué de la proximité entre la plante et le nom du cours d'eau. L'assonance entre « *flor de lis* » qu'on retrouve chez Chrétien de Troyes¹⁹, et « *flor de Loys* », la fleur du prince Louis est une possibilité, déjà évoquée pour Louis VII²⁰. Aucune preuve tangible ne permet cependant de l'affirmer : comme le fruit de l'iris des marais qui choit à l'automne avant d'être emporté, l'hypothèse risque de retomber pour s'enfoncer dans les eaux dormantes autour du château...

19. *Erec et Enide*, vers 427, rédigé vers 1170.

20. PINOTEAU, *La symbolique royale française...* p. 327-333 ; PASTOUREAU, *Traité d'héraldique...* p. 160-165.

Pièce justificative

21. Voir le cas comparable d'Arras dans SALAMAGNE, « L'artillerie de la ville d'Arras en 1369 »...

1339 — doublement des fossés de la ville d'Aire.
AD Pas-de-Calais A581/1²¹

« Ouvraiges fais as fossés d'entour le ville d'Ayre qui sont d'entre le Lis et le porte Saint-Omer l'au on alloit parmi le fossés a piet sec et ossi as murs de la ville, par markiet fait au seigneur de Fieulles [Robert dit Moreau, seigneur de Fiennes puis connétable de France en 1356], fossés de 30 piés de lé [soit environ dix mètres de largeur] par dehors et de chinc piés de parfont [profondeur], et au lé [côté] deviers les murs de 20 piés de lé et de 5 piés de parfont, et en milieu de ces 2 parties de 50 piés de lé et de 15 paux de parfont et porter toute le terre hors et expandre et ce cascun cent pour 11 £ le cent dont il y eut de ce fait 9 cents piés et 3 quarterons et demi de lonc qui montent en somme 108 £ 11 s 6 d.

Item on fait li dit ouvrier depuis 1452 piés de lonc et 30 piés de lé et de 5 piés de parfont poursievant li dit premier ouvrage jusques a le porte Saint-Omer au feur de 4 £ le cent monte en somme 58 £.

Item ont fait li dis ouvrier au les vers les murs de le ville commenchans alle porte de Saint-Omer et en allant jusques au premier ouvrage 13 cents piés de fossés de lonc et de 20 piés de lé et de 5 piés de parfont et porter le terre hors dedens les murs de le ville parmi le feur de 60 s. le cent montent en somme par les dis 13 cens 39 £.

Bibliographie

- BERTIN (Paul), *Une commune flamande-artésienne. Aire-sur-la-Lys des origines au XVI^e siècle*, Arras : Brunet, 1946.
- BILIMOFF (Michèle), *Promenade dans des jardins disparus. Les plantes au Moyen Âge d'après les « Grandes heures d'Anne de Bretagne »*, Rennes : Ouest-France, 2001.
- CRAMP (Stanley), *Handbook of the Birds of Europe in the Middle East and North Africa, the Birds of the Western Palearctic*, vol. 1 : *Ostrich to Ducks*, Oxford : Oxford University Press, 1977.
- DELSALLE (Paul), « Nozeroy, la cité des Chalon, princes d'Orange », in : *De la Manche au Rhin, entre royauté et seigneurie. Les « petits princes » du Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles). Colloque à la mémoire du Professeur Denis Clauzel, Boulogne-sur-Mer, 13-14 février 2015* [sous presse].
- HAQUETTE (Bertrand), *L'Aire des La Viesville. Bailliage et lignage en Artois à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat inédite sous la direction de Bertrand Schnerb, Université de Lille 3, 2013.
- HAQUETTE (Bertrand), « Les nouveaux bourgeois de Béthune à la fin du Moyen Âge. 1349-1500 », *Bulletin de la commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, [à paraître].
- HAQUETTE (Bertrand), « Le sang neuf de Béthune à la fin du Moyen Âge », *Le guetteur*, n° 47, février 2015, p. 3-8.
- KRUSE (Holger), *Hof, Amt und Gagen : die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn : Bouvier Verl., 1996.
- LASSALMONIE (Jean-François), *La boîte à l'enchanteur. Politique financière de Louis XI*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de France, 2002.
- LOUIS BRÉSIN, *Chroniques de Flandre et d'Artois (1482-1560)*, édition Eugène MANNIER, Paris : Dumoulin, 1880.
- PASTOUREAU (Michel), *Traité d'héraldique*, Paris : Picard 1993.
- PINOTEAU (Hervé), *La symbolique royale française, V^e-XVIII^e siècle*, La Roche-Rigault : PSR, 2004.
- SALAMAGNE (Alain), « L'artillerie de la ville d'Arras en 1369 », in : CROUY-CHANEL (Emmanuel), PROUTEAU (Nicolas), FAUCHERRE (Nicolas) (dir.), *Artillerie et fortification 1200-1600*, Rennes : PUR, 2011, p. 49-59.
- SOMME (Monique), *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Ville-neuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1998.
- THOMAS BASIN, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Jules QUICHERAT, 4 vol., Paris : SHF, 1855-1859.
- THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Charles SAMARAN, 3 vol., Paris : Les belles lettres, 1963-1972 [Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge].
- VANTHUYNE (Gerlinde), « Waterkwaliteit van de Leie. Eerste tekenen van herstel ! », *Sneep*, 3^e trimestre 2004, p. 40-43.



Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : Le Quesnoy et Valenciennes

ALAIN SALAMAGNE

Professeur d'histoire et d'archéologie médiévale, UMR 6 579 CESR

Résumé

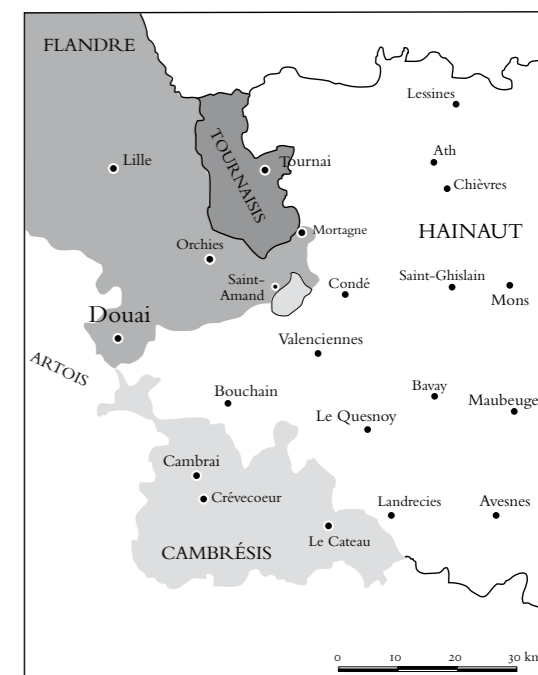
Situés pour la plupart dans des cuvettes alluviales, les châteaux et les villes des anciens Pays-Bas bourguignons bénéficièrent non seulement de la défense procurée par des fossés inondables, mais encore de la possibilité d'en capter la force hydraulique pour faire tourner des moulins. Des aménagements furent nécessaires, détournement de rivières ou creusement de canaux, création de retenues ou de plans d'eau, etc. Autour du château et/ou de la ville, les ressources des viviers domaniaux assuraient aussi un complément d'alimentation important aux habitants. Mais à partir du début du XVI^e siècle, ces conceptions qui reflétaient une vision intégrée de l'économie domaniale, cédèrent la place aux impératifs militaires : des écluses, renforcées d'ouvrages adaptés à l'artillerie, eurent désormais comme rôle de tendre les seules inondations défensives. Cette évolution, attestée sur de nombreux sites, était particulièrement remarquable au Quesnoy et à Valenciennes, villes de l'ancien comté de Hainaut.

Le Quesnoy

Le château et la ville neuve du Quesnoy, fondés entre 1125 et 1161 par le comte de Hainaut Baudouin IV (1125-1171), devaient être du XIII^e au XIV^e siècle un des principaux lieux de séjour des comtes du Hainaut, avant de passer aux ducs de Bourgogne au début du XV^e siècle (fig. 1). Leur création fut accompagnée d'une politique d'aménagement hydraulique, le site ne bénéficiant, contrairement au cas le plus fréquent, d'aucun cours d'eau naturel.

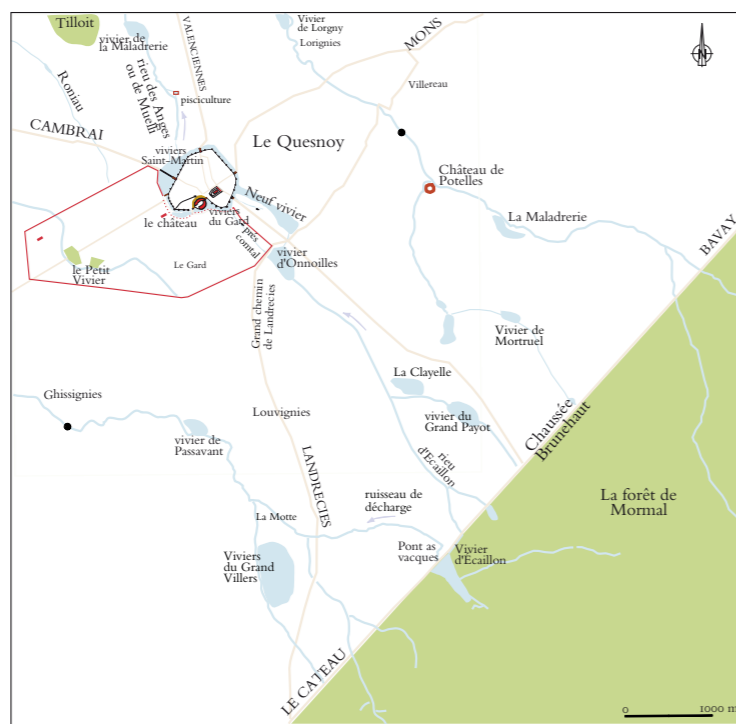
Les viviers

Les eaux, capturées dans la forêt de Mormal située à 5 km au sud-est de la ville, étaient ensuite conduites par un canal alimentant des viviers et les fossés entourant la ville. Ces viviers sont attestés dès le XIII^e siècle dans les cartulaires des comtes du



◀ Fig. 6 : le saillant de la demi-lune 20 ; la porte de L'écluse est visible à la partie inférieure droite du soubassement de grès.

▲ Fig. 1 : la frontière sud des anciens Pays-Bas.



▲ Fig. 2 : reconstitution des environs du Quesnoy.

1. DEVILLERS, *Cartulaire des Comtes de Hainaut...* t. VI, p. 178.

2. Archives du Génie de Vincennes (désormais AGV), art. 8, carton 1, 43, 1783, *Mémoires sur les eaux nécessaires au Quesnoy*. L'étang d'Écaillon fut asséché en 1779.

3. AD Nord (désormais ADN), B 9 027, 1381, f° 6 r° : « Pour abattre, esquarer et kaver le buse dou vivier d'Écaillon qui contient 30 pies de long, 13 pils de parfont et 18 pils d'ouverture et ossi taillier le lengne et le sommier de celi buse pour lever et soyer a biket pour le couvercle avoir, au fuer de 2 s. le piet monte, 60 s. »

4. ADN, B 9 070, f° 38 r° : en 1408-1409, on nettoyait le « *reu qui donne yauwe dou vivier d'Écaillon au vivier d'Onnoilles [...]* depuis le Pont a Vacques jusques a la maison de le Clayelle [...] et par celi cause li yauwe ne poots venir grande asses au moellin dou Gard ».

5. *Ibid.*, B 8 984, 1462, 93 r° : « *le vivier con dist de la clayelle entre la maison d'Onnoilles et le bosquet de Fontenelles* ».

6. *Ibid.*, B 9 028, 1381-1382, f° 25 v°.

7. *Ibid.*, B 8 984, f° 93 r°.

8. *Mencaud, mencaudée* : unité de mesure de surface variable de 25 à 55 ares. Au Quesnoy, elle était de 28 ares 37 centiares.

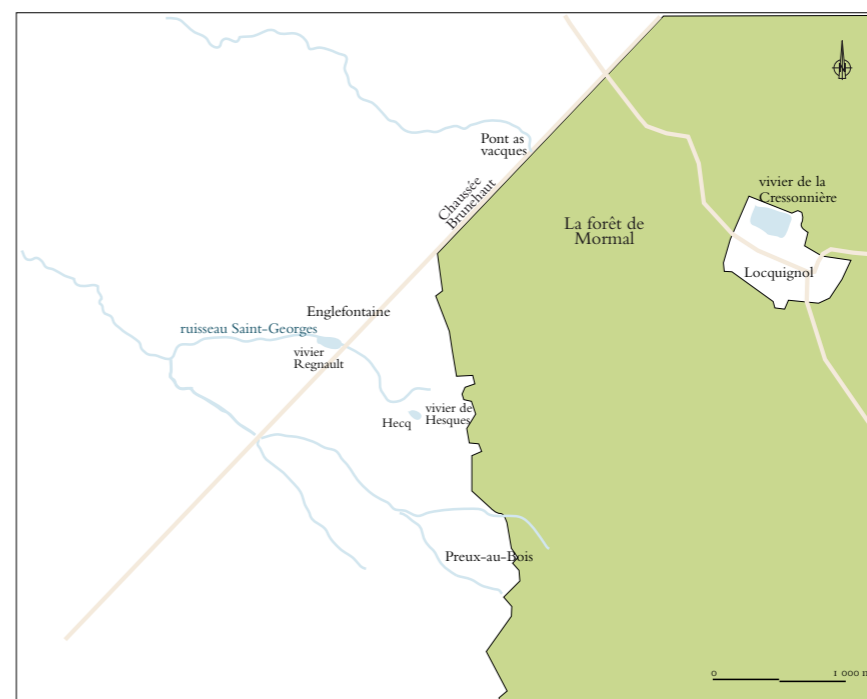
9. SALAMAGNE, « D'Hesdin au Quesnoy... »

10. ADN, B 9 038, 1387-1388, f° 4 r° : « *Pour le pret que messires a en l'enclosure dou Gard mouvant de le buse dou vivier d'Onnoilles et alant tout selonq le fosses jusques a le Pesquerie* » ; *ibid.*, B 9 033, 1384-1385, f° 5 v°.

Hainaut : « *Si a li cuens au Qaisnoit sen castel et se basse court et ses viviers* »¹. En forêt de Mormal, les eaux vives de quatre ruisseaux formaient l'étang d'Écaillon (« le vivier d'Écaillon », 1265) limité par la digue de la chaussée de Bavay au Cateau et Vermand-Saint-Quentin, ancienne voie romaine, sous laquelle elles passaient à hauteur du « Pont as vacques » (fig. 2).

Un ingénieur précisait, dans un rapport de 1783, que depuis le « Pont as vacques » et durant les 500 premiers mètres, le canal était creusé dans les terres jusqu'à 20 pieds de profondeur², avant de gagner à l'air libre le Quesnoy. Il en était déjà de même antérieurement. En 1381, des bûche-rons réalisaient la nouvelle « buse » ou canalisation du vivier longue de 9 m passant sous la chaussée³. Ce canal, qui devait être parfois nettoyé pour assurer un tirant d'eau suffisant au moulin du Gard⁴, recevait de surcroît 1 000 m après le « Pont as vacques » un courant secondaire, ou « rieu » qui alimentait le « vivier de le Claièle⁵ » et « le petit vivier deseure » (1265). Le vivier de le Clayelle⁶, ou vivier du Jolimez, est précisément situé « *entre le bois de le Clayelle et le lieu con dist Jolimez* »⁷.

À proximité du Quesnoy, les eaux du vivier d'Aulnoy (« le vivier d'Onnoilles, 1265 ») étaient retenues par la digue du grand chemin de Landrecies. Le vivier contenait cinq muids et quatre mencauds⁸, son « relais » 4 mencauds⁹. Le relais semble être ici un espace secondaire du vivier, susceptible de servir de décharge au trop-plein. Par le rieu d'Onnoilles, les eaux gagnaient ensuite, en traversant le parc du Gard¹⁰, les



▲ Fig. 3 : au sud du Quesnoy.

fossés de la ville pour alimenter les viviers du Gard (« *vivier d'entor le castel* », 1265 dit plus tard « *le vivier dou Gard* »), puis après avoir longé le jardin de Plaisance et la basse-cour du château, inondaient les viviers Saint-Martin dits « *as becques* »¹¹, c'est-à-dire aux brochets. Elles en ressortaient par le « *rieu aux Anges* » alimentant par une canalisation en bois sept « *fosses pour y mettre en garde poisson d'eaue douce* », fosses fermées d'un mur de brique, avant de se jeter dans le vivier de la Maladrerie¹².

Un dernier vivier, qualifié de petit, existait à l'intérieur du Parc, près de la Fontaine le Comte. Ce « petit vivier du Gard » était mis en eau par le ruisseau dit le Roniau naissant aux environs de la Croix Victoire¹³. Le Neuf vivier (« *le vivier viers Fauroes* ») fut quant à lui créé à la fin du XIV^e siècle à l'extérieur de la porte de Fauroeux de l'enceinte communale¹⁴.

Parmi la vingtaine de viviers attestés dès 1265 autour du Quesnoy¹⁵, sont mentionnés en forêt de Mormal, le vivier « *d'entor le maison dou Louskegnot* » ou « *vivier du Lossignot* », « *le vivier de le Cressinniere* » (Cressonnière), au nord du Quesnoy « *les viviers de Loregnies* » (Lorgny), à l'est celui de Mortruel¹⁶, du Grant et Petit Payot¹⁷. Les viviers dits « *dou près de le Pière* », « *as Truïtes* », « *de Savoie* », « *de Scarbottes* » mentionnés dans les comptes du domaine de la châtellenie au XIV^e siècle¹⁸, ne peuvent être localisés. Au sud du Quesnoy se trouvaient encore les viviers du Grant et Petit Villers près de Louvignies-Quesnoy¹⁹, de Passavant au sud de ce village²⁰, des Vaches et de Hesques²¹ ou Haches, situé entre les villages d'Englefontaine (à 5 km au sud du Quesnoy)

11. *Ibid.* « *le vivier con dist aux becques au dehors et tout près de la porte Saint Martin audit Quesnoy* ».

12. *Ibid.*, B 9 028, 1381-1382, f° 24 r° et sq.

13. *Ibid.*, B 9 182.

14. *Ibid.*, B 9 027, 1381, f° 19 v° « *Faire soifs et renclore autour dou noef vivier* » ; B 9 052, 1394-1395, f° 42.

15. *Ibid.*, B 8 984, f° 82 r° : « *Mondit seigneur a environ sa ditte ville du Quesnoy 17 viviers* » ; DEVILLERS, *Cartulaire des rentes...* t. 2, p. 178.

16. *Ibid.*, B 8 984, 93 r° : « *le vivier au pret lez les maisons, terres et prez con dist de Mortruel* », « *le vivier du Grant Mortruel* » ; B 9 028, 1381-1382, f° 24 r° et sq. : « *vivier dou Grant Mortruel* » ; B 8 984, f° 93 r° : « *le vivier de Moreausart entre les terres et prez de Moreausart et le maison de Mortruel, le vivier du petit Mortruel audessous et lez ledit vivier de Moreausart* ».

17. *Ibid.*, B 8 984, f° 93 r° : « *le vivier du Grant Payot au loing dudit bosquet de Fontenelles au lez deviers le Jolimez, le vivier du Petit Payot en desoubz l'escluze dudit Grant Payot* » ; B 9 028, f° 24 r° et sq. : « *vivier Payot tenans au bos de Fontenelles* ».

18. DEVILLERS, *Cartul. des comtes de Hainaut...* III, p. 581 et sq. L'assignation en 1412 sur le domaine du Quesnoy du douaire de Marguerite de Bourgogne mentionne les eaux, viviers et moulins de Loregnies, Mortruel, Noilles, le Claielle, Heskes, Grant-Villers, Passevant, Maulebaut, Louvegnies, Musiel, Pauvrel et du Gart. *Ibid.*, B 9 182 : mention en 1530 entre autres « *du pré qui jadis fut le vivier du Petit Villers* », des viviers de le Sauch, de Moreausart, etc.

19. *Ibid.*, B 9 038, 1387-1388, f° 5 v° : « *le vivier de Grant Villers dales Louvegnies* » et « *le vivier du Petit Villers* » ; B 8 984, f° 93 r° : le vivier du Grant Villers « *emprès le maison et les terres con dist le motte lez Louvegnies* » ; B 9 028, 1381-1382, f° 24 r° et sq. : « *aux 2 viviers de Grant Villers estans den costé Louvignies* ».

20. *Ibid.*, B 9 028, 1381-1382, f° 24 r°.

21. *Ibid.*, B 8 984, f° 93 r° ; B 9 028, f° 25 v°.

22. *Ibid.*, « a l'entrée de la ville de Englefontaine au lez devers le Quesnoy ».

et de Preux-au-Bois (fig. 3), le long du ruisseau de la Fontaine le Comte, et « le vivier appelé Regnault » à Englefontaine²².

Les viviers faisaient l'objet de travaux réguliers, tant leurs berges, qui étaient renforcées de fagots, que leurs bords plantés d'arbres, ou encore leurs écluses, grilles, « buses » ou canalisations :

« Pour le relay dou darrain vivier de Grant Villers dalleis Louvegnies tenant d'un leis a l'esclusette dou dit vivier et alant tout amont viers le Froit Hostel. Et pour l'autre relay estant en quanteraine tenant au pret Olivier de Noyelle donnet a rente a tous jours par Jehan de Ghoy et demora au dit Bauduin de Villers. Se doit sour les dis hiretages planter 400 plantes de sauch et livret boincrant de le rente payer devers an et jour et sour le quint. Sen rent par an²³ »

23. *Ibid.*, B 7882, f° 97 v° ; B 9033, 1384-1385, f° 6 v° ; *Ibid.*, B 9028, 1381-1382, f° 25 r°.

24. *Ibid.*, B 9036, f° 38.

25. *Ibid.*, B 9063, f° 15 r°.

26. SALAMAGNE, « Répertoire des artistes et artisans... » p. 327 et sq.

27. L'« espaumoir » semble désigner le lieu où l'on puisait les poissons dans un vivier.

28. ADN, B 7879, 93 v° : « A Colard le machon de Sassegnyes, pour 1050 pies d'euligement (?) faire au machener le seuviere et l'espaumoir dou vivier de le Maladrie au fuer de 50 s. le cent mesuré et rechuît par maistre Pierre Aubry, se monte 26 livre 5 sous ».

29. *Ibid.*, B 9059, f° 20.

30. *Ibid.*, B 9070, 1408-1409, f° 30 v°, 31 r° : 5 charpentiers installent au vivier d'Écaillon « I noef claych de 32 pieds de longueur, 28 de large cascun pan sur 9 pies destiel estoffet cascun pan de 5 estiaux ».

31. *Ibid.*, B 9008, 1354, f° 15 v° : « les escluses des viviers de la clayelle » etc.

32. THOMAS, *Les revenus domaniaux des comtes de Hainaut...* p. 25-26.

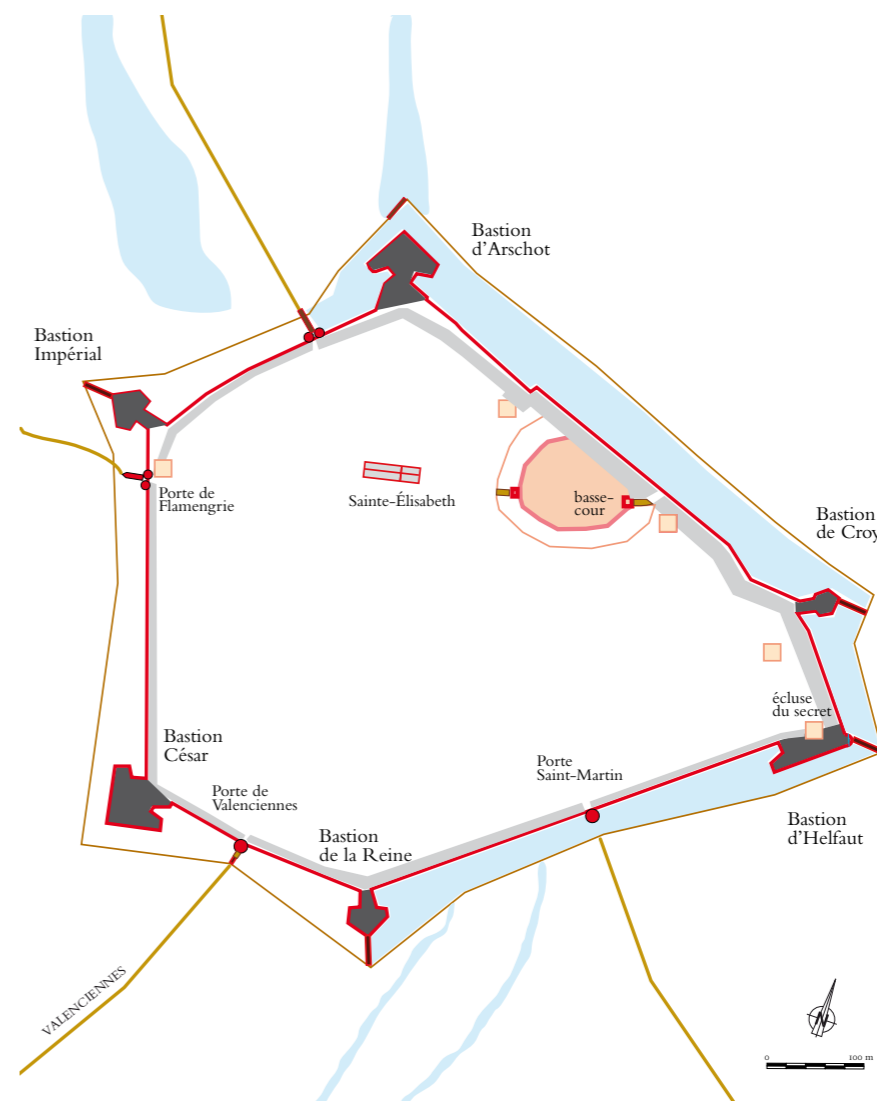
Leur entretien était réalisé le plus souvent par les équipes de maçons ou de charpentiers en charge des travaux domaniaux du Quesnoy. En 1385-1386 par exemple, les maçons Meurant et Pierrart Hunaut (deux frères probablement) qui restauraient l'écluse du vivier de Lorignies²⁴ avaient travaillé sur le chantier du château du Quesnoy dans la décennie 1380. La même année, Jakemart d'Ardiel, qui restaurait en 1401-1402 cette même écluse²⁵, était un maître maçon reconnu attesté entre 1387 et 1412 sur les chantiers comtaux de Valenciennes et de Bouchain et, entre 1383 à 1406, le principal entrepreneur des fortifications au Quesnoy. (Il devint par la suite de 1406 à 1410 maître maçon de la ville de Mons²⁶). Mais les travaux aux écluses étaient incessants en raison des dégradations dues aux eaux, en particulier l'hiver, nécessitant la restauration des « espaumoirs²⁷ », des « seuvières²⁸ », des canalisations de bois, ainsi en 1399-1400 de 304 pieds de « buses » de chêne de Mormal²⁹.

Les viviers servaient d'abord à la pisciculture : les poissons étant enfermés dans des espaces délimités par des grilles de bois ou « clayes³⁰ ». On y pêchait des carpes (« fourssieres »), des anguilles (« botroelles »), des anteneaux (poissons de moins d'un an), des saumons ou brochets (« becqueteaux »). Les écluses qui assuraient le contrôle des niveaux d'eau permettaient aussi de les assécher, soit pour assurer leur curage, soit pour la pêche³¹. Surveillés et exploités par un maître pêcheur et ses sergents au XIV^e siècle³², les viviers étaient au XV^e siècle affermés, le duc de Bourgogne en percevant les revenus sous forme de loyer.

La réduction des viviers

Les comtes de Hainaut créèrent ainsi dans la seconde moitié du XIV^e siècle, en interaction avec le château et le Parc du Quesnoy, un paysage domaniaux où les cours d'eau jouaient le premier rôle, faisant tourner les moulins et assurant le développement des activités halieutiques. Mais les viviers et leurs clairières constituaient encore le cadre de plaisance – pour la pêche, la chasse ou les joutes – de la cour aristocratique qui fréquentait le château et appréciait le cadre agreste des environs. Les fossés en eau assuraient d'autre part la défense des murs de la ville.

Au début du XVI^e siècle cette double fonction économique et résidentielle devait fortement souffrir des impératifs militaires. Dès 1528, le château

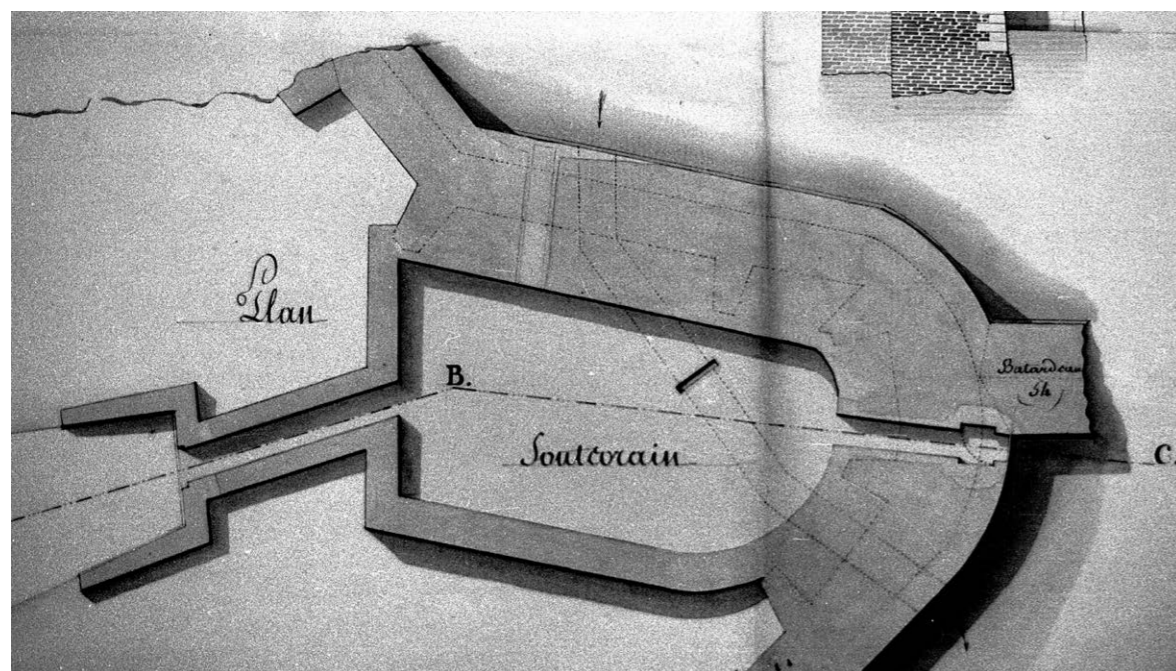


◀ Fig. 4 : Le Quesnoy vers 1539.

subit une adaptation radicale qui consista à l'intégrer aux défenses urbaines (fig. 4), tandis que ses murailles furent réparées³³. De la fin de l'année 1542 au mois d'août 1543, on rempara les courtines du château « dedens le basse-court au devant la porte d'icelle pour garder les veues des ennemis estans au parcq sur le grant marchié ». En même temps que des rectifications du tracé des murailles ou leur remparement, deux nouveaux batardeaux éclusés (« tenures d'eau ») furent édifiés, l'un contre le bastion de Croy « par dedens le vivier du Gard », l'autre contre le bastion « du vivier Saint-Martin » ou bastion de la Reine³⁴. Ces travaux attestaient donc d'une réorganisation des fronts d'eau, tendus et retenus désormais par des batardeaux. Les eaux des viviers, de profondeur limitée, devaient être canalisées dans les fossés reprofiliés.

33. SALAMAGNE, « Philippe II de Croy... » p. 22.

34. *Ibid.*, B 10245, f° 25 v°, 219 r°, 332 r°.



▲ Fig. 5 : le saillant de la demi-lune 20, ancien bastion d'Helfaut (archives du Génie).

35. Charles II de Lalaing (1506-1558).

Le 18 juin 1543, alors que François I^{er} prenait ses quartiers à l'abbaye de Maroilles, le comte de Lallaing³⁵, « ayant eult nouvelles pour certaines par ses espies que le siège venoit devant ladite ville », fit recruter par le maître maçon Jehan d'Aire, en charge des travaux de fortification et le contrôleur des travaux, Druon Gallemart, plusieurs centaines de pionniers pour la mise en défense de la ville. Début juillet, sept charpentiers et manœuvres se rendaient de nuit « hors d'icelle ville pour faire ouverture et thirer les viviers d'Escaillon et d'Annoilles pour faire venir l'eau aux fossés de la ville et bollvercq », c'est-à-dire pour tendre l'inondation défensive³⁶.

36. *Ibid.*, B 10242, *passim*, B 10245, f^o 364 r^o.

Dernière étape de cette évolution, la construction en 1547-1550 du bastion dit de Helfaut, en fait un demi-bastion doté d'un seul flanc droit, et d'une face longue de 80 m, son saillant dessinant une excroissance arrondie, bastion abritant une nouvelle écluse dite du secret. De ce bastion subsiste, quoique remodelé, le saillant et une partie de la face englobés dans un ouvrage du xvii^e siècle, la demi-lune 20. Le saillant abrite une salle voûtée de 13 x 7 m, aux maçonneries épaisses d'environ 5 m, dont l'aération était assurée par deux événements aujourd'hui obstrués (fig. 5 et fig. 6 en tête d'article) : il était parcouru en souterrain par un aqueduc dont le jeu de vannes permettait de manœuvrer à couvert des assaillants, pour donner des chasses d'eau sur le front Saint-Martin et le bastion de la Reine.

Au xvi^e siècle, la conservation des viviers n'était plus compatible avec la nécessité de donner aux fossés un tracé rectiligne pour en permettre le flanquement. En conséquence, on procéda graduellement à la réorganisation du

système hydraulique, en isolant des masses d'eau particulières retenues par des batardeaux construits aux saillants des bastions³⁷ et en recalibrant le relief des fossés pour relever les seuils d'eau. L'inondation, qui fut tendue pour la première fois en 1543, était fragile car l'assaillant pouvait détourner les eaux venant de la forêt de Mormal, mais il faut remarquer aussi que l'étang d'Écaillon pouvait fournir une masse d'eau suffisante pour gonfler rapidement les fossés de la place. Au xviii^e siècle, l'inondation permettait d'assurer 6 à 7 pieds d'eau dans les fossés, mais on peut penser que ce niveau était supérieur au xvi^e siècle, en raison de la largeur inférieure de ces derniers. La dénivellation entre le niveau d'entrée des eaux et celui de la sortie étant de 8 m, il était possible de pratiquer des « chasses » dans les fossés, c'est-à-dire de lâcher brusquement des masses d'eau sur les attaques ou inonder une position tenue par l'adversaire : ce fut le rôle imparti à l'écluse, dite du Secret, du bastion d'Helfaut.

Valenciennes

Ville d'origine féodale, Valenciennes se développa vers l'an mil dans une cuvette marécageuse ménagée par l'Escaut et la Rhônelle, site gorgé d'eau peu propice à l'occupation humaine. Dès le xi^e siècle au moins, la ville devait mettre en œuvre une politique visant à limiter les dégâts occasionnés par les crues fréquentes de ces cours d'eau : creusement de canaux, construction d'écluses et de digues. Nous n'évoquerons ici que le seul cas du Château-le-Comte construit rive gauche de l'Escaut par Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut ou son fils Jean II, entre 1260 et 1280. Le site retenu pour l'implantation de la forteresse était idéalement choisi : établie sur les premières pentes du mont d'Anzin, elle contrôlait l'accès et la sortie d'un des quartiers les plus actifs économiquement de la ville et les moulins alimentés par l'Escaut ou un courant secondaire, dit courant des Ogelens³⁸.

Les menaces de la guerre de Cent Ans entraînèrent une première fortification du site à partir de 1347 sous forme d'ouvrages légers, levées de terres et palissades, fortification qui fut accompagnée en 1378 par la création d'une dérivation de l'Escaut contournant par l'ouest les premières pentes du mont d'Anzin. Les fortifications du faubourg d'Anzin (fig. 7), désormais isolé entre deux bras du fleuve et baptisé l'Entre-deux-Ponts-d'Anzin³⁹, furent renforcées en 1475 devant la menace d'une invasion française. La porte d'Anzin (sous le nom de « portelette » d'Anzin) fut reportée plus à l'ouest sur un nouvel emplacement fixé par les limites de la dérivation de 1378 – de deux tours [fig. 8, tours 65 et 66] et d'un boulevard de terre⁴⁰. La tour 66, dite du fossé de Lisques au xvii^e siècle, subsista jusqu'au démantèlement : construite en grès, elle décrivait un plan en demi-cercle outrepassé⁴¹ ; ses bouches à feu surmontées de courtes fentes verticales et à terminaison à bêche étaient caractéristiques des années 1470-1477. Mais à cette date les courtines n'étaient encore constituées que de simples terrées.

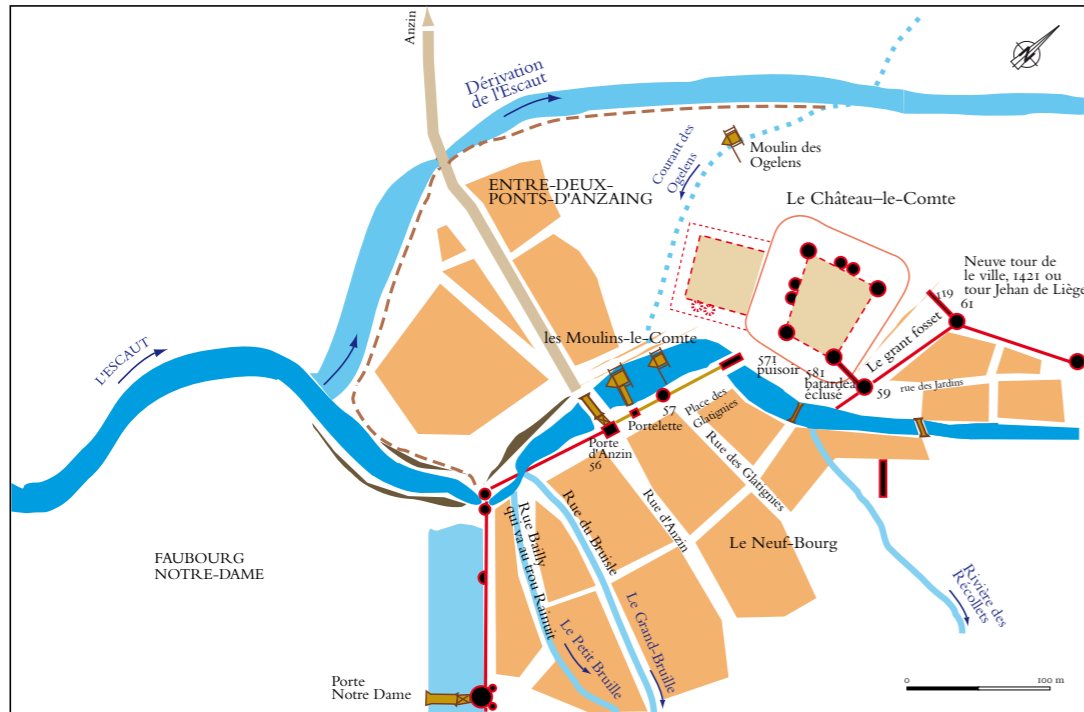
37. AGV, Art. 8, Sect. 1, 14, 1710, Mémoire de 1710. Le devis de construction des bastions de Mons en 1554-1555 prévoyait une « tenue de l'eau qui sera à la pointe de cheschin boulevard », Plan 1 141, Archives de l'État de Mons.

38. SALAMAGNE, « Un château transformé en citadelle... »

39. « Entre II pons d'Anzaing », Archives municipales de Valenciennes (désormais AMV), J2 348 ter, 1384 ; ADN, B 9730.

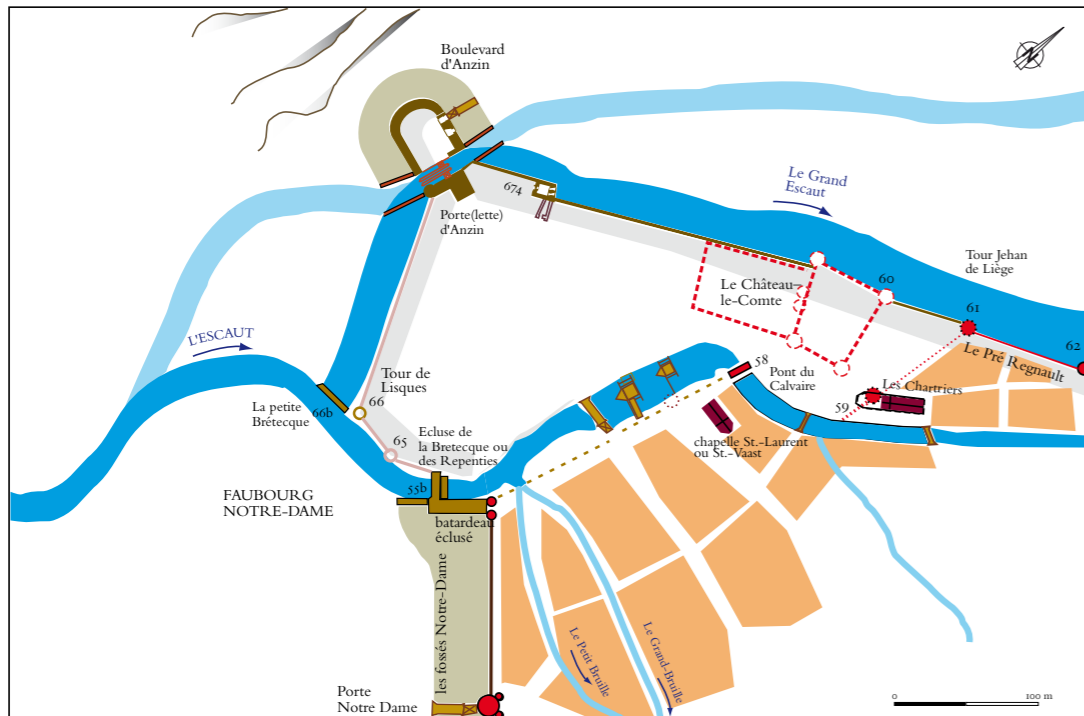
40. Le « boluwerq » d'Anzin est mentionné dès 1478 ; AMV, J2 375, 1478-1479, f^o 23 v^o.

41. Sa partie supérieure fut restaurée en 1625 et sa voûte intérieure refaite en brique afin de ménager un corps de garde à son sommet. Voir MARIAGE, *Les fortifications de Valenciennes...* pour tout ce qui précède.



▲ Fig. 7 : Valenciennes, le faubourg d'Anzin vers 1450.

▼ Fig. 8 : Valenciennes, le faubourg d'Anzin vers 1550.



Cours d'eau et moulins

Jusqu'au début du XVI^e siècle le quartier conserva cependant une dimension essentiellement économique, avec les Moulins-le-Comte ou « usines », dits petits et grands moulins d'Anzin, moulins à blé et à brai (Moriel ?), moulins Froissart, de Biekeriel, de garance... Le château comtal contrôlait ainsi deux bourgs industriels, l'Entre-deux-Ponts-d'Anzin qui donnait vers l'Ostrevant et la France et le Neuf-Bourg où se trouvaient les industries du fer avec les moulins de taillandier⁴² et les teintureriers (rue des Glatignies)⁴³. Mais à partir du second quart du XVI^e siècle, les menaces des armées françaises sur les villes frontières devaient entraîner le renforcement des fortifications des fronts de la ville, d'autant qu'en octobre 1521, ses faubourgs mêmes étaient ravagés⁴⁴...

En 1524, 8000 livres furent dépensées, à l'instigation de Philippe de Croy, gouverneur de la ville, pour approfondir les fossés de la « portelette » d'Anzaing au Château-le-Comte. À cette date, la ville avait dépensé depuis le début de la guerre 25 000 livres de 40 gros pour les fortifications et avait émis dans ce but 17 000 livres de rente⁴⁵. En novembre 1525 fut décidée et entamée la construction du nouveau boulevard d'Anzin et de sa porte à l'extrémité occidentale de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin, outre la construction d'une écluse⁴⁶. En mai « fut monsté la plateforme et concept de la porte nouvelle et bolvert de la portelette d'Anzaing », c'est-à-dire le plan. Les travaux pour « parachever laditte oeuvre et fonder l'autre costé de ladite tenure ensemble la porte » d'Anzin se continuaient en 1526⁴⁷ et 1531⁴⁸ ; ils devaient être achevés, comme ceux du boulevard d'Anzin, vers 1533⁴⁹.

Le projet – que le 28 février 1527, la gouvernante des anciens Pays-Bas, Marguerite d'Autriche (1480–1530) remerciait le Magistrat de Valenciennes de réaliser – consistait d'abord à « clore et fermer le lieu con dist d'Entre-Deux-Ponts-d'Anzaing à la sceurté des rivières et moellins dudit seigneur Empereur » : des murailles furent alors construites de la porte d'Anzin à la tour 61, dont le flanc gauche fut noyé dans les nouvelles maçonneries. L'élargissement du rempart entraîna la destruction de nombreuses propriétés, celles d'un dénommé Jehan de Bellain, du seigneur de Lisques, capitaine d'Aire, qui appartenait alors au couvent des Sœurs Grises, le « pourpris, jardin et moulin domanial des Ogelens, outre celles près de la porte d'Anzin, rue des Ogelens », etc.

Le projet de 1525-1531

L'ensemble 67 érigé à l'extrémité occidentale de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin était constitué par trois éléments étroitement soudés entre eux : la porte d'Anzin proprement dite [671], une tour de flanquement [673] située plus au sud et la gaine [672] qui les reliait (fig. 9).

La porte d'Anzin [671] était un bâtiment d'environ 15 m de côté, aux murs épais de 3 à 5 m, percé en son milieu d'un passage accosté à sa droite par deux salles et à gauche par un couloir parallèle (fig. 10). Le passage central,

42. AMV, *ibid.*, CC 699 (1345-1346) : « esmouloirs seant encontre les crestieux de le ville au Pont d'Anzaing ».

43. *Ibid.*, J2 3 869 (1507), f^o 98 r^o.

44. SALAMAGNE, « Philippe II de Croy... »

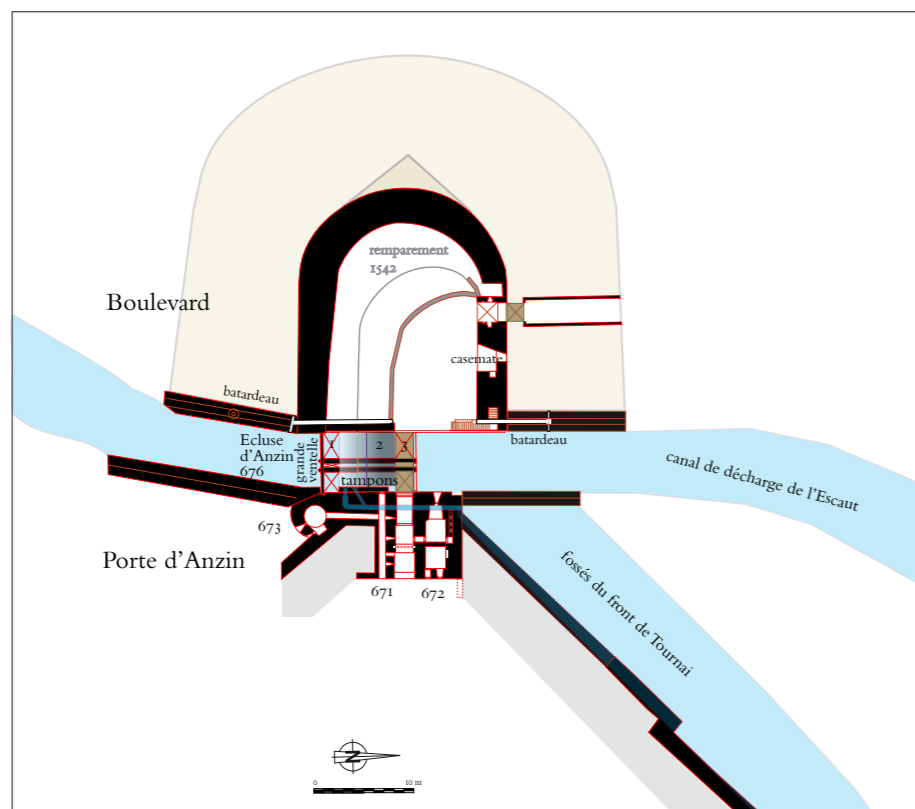
45. BM Valenciennes (désormais BMV), ms. 672, f^o 281 ; ADN, B 12 464, f^o 6 r^o.

46. SALAMAGNE, « Philippe II de Croy... »

47. ADN, B 12 464, 6 r^o et B 12 465, 2 v^o-3 r^o.

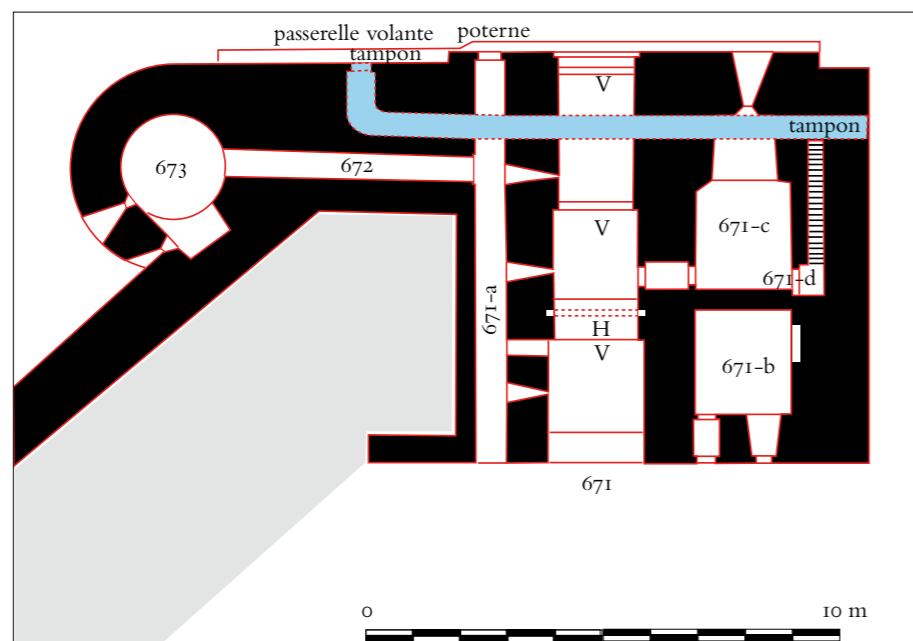
48. *Ibid.*, B 12 470, 6 r^o à 7.

49. BMV, ms. 671, 274 v^o et f^o 310 ; ms. 668, f^o 70 r^o et ms. 638, f^o 63 r^o. Jusque-là l'Escaut n'était pas barré par une écluse, même s'il existait dans le prolongement des murailles Notre-Dame une porte d'eau. Il s'en suivait, en cas de crue, une montée dangereuse des eaux et un risque d'inondation : c'est ce qui se passa en 1532, la veille de Noël ou l'Escaut, grossi des glaces des marais Notre-Dame et de Bourlaing, dépassa de 4 m son niveau ordinaire et inonda les quartiers riverains.



▲ Fig. 9 : plan de l'ensemble d'Anzin 1525-1531.

▼ Fig. 10 : plan de la porte d'Anzin.



qui se rétrécissait de 4 m à 2,70 m vers le saillant était voûté d'un berceau brisé soutenu par quatre arcs dont le départ se faisait plus bas que la voûte elle-même. Une photographie de 1890 nous montre la façade intérieure de la porte avec son bel appareil de grès et une reprise supérieure en brique daté de 1858 (fig. 11). Le passage – qui s'ouvrait sous deux arcs concentriques se brisant à la clef –, était barré par une herse et trois vantaux. Au saillant de la porte, un pont-levis, dont le tablier s'encastrait dans un retrait du mur, permettait de franchir le Grand Escaut ; les rainures où venaient reposer ses bras restèrent visibles jusqu'au démantèlement (fig. 12). Le couloir de gauche [671-a] n'avait que 1 m de largeur sur 2 m de haut. Primitivement, il servait comme poterne de secours, mais il perdit ce rôle au début du XVIII^e siècle ; il était percé de trois embrasures de tir du type à sifflet.

La gaine [672] d'une longueur de 10 m pour une largeur d'environ 0,80 m et une hauteur de 1,70 m desservait la tour de flanquement [673] qui, au XVIII^e siècle, ne conservait plus qu'un seul niveau. Voûtée d'une coupole, elle avait un diamètre de base de 4,90 m pour une hauteur de 4,70 m et une élévation à l'extérieur de 13 m. Deux canonnières profondes de 2,10 m d'un modèle similaire à celui de la salle [671-b] flanquaient le front 67-66. Deux salles [671-b] et [671-c] accostaient à droite le passage de la porte : la première [671-b] dotée d'une cheminée devait avoir une fonction de corps de garde. Elle était éclairée par une fenêtre, et une porte à sa gorge y donnait accès. La seconde salle [671-c] était une casemate de 3,80 m sur 4 m, une chambre trapézoïdale de 2,70 m de largeur sur 2,20 m de profondeur, voûtée d'un berceau, desservant une canonnière à double ébrasement à l'ouverture externe rectangulaire de 1,80 m. Contre le mur droit de la salle [671-d] d'une vingtaine de marches permettait de gagner le canal souterrain de l'écluse du Secret.

La porte, la gaine et la tour, édifiées dans un bel appareil de grès appartenaient à une campagne de construction homogène réalisée entre 1526 et 1528. Mais l'ensemble fut dès 1542 arasé à hauteur du premier étage et réparé en même temps que le boulevard⁵⁰ : la porte perdit alors le commandement qu'elle avait à l'origine sur ce dernier.

50. Les plans du Génie du XVIII^e siècle montrent bien l'existence de ce second niveau arasé, voir par exemple les coupes de l'ensemble d'Anzin dans AGV, Art. 8, Sect. 1, Cart. 1, 62, 1728.



▲ Fig. 11 : élévation de la gorge de la porte d'Anzin (BMV).



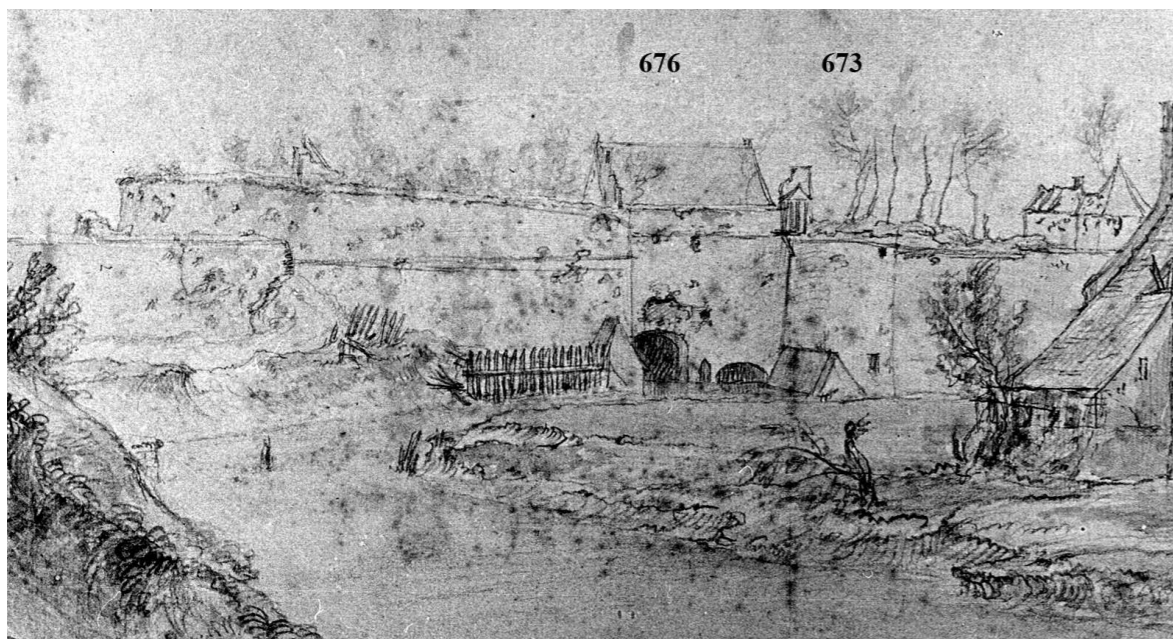
▲ Fig. 12 : le saillant de la porte d'Anzin, au premier plan la voûte du XVII^e siècle du boulevard d'Anzin (BMV).

La porte d'Anzin et les écluses de l'inondation

51. BMV, ms. 671 529, 262 r^o et ms. 668, 70 r^o : le pâté « fut remplie de terre de fond en comble et rehaucée d'une bordure de rouge briques » ; ms. 671, f^o 202 : « Les batteries dedens les fosses de ladite porte pour tirer vers la porte Tournisienne et le pand de mur estant la auprès et les terres en che lieu ragrainyés et rehaulchés de plus de 30 ou 40 pieds » en 1542.

52. AMV, D 119, 6 r^o, 12 v^o, 15 v^o, D 120, 2 r^o : « hobette de centenelle dedens le mure du torion d'Ansaing ». Le maître-maçon Nicolas Blairel fit le « noeuif pan de mure dedens cellui torion », pour lequel Lois Coppin, tailleur de pierre blanche, livra 17 « coing et doubleau ». C'est à lui probablement que nous devons le cartouche portant la date 1589.

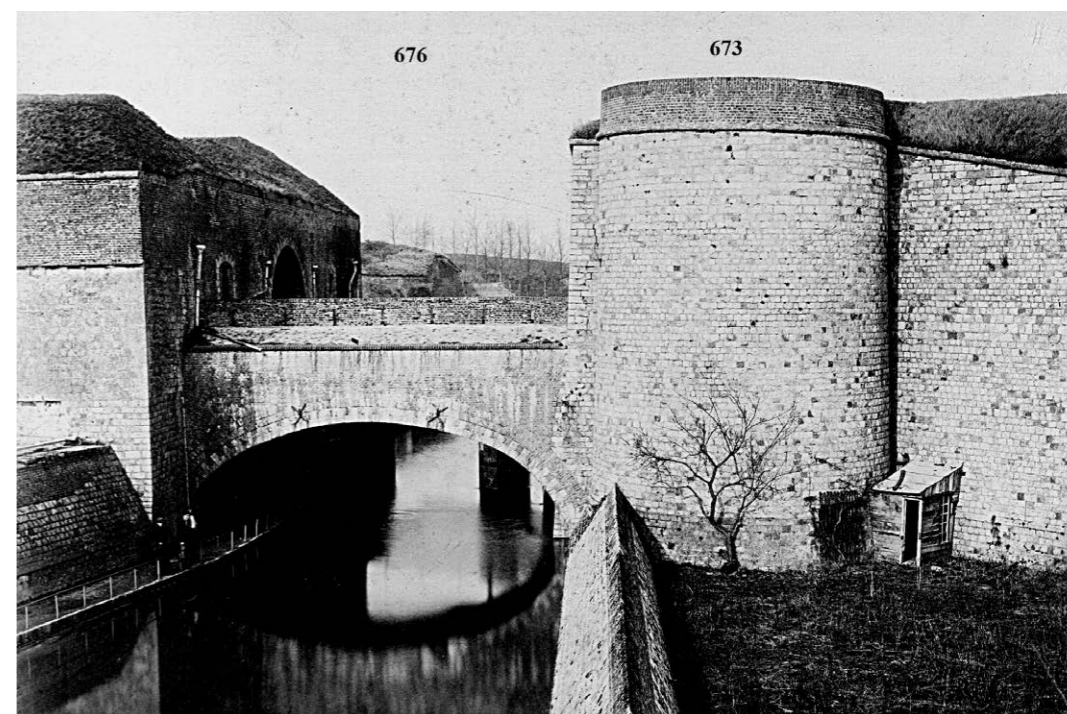
▼ Fig. 13 : le bâtiment de l'écluse 676 avant les travaux de Vauban (Dessin de Van der Meulen, Mobilier National).



Le boulevard de la porte d'Anzin

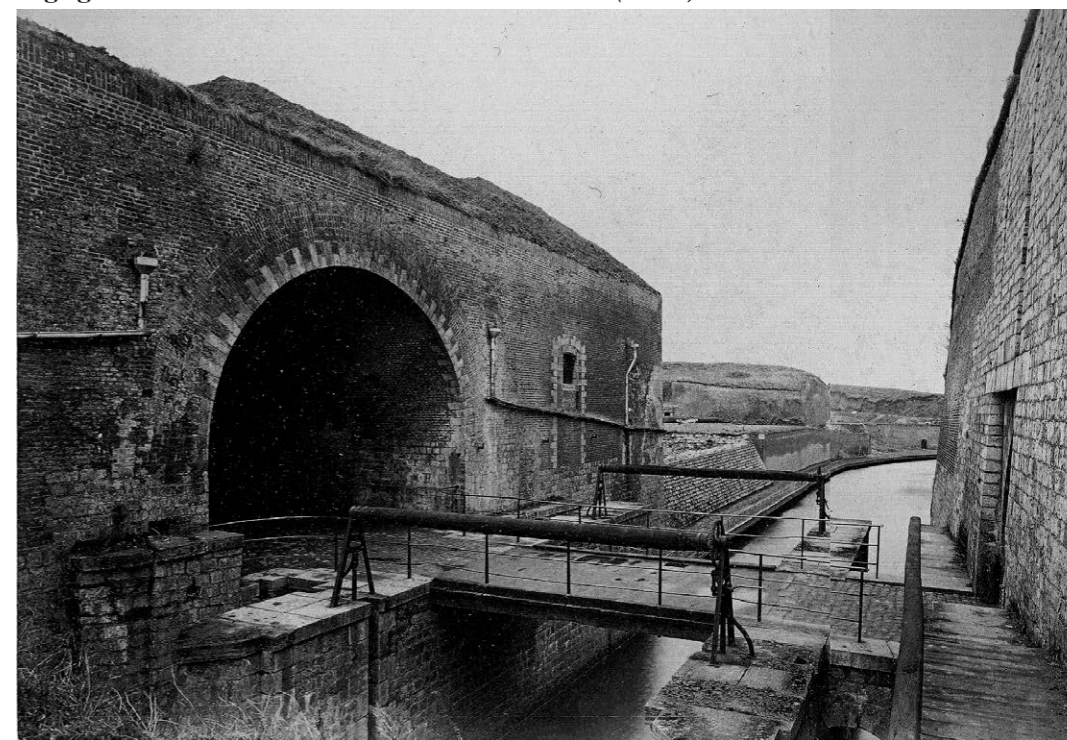
Le boulevard de la porte d'Anzin, également qualifié de Pâté ou Tourrion, érigé donc entre 1527 et 1533 devant la porte du même nom, subsista jusqu'au démantèlement, mais non sans avoir subi des modifications (fig. 9, 13 et 14). C'est ainsi qu'en 1542-1545, ses murs furent surhaussés d'un parapet de briques et réparés pour couvrir l'écluse située à sa gorge⁵¹. Le commandant Mariage vit encore au siècle dernier la date de 1589 gravée sur une pierre maçonnée dans le mur de refend de la salle située à gauche de sa porte de sortie. Cette date, selon l'auteur, prouvait que le voûtement du passage central remontait à cette époque et qu'on avait profité de l'occasion pour refaire la porte extérieure. Mais ses assises étaient parfaitement liées avec celles de la face droite du Pâté et donc contemporaines de la construction de 1526. En fait, les travaux de 1589 consistèrent uniquement dans la construction d'un corps de garde⁵².

Les modifications entreprises à la fin du XVII^e siècle furent plus importantes. Vers 1695 le terre-plein intérieur du Paté, jusque-là à l'air libre, fut couvert d'une voûte à l'épreuve des bombes afin de protéger les communications lors d'un éventuel bombardement et disposer d'abris voûtés supplémentaires (fig. 12 et 15). Dans l'article 34 de son Mémoire de 1698, Vauban prévoyait d'achever « le grand, souterrain du pasté comme il a este commencé » et, à la suite, de « commencer la naissance de ses voûtes à 6 pieds au dessus dudit rez-de-chaussée, le voûter à plein ceintre de trois pieds d'épais, chapronner ensuite les voûtes et les bien cimenter [...], faire plusieurs cheminées a feu, le tuiau enfermé dans l'épaisseur du vieux mur [...], un escalier sur sa gauche pour monter dans le haut,



▲ Fig. 14 : le bâtiment de l'écluse 676 au moment du démantèlement (BMV).

▼ Fig. 15 : de droite à gauche, le saillant de la porte d'Anzin, la passerelle de communication, la gorge du boulevard avec le voûtement dû à Vauban (BMV).



53. AGV, Art. 8, sect. I, cart. 1, n° 22. Vauban prévoyait la destruction du bâtiment du XVI^e siècle de l'écluse d'Anzin, qui avait facilité la conquête de la ville en 1677, dès 1686 : « séparer autant que faire se pourra ledit Pâté du corps de la place, observant toutefois d'y ménager des couverts nécessaires contre le canon et les pluyes. Ce dernier à cause des machines qui doivent servir journallement à la levée de ses escluses qu'il faudra tenir plus basses qu'elles ne sont et en toute façon séparer cette pièce du corps de la place afin qu'elle ne tienne plus lieu que d'un dehors, ce qui se fera aisément par l'abaissement du mur et du toit qui la couvre et par le haussement de la partie du rempart qui les joint ou il ne faudra laisser qu'une communication murée et réduite en porte de sortie », *ib.*, Art. 8, sect. I, Cart. 14. Les escarpes du Pâté restaient en 1688 marquées par les effets du siège de 1677 : « Le Pâté marqué 12 et le demy bastion du mesme nom qui est derriere marqué 13 ont tous le parement soufflé et déchiré de coups de canon et pareillement leurs parapets, ce qui deguise beaucoup ces pièces et les rend en meschant estat », *Estat de la fortification des villes et citadelle de Valenciennes*, BM Douai, ms. 1 185 (1688). Divers plans du Pâté figurent dans l'*Atlas Mariage*, BMV, 14^e série, 527, plan de 1757-1758 qui provient des AMV, R 6, 541 ; plan du Pâté de 1827, 10^e série, 359 (démolition du Pâté), etc.

54. AGV, Art. 8, sect. I, Valenciennes, cart. 3, n° 55.

55. Le canal de décharge désignait le bras artificiel de l'Escaut creusé autour de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin, qui contournait la ville et rejoignait l'Escaut au lieu-dit la Folie.

et une porte dans le magasin d'embas pour passer de là aux écluses sur lesquelles on accommodera un petit pont⁵³ ».

Cette description correspond parfaitement à l'état du Pâté, aux XVIII^e et XIX^e siècles : deux murs de refend de 2,60 m d'épaisseur ménageaient trois souterrains dont le premier à droite servait de magasin à poudre (fig. 16). Les voûtes de ces salles étaient en plein cintre, leur naissance se faisait effectivement à six pieds du sol et elles étaient couronnées par des chapes en dos d'âne. L'escalier à rampe droite ménagé dans l'épaisseur du mur de la face gauche donnait accès à la plate-forme supérieure à l'air libre. À la gorge du boulevard, la porte qui communiquait avec les écluses était encore visible, quoique bouchée, au moment du démantèlement. Un rapport du Génie daté de 1698 nous confirme que les travaux de construction « des souterrains à l'épreuve qui seront très beaux et formeront au dessus une plate-forme » furent commencés immédiatement⁵⁴. Les escarpes du boulevard eurent alors au saillant une élévation de 15 m au-dessus du sol des fossés, de 16 m avec le parapet de terre, mais il faut rappeler que l'ouvrage avait été surélevé en 1542-1545. Avant cette date, les murs d'escarpe devaient être couronnés par un simple parapet, peut-être profilé en glacis, et l'élévation être inférieure de 2 à 3 m

Les dispositions vers 1530

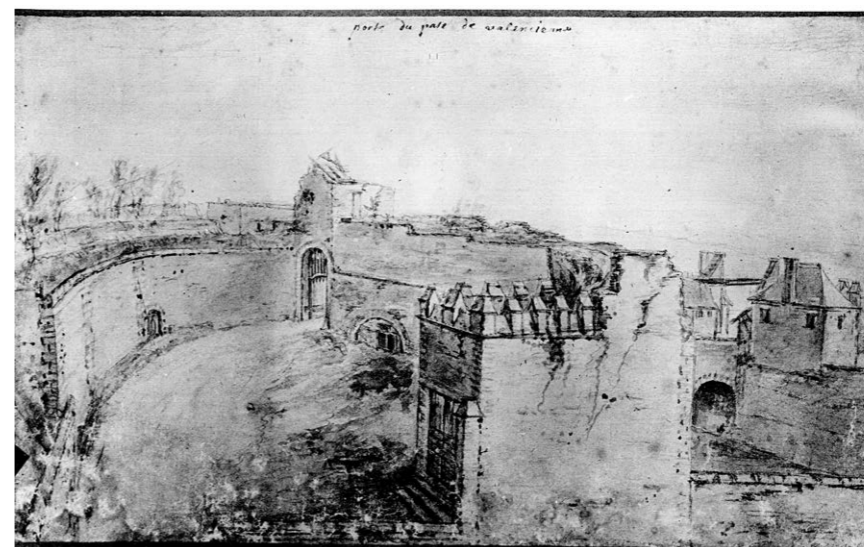
Un plan de l'ouvrage antérieur à 1698 et un dessin de Philippe de Vander Meulen, représentant son intérieur au moment de la prise de la ville en 1677 par Louis XIV, peuvent nous permettre de restituer les dispositions d'origine de l'ensemble fortifié (fig. 9).

Le Pâté décrivait un demi-cercle outrepassé dont le plus grand diamètre atteignait 41 m et la profondeur 47 m. Ses murs épais de 6 m à 9,20 m au saillant furent encore renforcés en 1542-1545 par un rempart, aux terres retenues par un mur vers le terre-plein. Sa porte ménagée sur le flanc droit, barrée d'une herse et d'un pont-levis, s'ouvrait extérieurement sous une arcade brisée en tiers-point similaire à celle de la porte d'Anzin, le tablier du pont-levis s'encastrent entre l'arc tiers-point et le linteau clavé qui le surmontait. La vue de Van der Meulen (fig. 17) représente la partie supérieure de la porte, vue de l'intérieur du boulevard, comme un simple corps de bâtiment quadrangulaire couvert de combles à deux versants qui devait abriter la chambre de manœuvre de la herse. En retrait de la porte du boulevard, sur le flanc droit, était ménagée une casemate de plan trapézoïdal (5 x 4 m), voûtée d'un berceau plein cintre et percée coté droit d'une niche profonde de 1,20 m, servant de retrait d'artilleur. Cette casemate découvrait la contrescarpe du boulevard et sa tête de pont, les glacis du front nord-ouest de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin et le canal de décharge de l'Escaut⁵⁵. L'accès au second niveau du boulevard se faisait à l'origine à l'extrémité droite de sa gorge par un escalier à rampe droite qui, après un coude, conduisait au chemin de ronde et aux parties hautes de la porte.

Le boulevard d'Anzin répondait à une double fonction : protéger une porte de ville et en flanquer les courtines collatérales, sa situation au saillant



◀ Fig. 16 : coupe nord-sud au niveau de la gorge du boulevard d'Anzin (archives du Génie).



◀ Fig. 17 : la gorge du boulevard et son terre-plein avant les travaux de Vauban (1677).

des fronts occidentaux et méridionaux de l'enceinte lui permettant de découvrir le flanc gauche de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin, les avancées de la porte Notre-Dame ou encore les fossés des fronts de Tournai. Mais si le Pâté masquait bien des tirs de plein fouet la porte d'Anzin, il ne répondait que partiellement au second terme de la définition. En effet à l'exception de la casemate ménagée sur son flanc droit, susceptible d'abriter des pièces lourdes, aucune autre possibilité de flanquement éloigné n'avait été prévue, le chemin de ronde n'autorisant l'utilisation que d'armes portatives de portée plus réduite. Ainsi on ne tira pas profit au maximum de la situation excentrique de l'ouvrage pour lui donner des feux complémentaires sur les fronts voisins. On préféra le concevoir comme une formidable masse couvrante, de plan curviligne, dont les murs épais de 9 m, de 16 m après le remparement, ne devaient pas être affaiblis par le percement d'embrasures de tir. Les faces du boulevard ne pouvaient être couvertes que par les tirs obliques des courtines collatérales, mais leur hauteur primitive, voisine de 14 m, les mettait à l'abri de toute tentative d'escalade. Si les fossés, au saillant, laissaient un angle mort, l'attaquant ne pouvait y conduire de mine, puisqu'ils étaient inondables. Mais la porte d'Anzin devait abriter à l'origine une plate-forme d'artillerie balayant de ses tirs le glacis du boulevard et découvrant la contrescarpe à son saillant. On privilégia donc son aspect passif afin de masquer l'écluse d'Anzin, découverte des hauteurs voisines et garantir ainsi l'inondation supérieure.

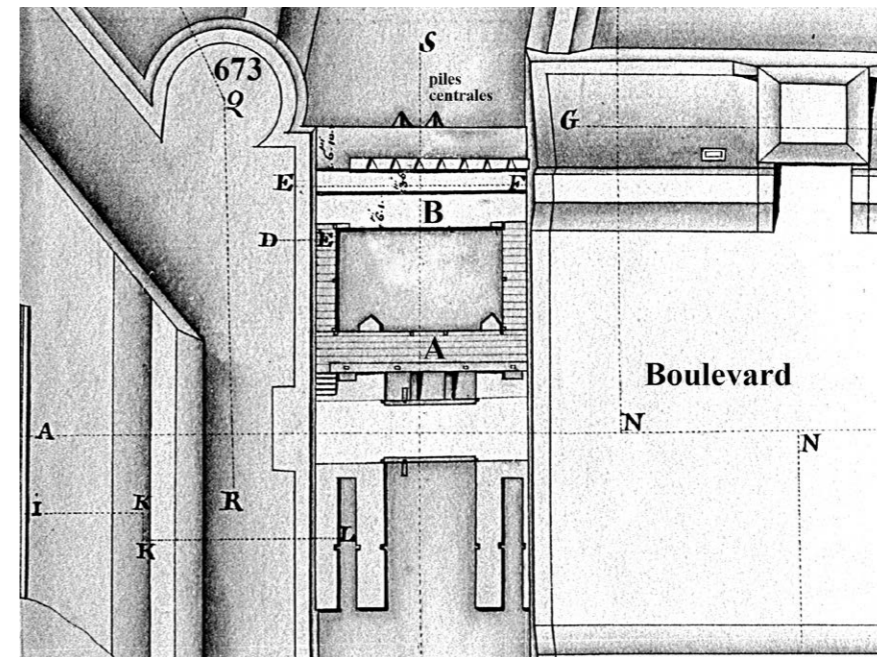
L'écluse de la porte d'Anzin, écluse d'Anzin ou du Paté, 674

L'écluse d'Anzin ou du Pâté (« *la tenure d'eau* »), fut construite sur le cours du Grant Escaut, entre l'alignement de la face de la porte d'Anzin et la gorge du boulevard⁵⁶.

Son état après 1677

Au début du XVIII^e siècle, l'écluse de la porte d'Anzin comprenait deux parties, la première [A] située immédiatement à gauche du pont de la porte d'Anzin, l'autre [B] en aval, presque à hauteur de la tour 673 (fig. 15 et 18). Les piles de la partie [A] plantées parallèlement et au centre du cours de l'Escaut, avaient leurs joues creusées de feuillures pour y glisser les vannes retenant les eaux. Le sommet de ces piles était couvert par des arceaux pavés à leur extrados. La partie [B] comprenait également deux piles mais plantées cette fois-ci au milieu du cours de la rivière, piles prolongées à leur sommet par des voûtes, celle du centre en arc brisé, celles latérales ayant une hauteur sous flèche inégale de 4,80 m et 3 m. Un simple mur percé de 7 meurtrières couronnait le chemin de ronde supérieur.

La partie [A] de l'écluse résultait d'une reconstruction totale conduite avant 1716, la partie [B] fut simplement modifiée à cette date dans ses superstructures mais conserva ses deux arches du XVI^e siècle, qui disparurent néanmoins après 1729 remplacées par l'arche unique qu'on voyait encore au moment du démantèlement.



◀ Fig. 18 : L'écluse d'Anzin en 1728 (Archives du Génie).

Restitution de l'écluse vers 1530

À l'origine⁵⁷, l'écluse se présentait sous la forme d'un bâtiment quadrangulaire, coiffé d'une toiture à deux pans, bâtiment reposant sur les deux piles centrales longues de 15 m, implantées parallèlement aux murs de la porte et du boulevard d'Anzin. Côté aval, un pont de communication, accessible depuis la poterne par un « plancher » ou passerelle de bois disposée contre les murs de la porte d'Anzin⁵⁸, permettait avant le remparement de 1542 de gagner le terre-plein du boulevard (fig. 9, 3). Ce pont s'élevait sur trois arches de hauteur et tracé inégaux, reposant sur deux piles centrales. Un bâtiment (fig. 9, 1) abritant les roues ouvrant ou fermant les deux portes de l'écluse, dont la « *grande ventelle* »⁵⁹, était accessible par une passerelle appliquée contre l'escarpe de la porte d'Anzin. Cette passerelle permettait la manœuvre des deux « tampons »⁶⁰ du « Secret » fermant un aqueduc voûté traversant le massif de la porte d'Anzin et ressortant sur son flanc nord. Le tablier du pont-levis de la porte d'Anzin s'appuyait également sur les deux piles centrales.

L'écluse d'Anzin contribuait à tendre la grande inondation et comme son radier était trois pieds plus bas que celui de l'écluse des Repenties (fig. 8), elle constituait aussi une écluse de décharge pour les eaux de l'Escaut qui s'écoulaient ensuite par le canal de décharge (dit encore rivière du Noir Mouton) jusqu'au lieu-dit la Folie, à environ 5 km en aval de Valenciennes. L'auteur d'un *Mémoire sur les écluses et mouvements des eaux à Valenciennes* daté de 1716 rappelait que « *cette écluse [d'Anzin] estoit anciennement faite de manière que par le moyen de deux grandes roues les portes qui soutenoient l'inondation s'ouvraient et répendoient une grande quantité d'eau dans les prairies au-dessous* ».

57. C'est-à-dire avant 1716. La vue des Albums de Croy du Musée de Valenciennes représente le bâtiment de l'écluse depuis le mont d'Anzin antérieurement à ces modifications, avec ses trois arcades et sa toiture d'ardoises, mais les documents iconographiques les plus précis sont les dessins levés depuis le sud-ouest par Van der Meulen au moment du siège de 1677.

58. AMV, CC 2 280, 1 621, 7 r^o, CC 2 285, 17 r^o, CC 2 395, 1 636, 8 v^o, 2 407, 1 638, 9 v^o : « *le planchaige du secret de ladite porte d'Anzin, le planchaige par ou l'on vat au tampon du fossé d'Anzaing* ».

59. Le commandant Mariage observa au cours du démantèlement les traces d'arrachement des maçonneries en brique du bâtiment XVI^e siècle qui montaient jusqu'au sommet de la tour 673.

60. Il s'agit d'un synonyme de « venelles » ou vantaux de bois des écluses.

56. AGV, Art. 8, sect. 1, cart. 1.

61. AGV, Art. 8, sect. 1, cart. 1, 51 : « cette manœuvre ne peut plus se faire car les poutrelles qu'on mé contre les battées une à une ne peuvent se retirer de mesme ; quand on en a tiré quatre il est presque impossible d'en tirer la cinquième à cause de la pousée et du choc des eaux qui s'écoulent ».

62. AMV, CC 2 514, 27 r^o, 1654 : « Item avoir tiré quatre ventelles au Secret d'Anzain pour avoir les eaux basses pour déboucher le canal de Saint-Géry et remis ledit Secret à l'ordinaire. »

63. AMV, CC 2 274, 1 620, 14 v^o : « Item tiré le tampon du fossé d'Anzain pour mettre l'eau dedans le fossé Tournisienne ».

64. Mentions nombreuses dans les AMV : « maison, edefices, gardins, prés, fossés, entrepresure et piece de tiere con dist de le Bretesque szans et gisans hors de le porte Nostre-Dame du fons de le rue Aaoussst tenant d'une part à le rivière d'Escault et d'aultre part à l'iretaige Jaquemart Soufflet et à l'iretage Lottart de le Bretesque et par derizre à le ruyelle des Agaches et tenant ossi as fossés de le ville » ; « tenure de la grande Brètecque et tenure par ou l'on met l'eau au fossé de la porte Nostre-Dame » (CC 2 257, 1 617, f^o 23 r^o), « secret de la grande bretecque », « ventelles et fermetures de la tenure de la grande Bretecque » (CC 2 407, 1 638, 8 v^o, 10 v^o), « postilles du Secret derrière les Repenties dit la grande Brètecque », « le grand secret de la bretecque d'Anzain » (CC 2 494, 1 649, 54 v^o, 65 r^o 67 r^o), « avoir nettoyé la cauchie sur la voulte derrière le grand secret des Repenties pour faire escouler les eaulx dedens la rivière (CC 2 497, 1 650, 24 r^o) », etc. On travaillait à son parapet de briques en 1649 (CC 2 264, f^o 7 v^o).

qu'elles en estoient toutes inondées, ce qui leur servoit infiniment, tant pour empescher qu'on ne pousast des trenchées dans les prairies de ce costé-là dont la fortification étoit très mauvaise que pour couper communication de l'armée des assiégeans », ce qui avait été réalisé avec succès lors du siège de la ville en 1656 par Turenne. Mais l'auteur remarquait qu'avec la construction de la nouvelle écluse, cette manœuvre n'était plus possible⁶¹.

La fonction de l'écluse était donc parfaitement explicite : fermée, elle permettait de tendre la grande inondation aval qui noyait la vallée de l'Escaut jusqu'à l'abbaye de Fontenelles et le château des Près, ouverte brusquement elle inondait les fossés et les prairies du front de Tournai. L'aqueduc souterrain ou Secret avait comme rôle de réguler les niveaux d'eau, lorsque l'inondation était tendue, en évitant une hauteur d'eau trop importante de l'Escaut, mais aussi et surtout de faire des chasses dans les fossés du front de Tournai. Le fait de retirer des ventelles à l'écluse d'Anzin faisait baisser le niveau des eaux de l'Escaut intra-muros⁶². Inversement les fossés du front de Tournai étaient inondés ou mis à sec par l'écluse du Secret⁶³ : les deux tampons du Secret permettaient de lâcher rapidement les eaux, manœuvre que l'on pouvait encore faire à couvert depuis la descente d'escalier de la porte d'Anzin (fig. 10, 671-d.)

Dans le même temps, on plantait, aux angles formés par les flancs et la gorge du Pâté, deux batardeaux long de 25 m isolant ses fossés de l'Escaut. Ces batardeaux, construits en grès et épais d'environ 3,30 m, abritaient à l'intérieur un jeu de vannes auquel on accédait par un escalier prenant naissance dans le terre-plein du Pâté. Ces batardeaux retenaient un niveau d'eau suffisant dans ses fossés car le relief du site se relevant d'est en ouest, ceux-ci avaient une profondeur inférieure de 2 m - 2,50 m au lit de l'Escaut. Pour les inonder on fermait donc les vannes du batardeau droit, et on ouvrait celles du batardeau gauche en laissant fermée l'écluse principale [676].

L'écluse de la Brètecque

L'inondation du Château-le-Comte et des fronts d'Anzin, qui fut accompagnée de l'approfondissement et de l'élargissement des fossés des fronts occidentaux, nécessita la création d'une nouvelle écluse capable de maintenir les seuils d'eau de l'inondation sur le bras principal de l'Escaut. À la fin du xv^e siècle, ce dernier pénétrait en ville entre les murailles occidentales de l'enceinte urbaine et les terrées de l'Entre-Deux-Ponts d'Anzin, longeant les fossés Notre-Dame dont il ne devait être séparé que par une étroite bande de terrain (fig. 8).

Pour maîtriser parfaitement l'inondation, il importait donc de barrer le cours de l'Escaut et d'assurer son parfait isolement des fossés Notre-Dame. On ménagea au fleuve un nouveau lit plus à l'ouest et on construisit contre sa rive droite l'écluse de la Brètecque et un batardeau éclusé barrant les fossés Notre-Dame. Désignée indifféremment dans les comptes de la ville comme la « tenure de la grande Bretecque », « secret de la Bretecque » ou à partir de la seconde moitié du xvii^e siècle « secret des Repentisses », à cause de la proxi-

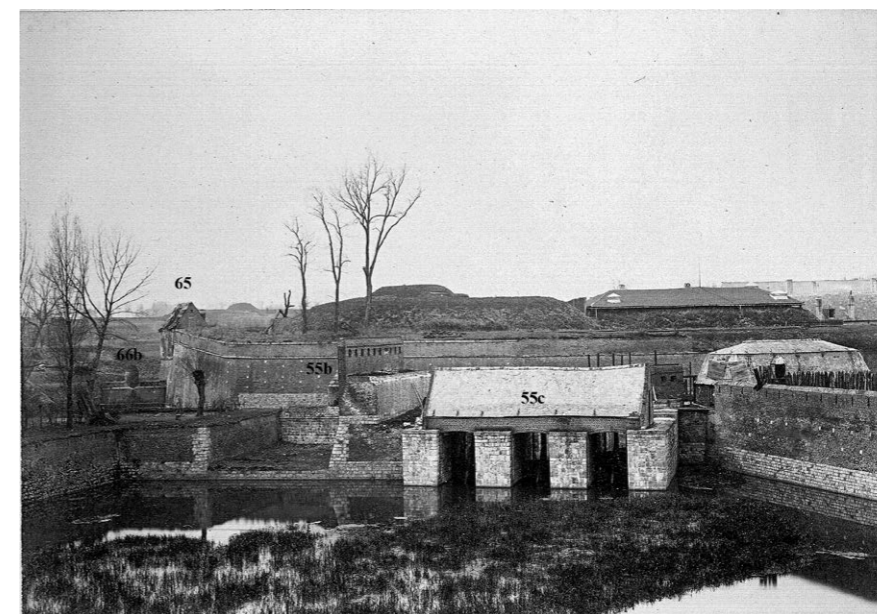
mité du couvent des Sœurs Repenties⁶⁴, elle ne doit pas être confondue avec la « petite bretecque », batardeau éclusé situé au saillant de la tour de Lisques⁶⁵.

Construite à l'emplacement de la porte d'eau médiévale dite du trou Rainouart, néanmoins conservée à sa gorge, elle était constituée par deux bâtiments perpendiculaires entre eux, l'un orienté vers l'amont de l'Escaut (les faubourgs Notre-Dame) [55b], l'autre vers les fossés Notre-Dame [55c]. L'écluse [55b], percée d'une arcade pour le passage des eaux de l'Escaut et couronnée de combles, abritait une salle de manœuvre et un corps de garde. L'ensemble renaissant disparut à la fin du xvii^e siècle lorsque Vauban le remplaça par deux autres écluses, dites des Repenties et de Notre-Dame (fig. 19)⁶⁶. L'écluse de la Brètecque contribuait à tendre la grande inondation ou à détourner les eaux vers les fossés du front de Tournai et, si nécessaire, à mettre à sec le lit de la rivière intra-muros. Pivot essentiel de l'inondation, elle fut protégée en 1542 des vues latérales ou de revers du mont d'Anzin par un rempart⁶⁷.

Les travaux d'amélioration de l'inondation résultaient d'un plan d'ensemble arrêté autour des années 1525 et mené à terme vers 1545. À cette dernière date on procéda à « l'épreuve des eaux » :

« l'an 1545 furent esprouvés les tenures d'eau de la Bretesque et de la porte d'Anzain en Vallenciennes, commençant à 5 heures du matin le dernier jour de janvier iusques au 3^e iour de février, que lors on leva la ventelle pour écouler les eaux [...] Au dehors s'espardoit iusques à la petite rivière de la porte Cambrisienne et venoit battre iusques au dessous du pont-levis de la porte Nostre-Dame et aulx fauxbourgs l'eau parvenoit de la haulteur de quatre à cinq pieds ».

L'épreuve de l'inondation, qui eut lieu le 30 janvier 1545 sous la direction du maître charpentier Jean Rémy et du maître-maçon Jean Michel, permit



65. BMV, ms. 668, 70 r^o, version similaire dans ms. 671-529, Histoire de Valenciennes en 1552 par Louis Fontaine, dit Wicart, f^o 262 r^o et 307 v^o. Par deux massifs remparés en fait : le premier A, « terre plain estant scitues au melieu de ladic riviere et des fosses Nostre Dame », le second B, « mont de terre large et puissant terre-plein commençant à ladite tenure et tirant vers la porte d'Anzaing ».

66. GUILLEMINOT, « L'écluse des Repenties... ». La construction de l'écluse des Repenties, écluse 56, était achevée en 1688, celle des fossés Notre-Dame, 74, à la Noël 1688 : « il n'y manquera pour la perfection desdites escluzes que deux days de massonnerie pour mettre les crochets qui tiendront les mouffles des cordages des machines pour fermer les portes... », voir Etat de la fortification des villes et citadelle de Valenciennes... 1688, BMD, ms. 1 185, 5 v^o.

67. BMV, ms. 668, 70 r^o, version similaire dans ms. 671-529, Histoire de Valenciennes en 1552 par Louis Fontaine, dit Wicart, f^o 262 r^o et 307 v^o. Par deux massifs remparés en fait : le premier A, « terre plain estant scitues au melieu de ladic riviere et des fosses Nostre Dame », le second B, « mont de terre large et puissant terre-plein commençant à ladite tenure et tirant vers la porte d'Anzaing ».

◀ Fig. 19 : les écluses des fossés Notre-Dame et des Repenties au moment du démantèlement (BMV).

en fermant les écluses des portes d'Anzin et de la Brétecque de noyer les faubourgs Notre-Dame et la vallée de l'Escaut jusqu'à l'abbaye de Fontenelle, sur une distance de près de 3 km⁶⁸. En 1567 Guicciardin soulignait que la ville de Valenciennes pouvait être « *de pas en pas remparé et que au dehors on a puissance et loisir de couvrir d'eau la pluspart d'icelle d'un costé et laquelle de l'autre est deffendue de certains costaux et de ses fossez très larges et bien flanquez et deffendus de bons boulevards et très espais murailles*⁶⁹ ». L'assaillant était de fait dans l'obligation de reporter ses attaques des fronts inondés vers ceux qui ne pouvaient l'être – les fronts orientaux des fortifications à Valenciennes – qui logiquement dans la décennie 1530 bénéficièrent des principaux travaux de modernisation par des moineaux ou des bastions.

Conclusion

Si les fortifications des villes bénéficiaient depuis l'époque médiévale d'inondations défensives, à partir du XVI^e siècle néanmoins, afin de repousser les attaques de l'assaillant furent substitués aux viviers médiévaux des plans d'eau retenus par des digues et des batardeaux. Les seuils d'eau des fossés furent remontés permettant de noyer les environs immédiats de la place sous quelques pieds d'eau. L'assaillant devait dès lors reculer ses lignes de circonvallation ou éloigner les positions de ses batteries de siège, tandis que ses approches et ses communications se voyaient perturbées.

Vauban fit de nouveau en novembre 1692 l'expérience de la grande inondation de Valenciennes en remarquant que si elle avait été formée en 25 jours, en toute autre saison où les débits des rivières étaient plus abondants, 12 ou 15 jours auraient suffi. La vallée de l'Escaut jusqu'à l'abbaye de Fontenelle fut inondée sur une largeur minimale de 1 100 m : « *la largeur au plus étroit ou l'ennemy pourroit tenter de faire un pont sera de 600 toises* ». Vauban notait en outre que les eaux étaient montées de 15 pieds soit 4,50 m, côte maximale atteinte au pied des écluses, mais réduite à 8 ou 9 pieds dans les faubourgs, à 6 ou 7 pieds ailleurs⁷⁰. Un voyageur du XVIII^e siècle louait encore ces dispositifs : « *cette place située sur l'Escaut est considérable tant par les considérations civiles que les considérations militaires. Il y a de belles manœuvres d'eau à faire principalement par les portes des écluses qui sont vers la gorge de la citadelle, au moyen desquelles on donne des sacages d'eau qui entraîneroient tous les ponts des ennemis jusqu'au front de Cardon*⁷¹ ».

68. BMV, ms. 668, 71 v^o. BGV, Atlas 1778, f^o 93. MARIAGE, Les fortifications... p. 80 donnent la date du 28 janvier 1545 d'après BMV, ms 529-709, livre III, f^o 307 v^o; GUILLEMINOT, « L'écluse des Repenties... » : le 30 janvier 1542 d'après Simon Le Boucq, BMV, ms. 1 004, f^o 73.

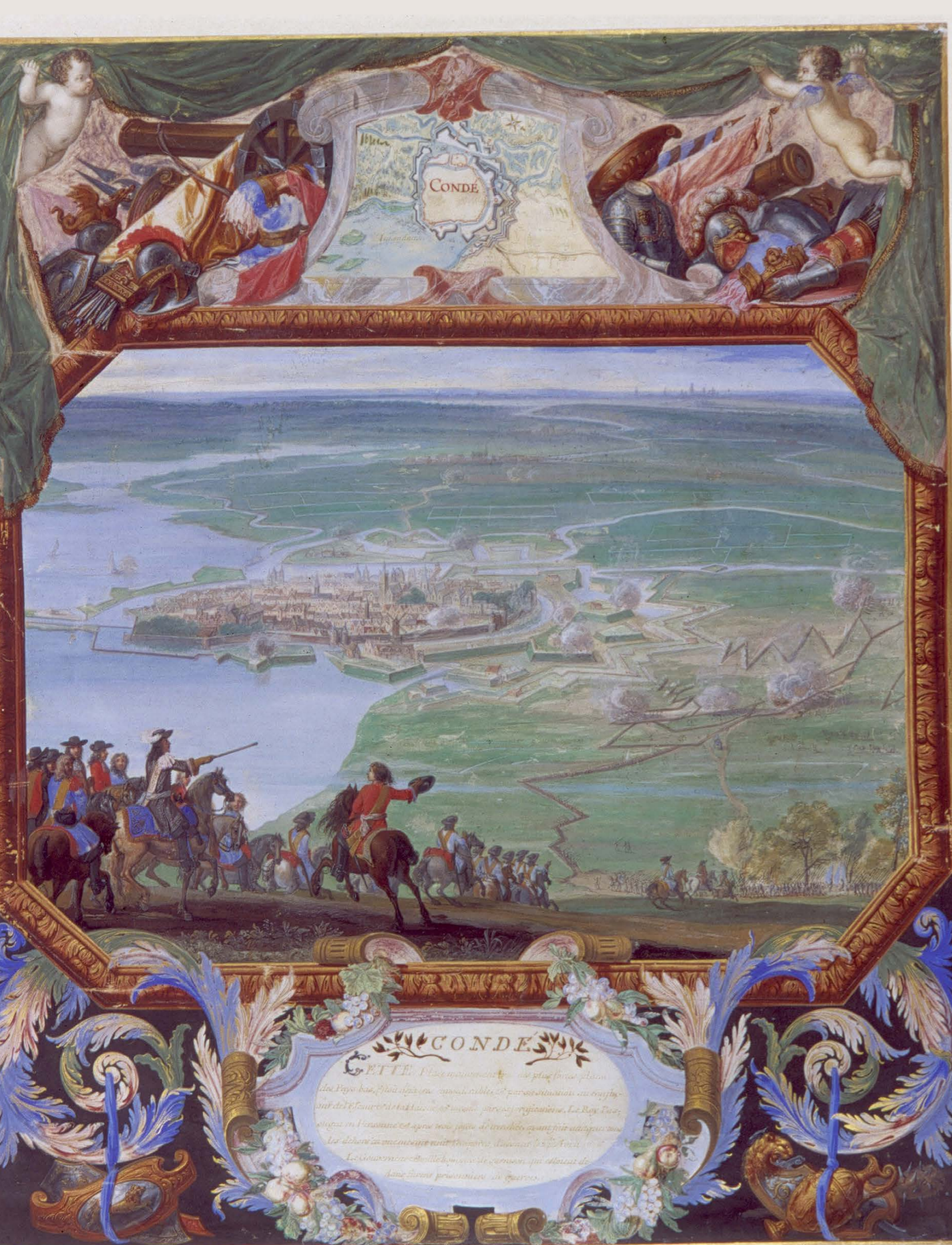
69. GUICCIARDIN, *Description de tous les Pays-Bas...* p. 530.

70. AGV, carton I, 14, 1 692, Mémoires et plans et carton I, 47, 116, f^o 26.

71. BONVARLET, « Documents pour servir à l'histoire politique... » p. 20.

Bibliographie

- BONVARLET (Alexandre), « Documents pour servir à l'histoire politique, administrative et financière de la Flandre maritime, Voyage militaire du duc de Chartres en Flandre et en Hainaut en 1741 », *Annales du Comité flamand de France*, t. 16, 1887, p. 9-63.
- DEVILLERS (Léopold), *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, 1337-1436*, Bruxelles : F. Hayez, t. 2, 1883 t. 3, 1886, t. 6, 1896.
- DEVILLERS (Léopold), *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut (1265-1286)*, t. 2, Mons : Dequesne-Maquillier, 1875.
- GUICCIARDIN (Loys), *Description de tous les Pays-Bas autrement appelez la Germanie Inferieure ou Basse Allemagne*, Amsterdam : Cornille Nicolas, 1609.
- GUILLEMINOT (Jérôme), « L'écluse des Repenties et le pont de la citadelle à Valenciennes », *Valentiana*, 4, 1989, p. 76-89.
- GUILLERME (André), *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*, Seyssel : Champ Vallon, 1990, (collection Milieux).
- MARIAGE (Édouard), DUTOUQUET (Émile), HÉNAULT (Maurice), *Les fortifications de Valenciennes. Souvenirs militaires*, Valenciennes : Giard, 1891.
- SALAMAGNE (Alain), « Répertoire des artistes et artisans de Valenciennes. Les maçons », « Règlements et ordonnances de métier », in : NYS (Ludovic), SALAMAGNE (Alain) (dir.), *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles. Art et Histoire*, Valenciennes : PUV, 1996, p. 327-361 et 418-421.
- SALAMAGNE (Alain), « Les fortifications de Valenciennes à la fin du XVI^e siècle et au début du suivant », *Valentiana, Revue régionale d'art et d'histoire*, 17, juin 1996, p. 11-24.
- SALAMAGNE (Alain), « Philippe II de Croy, seigneur d'Arschot, l'organisation défensive des Pays-Bas méridionaux au début du XVI^e siècle et la genèse de la fortification bastionnée », *Mémoires de la Société archéologique et historique d'Avesnes*, vol. 32, 1992, p. 9-59.
- SALAMAGNE (Alain), « *Inter se disputando ?* Maître Jehan Lartésien, le frère de Modène et l'invention de la nouvelle architecture bastionnée », *Art et archéologie de la Revue du Nord*, t. 7, 2000, p. 24-41.
- SALAMAGNE (Alain), « Un château transformé en citadelle : le Château-le-Comte à Valenciennes », in : BLIECK (Gilles), CONTAMINE (Philippe), FAUCHERRE (Nicolas), MESQUI (Jean), *Le château et la ville, conjonction, opposition, juxtaposition (XI^e-XVIII^e siècle)*, Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, 125, 2000, Lille, Paris : CTHS, 2002, p. 132-146.
- SALAMAGNE (Alain), « D'Hesdin au Quesnoy. Parcs et jardins de plaisance des châteaux bourguignons », in : CAUCHIE (Jean-Marie), GUISET (Jacqueline), (dir.) *Le château, Autour et Alentours (XIV^e-XV^e siècles). Paysage, parc, jardin et domaine*, Turnhout : Brepols, 2008, p. 135-155.
- TAILLIAR (Eugène-François), *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne du nord de la France*, Douai : A. d'Aubert, 1849.
- THOMAS (Jean), *Les revenus domaniaux des comtes de Hainaut dans la châtellenie du Quesnoy de 1353 à 1420*, mémoire de maîtrise, université de Lille 3, 1950.



Un exemple d'art obsidional amphibie à l'âge classique : le siège de Condé en 1676

YVES ROUMEGOUX

Conservateur en chef du Patrimoine, DRAC Île-de-France, service régional de l'archéologie

Résumé

Le siège de Condé-sur-l'Escaut (Nord), mené en avril 1676, donna lieu à un épisode tout à fait original de l'art obsidional à l'époque de Louis XIV. La ville hennuyère, située à la confluence de l'Escaut et de la Haine, bénéficie de vastes zones marécageuses qui facilitent sa mise en défense.

Dès 1675, Louis XIV et son « cabinet de guerre » se préoccupent, à l'instigation de Vauban, de la prise de Condé et de la façon d'en mener le siège. Vauban planifie la construction d'une redoute flottante et l'affrètement de galiotes et de barques armées pour mettre la ville sous le feu de l'assiégeant côté inondation, Louvois s'occupant en personne de la construction de la redoute à Versailles. Tandis que la flottille se prépare dans le plus grand secret à Audenarde, des officiers de marine sont spécialement dépêchés de Dunkerque pour en assurer le commandement.

Le siège, entrepris le 21 avril 1676 (fig. 1), s'acheva dès le 26 avril par la capitulation de la garnison espagnole, dont une partie avait été envoyée à Mons à la suite des manœuvres de déception menées par Louvois.

Genèse d'une cité au fil de l'eau

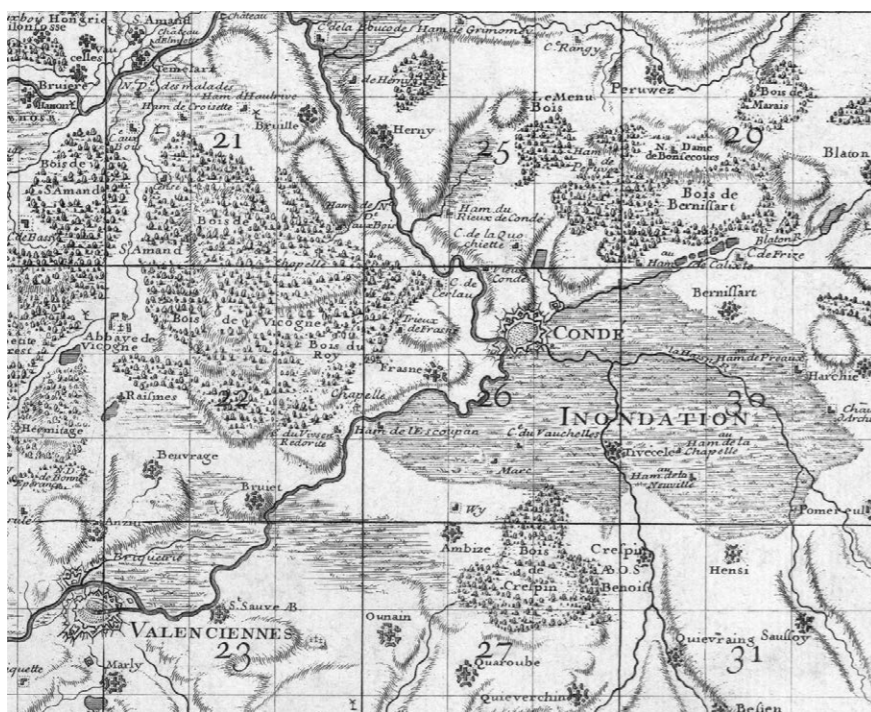
Née de l'eau, la ville de Condé doit son développement à sa situation privilégiée à la confluence de la Haine, qui arrose Mons, capitale du Hainaut, et de l'Escaut, la principale artère fluviale des Pays-Bas méridionaux¹. Condé joue un rôle de contrôle de premier ordre sur l'axe majeur que représente l'Escaut et constitue une « plate-forme logistique » privilégiée du fait de sa position intermédiaire sur le cours du fleuve entre les grandes villes du bassin du Haut Escaut (Valenciennes, Cambrai, Mons), du Bas Escaut (Tournai, Audenarde, Gand) et du débouché maritime au port d'Anvers. Cette situation a grandement favorisé l'activité florissante des bateliers condéens durant de nombreux siècles.

L'importance stratégique du site de Condé n'a pas échappé aux Normands qui, vers les années 880, y établissent un camp d'hiver à partir duquel ils vont mener des raids pour mettre la région en coupe réglée². La structure circulaire du camp normand se lit encore aisément dans la topographie urbaine contemporaine et peut se comparer, avec des dimensions à

1. Étymologiquement, *Condatum* signifie confluent en celtique.

2. D'HAENENS (Albert) *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle*, Louvain : publications universitaires, 1967, p. 52.

◀ Fig. 1 : prise de Condé par Louis XIV le 27 avril 1676, Sylvain Bonnet, musée des beaux-arts de Valenciennes (inv. D 46.2.1) (cl. Régis Decottignies).



► Fig 2 : carte générale d'une partie de la Flandre, détail, 1720 (BNF, Cartes & Plans, GE-DD-2 987).

peine plus modestes (440 x 350 m), avec le plan du camp normand de Gand (570 x 540 m)³.

Condé profite au X^e siècle de l'essor des cités voisines de Mons, Tournai et Valenciennes. Les bateliers condéens jouissent du privilège de la navigation entre Condé et Valenciennes et de celui du transbordement des marchandises allant et venant de Mons par la Haine. Entre 1147 et 1170, Nicolas le Beau, seigneur d'Avesnes, fonde au sud du bourg primitif un castrum dont la situation, à proximité de l'Escaut, s'avère éminemment stratégique.

De fait, au cours du XII^e siècle, le contrôle de Condé va être le motif d'après conflits entre les grands féodaux de la région et oppose les seigneurs d'Avesnes aux comtes de Hainaut. L'enjeu particulier en est la maîtrise des points d'appuis que constituent le donjon et le château, situés à l'emplacement de l'actuel arsenal et qui contrôlent directement le portus établi sur l'Escaut. Ce site a fait l'objet très récemment d'investigations archéologiques qui ont permis de mettre en évidence les vestiges de ce donjon, bâti vers 1175 par le comte de Hainaut, Baudouin V le Courageux (1150-1195)⁴.

Au XV^e siècle, l'extension urbaine de Condé atteint une vingtaine d'hectares entourés d'une enceinte d'un périmètre de 2 000 m, percée de 5 portes de terre et de 2 portes d'eau.

Charles-Quint, soucieux d'améliorer les défenses de la ville, fit élever en 1528 des boulevards d'artillerie devant les portes.

La défense de Condé bénéficie, sur une grande partie de son pourtour, d'inondations que l'on peut tendre aux abords de la ville (fig. 2). Il reste cependant un point haut, du côté nord-ouest, qui offre des commandements

faciles à l'éventuel assiégeant pour menacer la cité. Ce secteur fera l'objet, au cours des XVII^e-XIX^e siècles, de soins particulièrement attentifs de mise en défense (front du Jars).

La clé du Haut Escaut

Condé, devenue espagnole par le jeu des héritages des Habsbourg, excita bientôt les convoitises des souverains français dont les visées expansionnistes se faisaient toujours plus fortes sur la frontière des Pays-Bas méridionaux.

En 1649, la ville est prise une première fois par l'armée française du comte d'Harcourt, qui en commence la mise en défense selon les principes modernes de la fortification bastionnée. Il en confie la mise en œuvre à son ingénieur Montafilan⁵. Quelques bastions et ouvrages de terre sont alors érigés sur le front nord-ouest de la ville, ainsi que du côté de Valenciennes mais, suite à un retour offensif des troupes espagnoles, Condé est évacuée avant l'achèvement des travaux.

Reprise en quatre jours par le maréchal de Turenne en 1655, puis capturée à nouveau par les Espagnols sous les ordres du prince de Condé passé à l'ennemi, il est décidé de remettre et d'améliorer les ouvrages entrepris précédemment par les Français et de les envelopper d'un chemin couvert palissadé. Les travaux sont menés rondement et, dès 1674, l'ensemble des bastions, courtines, fossés et glacis présentent, à peu de choses près, l'aspect actuel, mais il s'agit encore d'ouvrages de terre. En 1676, lorsque Louis XIV en personne vient mettre le siège devant Condé, les quatre principaux bastions du côté de la « terre » (front du Jars) étaient revêtus de pierre, trois demi-lunes dressées entre chacun d'eux et l'ensemble de la place entourée d'un chemin couvert palissadé.

Mais revenons un peu en arrière pour considérer la genèse de ce siège de 1676 et ses préliminaires. Dans sa vision générale et géostratégique de la guerre dans les Pays-Bas, Vauban faisait grand cas de la prise de Condé qu'il considérait, sur l'échiquier des places-fortes des Pays-Bas, comme la pierre d'achoppement du plan des campagnes suivantes visant à redessiner la nouvelle frontière nord du Royaume de la Sambre à la mer. À la fin de l'année 1675, il expose clairement les principes de sa stratégie à Louvois :

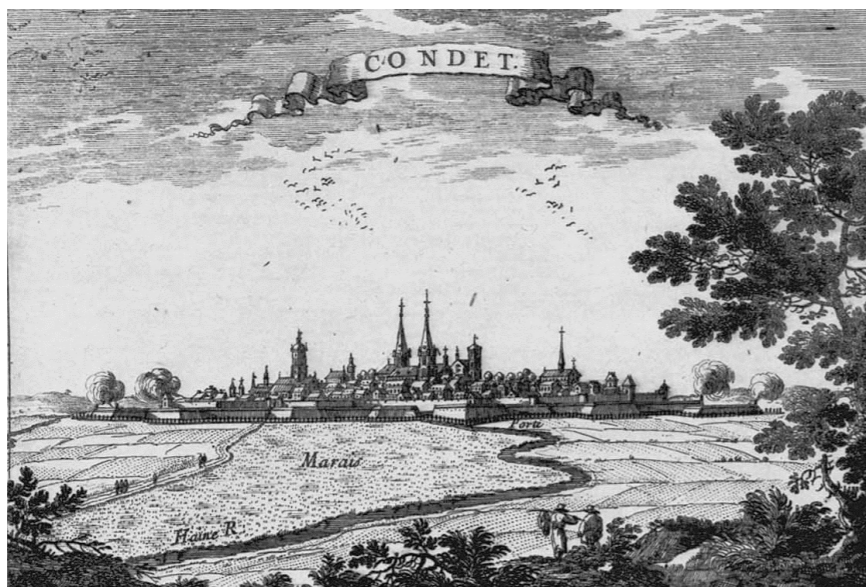
« Si nous voulons durer contre tant d'ennemis, il faut songer à se resserrer ; vous ne le pouvez bien faire que par la prise de Condé qui nous assurera celle de Bouchain ; et l'une et l'autre faciliteront tellement celle de Valenciennes et de Cambrai, qu'il est presque impossible qu'elles en pussent échapper. Je suis persuadé qu'on ne saurait trop penser à la prise de Condé, et qu'il est de la dernière importance de se mettre en état d'en pouvoir faire le siège à la première occasion favorable qui se présentera ; et plut à Dieu qu'au lieu de s'être amusé à toutes ces bicoques de Liège, on eut songé sérieusement à s'accommoder de cette place ; on auroit eu lieu de se consoler de la perte de Maëstricht et de ses environs, que je considère comme des pièces qui vous sont plutôt à charge qu'utiles en quoi que ce soit⁶ ».

5. ROUMEGOUX, « Les fortifications de Condé-sur-Escaut »... p. 205-206.

6. ROUSSET, *Histoire de Louvois...* t. 2, p. 202-204. Vauban à Louvois 21 septembre et 4 octobre 1675 [D.G. 452].

3. *Revue du Nord*, t. 62, octobre-novembre 1980, p. 930-931.

4. Diagnostic archéologique INRAP, 2005 (Christine Cercy et Alain Henton), fouille programmée LAHP, Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire médiévales, Amiens, 2009 (Lionel Droin).



► Fig. 3 : Vue de Condé, Sébastien Pontault de Beaulieu, 1647.

Ces différentes places s'échelonnent sur le cours de l'Escaut supérieur et il n'est pas anodin de considérer que le contrôle des eaux et des écluses des places secondaires que sont Condé et Bouchain est essentiel pour la mise en œuvre du siège des places plus importantes de Cambrai et de Valenciennes. On se rappelle qu'en 1656, Turenne avait échoué devant cette dernière place, faute d'avoir pu maîtriser l'inondation tendue par les défenseurs espagnols. Les troupes françaises assiégeantes, étirées par l'ampleur de l'inondation et coupées en deux par l'Escaut, avaient été contraintes de se retirer devant un retour offensif de l'ennemi, venu secourir la ville sous les ordres de Don Juan d'Autriche.

L'investissement et la prise de Condé

Le siège de Condé, avec celui de Bouchain et d'Aire, est alors résolu et Vauban, sur l'invitation de Louvois⁷, le prépare et en dresse immédiatement le plan avec tous ses détails. Vauban lui expose ses idées pour l'attaque de la ville dans un courrier en date du 25 octobre 1675 en n'oubliant pas, en conclusion, de faire un peu d'autosatisfaction sur sa notoriété : « Si je pouvais revoir la place et ses environs, je vous en raisonnerais bien plus juste et ne serais pas en peine de vous en faire un projet complet. Mais le malheur est que je suis tellement connu que je ne saurais paraître qu'aussitôt on n'en prenne l'alarme⁸. »

À Condé, les trois-quarts du pourtour de la place, couverts par des marais, permettaient d'y tendre facilement des inondations qui rendaient la circonvallation immense et difficile à garder (fig. 3). Vauban reconnaît les postes et fait d'avance le projet des lignes et de l'investissement. Il était primordial d'empêcher la garnison de Valenciennes d'envoyer, par la voie des eaux, des

secours dans la place assiégée. Vauban propose alors de lancer sur l'inondation des barques, quelques galiotes et quelques batteries flottantes. Louvois se montre très enthousiaste à l'idée de ce projet et, tandis que la flottille était affrétée secrètement à Oudenarde, Louvois s'occupe personnellement, à Versailles, de la construction de la redoute flottante. Le 13 novembre 1675, Louvois écrit à Vauban :

« Ce mot est pour vous dire que j'ai vu hier l'épreuve de la redoute flottante. Elle n'avoit que douze pieds de large sur vingt de long⁹ ; il y avoit 5 pièces de canon dessus, sur des affûts marins, dont 3 de 2 livres et 2 de 1 livre et pour le moins 45 hommes, sans qu'elle prît plus de 5 pouces d'eau ; il en restoit encore 4 hors de l'eau ; et toute cette machine ne pesoit point plus de 1600 livres [≈ 800 kg], c'est-à-dire qu'il n'y a pas de charrette qui ne la voiture partout. Et pour la mettre à l'eau et en état de porter le canon, il ne faut pas plus de temps que pour écrire ce billet. J'y ajouterai une autre petite perfection ; c'est qu'un coup de canon qui la perçeroit tout au travers ne la feroit pas couler à fond. Devinez, s'il vous plaît, après cela, si vous pouvez, comme quoi elle est faite¹⁰. »

Louvois, par ailleurs, s'emploie activement à brouiller les cartes vis-à-vis de l'ennemi quant aux véritables objectifs de la campagne et envoie des partis de troupes vers toutes les places de la frontière de la mer à la Moselle, sauf celles de l'Escaut. Madame de Sévigné résume les faits ainsi : « On a dessein de donner des jalousies et de tenir les confédérés dans l'incertitude, afin de les empêcher de faire un gros corps d'armée d'une partie de leurs garnisons ; on veut amuser le tapis¹¹. »

Le maréchal de Créqui, à qui on a confié la tâche de mener le siège, est chargé de la mise en œuvre de ce dispositif du côté de l'inondation (fig. 4).



◀ Fig. 4 : plan de la ville de Condé, Reine-Michèle de Beaulieu, nièce du précédent, 1694.

7. ROCHAS D'AIGLUN, *Vauban...* t. 2, p. 132. 9 octobre 1675. - Louvois à Vauban : « comme vous parlez à la fin de la prise de Condé comme d'une chose fort avantageuse et à laquelle il est bon de se préparer de loin, Sa Majesté a trouvé bon de me commander de vous demander un mémoire des préparatifs qu'il faudrait faire pour cet effet sur toutes matières de choses, autres néanmoins que celles que l'on a coutume d'avoir pour les sièges des places ».

8. ROCHAS D'AIGLUN, *Vauban...* t. 2, p. 133.

9. Soit environ 4 x 6,60 m.

10. ROUSSET, *Histoire de Louvois...*, t. 2, p. 205, note 2 [D.G. 435].

11. *Ibid.* p. 216.

« Sa Majesté ayant résolu d'assiéger Condé au commencement de cette campagne, a pris en même temps les mesures nécessaires pour y pouvoir réussir, nonobstant les grandes difficultés qui s'y rencontrent, à cause de sa situation au milieu des places ennemies et de la difficulté de sa circonvallation. [...] Il y a tout du long de l'Oneau une espèce de chaussée qui donne moyen d'aller passer dans le village de Thivincelles. Il sera du soin dudit sieur maréchal de poster de l'infanterie sur la dite chaussée. [...] Il donnera à ladite infanterie une ou deux pièces de canon, afin de pouvoir écarter les bateaux qui, sortant de la place, pourroient vouloir s'approcher de ladite infanterie par les côtés de l'inondation. [...] Le roi fait état d'avoir deux galiotes avec six pièces de canon ou pierriers, dont il fait état de mettre une sur l'inondation qui est entre l'Oneau et l'Escaut, et l'autre sur celle qui est entre l'Oneau et la Haine. Si l'on peut venir à bout de les y voiturer, elles seront fort utiles pour empêcher tous les secours qui pourroient entrer par eau de ces côtés-là, et pour soutenir les petits bateaux qui seront en garde de ce côté-là sur l'inondation¹² ».

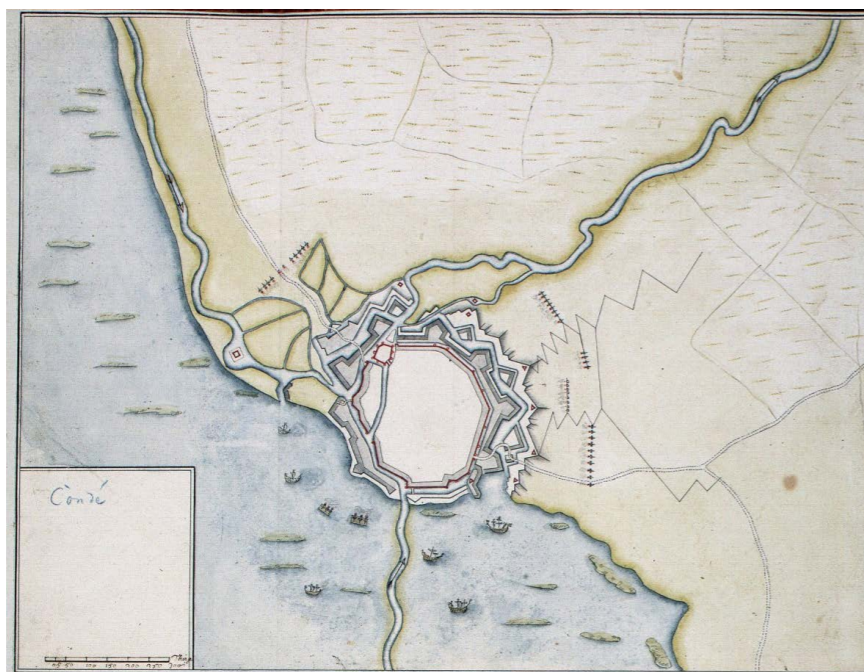
12. *Œuvres de Louis XIV, Mémoires et pièces militaires...* t. 4, p. 23-29 ; Instruction pour le Maréchal de Créqui relativement au siège de Condé, [à Saint-Germain, le 8 avril 1676], p. 35-45.

Benjamin de Combes, frère de l'ingénieur en chef de Dunkerque, ingénieur lui-même, après avoir servi dans la marine et qui comptait déjà plusieurs campagnes sur les vaisseaux et dans les sièges, vint diriger les batteries flottantes (fig. 5), tandis que Mesgrigny, vieux compagnon de Vauban et gouverneur de la citadelle de Tournai, commandait à Mortagne, à la confluence de la Scarpe et de l'Escaut, pour défendre ce poste et veiller sur le Bas Escaut¹³.

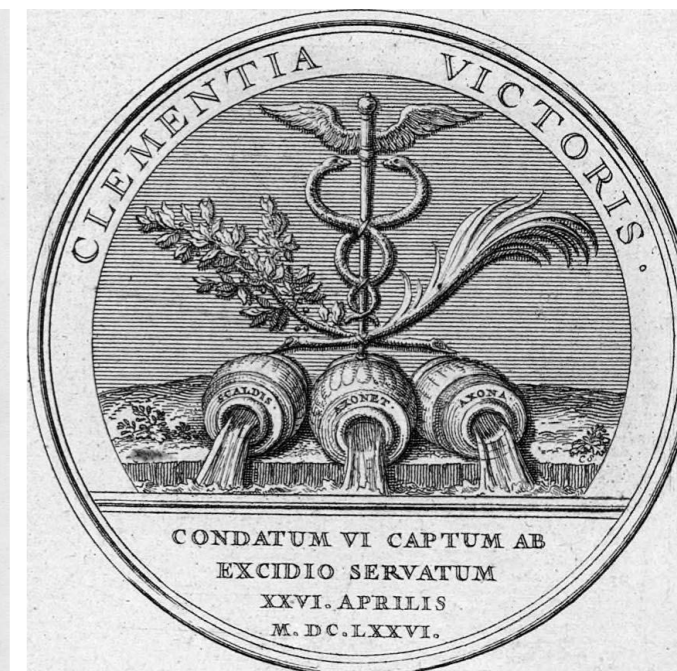
13. ALLENT, *Histoire du Corps impérial du Génie...* t. 1, p. 132.

Le 17 avril, la place de Condé est investie par le maréchal de Créqui. Le 18 avril, 8 000 pionniers travaillent, sous la direction de Vauban, aux lignes de circonvallation. Le 20 avril, l'artillerie commence à construire les premières batteries de canons et de mortiers. Le 21 avril, enfin, Louis XIV fait son entrée dans les lignes. La tranchée est ouverte devant Condé au soir de

► Fig. 5 : Plan du siège de Condé en 1676, Hessische Staatsarchiv, Marburg, HStAM WHK 5-42a.



▲ Fig. 6 : 1676. La prise de Condé, Claude Gros de Boze, 1723.



▲ Fig. 7 : 1676. La prise de Condé, détail, Claude Gros de Boze, 1723.

ce même jour. Les défenseurs utilisent les avantages de l'inondation pour renforcer la garnison :

« Les ennemis continuèrent leur feu avec fort peu de succès : et 300 soldats Espagnols ayant passé les inondations, avec de petites barques, se jetèrent dans la place, dont plusieurs maisons furent embrasées par le grand nombre de bombes¹⁴. »

14. *Gazette*, 1676, n° 40, p. 332-333.

Dans la nuit du 25 au 26, tous les dehors, ruinés par le canon, sont enlevés d'assaut et le baron d'Ostiche¹⁵, gouverneur de la ville, capitule après 5 jours de tranchée ouverte. Il n'y avait eu pendant tout le siège que 16 officiers atteints, dont 4 mortellement, et 80 soldats environ. Les Espagnols, ne sachant vers quelle place serait menée l'attaque française avaient même, quelques jours avant le siège, envoyé à Mons une partie de la garnison de Condé.

15. Jean-Philippe-René d'Yve, baron d'Ostiche, mestre de camp d'un tercio d'infanterie wallonne, VITON DE SAINT ALLAIS (Nicolas) *Nobiliaire universel de France*, Paris : Bachelin-Deflorenne, 1816, t. 7, p. 156.

Pour commémorer la prise de Condé, Louis XIV fit graver une médaille par Jean Mauger, « médailliste du Roy »¹⁶. On peut y voir trois urnes qui représentent les cours d'eau arrosant la ville : L'Escaut, la Haine et l'Oneau (fig. 6 et 7). Cette symbolique souligne, s'il en était besoin, l'importance de l'eau au cours de la prise de la place.

16. BOZE, *Médailles sur les principaux événements...* p. 152.

► Fig. 8 : Plan de la ville de Condé, Covens et Mortier, 1700.



Tendre l'inondation

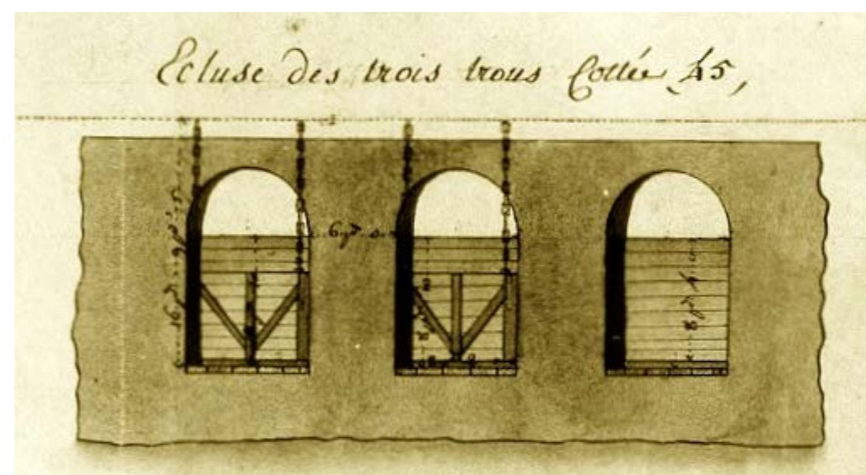
Comment « tendre l'inondation » à Condé ? La place dispose de toute une série de systèmes d'écluses et de retenues d'eau qu'il convient de mettre en place pour contenir les eaux. Deux écluses principales en permettent la régulation (fig. 8) : l'écluse des Trois Troues (fig. 9 et 10) et l'écluse des Longues Masses (fig. 11). Quand il s'agit d'assécher l'inondation, ces écluses font la chasse des eaux, la première vers le fossé intérieur de la ville, qui correspond au fossé de l'enceinte médiévale, la seconde vers le fossé des remparts modernes. Le maréchal de Puységur, en charge de mettre en défense en 1709 la place de Condé devenue française, nous livre son témoignage dans une lettre adressée au maréchal de Villars :

« L'inondation de Condé a déjà inondé toutes les prairies depuis Condé jusqu'au-delà du chemin de Pont-à-Haine. [...] Pour que toutes les choses soient faites ainsi que j'ai l'honneur de vous marquer, trois ou quatre jours suffiront pour que les inondations soient formées et les chemins rendus impraticables. Pour vous rendre compte, Monseigneur, de l'inondation de l'Escout entre Condé et Valenciennes, j'ai été sur l'inondation de Condé en bateau. Il s'y en manquera quelque chose qu'elle ne joigne l'inondation de Valenciennes¹⁷. »

Le caractère défensif de l'inondation des abords de Condé ne constitue pas le seul atout de cette dernière et la pratique de la chasse au canard représente également un revenu non négligeable, rigoureusement réglementé par



◀ Fig. 9 : vue de l'écluse des Trois Troues (cl. Y.R.)



◀ Fig. 10 : élévation de l'écluse des Trois Troues, Condé 1748, écluse 45, ADN, 66 J.

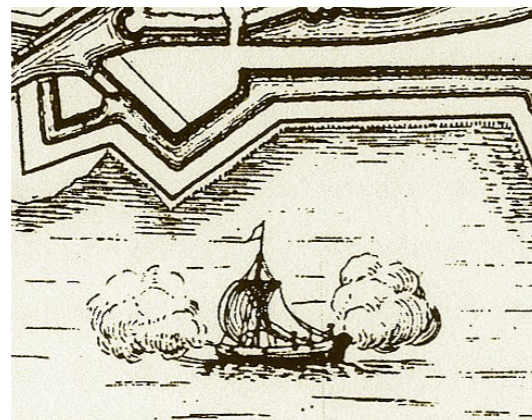


◀ Fig. 11 : vue de l'écluse des Longues Masses et de ses batardeaux (cl. Y.R.)

17. VAULT, PELET, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne...* t. 9, p. 329-332.



▲ Fig. 12 : barque longue, Guéroult du Pas, 1710.



▲ Fig. 13 : vue de Condé, détail, Sébastien Pontault de Beaulieu.

un droit de chasse en bonne et due forme dévolu au roi et au seigneur de Condé :

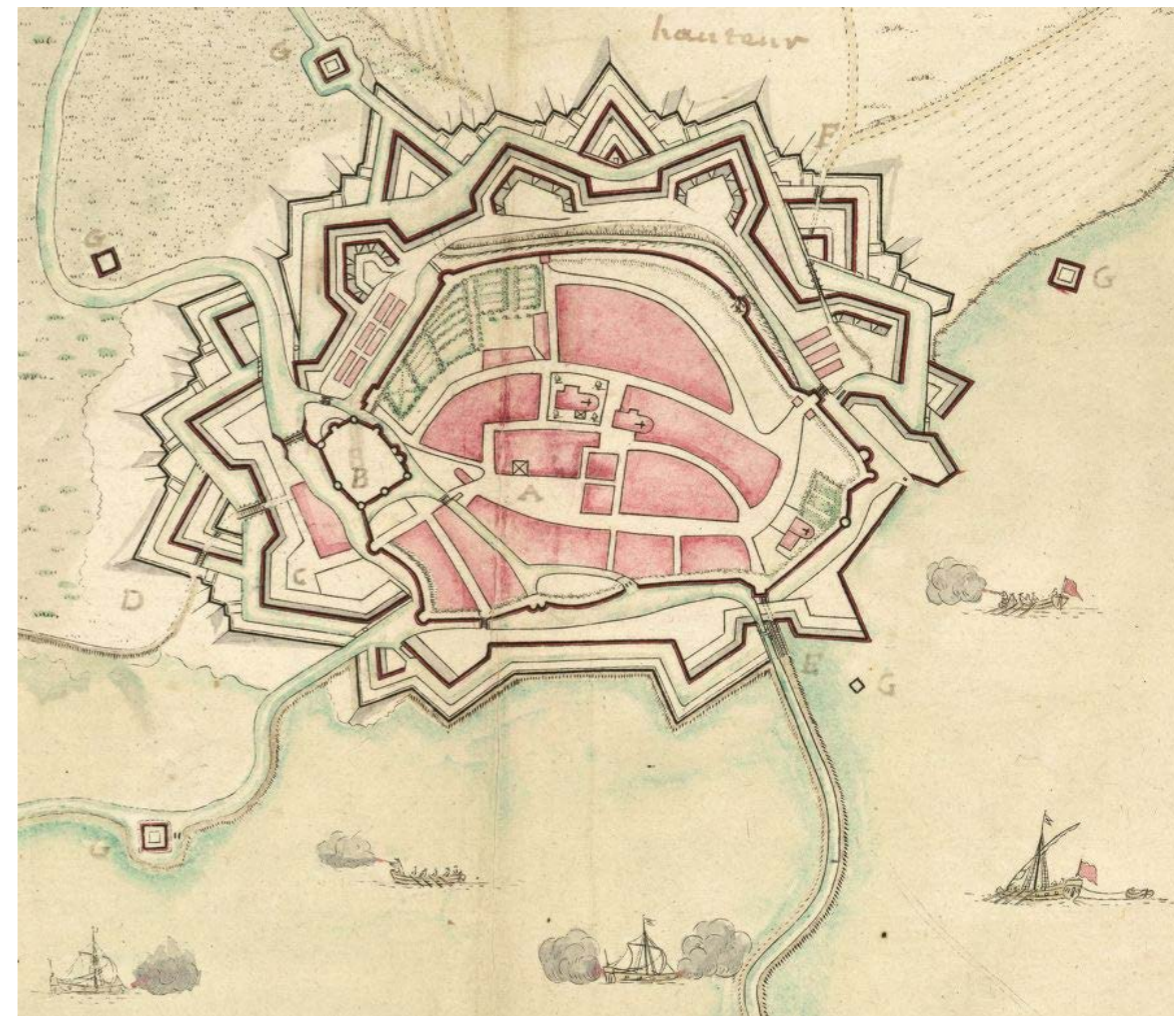
« On voit auprès de Condé des belles canardières, qui sont des endroits entre-coupés de petits canaux et couverts de branches de saules, où, par le moyen de quelques canards apprivoisés et des chiens on attrape fort agréablement les canards sauvages. On en prend quelquefois aux mois d'octobre et de novembre, jusqu'à douze ou treize cents par jour. Ce droit de chasse est réservé au Roi et au seigneur de Condé ; il est même défendu fort rigoureusement de tirer un coup de fusil à une lieue à la ronde, lorsque c'est le temps que les canards sauvages y viennent¹⁸ ».

18. CHRISTYN, *Les Délices des Pays-Bas...* t. 3, p. 233-234.

Marine d'eau douce

Quelles étaient les embarcations utilisées à l'occasion du siège de 1676 ? Le fait que le commandement de la « flottille » soit confié à Benjamin de Combe, officier de marine alors en poste à Dunkerque, peut nous orienter sur la piste des petits bateaux de la Manche et de la mer du Nord, aptes à naviguer sur les hauts fonds le long des côtes, ainsi que sur les canaux et rivières comme la bélandre, la hailette, la bayère ou galiote, ou des bateaux au caractère militaire plus marqué comme la double chaloupe ou la barque longue, qui peut être armée de pièces d'artillerie. Guéroult du Pas¹⁹ en montre un certain nombre d'exemples, dont en particulier la barque longue (fig. 12), dont les flancs sont percés de sabords, comme sur la gravure de Beaulieu représentant le siège de Condé (fig. 13). Une autre vue du siège de Condé, conservée au département des estampes (fig. 14 et 15), montre un autre bâtiment, remorquant une annexe, muni de sabords, mais équipé d'avirons et doté d'un gréement à voile latine rappelant la lanche, chaloupe légère utilisée pour l'armement des vaisseaux du Levant (fig. 16).

19. GUÉROULT DU PAS, *Recueil de veues de tous les différents bastimens...*



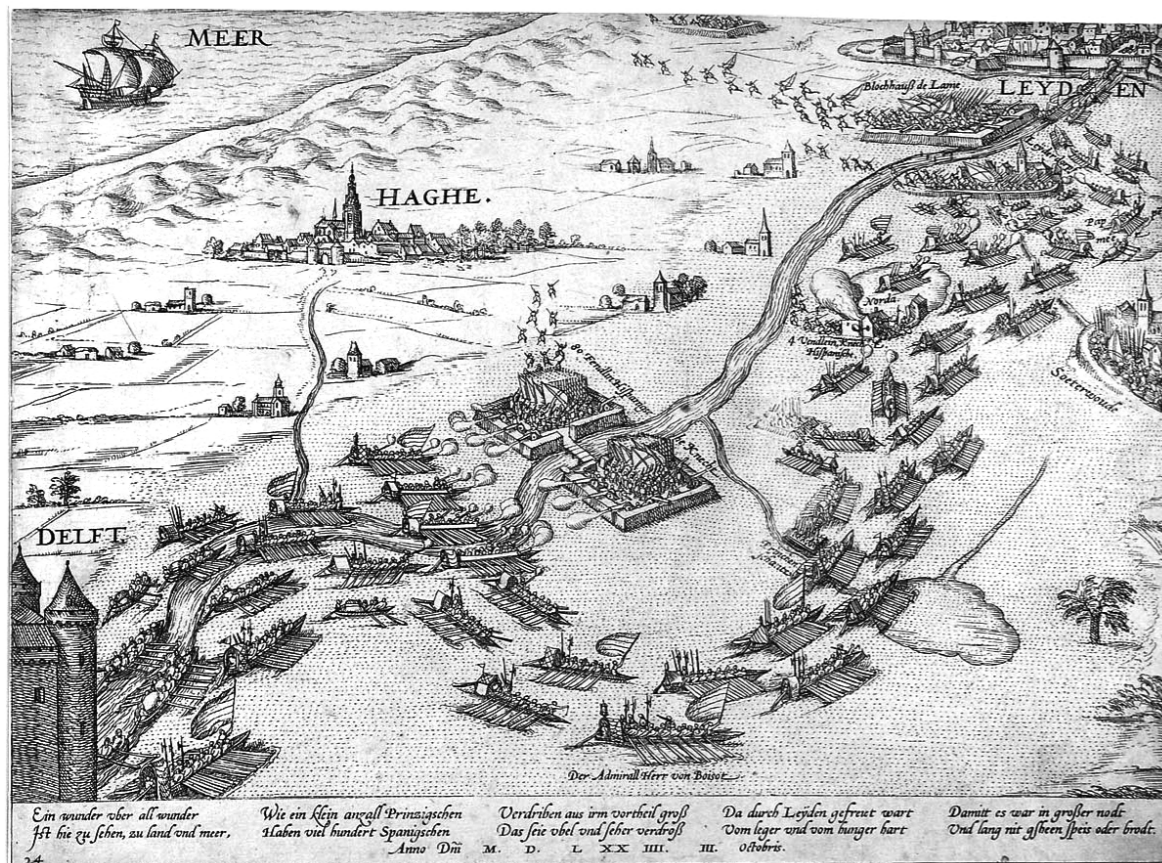
▲ Fig. 14 : plan de Condé avec indication de l'inondation, Gaignières 5 644 (BNF Est.)



▲ Fig. 15 : plan de Condé avec indication de l'inondation, détail, Gaignières 5 644 (BNF Est.)



▲ Fig. 16 : lanche, Guéroult du Pas, 1710.



▲ Fig. 17 : secours de Leyde, Franz Hogenberg, 1574.

20. Révolte des Pays-Bas ou Révolte des Gueux (1668-1648) opposant l'Espagne aux Provinces-Unies.

Le recours à de petites embarcations pour mener la guerre dans les Pays-Bas n'est cependant pas chose nouvelle et l'on a déjà pu voir, au cours de la guerre de Quatre-Vingts Ans²⁰, de fréquentes confrontations sur l'eau, comme ce fut le cas durant le siège de Leyde (1573-1574) au cours duquel une véritable flottille de barques armées accéda à l'inondation tendue entre les villes de Delft et de Leyde afin de secourir cette dernière (fig. 17). Un siècle plus tard, en 1674, M. de Chamilly, fut nommé gouverneur d'Oudenarde, la place française la plus avancée sur l'Escaut et entourée d'une grande inondation. Venant précédemment de défendre Grave, il y avait formé un corps de bateliers qui avait rendu de grands services au cours de la défense de la place et il obtint pour Oudenarde la formation d'une compagnie semblable. Créée par ordre du 16 mars 1675 pour servir une flottille de petits bateaux allant à la rame et à la voile, elle fut composée d'un capitaine, un lieutenant, six sergents, six mariniers et cinquante fusiliers²¹. En octobre 1675, l'arsenal de Tournai avait été chargé de construire seize galiotes de diverses grandeurs destinées à assurer l'escorte des convois de l'armée entre Douai et

21. BELHOMME, *Histoire de l'infanterie en France...* t. 2, p. 198. La compagnie de bateliers d'Oudenarde est licenciée le 21 janvier 1679, p. 210.

Oudenarde. Ces galiotes, armées de canons et marchant à la voile et à la rame sont, à la fin du mois de janvier 1676, placées six à Oudenarde, six à Tournai et quatre à Douai. Pour constituer leur équipage, une compagnie dite des Galiotes fut en même temps levée dans chacune de ces villes et composée d'un capitaine, un lieutenant, six sergents, vingt-deux bateliers et cinquante fusiliers. La compagnie de bateliers d'Oudenarde, libérée ainsi du service de l'Escaut, fut chargée de la manœuvre d'un pont de tonneaux de création récente²². On peut donc voir que tous les moyens étaient disponibles pour servir au siège de Condé.

Le 22 janvier 1679, les 3 compagnies de galiotes sont réunies à Tournai où l'on concentra toutes les galiotes et tout le matériel des ponts.

En 1689, 3 nouvelles compagnies de galiotes sont levées afin de servir sur le Rhin et la Meuse, Joseph Martin, ancien officier de marine devenu capitaine au régiment de Piémont, en obtient une par commission du 7 février 1689²³. Une ordonnance du roi en date du 4 octobre 1692, portant règlement sur le logement et le paiement des troupes de sa majesté pendant l'hiver prochain, fait état de ces 3 compagnies servant sur les galiotes sous les ordres respectifs de Martin (140 hommes), de Clomesnil (60 hommes) et de Taumur (60 hommes). Chaque compagnie comporte des matelots, des fusiliers et même des tambours²⁴. Vauban ne semblait pas prêter beaucoup d'intérêt à ces compagnies de galiotes puisque, dans son « Mémoire des dépenses de la guerre », en date d'août 1693, il en fait état de cette manière : « il y a trois compagnies de galiotes qui ne servent à rien et qu'on peut aussi réformer, moyennant qu'on épargnera plus de 55 000 livres²⁵ ».

Martin, communément appelé « Martin des Galiotes », commanda les compagnies de galiotes chaque année jusqu'en 1709 et en conserva le commandement jusqu'à leur réforme en 1715. Il parvint au grade de brigadier en 1704. Il était en outre désigné comme commandant les compagnies des galiotes et les bâtiments du Roi du canal de Versailles²⁶ et, à ce titre, chargé de la fabrication des galiotes pour Versailles. Il est vraisemblable que les 3 compagnies de marins de 260 hommes au total, qui servaient sur les galiotes et yachts du grand canal de Versailles depuis 1685 soient les mêmes que celles ayant servi sur le Rhin et l'Escaut, la stricte similitude des effectifs et l'identité de leur commandant semblent en tout cas l'attester.

Le marquis de Dangeau, dans son Journal, lève le doute puisqu'il relate, le 26 avril 1685 à Versailles, que le roi :

« [...] a fait venir ici les trois compagnies qui étoient en Flandres pour les frégates et qu'on laissoit d'ordinaire à Condé. Ces trois compagnies font en tout deux cent soixante hommes : la première est de cent quarante, et les deux autres de soixante chacune. On a donné à celui qui les commande le rang de commandant de bataillon, et il marche selon l'ancienneté de Piémont. Tous ces soldats-là savent ramer ; il y en aura soixante par jour qui seront toujours prêts quand le roi ou les courtisans voudront s'embarquer sur le canal²⁷ ».

22. *Ibid.* p. 201-202. Le 22 janvier 1679, les trois compagnies de galiotes sont licenciées.

23. PINARD, *Chronologie historique-militaire...* t. 8, p. 131. Les trois précédentes n'ayant pas été licenciées et émargeant régulièrement aux rôles d'effectif des années précédentes, il est probable qu'il s'agisse des mêmes qui ont changé de lieu d'affectation.

24. *Reglemens et ordonnances du Roy pour les gens de guerre*, Paris : Léonard et Muguet, 1680-1706, t. 8, p. 413-414.

25. VIROL, *Les oisivetés de monsieur de Vauban...* p. 495.

26. *Mercur de France*, mars 1728, p. 860.

27. DANGEAU, *Journal du marquis de Dangeau...* t. 1 (1684-1686) p. 162 ; SARMENT, *Les demeures du soleil...* p. 212.

Peut-être ces compagnies assuraient-elles en temps normal la manœuvre des navires sur le Grand Canal et partaient-elles en campagne à l'occasion pour assurer des missions plus martiales. On ne peut, en tout cas, s'empêcher de considérer le destin particulier de ces bateliers qui, des berges de l'Escaut et du Rhin, vinrent accoster aux rives du grand canal de Versailles pour le service du Roi (fig. 18).

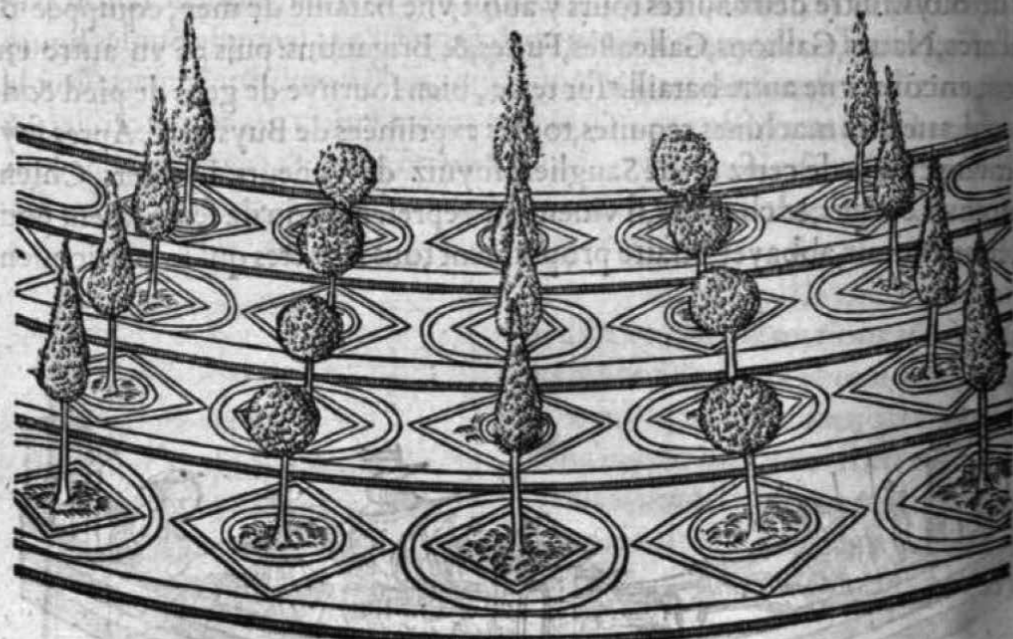


▲ Fig. 18. : Vue générale de la ville et du château de Versailles, détail, Antoine Aveline, vers 1700.

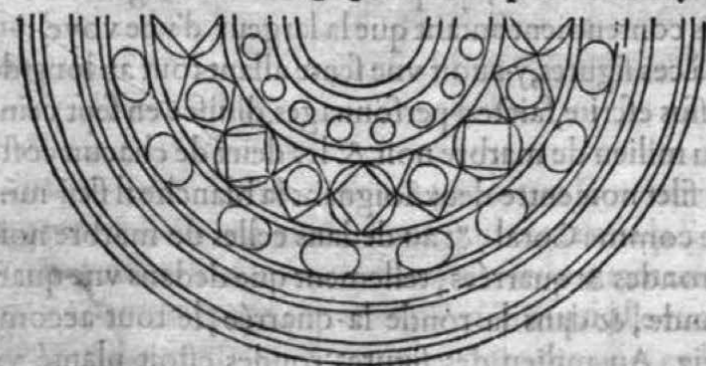
Bibliographie

- ALLENT (Pierre Alexandre Joseph), *Histoire du Corps impérial du Génie*, Paris : Marginel, 1805.
- AMBERT (Joachim), *Louvois d'après sa correspondance, 1641-1691*, Tours : Mame, 1881.
- BELHOMME (Victor), *Histoire de l'infanterie en France*, Paris : Charles Lavauzelle, 1893-1902.
- BOZE (Claude Gros de), *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques*, Paris : imprimerie royale, 1702.
- CHRISTYN (Jean-Baptiste), FOPPENS (François), FOPPENS (Pierre), *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII provinces belgiques*, Bruxelles : François Poppens, 1711.
- DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de), *Journal du marquis de Dangeau, 1684-1720*, Paris : Firmin-Didot, 1851-1860, 19 vol.
- Gazette*, 1676, n° 40, « Le siège et la prise de Condé, par l'armée du Roy ».
- GUEROULT DU PAS (Pierre-Jacque), *Recueil de veües de tous les différens bastimens de la mer méditerranée et de l'océan avec leurs noms et usages*. Paris : Pierre Giffart, 1710.
- GRIMOARD (Philippe-Henri de), *Œuvres de Louis XIV, t. 3 : Mémoires et pièces militaires*, Paris, Strasbourg : Treuttel et Würtz, 1806.
- PINARD, *Chronologie historique-militaire...* Paris : C. Herissant, 1760-1778, 8 vol.
- ROCHAS D'AIGLUN (Eugène-Auguste-Albert de), *Vauban, sa famille et ses écrits, ses oisivetés et sa correspondance*, Paris : Berger-Levrault, 1910.
- ROUMEGOUX (Yves), « Les fortifications de Condé-sur-Escaut », in : *Vauban et ses successeurs en Artois, Flandres et Picardie*, Paris : Association Vauban, 2012, p. 203-206.
- ROUSSET (Camille), *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*, Paris : Didier, 1862-1863.
- SARMENT (Thierry), *Les demeures du soleil : Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du roi*, Seyssel : Champ Vallon, 2003.
- VAULT (François-Eugène), PELET (Jean-Jacques-Germain), *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. 9 : campagne de Flandre, d'Italie et d'Allemagne*, Paris : imprimerie royale, 1855.
- VIROL (Michèle) (éd.), *Les oisivetés de monsieur de Vauban*, Seyssel : Champ Vallon, 2007.

Cypres, & dans les quarrées vn Pin. Semblablemēt aux ceinctures d'être deux voyes, se trouuoient des formes ouales: & en chacune vn Sauinier respōdant à l'espace l'aissé entre les Pins & les Cypres. To⁹ les arbres percreuz d'une grādeur & grosseur. En ce beau verger habitoient hommes & femmes vacās seulement aux œuures de la grandmere nature, ou au labourage de ces chāps fertiles plus qu'on ne pourroit exprimer.



Cela passé lon montoit autres sept degrez, semblables aux precedens, sur le dernier desquelz y auoit vne cloyson de verdure, de diuerses especes d'arbrisseaux: mais les circūferences des portes estoiet seulement d'Orégiers. Aux deux costez de l'ouuerture se pouuoient veoir quelques Cypres qui s'assembloient en vn, trois piedz au dessus de la tour. La haulteur du fueillage contenoit deux pas de mesure, & ainsi à toutes les autres, dōt l'entredeux estoit faict pour closture de plantes & touffes de Buys, que les ouuriers auoient ployées par vn excellent artifice: car ilz estoient tourneez en demycercles ainsi comme croysans de Lune, les cornes tournées contremont. Au milieu du croysant entre les deux cornes fortoit vn Geneurier tout rond, montant peu à peu en poincte ague: & ou les cornes venoiet à se toucher, là estoit vn Buys rond come vne boule, sur vne tige portant vn pied & demy de hault.



Dedans ceste closture entre deux allées, y auoit des parquets semez d'herbes & de fleurs, ordōnez par belle inuention. Car pour estre écloz entre deux voyes, ilz estoiet neces-

Les jardins « en forme d'Isle » en Bourgogne (1450-1650)

LAURENT PAYA

Docteur en histoire de l'art, UMR 7323 CESR.

Résumé

Les jardins-îles forment une catégorie de l'architecture des jardins de la Renaissance, illustrée par Jacques Androuet du Cerceau dans *Les plus excellents bastiments de France* (1576-1579), qui se décline en fonction de la morphologie des sites, de leur prestige et de l'époque. Attestés en France dès le xv^e siècle au moins, ils relèvent de l'imaginaire des îles merveilleuses. Toutefois, l'engouement pour ces jardins ne s'explique pas seulement par l'attrait pour l'univers enchanté des jardins homériques et chevaleresques. Ces jardins, préexistants aux architectures à l'antique, dépendent d'un ensemble de connaissances techniques héritées du Moyen Âge qui s'appliquent à l'échelle du micro-paysage domanial. Ils sont en effet la conséquence d'un savoir agronomique et hydrogéologique étendu, impliquant la mise en œuvre de captages, de terrassements, de drains, de canalisations, de fossés ou de réservoirs, sur lequel s'appuie notamment Bernard Palissy pour rédiger ses *Discours admirables* (1580). À l'échelle de la parcelle cultivée, ils correspondent à un type de polyculture original associant les profits de la pisciculture et de l'horticulture. En outre, l'eau environnante forme non seulement un obstacle aux animaux ravageurs, mais aussi un système d'arrosage par capillarité. De plus, en étant largement ouverts à la vue et à la lumière, ces jardins heurtent le « principe » claustral de l'Hortus Conclusus médiéval. L'inventaire et l'étude des jardins-îles de la Renaissance ont débuté en Val de Loire et en Vendée. Qu'en est-il en Bourgogne ?

« Tant mieux si le jardin est clos. Du côté par où l'on y arrive, presque au ras de la barrière, il y a la rivière et le pont. Dès que l'on est passé, ce n'est plus le jardin, c'est l'île. »

Maurice GENEVOIX, *Le jardin dans l'île* (1936).

Des recherches ont révélé l'étendue des savoirs liés à l'eau dans les jardins de la Renaissance¹, et d'autres ont envisagé l'art de la fontainerie et des techniques hydrauliques². Or, le cas particulier des « îles » de jardins mérite d'être approfondi étant donné, d'une part l'omniprésence des jardins en forme d'îles merveilleuses dans la littérature³, et d'autre part le nombre des jardins conservés ou disparus méconnus qui adoptent cette morphologie. Les travaux de Françoise Boudon ont mis à jour l'importance des jardins d'eau illustrés dans les deux volumes des *Plus excellents bastiments de France* de

1. DUPORT, *Le jardin et la nature...* p. 100-104 et BARDON, *L'eau dans les jardins...*

2. BRESCH-BAUTIER, « Fontaines et fontainiers sous Henri IV »... ; BENOIT, PRESSOUYRE, *L'hydraulique monastique...* ; CLAUDIUS-PETT, « Des étangs de Ville-d'Avray aux grandes eaux de Saint-Cloud... », p. 81-108. PORTES, BÜCK, « Les aménagements hydrauliques à Chantilly... » p. 31-53.

3. DUPORT, *Le jardin et la nature...* p. 184 et 310.

4. BOUDON, « Jardins d'eau et jardins de pente... » ; BOUDON, « Le jardin du château de Maulnes... » ; BOUDON, « Le château de Charleval... » ; BOUDON, « Courances à la Renaissance... » ; BOUDON, « Jacques I^{er} Androuet du Cerceau... » ; BOUDON, « Images de jardins au XVI^e siècle... »

5. HÉRAUD, « Les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance... »

6. TOULIER, « L'apport du cadastre à la recherche sur les jardins historiques... »

7. ALLIMANT « Les jardins du château de Vallery... » et ALLIMANT, « Pour une archéologie des jardins... »

8. Il faut écarter Vallery et Maulnes, bien connus des spécialistes, car l'eau n'y sert pas à la fois de clôture et d'agrément.

9. Remerciements adressés à Alix de Guitaut-Vienne pour son aide apportée à l'occasion de ces prospections.

10. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne*, BD centre de castellologie de Bourgogne 2014.

11. LESTRINGANT, « La voie des îles... »

12. FOSSIER, *Enfance de l'Europe*... Thèse à développer qui nous semble à priori plus féconde que celle de l'hétérotopie foucauldienne : FOUCAULT, *Les Hétérotopies*...

Jacques Androuet du Cerceau (1511-1585/86), en remplaçant plusieurs jardins formés d'îlots et de plates-formes fossoyées dans leurs contextes géomorphologiques⁴, tout en soulignant qu'en France les réalisations comparables sont innombrables. Nous devons à Marie-Eugène Héraud une étude des « carrés en île » de Vendée et des Pays de Loire ; une formule intéressante pour son style imagé mais qui assigne un tracé quadrangulaire aux jardins entourés d'eau⁵. Lors de recherches consacrées aux jardins souvent entourés d'eau des fonds de vallées et des plaines humides des Pays de la Loire, Christine Toulhier a montré l'utilité des cadastres anciens⁶. Parallèlement, les missions archéologiques d'Anne Allimant, ciblées sur les jardins de la Bastie d'Urfé (42) et de Vallery (89), ont mis en évidence l'étendue des savoirs techniques appliqués à l'environnement hydro-géologique de ce patrimoine⁷. Bien qu'ils soient remarquables, ces travaux ont peu confronté les modèles décrits dans les textes ou illustrés dans les arts avec les jardins réels. La forme « insulaire » de ces espaces est-elle la conséquence de la transposition d'architectures imaginaires issues de la littérature et des arts ; ou les constructions réelles sont-elles idéalisées dans les œuvres qui les représentent ?

La Bourgogne est un territoire propice à cette étude, où les belles maisons seigneuriales de différentes époques sont nombreuses et précoces. Les vestiges de jardins anciens sont également remarquables⁸, bien que les publications monographiques ou encyclopédiques soient rares. L'échantillonnage critique que nous proposons s'appuie sur d'indispensables études documentaires et observations de terrain⁹. Ce travail a été facilité par l'utilisation de la base de données du CeCaB¹⁰ (Centre de castellologie de Bourgogne), dont il faut souligner non seulement l'excellence, mais aussi les limites, cet outil étant d'abord dévolu à l'architecture fortifiée médiévale.

Les « terreauts » de papier

Selon Hésiode, que l'on redécouvre à la Renaissance, les îles bienheureuses sont le lieu où la terre se couvre de fleurs et de fruits trois fois dans l'année. Pour les humanistes du XVI^e siècle, le jardin en forme d'île serait une transposition architecturale dans l'environnement de la demeure de ce *locus amoenus*, figure d'un bonheur originel perdu décrite par les Anciens. En considérant l'île dans la littérature et la cartographie de la Renaissance, Frank Lestringant a montré de quelle façon ce *topos* porteur de significations liées aux mondes miniatures, aux mondes à part, marquerait le passage du monde clos, fixé dans une *imago mundi*, à l'immensité des étendues géographiques¹¹. Aussi, le processus par lequel l'île devient un schème architectural des jardins d'agrément pourrait dépendre de ce désir d'ouverture, sans doute inspiré par les expéditions maritimes, dans un contexte où l'architecture privée adoptait, au moins partiellement, la morphologie de l'enclos fortifié comme conséquence de l'« encellulement¹² ».

Plusieurs modèles fantastiques de jardins de plaisir insulaires ont imprégné la mémoire de l'élite cultivée. Il s'agit en premier lieu de l'île de Cythère du

célèbre *Hypnerotomachia Poliphili* (1499) de Francesco Colonna (vers 1433-1527), traduit en français sous le titre *Songe de Poliphile* par Jean Martin (vers 1507-1553), dont la forme est un disque monumental (fig. 1)¹³. Cette architecture, conçue tel un pavement gigantesque, véhicule une vision onirique des jardins réels de cette époque ; il semble néanmoins que sa géométrie ait inspiré des jardins à venir. En effet, le plan de masse circulaire du château de Montargis environné par ses jardins, gravé par Jacques Androuet du Cerceau¹⁴, évoque cette physionomie tout en plaçant l'enceinte castrale au centre de l'espace architectural. Le paysage ici créé, où le palais enchanté est intégré dans un jardin insulaire merveilleux, forme un *topos* littéraire représenté dans *Le Quart Livre* (1552) de François Rabelais (1483/1494-1553), ou *Le voyage des princes fortunés* (1610) de François Béroalde de Verville (1556-1626). L'île circulaire peut aussi rester à la périphérie du palais. Dans *Flandria illustrata* (1641), un jardin palatin insulaire compartimenté, en forme de cercle inscrit dans un hexagone, se trouve dans les douves du Prinsenhof de Gand, où Charles Quint naît en 1500¹⁵.

Une autre source romanesque déterminante est le III^e livre de l'*Amadis de Gaule* (1542), illustré par le plan du paysage fabuleux du palais d'Apolidon, son jardin et son domaine, dénommé l'« *Isle Ferme*¹⁶ » (fig. 2) sans doute en référence à la typologie des îles établie par Pline l'Ancien¹⁷. Or, cette gravure, qui propose une version idéalisée de l'architecture du château royal d'Anet¹⁸ en exposant méthodiquement ses proportions et ses mesures, établit un lien entre les jardins conceptuels et les jardins réels. Elle justifie également la possibilité d'un rapprochement entre le *topos* littéraire de l'île enchantée, et la morphologie architecturale de la plate-forme à quatre côtés fossoyés environnée d'eau. Ici, le tracé circulaire disparaît en effet au profit d'une grille à angles droits, dont les dimensions sont données par un repère gradué. Cette évolution est une modernisation, car par l'usage du carré, ou « carroyage », le parcellaire est ordonné et compartimenté à grande échelle, ce que le cercle ne permet pas si facilement. Notons que le projet inachevé de Léonard de Vinci pour le château royal de Romorantin (1516) s'inscrit précocement¹⁹ dans ce mouvement : cette demeure, construite sur plusieurs plateformes quadrangulaires disposées en alignement sur les berges de la Sauldre, devait être le cœur d'un plan d'urbanisme structuré par le quadrillage de canaux.

Les premiers traités d'agronomie et d'hydrauliques imprimés ont transmis différents propos techniques sur l'art des jardins environnés d'eau, dont la teneur est souvent liée à l'imaginaire. Ainsi, le jardin de la *sapiens* que Bernard Palissy (1510-1589/1590) imagine pour *La Recepte véritable* (1563) est une plate-forme aux fossés mis en eau, dont l'étendue se fragmente en plusieurs îles : « *ledit ruisseau en passant, grondera & mumurera à l'eantour de ladite petite isle, en laquelle il faudra certaines planches pour y rentrer, & y aura au milieu de la petite isle une table ronde*²⁰ [...] » Ce modèle architectural, adapté à un « *lieu planier* » arrosé par une source à « *faire dilater à mon plaisir par toutes les parties* [...] », implique des savoirs de la morphologie et l'hydrologie particulières des sites, ou « assiette »²¹. Il existerait ainsi en France

13. COLONNA, *Le Songe de Poliphile*... f^o 113.

14. ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France*... n. p.

15. Nous remercions H. Mouillebouche de nous l'avoir signalé.

16. RODRÍGUEZ DE MONTALVO, *Amadis de Gaule*... f^o Aiii.

17. Selon Pline il existe des îles fermes, en opposition aux îles mouvantes qui sont flottantes.

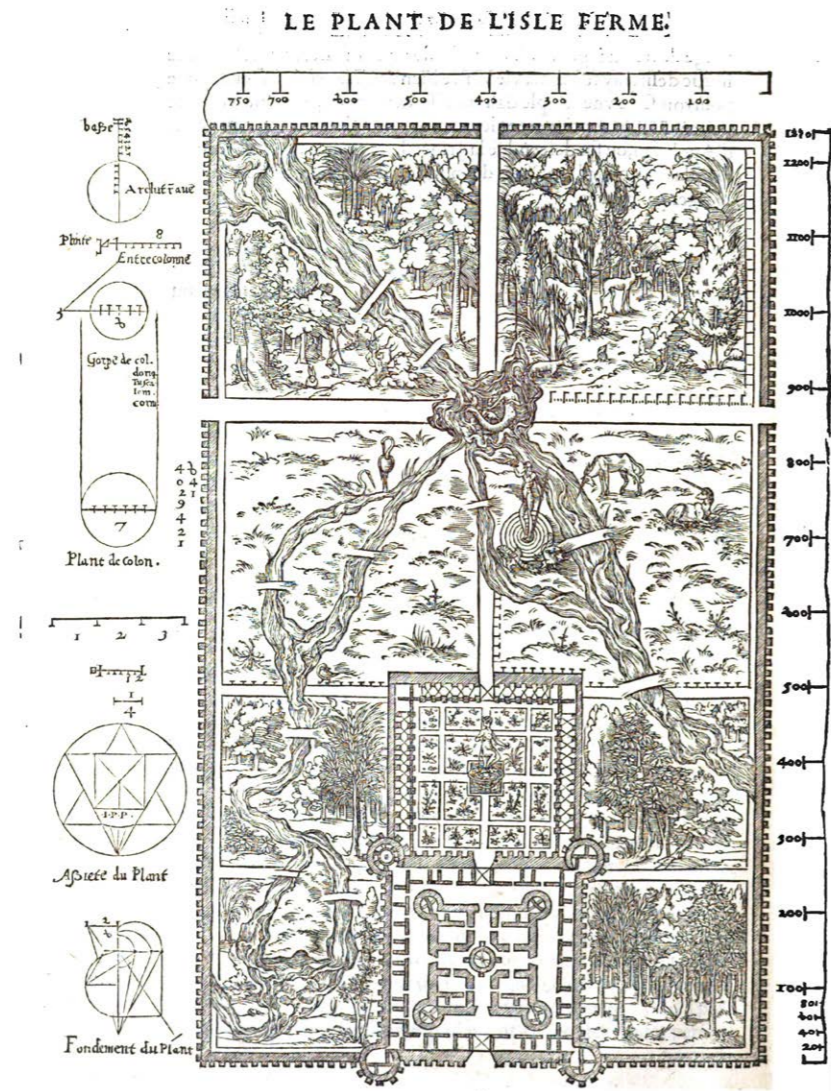
18. CHASTEL, « Le palais d'Apolidon »... p. 79-116.

19. VINCI, *Codex Atlanticus*... f^o 582 r^o, 583 r^o, et 270 r^o-b.

20. PALISSY, *La Recepte véritable*... f^o Kij.

21. Voir note 5.

► Fig. 2 : « Le plant de l'Isle Ferme », Le quart livre de *Amadis de Gaule*, traduction Herberay des Essarts, 1542, f° III v°.



« plus de quatre mille maisons nobles » inscrites dans des paysages favorables à l'aménagement d'un Jardin de la Sagesse. En accord avec Palissy, Antoine Mizauld (1510-1578) mentionne dans *Le jardinage...* (1578) que « La situation d'un jardin sera très bonne & louable, si c'est une plaine qui se panche doucement, recevant le cours d'une eau coulante divisée en certains intervalles²². » Parfois, la créativité débordante dont fait preuve Palissy se confronte difficilement avec le réel. Dans le *Discours admirable de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles* (1580), il décrit un plan d'eau dont le fond est à la fois pavé et planté d'arbres. Bien que peu vraisemblable, ce dispositif confirme l'intérêt des contemporains pour les décors merveilleux mêlant le végétal et l'eau²³.

Des sites où l'on aménage de tels jardins entourés d'eau sont représentés dans des livres qui combinent les caractéristiques de l'atlas géographique et de l'anthologie d'architecture. Dans la *Cosmographie universelle de tout le*

monde (1575), une traduction de l'ouvrage de Sebastian Münster (1489-1552) par François de Belleforest (1530-1583), au chapitre de la « Bourgoigne », l'illustration du château de Sennecey-le-Grand (71) et de ses jardins²⁴ est une imitation imparfaite du modèle de l'Amadis. Ici, l'ancien enclos castral de Sennecey, plus ou moins arrondi dans ses douves²⁵, s'articule difficilement avec l'immense jardin encadré par le cheminement d'un cours d'eau. Les réalisations plus abouties sont nombreuses dans les *Plus excellents de France* (1576-1579) de Jacques Androuet du Cerceau où figurent les jardins fossoyés d'Ancy-le-Franc, Chenonceau et Anet, ainsi que les jardins en situation lacustre de Fontainebleau, Dampierre et Chantilly. À Fontainebleau, une autre variante de ces architectures « insulaires » s'observe : la grille d'eau délimitant une série de petits îlots. Notons que le Maître français n'emploie le vocable « île », et même « petite île » à l'instar de Palissy, que pour décrire le banc de terre fluvial où le château « gothique » de Creil fut élevé²⁶. Au sujet de Chantilly, il mentionne les « bonnes murailles pour soutenir les terreaux tant du côté du parc que de la terrasse²⁷ », soit une technique de soutènement des parois des fossés.

Dans le *Livre d'architecture* (1582), Androuet du Cerceau présente une vingtaine de modèles de maisons nobles modernes avec leurs jardins, pour servir à la création architecturale. Dans cet ouvrage plusieurs jardins sont plantés sur des « terreaux²⁸ » quadrangulaires ou circulaires aux soubassements constitués d'imposants murs de soutènement maçonnés, qui ne servent « que de beauté ». Dans le *Dictionarium Latinogallicum* (1552) le « terreaux » est une catégorie de cloison : « Septum, Sepes, et Sepimentum, Idem significare declarat Varro. Toute sorte de closture, soit de hayes, ou de palis, ou de fossez, ou de terreaux²⁹ ». De même, dans de nombreuses archives collectées par Joelle Burnouf le vocable « terreaux » désigne une clôture formant fossé (*terralia*), ou bien une levée de terre³⁰. Dans la traduction de Vitruve par Jean Martin que semble connaître Du Cerceau, le « terreaux » est aussi une terrasse, soit un édifice analogue à une « platte forme³¹ ». Or, selon Jean Nicot une « plate-forme » est encore un ouvrage défensif : « Plateforme en fait de fortifications est une façon de boulevart en quarré comble de terre issant hors le mur d'une ville ou forteresse, sur lequel on assied des pieces d'artillerie qui battent la campagne³² ». Les occurrences des mots « terreaux³³ » et « plate-forme³⁴ » que relève Alain Salamagne se trouvent dans ce contexte. En conséquence, il existerait un savoir-faire commun appliqué à l'architectonique des fortifications et des jardins. Notons par ailleurs que dans le *Livre d'architecture* (1582), les parterres sont souvent disposés sur la même plate-forme que la demeure en se répartissant symétriquement en fonction du palais : dans son prolongement, de part et d'autre ou tout autour. Notons aussi le cas d'une « plate-forme-jardin » circulaire qui entoure celle du château, ou le cas d'un jardin intégré à une plate-forme bastionnée insulaire. Étonnamment, l'occurrence la plus fréquente des *Plus excellents bastiments...* qui consiste en une plate-forme fossoyée jardinée indépendante, n'est pas représentée dans cet ouvrage qui en propose des variations.

22. MIZAUD, *Le jardinage...* p. 10.

23. PALISSY, *Discours admirable de la nature des eaux et fontaines...* p. 66-67.

24. Château de Sennecey-le-Grand, MÜNSTER, *Cosmographie...* p. 307.

25. La fortification rempartée quadrangulaire qui fait tout l'intérêt de cet édifice dans son état actuel de conservation n'est construite qu'à la fin du XVI^e siècle.

26. « Ce bâtiment est assis comme en une petite île dans la rivière d'Oise en Picardie » : DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France...* f° 4.

27. DURCEAU, *Les plus excellents bastiments de France...* f° 6.

28. DU CERCEAU, *Livre d'architecture...* (1582) : « terreaux en forme ronde plantée d'aulnes » f° 5 ; « Tout le terreaux régner entour le clos est fermé d'un fossé » f° 6 ; « terreaux fossoyé de tous côtés » f° 10 v° ; « un terreaux, ou terrasse de trois toises » f° 11.

29. ESTIENNE, *Dictionarium Latinogallicum...* art. septum.

30. J. Burnouf localise différents termes descriptifs : « Terreaux (Ain, Côte-d'Or) ; Theurot (Saône-et-Loire) ; Buttes (Aube) » ; BURNOUF, « Géographie et toponymie des mottes castrales en Alsace... » p. 218.

31. VITRUVÉ, *Architecture, ou Art de bien bastir...* f° 1 v°.

32. NICOT, *Le Trésor de la langue française...* p. 488.

33. SALAMAGNE, *Construire au Moyen Âge...* p. 72-73.

34. SALAMAGNE, « Des formes gothiques aux formes renaissantes... »

Il n'est pas, ou plus, question de « terrauts » pour Olivier de Serres (1539-1619), mais de « fossés ». Au sixième lieu du *Theatre d'agriculture* (1600), l'agronome du sud de la France décrit pragmatiquement l'art et la manière de concevoir et d'entretenir ces aménagements³⁵. Ici, les fossés ne sont plus seulement utiles à délimiter l'*Hortus Conclusus* : ils contribuent désormais à l'intérêt esthétique du jardin, à condition d'entreprendre fréquemment des travaux pour les maintenir en état. Cette évolution lexicale se constate également dans l'*Histoire générale de France* (1626), où Scipion Dupleix (1569-1661) fait référence à un « jardin fossoyé et clos de hayes³⁶ » et un « grand parc fossoyé tout à l'entour, & clos de palis & de barrière³⁷ ». Dans son *Traité du jardinage* (1638), Jacques Boyceau de la Barauderie (vers 1560-1635) se montre très explicite quant aux physionomies qu'il considère comme des îles :

« Si l'abondance d'eau est grande, & qu'il soit besoin pour la contenir & esgouter de plusieurs canaux, l'ornement se fera d'autant plus beau, si les disposant par bonne symétrie vous laissez des espaces de terre entremeslez, où pourront estre des parterres, allées, ou d'autres corps relevez, plaisamment situez entre ces eaux, en forme d'isles³⁸ ».

Flandria illustrata (1735) d'Antoine Sandérus (1586-1664), qui rassemble une suite d'opuscules sans doute inspirés par Du Cerceau publiés de 1641 à 1644, témoigne de la grande diversité de ces « corps » en forme d'îles dans les jardins des anciens Pays-Bas, à une date qui conclut l'époque de la Renaissance. On y distingue d'abord, par ordre d'importance numérique, des jardins quadrangulaires dressés sur plate-forme autonome entourée d'eau³⁹. Les jardins intégrés à la plate-forme castrale sont ensuite les plus nombreux, mais la surface cultivée y est moins importante⁴⁰. Les autres occurrences, qui sont nettement moins représentées, révèlent de quelle façon le *topos* de l'île-palais-jardin enchantée a stimulé la pensée créative. On observe ainsi un cas de plate-forme où les communs et le jardin sont assemblés⁴¹. Il se trouve aussi des plate-formes autonomes circulaires⁴² et annulaires⁴³, ou en forme de langues de terre curvilignes⁴⁴. Parfois, les terres-pleins, entre lesquels les courtisans se déplacent en barques couvertes de branchages, se fragmentent poétiquement en archipel⁴⁵. Le cas d'une île fluviale aménagée en plate-forme castrale, comparable à celle de Creil dans les *Plus excellents bastiments de France*, se présente également⁴⁶. Enfin, on discerne sans doute des vestiges de mottes castrales⁴⁷ et divers autres îlots⁴⁸ isolés dans des plans d'eau. Cette typologie s'applique-t-elle au territoire bourguignon ?

Les jardins entourés d'eau *in situ*

L'archéologie a montré qu'en France, la mise en œuvre d'enclos fossoyés est loin d'être spécifique du début des temps modernes : les plus anciens remontent à la préhistoire, et il s'en trouve de toutes les époques⁴⁹. À la fin du Moyen Âge, les maîtres maçons et terrassiers savaient parfaitement tirer parti de l'hydrographie des sites, pour créer des systèmes intégrant des canaux et des plans d'eau à fonctions défensive, aquacole et mécanique. Les techniques agronomiques, représentées par les drainages et l'arrosage, étaient également impliquées. Et sans doute car l'utile et le beau sont alors des qualités

imbriquées, les effets scénographiques qui dépendent de ces lieux aquatiques, préfigurant les « miroirs d'eau » du XVII^e siècle, étaient déjà recherchés. À ce jour, aucune prévalence nationale à l'établissement du fossoyage décoratif n'a été établie, sans doute parce que ce phénomène demeure mal connu. Néanmoins, cette spécialité appliquée à l'architecture des jardins, bien représentée dans les fonds de vallées et lieux « palustres » français⁵⁰, pourrait subir l'influence des innovations ultramontaines et flamandes. En Italie du nord, les cas les plus précoces et, sans doute, les plus significatifs se trouvent en Émilie-Romagne et en Lombardie : Palazzina di caccia dei Gonzaga à Padernello (à partir de 1411), Delizia di Belriguardo (à partir de 1435), Delizia del Verginese (1483-1495) Castello de Manzoli (1514 à 1532) ou Delizia di Isola di Belvedere à Ferrare (vers 1516). Ce mouvement se prolonge au cours du XVI^e siècle avec un engouement comparable à celui que l'on trouve en France : Palais du Té à Mantoue (1525 et 1536) et Castello della Mesola (1578-1583). En Flandre, on peut citer les jardins des châteaux de Muiderstot, Ooidonk, Belœil, Bouchout, Havré, Cleydael, Wynendaele, Tillegem, Ingelmunster, Grand-Bigard, Loevestein, Dussel, Eijsden, Zuylen, Wissekerke, Waardenburg, Max, Lavaux-Sainte-Anne, Laarne, Jehay, etc.

Une étude circonscrite à la Bourgogne se justifie, historiquement et artistiquement, par le rayonnement culturel de ce territoire, et en particulier pour les liens qu'il noue avec l'Italie et les anciens Pays-Bas. En outre, le *Liber ruralium commodorum* publié à Bologne entre 1304 et 1309 par Pierre de Crescent, qui recommande déjà d'entourer les demeures de fossés en eau, aurait été connu et apprécié en Bourgogne⁵¹.

Une autre remarque d'ordre général s'impose : comparés au nombre impressionnant de demeures nobles ceinturées de douves, les jardins entourés d'eau sont plus rares. En effet, les fossés ont certainement été comblés ou remblayés au fil des années et des modes⁵². Notons également qu'en plusieurs occasions des îles fluviales naturelles ont servi d'emplacement pour l'implantation d'une demeure et de ses dépendances⁵³.

Notons aussi que la mode des îles de jardin s'est prolongée au-delà de la première moitié du XVII^e siècle : il faut donc exclure les réalisations « tardives » dans la mesure où la précision des datations le permet⁵⁴. Un autre écueil concerne la fonction de la parcelle fossoyée dont les vestiges nous sont parvenus : s'agit-il d'un jardin, d'une vigne ou d'une basse-cour à l'abandon⁵⁵ ? Un dernier obstacle se trouve dans la précision des plans cadastraux, qui s'avèrent parfois étonnamment détaillés, et souvent simplificateurs, en particulier lorsque les fossés sont peu profonds.

Bien que les plates-formes fossoyées circulaires, qui épousent la forme de l'enclos castral, soient très bien représentées en Bourgogne, les jardins-îles circulaires ou ovoïdes sont en comparaison beaucoup moins nombreux. Le cas où les mottes ou plates-formes castrales circulaires sont assez grandes pour intégrer le jardin est un peu plus fréquent. Ainsi, au château de Virey-le-Grand (71), dont l'implantation remonte au XIII^e siècle, la plate-forme ovale non surélevée et entourée de fossés en eau, de 78 m d'est en ouest et de 43 m du nord au sud, comprenait certainement des jardins⁵⁶. Dans la

50. En France, Sully-sur-Loire, Chenonceau, Fontainebleau, Courances, Villarsaux, Main-tenon, Dampierre, Bourron, le Plessis Bourré sont des « jardins-îles ». Au château de Princé à Chéméré (44), les Îles Enchantées créées par Henri de Gondi (1590-1659) sont comparables à celles de Fontainebleau.

51. MOUILLEBOUCHE, SALIGNY, *Topographie et habitats fortifiés...*

52. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne...* Nous avons dénombré au moins 200 sites où les demeures élevées sur des plates-formes fossoyées quadrangulaires encore visibles sur les cadastres anciens ont pu être accompagnées de jardins dont les fossés ont disparu. Asnières-sous-Bois (89), château de Cormatin (71), etc.

53. Sur le cours de plusieurs rivières des plaines alluviales de Bourgogne, il existe en effet des maisons seigneuriales élevées sur des îlots et presque îles plus ou moins naturels : commanderie de la Romagne (21), l'Isle-sur-Serein (XIV^e siècle), la maison de la Motte-Bouchot d'Écuisses (71), manoir d'Avrigny à Asnières-sous-Bois (89), château de Cormatin (71), etc.

54. Gilly-lès-Cîteaux, Clos à Charny (89), Mâcon à Saint-Martin-de-la-Mer (71), Vésingneux à Saint-Martin-du-Puy (58), Longecourt-en-Plaine, Jours-lès-Baigneux (21), etc.

55. Château de Vergers à Suilly-la-Tour, maison de Gevrolles (21), La Motte d'Ubine, lieu-dit la Grande Motte, Diennes-Aubigny lieu-dit Romenay.

56. Plan terrier de la terre et seigneurie de Virey, 1779. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne...* fiche du château de Virey-le-Grand rédigée par G. Auloy.

35. SERRES, *Le Théâtre d'agriculture...* p. 745.

36. DUPLEIX, *Histoire générale de France...* p. 754.

37. *Ibid.* p. 770.

38. BOYCEAU DE LA BARAUDERIE *Traité du jardinage...* p. 76.

39. SANDÉRUS, *Flandria illustrata...* p. 22, 63, 64, 169, 170, 171, 174, 178 180, 323, 390, 396, 398, 431, 434, 435, 447, 449, 466, 469, 508, et 526.

40. *Ibid.* p. 63, 64, 174, 177, 294, 296, 312, 314, 315, 325, 397, 434, 446, 462, 466, 545 et 547.

41. *Ibid.* p. 314.

42. *Ibid.* p. 400.

43. *Ibid.* p. 468 et 515.

44. *Ibid.* p. 172, 175, 177, 315, 390 et 436.

45. *Ibid.* p. 34 et 390.

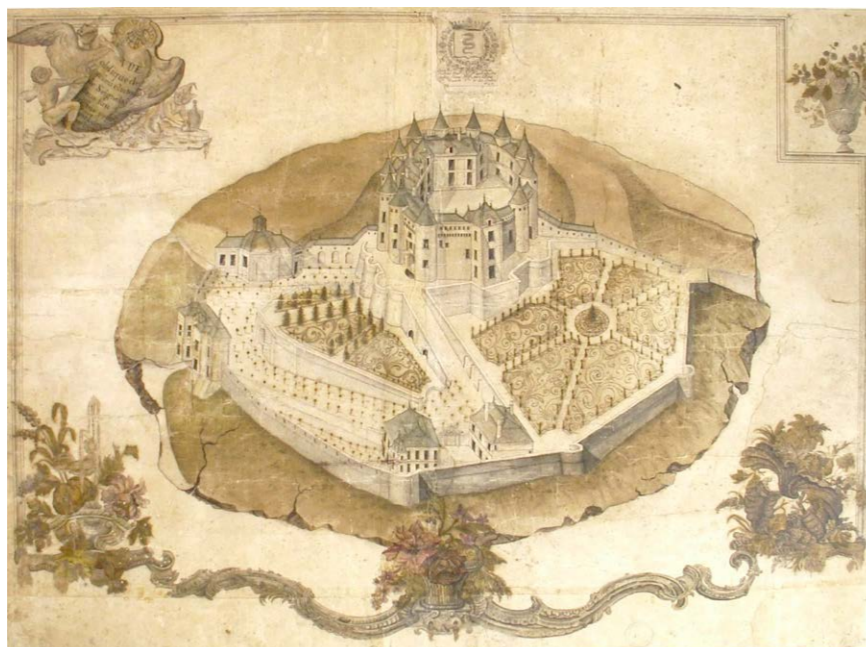
46. *Ibid.* p. 329.

47. *Ibid.* p. 178, 432 et 488.

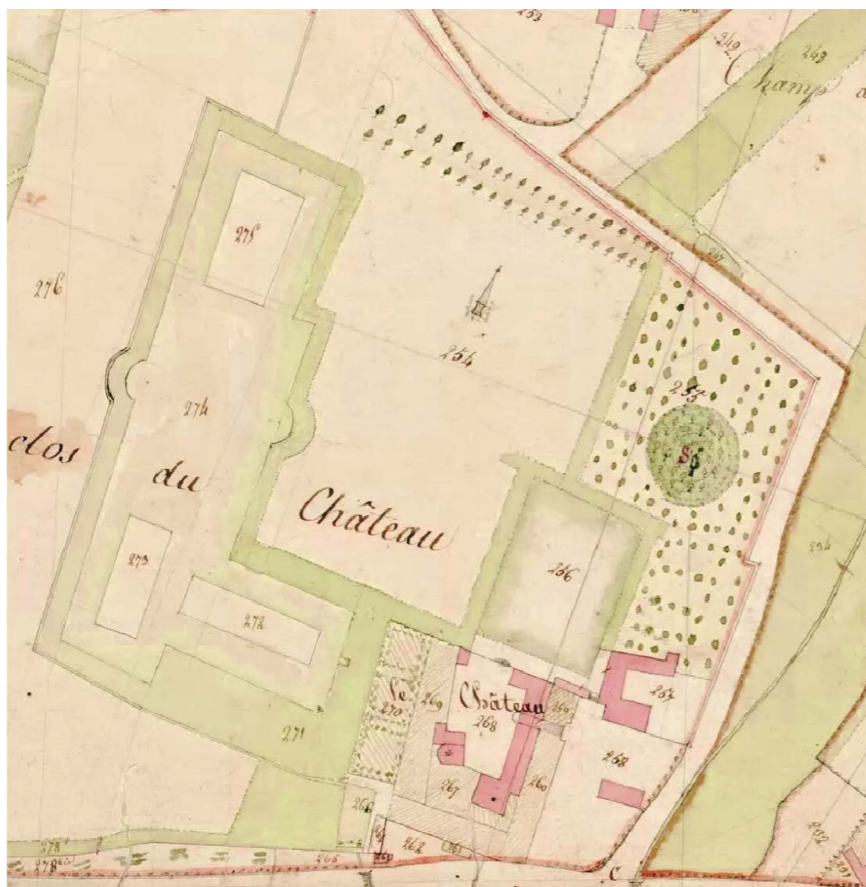
48. *Ibid.* p. 171. Ces dispositifs semblent spécifiques du « système castral » modernisé, car ils sont absents de l'environnement des abbayes de *Flandria illustrata*.

49. La bibliographie sur le sujet est beaucoup trop abondante pour apparaître ici.

► Fig. 3 : château de Seignelay au XVII^e siècle. Copie par Labrune en 1791 de la vue oblique du château de Seignelay par Van der Meulen. ADY, 1 Fi Seignelay 1 (cl. E. Jeangrand, 2010).



► Fig. 4 : château de Beaurepaire, plan cadastral de Beaurepaire-en-Bresse de 1816, parcellaire B1 (© CG 71, ADSL).



plupart des cas, le décor compartimenté en parterres du jardin s'insère difficilement dans la géométrie circulaire, comme le démontre l'étonnant exemple du château de Seignelay (89) (fig. 3). En outre, il faut considérer l'aménagement de jardins comme une cause possible de la déformation du contour circulaire de l'enclos. Ainsi, l'enceinte de la Brosse à Devay (58) (XV^e siècle ?) suit-elle un tracé irrégulier, sans que l'ensemble architectural composé par le jardin et le bâti ne soit géométriquement régulier⁵⁷. Sur les cadastres et plans anciens, les plate-formes irrégulières de la tour forte médiévale d'Athée (21), de la rente de Morveau (Dijon 21)⁵⁸, du Château de Vault-de-Lugny (XV^e et XVI^e siècles) (89)⁵⁹ et du manoir de Lucenier (XV^e et XVI^e siècles) (71)⁶⁰ admettent un jardin placé à l'arrière du bâti. Notons également que plusieurs plate-formes circulaires bourguignonnes sont pourvues d'un double fossé, mais rien n'indique que l'espace de terre annulaire qu'elles délimitent recevait un jardin⁶¹.

Certains monticules de terre qui pointent aux abords des demeures, intervenant éventuellement dans la composition d'un jardin dont la trace nous est parvenue, sont d'anciennes mottes castrales parfois notées « jardin-île » sur les cadastres anciens⁶². Ces « fabriques », dont l'inventaire critique est à son commencement⁶³, sont les « marques » ostensibles d'un pouvoir féodal héréditaire et ancestral⁶⁴. Leur étude est délicate, car il n'est pas aisé de connaître leur origine : s'agit-il d'anciennes mottes castrales ou bien de réalisations modernes créées *ex nihilo*⁶⁵ ? À Bouhans (71), sur le plan terrier de la seigneurie, la motte castrale qui se trouve à faible distance de la plate-forme de la maison forte de la Balme est intégrée à l'extrémité d'un jardin carroyé entouré d'eau⁶⁶. Non loin de là, une autre motte se dénomme l'« Île ». À quelques mètres à l'est de la remarquable maison forte d'Éguilly (21), les vestiges d'une motte castrale arrondie peuvent correspondre à un ancien lieu d'agrément « en forme d'Isle ». À Magny-sur-Tille (21), la motte du XII^e siècle est toujours environnée d'eau sur le cadastre napoléonien⁶⁷. Dénommée le « bois rosée », elle intègre l'aménagement ordonnancé d'un parc boisé⁶⁸. Incontestablement, au château de Dornes (58), élevé aux XVI^e et XVIII^e siècles, une motte castrale, dont la fosse est alimentée par un ruisseau, est incorporée au centre du parterre du jardin moderne⁶⁹. Sur le cadastre de 1817 la motte de Beaurepaire-en-Bresse (71) (fig. 4), dont la forme évoque celles d'un mont Parnasse ou d'une butte astronomique⁷⁰, se situe également au milieu d'un parterre – elle n'est plus entourée d'eau à cette date, bien que le château et une part du jardin le soient. Au château de l'Épervière situé à Gigny-sur-Saône (71), élevé en 1517 et détruit au XVIII^e siècle, une motte « contenant un quart de journal » se trouvait à 80 m dans l'alignement du plan du château vers le sud : elle formait une presqu'île dans l'étang⁷¹. Sur le cadastre de Merceuil de 1826, le château de Morteuil (21), rebâti en 1650, présente une île dans ses douves aujourd'hui asséchées (fig. 5).

57. Cadastre de 1836.

58. AD Côte-d'Or (désormais ADCO), C 3 882, f° 125.

59. PETIT, *Description des villes et campagnes...* p. 91.

60. Plan terrier de 1779 (ADCO, G 1 324).

61. Maisons fortes de Renève, de Sommeville à Gilly-sur-Loire, de Coing à Argenteuil, du Néant à Dompierre-sur-Nièvre, de Saulon-la-Rue et de Courtivron. En outre, le jardin de la maison forte de Tenarre (Baudrières) est placé à l'extrémité des fossés en doublement sur le plan terrier de Vergennes de 1781 (mairie d'Ormes).

62. TOULIER, « L'apport du cadastre... »

63. Au château de Lyveden New Bield en Angleterre, un édifice sillonné d'un cheminement spiral pourrait correspondre à une ancienne motte castrale. En Normandie, la motte située dans les douves du château de Beaumesnil est un cas d'école. D'autres « mottes d'agrément » ont été identifiées en Normandie à Clères, à Auffay-la-Mallet, à Chambray et au Mesnil-Jourdain (PAGAZANI, *La demeure noble en Haute-Normandie...* p. 298-301). En Maine-et-Loire, les services de l'inventaire ont repéré des mottes dans les jardins des manoirs les Vents, les Hautes Faveries et le Grand Carqueron au Lion-d'Angers. En Vendée, Marie-Eugène Héraud a reconnu de tels édifices à la motte aux Brouzils et au fossé Chalou à La Boissière des Landes (voir note 6).

64. SALAMAGNE, « Les « marques de château »... »

65. Comme nous l'a fait remarquer Alain Salamagne.

66. Terrier de la seigneurie ; plan privé. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié...* Fiche Bouhan : la Balme, rédigée par Cl. Pacsynski.

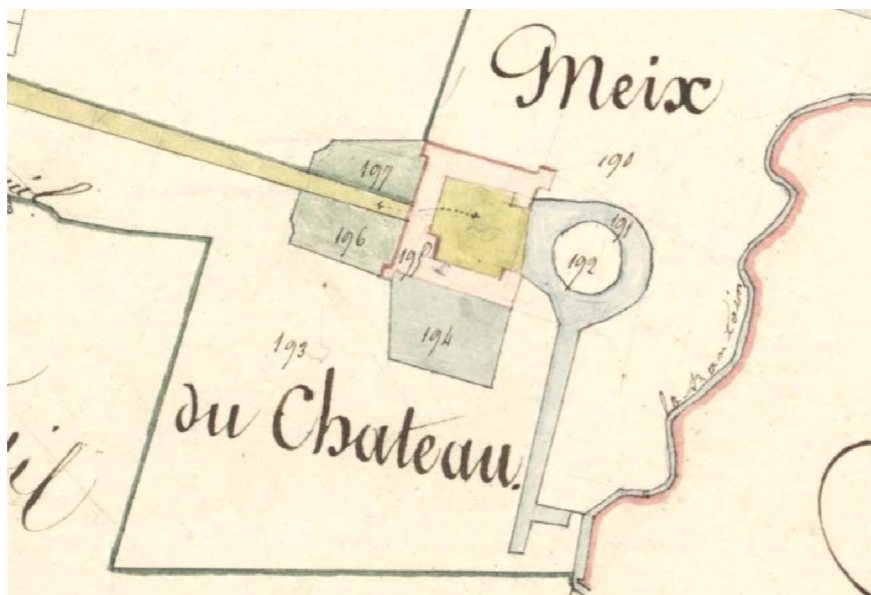
67. Cadastre de 1809.

68. ADCO, Q 440-5 ; an II.

69. Archives départementales de la Nièvre (désormais ADN), 1 E 517. Plan de la seigneurie de Dornes, 1770. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié...* Fiche : Château de Dornes rédigée par Br. Colas.

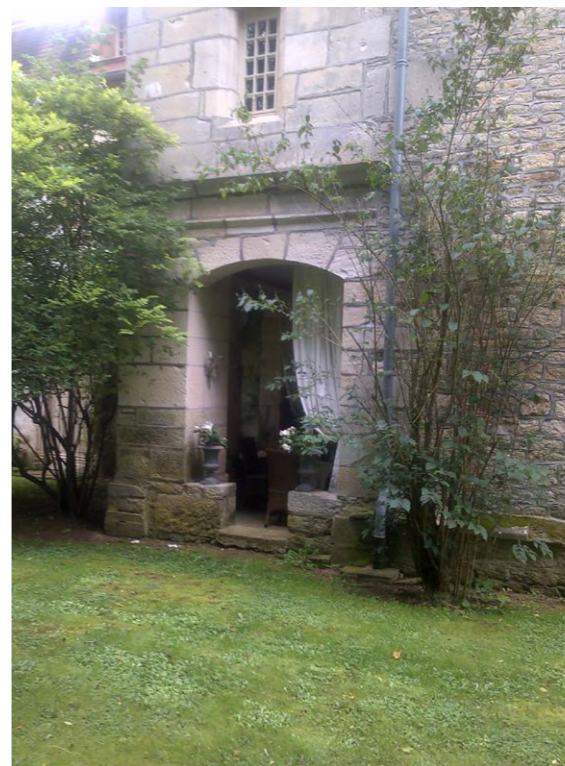
70. Des aménagements sont caractéristiques des jardins du début des temps modernes.

71. AD Saône-et-Loire (désormais ADSL), plan terrier de Gigny ; pré du Breuil.

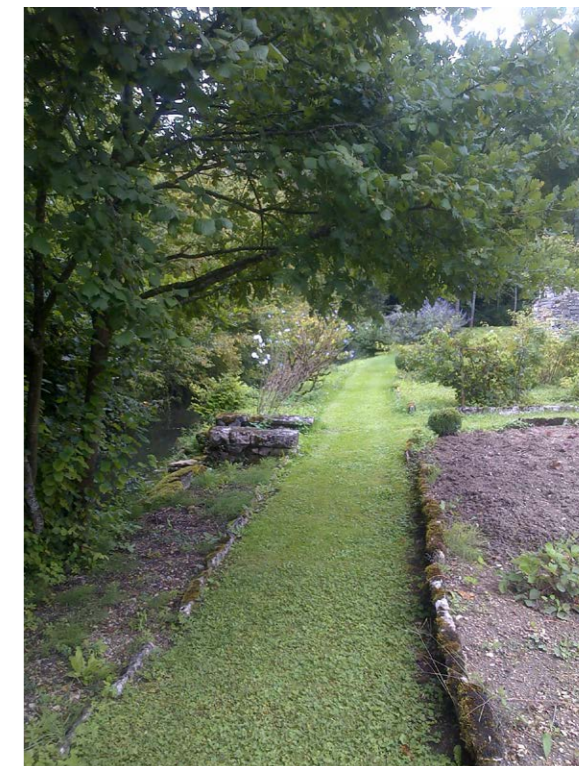


▲ Fig. 5 : château de Morteuil, cadastre de Merceuil de 1826, section F1 (© CG 21, ADCO, 3 P PLAN 405/11).

▼ Fig. 6 : château de Saint-Rémy, cadastre de Saint-Rémy de 1831, section C2 (© CG 21, ADCO, 3 P PLAN 569/8).



▲ Fig. 7 : château de Saint-Rémy, plate-forme côté ouest, à l'arrière de la galerie Renaissance (cl. L.P.)



▲ Fig. 8 : château de Saint-Rémy, potager plate-forme côté est de la plate-forme (cl. L.P.)

Les plates-formes quadrangulaires sont bien représentées en Bourgogne. Cependant, plusieurs d'entre elles, sur lesquelles reposent à la fois le château et son jardin dans une disposition asymétrique, n'expriment pas le même degré de modernité que l'« Isle Ferme » de l'*Amadis*. Le plus souvent le jardin se trouve à l'arrière du bâti, d'après les vestiges et les plans anciens de Lantilly (58) (XIII^e-XIV^e siècles)⁷², Saint-Rémy (21) (XIII^e et XVI^e siècles)⁷³ (fig. 6 à 8) et Pressure à Clamecy (58) (à partir du XV^e siècle)⁷⁴. Sur le plan de masse du bâti de Saint-Germain-du-Plain (71) (fin du XIII^e siècle), qui est particulièrement précis, le jardin est dressé à l'arrière du logis et à l'extérieur de l'ancienne enceinte castrale sur un quart rectangulaire de l'îlot⁷⁵. D'autres dispositions évoquent clairement celles parues dans le *Livre d'architecture* (1582) d'Androuet du Cerceau. Au château de la Motte des Prés à Dicy (89) (XV^e-XVI^e siècles ?), une même plate-forme quadrangulaire comprend presque symétriquement, d'un côté le logis et de l'autre un jardin dont la surface s'est accrue⁷⁶. Au château de Bernouil (89) (fig. 9) (attesté aux XVI^e et XVII^e siècles), domaine privé du comte de Clermont-Tonnerre pendant le XVI^e siècle, ce type de mise en espace est la plus aboutie : sur une plate-forme rectangulaire bastionnée le corps de logis et le jardin, qui ont à peu près la même emprise (50 x 45 m environ), sont disposés symétriquement⁷⁷.

72. Cadastre de 1829.

73. Château de Saint-Rémy, 1759, ADCO, C 3 882, f° 132.

74. Cadastre de 1833.

75. AN, N IV SL/1.

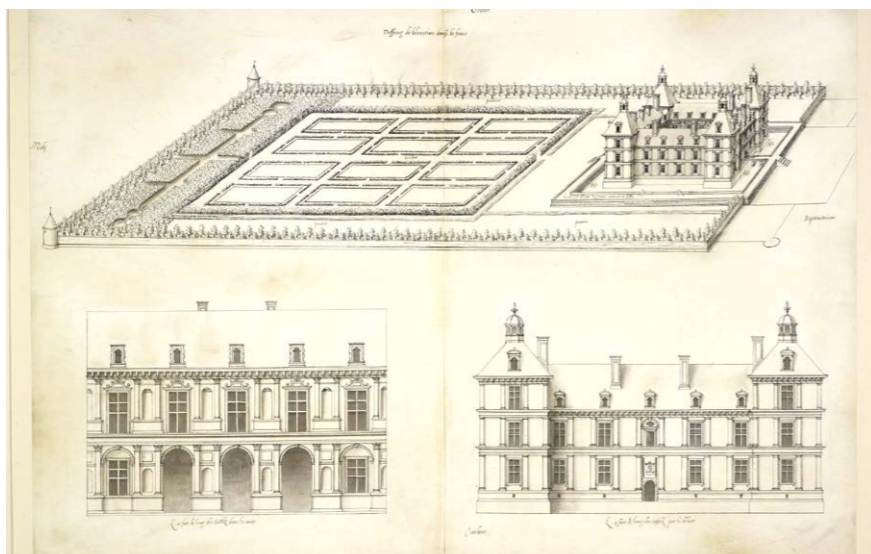
76. Cadastre de 1828, section B.

77. Cadastre de 1835, section B. CE/CAB, *L'habitat médiéval fortifié...* Fiche : Château de Bernouil, rédigée par Br. Colas.

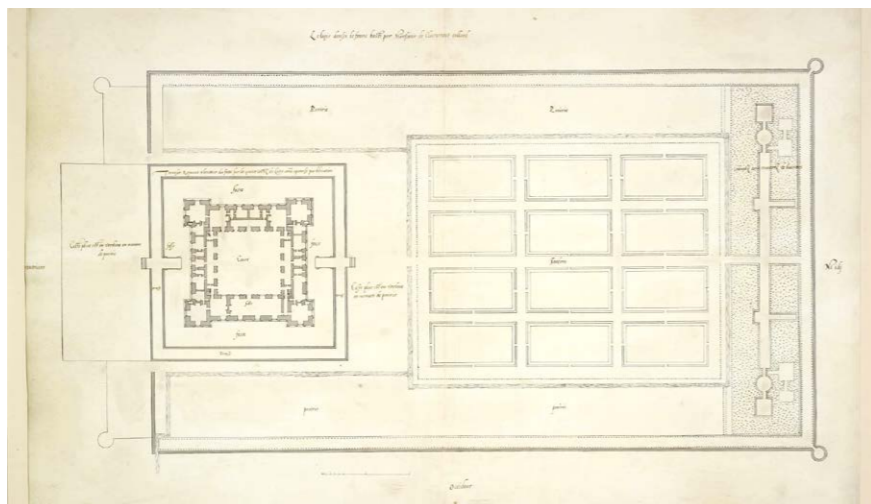
► Fig. 9 : château de Bernouil, cadastre de Bernouil de 1835, section B (© CG 89, ADY, 3 P 5 423/2).



► Fig. 10 : château d'Ancy-le-Franc, ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments...*



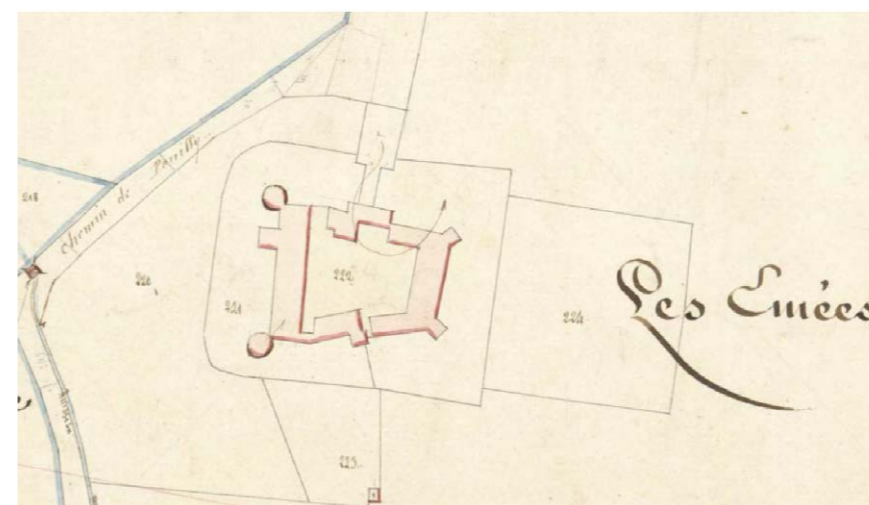
► Fig. 11 : château d'Ancy-le-Franc, *ibid.*



Le célèbre jardin d'agrément du château de Rouvres (21), attesté au XIV^e siècle, est un monument de l'histoire des jardins français. Cet espace environné d'eau, monumental et compartimenté, qui fait penser à l'île de Cythère du *Poliphile*, formait un enclos de 8 ha et demi vaguement quadrangulaire dont les fossés inondés s'étendaient sur plus de 1 km⁷⁸. Le jardin d'Ancy-le-Franc (89) semble perpétuer cette tradition dont témoigne Rouvres, en la mettant au goût du jour (fig. 10 et 11). Constitué à partir de 1545 par les Clermont-Tonnerre avant d'être fortement remanié au XVII^e siècle, ce jardin se déployait sur une plate-forme quadrangulaire compartimentée, à fossés mis en eau, à la manière du jardin de l'*Amadis* dont il est contemporain⁷⁹.

78. FRIGNET, *Rouvres...*

79. DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France...* n. p.



◀ Fig. 12 : maison forte d'Éguilly, cadastre de 1840, section B2 (© CG 21, ADCO, 3 P PLAN 252/5).



◀ Fig. 13 : maison forte d'Éguilly, plate-forme (cl. L.P. 2014).

► Fig. 14 : château de Sain-Phal, cadastre de Villefrance de 1825, section G2 (© CG 89, ADY, 3 P 5837/11).



Incontestablement, il est le résultat du mouvement d'amplification et d'ordonnement caractéristique de l'art des jardins au XVI^e siècle⁸⁰.

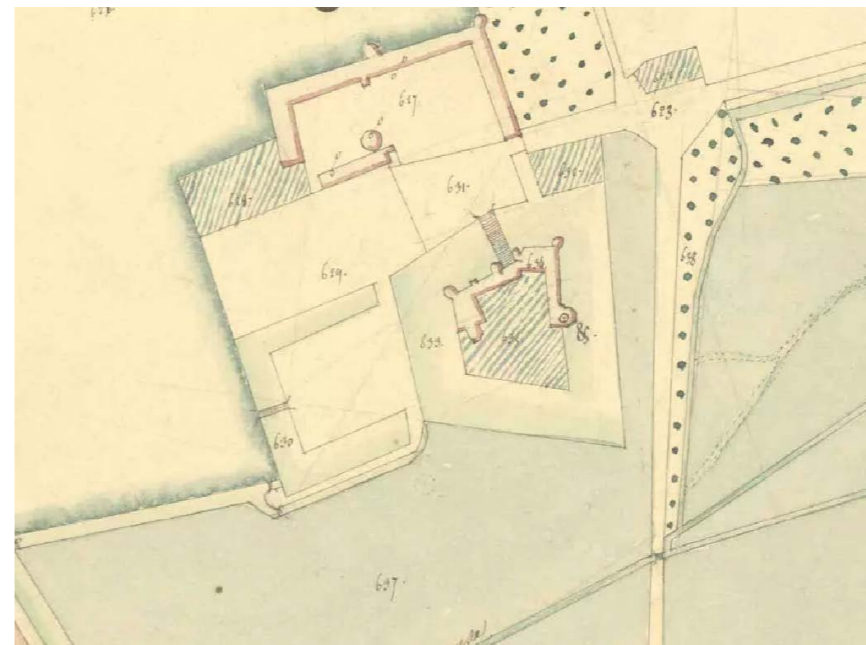
Nous avons reconnu ce modèle dans plusieurs sites de Bourgogne totalement disparus, moins connus, ou mieux préservés. Avant son remaniement au XVIII^e siècle, l'ancienne maison forte de Bretenière (21) se déployait, semble-t-il, sur trois parcelles quadrangulaires en alignement⁸¹. Les deux premières, qui étaient fossoyées, accueillait sans doute une cour d'honneur, puis un jardin de plaisir de 2500 m². La troisième contenait plutôt un potager, et au-delà se trouvait un verger. Le château Givry (89), qui est très peu documenté, est aujourd'hui encore accompagné par deux remarquables jardins. Le jardin de plaisir, situé à l'arrière et dans le prolongement du corps de logis, est un rectangle (2200 m²) environné d'eau dans le cadastre de 1818⁸². La maison forte d'Éguilly (21), qui est accompagnée d'une motte, comme mentionné ci-dessus, domine aussi une plate-forme de jardin de 600 m², toujours environnée d'eau grâce à la dérivation d'un ru, dont le tracé singulier évoque le plan d'un édifice à exèdre (fig. 12 et 13). Au château d'Avigneau (89), daté des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, se trouve une immense parcelle de 2 ha encore fossoyée sur deux de ses côtés grâce à la dérivation du Lay. Au château moderne de Montcoy, la plate-forme fossoyée de 5000 m² disposée au sud du château est partiellement ceinturée d'eau sur le cadastre de 1824. Le château de Saint-Phal à Villefranche (89), qui fut sans doute modernisé au XVI^e siècle puis abandonné, domine une parcelle rectangulaire oblongue d'environ 5000 m² dont une des douves est encore en eau (fig. 14). À Rémyilly (58), au manoir de la Bouë (XV^e, XVI^e et XVIII^e siècles), le beau jardin fossoyé rectangulaire de 40 x 100 m se déploie aussi au pied

80. GUILLAUME, « Le jardin mis en ordre... » p. 103-136 et GUILLAUME, « Château, jardin, paysage en France... » p. 13-32.

81. Plan routier, ADCO, C 4304.

82. Archives départementales de l'Yonne (désormais ADY), cadastre de 1818, section C.

◀ Fig. 15 : château de Fleurigny, cadastre de Thorigny-sur-Oreuse de 1831, section D (CG 89, ADY).



de la demeure seigneuriale⁸³. Sur le cadastre ancien de Fleurigny à Thorigny-sur-Oreuse (89), la plate-forme castrale, dont la démolition des murs d'enceinte autorise l'aménagement d'une terrasse en avancée sur l'eau, est accompagnée d'un jardin fossoyé aujourd'hui disparu (fig. 15)⁸⁴.

Ce modèle connaît quelques adaptations. Au château de Poussery à Montaron (58), datant du XV^e siècle, le cadastre napoléonien⁸⁵ montre une très belle plate-forme de jardin d'environ 3000 m² avec fossés en eau, placée en décalage par rapport à l'axe central de la demeure. L'accès au jardin se fait au plus près du château, par un pont situé à son angle sud-est. En 1764, le terrier de ce domaine mentionne : « tous lesdits bastiments et édifices tenant ensemble et entourés de fossés plain d'eau en toutes saisons, au-delà desquels fossés est un jardin nouvellement construit appelé Jardin Neuf, renfermé d'une haie d'aubépine et entouré 88de canaux qui fluent dans lesdits fossés⁸⁶. » De même au château de Blancey (21), dont le pont-levis porte le millésime 1584, le jardin entouré d'eau est partiellement aligné avec le château⁸⁷. Parfois, la plate-forme ne se développe pas axialement, mais latéralement d'un côté ou de l'autre du château, comme Du Cerceau le propose dans son *Livre d'architecture* (1582). D'après un plan avec vue cavalière de 1610⁸⁸, la maison forte de Saulx à Arc-sur-Tille (21) était en effet bordée sur son côté ouest de deux plates-formes jardinées, d'environ un demi-hectare, longées d'une part par la Tille et de l'autre par un canal artificiel. Dans un relevé du XVIII^e siècle, ces plates-formes correspondaient clairement à un « jardin de mesnage » et un « jardin de plaisir⁸⁹ ». Sur le cadastre de 1829, le château de la Loyère (71) a probablement encore l'aspect qu'on lui conféra au XVII^e siècle : il est élevé sur une première plate-forme quadrangulaire, puis il s'insère dans une autre parcelle fossoyée plus étendue, qui comprend les dépendances au nord et sans doute

83. Cadastre de 1840.

84. Cadastre de 1831.

85. ADN, cadastre de 1833.

86. Cité par BAUDIAU, *Le Morvand...* t. 1, p. 571. CECAB, *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne...* Fiche : Montaron : Poussery, rédigée par A. Bondoux.

87. Château de Blancey, 1781, ADCO, E 671.

88. ADCO, C 2 819.

89. ADCO, E 1 762.



► Fig. 16 : château de Marigny-le-Cahouët, cadastre de 1835, section G2 (© CG 21, ADCO, 3 P PLAN 385/25).

90. Cadastre de 1836.

un jardin au sud. Le château de Marigny-le-Cahouët (21) présente cette même configuration étonnante, compartimentée en imbrications de plates-formes⁹⁰ (fig. 16).

La morphogénèse des jardins des premiers temps de la modernité est soumise à un faisceau complexe d'influences au nombre desquelles se trouve l'« insularité » castrale, mise en évidence par cette étude qu'il faudrait étayer par différents travaux d'archéologie et de géographie historique. La forme circulaire de Cythère dans le *Poliphile*, tout comme celle des enceintes fortifiées médiévales, n'est pas adaptée à l'amplification spatiale ordonnancée requise par la modernisation des jardins réels. Désormais, quand ils existent, les vestiges d'anciennes mottes castrales peuvent former des lieux miniatures circulaires intégrés à de vastes architectures à ciel ouvert. En revanche, le plan « quadraturé » que recommande Vitruve offre des possibilités d'ordonnement à grande échelle, illustrées presque simultanément peu après 1540 dans l'*Amadis de Gaule* et à Ancy-le-Franc. Cette nouvelle esthétique du « terreaux », qui s'applique aussi bien à la demeure qu'à son environnement, interfère avec des dynamiques formelles sous-tendues par les savoirs des fortifications et de l'agriculture. Il en résulte un mouvement irrésistible de décloisonnement spatial, qui emporte, sans la faire disparaître, une culture de l'enclos associée au système castral. Au sein des jardins de plaisir ainsi créés, dont les limites internes sont dissimulées grâce aux fossés et les élévations sont démultipliées grâce aux reflets, se composent de nouveaux archipels, à la fois indépendants et inséparables de la demeure.

Bibliographie

- BENOIT (Paul), PRESSOUYRE (Léon) (dir.), *L'hydraulique monastique. Milieux, réseaux, usages*, Grâne : Créaphis, 1996.
- ALLIMANT (Anne), « Les jardins du château de Vallery, Yonne : étude archéologique et hydrologique », *Monumental*, 2001, p. 40-43.
- ALLIMANT (Anne), « Pour une archéologie des jardins. L'exemple de la Bâtie d'Urfé », *Revue de l'Art*, n° 129, 2000, p. 61-69.
- ANDROUET DU CERCEAU (Jacques), *Les Plus Excellents Bastiments de France, premier volume [deuxième volume]*, Paris : s. n., 1576-1579.
- ANDROUET DU CERCEAU (Jacques), *Livre d'architecture*, Paris, s. n., 1582.
- BARIDON (Michel), *L'eau dans les jardins d'Europe*, Wavre : Mardaga, 2008.
- BAUDIAU (Jacques-François), *Le Morvand, ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, Nevers : Fay, 1865-1867, 3 vol (2^e édition).
- BOUDON (Françoise), « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », in : GUILLAUME (Jean) (dir.), *Architecture, jardin, paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris : Picard, 1999, p. 137-183.
- BOUDON (Françoise), « Le château de Charleval », in : BECK (Bernard) et al. (dir.) *L'Architecture de la Renaissance en Normandie*, Caen : Presses universitaires de Caen : 2003, p. 95-111.
- BOUDON (Françoise), « Jacques I^{er} Androuet du Cerceau », in : RACINE (Michel) (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au début du XIX^e siècle*, Arles : Actes Sud/Ecole Supérieure du Paysage, 2001, p. 8-10.
- BOUDON (Françoise), « Images de jardins au XVI^e siècle : Les Plus Excellents Bastiments de France », in : MOSSER (Monique), TEYSSTOT (Georges) (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris : Flammarion, 2002, p. 96-98.
- BOUDON (Françoise), « Courances à la Renaissance : mise en scène progressive de l'eau », in : GANAY (Valentine de), LE BON (Laurent) (dir.), *Courances*, Paris : Flammarion, 2003, p. 53-70.
- BOUDON (Françoise), « Le jardin du château de Maulnes », in : CHATENET (Monique), HENRION (Fabrice) (dir.), *Maulnes : archéologie d'un château de la Renaissance*, Paris : Picard, 2004, p. 250-255.
- BOYCEAU DE LA BARAUDERIE (Jacques), *Traité du jardinage...*, Paris : M. van Lochom, 1638.
- BRESC-BAUTIER (Geneviève), Association Henry IV (dir.) « Fontaines et fontainiers sous Henri IV », *Les arts au temps d'Henry IV*, Paris : J. & D. éditions, 1992, p. 93-120.
- BURNOUF (Joëlle), « Géographie et toponymie des mottes castrales en Alsace. Archéologie Dauphinoise », *Archéologie Dauphinoise*, Paris : CTHS, 1987, p. 191-219.
- CENTRE DE CASTELLOLOGIE DE BOURGOGNE, *L'habitat fortifié médiéval en Bourgogne, base de données 2014* (<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/activites-inventaire.html#bd>).
- CHASTEL (André), « Le palais d'Apolidon », *Cultures et demeures en France au XVI^e siècle*, Paris : Julliard, 1989, p. 79-116.

- CLAUDIUS-PETIT (Dominique-Cécile), « Des Étangs de Ville-d'Avray aux grandes eaux de Saint-Cloud (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Polia, revue de l'art des jardins*, 7 : printemps 2007, p. 81-108.
- COLONNA (Francesco), *Hypnerotomachia Poliphili*, Venise : Alde Manuce, 1499.
- COLONNA (Francesco), *Hypnerotomachie, ou discours du songe de Poliphile déduisant comme amour le combat à l'occasion de Polia (traduit de l'Italien et mis en lumière par J. Martin)*, Paris : Jacques Kerver, 1561.
- CRESCENT (Pierre de), *Liber ruralium commodorum*, 1413, Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 453.
- DUPLEIX (Scipion), *Histoire générale de France* : Paris : Claude Sonnius (1629).
- DUPORT (Danièle), *Le jardin et la nature : ordre et variété dans la littérature de la Renaissance* : Genève : Droz, 2002, p. 100-104.
- ESTIENNE (Robert), *Dictionarium Latinogallicum, postrema hac æditione valde locupletatum...* : Paris, C. Estienne, 1552.
- FOSSIER (Robert), *Enfance de l'Europe : X^e-XIX^e siècle : aspects économiques et sociaux*, Paris : PUF, 1982.
- FOUCAULT (Michel), *Les Hétérotopies. Le Corps Utopique*, Paris : Éditions Lignes, 2009.
- FRIGNET (Georges), *Rouvres : la châtelainie et le château au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne (vers 1360 - vers 1420)*, Thèse de doctorat sous la direction de Philippe Contamine, Université de Paris 4, 2005.
- GUILLAUME (Jean), « Le jardin mis en ordre : jardin et château en France du XV^e au XVII^e siècle », in : GUILLAUME (Jean) (dir.), *Architecture jardin, paysage : l'environnement du château et de la villa aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris : Picard, 1999, p. 103-136.
- GUILLAUME (Jean), « Château, jardin, paysage en France du XV^e au XVII^e siècle », *Revue de l'Art*, t. 124 : 1999, p. 13-32.
- HÉRAUD (Marie-Eugène), « Les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », in : LATASTE (Cécile), REMAUD (Jean-Pierre) (dir.), *Vendée côté jardin : promenade au cœur d'un patrimoine*, Paris : Somogy / Conseil général de la Vendée, 2006, p. 51-65.
- LESTRINGANT (Frank), « La voie des îles », *Médiévales*, n° 47, automne 2004, p. 113-122.
- MIZAULT (Antoine), *Le jardinage...* Paris : Antoine Gryphe, 1578.
- MOUILLEBOUCHE (Hervé), SALIGNY (Laure), « Topographie et habitats fortifiés en Bourgogne du nord : implantation, orientation et surveillance » in : CAUCHIES (Jean-Marie), GUISET (Jacqueline) (dir.), *Le château, autour et alentours (XIV^e-XVI^e siècles), Paysage, parc, jardin, domaine*, Turnhout : Brepols, 2008, p. 29-55.
- MÜNSTER (Sebastian), *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris : Nicolas Chesneau et Michel Sonnius, 1575.
- PALISSY (Bernard), *La Recepte veritable...* la Rochelle : Barthélemy Berton, 1563.
- PALISSY (Bernard), *Discours admirable de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles*, Paris : Martin le jeune.
- PAGAZANI (Xavier), *La demeure noble en Haute-Normandie, 1450-1600*, Tours/Rennes : Presses universitaires François Rabelais et de Rennes, 2014.

- PETIT (Victor), *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon*, Auxerre : Gallo, 1870.
- PORTES (Romain), BÜCK (Yves), « Les aménagements hydrauliques à Chantilly au XVII^e siècle », *Polia, revue de l'art des jardins*, 5 : printemps 2006, p. 31-53.
- RODRÍGUEZ DE MONTALVO (Garcí), *Le tiers livre de Amadis de Gaule...* Paris : Denys Janot, 1542.
- RODRÍGUEZ DE MONTALVO (Garcí), *Le quatriesme livre de Amadis de Gaule*, Paris : Denys Janot, 1543.
- SALAMAGNE (Alain), *Construire au Moyen Âge : les chantiers de fortification de Douai*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 72-73.
- SALAMAGNE (Alain), « Des formes gothiques aux formes renaissantes dans les anciens Pays-Bas méridionaux », *Du gothique à la Renaissance*, Aix-en-Provence : Publications de l'université d'Aix-en-Provence, 2003, p. 125-143.
- SALAMAGNE (Alain), « Les « marques de château », lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV^e-XVI^e siècle) », in : CAUCHIES (Jean-Marie), GUISET (Jacqueline) (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion*, Turnhout : Brepols, 2011, p. 133-147.
- SANDÉRUS (Antoine), *Flandria illustrata*, Bruxelles : De Vos, 1735.
- SERRES (Olivier de), *Le Théâtre d'agriculture et Mesnage des Champs*, Paris : Jamet Metayer, 1600.
- TOULIER (Christine), « L'apport du cadastre à la recherche sur les jardins historiques : l'exemple du département du Maine-et-Loire », *In Situ*, t. 5, 2004, mis en ligne le 1^{er} décembre 2004, consulté le 3 avril 2015. URL : <http://insitu.revues.org/2320> ; DOI : 10.4000/insitu.2320.
- VINCI (Léonard de), *Codex Atlanticus*, Bibliothèque Ambrosienne, Milan.
- VITRUBE, *Architecture, ou Art de bien bastir de Marc Vitruve Pollion... mis de latin en françoys par Jan Martin...*, Paris : Jacques Gazeau, 1547.



L'approvisionnement en eau dans les forts du Deccan en Inde : le cas de Naldurg (XIV^e-XVII^e siècle)

NICOLAS MORELLE

Doctorant, université d'Aix-Marseille, UMR 7298 LA3M

Résumé

L'introduction des techniques d'adduction d'eau dans les forts du Deccan suite aux conquêtes des dynasties turques du Nord de l'Inde et avec l'influence iranienne ont permis de faire de l'eau un atout primordial dans la guerre. Avec l'évolution des techniques d'adduction et de conservation sous plusieurs formes (d'abord par la création de lacs et de bassins, mais aussi par des puits, qanats, barrages, tours d'eau, baolis, tuyaux...) les élites peuvent développer des réseaux fortifiés plus denses et y apporter des jardins d'agrément et des palais d'eau. Ces techniques serviront par la suite le domaine de l'agriculture en nourrissant les terres fertiles du Deccan.

À travers l'exemple du fort de frontière de Naldurg au Maharashtra, nous verrons quelles ont été les réponses données par l'aménageur pour répondre aux besoins importants en eau de ce fort de garnison situé sur les bords de la rivière Bhima, barrée à l'occasion par un barrage unique en Inde.

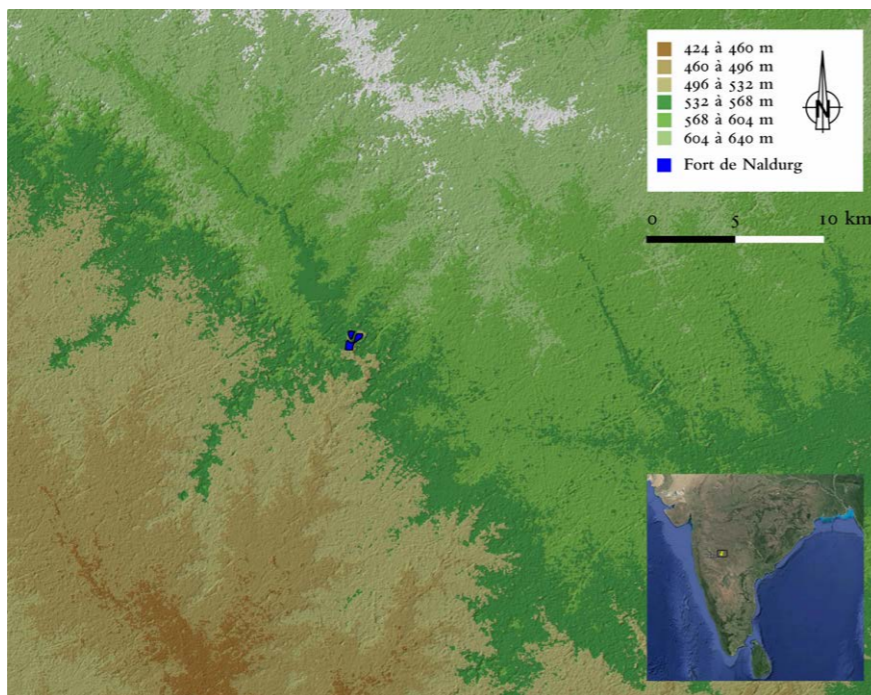
Le fort de Naldurg se situe au sud du Maharashtra, dans la région basaltique du Deccan trap, le grand plateau longeant la chaîne montagneuse des ghâts occidentaux. Il se trouve à l'extrémité du plateau du Balaghat, qui se situe à 600 m d'altitude, délimité par la vallée de la Godavari et par celle de la Bhima. L'escarpement du plateau au sud suit la direction sud-est en passant par Yermala, Osmanabad, Tuljapur, en créant une ouverture sur Naldurg et se poursuivant au-delà vers l'est. À l'est du site, nous quittons le plateau pour arriver sur la zone du bassin de Harni jusqu'à Gulbarga. On comprend alors la position géostratégique du site comme une frontière naturelle, et dont les routes commerciales ont naturellement suivi le tracé (fig. 2 et 3).

La rivière Bori trouve sa source un peu au-dessus de Dharur, passe à Naldurg pour rejoindre la rivière Bhima en aval. Les hommes ont donc choisi de s'installer dans ce méandre pour répondre à un besoin vital et primordial dans le Deccan : l'accès à l'eau. Ils ont ainsi pu garder l'eau en construisant des barrages.

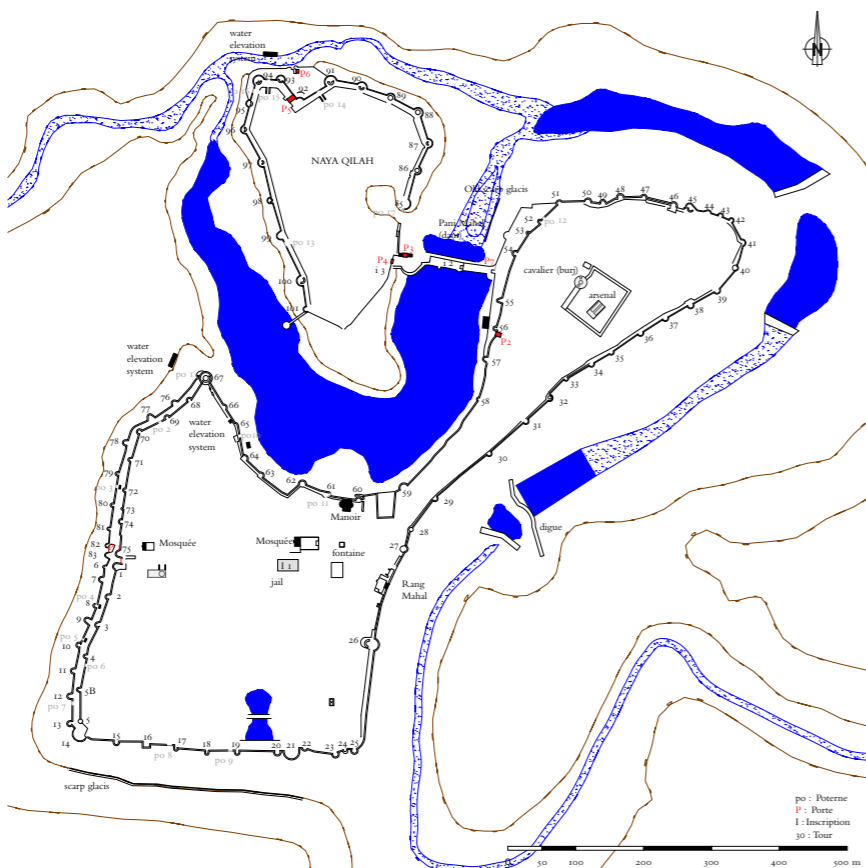
La décomposition de certaines roches basaltiques donne des terres noires fertiles, le *black cotton soil*¹. Ces terres ont une capacité d'absorption et de rétention d'eau importante, notamment grâce aux pluies de mousson. Lorsque l'hydrographie de la région a pu être maîtrisée et adaptée aux

1. *Gazetteer of India, Osmanabad district* p. 201. Terre argileuse noire et friable avec des particules de calcaire et de sable, ainsi que des matières organiques (de type racinaire).

◀ Fig. 1 : le barrage et le balcon du pani mahal vus depuis l'ouest (cl. N.M.)



► Fig. 2 : carte topographique de Naldurg réalisée avec l'aide du MNT ASTER GDEM (METI et NASA).



► Fig. 3 : plan de Naldurg (DAO N. M. 2013 sur fond K. Rötzer).

contraintes géologiques, elle a permis une irrigation suffisante pour favoriser plusieurs types d'agriculture : *kharif* (à partir de juin) et *rabi* (de novembre à mars). La richesse de la région vient de ce type de sol qui ne nécessite pas de labours profonds pour être fertile, notamment pour la production de coton et de canne à sucre.

Suite aux résultats de la mission archéologique franco-indienne des forts du Deccan² sur l'importance des postes de frontière des sultanats comme Naldurg (avec un panel de la fortification du xv^e au xviii^e siècle, des Bahmanis aux Moghols), nous allons nous pencher sur la révolution technologique de cette région au xvi^e siècle, grâce à l'arrivée des techniques hydrauliques iraniennes qui se sont développées en Asie centrale et au Proche-Orient depuis l'Antiquité. La cohabitation avec les systèmes traditionnels de type réservoirs, canaux et *bavlis*³ (dont certains réseaux remontant à la période Calukya du xi^e siècle sont encore conservés⁴) exprime une continuité et une association avec la religion⁵. L'eau est sacrée et conservée dans des espaces religieux ou associés. Les indo-musulmans vont construire des grands bassins ou créer des lacs artificiels dans les espaces urbains publics pour l'accès à l'eau de toute la population, mais aussi dans les forts comme à Naldurg, Dharur... La technologie leur permet maintenant de stocker des masses d'eau importantes directement dans les forts, qui peuvent accueillir une garnison plus nombreuse après la seconde partie du xvi^e siècle. L'eau et ses aménagements sont les éléments essentiels de la politique d'investissement dans l'agriculture des sultanats et du royaume de Vijayanagar. L'eau est ainsi associée directement au pouvoir des sultans pour l'affirmer et le maintenir.

La rivière Bori et son territoire

Le fort s'est développé sur les rives de la rivière Bori. La muraille ferme un éperon barré basaltique enserré par le méandre de la rivière. Une île basaltique escarpée constitue la seconde partie du fort sur l'autre rive reliée par un barrage traversant la Bori. Le front oriental du fort est construit sur un profond précipice (de 20 à 50 m) qui surplombe la rivière Bori et marque bien la fin du plateau basaltique. Pour finir d'isoler le fort, les hommes ont creusé un large fossé sec afin d'isoler la dernière partie de l'éperon encore en connexion naturelle avec le plateau au sud-ouest. L'accès à la porte du site se fait par un pont au-dessus du fossé sec, l'aménageur n'ayant pas jugé utile d'y amener une eau qui est trop précieuse pour rester dans un fossé à stagner. Ce fossé, comme le fossé naturel au nord du *naya qilah*, se situe au même niveau que le haut du barrage et nous pensons qu'il a pu servir de dérivation ou de déversoir au lac de retenue pour évacuer le surplus en cas d'inondation et de forte arrivée d'eau et pour éviter une pression trop forte sur la paroi du barrage.

À Naldurg, le relief de la terrasse rocheuse est essentiellement contrôlé par un relief primitif (plateau basaltique) malgré la zone d'érosion due à l'écoulement de la rivière (apport des eaux drainées par le plateau). Il forme

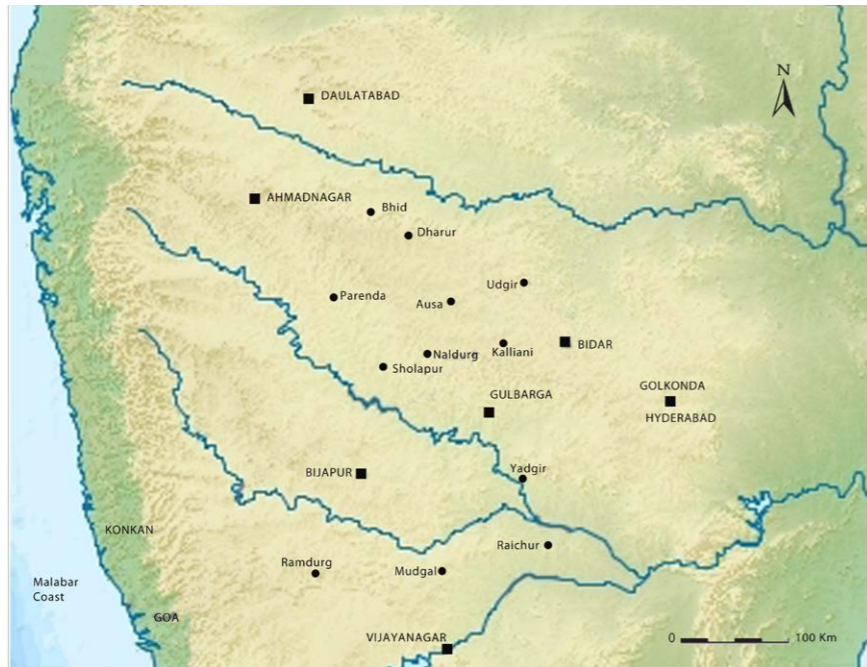
2. Mission franco-indienne de recherche archéologique en coopération entre le LA3M (MMSH) et l'institut d'architecture Malik Sandal de Bijapur (mars 2013) sous la direction de Nicolas Morelle, avec Muhammad Yasir et Shahnawaz Haidar, sur les conseils de Klaus Rotzer et avec l'aimable autorisation du Dr. Patil, directeur de l'Archeology and Museums, St-Georges fort, Mumbai.

3. *Bavli* : large puits ou réservoir entouré d'une plate-forme et de marches pour y accéder. Creusé dans le sol basaltique du Deccan sur des failles pour atteindre les nappes phréatiques et recueillir un maximum d'eau, il est également associé au religieux où l'eau y est considérée comme sacrée. Le réservoir peut être d'usage privé ou public, à Bijapur, l'aspect sacré du monument sera renforcé par la construction d'une arche imposante le reliant à la route et à l'espace urbain (Dargah de Gezu Daraz (Gulbarga) et le Taj, Chand, et Masa Bavlis (Bijapur)).

4. DAVISON, *Irrigation and water supply systems of Vijayanagara...* p. 103.

5. MORRISON, « Dharmic projects... » p. 182-195. « In fact, in the Vijayanagara period, reservoirs were most commonly endowed by *nayakas*, elite leaders with a primarily local power base. To be patron of a reservoir, then, was a potentially realisable goal for local elites, one that was accompanied by special religious merit as well as political prestige. »

► Fig. 4 : carte des principaux forts et capitales du Deccan au XVI^e siècle (DAO N.M. 2013).



un relief tabulaire ou acinal, édifié sur des couches horizontales et montrant des plateaux étagés et limités par des escarpements. La rupture de pente correspond à la fin du plateau et vient créer un amphithéâtre rocheux sur le cours de la rivière (qui a été choisi pour asseoir le barrage).

L'érosion principale à Naldurg vient de la rivière Bori, de type linéaire. Le plateau présente aussi des rigoles ou *rills* qui ont permis l'aménagement de réserves d'eau (réservoirs) à l'intérieur du fort. L'apport de sédimentation est faible, mis à part la formation de vase dans le méandre, au sud du *naya qilah*, puis sur les rives de la rivière. La dureté et la solidité du sol rocheux du lit de la rivière ont été des éléments essentiels pour le choix de la construction du barrage permanent, afin d'éviter que l'eau ne s'infilte dans le sol sous le barrage⁶.

Le fort de frontière des sultans Adil Shahi

L'origine du fort remonte à la période bahmanide, le premier sultanat musulman du Deccan. Il initie une première campagne de fortifications et de protection de ses frontières de 1351 à 1480 (fig. 4).

Le gouverneur de Bijapur, Yusuf Adil Shah, se déclare indépendant en 1490 et saisit tous les territoires au sud de la rivière Bhima, dont le fort de Naldurg. Suite aux tensions et à la défaite des Adil Shahi face à la puissante armée de Vijayanagar à Raichur Doab en 1520, une remise en question de la fortification et de l'utilisation de l'artillerie permet une véritable révolution militaire et technologique dans le sultanat Adil Shahi.

Vers 1550, Ali Adil Shah prend conscience de la faiblesse du système défensif du sultanat⁷. Il entame une série de modifications et d'adaptations de ses forts de frontières et en 1558, à Naldurg, il décide d'ajouter une seconde ligne de défense à l'ouest et un grand cavalier au nord-est comme point d'observation. De larges bastions sont construits sur les falaises.

Le fort est assiégé par Sayyad Murtaza d'Ahmednagar une première fois en 1580, mais sans résultat. Il est alors jugé imprenable. Naldurg est devenu un verrou défensif de la frontière nord du sultanat.

La construction de la nouvelle défense du sultanat est liée à l'évolution de l'artillerie et réalisée grâce à l'apport financier des conquêtes des anciens territoires de Vijayanagar au sud, suite à la bataille de Talikota. Les campagnes de fortifications s'étalent de 1560 à 1580. Dans cette nouvelle forme de défense, l'eau et ses aménagements deviennent une composante essentielle. L'eau est envisagée comme une ressource pour la garnison, mais aussi comme un élément de la défense. Un immense chantier de construction du barrage débute sous le règne de 'Ali 'Adil Shah I, attesté par l'inscription dans le palais d'eau ou *pani mahal* de 1613 (date de fin de construction, c'est-à-dire 40 ans plus tard, sous le règne d'Ibrahim 'Adil Shah II⁸). Il permet alors de répondre aux problématiques de défense, mais aussi à une utilisation de loisir, d'agrément réservé à l'élite et au sultan. Le palais de l'eau, construit à l'intérieur du barrage, dans l'épaisseur de sa maçonnerie, permettait un accès à l'eau continu et sous pression. Les inscriptions présentes sur le site attestent que la construction du barrage a duré longtemps, mais qu'il a été conçu en même temps que la fortification de 1558. Le barrage permet de relier les deux parties du château (la partie nord est d'ailleurs appelée *naya qilah* ou nouveau fort). Le barrage est donc le fruit d'une réflexion issue d'une remise à plat du concept défensif de Naldurg.

Tout d'abord, en dehors du climat aride, la mousson (juin à septembre avec 132 mm à 188 mm en moyenne) gonfle la rivière Bori et le barrage du fort de Naldurg prouve son efficacité en régulant l'étiage. En août, le lâcher d'eau depuis le haut du barrage fait l'admiration des centaines de touristes venus pour l'occasion (fig. 5 et 6).

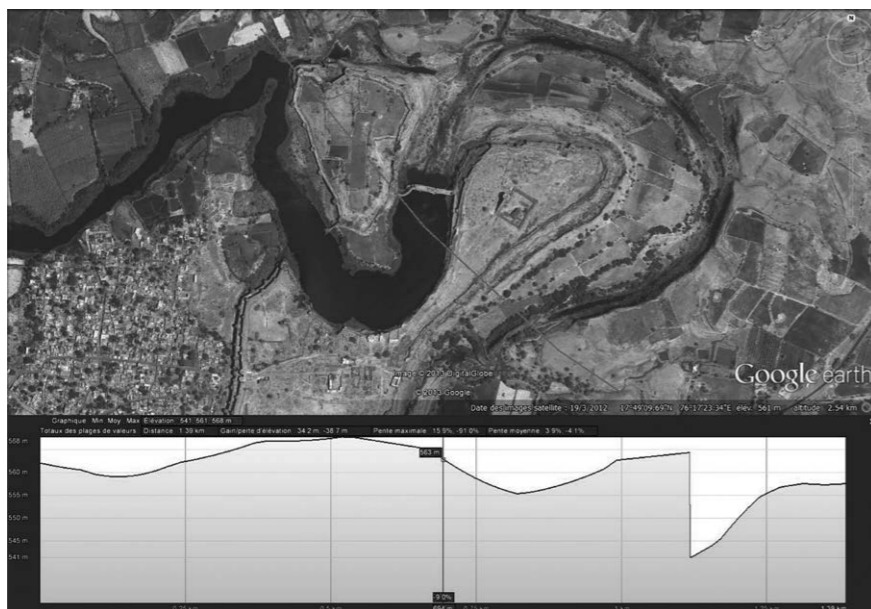
Le barrage permet donc d'éviter le tarissement de la principale source d'approvisionnement en eau et donc d'empêcher la vulnérabilité du site à la saison sèche. La position du barrage *intra muros* permet de sécuriser la ressource hydraulique. Le lac artificiel ainsi créé assure également la qualité de l'eau (aucun égout ne se jette dedans), et grâce au système de tour à eau, il permet au fort d'accueillir une armée énorme de 15 000 hommes, sans compter les chevaux et éléphants, lors des raids de 1580⁹.

Hypothétiquement, si nous considérons qu'un homme vivant dans le climat aride du Deccan du XVI^e siècle consomme 10 litres d'eau (boisson, hygiène et cuisine), un éléphant 110 litres et un cheval 40 litres d'eau par jour en moyenne, donc une armée de 15 000 hommes (même si cet effectif a probablement été grossi par les chroniqueurs de l'époque) avec 100 éléphants et 2000 chevaux, consomment environ 241 m³ par jour. En considérant que

7. EATON, *Contested Sites on India's Deccan Plateau...* p. 324.

8. YAZDANI, *Epigraphia Indo-Moslemica...* p. 3.

9. SHERWANI, *History of Medieval Deccan...* p. 252. *Gazetteer of India, Osmana-bad district...* p. 62.



► Fig. 5 : coupe générale du site et du méandre de la rivière coupant le plateau.



► Fig. 6 : lâcher d'eau du barrage (cl. N.M.)

le lac de retenue englobe le méandre de la rivière jusqu'à la partie ouest du *naya qilah*, (c'est-à-dire une aire de 82 569 m² en moyenne de l'étiage annuel), alors le lac fournit un total de 859 m³ d'eau (sans compter l'apport journalier de la rivière d'un côté et l'évaporation de l'autre).

La position du lac de retenue n'est pas anodine, puisqu'il se situe au même niveau que les zones agricoles sur le plateau et que l'eau est distribuée sur ces espaces et non en contrebas dans les zones arides à la topographie difficile.

D'autre part, le barrage symbolise la maîtrise de l'eau et donc du territoire économique, puisqu'il s'agit d'un investissement de la part de l'élite. Associé au fort, il devient un symbole politique d'une des dynasties les plus puis-

santes de l'Inde du xv^e siècle. L'inscription se situant dans le palais de l'eau est donc destinée au souverain, à sa cour et surtout à ses invités, émerveillés de voir la maîtrise d'une eau sous pression en flux continu avec un balcon donnant vraisemblablement sur de grands jardins d'agrément en contrebas. L'inscription taillée dans le marbre en caractère *Naskh* rapporte :

« De la cour du roi, refuge de la foi, le victorieux, Mir Muhammad Imadin a été nommé. (2) pour construire ce *bund* (barrage en sanskrit) qui, par la grâce de Dieu, a atteint la gloire comme les remparts d'Alexandre. (3) en le regardant (le barrage) les yeux de nos amis s'illuminent et les yeux des ennemis sont aveuglés. (4) J'ai demandé à mon esprit de dater la construction. L'esprit a dit : « Que ce barrage reste intact par la grâce du roi » 1022 A.H. (1613)¹⁰ ».

10. YAZDANI, *Epigraphia Indo-Moslemica...* p. 3.

Sous le patronage d'Ibrahim Adil Shahi II, Mir Muhammad 'Imadin ('Imad-i-din), ingénieur en charge de la construction, démontre donc sa supériorité technique en comparant son ouvrage à ceux d'Alexandre le Grand, faisant ainsi référence au monde perse et à l'ancienne Bactriane (fig. 1, 7 et 8).



◀ Fig. 7 : inscription perse située dans le *pani mahal* (cl. N.M.)

► Fig. 8 : lac de retenue et barrage en arrière plan.



Le barrage

Le barrage réservoir de Naldurg, monté en pierre et mortier hydraulique résistant à l'eau, est encore en très bon état¹¹. Il mesure 144 m de long pour 19 m de haut et 15 m de large seulement, alors que les barrages Yadavas ou Vijayanagar¹² hindous sont généralement très épais (jusqu'à 60 m), ce qui nécessite des travaux de terrassement énormes. Dans le reste du sud de l'Inde (Andhra Pradesh ou les Kakatiyas), on a construit de nombreux barrages de terre en entassant les granites ou les gneiss du sol¹³. La forte largeur des anciens barrages du Deccan permet de compenser la faible imperméabilité de la terre utilisée, d'origine basaltique. À Bidar, région de latérite riche en argile, les barrages des sultans Bahmanis ont pu facilement être construits en utilisant ce matériau imperméable.

Inspiré du modèle du barrage-poids typique du XVI^e siècle Deccani, le barrage de Naldurg résiste à la poussée de l'eau horizontale selon une épaisseur et une pente adaptée pour la pression. Néanmoins, le terrassement pour adapter le barrage sur des appuis des versants encaissés de la vallée rocheuse reste important. La qualité de l'enrochement et la légère courbure permettent au barrage de transmettre des milliers de tonnes de pression d'eau aux flancs de la vallée encaissée. Il s'agit donc d'un des premiers exemples de barrage-voûte construit en Inde (selon le rapport de structure existant entre l'épaisseur et le rayon de la surface courbe, qui dans un barrage ne peut pas dépasser 1/500¹⁴).

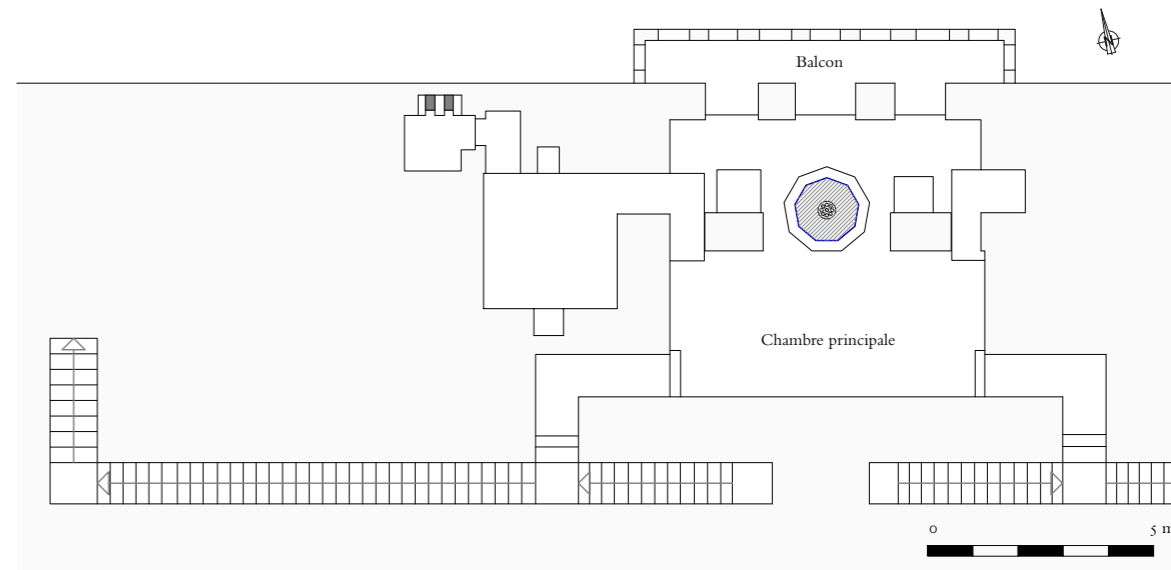
Trois espaces sont clairement définis. En partie supérieure, une route relie les deux parties du fort fermées par deux portes. À mi-hauteur, le *pani mahal* ou palais de l'eau, lieu de vie et de loisir, était réservé à l'élite et au sultan ; c'est un lieu frais, agréable pendant les heures chaudes de la journée (fig. 9). Le niveau bas, aujourd'hui réservé aux chauves-souris, était l'espace de service où se superposent plusieurs systèmes de vannes et de tuyauteries afin de contrôler le débit d'eau à écouler vers l'aval.

11. GOBLOT, « des hydrauliciens méconnus... » p. 32. Le *saruj*, mortier imperméable utilisé pour les ouvrages hydrauliques, était un mélange de chaux, de cendres et d'épineux du désert qui a pu être utilisé dans le Deccan par les maîtres d'œuvres perses.

12. DAVISON, *Irrigation and water...* p. 94. À Vijayanagar, un brahman spécialiste de l'hydrologie (*pathashastra*) décide de la position d'un barrage. Il choisit une rivière avec plusieurs sources et une argile capable de soutenir le barrage construit entre deux extrémités d'une colline avec des grosses pierres pour former un large barrage avec un fruit accentué.

13. PHILON, *Silent Splendour: Palaces of the Deccan...* p. 75.

14. SALVADORI (Mario Gorge), *Comment ça tient ?* Marseille : Parenthèses, 2005, p. 17. On peut réaliser la finesse d'un barrage épais de 3 m en le comparant à un œuf dont le rapport entre l'épaisseur de la coquille et le rayon est de 1/50.



▲ Fig. 9 : plan du Pani Mahal (DAO, Kamble 2009).

L'écluse et ses vannes permettaient de contrôler le débit de l'eau afin de régulariser le niveau du lac de retenue. Les trois vannes sont situées à des niveaux différents pour réguler la pression. Une vanne principale se situe au sommet du barrage pour évacuer l'eau rapidement en cas d'inondation (fig. 10).



◀ Fig. 10 : écluse située sur la partie sommitale du barrage (cl. N.M.).



▲ Fig. 11 : arrivée d'eau à l'intérieur du barrage (cl. N.M.)

15. YAZDANI, *Epigraphia Indo-Moslemica...* p. 3.

16. GOBLOT, « Kebar en Iran, sans doute le plus ancien des barrages-voûtes, en l'an 1300 environ », *Arts et Manufactures*, t. 154, 1965, p. 15-20. MORRISON, « Dharmic projects... » p. 182-195.

17. ROTZER, « Bijapur : alimentation en eau... » p. 170.

18. *Ibid.*, p. 153-155. Ferishta rapporte que le sultan 'Ali 'Adil Shah fonde la ville de Shahpur pour commémorer sa prise de pouvoir. Il fonde également le Haud-i-Shahpur.

L'accès à chaque pièce renfermant une vanne se fait par un escalier depuis la plate-forme sommitale. Chaque vanne est formée de gradins avec pertuis donnant sur une canalisation qui traverse le barrage d'amont en aval (fig. 11). Un moulin était installé à l'intérieur du barrage afin d'utiliser la puissance hydraulique¹⁵. L'eau du lac de retenue pouvait ainsi être employée d'une façon rationnelle pour être stockée à longueur d'année et irriguer des terres agricoles autour du fort. Pour éviter une perte du débit, les curages et nettoyages des réseaux devaient être fréquemment effectués tout comme la surveillance et les réparations, pour s'assurer de la solidité de l'ouvrage général. Bien qu'un barrage moderne soit installé en amont du site, le barrage de Naldurg est toujours en activité.

Le style du barrage est clairement un emprunt iranien. C'est d'ailleurs à eux que nous devons les premiers barrages-voûtes, avec le barrage de Kebar dans le nord de l'Iran, qui date du début du XIV^e siècle¹⁶. Sur le plan technique, le barrage-voûte est un ouvrage bien plus élaboré que le barrage-poids. Il exige de solides connaissances

techniques, de l'implantation topographique à la gestion de la pression hydraulique, et notamment de certains types de voûte alors parfaitement maîtrisés dans le monde perse. La solidité du barrage est alors déterminante, avec l'utilisation nécessaire de certains matériaux comme le mortier de chaux. L'introduction par les ingénieurs musulmans dans le sud de l'Inde du mortier de chaux hydraulique a clairement révolutionné la maîtrise de l'eau en terrain basaltique, et la construction de tels ouvrages d'art a finalement modifié le paysage et le développement humain. La qualité du revêtement en mortier de chaux est particulièrement importante, avec souvent plusieurs centimètres d'épaisseur afin d'éviter la détérioration et les fuites. En effet, si l'eau pénètre dans les parois et les fondations du mur, il menace l'intégrité du monument.

Les barrages de Bijapur nous indiquent que les ingénieurs, en plus d'adapter ces ouvrages à la topographie du lieu (barrage-poids), calculaient les forces en présence (poids du barrage et pression de l'eau) pour évaluer l'épaisseur et l'utilisation du mortier de chaux dans l'ouvrage, afin de créer des parements obliques peu marqués¹⁷. Le barrage de Shahpur, construit sous le règne de 'Ali Adil Shahi I (1557-1580), ressemble à celui de Naldurg, avec une épaisseur de 20 m au sommet¹⁸. L'eau du barrage est contrôlée au niveau des écluses puis conduite par des canalisations vers la ville. C'est également un lieu de loisir avec trois niveaux d'arrivée d'eau pour le bain et

la fraîcheur. Au contraire de Naldurg, le barrage de Thatte Nahar, retrouvé récemment lors de la construction d'un nouveau barrage, est un ouvrage de dérivation sur la rivière pour conduire l'eau par un niveau élevé vers une autre destination. Malik Ambar (1549-1626), ancien esclave devenu premier ministre du Nizam Shah, considéré comme un ingénieur novateur de l'administration, a ordonné la construction du système d'approvisionnement en eau de Daulatabad. Le *Khareji* ou *Nahar-i-Ambari* est associé à plusieurs systèmes de contrôle et d'approvisionnement de l'eau¹⁹.

Les aménagements liés à l'eau

Les anciens systèmes d'irrigation encore visibles à Naldurg nous renseignent sur l'origine de ses constructeurs. La *bavli* est creusée dans la roche fissurée à cet endroit, sur le bas de la pente, la zone la plus basse de la surface interne du fort. Elle est maçonnée d'un côté afin de former une clôture. Un corbeau sur la partie supérieure atteste d'un système de puisage (fig. 12 et 13).



◀ Fig. 12 : réservoir, vue depuis la muraille sud (cl. N.M.)

▼ Fig. 13 : coupe de la bavli modifiée par l'ajout d'une tour à eau, Torgal (Karnataka).



20. HILL, « Physics and Mechanics civil... » p. 266.

Quatre tours à eau sont encore présentes sur le site, à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte. La tour à eau principale *intra muros* est construite directement en relation avec le barrage. La nouvelle configuration du site était liée au lac de retenue, puisque le niveau d'eau arrivait au pied de cette tour qui permettait de la hisser à un niveau supérieur, pour qu'elle soit distribuée sur le plateau au sud (et peut-être aussi pour alimenter le *bavli* lors des périodes sèches, par l'intermédiaire d'un canal). Un appareil de puisage de type *irattinam*, inspiré du *shaduf* antique²⁰, avec deux seaux attachés aux deux extrémités d'une corde passant sur une poulie, était installé en partie supérieure de la tour, au-dessus du puits. Une levée de terre à l'arrière de la tour permettait la traction animale sur un chemin en pente descendante pour tirer l'eau. Il y a alors des ouvertures placées dans le réservoir à intervalles réguliers, qui permettent une distribution rigoureuse de l'eau pour l'usage du fort, mais aussi pour l'agriculture. En effet, l'eau pouvait ainsi être amenée loin dans les terres en dehors du fort (fig. 14 et 15).

Les tours servent également de décanteur et, placées entre les systèmes d'adduction, elles permettent de réduire la pression exercée par l'eau à l'intérieur des conduites et elles régulent la vitesse de l'eau sur les canaux ouverts. Les réservoirs de ces tours sont enduits de mortier de chaux et de tuileau.

Ce type de tour à eau est courant à Bijapur, la capitale Adil shahi, et dans le sultanat. Les pompes mécaniques remplacent aujourd'hui ces tours à eaux. Nous notons qu'elles sont installées dans ces tours ou à côté, pour fonctionner efficacement.

Un canal est visible sur quelques dizaines de mètres à l'intérieur de l'enceinte fortifiée. Il est maçonné et recouvert d'un enduit avec un bourrelet en quart de rond pour assurer l'étanchéité. Il forme un aqueduc dans la partie basse du site, pour permettre à l'eau d'arriver par une faible pente sur la partie la plus haute, au sud. Il reliait le système d'élévation d'eau du lac vers d'autres parties du site dont un ensemble de petits bassins de répartition, d'usage inconnu, mais probablement liés à l'activité artisanale. En effet, les larges canaux, autrefois régulés par un système de vanne, permettaient de contrôler un fort débit d'eau²¹. Il n'est pas du tout certain que ces canaux aient été construits en même temps que le système d'élévation d'eau du lac (fig. 16).

Conclusion

La maîtrise de l'eau a été un outil politique et religieux, lié au sacré, essentiel pour les souverains du Deccan depuis l'Antiquité. Le rapport à l'eau va changer au cours du xv^e siècle avec l'arrivée des Iraniens et des techniques venues du Nord liées à la géologie et à la physique. Au départ plutôt religieux, l'usage de l'eau va devenir de plus en plus fonctionnel. Des systèmes de canaux et de réservoirs vont se multiplier dans le Deccan du xvi^e siècle, en raison d'une population plus nombreuse et de l'intensification et l'expansion des zones agricoles. Lié au loisir, l'usage important de l'eau dans les



◀ Fig. 14 : tour à eau principale (cl. N.M.)



◀ Fig. 15 : tour à eau de Bidar (Kanataka ; cl. N.M.)



◀ Fig. 16 : canal (cl. N.M.)

22. *Ibid.*, *Irrigation and water supply systems of Vijayanagara* p. 36-104. Rama Raja employait alors de nombreux musulmans/iraniens (ceux licenciés par les Adil Shahis notamment). Le Queen Bath est un bassin entouré d'une galerie. L'eau passe dans le bassin au niveau du sol par un conduit monolithe à l'Est. Le bassin est pourvu d'une sortie sur le sol au centre et d'une seconde sortie sur une marche à 83 cm plus haut par rapport au fond du bassin. Les trous sont cerclés de fer pour les rendre hermétiques avec des bouchons afin de réguler le niveau de l'eau dans le bassin.

23. *Qanat* : tunnel destiné à capter une nappe d'eau souterraine et à l'adduction d'eau vers l'extérieur. Un *qanat* est constitué d'un ensemble de puits verticaux (accès, aération) reliés à une galerie de drainage légèrement en pente qui achemine l'eau vers des citernes. La manière de construire les *qanats* diffère beaucoup de la méthode de construction des barrages et demande une organisation politique et une planification beaucoup moins grande et un nombre d'ouvriers réduit. Le type d'investissement demandé par la construction et la maintenance d'un *qanat* est plus adapté à l'environnement des hauts plateaux.

24. RÖTZER, « Bijapur... » p. 125-196.

25. MORRISON, « Dharmic projects... » p. 182-195. Les britanniques ont imposé la taxe *ryotwari* pour les agriculteurs sur les moyens d'irrigation qu'ils devaient entretenir.

jardins paraît extravagant dans le climat semi-aride du Deccan (Kumatgi à côté de Bijapur²²). La maîtrise de l'ingénierie de l'hydraulique devient un outil politique pour les sultans du Deccan et aura une répercussion dans toute l'Inde, comme à la cour de Vijayanagar (les bains de la reine avec son architecture d'inspiration Deccani et le recours aux enduits sur les maçonneries (xvi^e siècle)²³.

Les Musulmans, dont les Pardesis shi'ites, apportèrent des améliorations notables dans les techniques de construction des barrages et des puits, mais aussi l'importation du *qanat*²³ et des tours à eau²⁴. Les maîtres d'œuvres étaient capables de mesurer les niveaux sur d'assez grandes distances.

Le barrage symbolise la maîtrise de l'eau et donc du territoire ; associé au fort, il devient un puissant message politique (d'où l'inscription permettant de lier l'ouvrage technique et le palais d'eau au pouvoir du sultan), encore aujourd'hui il évoque la puissance des dynasties passées de la culture du Deccan.

Le barrage est directement protégé par la fortification pour contrôler le lac de retenue et la ressource hydraulique. C'est donc la nouvelle forme de la guerre moderne qui a modifié les quantités d'eau à stocker pour les sièges et les garnisons. Contrôler Naldurg, ce n'est pas seulement mettre la main sur un fort frontalier, mais c'est aussi contrôler l'eau et l'agriculture du territoire d'Osmanabad. Les Moghols, le Nizam puis les britanniques l'ont bien compris en s'implantant dans le fort afin de pourvoir agir sur le développement politico-économique de la région au xix^e siècle.

Ce patrimoine architectural et technique n'est pas ou peu reconnu, surtout lorsqu'il se trouve isolé dans un espace rural ou grignoté par un tissu urbain dense avec une pollution élevée. Il risque d'être détruit par les grands projets de barrages ou dans les villes qui utilisent ces canaux et réservoirs comme dépotoirs ou égouts. Et pourtant les problèmes liés à l'eau pourraient être en partie réglés par la réutilisation des nombreux *qanat* et réservoirs toujours en état de marche dans le Deccan. En effet, nous observons une continuité dans l'utilisation fonctionnelle de ces monuments, ce qui a permis leur préservation comme le barrage de Naldurg. Il fut repris par les Moghols puis par les Britanniques ; ces derniers en ont fait des biens communs à entretenir pour le développement de l'agriculture²⁵.

Bibliographie

ABADIE-REYNAL (Catherine), PROVOST (Samuel), VIPARD (Pascal) (dir.), *Les réseaux d'eau courante dans l'Antiquité*, Rennes : PUR, 2011.

DAVISON-JENKINS (Dominic J.), *Irrigation and water supply systems of Vijayanagara*, New-Delhi : Manohar, American Institute of Indian studies, 1997.

DELOCHE (Jean), *Studies on Fortification in India*, Pondichéry : Institut Français de Pondichéry, 2007.

EATON (Richard), WAGONER (Phillip), *Contested Sites on India's Deccan Plateau, 1300-1600*, New-Delhi : OUP India, 2014.

GARGE (Tejas), « Thatte Nahar : Unique Hydraulic Engineering System of Medieval Era » *History Today*, t. 14, 2013, p. 93-175.

GOBLOT (Henri), « des hydrauliciens méconnus, les Iraniens de l'Antiquité jusqu'à la Renaissance », *Sciences et Techniques*, 31 avril 1976, p. 32.

HILL (Donald R.), « Physics and Mechanics civil and hydraulic engineering industrial processes and manufacturing, and craft activities », in : coll., *History of civilizations of central Asia*, 4 (2), Paris : UNESCO, 2000, p. 249-273.

KOTRAIAH (C. T. M.), *Irrigation system under Vijayanagara Empire*, Mysore : direction of archeology & museums of Mysore, 1995.

MATE (Madhukar Shripad), *A History of Water Management and Hydraulic Technology in India*, Delhi : B. R. Publishing Corporation, 1998.

MORELLE (Nicolas) (dir.), *Archaeological report of Naldurg survey (India)*, inédit, 2013.

MORRISON (Kathleen), « Dharmic projects, Imperial Reservoirs, and new temples of India: an Historical Perspective on Dams in India », *Conservation and Society*, 8 (3), 2010, p. 182-195.

PHILON (Helen), *Silent Splendour: Palaces of the Deccan*, New-Delhi: Marg, 2010.

RÖTZER (Klaus), « Bijapur : alimentation en eau d'une ville musulmane du Dekkan aux xvi^e-xvii^e siècles », *Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient*, t. 73, Pondichéry : EFEO, 1984, p. 125-196.

SHERWANI (Haroon Khan), JOSHI (P. M.), *History of Medieval Deccan (1295-1724)*, 2 vol., Hyderabad : Government of Andhra Pradesh, 1973.

YAZDANI (Ghulam), *Epigraphia Indo-Moslemica 1917-1918*, Calcutta : superintendent government printing, 1921, p. 1-4.

Sources

AURANGABADI (Munim Khan), *Savaneh Dakkan*, Aurangabad (Persian).

BHIMSEN (Saxena), *Sir Jadunath Sarkar Birth Centenary Commemoration Volume : English Translation of Tarikh-I Dilkasha (Memoirs of Bhimsen relating to Aurangzib's Deccan Campaigns)*, tr. Jadunath Sarkar and others, Bombay : V. G. Khobrekar, 1972.

Gazetteer of India, Osmanabad district, 1977, Bombay : government Press.



Le domaine de la Combe en Creuse : une protection accordée pour les étangs, biefs et moulins

BRUNO MOREL

Architecte du Patrimoine – Ingénieur TPE

Résumé

La Combe en Creuse est un domaine de 60 ha avec manoir, occupé dès le ^{xv} siècle. À la fin du ^{xvii} siècle, le domaine est aménagé pour une utilisation rationnelle de l'eau : lacs, réseau hydraulique complexe, digues, viviers, pêcheries, moulins, biefs, latrines, canaux d'arrivées, de surverses, de fuites avec un certain nombre de dépendances bâties.

Lors de la récente restauration, ce n'est pas tant pour la valeur des bâtiments eux-mêmes que la protection à l'Inventaire des Monuments Historiques a été accordée, mais bien pour l'omniprésence de l'eau, mise en œuvre dans un véritable « système hydraulique préservé » mêlant d'une manière fine, les hommes, les bêtes, les bâtiments et la topographie. Le système, élaboré à la fin du ^{xvii} siècle, a été magnifiquement préservé depuis.

Situation géographique du domaine et du ruisseau de la Combe

Le domaine de la Combe se situe en Limousin dans la région des « milles étangs » aux confins des départements de la Creuse, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme (fig. 1). Il est actuellement situé sur la commune de Mautes à l'ouest d'Aubusson. Sous l'Ancien régime, il dépendait de la seigneurie de Sermur, située à son nord-ouest, et dont il reste la base d'une puissante tour romane à base carrée coiffant un tertre naturel formant « motte ». À la différence du site du château de Sermur, celui de la Combe a préféré le flanc d'un vallon dont il tire naturellement son nom.

Le manoir surplombe de quelques mètres à l'ouest un ruisseau éponyme. Ce dernier, petit filet d'eau qui connaîtra des développements que l'on présentera plus tard, se jette dans le ruisseau de Leaupelière à 1 400 m environ au sud-ouest du manoir, ruisseau qui vient grossir à son tour la rivière du Roudeau à 1 000 m au sud-est du lieu-dit le Roudeau, rivière qui rejoint la Tardes quelques 2 800 m plus loin au lieu dit Chez Tarvene.

La rivière la Tardes est un affluent du Cher qu'elle rejoint au nord-est du département de la Creuse au sud du village de Beaubignat. Entré dans le département de l'Allier, le Cher se jette dans la Loire à Tours quelques

► Fig. 1 : situation géographique du domaine de la Combe, et système d'étang du domaine (carte IGN 1/25 000, © Géoportail).



200 km plus loin, avant de rejoindre l'Atlantique à Saint-Nazaire, 200 km plus à l'ouest.

Intéressons nous donc plus avant à ces petits ruisseaux qui font les grandes rivières...

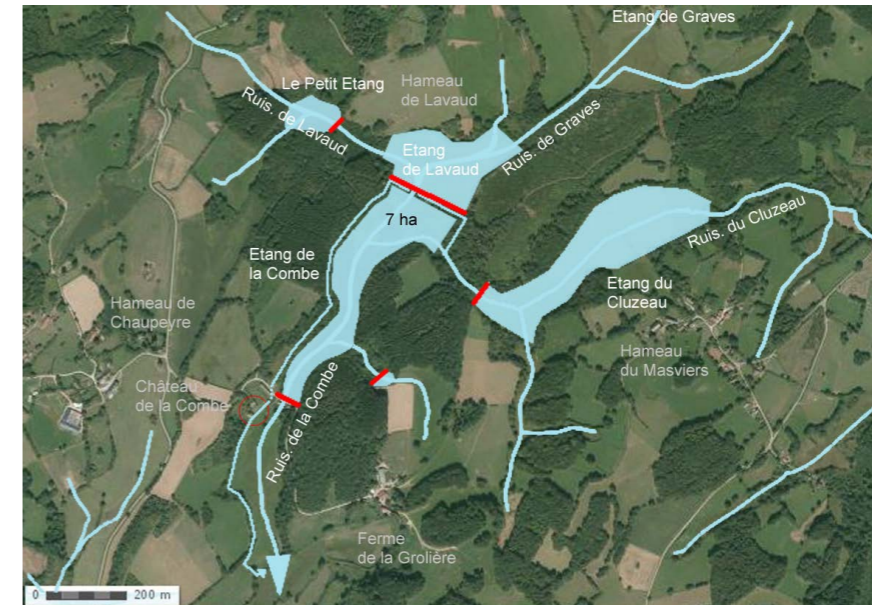
Le ruisseau de la Combe qui prend son nom au pied du manoir de la Combe est lui même né de la réunion de trois ruisseaux, celui de Lavaud à l'ouest, celui de Graves au nord et celui du Cluzeau à l'est (fig. 1).

Principe de mise en place des étangs

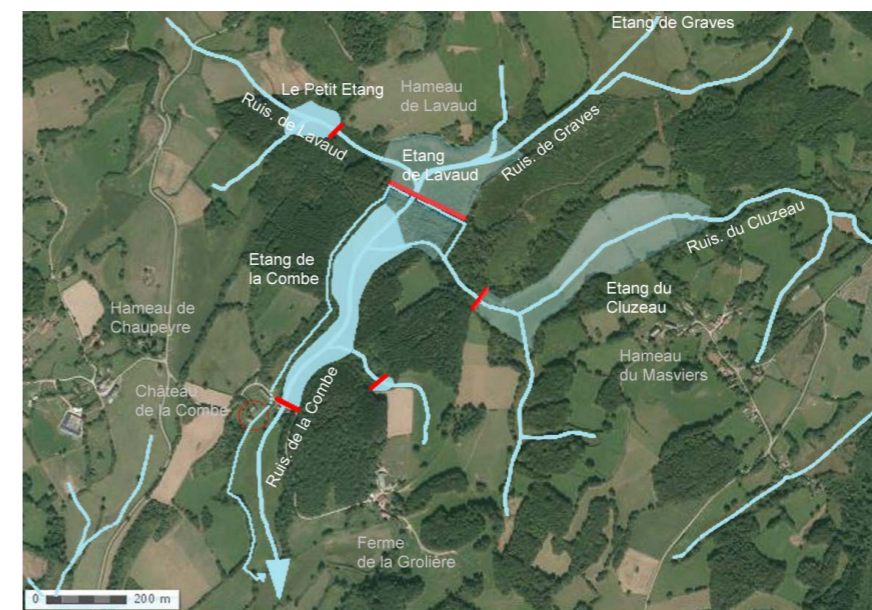
Le principe d'aménagement de ces quatre vallons est le barrage du ruisseau par un ouvrage de terre ou de pierre (fig. 2), l'aménagement d'un étang et l'installation de pêcheries et de moulins. Le domaine de la Combe ne fait pas exception.

La création d'une retenue sur le ruisseau de Lavaud est à l'origine de l'étang du petit-Lavaud, celle sur le ruisseau de Graves à deux endroits des étangs de Graves au nord et de Lavaud au sud, celle sur le ruisseau du Cluzeau de l'étang du même nom et enfin celle aménagée en contre-bas du manoir de la Combe de l'étang éponyme (fig. 3).

Ces cinq pièces d'eau sont en étroites interconnexions. L'étang de la Combe, le plus au sud et le plus en aval du système en était le verrou, mais c'était aussi le site le plus exposé aux choix de régulation des trois autres. C'est pour cette raison que l'étang de la Combe possède une complexité



◀ Fig. 2 : emplacement des cours d'eau et des barrages, emprise maximale des étangs



◀ Fig. 3 : emprise actuelle des étangs.

hydraulique née du besoin de s'affranchir au mieux des étangs situés en amont. Ce besoin « d'autonomie » s'explique d'autant mieux lorsque l'on croise les préoccupations hydrauliques avec les territoires des seigneuries. En effet deux seigneuries s'opposaient sur le site : celle de Lavaud au nord, qui regroupait le *petit étang de Lavaud*, l'*étang de Lavaud* et celui de *Graves*, et celle de la Combe au sud avec l'*étang de la Combe*. L'*étang du Cluzeau* quant à lui, dépendait du hameau de Masviers, situé sur une colline plus à l'est.

L'envasement progressif des étangs, la chute de la consommation et de la vente des poissons d'étang (concurrencés par le poisson de mer) et l'augmentation des primes d'assurance pour la sécurisation des berges des étangs ont conduit peu à peu à l'assèchement des pièces d'eau par ouverture permanente des vannes des retenues. Les cinq pièces d'eau deviennent peu à peu marais, prairies puis forêts.

Ainsi, au voisinage de la Combe, les étangs de *Lavaud* et du *Cluzeau* ont été asséchés ces vingt dernières années. Seuls les *étangs du petit-Lavaud* et surtout celui de *la Combe* demeurent en eau avec tous leurs systèmes hydrauliques (fig. 2 et 3).

Époque de peuplement du site de la Combe

Les premiers seigneurs connus du domaine de la Combe ne remontent qu'au *xvii^e* siècle¹. Il s'agit de la famille de Laval, qui possédait à cette époque également le fief et château de Lavaud, les deux terres étant contiguës.

Les Laval tombèrent peu à peu en quenouille. Une de leur fille, Françoise de Laval, épousa vers 1571 Jean de Montrognon, seigneur du Mas près de Condat en Combrailles (la maison forte existe toujours). Veuve, Françoise de Laval est toujours vivante en 1624. Un acte cette année-là rappelle qu'elle a donné la terre de La Combe à son fils cadet Pierre de Montrognon lors du mariage de celui-ci en 1618 avec Jeanne de Brandons. Cette dernière apparaît dans les registres paroissiaux en 1619, avec le titre de demoiselle de La Combe. L'acte de 1624 cite « *une maison au desous de laquelle il y a un estang* ». La « maison » désigne alors le château, qui existe donc au moins depuis 1624. L'acte cite des reconnaissances de 1542 et 1544, qui dénombrent des droits seigneuriaux de la seigneurie de La Combe sur divers villages du secteur.

La branche aînée qui a hérité du Mas n'a pas de postérité et le fils unique de Pierre, Marien de Montrognon, hérite des seigneuries du Mas et de La Combe. Lors de son mariage en 1660 avec Jeanne Doumy, il s'intitule « *seigneur de la Groslière, la Combe, le Mas, le Puy Bergeron, demeurant en son lieu et maison noble de la Combe* », paroisse de Sermur.

Le couple a un fils, Jean, qui hérite de La Combe, du Mas, et du château de Mansat du côté de sa mère. Bien pourvu en seigneuries, il l'est aussi en dettes héritées de sa famille. Il transige à ce sujet avec sa nièce Marie de La Faye de La Porte, qui devient en 1705 dame de La Combe. La seigneurie comprend alors « *château, chambres, greniers, écuries, jardin, chènevières, près, bois de hautes futaies et taillis, moulin, étang, cinq domaines et métairies* ».

Marie de La Faye de La Porte vit à La Combe jusqu'en 1710, année où elle épouse Gaspard de Villelume, marquis de Thianges. La noce a lieu à La Combe, puis Marie part vivre dans la demeure de son mari, au château de Lussat. La seigneurie et le château de La Combe sont alors loués à Annet Mollas, marchand, pendant une quinzaine d'années.

La marquise de Thianges n'ayant pas d'enfant, la terre de La Combe passe à son neveu à la mode de Bretagne, le marquis de Fricon de Parsac, qui vit dans son beau château du Terret. Le bail Mollas étant fini, un nouveau bail est consenti en 1735.

La Combe échoit ensuite à Léonard Alexandre Barthon, comte de Montbas, époux de Marie-Françoise de Fricon de Parsac, ils vivent au château de Massenon, à Ahun.

Le comte de Montbas vend La Combe à Gilbert et Louis Mollas, fils et petit fils d'Annet, en 1770. La vente a lieu pour 24 576 livres, dont 2 000 livres pour le bétail. Il est stipulé que les biens vendus sont la terre et seigneurie de La Combe, justice haute moyenne et basse de La Groslière et du Masvier, les cens et rentes des tènements du Vaudelas, du Liberteix, de Chaupeyre et des Sauvalis, ceux-ci fondés sur des reconnaissances des 29 mars, 16 juillet 1607 et 12 juin 1619, reçues par Maître Picot, notaire.

En 1774, les Mollas rendent foi et hommage à leur suzerain, le duc d'Orléans, à cause de la duché pairie de Montpensier et baronnie de Sermur. Ils fournissent à cette occasion « *la nommée, aveu et dénombrement de La Combe* », qui donne le détail de la seigneurie :

« *La terre est seigneurie de La Combe en toutes justice haute moyenne et basse, composée du château couvert a tuille plats au terroir de La Groslière, ycelui château ayant deux bas, salle, cuisine, cave, deux chambres, antichambre et grenier sur le tout ; grange nouvellement construite au devant dudit château et luy faisant face, couvert de paille, une écurie à chevaux, autre écurie pour bettes à cornes et bergerie, le tout se tenant, un colombier, jardin entre le susdit château et laditte grange, ou autrefois, il y avait pecherie ; chevevière au derrière de la susdite grange, deux moulins a bled couverts a tuille plats, maison et grenier au dessus tout auprès dudit château et au dessous de la chaussée d'un étang apellé De la Combe ; autre moulin a chanvre a cotté desdits moulins a bled ; reservoir et canal atenant [...]*

Deux grands étangs, l'un apellé de La Combe dont l'eau qui en découle fait rouller lesdits moulins et l'autre apellé De la Groslière et du Masvier, contenant chacun entour douse a quinze septérées, le tout situés au terroir et appartenances de la Groslière : plus un domaine apellé de la Groslière [...] »

En 1777, un procès oppose les Mollas à la famille de Chaussecourte seigneurs de Lavaud, au sujet de possession de la Chapelle de La Combe en l'église de Sermur, dans laquelle les Mollas avait fait installer leur banc seigneurial, et fait inhumer leurs morts (notamment en 1773, Marguerite Gilbert épouse de Gilbert Mollas). Le bailli de Montpensier donne gain de cause aux seigneurs de La Combe. Il y avait également une chapelle privée dans l'une des tours du château, au premier étage.

Louis Mollas a 8 enfants dont Jean-Baptiste-Marie Mollas de La Combe (1760-1849), qui hérite de La Combe et Alexandre Mollas qui s'installe au château de Sannes.

Outre l'abolition des droits seigneuriaux, les dots et légitimes pèsent sur la fortune familiale (il y aurait eu également des dettes de jeu...) Après la mort de Jean-Baptiste-Marie Mollas, la propriété est vendue aux enchères en 1852 à un marchand de bois clermontois originaire du secteur. Des héritages

1. L'histoire des seigneurs est établie à partir d'archives privées.

avaient déjà été vendus précédemment, comme l'étang du Masvier, dès 1843. Ce sont les gendres de Jean-Baptiste-Marie Mollas qui l'assignent en justice pour obtenir le paiement des dots de leurs épouses. La propriété est revenue en 1855 à la famille Lavergne, qui a fait fortune dans la construction des lignes locales de chemin de fer.

Détail amusant de l'histoire, Jean-Baptiste-Marie Mollas et Jean-Baptiste son frère cadet dit « l'oncle », avaient fait dans les années 1830 une transaction par laquelle le cadet qui était resté célibataire et vivait avec son frère aîné et parrain, récupérait une maison située face au grand moulin, disparue aujourd'hui et qui était appelée la « boulangerie ». Cette maison, qui n'appartenait donc plus à la succession de Jean-Baptiste-Marie Mollas, échappa à la vente aux enchères. L'oncle continua à y vivre jusqu'à sa mort en 1858 et il y recueillit son neveu Gilbert, fils aîné de Jean-Baptiste-Marie Mollas, ruiné, que sa femme avait quitté et qui y mourut aussi. Les Mollas restèrent donc dans leur Combe, bien après que la propriété leur eut échappé...

Époques de mise en place et d'utilisation des étangs

Les époques de mise en place de ces étangs sont mal connues. Certains historiens les datent du Bas Moyen Âge, d'autres du Haut Moyen Âge, d'autres encore de l'époque moderne ou bien de la révolution industrielle... Compte tenu du très grand nombre d'étangs dans cette partie orientale du département de la Creuse, tous les historiens doivent avoir partiellement raison. En ce qui concerne le domaine de la Combe, les sources écrites les plus anciennes qui mentionnent le système hydraulique de la Combe remontent à l'acte de donation de 1624, qui fait mention « d'une maison au desous de laquelle il y a un estang, l'eau duquel sortant fait meulvre ung molin qui est du ressort de lad maison avec autres bastiments granges et estables avecq ung petit jardin et quatre domaines ». À la fin de l'acte, on rappelle que les « estang, molin, jardin, grange dudit lieu de La Combe » ont été donnés en 1618.

Un acte de vente de 1855 nous apprend que l'étang de La Combe avait une superficie d'environ 7 ha. Dans ce même acte, un canal est qualifié « d'aqueduc », et des pêches importantes ont lieu : en 1855, M. de Servières, qui avait pris la propriété à ferme du précédent propriétaire, a droit d'empoissonner l'étang en 1855 et 1857, avec droit de pêche jusqu'en 1859, bien que le bail soit expiré.

Un projet d'assèchement de l'étang et de mise en prairie fut élaboré en février 1867 entre madame Dumazet, propriétaire du domaine de Lavaud et de l'étang de « La Chaussée Longue » et M. Lavergne, propriétaire de La Combe. M. Lavergne s'obligeait à assécher l'étang de La Combe et s'interdisait « à jamais » de le rétablir, « de manière à faire cesser le reflux des eaux dans l'étang de la Chaussée Longue ». Fort heureusement pour le paysage, ce projet ne vit jamais le jour.

Outre les étangs, La Combe possédait plusieurs pêcheries. Au XVIII^e siècle, l'une d'elles occupait l'emplacement du jardin aux huit piliers (jardin

probablement aménagé par les Mollas en même temps que la construction de la grande grange-étable entre 1770-1774). Une autre pêcherie, située dans la prairie de La Groslière, figure sur le cadastre napoléonien de 1809. Elle est encore visible aujourd'hui à l'ouest du château (fig. 4)

L'ensemble des dispositifs hydrauliques et des bâtiments encore visibles sur le cadastre napoléonien sont toujours présents aujourd'hui sur le site. C'est pour cette rare préservation d'un système en lien avec l'eau domestiquée que le domaine a été protégé au titre des Monuments Historiques, même si certaines parties ont souffert de « l'assouppissement » des lieux et qu'elles mériteraient d'être restaurées et mises en valeur.

Ouvrages non bâtis dans la partie nord de l'étang de la Combe

L'étang de la combe est différencié de l'étang de Lavaud par une « chaussée » de terre. Véritable retenue faite d'un chemin surélevé et bordé de deux talus d'argile. Il

était renforcé par la plantation d'alignement latéral d'arbres de haute tige, d'abord de feuillus puis remplacés peu à peu par des résineux (fig. 5).

Une vanne avec surverse réglable à pelle permettait de vidanger l'étang de Lavaud. Cependant pour rendre indépendant les deux étangs et pour que



▲ Fig. 4 : plan cadastral dit napoléonien.



◀ Fig. 5 : vue de la chaussée séparant l'étang de Lavaud et de la Combe (cl. B.M.)



▲ Fig. 6 : canal de contournement de l'étang de la Combe.

▲ Fig. 7 : vidange / surverse de l'étang de Lavaud.

la vidange de Lavaud ne vienne pas grossir l'étang de la Combe, on avait pris soin de ménager, au pied de la « chaussée » qui séparait les deux étangs, un canal qui contournait entièrement l'étang de la Combe et qui venait rejoindre au sud de ce dernier le ruisseau de la Combe. Ce canal, d'environ 2 m de large pour 1,5 m de haut (fig. 6), collectait en amont de l'étang de Lavaud les eaux de l'étang du Cluzeau plus à l'est, et recevait la vidange de l'étang de Lavaud par une vanne aménagée au milieu de la digue (fig. 7). Ce magnifique ouvrage, maçonné de pierres de taille en granite du pays jointes au mortier de chaux et doublé de talus latéraux d'argile, épouse la topographie de la vallée sur près de 1 000 m et contourne par l'ouest l'étang de la Combe. Aujourd'hui ce canal est envasé sur plusieurs portions.

Ouvrages non bâtis dans la partie est de l'étang de la Combe

À flanc de colline en contrebas de l'étang du Cluzeau chemine un sentier qui épouse au plus près l'étang de la Combe et en définit sa berge orientale.

Ouvrages non bâtis dans la partie sud de l'étang de la Combe

La partie sud de l'étang de la Combe est limitée par « la grande chaussée » qui a permis la création de la retenue d'eau de la Combe. Il s'agit d'une digue en matériaux de remblais disposés sur 7 à 8 m de haut sur un réseau de galeries maçonnées souterraines, pour certaines reliées entre elles, et qui la traversent de part en part. Ces galeries forment plusieurs de conduites dont nous verrons plus loin les fonctions (fig. 8).

Sur cette digue circule la route qui dessert à l'est la ferme de la Grolière appartenant au domaine et par son prolongement à l'ouest se déroule la route d'accès au château.



▲ Fig. 8 : chaussée de l'étang de la Combe.

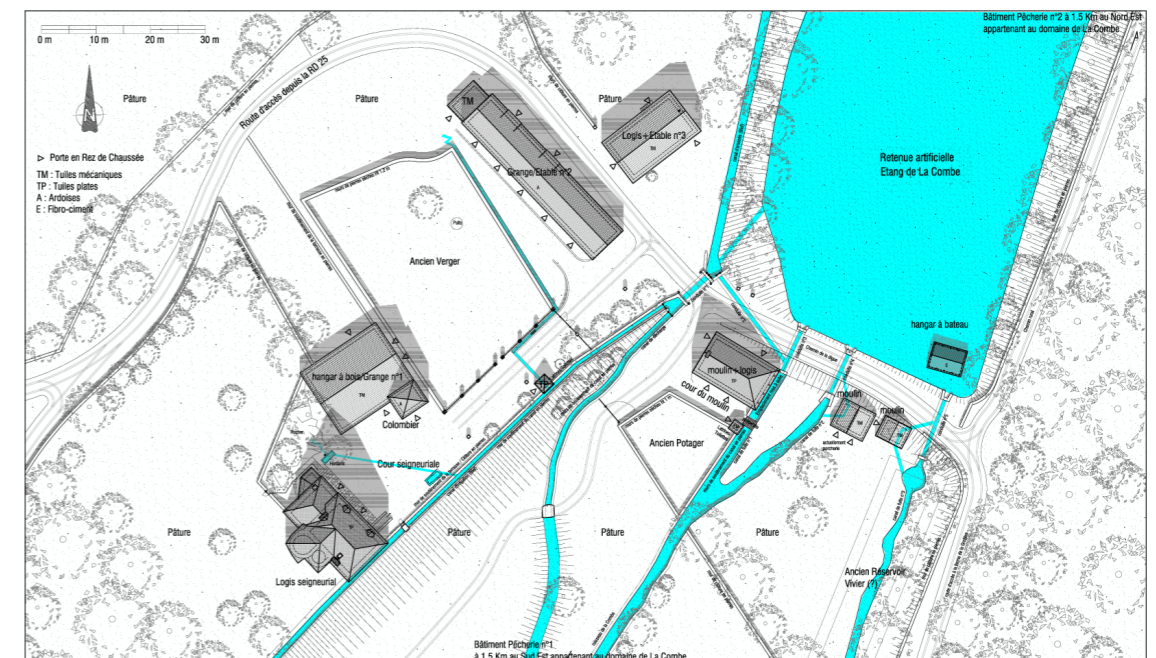
▲ Fig. 9 : la digue, le moulin et le château.

Implantation des bâtiments autour de l'étang de la Combe

Les différents moulins de la Combe ont pris place à flanc de talus, à proximité de la digue. Le château se situe quant à lui à la hauteur de la chaussée de la digue mais plus à l'ouest, le long des courbes de niveau du vallon, si bien qu'en cas de rupture de la digue, il n'aurait pas été touché par les eaux (fig. 9). Le positionnement du château par rapport à l'étang montre que l'implantation de ces deux ouvrages a été faite de manière concertée, vraisemblablement dans la même campagne d'aménagement.

Sur les mêmes lignes de niveau protégés de l'étang prennent place les communs, colombier, granges, ferme etc. (fig. 10).

▼ Fig. 10 : plan de relevé de la partie sud de l'étang de la Combe.





▲ Fig. 11 : l'unité d'huilerie de la Combe.

▲ Fig. 12 : meule inférieure de l'huilerie.

Ouvrages annexes hydrauliques dans la partie sud de l'étang de la Combe

La « chaussée » de la Combe est percée de quatre vannes principales. Les trois plus au sud s'ouvrent sur des galeries souterraines voûtées en berceau plein cintre appareillées en granit. La plus à l'ouest s'ouvre sur un canal aérien qui longe le pignon oriental du manoir.

La galerie souterraine orientale est située derrière un hangar à bateau. Elle est commandée par une vanne à surverse. Entre deux pierres de granite dans lesquelles est ménagée une feuillure, l'opérateur disposait des planches de bois horizontales. Le niveau de surverse de l'étang et donc le débit libéré dans la conduite dépendait du nombre de planches empilées. Cette conduite permet de forcer l'eau vers un très grand bassin, aujourd'hui à peine visible dans le paysage, mais encore bien présent sur le cadastre napoléonien. Appelé vivier, il était destiné à stocker les poissons conservés vivants après la vidange

▼ Fig. 13 : prise d'eau de la seconde unité de meunerie.



complète de l'étang (mode de pêche bien décrite par les textes). Sur cette conduite se greffe une dérivation qui va alimenter une unité de meunerie située dans un petit bâtiment derrière la digue (fig. 11.) La meule de granite fixe horizontale qu'on y voit encore servait de support à une meule tournante à double rotation par arbre vertical (fig. 12). Ce bâtiment, grâce à son unique unité de meunerie, était destiné à la fabrication d'huiles. Il était jadis (au XVII^e siècle ?) couvert d'un toit à quatre pans bien lisible à l'intérieur de la pièce. Probablement à la fin du XIX^e siècle, on lui a substitué une couverture à deux pans de tuiles mécaniques losangées en construisant deux pignons maçonnés et en lançant des pannes.

La galerie souterraine située au milieu de la digue est alimentée en eau depuis l'étang de la Combe par une vanne à pelle ménagée dans une logette de granite taillé. C'est la conduite la plus large. Elle possède une prise d'eau implantée au plus bas de la digue (fig. 13).



▲ Fig. 14 : seconde unité de meunerie de la Combe.



▲ Fig. 15 : le moulin de la combe, pignon portant la roue à aube.

Elle permettait donc la vidange totale et rapide de l'ensemble de l'étang. Mais ce n'est pas sa seule fonction. Comme quasiment tous les canaux ou galeries souterraines hydrauliques de la Combe, chaque réseau possède toujours une double fonction. Cette seconde prise d'eau, ouvrant sur la conduite souterraine, possède au milieu de l'épaisseur de la digue une dérivation qui va alimenter une unité de meunerie située dans un second petit bâtiment situé lui aussi derrière la digue, à très peu de distance du premier.

La fonction première de meunerie hydraulique (XVII^e siècle ?) attestée par l'inventaire de 1774 comme « moulin à chanvre » a laissé place depuis le XIX^e siècle à une fonction de porcherie, comme l'attestent encore les ouïes de gavage et les auges intérieures situées au revers, ainsi que la pierre fixe de meule qui a été déplacée au dehors (fig. 14).

La troisième galerie souterraine située à l'ouest de la digue est alimentée en eau depuis l'étang de la Combe par une vanne à surverse située très haut par rapport au niveau de l'étang (fig. 15). La chute d'eau d'environ 4 m en aval de la digue permettait d'entraîner une roue à aube à axe horizontal (dont l'axe en chêne a été aujourd'hui remis au château) qui mettait en mouvement plusieurs unités de meunerie situées dans « le moulin ». On remarque encore au sud du pignon la baie par laquelle l'arbre franchissait le mur, ainsi que les corbeaux de la galerie C'était un bâtiment à la double fonction. En rez-de-chaussée prenaient place deux unités de meunerie et à l'étage le logement du meunier (fig. 16). C'était un moulin à farine dont l'inventaire de 1774 nous indique qu'il fonctionnait « au blé ». Il possédait une cour au devant de la maison. Sur le côté oriental de la cour, une logette de latrines versait ses effluents dans la conduite de fuite du moulin (fig. 17). Au fond de la cour un clôt de mur protégeait un potager. C'est ce bâtiment dont il est fait mention en 1774. Une boulangerie aujourd'hui disparue faisait face au moulin au fond du potager. Un petit pont de bois



▲ Fig. 16 : le moulin de la combe ; façade opposée à l'étang.



▲ Fig. 17 : logette à latrine du moulin de la Combe.

(aujourd'hui très vétuste) permettait de franchir le canal et de rejoindre les deux moulins situés plus à l'est.

Enfin la quatrième vanne de l'étang de la Combe, située à l'ouest, « hors la digue », conduit dans un canal de fuite aérien. La régulation de l'eau se fait par une vanne à surverse.

Ce canal vient rejoindre le canal de contournement de l'étang de la Combe que l'on a présenté plus haut et qui est alimenté par les étangs de Lavaud et du Cluzeau. La réunion des eaux est aiguillée sélectivement vers trois destinations distinctes par une vanne à double surverse d'un côté (fig. 18) et une à simple surverse de l'autre.

La première voie retourne au moulin principal de la Combe. Elle permet ainsi d'alimenter le plus grand moulin, même quand on a vidé l'étang de la Combe, et ce grâce aux eaux provenant des deux autres étangs.

La seconde voie est le canal de fuite qui retourne après avoir irrigué les champs en contre bas de la digue au ruisseau « naturel » de la Combe, et permet de se débarrasser des eaux des étangs voisins quand on n'en a pas besoin.

Enfin la troisième voie située la plus à l'ouest permet d'alimenter un canal étroit à très faible pente qui chemine le long des lignes de niveau en direction de la maison seigneuriale. À 40 m de l'étang ce canal se sépare en deux. Une partie permettait d'alimenter, via une conduite aérienne partant à l'ouest, une « pecherie chevevière » située entre les deux granges (d'après l'inventaire de 1774). Aujourd'hui elle est remplacée par un verger qui est toujours irrigué par le canal d'amenée d'eau. Filant vers l'ouest une seconde conduite se dirige vers le pignon de la maison. Au dessus de celle-ci a été ménagé un petit pavillon de latrines (fig. 19).



▲ Fig. 18 : vanne à double surverse.



▲ Fig. 19 : pavillon de latrines de la maison seigneuriale.

À droite de la cour de la maison, les eaux d'une source captée sous un rocher à proximité de son pignon ouest se versent en fontaine dans un bac (fig. 20). Les eaux de fuite de ce bac sont ensuite, via une conduite en terre cuite souterraine, dirigées vers la seconde conduite qui reste canalisée sur une centaine de mètres environ après le château (fig. 21). Cette seconde conduite finit par libérer ses eaux en irriguant les pâtures en aval de la maison seigneuriale avant de rejoindre le lit naturel du ruisseau de la Combe au centre du vallon.



◀ Fig. 20 : fontaine de la maison seigneuriale.



▲ Fig. 21 : réseau hydraulique secondaire à l'ouest de l'étang.

Pour conclure sur le réseau hydraulique de la Combe, nous pouvons admettre qu'il est d'une grande complexité. Fruit du travail des hommes, il s'adapte merveilleusement à la topographie. En outre, l'ensemble des filets d'eau de tout le vallon était « endigué » dans des canaux aux parements de maçonnerie de pierre de taille en granite, quelles que soient leurs fonctions. Le temps a eu raison de ces ouvrages par endroits, mais ils sont encore très distinctement perceptibles dans le paysage. Même en aval des derniers bâtiments, au milieu des pâtures, le ruisseau de la Combe restait endigué dans un canal maçonné.

En marge de cette étude sur les ouvrages hydrauliques, intéressons nous pour finir aux bâtiments qui sont le moins en lien avec l'élément liquide. Ainsi les granges, fermes, colombier, maison seigneuriale, bien qu'ils semblent au premier abord indépendants du système hydraulique, font néanmoins usages de l'eau. Ainsi les éviers de cuisine de la maison, de la ferme, les rigoles de nettoyage des écuries, des étables et des communs, tout semble construit de manière à ce que l'eau « coule de source » dans cet espace.



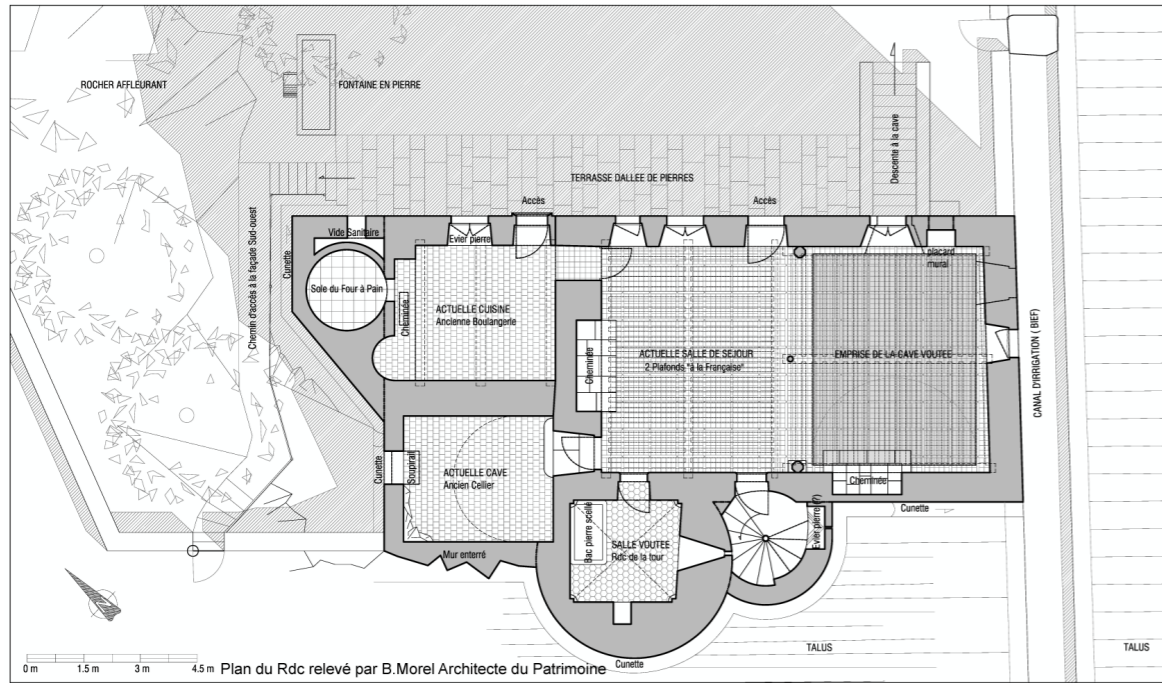
▲ Fig. 22 : communs proches du manoir. Au centre, le pigeonnier ; au second plan, les « grands communs ».

Ouvrages annexes bâtis dans la partie sud-ouest de l'étang de la Combe

Commençons par la ferme située au plus proche de l'étang. Elle est construite au XIX^e siècle pour agrandir la capacité d'accueil en bétail et en fourrage. Elle a suivi la construction des « grands communs » initiée vers 1770 et finie en 1774 par les Mollas. Les communs les plus proches du manoir (fig. 22) ont été construits au début du XX^e siècle en s'adossant au colombier du XVII^e siècle.

La maison seigneuriale

Enfin, pièce maîtresse de la composition architecturale du domaine de la Combe, la maison seigneuriale, comporte au moins trois campagnes de construction (fig. 23).



▲ Fig. 23 : maison seigneuriale, plan du rez-de-chaussée (relevé B.M.)

▼ Fig. 24 : maison seigneuriale vue du sud, avec tour ronde.

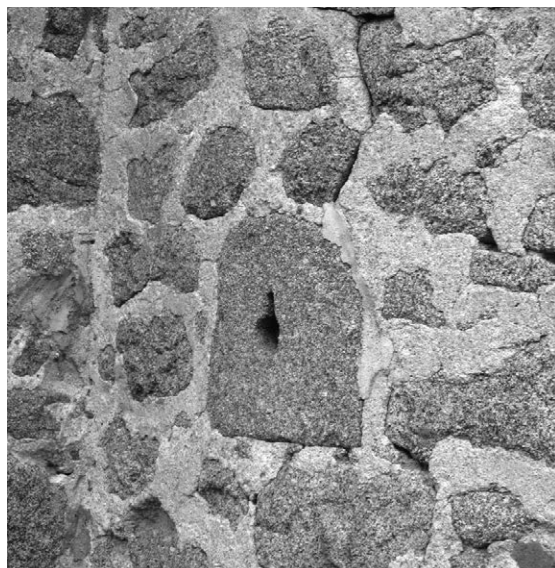


◀ Fig. 25 : maison seigneuriale, vue du nord-est.



◀ Fig. 26 : évier aménagé au pied de la tourelle d'escalier.

La plus ancienne se situe sur la façade du gouttereau sud (fig. 24). Probablement élevée au xiv^e siècle la tour ronde, voûtée d'arêtes sur tous ses niveaux, abrite au premier étage un oratoire. Elle devait être reliée à un logis aujourd'hui disparu. Dans un second temps le logis à trois niveaux sous hautes toitures de tuile plates est reconstruit (xv^e siècle ?) (fig. 25). Dans un troisième temps, une tourelle d'escalier en vis a été ajoutée (xvi^e siècle ?) encastrée à la jonction des deux éléments précédents. Au pied de celle-ci



▲ Fig. 27 : canonnière aménagée au pied de la tourelle d'escalier.

sont aménagés un évier et une petite canonnière (fig. 26 et 27).

Au XVII^e siècle, on embellit encore la maison en ménageant des lucarnes sur la façade de la cour d'honneur. Au XVIII^e siècle, on adosse au pignon ouest une extension, couverte d'un comble à haut pan à croupe, qui reçoit une cheminée de cuisine ainsi qu'un four à pain. On en profite pour doter la maison d'une porte d'entrée monumentale surmontée d'un encadrement à fronton.

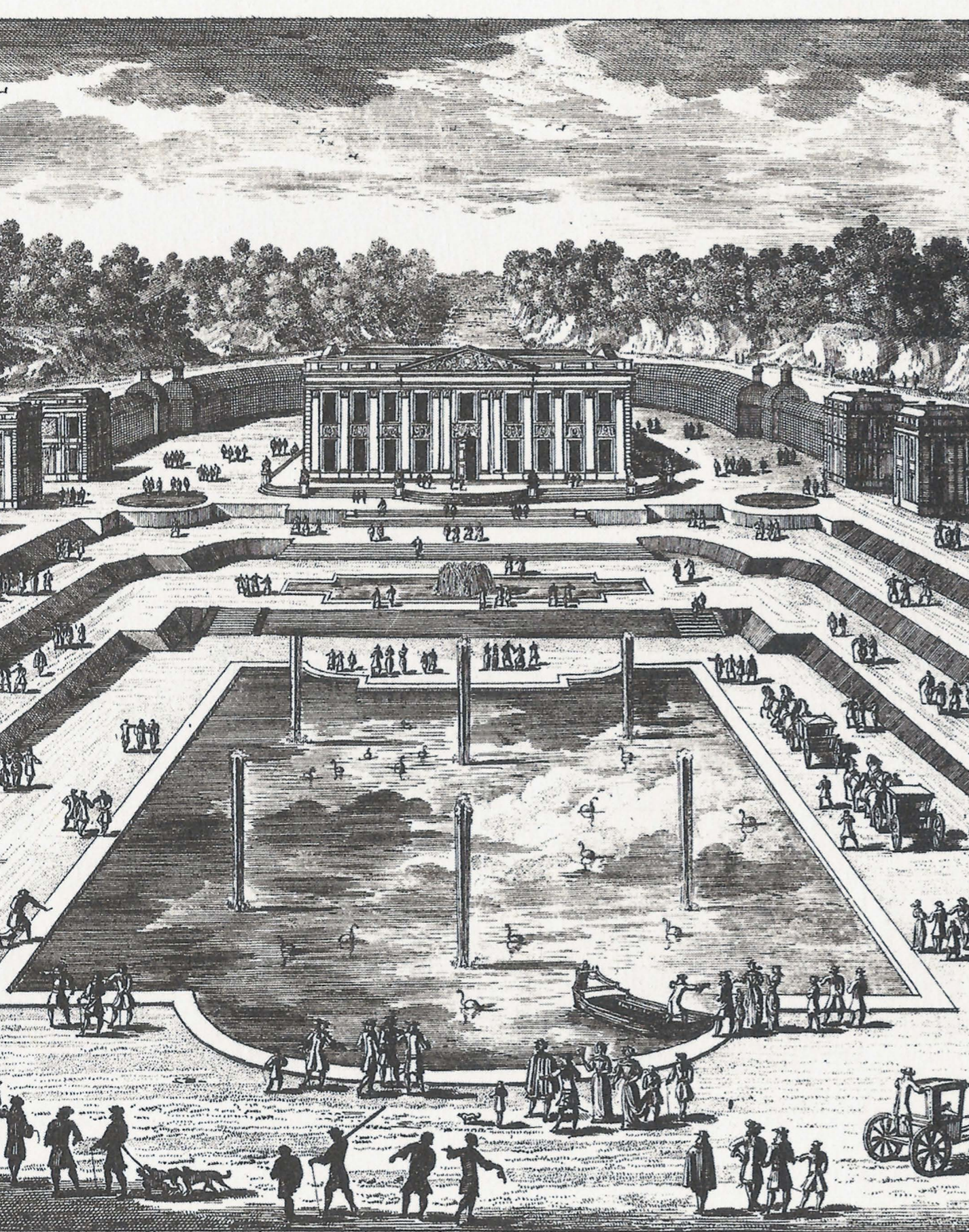
Enfin, au XIX^e siècle, on couvre la rotonde extérieure du four dans le prolongement de l'extension pour en faire un bûcher et on agrandit plusieurs ouvertures sur la façade sur cour. Le dérasement de la tour maîtresse et de la tourelle d'escalier à l'arrière de la maison forte ainsi que la mise en place de la charpente à croupe sur cet ensemble (d'un aspect esthétique d'ailleurs douteux) pourrait remonter au XVIII^e siècle (fig. 24).

Pour conclure, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la maison, qui focalisait tous les regards avant l'étude, s'est retrouvée repositionnée comme simple accessoire d'un système hydraulique médiéval et moderne dans un remarquable état de conservation. Préservé dans sa totalité, la maison n'en demeure pas moins « la cerise sur le gâteau » du domaine de la Combe.

Conclusion

Le domaine de la Combe se développe encore aujourd'hui sur une soixantaine d'hectares. Il comprend un hameau, des fermes, des bois, bocages et étangs. Sa très grande unité apparente s'est constituée entre la fin du Moyen Âge probablement au XIV^e siècle (tour maîtresse et étangs), au XVI^e siècle (refonte du système hydraulique, moulins), au XVII^e siècle (construction du colombier), au XVIII^e siècle (construction du grand commun) et au XIX^e siècle (construction de la ferme nord), la maison seigneuriale étant constamment modifiée du XVI^e au XXI^e siècle.

Une étude d'intérêt patrimonial préalable à une demande de protection au titre des Monuments historiques, couplée à une analyse en vue de sa restauration, nous ont été confiées par le propriétaire en 2010. La protection a été accordée par l'État le 14 juin 2011. La reconnaissance de la valeur patrimoniale du manoir ne pouvant se comprendre qu'avec son domaine, l'inscription sur la liste des Monuments historiques a été promulguée pour l'ensemble de celui-ci. Ainsi, les dispositifs hydrauliques de la Combe ont été à cette occasion reconnus d'une grande intelligence de conception et d'une exécution soignée. Ils constituent l'intérêt premier du domaine dont la maison seigneuriale n'est qu'une composante.



LE CHÂTEAU DE MARLY du côté des Jardins

Avant la Machine, l'alimentation en eaux de source du château de Marly

BRUNO BENTZ

Docteur en archéologie. Centre d'archéologie générale, université de Paris IV Sorbonne

Résumé

Si les fontaines et les cascades des jardins de Marly ont connu un succès considérable grâce à la machine de Marly, le château et les jardins avaient été créés auparavant. En effet, le château royal a été conçu en 1679 quelques années avant les premiers travaux sur la Seine. Jusqu'en 1684, les premiers aménagements du château et des jardins, bâtis sur les plans de Jules Hardouin-Mansart, ont donc été conçus à partir de l'unique ressource disponible : les eaux de sources récupérées dans le vallon. Le chantier avait d'ailleurs commencé par la construction d'un réseau de quatre petits aqueducs et par la dérivation du ruisseau qui prenait sa source à l'emplacement du château et coulait au milieu des jardins. Ce premier réseau hydraulique alimenta les premiers bassins, les cuisines et, grâce à la construction de réservoirs, les premiers jets d'eau des bassins. Ces ouvrages ont été redécouverts peu à peu sur le site, ils sont en outre particulièrement bien documentés : plans, marchés de construction, mesures de débit, entretien... Indépendamment des grandes eaux qui en ont occulté l'existence, le réseau des eaux de sources de Marly a fonctionné jusqu'à la Révolution et fournit encore, de nos jours, l'essentiel de l'alimentation des jardins.

Le château de Marly était réputé pour la beauté de ses jardins car il possédait des fontaines véritablement extraordinaires. Les *grandes eaux* de Marly bénéficiaient d'une ressource abondante grâce à la puissante machine qui élevait les eaux de la Seine dans d'immenses réservoirs ; elles profitaient aussi du fort dénivelé de terrain - environ 80 m entre l'arrivée des eaux sur le plateau et le dernier bassin en contrebas du parc. Mais ces dispositions avantageuses, si elles permirent la création d'un grand jet unique au monde, d'une cascade majestueuse, ou d'innombrables jeux d'eaux, n'avaient pas été conçues lors de la création du domaine. En effet, le plan initial du parc de Marly est entièrement structuré autour du pavillon royal, au cœur de la composition, avec d'importants terrassements autour d'un jardin central. L'architecte, Jules Hardouin-Mansart, adossa le parc sur un vallon pour dégager une vaste perspective. Quelques fontaines agrémentées de simples jets ont alors été imaginées. Pour ces jardins, un premier réseau hydraulique avait donc été créé. Ainsi, dans un premier temps, au commencement du chantier en 1679 et jusqu'à l'arrivée des eaux de Seine en 1685, le château et les jardins ont été alimentés uniquement par les eaux de source. Ce réseau

1. BENTZ, « Les Grandes eaux de Marly... »

primaire intégra quelques aménagements antérieurs et canalisait le ruisseau qui sourdait. Il fut complété par la construction de quatre aqueducs de captage et par le drainage des eaux de surface. C'est ainsi que fut présenté devant le roi le 23 juillet 1684 le premier spectacle des eaux de Marly¹ (fig. 1).

Le ruisseau et les aménagements antérieurs

Nous ignorons les raisons exactes qui incitèrent Louis XIV à choisir le site de Marly pour la construction d'un nouveau château. Il est probable que l'emplacement, à mi-distance de Saint-Germain où séjournait alors régulièrement la cour, et surtout de Versailles, qui était destiné à devenir le siège du gouvernement, résulte d'une volonté de proximité pour bâtir une nouvelle résidence de plaisance. Le choix définitif n'intervint qu'au printemps 1679, le roi hésitant semble-t-il entre les coteaux de Louveciennes et ceux de Marly. La décision finale ne fut connue que le 6 juin et les travaux commencèrent aussitôt². Nous savons que des arpentages étaient engagés dans les environs depuis plusieurs mois et il est probable que des plans étaient déjà élaborés. Le vallon de Marly et ses abords sur le plateau avaient d'ailleurs déjà fait l'objet de travaux hydrauliques depuis une dizaine d'années. Mais ce qui caractérise le mieux le site, c'est la présence d'un ruisseau prenant sa source à mi-pente au milieu de petites parcelles de cultures et de prairies – ce qui ne justifie pas la qualification de marécage si souvent reprise à la suite des propos acrimonieux, et surtout tardifs, de Saint-Simon, qui ne découvrit le site qu'après l'aménagement des jardins. Il s'agissait donc plutôt d'un vallon humide, un lieu avantageux pour la création de quelques pièces d'eau et pour l'écoulement des eaux. Toutefois, l'emplacement de la source, au lieu-dit les « préz des aiz », était l'endroit précis où l'architecte proposa d'élever ce qu'on appela d'abord le *grand bâtiment*, c'est-à-dire le pavillon royal. Il était donc inévitable de capter la source et, plus généralement, de détourner le cours du ruisseau dans toute l'emprise du nouveau parc³.

Le tracé ancien du ruisseau apparaît notamment sur le plan d'arpentage du site (fig. 2) : depuis la source, à environ 135 m NGE, l'eau s'écoulait vers le nord en direction de la Seine. L'ancien cours fut conservé en aval, au-delà de l'enceinte du parc, à environ 100 m NGE. Le lit du ruisseau servit ainsi de décharge naturelle pour toutes les eaux du domaine. Les fouilles archéologiques réalisées à l'emplacement de l'ancien bassin des Nappes ont permis de mieux comprendre la manière dont il était relié aux nouveaux aménagements. Une galerie souterraine ayant servi de décharge à ce bassin rejoint toujours l'ancien cours du ruisseau, mais la fouille a montré que cet aqueduc avait été construit avant le bassin et que son radier était nettement plus profond, la galerie initiale provenant probablement de la grande pièce d'eau⁴ (fig. 3). S'agissant du premier bassin creusé dès 1680, il est assez normal qu'on ait prévu son exutoire dans l'ancien ruisseau.

Du côté de sa partie amont, les eaux du ruisseau furent nécessairement détournées à la source, dès le commencement du chantier, probablement

2. JESTAZ, Jules Hardouin-Mansart... t. 1, p. 182.

3. BENTZ, « Le premier jardin de Marly »...

4. HEITZMANN, « Les fouilles du parc de Marly en 2013 »...



◀ Fig. 2 : Robert Prudhomme, « Plan des héritages compris dans le dessin du vallon de Marly », dessin, 1678-1681. AN, O' 1 468, n° 87, détail (cl. Br.B.)



◀ Fig. 3 : ancien aqueduc du ruisseau de Marly (dénommé ensuite : galerie des Nappes dans l'aqueduc de l'Abreuvoir), vers 1680. Fouilles archéologiques de Marly, 2013 (cl. Annick Heitzmann).

dans l'aqueduc construit dix ans auparavant pour conduire une partie de ses eaux au château de Saint-Germain. Cet ouvrage, réalisé par les Bâtimens du roi, avait été dénommé l'aqueduc de Marly. Commencé en 1669, il fut abandonné deux ans plus tard : les travaux gigantesques nécessités par le franchissement du vallon du ru de Buzot, le faible rendement prévu, peut-être l'abandon programmé de la résidence de Saint-Germain, eurent raison de ce projet initié par François Francine. Mais une galerie d'environ 400 m avait été achevée (fig. 4), drainant quelques eaux jusqu'à une modeste bache⁵. L'origine de cet ouvrage se trouvait à une dizaine de mètres de la source du ruisseau, il ne fut donc pas difficile de prolonger l'aqueduc sous l'emplacement du nouveau château. Ainsi disparut ce petit cours d'eau du

5. BENTZ, « L'aqueduc de Marly... » ; « L'alimentation en eau de Saint-Germain... »



► Fig. 4 : ancien aqueduc de Marly (dénommé ensuite : aqueduc du Levant), 1669-1670 (cl. Br.B.)

milieu des jardins, mais ses eaux furent récupérées à l'extrémité de l'aqueduc, où un réservoir fut aménagé à l'arrière des nouveaux jardins, du côté du levant, en contre-haut de l'espace central.

Un autre ouvrage hydraulique, également aménagé par les Bâtiments du roi, existait sur le site : la rigole. Ce fossé drainant avait été creusé à partir de 1675 pour compléter l'approvisionnement en eau du château de Versailles. Il serpentait en bordure du plateau du Trou d'Enfer depuis les hauteurs de Noisy, enveloppait le nouveau parc au sud, puis rejoignait les étangs des Gressets. Ensuite, par un aqueduc en partie souterrain et en partie aérien, les eaux arrivaient aux réservoirs de Bel Air, puis étaient conduites par des tuyauteries jusqu'à l'étang de Clagny aux abords du château de Versailles. Lors de la création de Marly, la section qui traversait le nouveau parc sur environ 1 km fut partiellement maçonnée et enfouie, notamment au passage des nouvelles allées⁶ (fig. 5). Curieusement, il semble que les eaux de la rigole, d'un faible débit probablement, n'ont pas été détournées pour le château. En revanche, ce petit fossé formait un barrière qui recueillait les eaux de ruissellement du plateau⁷ (fig. 6).

6. HEITZMANN, « Les fouilles du parc de Marly en 2013 »...

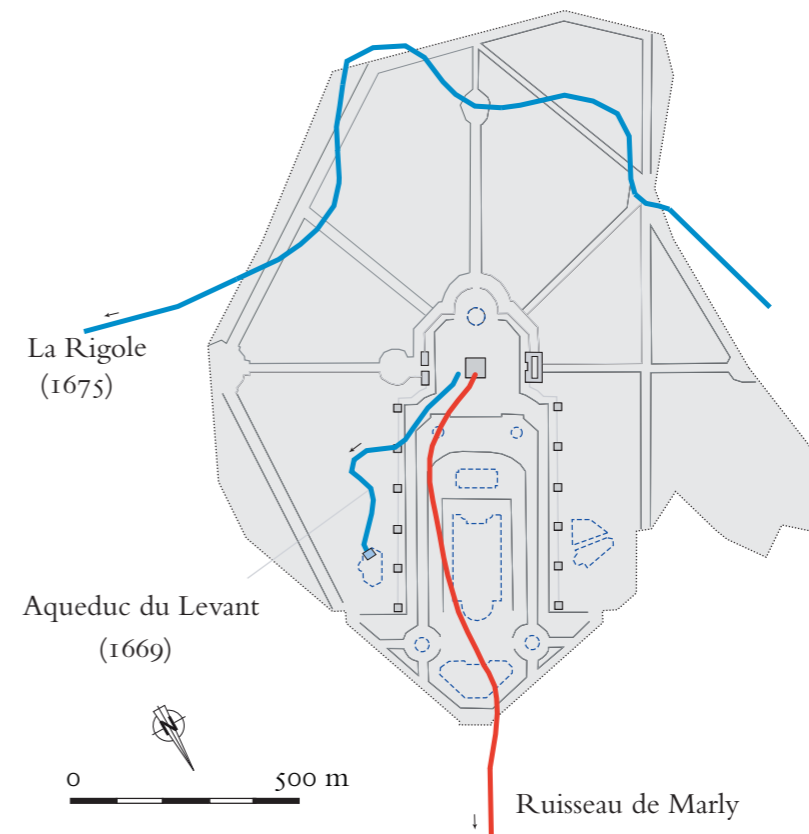
7. BENTZ, « Marly, jardin des eaux »...

Les petits aqueducs

La construction du château de Marly débuta par d'importants travaux de terrassements pour régulariser l'espace central, par l'élévation du pavillon royal et des douze pavillons latéraux, et par le creusement de plusieurs galeries souterraines. Ces aqueducs étaient destinés au captage d'eaux pour l'alimentation du domaine, tant pour les cuisines que pour les bassins, afin de compléter la faible ressource récupérée de l'ancien ruisseau. Le premier paiement enregistré dans les registres des comptes des bâtiments, daté du



◀ Fig. 5 : la rigole, creusée vers 1675, pont bâti vers 1680 (cl. Br.B.)



◀ Fig. 6 : plan du réseau hydraulique de Marly en 1679, avant les travaux (schéma Br.B.)

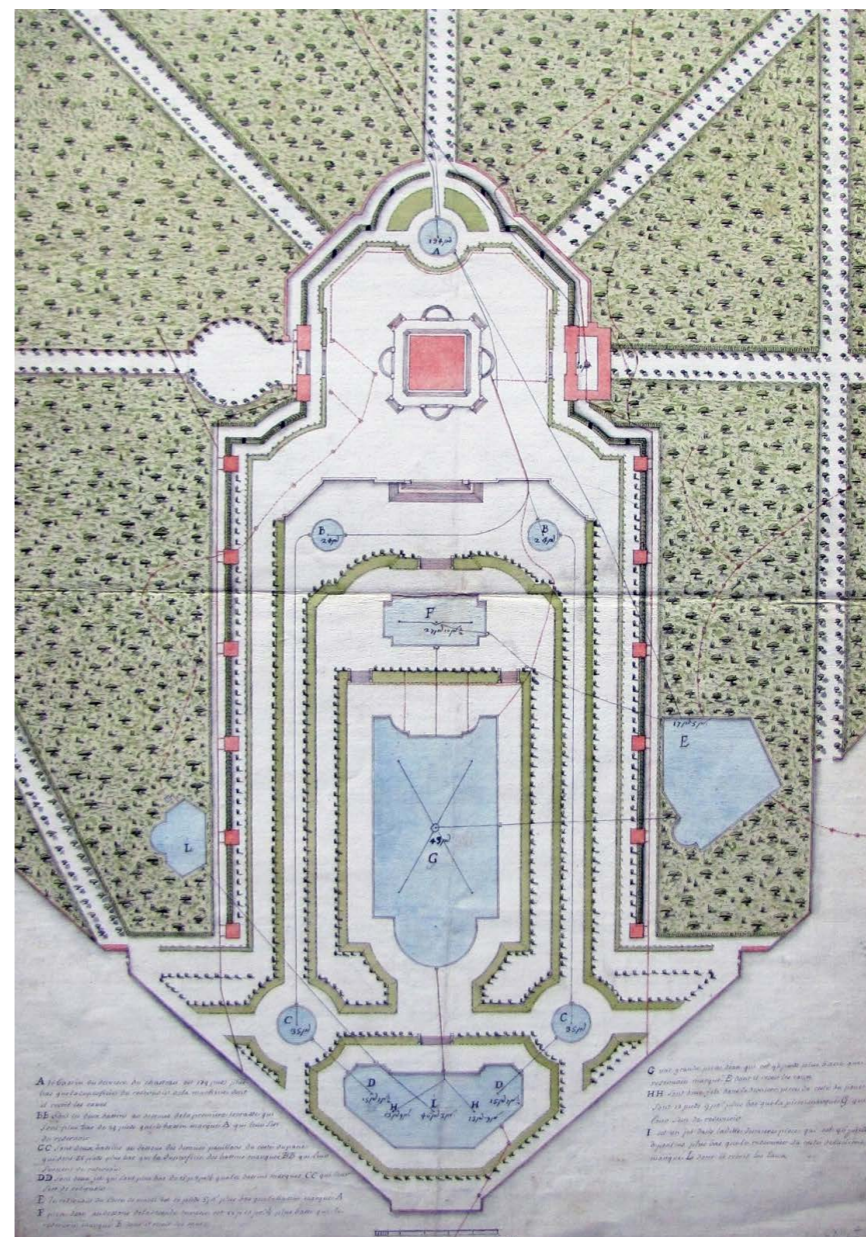
8. AN, O¹ 2 147, f^o 224 r^o.9. AN, O¹ 2 149, f^o 177 v^o,
paiement du 4 février 1680.10. AN, Va 62, n^o 7 ; BnF,
Est, Va 425 [H 186 743] ;
BnF, Est, Va 448 d
[H 188 516].

2 juillet 1679, concerne d'ailleurs les travaux pour ces aqueducs⁸. Grâce à une documentation spécialement abondante pour ce genre d'ouvrage, grâce aussi aux recherches récentes qui ont permis de localiser et d'explorer une partie importante de ces aqueducs, il est possible de connaître le détail de leur construction entre 1679 et 1682. Parfois qualifiés de *petits aqueducs*⁹, en raison de leur faible hauteur intérieure (environ 1,60 m) ou peut-être de leur longueur, ils totalisaient néanmoins plus de 1 km de galeries à l'intérieur du parc.

Il existe une série de plans (fig. 7) du réseau hydraulique de Marly où figurent précisément ces quatre aqueducs¹⁰. Ces plans ont été dressés au printemps 1685, au moment du branchement des conduites alimentées par les eaux de la nouvelle Machine. Ils montrent que les aqueducs ont été intégrés dans le nouveau réseau et ont conservé leur fonctionnalité. Ces plans permettent aussi de les localiser, le détail de chaque galerie et de chaque puits ayant été soigneusement dessiné – les repérages sur le terrain ont permis de le vérifier. L'un des aqueducs est dénommé *aqueduc des bonnes eaux* sur les plans, tandis que les trois autres n'ont aucune dénomination ; nous les inventories donc selon leur localisation : l'aqueduc de la Demi-Lune, l'aqueduc du Couchant, l'aqueduc du Village.

En complément des paiements dans les comptes des Bâtiments du roi et des plans hydrauliques, de rares marchés ont été conservés, l'un pour la construction, un autre pour le nettoyage. Ces sources apportent quelques précisions sur l'organisation et le déroulement du chantier. Cependant, les travaux furent arrêtés au cours de l'hiver 1680 et un nouvel entrepreneur fut choisi, ce qui créa une situation exceptionnelle. En juin 1679, le chantier avait été confié à Jean Dorbay et ses associés – il est le frère de l'architecte de Versailles et académicien, François Dorbay. Jean est entrepreneur des Bâtiments du roi pour la construction des aqueducs du Chesnay, de Bailly et de Rocquencourt. Après avoir creusé près de la moitié des quatre aqueducs de Marly, il abandonne le chantier sur l'ordre de Colbert. Le marché est repris en juin 1680 sous la direction de Henry Mesnage. Cet entrepreneur a déjà réalisé pour le roi, les aqueducs de Saint-Cyr et surtout celui de Trappes¹¹.

L'achèvement du chantier de Dorbay par Mesnage provoqua des difficultés dont témoignent deux documents : d'une part, un *mémoire des ouvrages* fait par Mesnage qui détaille très précisément les travaux complémentaires qu'il a réalisés, d'autre part, une *transaction* entre Dorbay et Mesnage qui inventorie l'ensemble des outils et des matériaux du chantier abandonnés sur place lors du changement d'entrepreneur. Ces documents apportent des précisions inédites sur le déroulement et l'organisation des travaux. Le mémoire¹² est d'abord un état de travaux destiné au parfait paiement ; il a été rédigé par Mesnage plus de dix ans après la fin du chantier, en 1695, corrigé par le contrôleur général Charles Perrault et visé par le contrôleur du château de Marly Louis de Rusé. Il détaille chaque portion de galeries et de puits creusés, chevalés, maçonnés, avec leurs dimensions et leurs coûts, afin d'en obtenir le juste paiement. Il apparaît ainsi que les galeries ont été

11. AN, O¹ 2 768, p. 268.
SOULLARD, *Les eaux de Versailles...*12. AN, O¹ 1 854, d2/63.

◀ Fig. 7 : dessinateur des Bâtiments du roi, plan des jardins de Marly avec le réseau hydraulique, mars 1685, AN, Va 62, n^o 7 (cl. Br.B.)

réalisées de l'aval vers l'amont et que les travaux conduits par Dorbay étaient inachevés : « il a fallu refaire en général tous les chevalements qui estoit cy devant fait à cause des grands éboulis qui y étoient auparavant¹³ ».

La transaction¹⁴ est un acte notarié qui conclut, en 1682, un conflit entre les deux entrepreneurs. En effet, Mesnage a récupéré le chantier avec de nombreux « *matheraux et équipages* ». L'inventaire mentionne les différentes qualités de pierres (de Meudon, de Nanterre, de Saint-Germain, de Vergelé) et leur prix, les sortes de bois de charpenterie (chêne, sapin) pour le montage des maçonneries, les treuils, les cordages et câbles, les baquets et les fosses pour

13. *Ibid.*, f^o 1 r^o.14. AD Yvelines, 3 E 43,
étude Lamy, 8 octobre
1682.

la chaux, les fixations pour des portes (pentures, gonds, verrous, serrures), les margelles, et des milliers de cerceaux en bois pour chevaler les voûtes. Le détail et le prix des matériaux employés pour la construction des aqueducs souterrains complètent les indications données par le mémoire des travaux. Les entrepreneurs faisaient la fouille et le percement « d'après les emplacements marqués » par l'architecte. Il fallait ensuite étrépillonner les terres puis élever la maçonnerie. Le coût augmentait avec la profondeur de la galerie, la hauteur sous la voûte ou la largeur et la profondeur du puits.

Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur passait un marché avec des maçons. Celui du 5 novembre 1680 a été passé par Mesnage avec Laroche et Poirier, « massons limosins des pays du Poitou et de Lionnois » ; il indique le détail de la construction¹⁵. Les piédroits devront reposer sur des plateformes de charpenterie appuyées sur des racinaux tandis que les maçonneries seront cramponnées « avec des crampons de fer ». Quant au coût d'une toise d'aqueduc, les travaux étaient payés environ 50 livres aux maçons par l'entrepreneur, tandis que les Bâtiments du roi réglèrent environ 150 livres à l'entrepreneur, à charge pour lui de fournir les matériaux, les maçons ayant à leur charge l'indispensable fourniture des chandelles pour éclairer le chantier.

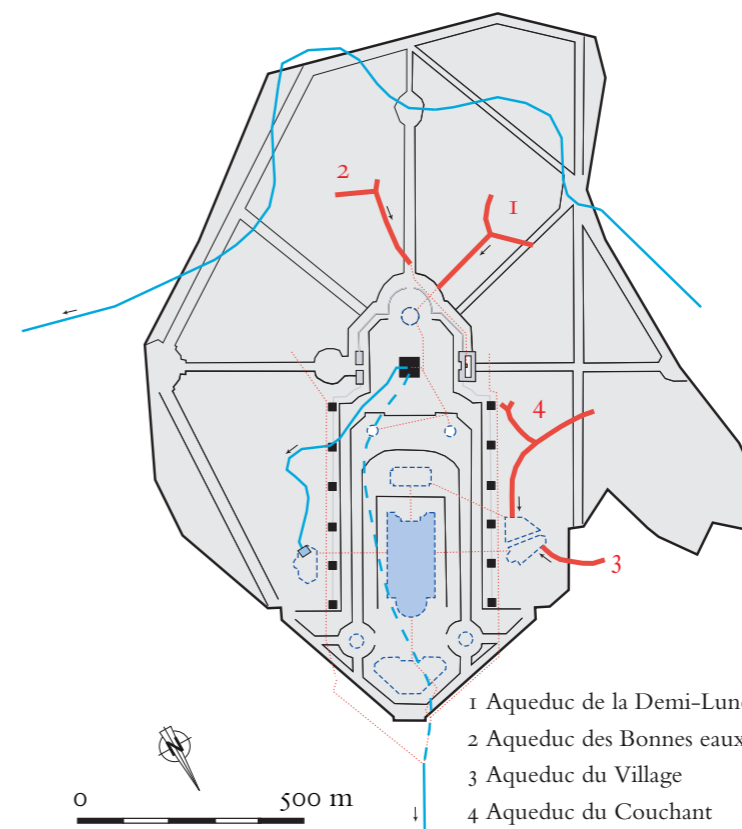
La fin du chantier eut lieu au milieu de l'année 1682, après trois ans de travaux. Les comptes des Bâtiments du roi n'enregistrent plus que des paiements pour la couverture des puits en mars puis en juillet. Les puits n'étaient certainement pas encore fermés lorsqu'un orage provoqua une ravine dans les aqueducs le 12 juin¹⁶. D'importants travaux de nettoyage sont mentionnés à l'automne pour lesquels un marché est passé le 9 septembre, indiquant notamment que les aqueducs sont « faits et parfaits »¹⁷.

Les premières fontaines

L'alimentation des bassins, des jets et des cuisines était imbriquée dans un même réseau de captage et d'adduction. En août 1679, Étienne Villiard est nommé inspecteur des eaux bonnes à boire et dès le mois d'octobre suivant, il arrive sur le chantier de Marly. Chaque semaine, durant cinq mois, il note l'allongement des galeries et vient jauger le débit des aqueducs en construction par Dorbay. Ses observations confirment l'arrêt des travaux au début du mois de décembre : dès lors le débit mesuré est régulièrement d'environ 7,3 pouces d'eau (environ 150 m³ par jour)¹⁸. Sans autre donnée d'archives, on peut simplement estimer le débit final, à l'achèvement des travaux, entre 10 et 20 pouces, ce qui correspond à un débit relativement moyen mais suffisant pour satisfaire les besoins du château.

Les projets de jardins élaborés en 1679-1682, avant la machine de Marly, comportaient moins de neuf bassins, uniquement dans l'axe central, au creux du vallon, qui ne nécessitaient donc pas d'apport important (fig. 8). Toutefois, ils sont presque tous dessinés sur les plans avec des jets, ce qui prouve qu'une alimentation particulière avait été imaginée¹⁹. D'ailleurs, la construction des réservoirs en 1681-1682, sur les hauteurs des futurs bosquets du levant et

du couchant, prouve qu'on envisageait la création de jets. Si le réservoir du levant devait être alimenté par les eaux de l'ancien aqueduc de Marly, les réservoirs du couchant étaient situés aux extrémités des nouveaux aqueducs du Village (fig. 9) et du Couchant (fig. 10).



◀ Fig. 8 : plan du réseau hydraulique de Marly en 1679, au début des travaux (schéma Br.B.)



▲ Fig. 9 : aqueduc du Village, 1679-1682, chambre de captage (cl. Daniela Malnar).



▲ Fig. 10 : aqueduc du Couchant, 1679-1682 (cl. Br.B.)

15. AD Yvelines, 3 E 43, étude Sellier, 5 novembre 1680.

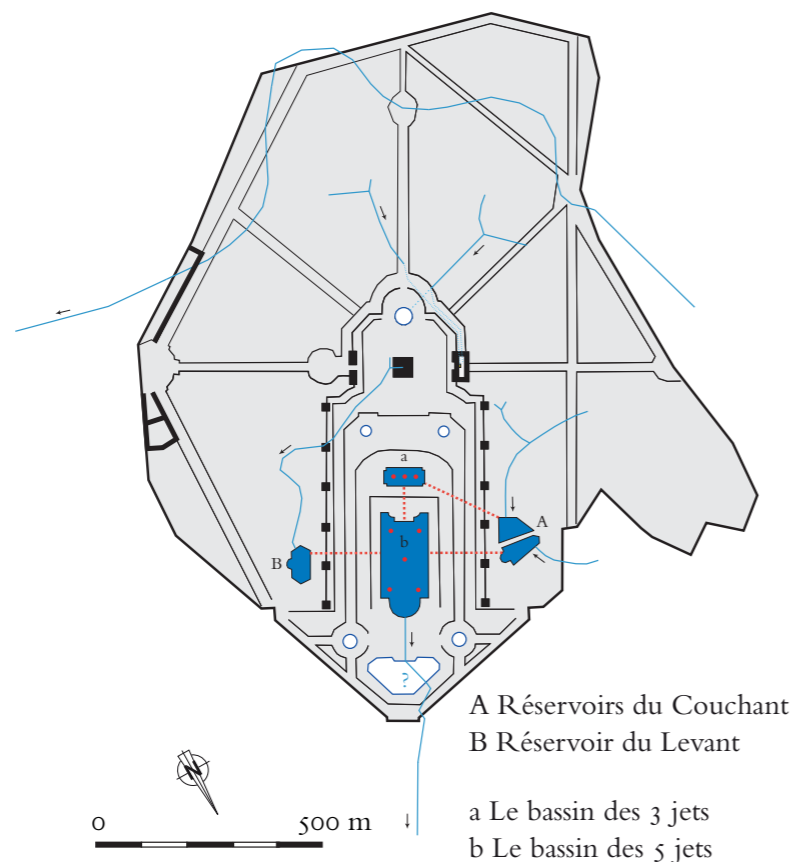
16. AN, O¹ 2 152, f^o 238 r^o-239 v^o.

17. AD Yvelines, 3 E 43, étude Lamy, 9 septembre 1982, marché de nettoyage de René Bardé et Michel Blotat.

18. AN, MM 1 009, p. 12-14.

19. BENTZ, « Le premier jardin de Marly »...

Fig. 11 : plan du réseau hydraulique de Marly en 1684 (schéma Br.B.)



Lors du premier spectacle des eaux de Marly devant le roi, le dimanche 23 juillet 1684, les aqueducs et les réservoirs du parc étaient achevés (fig. 11). Mais seuls deux bassins avaient été creusés : *la pièce d'eau* en 1680-1681 (devenu ensuite le bassin des 5 jets) et *le grand bassin au-dessus de la pièce d'eau* en 1682-1683 (devenu ensuite le bassin des 3 jets) ; le bassin des Nappes, commencé à la fin de 1683, était encore en construction. Les réservoirs avaient ensuite été reliés aux bassins par des conduites. Les réservoirs du couchant se trouvaient environ 10 m plus haut que le bassin des 3 jets et 14 m plus haut que le bassin des 5 jets, tandis que le réservoir du levant se trouvait également environ 10 m plus haut que le bassin des 5 jets, ce qui nous donne la hauteur maximale des jets produits.

Les aqueducs situés au sud du parc avaient une autre destination. L'aqueduc des Bonnes eaux (fig. 12) était donc relié aux cuisines par une conduite, jusqu'à une fontaine extérieure adossée au bâtiment dit de la Perspective, à l'arrière d'une « pièce pour faire les eaux²⁰ » (fig. 13). Sa fonction particulière ne lui fut jamais disputée par les eaux de rivière. Il est possible que les eaux de l'aqueduc de la Demi-lune (fig. 14) aient rejoint celles des Bonnes eaux car une conduite venant de cet aqueduc passait également dans la cour des offices. Mais initialement, il est probable que l'aqueduc devait alimenter le

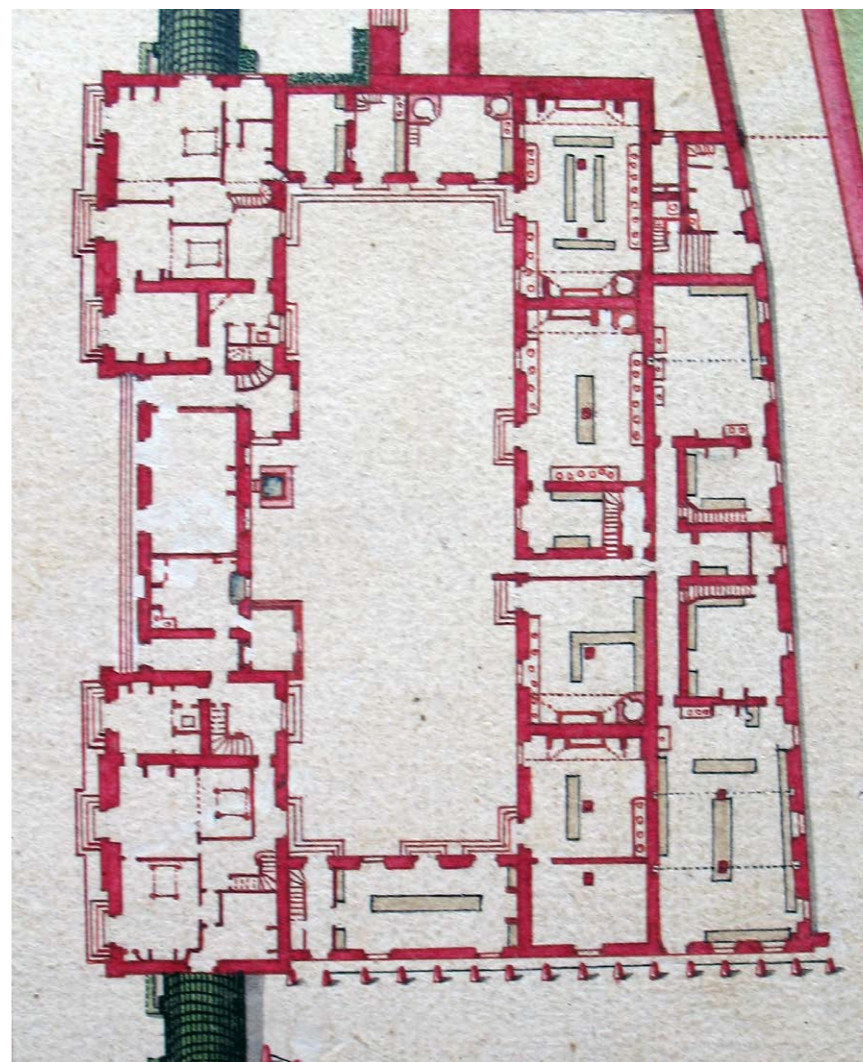
20. AN, O¹ 1 470^A pl. 2.



▲ Fig. 12 : aqueduc des Bonnes eaux, 1679-1682 (cl. Éric Soullard).



▲ Fig. 14 : aqueduc de la Demi-lune, 1679-1682 (cl. Br.B.)



◀ Fig. 13 : dessinateur des Bâtiments du roi, cour des cuisines avec la fontaine aménagée en 1685, AN O¹ 1 472, pl. 1, détail d'un plan de 1714 (cl. Br.B.)

21. BENTZ, « Les Grandes eaux de Marly... »

jet central du rondeau de la Demi-lune, à l'arrière du château. En effet, le centre de ce bassin se trouve exactement dans l'axe de la galerie et aucune autre alimentation n'aurait pu fournir le jet. Cependant, ce bassin ne fut creusé qu'à l'automne 1684 et on le relia aussitôt aux eaux de la Machine pour former, au printemps suivant, le Grand jet²¹.

La mise en fonctionnement des premières fontaines des jardins de Marly précéda donc l'arrivée des eaux de la Machine. Les premiers plans et les travaux engagés en 1679 ne pouvaient pas prévoir cette nouvelle alimentation. Le réseau hydraulique primaire du parc de Marly exploitait donc les ressources disponibles et les premiers bassins bénéficièrent des effets d'eau que les petits aqueducs pouvaient réaliser. Après l'achèvement des galeries et des réservoirs, à l'été 1682, la pose des conduites commença, suivie par l'installation des robinets à l'été 1683. Dès lors, pour préparer, mettre en fonctionnement et entretenir les jeux d'eau, la présence d'un fontainier devint nécessaire. Louis Isabelle inaugura la fonction le 1^{er} novembre 1683 et conserva le poste durant un an et demi. Au cours de cette courte période, il vit arriver les eaux de la Machine mais l'essentiel des eaux était fourni, jusqu'au printemps 1685, par les aqueducs du parc.

Les eaux de ruissellement

Les bâtiments étant entourés par les jardins, les réseaux d'évacuation des eaux de toiture et de drainage des eaux de surface s'en trouvèrent imbriqués. Pour le pavillon royal, toutes les eaux étaient récupérées par des conduites verticales à l'intérieur du bâtiment ; elles étaient ensuite évacuées en sous-sol dans l'aqueduc de la Terrasse puis, par une conduite, en direction du grand bassin. Cet aqueduc, qui existe encore sur une cinquantaine de mètres de longueur²² (fig. 15), recevait également, par de petites galeries basses, les pierrées, les eaux de surface récupérées sur l'ensemble de la terrasse du château.

Aucune adduction d'eau ne pénétrant à l'intérieur des bâtiments – à l'exception, plus tard en 1688, des bains²³ –, les travaux d'architecture n'eurent à se préoccuper que de l'évacuation des eaux pluviales. En raison de la configuration du terrain et de la disposition en symétrie des principaux bâtiments, deux aqueducs d'évacuation des eaux de toiture furent aménagés à l'arrière des pavillons. Du côté du levant, une galerie était issue des pavillons de la chapelle et du corps de garde, une autre galerie avait été aménagée pour recevoir les eaux dévalant de l'allée royale à forte dénivellation ; elles se rejoignaient en amont du premier pavillon. Du côté du couchant, une galerie commençait à la cour des offices (et récupérait les eaux des aqueducs des Bonnes eaux et de la Demi-lune), une autre galerie prenait les eaux de l'allée venant du jardin haut ; elles se rejoignaient pareillement en amont du premier pavillon.

Les fouilles archéologiques du troisième pavillon du levant ont permis de mettre au jour les vestiges de l'aqueduc des pavillons du levant. Il était relié au pavillon par deux pierrées (fig. 16), à chaque extrémité, en raison du toit à

22. BULTEZ, « Redécouverte et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques... »

23. BENTZ, « Eau froide, eau chaude... »



▲ Fig. 15 : aqueduc de la Terrasse, 1679-1684 (cl. Br.B.)



▲ Fig. 16 : aqueduc et pierrées du 3^e pavillon du levant. Fouilles archéologiques de Marly, 2014 (cl. au drone, Pierre Kervella).

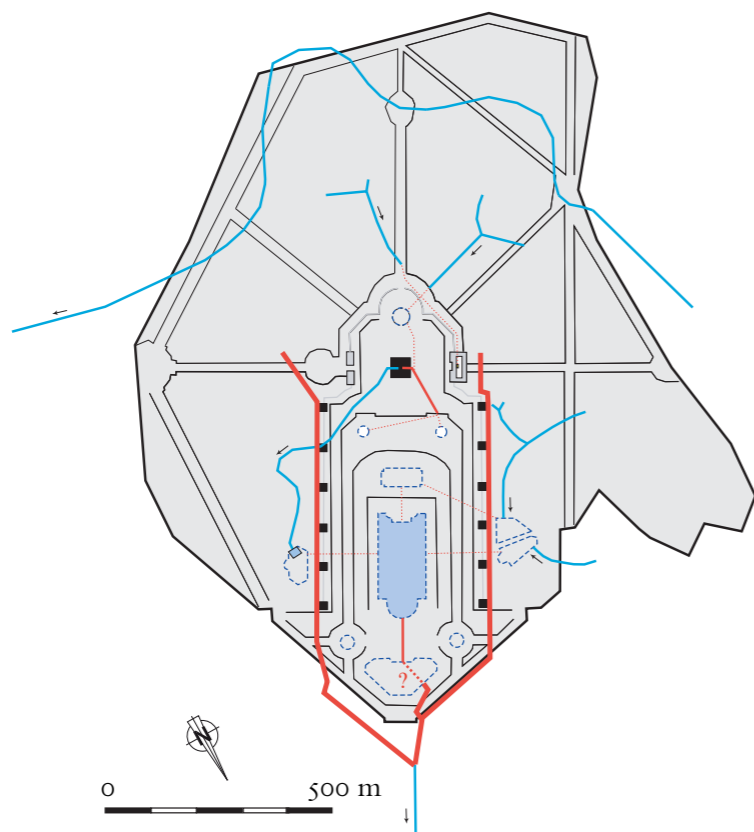
double pente²⁴. Ces aqueducs sont peu documentés, il est probable que leurs travaux ont été intégrés aux paiements pour la construction des pavillons. Leur longueur totale était d'environ 1 km. Quelques sections sont encore en état de fonctionnement, mais la démolition des bâtiments a provoqué l'abandon des aqueducs qui, au-delà du parc, rejoignaient le cours de l'ancien ruisseau (fig. 17).

Pour l'aménagement des jardins, le drainage des eaux de ruissellement sur l'ensemble du parc était une nécessité. Malheureusement, les paiements ne mentionnent pas séparément ces travaux d'aménagement du terrain, tandis que sur les plans du réseau hydraulique ne figurent pas les innombrables petites galeries de pierrées, bien que leur existence soit clairement attestée. Il faut bien imaginer que pour faciliter l'entretien des allées et des pelouses, il était nécessaire de conduire les eaux de ruissellement pour limiter les dégâts provoqués par les orages et les ravines. L'exploration des galeries révèle la présence de nombreuses pierrées tout le long des galeries dont il est difficile de restituer le tracé complet. En outre, un *état général* de Marly mentionne, en 1732, 5 500 toises (plus de 11 km) de pierrées²⁵ dans le parc !

Ainsi, lors de sa création, le premier réseau hydraulique de Marly s'appuya sur toutes les ressources disponibles. La source de l'ancien ruisseau fut détournée et son cours disparut de l'enceinte du parc ; les ouvrages existants furent récupérés, notamment l'aqueduc de Marly ; quatre petits aqueducs captèrent des eaux souterraines, pour les besoins en eau potable et pour l'alimentation des fontaines ; enfin un vaste dispositif d'aqueducs et de pierrées draina et canalisa les eaux de pluie. Des réservoirs de stockage indispensables à la formation des jets d'eau dans les bassins du jardin et un réseau de conduites relièrent entre eux tous les ouvrages. Cet ensemble complet et autonome contribua à la configuration des jardins. Les contraintes inhérentes au fonctionnement d'un réseau gravitaire restreignaient l'implantation des pièces d'eau à la partie centrale – avec néanmoins la possibilité

24. HEITZMANN, « Les fouilles du parc de Marly en 2014 »...

25. AN, O¹ 1460, n^o 209.



▲ Fig. 17 : plan du réseau hydraulique de Marly, 1679-1684, drainage des eaux de surface (schéma Br. B.)

de former quelques jets – et positionnaient les réservoirs en retrait. Cet aménagement assura également le bon fonctionnement des écoulements et des ruissellements durant plus d’un siècle. Une partie des ouvrages existe encore et assure l’alimentation hydraulique contemporaine des bassins du parc. Le jet du grand bassin a été récemment reconstruit avec un dispositif moderne (fig. 18), mais en s’appuyant uniquement sur la ressource de l’aqueduc du couchant, comme dans son état initial. Ce modeste jet, d’une dizaine de mètres de hauteur, rappelle que les jardins de Marly n’étaient pas destinés à recevoir des cascades et à s’agrémenter de multiples jeux d’eau dans des bosquets. Ce qu’il advint, grâce à la machine de Marly, ne doit pas faire oublier le projet entrepris en 1679 avec, pour unique ressource, les eaux du vallon²⁶.

26. Je remercie Éric Soullard pour les nombreux documents d’archives cités dans cette étude qu’il m’a amicalement communiqués.



▲ Fig. 18 : jet du grand bassin du parc de Marly, 2011 (cl. Br. B.)

Bibliographie

- BENTZ (Bruno), « Marly, jardin des eaux », *Histoire de l’Art*, n° 12, 1990, p. 27-36.
- BENTZ (Bruno), « Le premier jardin de Marly », *Gazette des beaux-arts*, (déc. 2002), p. 319-332.
- BENTZ (Bruno), « Les grandes eaux de Marly sous Louis XIV », *Marly, art et patrimoine*, n° 4, 2010, p. 19-28.
- BENTZ (Bruno), « L’aqueduc de Marly à Saint-Germain : un projet monumental inachevé (1669-1682) », *Marly, art et patrimoine*, n° 6, 2012, p. 47-58.
- BENTZ (Bruno), « L’alimentation en eau de Saint-Germain en Laye au XVII^e siècle. Un projet monumental de captage des eaux de Marly par François Francine en 1669 », *Les Amis du Vieux Saint-Germain*, n° 50, 2013, p. 18-28.
- BENTZ (Bruno), « Eau froide, eau chaude : l’alimentation des bains du château de Marly », in : GAUTIER (Delphine), MOUILLEBOUCHE (Hervé), *L’eau dans le château. Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix*, 18-20 octobre 2013, p. 382-394.
- BULTEZ (Gilles), « Redécouverte et réhabilitation d’ouvrages hydrauliques souterrains dans le parc de Marly », *Marly, art et patrimoine*, n° 1, 2007, p. 62-63.
- HEITZMANN (Annick), « Les fouilles du parc de Marly en 2013 », *Marly, art et patrimoine*, n° 8, 2014, p. 63-65.
- HEITZMANN (Annick), « Les fouilles du parc de Marly en 2014 », *Marly, art et patrimoine*, n° 9, 2015, p. 69-70.
- JESTAZ (Bertrand), *Jules Hardouin-Mansart, vie et œuvre*, Paris : Picard, 2008.
- SOULLARD (Éric), *Les eaux de Versailles*, thèse de doctorat, s. dir. G. Sabatier, univ. de Grenoble 2, 2011.



Châteaux et canaux : maîtres de l'eau, maîtres du territoire

VIRGINIE MALHERBE

Conservateur du patrimoine, chercheur au service patrimoine et inventaire, direction culture et patrimoine, sport et jeunesse de la région Bourgogne.

Résumé

Une étude sur les canaux de Bourgogne a été conduite par la région Bourgogne selon les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel, incluant des châteaux. Les canaux ont modifié leur relation à l'eau, en leur offrant de nouvelles possibilités d'exploitation des ressources naturelles de leur domaine. Ils ont aussi réorganisé les circulations en empiétant sur les propriétés. Ils ont enfin suscité l'émergence d'une nouvelle classe dirigeante issue de l'industrie, qui a repris les anciennes bâtisses.

Préambule

Il est temps de faire un pas de côté et d'aller voir au-delà du parc du château, là où passe le canal (fig. 1).

Ce colloque est pour nous l'occasion de faire le point sur un thème qui est revenu en pointillé tout au long de notre enquête sur les canaux de Bourgogne¹. Nous vous livrons ici un état de la réflexion sur le sujet. Nous prenons en compte à la fois l'ensemble des données récoltées, souvent très sommaires et quelques cas précis rencontrés au cours de l'enquête, qui éclairent d'un jour particulier une relation moins simple qu'il n'y paraît.

Pour cette communication, le mot de château est à prendre au sens très large et comme une synecdoque : un domaine foncier comprenant un édifice principal appelé ainsi.

Quels liens les châteaux peuvent-ils entretenir avec la voie d'eau qui ne fait que passer sur leur territoire ?

Au point de départ : une enquête sur les canaux de Bourgogne

Une étude sur les canaux de Bourgogne, conduite selon les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel, nous a conduits à étudier le canal de Bourgogne, le canal du Centre, le canal du Nivernais et la Seille navigable (de Louhans à La Truchère) (fig. 2). Cette étude comprenait bien entendu tous les aspects techniques liés au fonctionnement intrinsèque des canaux (fig. 3).

1. Pour toute information complémentaire, site internet : <http://canaux.region-bourgogne.fr>

► Fig. 2 : les quatre voies d'eau étudiées en Bourgogne : la Seille, les canaux du Nivernais, du Centre et de Bourgogne. (© A. Morelière, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2014.)



► Fig. 3 : l'ordinaire du canal : un déversoir (canal de Bourgogne, bief 103 du versant Yonne). (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)



Le quotidien du canal : les ouvrages hydrauliques

Les voies d'eau artificielles offrent un champ passionnant pour la physique hydraulique et les recherches sur les matériaux. Mais il serait absurde de réduire un canal de 242 km, soit la longueur du canal de Bourgogne, à un problème de robinets. Un ouvrage technique en réseau ne se comprend que dans les relations qu'il entretient avec le territoire qu'il traverse. Et c'est encore plus vrai après deux siècles d'existence. Aussi un volet de l'enquête s'est-il attaché à tous les éléments du patrimoine en proximité de la voie d'eau, liés de manière évidente ou non à son existence. De fait, un certain nombre de châteaux possèdent des domaines fonciers attenants à la voie d'eau ou des bâtiments en proximité immédiate de cette dernière.

Le recensement, conduit sur l'ensemble des voies navigables étudiées, a fait émerger une cinquantaine d'édifices nommés « châteaux » sur les cartes ou dans les archives, sur les 1 700 items que compte aujourd'hui la base de données des canaux². Ces chiffres donnent une idée de l'importance très relative des châteaux dans une enquête portant sur les canaux. Ils sont, pour la plupart, antérieurs au canal et les liens entretenus ne paraissent pas aujourd'hui évidents. Sans doute un tel sujet de colloque proposé au tout début de l'étude n'aurait pas retenu notre attention. Mais... cette thématique a ressurgi au fil des recherches, tant dans les archives que sur le terrain.

2. Les fiches sont versées sur les bases de données du Ministère de la culture et de la communication : « architecture et patrimoine ».

Points de rencontre

On peut apercevoir des châteaux au détour des archives des canaux réparties à la fois aux archives départementales et dans les différentes subdivisions de Voies navigables de France (VNF), gestionnaire des infrastructures.

1. Il existe de gros dossiers renfermant les réclamations et problèmes des droits d'eau des moulins faisant partie de domaines seigneuriaux. En effet, les droits d'eau des moulins dits « fondés en titre » priment sur ceux de la navigation. Les moulins étaient des points névralgiques de l'organisation d'Ancien Régime. Qualifiés par un historien des moulins de « source de revenus et de subsistance³ », ils sont peu à peu installés par les seigneurs sur les rivières, les bras morts et les étangs du bassin de la Seille dès le milieu du Moyen Âge⁴. À Loisy (fig. 4 et 5), les archives donnent la date de 1386. Mais tout laisse supposer qu'ils ont été présents plus tôt puisqu'ils sont liés aux châteaux.

2. Les limites et les noms des propriétaires des terres sont indiqués sur les plans de bornage des canaux. Chaque voie d'eau est l'occasion de créer un nouveau domaine public fluvial qui est nécessairement taillé dans d'autres propriétés. Il convient donc de le délimiter précisément. On possède un ensemble complet des années 1860 sur le canal de Bourgogne. Celui du canal du Centre est incomplet. Les plans ont été dressés plus tardivement pour le canal du Nivernais (fin du XIX^e siècle)⁵.

3. FARION (Vincent), « Histoire des moulins et meuniers, canton de Verdun-sur-le-Doubs (71) », *Trois rivières*, n° 62, 2004, p. 6.

4. PONSOT (Pierre), *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Louhans*, 1984, p. 21.

5. Canal de Bourgogne : plans conservés aux AD Côte-d'Or (désormais ADCO), SM 22 080 et chez VNF-Direction Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre. Canal du Centre : quelques bribes et Seille : plusieurs plans, chez VNF-direction Centre-Bourgogne, subdivision de Montceau-les-Mines. Canal du Nivernais : VNF-direction Centre-Bourgogne, subdivision de Corbigny.



▲ Fig. 4 : château de Loisy (la Seille). (© J.-L. Duthu, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2010.)



▲ Fig. 5 : moulin de Loisy (La Seille). (© J.-L. Duthu, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2010.)

3. Ils apparaissent aussi dans l'histoire des canaux, induisant un positionnement du propriétaire pour ou contre le tracé de la voie d'eau.

Voici comment Huerne de Pommeuse raconte l'intérêt d'un propriétaire de la fin du XVII^e siècle pour l'aventure des canaux.

« M. de Louvois, devenu propriétaire des terres de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc, qui devaient être traversées par le canal de Bourgogne, voulut le faire établir. Il en fit faire la visite par M. Delacour, ingénieur et directeur des fortifications, qui constata dans son rapport qu'il n'y aurait pas assez d'eau. Cet avis fut confirmé lorsque Colbert eut acheté la terre de Seignelay, et qu'il eut fait visiter les eaux affluentes par les ingénieurs les plus habiles⁶. »

6. HUERNE DE POMMEUSE, *Des canaux navigables...* p. 359.

4. Et sur le terrain, les châteaux se distinguent de la voie d'eau ou depuis le chemin de halage (fig. 7). Certains aménagements ne laissent pas de doute quant aux liens qui les unissent (fig. 6).

Ce bassin muni de vannes borde le mur du château de Nogent-lès-Montbard (fig. 8). Des plans du canal des années 1860 indiquent un réseau hydraulique lié à ce domaine et débouchant dans le bief 63 du versant Yonne⁷. Dans le parc, un bassin de forme arrondie, collectant les eaux de plusieurs sources, alimente une rigole qui vient baigner un lavoir. Les eaux de ce lavoir sont

7. VNF-Direction Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre.



▲ Fig. 6 : chateau de Cheney ; canal de Bourgogne, bief 98 du versant Yonne. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)



► Fig. 7 : « chateau de Roche, pont sur le canal du Nivernais, bief 32 du versant Loire à Champvert. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)

évacuées de l'autre côté du mur donnant sur le canal, dans notre bassin le long du chemin de halage et se déverse dans le canal au moyen d'un aqueduc passant sous le chemin de halage. Un grand portail en métal offre un accès privilégié à la rive. Le chateau de Nogent-lès-Montbard et son vaste parc (canal de Bourgogne) appartenait, dans le courant du XIX^e et au début du XX^e siècle, à la famille de Chastellux⁸.

Une réflexion plus globale s'imposait, pour réunir et ordonner tous les fils épars du sujet. Nous proposons d'étudier les relations entre châteaux et canaux en essayant de comprendre en quoi ces derniers ont modifié les domaines des châteaux. Les châteaux sont maîtres de l'eau sur leur territoire pendant longtemps. Comment s'est organisé le passage d'un canal induisant *a minima* un bouleversement des systèmes hydrauliques préexistants ?

8. MICHELERNE, « Monographie de Nogent-lès-Montbard »... p. 19.



◀ Fig. 8 : bassin recevant les eaux du parc du chateau de Nogent-lès-Montbard avant de les rejeter au canal ; canal de Bourgogne, bief 63 du versant Yonne. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2011.)

Retour vers le XVIII^e siècle : les châteaux maîtres de l'eau

Contrôle de la voie d'eau : péages, pêcheries et moulins

La place du chateau est souvent déterminée par celle d'une rivière : la Seille nous donne plusieurs exemples de choix. Le chateau de Branges n'apparaît que sur certains plans de la fin du XVIII^e siècle (fig. 9 et 10), sous la forme d'une simple mention : « limites de l'ancien chateau ». Une forteresse était installée sur une île de la rivière. Démantelée depuis le Moyen Âge, elle n'est plus du tout perceptible sur le terrain. Elle commandait les moulins voisins qui lui ont survécu et ont prospéré. À Loisy, le chateau domine le coteau surplombant l'eau (fig. 4 et 5), alors que le moulin est en contrebas.

« [...] les anciens mollins dudit Loisy qui étoient au bas du village de Nyorde sur la rivière de Seille estant tombez en ruine, ledit seigneur Anthoine de Bretagne en fit establir d'autres qui sont ceux lesquels sont présentement en estat pour la commodité et utilité de tous les justiciables, pour raison de quoy tous les dits justiciables ont consentis qu'ilz fussent bannaulx, comme ilz y consentent encore par cette, en sorte qu'aucuns d'iceux ne peut aller moudre ses graines, battre ses chanvres, ni fouler ses draps ailleurs, à peine de trois livres cinq solz d'amandes pour chacune contravention, moyennant quoy le musnier ou fermier desdits moullins est obligé de moudre, fouler et faire battre les graines desdits justiciables vingt-quatre heures aprèz qu'ilz sont arrivés ausdicts moullins et foulon, préferablement à tous les autres⁹. »

Ce document est une copie d'un extrait d'un document d'Ancien Régime détaillant les possessions du seigneur de Loisy, en particulier de ses droits liés à la rivière.

Moulins, pêcheries et jouissance des bords de la rivière fonctionnent bien en interaction avec le chateau, qui en est sans conteste la tête pensante et dominante.

9. Extrait du dossier du moulin de Loisy. Document consulté chez VNF, à Montceau-les-Mines.



▲ Fig. 9 : moulins de Branges (La Seille) (© J.-L. Duthu, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2010.)

▼ Fig. 10 : un projet pour l'emplacement du site d'écluse du Branges. Dans l'angle en bas à droite : mention « mur de l'ancien château » (fin XVIII^e siècle, La Seille, VNF – Direction Centre-Bourgogne, subdivision de Montceau-les-Mines) (© J.-L. Duthu, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne 2010.)



Une maîtrise ostentatoire : les canaux de jardin

À un usage domestique de l'eau s'adjoint l'irrigation, utile pour le jardin vivrier mais qui peut devenir ostentatoire pour un jardin digne d'une existence princière, déployé autour de la résidence. Fontainebleau en est un des exemples les plus étudiés. Les canaux de drainage, installés dès 1535, ont aussi une fonction esthétique. Dans une autre partie du jardin, « un canal rectiligne, creusé entre deux allées plantées bordait le jardin dans sa plus grande longueur, le long de l'étang¹⁰. » Ce goût s'affirme à partir de 1550. Il invite à l'innovation et à la mise au point de systèmes hydrauliques performants. Il impose des tracés rectilignes et réguliers. Le succès des fontaines conduit à faire progresser la science hydraulique. On peut constater ce progrès sur les plans bien connus d'Androuet du Cerceau, concernant le château d'Ancy-le-Franc.

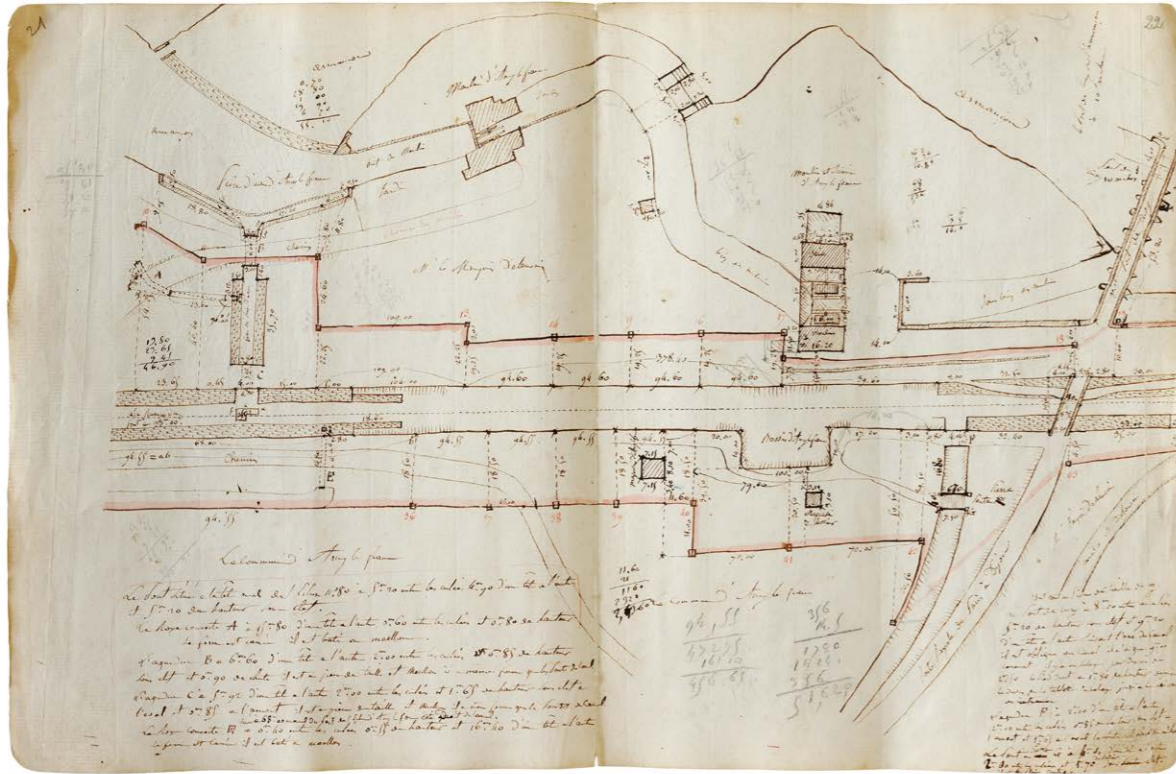
Le passage du canal de Bourgogne oblige à réorganiser l'hydraulique des jardins. Des cahiers préparatoires à des plans de bornage¹¹, indiquent les modifications subies par le parc, coupé par la voie d'eau (fig. 11, 12 et 13). Il faut même construire un moulin sur la berge du canal, en complément de l'ancien édifice dépendant du château, sur l'Armançon. À noter que des vestiges d'un lavoir, probablement édifié dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sur la rive gauche du canal, font face au château.

10. BOUDON, « Jardins d'eau... » p. 139.

11. VNF-direction Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre.

▼ Fig. 11 : château d'Ancy-le-Franc ; canal de Bourgogne, bief 81 du versant Yonne. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)





▲ Fig. 12 : extrait d'un cahier manuscrit de 1836 destiné à établir les plans de bornage du canal de Bourgogne au niveau d'Ancy-le-Franc. Bief 82 du versant Yonne : en bas à droite, les limites du parc du château. Sont présents le moulin neuf, établi après le passage du canal et le moulin Vieux. VNF – Direction Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)



▲ Fig. 13 : moulin neuf d'Ancy-le-Franc ; canal de Bourgogne, bief 81 du versant Yonne. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)



▲ Fig. 14 : ancien château de la Motte-Bouchot ; canal du Centre, bief 05 du versant Saône-Méditerranée. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)

Quel accueil et quelles transformations à l'arrivée du canal ?

Une arrivée provoquée et attendue de longue date

L'arrivée d'une voie d'eau artificielle est attendue par les maîtres des châteaux qui souhaitent développer leur domaine dans le cadre d'une pré-industrie. On trouve plusieurs exemples de ces tentatives sur les canaux.

À partir de 1760, Le Tellier de Louvois, marquis de Courtanvaux et propriétaire d'Ancy-le-Franc (fig. 11) installe une faïencerie à côté du château. Elle périclité rapidement¹² et ferme peu après 1813.

12. BITON, *La faïencerie...* p. 25-34.

La vallée de la Dheune (canal du Centre) en fournit un autre exemple : plusieurs forges tentent de se développer à cet endroit. Celle du Creusot est promise à une belle postérité. Le propriétaire du château de La Motte-Bouchot (fig. 14) veut installer une forge dans le moulin de l'ancien château lui appartenant. Un maître de forges est attesté sur le site mais l'installation périclité, à cause des difficultés d'acheminement des matières premières et d'évacuation des productions.

Des sacrifices

Une partie des propriétés (prés, parcs...) est préemptée par l'État pour constituer le territoire du canal. Cela n'est pas toujours bien accepté. Le domaine du canal est prévu pour être érigé en fief, à l'instar des domaines seigneuriaux. Il perd bien entendu ce statut avec la Révolution.

Au début du XIX^e siècle, M^{me} Buffon-Daubenton, héritière des forges de Buffon avait réclamé la construction d'un pont pour desservir la « petite forge » dont l'ingénieur du canal de Bourgogne Charles Forey avait effectivement dressé les plans en 1814-1815¹³. Voici en quels termes elle se plaignait du canal en janvier 1815 dans une lettre adressée au préfet de Côte-d'Or :

13. ADCO, XIII S 1 a / 96.

« L'établissement du canal de Bourgogne, Monsieur, me cause le plus grand préjudice, sans que par la suite ce canal puisse m'être d'aucuns avantages puisque

le fer qui se fabrique dans mes usines se vend en totalité dans le pays. Indépendamment de la division de mes propriétés, de la privation que j'éprouve d'une grande étendue de terrains précieux, de la difficulté de l'exploitation de mes fermes, il est certain, Monsieur, que le canal qui est ouvert aujourd'hui reçoit la presque totalité des fontaines qui descendaient dans mes biefs et qu'ainsi mes deux forges éprouveront tous les ans un excédent de chômage de plusieurs mois. Enfin il est reconnu que toutes communications vont être interceptées avec l'une de mes usines appelée La Petite Forge.

Il est dans l'intérêt du gouvernement sans doute, de diminuer autant que possible le dommage que le canal me cause puisque par là on diminuera les indemnités que j'ai incontestablement le droit de réclamer [...] Quelle que soit la qualité de l'indemnité qui me sera attribuée, elle ne sera jamais pour moi un dédommagement suffisant. Tel est aussi le motif qui m'a déterminée à solliciter la construction d'un pont en avant de la Petite Forge de Buffon¹⁴. »

14. *Ibid.*

Nièce de Daubenton et seconde épouse du fils de Buffon, Georges-Louis, guillotiné en 1794, Élisabeth-Georgette Buffon-Daubenton était devenue propriétaire des forges après le décès de son mari. Le pont dont il est ici question reliait la « petite forge » à l'ancienne route de Paris à Genève (ex N 5, actuelle D 905). Il a depuis été démantelé et a perdu son tablier.

Les châteaux d'Ancy-le-Franc (canal de Bourgogne), de Châtillon-en-Bazois (canal du Nivernais), comme d'autres, se voient ainsi amputés d'une partie de leur parc et doivent revoir leurs aménagements hydrauliques.

Des gains

Des compensations leur sont offertes.

Ponts

M. de Mac-Mahon, propriétaire du château d'Éguilly (fig. 15), demande à l'administration « qu'il soit construit un pont sur le canal de Bourgogne au point où il est rencontré par un chemin vicinal qui passe devant son château ». Il propose aussi de refaire à ses frais le pont sur l'Armançon au débouché du précédent. Le directeur des Ponts et Chaussées autorise l'établissement de ces ponts le 20 juin 1828¹⁵.

15. ADCO, XIII S 1 a / 130.

À Châtillon-en-Bazois (fig. 16) (canal du Nivernais), une ancienne maison forte du XIII^e ou XIV^e siècle vient défendre un éperon rocheux donnant sur la rivière Aron. Elle est réaménagée à plusieurs reprises aux siècles suivants. À la naissance du canal du Nivernais, la rivière est déportée à l'arrière de l'éperon rocheux, pour créer un canal privatif pour l'arrosage des jardins. Le parc à l'anglaise, ainsi que le jardin côté canal agrémenté d'une serre, a été dessiné par Lavenne de Choulot vers 1830. À la fin du XX^e siècle, un jardin contemporain est aménagé côté canal en taillant les buis en moutonnement selon un concept développé par Jacques Wirtz et en créant des miroirs d'eau géométriques pour une exposition de fontaines et de sculptures de François Stahly et de Pol Bury¹⁶.

16. RAT-MORRIS (Viviane), *Dossier de présentation pour le label « Jardin remarquable », Monuments historiques, DRAC Bourgogne.*



▲ Fig. 15 : château d'Éguilly. À gauche, en arrière-plan, pont sur le bief 13 du versant Yonne du canal de Bourgogne. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2012.)

▼ Fig. 16 : château de Châtillon-en-Bazois, séparé de ses jardins et viviers par une route ; canal du Nivernais, bief 15 du versant Loire. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)



Une nouvelle organisation

Le passage du canal donne l'occasion de revoir entièrement le réseau hydrologique et de le contrôler, autant qu'il est possible. Le canal n'est pas seulement une autoroute qui passe et coupe en deux ce qui était auparavant réuni, il est aussi un système pour organiser l'eau sur l'ensemble d'un bassin versant. En conséquence, les droits d'eau passent par lui, et, de fait, par l'État.

Voici quelques échos des relations entre canaux et châteaux qui nous parviennent au travers des documents d'archives.

► Fig. 17 : château de Digoine en arrière-plan du bief 19 du versant Loire-Océan ; canal du Centre. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)



Quels points de rencontre ?

En dehors des demandes de ponts, des requêtes plus importantes sont faites pour des infrastructures industrielles. En février 1825, le marquis de Louvois, propriétaire du château d'Ancy-le-Franc (fig. 11, 12, 13), demande l'autorisation d'ouvrir un petit canal d'embranchement pour le transport des produits du haut fourneau de ses forges. Les travaux sont exécutés sous l'inspection des ingénieurs du canal de Bourgogne¹⁷. Vers 1840, l'usine des forges d'Ancy-le-Franc se composait d'un haut fourneau, d'un wilkinson, de six fours à pudler, de deux fours à réchauffer et de trois trains de cylindre. Elle employait 500 ouvriers et 30 enfants pour fabriquer des rails et des poutres métalliques. En 1842, le marquis de Louvois installe une puissante machine à vapeur de 80 chevaux. Les forges d'Ancy-le-Franc ont commencé à décliner après 1863. Elles ont fermé en 1886¹⁸.

D'autres demandes sont relatives à des moulins. Le plus souvent, elles concernent des problèmes de hauteur d'eau.

Le château de Digoine (fig. 17) possède depuis longtemps un moulin sur la Bourbince, présent sur la carte de Cassini (premier propriétaire attesté en 1695). L'actuel moulin est construit au XIX^e siècle par Marmorat, meunier à Digoine¹⁹. Le cadastre napoléonien de 1828²⁰ indique clairement que seuls le moulin-logis et les écuries du meunier étaient construits. Le four est postérieur : il est indiqué sur un plan de 1858²¹. Il n'y avait pas encore de barrage visible sur la Bourbince en amont de la roue, ni de pont. Le chemin d'accès était en aval de l'ensemble. Le moulin aurait disparu dans un incendie à la fin du XIX^e siècle, ce qui explique la différence entre les constructions anciennes et plus récentes. Le bâtiment principal du moulin, détruit, a été remplacé par un autre, mais ses deux annexes sont restées.

17. AN, F14 7077.

18. Service éducatif des Archives départementales de l'Yonne, n° 15, *Révolution industrielle*.

19. DESCHAR, *Canton de Palinges...*

20. ADSL.

21. « Plan du canal du Centre, entre la prise d'eau de Digoine et l'aqueduc du moulin de Digoine », dressé par le conducteur des Ponts-et-Chaussées Derain? (signature illisible) le 17 septembre 1858, VNF, Direction centre-Bourgogne, subdivision de Montceau-les-Mines.



▲ Fig. 18 : château de Cuncy ; canal du Nivernais, bief 44 du versant Seine. (© P.-M. Barbe-Richaud, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)

Les parcs de châteaux demandent des droits d'eau pour leur propre usage.

Les douves du château de Cuncy (fig. 18) sont comblées dans les années 1830 lorsque le cours de l'Yonne est détourné pour creuser le canal du Nivernais. Dressé en 1835, un état des ouvrages effectués sur le canal du Nivernais nous apprend qu'un aqueduc a été construit : « Cet aqueduc est fait dans la digue d'amont du canal et est destiné à alimenter l'abreuvoir des cours du château de Cuncy [...] sous la surveillance immédiate de l'écluseur de Quincy²². » Situé sur la rive gauche du canal, le château se compose d'un donjon couronné de mâchicoulis et flanqué à l'ouest d'un corps de logis du XV^e siècle. Deux ailes de part et d'autre datent du XVII^e siècle. À l'extérieur de l'enceinte subsiste la chapelle qui servit d'église paroissiale jusqu'en 1830.

Apparaît dans les archives une « prise d'eau établie en 1846 dans la Brenne²³ ». Construite avec des matériaux locaux par Charles Soupé, d'Aisy, elle donne lieu à des réclamations de la part de M. de Chastellus, propriétaire du moulin de Nogent-lès-Montbard (canal de Bourgogne), dont le fonctionnement est remis en question. Sur le plan du linéaire des années 1860²⁴, le moulin est désigné par le terme d'« usine à ciment ».

L'ensemble est situé sur la rive droite et s'étend jusqu'en aval de l'écluse 63. Du moulin, situé en amont du pont, il reste un grand bâtiment en moellon avec chaîne d'angle en pierre de taille, avec toiture à croupe, couverte de tuiles mécaniques et plates. Le système hydraulique est en partie conservé à l'arrière. Le bief de ce moulin donne naissance à une rigole longeant le bief 63 et régulée par une vanne. Un déversoir à deux vannes permet de contrôler le débit du canal. L'ouvrage est signalé, côté canal, par un garde-corps en métal. Déversoir du canal et rigole parallèle sont réunis dans une rigole perpendiculaire au canal qui rejoint la Brenne. Une partie de l'eau peut poursuivre son chemin dans une autre rigole, qui longe le canal et permet, au besoin, d'alimenter le bief 64, juste en aval de l'écluse 63.

22. AN, F14 6984.

23. ADCO, XIII S 1 a / 167 et b/35.

24. VNF-Direction territoriale Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre.

Développement des châteaux

Quand l'industrie se développe, ses propriétaires rachètent les châteaux en proximité des usines et voies d'eau et réhabilitent les lieux.

25. Canal du Centre, commune de Palignes, Saône-et-Loire.

26. MOUILLEBOUCHE, MAERTEN, *L'habitat fortifié...*

27. ADSL.

28. *Annuaire de Saône-et-Loire* de 1856.

Au Montet²⁵, les archives mentionnent un site castral depuis le XI^e siècle. Le château avec son moulin, a appartenu à la famille d'Amanzé (Moyen Âge et Renaissance), puis au XVIII^e siècle à la baronnie de Digoine, achetée par les de Reclesne en 1700²⁶. Au XIX^e siècle, plusieurs usines s'installent à Palignes, le long du canal et dans l'ancien moulin, exploitant les argiles locales. Le château est d'abord devenu la demeure des maîtres de la forge, puis de la poterie, installée en face, au moulin du Montet. Le cadastre napoléonien²⁷ montre en 1828 un corps de logis en L flanqué de deux tours d'angle rectangulaires au nord. Les communs étaient situés à l'est du logis et sont toujours en place. Lorsque le domaine est vendu en 1850, il est racheté par le maître de la poterie Louis Ruault, puis reconstruit. « L'ancien château seigneurial qui existait au Montet a fait place à une habitation élégante, occupée par le propriétaire de la fabrique de poterie [...] »²⁸.

Le domaine de La Motte, à Saint-Bérain-sur-Dheune, appartient à Henri de Rochemont vers le milieu du XVIII^e siècle. Au début du XIX^e siècle une verrerie de vitres et bouteilles est installée sur ce domaine. Les sources ne s'accordent ni sur les dates ni sur les propriétaires des lieux, car le domaine est vendu une première fois, puis une seconde, avant 1840, aux mines de Blanzay. Le cadastre napoléonien de 1829 montre un ensemble de bâtiments : le château, la verrerie sont bien visibles ainsi que le pavillon du concierge (fig. 19). Plusieurs bâtiments formant un angle entre les deux maisons ont aujourd'hui disparu (ferme ou autres ateliers). Le château actuel est construit dans cette période en peu de temps par l'un des trois propriétaires qui s'y succèdent²⁹. Il sert alors de résidence aux directeurs des Mines. En 1854, la société des mines de Blanzay réalise à la Motte-Saint-Bérain la première fabrication d'agglomérés française : le procédé employé était la presse hydraulique, avec un lavoir qui permettait de préparer le charbon entrant dans la composition de ce matériau. Cette fabrication sera par la suite transférée à Montceau à l'usine dite Lavoir des Chavannes. Au début du XX^e siècle, les cartes postales anciennes montrent un ensemble composé d'un logement patronal (château, 1838 ?), flanqué à sa gauche d'une maison de gardien (maison du concierge, XVIII^e siècle ?) et à sa droite d'un grand atelier (ancienne verrerie, 1822 ?), puis d'un ensemble de logements ouvriers et bureaux. Une légende précise même qu'il s'agit des bureaux de la Motte.

Rien...

Parfois, nous n'avons pas d'information sur les relations avec le canal, malgré les modifications significatives apportées par la voie d'eau. À Saint-Rémy-lès-Montbard, il existe toujours un château en partie médiéval. Il était autrefois directement relié avec le village par un pont qui a disparu au moment du percement du canal de Bourgogne. Cette coupure forte a certai-

29. FYOT, « Trois fiefs sur la Dheune... »



◀ Fig. 19 : château de la Motte-Saint-Bérain ; canal du Centre, bief 18 du versant Saône-Méditerranée. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2013.)

nement donné lieu à des réclamations ou à des discussions, mais les archives du canal de Bourgogne n'en gardent pas de trace. C'est la même chose pour Cheney (fig. 7). Un château construit vers 1770 pour Antoine-Pierre Crespin Quatrefoux de La Motte est racheté par l'hôpital de Tonnerre en 1973 et reconverti en aérium. Un portail donnant sur la voie d'eau permet un accès secondaire au domaine. Une rigole d'alimentation en provenance du parc alimente le canal de Bourgogne en aval du site d'écluse 98 du versant Yonne.

Les choses ne se sont sans doute pas passées sans tractation de part et d'autres.

Conclusion

Si le passage des canaux a constitué un bouleversement hydraulique, il a aussi impacté les relations des châteaux à l'eau : le droit d'eau, qui appartient longtemps au domaine seigneurial, revient officiellement à l'État.

Les éléments apportés par l'enquête sur les canaux ouvrent des voies de recherche à explorer, afin d'éclairer à la fois sur le devenir des propriétés et sur le tracé de la voie d'eau.

► Fig. 20 : château de Longecourt, grilles du parc donnant sur le bief 43 du versant Saône du canal de Bourgogne. (© T. Kuntz, Service Patrimoine et inventaire, Région Bourgogne, 2011.)



La question des domaines touchés par le passage de la voie d'eau lors de l'établissement des projets à la fin du XVIII^e siècle. Quelles réactions ? Quelles demandes ? Quelles attentes de la part des propriétaires ? Quelles pressions ?

Quelle évolution (liée au canal) des propriétés au cours du XIX^e siècle ? Les indices relevés ici laissent penser qu'elles furent diverses. Peut-on davantage les préciser ? Y a-t-il des traits spécifiques ?

Quelles relations entre propriétaires fonciers et puissance publique entre la fin du XVIII^e siècle et le XX^e siècle ?

Il semble enfin qu'une autre problématique peut aujourd'hui émerger, plus contemporaine, à travers le regard porté d'une part sur les châteaux et d'autre part sur les canaux. La notion de patrimoine s'élabore au moment de la construction des canaux, alors considérés comme des outils industriels. Aujourd'hui, châteaux et canaux sont en passe de faire partie de cette même catégorie d'objets patrimoniaux.

Quelles relations entre voie d'eau et châteaux au moment où les chemins de halage, reconvertis en pistes cyclables, connaissent un incroyable succès ? Les canaux servent de porte d'entrée pour le tourisme et apportent de nouveaux visiteurs aux châteaux à la fois lieux de mémoire et objets de visite.

Quelles implications ce regard contemporain a-t-il sur les monuments considérés ? (Fig. 20)

Bibliographie

- BITON (Robert et Sylvie), *La faïencerie de Fulvy et la faïencerie dite du château d'Ancy-le-Franc*, Clamecy : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Musées d'art et d'histoire d'Auxerre, 2001.
- BOUDON (Françoise), « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », in : GUILLAUME (Jean), *Architecture, jardin, paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV^e et XVI^e siècles*, actes du colloque tenu à Tours du 1^{er} au 4 juin 1992. Picard, 1999.
- DESCHAR (Arnaud), *Canton de Palinges*, Mâcon : Conseil général de Saône-et-Loire, 2004.
- FYOT (Eugène), « Trois fiefs sur la Dheune ; Saint-Bérain, La Motte-sur-Dheune et la Motte-Vouchot », *Mémoires de la Société Eduenne*, t. 38, 1910, p. 325-353.
- HUERNE DE POMMEUSE (Michel), *Des canaux navigables considérés d'une manière générale*. Paris : Huzard-Courcier, 1822.
- MICHELERNE (René), « Monographie de Nogent-lès-Montbard », *Bulletin de la société archéologique et biographique de Montbard*, 1913.
- MOUILLEBOUCHE (Hervé), MAERTEN (Michel), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale*, base de données sur cédérom, 2011.



Patrimoines et continuité écologique : problématiques d'étude, de protection et de conservation

SYLVIE LE CLECH

Conservatrice générale du patrimoine, directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire

FRÉDÉRIC AUBANTON

Architecte urbaniste en chef, conservateur régional des monuments historiques (DRAC Centre-Val de Loire)

Résumé

En quoi les problématiques traitées par les services patrimoniaux d'une Direction régionale des affaires culturelles en charge des études, de la protection juridique et du contrôle scientifique et technique sur les opérations d'archéologie ou de restauration des monuments historiques, sont-elles concernées par la mise en œuvre de la continuité écologique, portée par les mesures issues du Grenelle II de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en date du 30 décembre 2006, intégrée en application d'une directive cadre européenne de 2000, qui fixe des objectifs à atteindre pour 2015 ? Poser la question revient à rechercher ce qui, dans les outils juridiques du Code du patrimoine, associés aux savoirs professionnels, entre en relation avec des outils utilisés par d'autres services de l'administration. L'article propose une étude comparative entre les outils et savoirs mobilisés depuis la Révolution et conduit à une double démarche : replacer dans la durée les grandes lois réglementant les usages publics et privés de l'eau pour comprendre les modes d'action des services publics ayant précédé les DDT et les DREAL et les logiques implicites de l'application des textes. Proposer trois cas correspondant à des situations différentes en région Centre-Val de Loire. Nous mettons en évidence que les usages à favoriser ou à protéger ont évolué dans le temps dans le sens d'une accumulation et d'une complexification des logiques d'intérêts selon les acteurs (législateur, responsables de l'application, ingénieurs des services du génie rural ou des ponts et chaussées, maires, populations) et que les codes (civil, rural, de l'environnement, forestier, de santé publique) sont le reflet de ces arbitrages continus d'ajustements.

Le code du patrimoine (loi de 1913 sur les Monuments historiques, loi de 2001 sur l'archéologie) et le Code de l'Environnement (loi sur l'eau de 2006) ont un objet patrimonial d'application commun, appréhendé selon des angles qui peuvent apparaître contradictoires. L'objet partagé est constitué des ouvrages hydrauliques dont nombre ont une historicité. Dans certaines vallées, la « mise en biefs » s'est opérée entre les XII^e et XVI^e siècles, et la plupart du temps, les moulins à eau se sont généralisés entre le XVIII^e siècle et les années 1930. Leur existence matérielle est liée aux usages de l'eau, dont la nature a évolué, depuis les bassins piscicoles des abbayes médiévales, jusqu'aux miroirs d'eau aménagés pour l'agrément des châteaux des XVIII^e et XIX^e siècles, les canaux et douves des châteaux de la période médiévale ou moderne. À proximité des propriétés, moulins, barrages et seuils commandent le niveau d'eau dans les douves et bassins. Ils peuvent avoir leur bassin de retenue et complètent le dispositif castral, vu sous son angle économique et paysager. Les propriétés n'ayant pas toujours été maintenues dans les mêmes mains, on peut aujourd'hui observer une dissociation entre des moulins ou « usines », repris au cours du XIX^e siècle par des maîtres de forges, meuniers ou pisciculteurs, et l'ancien domaine seigneurial, qui a conservé le reste des ouvrages hydrauliques.

Ainsi, à l'appui du dossier du moulin de la Motte-Bucy dans le Loiret¹, un plan du 26 novembre 1857 montre le système complet formé par la distribution de l'eau autour du château et rend responsable le propriétaire du moulin de la conservation de son édifice et des repères de niveau légal d'eau. Le château, entouré de douves, est lié au moulin par une « fausse rivière », celle du Gaudin, qui alimente par dérivation, le moulin et les douves du château. Le plan permet de comprendre les enjeux de bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques, pour chacun des acteurs. Les habitants sont assurés que l'administration fixe un niveau d'eau légal et ordonne, par le règlement d'eau, au propriétaire ou à son fermier, d'ouvrir les vannes si le niveau légal est dépassé et de curer « à vif fond et à vieux bords du bief de la retenue ». Des travaux sont prescrits par l'ingénieur, sous surveillance de l'État. À défaut de respecter son règlement des eaux, le permissionnaire est déchu de ses droits et l'administration met « son usine au chômage », tout en prenant les mesures nécessaires « pour faire disparaître aux frais du permissionnaire toute cause de dommage provenant de son fait ». Ce règlement, daté du 9 février 1858, est un outil juridique usuel, précédé ou accompagné d'enquêtes, de recherches de droits de propriété sur les ouvrages et d'usage partagé de la ressource. Cette typologie est née avec la Révolution française, en 1790, 1791 et l'an VI. Notre contribution s'attache à faire un rapprochement entre ces outils anciens, et les problématiques contemporaines de la loi sur l'eau, pour replacer ce texte récent et les questions d'application concrètes qu'il pose sur les masses d'eau fonctionnellement liées à un patrimoine monumental qu'elles entourent, bordent, traversent.

Pour les textes patrimoniaux appliqués par les services du ministère de la Culture, ce patrimoine bâti, lié à l'aménagement de paysages tels que les parcs

et jardins, constitue un objet primaire directement concerné par des mesures de connaissance, protection juridique et conservation-restauration. Pour les services du ministère de l'Écologie, qui appliquent la loi sur l'eau, il s'agit d'un objet connexe car le véritable objet patrimonial étudié et protégé, est l'eau, ressource et milieu naturel pour la faune. La « continuité écologique », fille de la notion plus ancienne et plus générique de « libre écoulement des eaux », a pour objectif de favoriser la remontée des espèces et de lutter contre l'accumulation des alluvions. Sa mise en œuvre peut désigner comme obstacle des objets patrimoniaux au titre du Code du patrimoine. Se pose alors aux acteurs de l'administration comme aux propriétaires, exploitants et riverains, la question de leur entretien, conservation en tout ou partie ou élimination.

Les ouvrages hydrauliques, dont beaucoup ont disparu sans toujours générer la disparition des droits théoriques, sont estimés en France à 60 000 par l'ONEMA² et le ministère de l'Écologie. Leur valeur fluctue selon qu'on les considère comme intrinsèquement dignes d'intérêt patrimonial ou ayant un impact sur la valeur patrimoniale d'un monument qu'ils desservent et dont ils assurent la qualité paysagère ou « pittoresque ». Cette articulation les rend sensibles aux mesures contenues dans la loi sur l'eau de 2006, qui peut leur retirer tout sens par ce que leur conservation va à l'encontre du résultat recherché de continuité écologique et qu'il y a donc conflit de patrimoines, sur le fondement bien connu du *dissensus* entre nature et culture.

Comment l'Administration peut-elle appréhender ce conflit et quels sont les fondements en histoire du droit, de mesures dont la loi sur l'eau n'est que la dernière illustration ?

Une approche globale de la notion d'intérêt et d'utilité publique de ces ouvrages, soit direct (rareté technique, témoignage d'une activité de type pré-industriel disparue), soit indirect (impact de leur présence sur le monument) permet de concevoir des outils d'analyse, d'interprétation et de sélection très utiles. Ils permettent, non pas de construire une opposition systématique entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, ce qui relèverait d'une prise de position dogmatique, mais bien de concevoir et de communiquer une décision publique responsable et consciente des enjeux de société sur chacun des patrimoines.

La loi de 2006, remise dans le contexte de la succession des textes définissant juridiquement les « eaux », et créant une police de l'eau, est l'héritière de politiques publiques anciennes (ordonnance de Moulins, 1566), considérablement développées entre 1790 et 1919 et enrichies par fractions jusqu'à la rencontre entre les politiques nationales des états souverains de l'Union européenne et la mise en place de textes européens entre 1992 et 2000. Dans le même temps, on interroge les processus de patrimonialisation monumentaux, à l'œuvre des 1840 et qui aboutissent à reconnaître l'étude et la protection juridique et matérielle des ouvrages hydrauliques anciens.

Nous avons choisi de présenter ces deux démarches de compréhension des possibles conflits d'usages, en proposant une réflexion d'histoire du droit

2. Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

1. Archives départementales du Loiret (désormais ADL), 188 W 3905, cours et plans d'eau, prises d'eau, barrages et moulins : château situé sur la commune de Beauchamps. La demande de règlement concerne la construction d'un déversoir, pour éviter les inondations de prés dont se plaignent les riverains (pétition, 10 février 1857). L'ingénieur fixe le niveau légal de la retenue, ce qui permet au propriétaire de maintenir en activité son moulin. Les repères du seuil sont matérialisés sur la marche du seuil de la maison d'habitation et par une entaille sur le cerisier devant la maison.

3. Pour l'analyse juridique et historique théorique puis pratique, voir CONSEIL D'ÉTAT, *rapport public 2010 : l'eau et son droit*, Paris : La documentation française, 2010 (études et documents du conseil d'État), téléchargeable : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000255.pdf>) et la consultation, à titre d'exemples, des fonds des ADL nous ont fourni le principal matériau.

4. Compte-rendu de la visite du 16 avril 2014 (DDT Puy-de-Dôme) suite à l'intervention du 11 juillet 2013 de la DRAC Auvergne : reconnaissance du fondement en titre des ouvrages concernés par la loi de 2006 et étude de propositions communes de fixation d'un seuil de référence pour le débit d'eau, par recours à l'état statistique des moulins et prises d'eau pour l'irrigation, de 1899.

5. Groupe de travail sur la continuité écologique des cours d'eau et le patrimoine des parcs et jardins et monuments, rassemblant représentants du ministère de la Culture et représentants du ministère de l'Écologie (château de la Batisse à Chanonat dans le Puy-de-Dôme, parc de Méréville en Essonne, château de Brissac dans le Maine-et-Loire...)

6. CONSEIL D'ÉTAT, *L'eau et son droit...* p. 328.

7. On notera au fil des dossiers, la présence, d'« usiniers », dont certains sont nobles qui reprennent l'exploitation de leur domaine. Se pose alors la question du lien entre l'eau autour du château, vue comme agrément et système d'assainissement individuel, ce qui peut provoquer des conflits avec les communes, et l'eau utilisée par les mêmes pour développer une activité économique, confiée à un fermier. Pour les usiniers et les contestations des conseils municipaux, AD Loiret, 188 W 39 905, le dossier de Cernoy, (plainte du conseil municipal du 19 mars 1883 au sujet de privation d'eau pour faire boire les bêtes, du fait du détournement pour leurs biefs, par les usiniers).

et des politiques publiques d'une part, et en donnant l'illustration de cette chaîne historique d'analyse des faits par quelques cas concrets, soit d'ouvrages hydrauliques considérés comme dignes de protection, donc d'étude préalable au moins a minima, soit non retenus au titre d'une protection juridique, mais identifiés comme contributeurs au maintien de la qualité patrimoniale de monuments historiques³. Les cas d'écoles choisis proviennent des dossiers de la DRAC Centre et d'exemples fournis par la DRAC Auvergne (château de la Bâtisse⁴) et la Direction générale des patrimoines (SDMH – inspection des patrimoines)⁵.

Histoire du droit sur l'eau ; conséquences sur le patrimoine

Les usages et leurs traces

La jurisprudence sépare le droit d'usage du droit de propriété de l'eau. La question du droit d'usage est importante pour les ouvrages anciens. La Cour de cassation indique de manière constante qu'il convient de respecter le droit d'usage des riverains dits « inférieurs », qui ne sont pas tous propriétaires des ouvrages, car « l'article 644 [du code civil] ne reconnaît pas un droit illimité du riverain en amont⁶ ». Un élément d'information est intéressant pour la question des douves en eau. « Les ouvrages minimes d'apparence ancienne », ne permettant qu'un « captage intermittent », ne constituent pas un abus du droit d'usage, conformément à l'article 644 (alinéa 1), pour la Cour de cassation.

L'agriculture et l'alimentation ont généré, sous forme de traces matérielles, la présence de bassins de retenue, moulins, barrages, qui ont eu un impact sur l'environnement formé de prés et de jardins vivriers ou marâchers, de terres de grande culture. Les questions de santé publique et d'hygiène sont liées aux lavoirs communaux. Le transport et le commerce ont généré les ouvrages de canalisation et de franchissement des cours d'eau, ainsi que les aménagements de quais. La sécurité civile et donc la lutte contre les inondations ont provoqué la construction de digues et levées. L'industrie et la création d'énergie électrique ont généré moulins qualifiés d'« usines », barrages, chûtes d'eau pourvues de turbines. La reprise, au XIX^e siècle, d'une activité économique après les troubles de la période révolutionnaire, génère des travaux comme le remplacement d'anciennes structures en terre par de la maçonnerie, qui produisent de nombreux dossiers, puisque les « usiniers » doivent demander la permission aux agents de la police des eaux d'édifier ces ouvrages⁷.

Ces usages sont ceux d'une France de l'Ancien Régime et de la Révolution industrielle, et perdurent jusqu'à la mutation de la reconstruction d'après-guerre. Les usages disparaissent, l'entretien des patrimoines générés devient problématique, certains ouvrages sont déclarés juridiquement « orphelins » et les textes relatifs à la protection de l'environnement consacrent l'effacement matériel par obsolescence fonctionnelle et mauvais état

de conservation d'éléments potentiellement patrimoniaux, désignés comme obstacles à la continuité écologique⁸.

C'est à cet endroit précis des exigences de résultat à atteindre par la France en 2015, fixés par la loi de 2006, et de la diversité des moyens d'y parvenir que se situe le point de rencontre entre le Code de l'environnement et le Code du patrimoine.

Effacer un barrage conduit l'administration à faire acte d'autorité. Pour le propriétaire direct ou pour le riverain qui en subit l'impact, la nécessité de rechercher ses droits s'impose, afin que la mesure prise en application d'une loi d'intérêt général ne nie pas les droits du propriétaire⁹. C'est ainsi que les textes réglementaires et leurs commentaires consacrent la permanence du recours à un acte authentique, un titre, ou l'apport de la preuve incontestable de la présence du bien avant 1789¹⁰. Ces deux actions relèvent de la preuve de l'existence d'un droit fondé « en titre », expression figurant encore dans certaines annonces immobilières. Ce fondement « en titre », particulièrement important pour les biens situés sur des cours d'eau non domaniaux (voir infra, ordonnance de Moulins, 1566, qui définit l'inaliénabilité du domaine de la couronne), est ce qui reste de droits féodaux, non abolis en 1789¹¹, ce qui induit d'emblée dans une société démocratique une perception orientée de survivance d'une société inégalitaire dont les valeurs n'ont plus cours.

Ainsi, sur la commune de Germigny, à propos du moulin de Rigloy, dans une lettre au préfet datée du 4 octobre 1848, le meunier, propriétaire du moulin, déclare qu'il « est établi depuis un temps immémorial et l'origine de sa création est tellement ancienne que les titres qui en constataient la propriété et qui datent de plusieurs siècles avant 1790, ne donnent aucune espèce d'indice sur cette origine¹² ». Et le meunier de poursuivre sa démonstration sur la nécessité de ne pas détruire son moulin et les ouvrages qu'il comporte : « Or il est constant que la plus longue de toutes les prescriptions vient légitimer incontestablement l'existence du moulin dont il s'agit et par conséquent les droits y sont attachés [...] Les choses dans cet état, il n'y a donc plus lieu de s'occuper de la question de savoir si le moulin doit aujourd'hui ou non être maintenu, l'affirmation ne faisant aucun doute ». Le meunier gagne alors contre les habitants son droit de reprendre l'exploitation et de faire fixer un seuil d'eau acceptable par tous.

Définition juridique de l'eau

Les *Institutes* du *Corpus juris civilis* de Justinien donnent une définition de l'eau propre à alimenter des différences de points de vue entre administrés et administration, cette dernière étant chargée de régler par arbitrage clair pour tous et juste, les divergences d'appréciation des usages de l'eau, à partir de sa nature. « *Et quidem naturali jure communia sunt omnium haec : aer et aquas profluens et mare et per hoc littora maris* » ou encore « et par droit naturel, sont le bien commun de tous : l'air, l'eau s'écoulant, la mer et, pour cela, les rivages de la mer¹³ ». Des *Institutes* découle l'article 714 du Code Civil de 1804 : « il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous. Des lois de police règlent la manière d'en jouir ».

8. CONSEIL D'ÉTAT, *L'eau et son droit...* p. 33 : parmi les trois pressions humaines identifiées sur les milieux aquatiques par les problématiques écologiques (pression sur la qualité, la quantité et les écosystèmes), les barrages figurent comme perturbateurs de la qualité des eaux. Le barrage fait discontinuité mais le Conseil d'État reconnaît que « la législation essaie d'y remédier en réservant pour les cours d'eau un débit minimal qui permette en toute saison d'honorer les usages liés à la nature ». Il s'agit donc bien d'articuler deux usages devenus patrimoniaux et dignes chacun d'intérêt général, patrimoines bâtis et paysagers, patrimoine biologique, le second étant la conséquence d'une « définition des milieux aquatiques à partir des habitants et des espèces ».

9. Code civil, articles 544 et 543 : la propriété est un droit et une jouissance de services.

10. ADL, 188 W 39 905 : dans les règlements d'eau (arrêté préfectoral), la preuve que l'ouvrage existe depuis toujours est un élément majeur, particulièrement avant la loi de 1898. Dans les considérants, voir l'expression « est construit depuis un temps immémorial ».

11. Se reporter au document de la Mission inter services de l'eau de Lorraine, *Guide de l'eau, Les droits fondés en titre*.

12. ADL, 206 W 47 042 C (Ponts et chaussées, service vicinal).

13. *Codex justinianus, Liber II, Titulus I, « de rerum divisione »*, *Institutes*, 529.

14. L'eau relève de l'adage : « *Res mobilis, res vilis* ».

15. CONSEIL D'ÉTAT, *L'eau et son droit...* p. 51.

16. *Ibid.*

Définir la propriété d'un bien fluide dans une société de propriétaires terriens sédentaires s'avère donc délicat¹⁴. Si l'eau est immobile (bassins, douves, miroirs...) le régime juridique de cette eau « est attiré par le régime de propriété du lieu qui l'accueille¹⁵ ». Quand l'eau ruisselle ou court, le droit de propriété de ce bien qui court d'un riverain à l'autre « prend, en étroite relation avec la propriété des lieux traversés, la forme atténuée d'un droit d'usage, relatif, ou d'une servitude de passage¹⁶ ».

Applications du droit par l'administration

Le rôle de l'État a donc toujours été dominant dans la gestion des cours d'eau. En effet, si l'eau n'appartient à personne et n'est définie que comme un accessoire des propriétés qu'elle traverse ou borde, et si sa jouissance particulière est définie par rapport aux usages autorisés par l'administration, on voit mal comment les riverains, propriétaires de châteaux aux douves en eau, aux cascades pittoresques, aux miroirs d'eau romantiques, mais aussi « usiniers », meuniers, producteurs d'électricité, pisciculteurs, transporteurs de matériaux ou de voyageurs, lavandières ou agriculteurs, pourraient coexister sans faire valoir des intérêts particuliers contradictoires.

Arbitre et expert sont donc les fonctions des services de l'État, héritées d'une longue tradition de procès-verbaux de récolement des ouvrages, d'approbation de règlements d'eau, de visites d'inspection d'ouvrages, de fixations de seuils minimum de débit, et de règlements de conflits pré-contentieux entre riverains.

Ainsi, « sujet complexe par nature et par culture, le droit de l'eau interfère avec de multiples disciplines et concerne autant le droit public que le droit privé¹⁷ ».

17. *Ibid.*, p. 25.

Si l'origine du conflit entre patrimoine bâti et naturel provient de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 transposée en France par la loi du 21 avril 2004 (n° 2004-338), qui fixe une obligation de résultat dans la qualité chimique et biologique, ce résultat est, dans ses solutions techniques, laissé à la faculté qu'ont les États d'adapter la notion de « bon état chimique et biologique » et de faire des dérogations. La question centrale demeure donc, comme dans au XIX^e siècle, dans la qualité de la prestation technique et scientifique apportée par les services de l'État et leurs opérateurs pour atteindre un objectif théorique. C'est un élément essentiel lié au pouvoir d'appréciation du fonctionnaire et à son corollaire, l'erreur manifeste d'appréciation. La question d'application du droit est donc liée à celle de la mise en œuvre de savoirs professionnels, plus ou moins entretenus dans l'administration depuis le XIX^e siècle, sur la capacité de « gouverner les eaux courantes¹⁸ ».

18. INGOLD (Alice), « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle », *Annales ESC*, 2011, p. 69-104.

Le droit encadre une compétence essentiellement liée à la qualité d'un raisonnement cartésien et expérimental où des compétences diversifiées seront mobilisées. Sans la mise en œuvre de ce raisonnement dont sont redevables les fonctionnaires envers les usagers, il n'y a pas de sécurité juridique possible quand on passe de la conception de la législation à son application.

Il y a donc, comme au XIX^e siècle, place pour la prolifération des contentieux puisque tour à tour, le propriétaire, le maire ou le conservateur du patrimoine saisi par une association, sera saisi ou se saisira, non pas de l'ensemble de la méthode de résolution du problème, mais de la seule partie qui représente ses outils.

Juridiquement, comme l'eau appartient à tout le monde, mais que son cours emprunte des terrains publics ou privés, on distinguera donc les cas où l'État est propriétaire du cours d'eau (cours d'eau dits « domaniaux ») et où il agit avec tous les droits et devoirs du propriétaire (entretien) et les cas où les cours d'eau sont dits « non domaniaux » et doivent être réglementés pour éviter une captation abusive de la ressource ou sa dégradation par des actions privatives non appropriées. Dans ce second cas, la présence parmi les parties intéressées des propriétaires est celle qui autrefois comme aujourd'hui, peut générer conflit d'usage lié à la perception que chacun des acteurs a de son rôle dans la société.

Cette dualité du régime juridique des eaux est présente dans l'édit de Moulins de 1566, qui s'applique aux eaux de surface (les seules connues à l'époque) et surtout à celles qui sont classées parmi les cours d'eau domaniaux, soumises au droit public. Le code civil de 1804 reprend cette double nature juridique et, garant des droits des propriétaires dans une France à majorité agricole, fixe le régime concernant les eaux de surface relevant du droit privé (les cours d'eau non domaniaux). La conséquence de cette partition est qu'il faut restreindre les masses d'eau inertes au profit de l'eau utilisable sur tout son cours par l'agriculture, souci qu'illustre avec constance le droit rural et la loi du 8 avril 1898, qui reste le texte de référence des grandes lois sur l'eau, matrice des logiques et des discours¹⁹.

Un conflit de patrimoines dont le fondement est ancien

Le texte fondateur des *Institutes* établit déjà le caractère patrimonial « commun » de l'eau, qui s'exporte vers l'article 714 du code civil, puis vers l'article L 210-1 du code de l'environnement, codification... de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1 772 du 30 décembre 2006 : « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation... Dans le cadre des lois et règlements *ainsi que des droits antérieurement établis*, [souligné par nous] l'usage de l'eau appartient à tous ».

Ces droits anciens, dont les textes de la pratique expliquent qu'ils résultent de la présence sur un fonds d'un ouvrage connu de tous depuis les temps immémoriaux, (en fait depuis avant la Révolution si l'on se réfère à la loi de 1898), ou par des titres qui en décrivent la teneur, sont le ferment en quelque sorte « coutumier » d'usages attachés à l'ouvrage. Ce qui est considéré ici est le décalage entre la validité théorique d'un droit lié à un usage et la survivance matérielle d'un élément qui peut faire patrimoine soit directement (moulin, barrage, seuil) soit par impact sur la qualité et la conservation d'un monument (parc, cascade, miroir, château et douves), quand l'usage est éteint.

19. *Ibid.*, p. 44. Voir aussi p. 50 « Le droit est tributaire d'une répartition des droits de propriété ou d'usage sur la ressource fixée par le code civil ».

20. Les « règlements particuliers ».

21. Cf. supra, moulin du Rigloy et infra, château de La Motte-le-Roi.

Le point de vue des propriétaires s'exprime majoritairement par référence aux droits d'usage²⁰ et de propriété²¹, même quand le bien présente des problèmes de conservation et donc de dangerosité ou fait obstacle au titre de la continuité écologique. L'administration a de son côté maintenu deux positions qu'elle doit rendre lisible dans des arbitrages qui aboutissent à des mesures perçues aujourd'hui comme des atteintes au patrimoine, dans les deux sens du terme : elle respecte les droits de la propriété individuelle, mais ces droits sont encadrés d'obligations donc limités par la nature intrinsèque de bien commun que revêt l'eau. Même le titre est considéré dans les arrêtés les plus récents comme une autorisation temporaire, lié à l'usage de la ressource. Par ailleurs, en cas d'infraction à la police de l'eau, quand le propriétaire ne respecte pas ses obligations d'entretien des berges, fonds et ouvrages, comme le veut le règlement d'eau qu'il a sollicité et fait approuver par l'administration, le retour au nom de l'intérêt général et de la nature commune de la ressource est matérialisé pendant toute la période de 1790 à 1964 par des sanctions ou mesures coercitives. Ce sont par exemple les travaux d'office, dont les travaux d'effacement issus de la loi de 2006 ne sont que des avatars.

Le nœud de l'incompréhension provient donc, non pas d'une novation juridique, mais d'un changement de paradigme dans l'esprit des textes. Avant 2006, la préservation est plutôt favorisée car elle permet la pérennité de l'usage sur lequel l'administration et les propriétaires ont trouvé un accord. Après 2006, juridiquement au nom de patrimoine naturel commun de la nation, de sa préservation en qualité et plus pratiquement au vu des difficultés financières à entretenir, l'application de la loi de 2006 peut encourager une destruction des ouvrages, sans nuance. L'omission de la phase d'étude patrimoniale et paysagère dans les impacts de la destruction, l'absence de solutions techniques de compensation à la destruction et un examen insuffisant du rapport coûts/bénéfices de l'effacement, mesures pourtant prévues par les textes de 2000-2006, forment des risques pour le patrimoine monumental.

L'expression de modes de pensée différents

Le patrimoine naturel procède d'une définition originelle uniquement collective, alors que le patrimoine monumental, porte une ambivalence de naissance. Sans à nouveau citer Victor Hugo, dont les déclarations sur l'usage et la perception du patrimoine deviennent les nouveaux poncifs de certaines manifestations commémoratives, nous souhaitons démontrer que la question du conflit potentiel entre les deux approches patrimoniales permet de réinterroger la nature hétérogène des mesures de protection du patrimoine monumental et la modestie de leur emprise sur le réel, quand elles sont impactées par des mesures non pas nationales, mais directement issues de préoccupations mondialisées.

Protéger au titre des monuments historiques est une mesure d'intérêt général prise pour reconnaître qu'un bien individualisé présente des critères

intrinsèques propres à le faire figurer sur le catalogue non clos des monuments dont la conservation relève d'un intérêt public collectif. Aussi, la mesure de protection juridique, par ce qu'elle préserve, dans une société démocratique, le droit individuel du propriétaire, peut apparaître comme relevant d'un intérêt jugé mineur ou particulier, alors que le champ de la protection des milieux naturels connaît une expansion rapide et sert des valeurs contemporaines perçues comme plus collectives. Or, en réalité, la dimension collective des politiques de protection du patrimoine est bien présente dans les textes réglementaires. L'usage de son « patrimoine » au sens premier du terme est préservé par la protection « patrimoniale » au sens du code du patrimoine, à condition que cet usage, par déviations successives, ne porte pas atteinte aux critères mêmes qui ont conduit à protéger un bien, que celui-ci appartienne à une personne morale de droit privé ou public ou à une personne physique de droit privé. Pourtant, l'existence dans le réel de cette injonction à servir un intérêt général, sans « confiscation » d'un droit individuel, n'est pas de nature à favoriser un rapport de force équitable entre la protection du patrimoine monumental et la dimension écologique des textes sur l'eau depuis 1964 au moins, et de manière plus affirmée depuis 1992.

L'eau qui court présentant un caractère collectif plus affirmé que l'eau qui entoure ou dessert un bien individualisé statique, le caractère d'intérêt général est d'emblée consenti avec plus de facilité aux textes qui valorisent dans nos civilisations l'eau, bien commun de l'humanité, qu'aux monuments particuliers, dont la dimension collective est historiquement portée par une pensée esthétique romantique, en décalage possible avec la société du XXI^e siècle.

La police de l'eau : arbitrages et contentieux

En dehors des exemples exploités précédemment, la consultation des dossiers de police de l'eau, versés aux archives du Loiret²² met en évidence, de manière pratique, les cas où les administrés ont contesté des travaux ayant eu un impact sur le niveau d'un cours d'eau parce qu'ils leur ont créé un préjudice. Dans la mesure où la loi de 2006 s'applique toujours en se fondant sur la compétence générique de la « police de l'eau », comme au XIX^e siècle, il peut se révéler utile de se reporter à des données anciennes produites dans le cadre de cette compétence. On peut ainsi relever les argumentaires des administrés, quand ils se tournent vers les agents publics pour contester des fixations de seuils ou des travaux faits en application d'un texte sur l'eau, comme dans le cas de la loi de 2006, ou pour avoir recours à son expertise protectrice de leurs droits. Ainsi, l'impact négatif sur le caractère esthétique d'un monument ou d'un jardin, mis en avant aujourd'hui dans le cadre de rapports conflictuels nés d'un arasement de barrage, est-il avancé au XIX^e siècle ? Quels sont les arguments utilisés par l'administration, pour asseoir la légitimité des travaux qu'elle prescrivait et qu'elle prescrit encore, les nouveaux objectifs visés utilisent-ils des outils juridiques et techniques

22. ADL, 188 W 39 905, 206 W 47 055.

qui font référence ? Comment les riverains sont-ils associés ? Telles sont les questions que nous avons souhaité soulever, afin de comparer les situations de conflits anciennes et celles générées par la loi sur l'eau. Apparemment, on pourrait plaider l'anachronisme de ces questions et aboutir à la conclusion qu'il est vain de vouloir comparer des contextes législatifs à plus d'un siècle de distance. Et pourtant, de manière inattendue, on observe des phénomènes de récurrence, utiles pour la compréhension de mécanismes à l'œuvre au XXI^e siècle.

Cet exercice d'archéologie du savoir démontre que le changement opéré dans les politiques publiques nationales, communautaires et mondiales s'effectue dans une tradition qui pose pour postulat que l'eau, préservée pour le bien commun, sa qualité et son contenu faunistique ou végétal, a toujours fait l'objet de mesures de concertation et d'association des riverains par l'administration.

Données techniques anciennes formant références

La rivière du Loiret compte de nombreux moulins et est bordée par des châteaux, dont les propriétaires considèrent que l'eau fait partie de la valeur de leur patrimoine. La Préfecture du Loiret, au XIX^e siècle, conserve ainsi en fond de dossier²³ d'une ordonnance royale de 1821, un règlement des eaux du prévôt d'Orléans de 1604 et cite un texte de 1777. L'ordonnance protège les propriétaires de moulins et châteaux de travaux intempestifs et recommande ensuite, dans une brochure de 1844, de ne pas pratiquer d'ouverture supplémentaire sur un ouvrage, si l'écoulement des eaux est suffisant, en se reportant au document de 1604. Le règlement de 1604 fixe pour chaque moulin le nombre de roues, leur réglage en périodes de basses et hautes eaux. L'ordonnance de 1821 établit une liste des travaux nécessaires sur les vannes et déversoirs.

Aménagement complexe de site, à vocation économique ou de villégiature : valeurs d'usage anciennes, valeurs contemporaines

D'autres fonds de dossiers identifient des traces de barrages anciens et des systèmes de « grilles (ou grill) à poissons », qui établissent l'existence d'une construction ancienne du paysage, que l'application de la loi sur l'eau peut modifier aujourd'hui si l'usage patrimonial du lieu n'est pas pris en compte au même titre que l'usage ancien, le plus souvent économique, mais qui peut aussi se doubler d'un usage de villégiature donc d'une recherche de qualité paysagère.

Ainsi, à Bois-Gibault²⁴, où l'administration effectue à la fin du XIX^e siècle, une inspection pour retrouver un ancien barrage sous la forme de « piliers à rainures », mettre en évidence la présence d'un thalweg d'étang asséché, de pilastres de brique pouvant recevoir un barrage à poutrelles, sans doute par ce que le nouveau propriétaire, un habitant d'Orléans qui possède une maison de villégiature, a besoin de faire vérifier les travaux faits quatre ans plus tôt par un certain monsieur de Puyvallée. Un dessin du paysage figure

au rapport, qui montre un paysage construit typique des petites rivières du Loiret : une rivière fait un large coude qui, par son étendue en forme de poche, est un miroir d'eau au milieu duquel se trouve une île. Donnent sur cette rivière des fossés alimentés par des sources et, fermant la poche d'eau, le « grill » à poissons, situé en aval, construit sur un radier maçonné. Il s'agit de la description de la « pièce d'eau du Billy », dont le nom ne laisse aucun doute sur l'origine antérieure au XVIII^e siècle. Nous ne connaissons pas en détail les motivations du propriétaire. En revanche, le paysage décrit là a incontestablement une valeur patrimoniale au sens que lui donne le code du patrimoine.

Dans le dossier figure une visite d'un gué en amont de la propriété du Mardereau, dont le château est entouré de douves, bassins, et est lié à un moulin. On y décrit les travaux faits en 1847 en application d'un règlement particulier des eaux de 1845, par le sieur Poterat. Le récolement des travaux fait état de la présence d'un parc et d'une cascade desservant une pièce d'eau dite « la cascade », un long canal de 10 m de large sur 540 m de long. Le canal joue le rôle de grande réserve d'eau et comporte « grill à poissons » et déversoir.

Prise en compte de la valeur des monuments et respect des droits d'usage et de propriété (1790-1898)

On a exploité l'exemple du meunier du Rigloy, qui utilisait le droit « fondé en titre » pour éviter la destruction de ses ouvrages. Toujours dans les environs de Saint-Benoît-sur-Loire, où la Loire est exploitée depuis des périodes très anciennes et où on relève de nombreux châteaux, plus anciens encore qu'en Sologne, des exemples tirés des documents d'archives peuvent expliquer des phénomènes d'évolution historique des critères de conservation ou d'élimination d'ouvrages hydrauliques. L'enquête « *commodo-incommodo* », ancêtre des enquêtes publiques actuelles, relative au moulin situé sur La Bonnée, en 1844, invite quant à elle les riverains à s'exprimer sur le niveau d'eau projeté par le permissionnaire du moulin et à déclarer si le projet est nuisible à leur bien. Il est donc ici question du respect des droits d'usage des habitants, comparés à ceux du permissionnaire. Dans ce dossier²⁵, figurent des informations plus anciennes relevant du même objet, la rivière, ses ouvrages et ses usages. On constate que la ville de Saint-Benoît-sur-Loire, comme l'indique un plan levé en prairial an X, est entourée de fossés en eau, suite à une dérivation de la rivière La Bonnée, affluent de la Loire, dans une zone située après le village de Germigny. Ce plan, réutilisé pour l'occasion en 1844 conduit en fait le lecteur vers un autre contentieux ancien, qui semble former référence et qui place le maire de Saint-Benoît en position délicate. L'édile, pour entourer d'eau sa ville, a rétabli un barrage maçonné, celui de la Grange Rouge, en 1790. Dans un mémoire au préfet de thermidor an XI, les habitants se plaignent, estimant que le glacis construit va à la fois à l'encontre de leurs droits de propriété et fait obstacle à leur utilisation de l'eau, donc à leurs droits d'usage, notions qui semblent invo-

23. ADL, 2 S 396.

24. ADL, 206 W 47 055.

25. ADL, 2 S 318.

quées de manière associée, alors que la jurisprudence actuelle les dissocie au fond. Le niveau d'eau baisse puisque l'eau est détournée par le maire pour mettre en eau les fossés. Les bêtes ne peuvent donc plus être abreuvées et les blés doivent être moulus dans des moulins situés plus loin des habitations des riverains de La Bonnée, non impactés par l'ensemble barrage, pont et glacis. Parmi les plaignants, s'exprime un ancien valet de chambre de la reine, qui a racheté à la Révolution à des châtelains sans doute dans la gêne, un château dont les douves étaient en eau avant les travaux. Le valet de chambre et sa femme s'estiment lésés par les travaux et le 15 frimaire an XI, exposent au préfet que leur bien a perdu de sa valeur. Ils avaient acheté le château de La Motte-le-Roi pour ses douves en eau, et produisent leur droit fondé en titre, un acte notarié du 25 août 1645, qui montre que l'eau autour du château fait partie des dépendances du lieu seigneurial et lui donne sa valeur. En l'an XI, Jean et Jeanne Meunier n'ont sans doute pas de vision patrimoniale au sens monumental et paysager où nous l'entendons, mais il est intéressant de constater que l'eau autour du château est une partie constitutive du domaine, qui lui donne un intérêt. Ici, le mécontentement naît à propos non pas d'une destruction d'ouvrage mais de construction. Cela ne change pas la valeur de l'argumentaire au final. En effet, la contestation naît d'un type de travaux opérés par un représentant de la puissance publique, qui est interprété par les pétitionnaires comme une menace sur leur patrimoine. Ils ont donc le choix entre l'argumentaire sur l'usage ou l'argumentaire sur le titre de propriété des eaux qui circulent ou stagnent sur leur domaine.

Les riverains des environs de Cléry font parvenir leurs réclamations au préfet, à propos du régime des eaux de la rivière du grand Ardoux, en 1895 et 1896. Le dossier²⁶ fait l'objet d'une saisine de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et se trouve examiné par le bureau de la police des eaux de la direction de l'hydraulique agricole qui rend son avis le 26 août 1896. Les plaintes concernent les crues au moment des semailles en automne et au moment des foins au printemps, ainsi que la sécheresse en été. Les riverains rendent responsables des variations de l'eau, le « débouché des ponts et surtout l'existence de pièces d'eau de dimensions étendues que divers usagers d'amont ont établies au moyen de barrages sur la rivière à la traversée de leurs domaines », mal gérées (infiltrations, lâchages d'eau intempestifs). La visite de l'ingénieur en période de sécheresse (novembre 1895), met hors de cause les retenues et bassins, mais relève que le lit est encombré de végétation et d'alluvions, par manque d'entretien et en raison du cours sinueux de l'Ardoux. L'administration récuse donc l'efficacité supposée d'un règlement général, « tant que la rivière sera dans l'état actuel » et préfère prescrire des travaux de curage. En effet, elle considère qu'un règlement général serait « une atteinte au droit des riverains de retenir les eaux dans des étangs pour leurs usages domestiques, l'élevage du poisson ou la décoration de leurs parcs [souligné par nous], droit que leur confère l'article 644 du code civil et dont l'étendue ne peut être interprétée que par les tribunaux ordinaires auxquels les intéressés doivent s'adresser, s'ils se trouvent lésés par un usage abusif ».

26. ADL, 206 W 47 055 (dossier B).

Les usages visés des cas de Bois-Gibault, du Mardereau, de Cléry et de Saint-Benoît-sur-Loire relèveraient aujourd'hui d'une conception patrimoniale, au sens du code du patrimoine, car les rivières sont liées à l'existence de propriétés seigneuriales, en Sologne en particulier, où les étangs forment ce qui reste de pêcheries seigneuriales laïques ou ecclésiastiques et où de nombreux châtelains ont aménagé, comme dans le Cher, des jardins qui utilisent des dérivations de cours d'eau ou des créations de retenues. La valeur paysagère n'est pas formulée dans ces exemples anciens comme nous la formulons actuellement. Cela n'empêche pas l'argument de l'environnement naturel construit par l'homme, en lien avec un monument, de trouver sa place. La valeur de l'eau, qui contribue à la construction d'un paysage devenu aujourd'hui « patrimonial », est ici avancée parce qu'elle fait partie de la valeur d'agrément ou symbolique d'un bien, même si cette valeur ne s'exprime que dans le cadre d'une revendication sur la nécessaire reconnaissance du droit de propriété sur l'eau qui traverse ou borde un domaine privé, ou par le respect du droit d'usage. Les valeurs, dont la signification sera vue autrement plus d'un siècle plus tard, s'expriment dans le cadre des outils juridiques génériques connus et valables à la période considérée.

Les hiérarchies d'intérêts issus de l'usage et de son partage : point constant du travail de l'administration

Un dossier de contentieux sur le moulin Mirebeau, situé sur la rivière Essonne, naît en 1941 à propos de l'abaissement du déversoir du moulin. L'affaire remonte au Conseil d'État et n'est réglée qu'en 1952. Dans le même fond de dossier, et probablement par ce que ce type de documentation permettait à l'administration de nourrir une réflexion interne sur les types de contentieux, sont conservés des exemples d'avis du Conseil d'État du recueil Lebon (1860), du répertoire Charpentier (1832) et du répertoire Deloche (1837). L'administration est soit contestée pour des travaux d'office (moulin de Mirebeau), soit c'est elle qui prouve que les ouvrages construits par les exploitants n'ont pas été autorisés et contreviennent au libre écoulement des eaux. Dans le cas d'un industriel du Finistère qui avait utilisé une arche du pont du Faou en 1860, et qui estimait que le canal de fuite ainsi créé faisait partie de son autorisation, le préfet a au contraire prescrit la destruction du canal, car elle privait la ville du Faou d'une partie de l'eau captée. Dans le cas analysé par Deloche en 1837, c'est encore un contentieux sur le niveau d'eau sur une forge vendue comme bien national qui oppose un maître de forge et la descendante du duc de la Rochefoucauld.

Timide naissance du « pittoresque » : l'après-guerre

Beaucoup plus tardivement, en 1956 et 1957²⁷, dans le cadre du règlement d'un conflit de compétence entre des industriels de Montargis et les ingénieurs du service de la navigation de Nevers, les industriels, soucieux de la qualité esthétique de la « Venise verte » du Loiret (le terme figure dans le dossier), accusent les ingénieurs du service de la navigation d'abus

27. ADL, 206 W 47 055 (dossier C).

de pouvoir. L'abaissement du niveau d'eau par effacement d'ouvrages hydrauliques fait baisser le niveau d'eau dans les canaux, qui deviennent sales, insalubres, exhalent de mauvaises odeurs et enlèvent tout charme et pittoresque à la petite ville de Montargis. Cette problématique développée par les industriels est intéressante. Pour la première fois, un abus de l'administration (les ingénieurs de la navigation ne sont pas compétents, ceux du service hydraulique le sont) est mis en évidence, et l'argument de l'attrait du paysage aquatique mis en avant. Le droit de la propriété, invoqué dans les périodes plus anciennes, n'est pas ici le seul fondement de la contestation. L'Administration est attaquée pour abus de pouvoir. La date du dossier n'est pas anodine. Elle se situe juste avant la prise en compte, en 1964, à partir de l'hygiène, question capitale pour un pays qui se reconstruit et découvre le tourisme populaire, des questions environnementales.

L'obstacle que constitue l'ouvrage : évolution des approches, du XIX^e siècle à l'après-guerre

Ces exemples différents illustrent que la question du niveau d'eau requis pour faire coexister des usages de l'eau au profit de tous est centrale dans les rapports entre l'Administration et les administrés²⁸. Tour à tour, les droits particuliers du propriétaire, de l'industriel qui utilise l'eau pour ses activités, font l'objet de mesures destinées à apporter la preuve que l'intérêt particulier, attaché à un niveau d'eau suffisant pour se servir de la force de l'eau, ne vient pas contrecarrer l'intérêt public commun qui repose sur la nature de bien commun qu'est l'eau courante et de la nécessité d'en assurer le libre écoulement. La question de l'obstacle à cette libre circulation est, d'où qu'il provienne, le nœud de ces contestations. Soit c'est la puissance publique qui crée un obstacle au non d'un intérêt que l'on devine public mais qui n'est pas perçu comme tel par les propriétaires (La Bonnée, commune de Saint-Benoît-sur-Loire, château), soit c'est un particulier qui utilise un ouvrage public construit pour un usage commun pour capter une ressource commune à son profit (le pont du Faou). Le cas du maître de forge illustre quant à lui la question des droits de propriété et de leur vérification par l'administration. L'arrêté du 18 mai 1837, Avignon contre Monisse et consorts, au sujet du domaine de la princesse de Robecq à Belesta, fait état du cas d'un domaine saisi à la Révolution et vendu au sieur Avignon, maître de forge, pour sa forge comprise dans le domaine séquestré, ainsi que d'autres usines rendues à madame de Robecq et aux héritiers du duc de la Rochefoucault, grand industriel avant la Révolution. Les deux parties font appel à l'administration au sujet du règlement d'eau, qui doit être vérifié par le conseil de préfecture. En effet, le domaine a été vendu comme bien national puis rétrocédé. Il y a conflit pour actualiser les mesures sur les ouvrages et le niveau d'eau, car les objectifs d'exploitation de l'eau diffèrent entre le maître de forge, roturier qui a acheté une forge en bien national, et des descendants d'industriels qui se sont vus rétrocéder un château, mais sans les établissements industriels qui lui étaient liés et ne sont sans doute pas en accord avec le règlement d'eau.

De la santé publique à la protection de l'environnement : le tournant des années 1950-1960

Le cas des dossiers de rivières et d'ouvrages de l'après-guerre mérite d'être cité car, tout comme au sortir de la Révolution française, la question du non entretien des ouvrages suite aux abandons durant l'exode ou « la mise au chômage » d'une usine devient centrale et c'est une problématique qui retrouve toute son actualité dans le cadre de la loi sur l'eau. Le dossier du moulin des Forbeaux²⁹ relate le cas d'une commune qui se voit interdire par la préfecture de prendre en charge à ses frais la restauration de barrages privés d'une usine en ruine, au motif que ce n'est pas de sa compétence. On reprend là l'argument selon lequel un barrage en ruine est un obstacle dangereux, non pas encore par ce qu'il empêche la restauration de la « trame verte » et de la « trame bleue », objectifs de la loi de 2006 mais par ce que les ouvrages privés du moulin de Forbeaux « ne présentent pas un intérêt public suffisant pour justifier la participation de la commune à un entretien qui paraît incontestablement fort onéreux ». Et l'Administration de conclure qu'« il appartient à chacun de prendre à ses frais toutes mesures utiles pour que les ouvrages dont il est propriétaire ne soient pas une cause d'insalubrité publique et qu'elle devra donc veiller à ce qu'il ne soit jamais ainsi du bief des Forbeaux ».

Le raisonnement qui conduit à l'effacement d'un barrage évolue donc de manière décisive après la Seconde Guerre mondiale. On conserve le fondement traditionnel issu de la grande loi de police de l'eau de 1898, qui veut que la pièce décisive, le règlement d'eau, n'étant pas respecté par le propriétaire défaillant, celui-ci est déchu de ses autorisations. Mais dans ce cas, il ne s'agit pas de prescrire des travaux d'office de restauration ou de redressement, même quand la commune propose de se substituer. C'est au nom de la salubrité publique et du coût excessif pour les finances publiques (et privées) qu'on ne restaure pas le barrage. Ce renversement de paradigme, alors même que les lois sur l'eau qui prendront en compte la protection du patrimoine aquatique ne sont pas encore promulguées, annonce un changement capital dans les approches sur l'eau, dans lesquelles les questions d'économie du projet sont avancées désormais sans détour et font partie du projet de conservation ou non d'un ouvrage, comme aujourd'hui.

Ces dossiers semblent éloigner du sujet de la loi sur l'eau *stricto sensu* mais sont utilisés ici comme un détour pédagogique pour comprendre que, dans le cas d'une mesure de travaux d'office portée par un texte réglementaire, qu'il s'agisse comme au XIX^e siècle d'industrie ou en 2006 de qualité biologique et chimique de l'eau, l'administration suit un raisonnement qui s'appuie sur des outils réglementaires anciens dans leur fondement juridique et dans leur forme. La base de l'action reste la police de l'eau. Les outils de cette police sont les règlements d'eau et autorisations délivrées pour un ouvrage identifié à un endroit précis. Ces documents ont une valeur temporaire liée à l'usage qu'un propriétaire fait de l'eau. La contre-partie du

29. ADL, 206 W 47 042 C : cours du Beauceron : ouvrages en mauvais état ou en ruine à Lions-en-Sullias, à Cerdon (Les Forbeaux).

28. Exemples dans ADL, 206 W 47 042 C (Commissariat du ministère de l'Agriculture de Sologne, 1947-1955) : dans les années d'après-guerre, la ruine des nombreux ouvrages révèle des intérêts divergents chez les communes et l'administration.

bénéfice de l'usage privatif d'une ressource commune, est que ce propriétaire doit se soumettre à un certain nombre de contrôles et vérifications de l'administration : validation du seuil d'un barrage, niveau d'eau, contrôle sur la nature de l'ouvrage réalisé et sur son adaptation technique à l'usage, contrôle sur son état de conservation et donc sur son possible défaut d'entretien, droits de propriété « en titre » authentiques montrés sur demande qui justifient l'existence et la traçabilité de l'ouvrage. Ces outils forment le contexte indispensable à connaître pour articuler une démarche de conservation patrimoniale, au sens du code du patrimoine, axée vers la conservation intégrale de la « trace » historique, et une démarche environnementale dont les objectifs et prescriptions peuvent apparaître comme percutant cette démarche patrimoniale. En se reportant à la longue histoire des rapports entre administration et administrés sur la question de la conservation, transformation ou suppression des ouvrages visés par la loi sur l'eau, on retrouve des mécanismes et des savoirs anciens qui permettent de mieux comprendre les argumentaires développés aujourd'hui dans le cadre d'une mesure d'effacement. Cette mesure peut, en réalité, par l'analyse historique, évoluer vers une simple modification de l'ouvrage ancien, qui sera donc conservé comme patrimoine encore en usage et donc restauré comme tel.

À la recherche d'un vocabulaire commun culture-écologie (2011-2015)

Le cloisonnement des modes de raisonnement, favorisé par celui des outils juridiques, a pour allié la gestion des ouvrages, qui, si elle ne s'appuie que sur la recherche d'économies, est une gestion de court terme. Est alors privilégiée une approche bureaucratique qui présente le problème réel de la difficulté et des coûts d'entretien comme un horizon indépassable. Or, il est possible de rétablir, de manière sincère et la plus objective possible, une revue des hiérarchies des deux patrimoines, en fonction de cas d'école dont on peut tirer un enseignement. Les déséquilibres entre les préoccupations patrimoniales issues des domaines de l'environnement et du patrimoine bâti ou des parcs et jardins semblent s'accroître du fait même du délai de l'année 2015, fixé pour l'atteinte de la bonne qualité biologique des cours d'eau, associé à la réduction des dépenses publiques et au fait que nombre d'ouvrages anciens ne sont plus entretenus, n'ont plus de propriétaires identifiés ou ne trouvent pas facilement preneurs sur le marché de l'immobilier.

Les deux ministères, devant le développement des conflits d'usages³⁰, que les outils réglementaires, contractuels ou les aides économiques ne suffisent plus à enrayer, et pour garantir au citoyen une position unique, intelligible et équitable de l'administration, doivent co-construire des critères communs d'analyse des dossiers d'application de la loi sur l'eau, en revenant aux fondements de leurs compétences respectives, sous la double acception de compétence juridique et compétence scientifique et technique. Pour les uns, l'application ancienne de la police des eaux induit une logique qui se fonde déjà sur l'étude comparée des coûts et bénéfices qu'il y a à attendre de la conservation ou de la destruction de l'ouvrage. L'outil majeur est

l'existence d'un inventaire systématique des ouvrages à supprimer ou modifier. 75 départements sur 100 l'ont fait mais seuls 11 départements ont débouché sur un plan pluriannuel de mise aux normes approuvé par le préfet³¹. La notion d'inventaire existe dans les textes, mais l'application est longue, car elle nécessite une cartographie, document opposable aux documents d'urbanisme et à toutes les décisions publiques ou privées d'investissement³².

Pour les services de la Culture, la longue prévalence de la logique accumulative de biens protégés est un obstacle intellectuel pour se poser la question taboue de la non conservation, c'est-à-dire de la possibilité d'opérer un tri par renoncement, surtout quand les objets potentiellement patrimoniaux ne relèvent pas de catégories patrimoniales habituelles. Pourtant, la force du présupposé de la conservation par la protection est loin d'être systématique.

Par ailleurs, les milieux patrimoniaux gardent la pratique très développée, au moins dans l'intention, de faire précéder les décisions d'études historiques et techniques objectivantes, qui permettent, par la constitution d'un *corpus* et l'analyse de l'état de conservation du bien, de prendre la décision publique et collective d'en faire un bon candidat à la patrimonialisation. La question récurrente qui fait *dissensus* entre les deux administrations reste liée aux coûts, à la valeur symbolique qui est assignée au monument par la collectivité, et aux délais d'intervention.

Il en résulte que c'est sur la communauté de méthode d'analyse que les deux ministères peuvent co-construire des décisions qui feront doctrine, puisque l'habitude de l'étude préalable est présente dans les deux cultures professionnelles (inventaires ou repérages ou recensements, cartographies des items patrimoniaux, faunistiques ou de la flore). C'est ce que souligne l'évolution récente des politiques de refonte portées par la future loi patrimoine dans son esprit, établissant des liens plus forts entre patrimoine bâti et patrimoine paysager.

Les logiques de traitement des informations sur un temps plus long que celui de l'étude confiée à un prestataire privilégient deux démarches intellectuelles : celles soumises à des analyses expérimentales empiriques exposées lors des CRPS³³, tirées des avis des services patrimoniaux sur les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux ; celles fondées sur le recueil de données en séries homogènes sur un espace temps plus long (recueils de jurisprudence administrative, dossiers d'études et de travaux). Ces deux démarches méthodiques, qui se construisent donc après coup, sont communes aux ingénieurs, architectes et conservateurs. Elles ont été présentées comme disjointes, à la faveur d'une prédominance de l'instruction financière et par le cloisonnement académique des disciplines relevant des sciences dites « dures » et les sciences humaines et sociales.

L'enjeu de l'arbitrage au fond entre la préservation des deux patrimoines réside bien dans la maîtrise de l'information technique issue des études hydro géologiques, écologiques, environnementales, chimiques et des études d'histoire et d'architecture rendant compte du caractère sériel, récurrent ou novateur des édifices et jardins. Les « *unica* » ou « *typica* » repérés dans

31. *Ibid.* p. 139 : l'effacement des barrages est contenu dans l'article 29 de la loi du 3 août 2009 qui définit la « trame bleue » (obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons). La notion de trame bleue provient de l'article 10 de la directive européenne 92/43/CEE dite « habitats », de la directive cadre de 2000 sur l'eau et de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau.

32. *Ibid.*, p. 141

33. Commission régionale du patrimoine et des sites.

30. CONSEIL D'ÉTAT, *L'eau et son droit...* p. 144 : la communauté européenne recommande une évaluation de l'efficacité de ces outils et une simplification pour ne conserver que des outils types.

les inventaires de patrimoine industriel élaborés dès les années 1990 ou le pré-inventaire des parcs et jardins, opération commune culture-environnement à partir de 1977 sont des sources accessibles souvent en ligne sur les bases de données du ministère de la Culture et dans les services régionaux de l'Inventaire général transférés aux Conseils régionaux en 2007. Il existe des statistiques publiées à la fin du XIX^e siècle sur les débits minimum d'eau, qui permettent d'appliquer la police de l'eau en conciliant continuité écologique contemporaine et conservation des ouvrages hydrauliques anciens.

Les sources produites par l'Administration sont des archives publiques dont la communication est immédiate et s'effectue selon les dispositions combinées de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs et du 15 juillet 2008 sur les archives. Quelque soit leur support, elles sont conservées dans les services tout au long de leur durée d'utilité administrative puis versées dans les services d'archives publiques, départementales et nationales. Cette chaîne est capitale pour le propriétaire. Les archives départementales conservent dans la série S des Travaux publics (1790-1940) puis dans les versements d'archives postérieurs à 1940, en série W, les dossiers des moulins, canaux et usines classés par cours d'eau non domaniaux, relevant de l'action des Préfectures de département, des services des ponts et chaussées. Ces fonds contiennent des rapports de visite technique, et des règlements d'eau qui fixent encore aujourd'hui pour un ouvrage hydraulique ancien dont la fonction première, agricole ou industrielle, a disparu, les *minima* admis pour l'écoulement des eaux, l'étiage selon les saisons et les règles de gestion vis à vis des riverains amont et aval. Ces indications sont précieuses non seulement pour connaître le comportement d'un ouvrage installé à un point précis, en fonction des variations climatiques sur souvent plus de 100 ans, mais par les indications sur le sous-sol, dont le caractère rétrospectif peut enrichir une étude préalable élaborée dans le cadre d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

La variabilité du niveau d'eau a un impact sur l'ouvrage et sur le patrimoine bâti placé en amont. Les archives des services des ponts et de l'agriculture sont le reflet du rôle d'arbitre avant la justice de paix, entre des usages conflictuels. Elles témoignent de pratiques d'ajustements mutuels entre Administration et riverains ou élus en cas de difficultés d'entretien d'ouvrages appartenant à un propriétaire privé, ou lors d'abus de l'usage des eaux d'une rivière non domaniale. Indépendamment du rappel de l'existence de juridictions compétentes, les ingénieurs des Ponts notent que dans le cadre de la police des eaux et de l'approbation des règlements d'eau soumis à la demande des permissionnaires, exploitants et propriétaires, la solution technique validée par l'Administration en application d'une loi sur l'eau (1898, 1919) est une manière de régler les conflits et d'éviter des frais de justice aux parties.

Replacées dans cette chaîne d'information plus large, certaines brochures destinées à expliquer la loi de 2006 apparaissent comme incomplètes, car elles n'intègrent pas les ouvrages anciens ou l'impact de l'effacement sur les

monuments. Pourtant, la loi sur l'eau comporte aussi une réflexion patrimoniale. C'est dans le cas du non entretien qu'il convient d'étudier plusieurs solutions techniques, effacement en tout ou partie, réutilisation de systèmes de passes à poissons anciens ou recréation de systèmes au goût du jour qui permettent la remontée des espèces et leur non confinement dans les retenues des moulins ou des châteaux. Le lien avec l'histoire de l'architecture et des parcs et jardins n'est en revanche jamais fait. Certains de ces dépliants comportent un biais cognitif. Les photographies « avant » « après » l'effacement ne montrent que des ouvrages des années 1930, de médiocre qualité patrimoniale allié au mauvais état de conservation. Certains exemples procèdent par omission ou reposent sur des présupposés aussi subjectifs que certains *a priori* esthétiques de la période romantique des grandes lois de protection du patrimoine. Des plaquettes simplistes font la promotion d'une nature supposée sauvage, d'inspiration rousseauiste, sans dégager la plus-value d'un écoulement des eaux organisé depuis plusieurs siècles dans le cadre d'une nature construite par l'homme. Les phénomènes d'anthropisation sont connotés négativement sans l'apport d'une lecture contradictoire. On ne retient plus que la disparition de l'usage industriel ou agricole, donc l'inutilité sociale et écologique de l'ouvrage.

Face à ces biais cognitifs, la réaffirmation qu'il existe, dans la tradition de l'Administration, une possible désignation de critères d'analyses communs, est une étape indispensable pour ne pas entretenir artificiellement l'incompatibilité théorique des codes du patrimoine et du code de l'environnement. Le rôle d'une DRAC, est alors de documenter et signaler l'existence d'éléments patrimoniaux protégés, au moment du schéma d'aménagement et gestion des eaux, et dans le cadre des travaux liés à la gouvernance des bassins (commissions), y compris dans le cadre des Contrats de plans État-Région, qui fixent des objectifs de continuité écologique financés par les pouvoirs publics. Au-delà des difficultés techniques de maniement d'outils informatiques, la tenue de conférences DRAC-DREAL³⁴ prévient les difficultés par l'analyse de dossiers types et une évaluation des contentieux administratifs, s'apparentant à ce qu'il est convenu d'appeler une mise en conformité des documents réglementaires. Les avis des DRAC, émanant de la Conservation régionale des monuments historiques, du Service régional de l'archéologie et l'avis des Architectes des bâtiments de France doivent, pour être pertinents et repris, suivre cette grille d'analyse commune, sans quoi, l'application de la loi sur l'eau ne prendra pas en compte les caractéristiques patrimoniales d'un ouvrage ou l'impact patrimonial sur un édifice protégé. Inversement, la meilleure prise en compte par les directions départementales des territoires des avis des Architectes des bâtiments de France, a intérêt à ne pas ignorer la nature de l'avis (conforme, simple) et à l'intégrer sous la forme d'une prescription qui peut mettre en conformité le document d'aménagement des eaux d'un secteur. En région Centre-Val de Loire, quelques dossiers concernés par la mise en œuvre du Grenelle II de l'environnement³⁵, ont été étudiés en associant les représentants d'associations du patrimoine. En 2013,

34. Direction régionale des affaires culturelles, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

35. Barrages de Nitray (37) et de Bigny (18). Depuis, l'impact de l'effacement d'un barrage à l'aval du château de Chenonceaux en 2013 et celui de l'arasement du barrage du moulin de la Chappe, protégé MH, à Bourges, ont fait l'objet d'analyses des deux services. Certains barrages, protégés MH, comme celui de Thésée (41), font l'objet de discussions sur le retrait de la protection MH, au regard de leur dangerosité pour les agents d'entretien du syndicat affectataire et de la perte de sens de la protection MH.

36. Conférence du 1^{er} avril 2014.

avec du recul sur la pratique, la décision fut prise de rédiger un document méthodologique commun³⁶, à l'instar des deux documents élaborés en 2014 sur les éoliennes et la stratégie publicitaire, validés en conférence administrative régionale. Ce document a pour vocation d'apporter une meilleure réponse quand l'administration doit recevoir les pétitionnaires, rédiger des courriers (avis des architectes des bâtiments de France aux préfets, avis de la CRPS, avis de la délégation permanente de la CRPS). Il vise enfin à anticiper les contentieux ou à être plus pertinents dans la rédaction des mémoires de l'administration.

Quelques cas d'école en région Centre-Val de Loire

La circulaire du 25 janvier 2010 relative à la mise en œuvre du plan national de restauration de la continuité écologique préconise dans son annexe 1 la suppression des ouvrages aujourd'hui abandonnés, sans usage ou sans intérêt, « s'ils n'ont plus aucune utilité de sécurité, patrimoniale, sociale ou économique » et que les bénéfices des actions (effacement/aménagement) devront faire l'objet d'une évaluation à l'échelle d'un bassin. Ce point souligne la difficulté à mesurer l'impact positif de ces actions sur un cours d'eau, au regard des pertes patrimoniale ou paysagère. L'association des services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : l'architecte des bâtiments de France (ABF), la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le service régional de l'archéologie (SRA) est donc fondamentale.

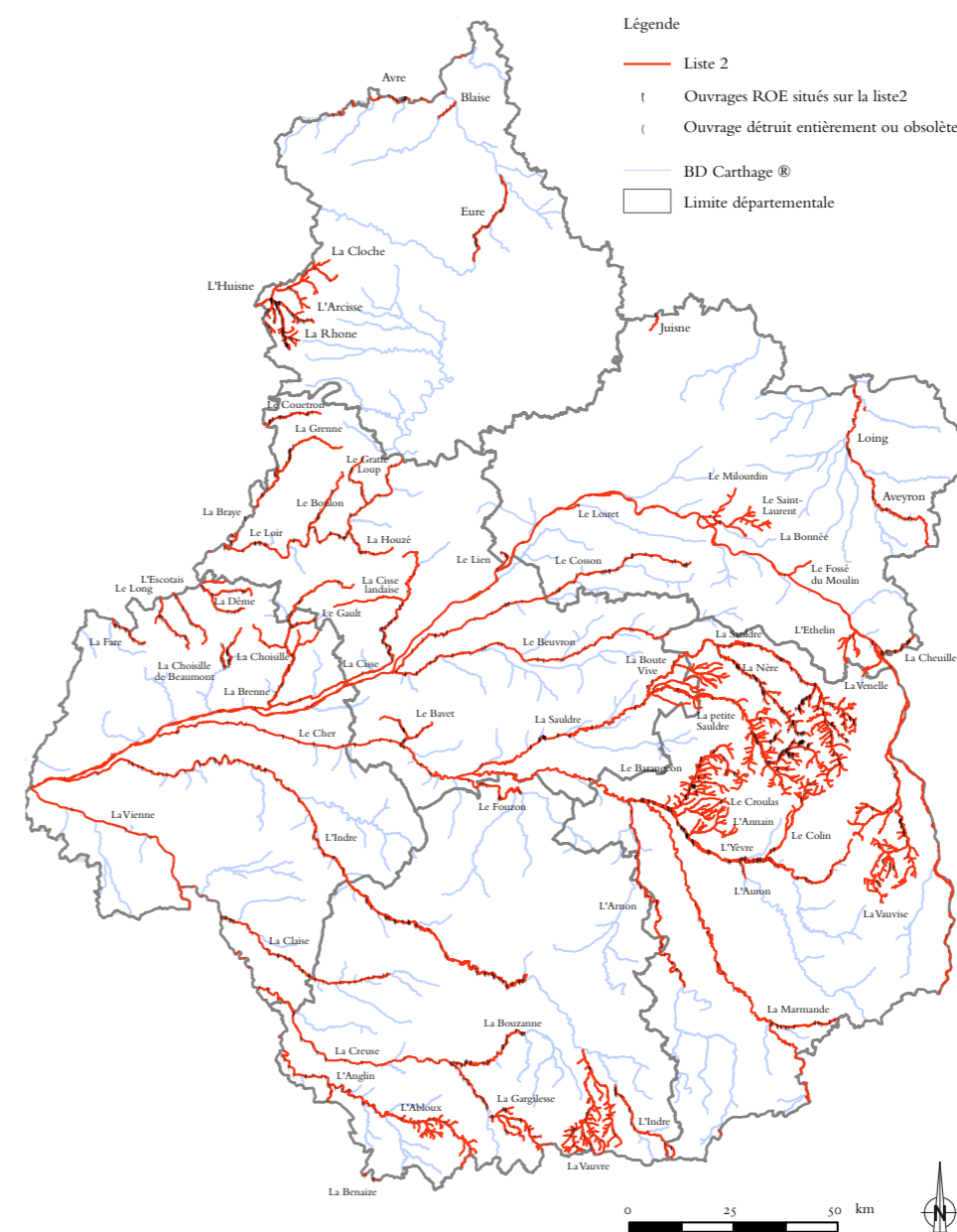
Comme le Contrôle scientifique et technique appliqué aux monuments historiques, ce travail en association est d'autant plus efficace qu'il est réalisé en amont, dans le cadre des études techniques préalables, en lien avec les services en charge du contrôle des procédures sur l'eau, préfetures de département, directions départementales des territoires (DDT), direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DREAL). Tous les aménagements ou travaux prescrits au titre de la loi sur l'eau ne donnent pas lieu à autorisation au titre du code du patrimoine alors que leur effet induit sur le monument ou ses abords peuvent être très importants. C'est le cas d'une simple ouverture de vannes ou de travaux d'aménagement réalisés hors emprise du monument ou hors espace protégé. Si la restauration de la continuité écologique s'impose à terme, la suppression des barrages ne sera donc pas systématique. D'autres techniques existent, comme l'abaissement ou les brèches, la création de passes à poissons ou la gestion des vannes dans le temps.

L'office national des eaux et des milieux aquatiques (ONEMA) a réalisé un recensement et une cartographie des « obstacles à l'écoulement³⁷ ». Quelque 12 000 barrages ont été recensés sur le bassin Loire-Bretagne. La loi définit un classement des cours d'eau en deux catégories selon la qualité de leur état écologique. Si un cours d'eau est considéré en bon état écologique,

il est classé en liste 1. Dans ce cas, la seule création d'obstacle nouveau sera prohibée. Dans le cas contraire, il est classé en liste 2, avec pour conséquence supplémentaire que les obstacles existants devront être effacés ou aménagés. C'est dans cette catégorie que se situe le travail de concertation entre les deux législations (fig. 1). En comparaison de l'inventaire écologique réalisé par l'ONEMA, il n'existe pas d'inventaire patrimonial systématique de cette ampleur. Les inventaires du patrimoine hydraulique en région Centre-Val de Loire ont concerné les six grands canaux de la région ou les aménagements portuaires de Loire³⁸, ou le Cher canalisé³⁹. Ces travaux ont donné lieu à

38. Travaux de Valérie Mauret-Cribelier.

39. Projet collectif de recherche dirigé par Virginie Serna.



◀ Fig. 1 : cartographie des tronçons de cours d'eau classés en liste 2 et localisation des obstacles à l'écoulement en région Centre. (ONEMA / DREAL Centre-Val de Loire, septembre 2014.)

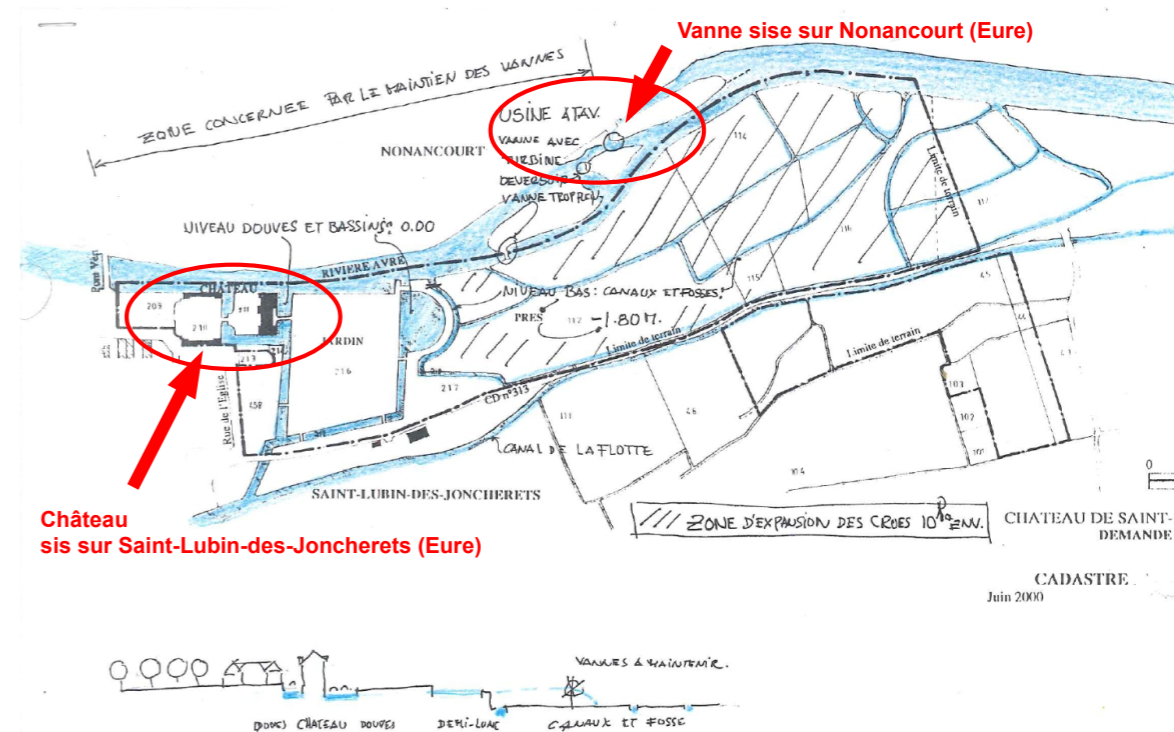
37. ROE : référentiel des obstacles à l'écoulement.

campagne de protection mais les chiffres ne rendent pas compte du potentiel patrimonial. On recense en région Centre-Val de Loire 25 moulins à eau et 15 ouvrages hydrauliques (type barrages, écluses, canaux et ponts-canaux,) protégés au titre des monuments historiques, 8 ouvrages ou ensembles protégés au titre des sites. Enfin sur les quelque 550 châteaux et manoirs protégés, nombre d'entre eux intègrent des systèmes hydrauliques sans que ceux-ci aient été directement protégés (cas des protections les plus anciennes). Les ouvrages hydrauliques constituent un sujet patrimonial infini, réparti entre l'ensemble des services patrimoniaux de la DRAC : en tant que monument historique reconnu ou potentiel pour la CRMH, en tant que vestiges archéologiques pour le SRA ou constitutifs d'un espace protégé pour les STAP.

40. Le premier groupe de travail interministériel sur la continuité écologique des cours d'eau et le patrimoine des parcs et jardins monuments historiques s'est tenu le 18 juin 2014.

Au niveau central, la démarche d'association des services est récente⁴⁰. Au plan régional, elle a pris un nouvel élan depuis 2013 sous la forme de conférences thématiques et d'offre de formations, avec les STAP (rencontre organisée en DDT de Loir-et-Cher et désignation du Cher comme département test). Les échanges concernent le croisement des systèmes d'information, notamment géographiques : partage cartographique entre l'inventaire de l'ONEMA et l'Atlas des patrimoines et mise à disposition des listes de protection. En juin 2014, une journée de formation sur la continuité écologique des cours d'eau a été organisée par la DREAL en direction des agents de la DRAC. De son côté, l'objectif de la DREAL est de systématiser la consultation des services de la DRAC (CRMH, SRA et STAP) à toutes les phases des procédures depuis les schémas directeurs jusqu'aux études fines, à charge pour la DRAC d'élaborer une doctrine et d'en harmoniser les réponses au niveau départemental. À l'attention des syndicats des eaux maîtres d'ouvrage des rapports environnementaux des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, des contrats territoriaux de bassin et des études hydrauliques, il sera proposé qu'ils renforcent leur volet patrimonial (inventaire du patrimoine anthropique, protégé ou non, distinct des patrimoines floristique et faunistique), permettant de mieux apprécier les effets induits sur ce patrimoine et d'en intégrer les contraintes. On devrait ainsi prévenir les lettres type adressées aux propriétaires d'ouvrage protégé ou affectant un bien protégé comprenant des scénarios en contradiction avec la préservation du patrimoine. L'objectif est de développer des solutions techniques communes compatibles, la gestion des vannes dans le temps, le contournement ou la réalisation de passes à poissons étant selon le cas une solution acceptable.

Nous avons sélectionné trois situations différentes : le château de Saint-Lubin-des-Joncherets (situation de conflit), le château de Souesmes en Loir-et-Cher (anticipation par l'étude), le château de Maintenon en Eure-et-Loir (cas de bonne pratique en cours).



▲ Fig. 2 : le château de Saint-Lubin-des-Joncherets (28). Plan du système hydraulique. (Dessin J.-L. Latour, - architecte 2013).

Le château de Saint-Lubin-des-Joncherets (28)

La commune de Saint-Lubin-des-Joncherets est située au nord-ouest du département d'Eure-et-Loir, aux confins de la Beauce et de la Normandie, dans une vallée riche et verdoyante où serpente la rivière Avre. Entouré de douves en eau, le château a été construit en 1630 sur les vestiges d'une ancienne abbaye. Si ses jardins sont attribués à André Le Nôtre, seul le « château » est inscrit au titre des monuments historiques, par arrêté du 5 avril 1930. Les derniers travaux de restauration réalisés par le propriétaire ont pu bénéficier à ce titre du soutien financier de la DRAC. Les ouvrages qui maintiennent les douves en eau, un ancien moulin transformé en usine électrique, sont hors du périmètre protégé, en région Haute-Normandie, et aux mains d'un tiers (fig. 2).

Les conflits entre loi sur l'eau et patrimoine n'ont pas attendu le plan de restauration de la continuité écologique pour exister mais ce dernier les a parfois amplifiés. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, un arrêté de la préfecture de l'Eure du 5 octobre 2001 ordonne la mise en basses eaux provisoire de l'Avre mettant à sec pour cinq mois les douves du château. Comme le signalait alors l'architecte des bâtiments de France : « la

conséquence est le risque d'assèchement des pieux de fondation et donc leur tassement à terme, la réduction de la réserve d'eau pour la réserve incendie, enfin l'atteinte à l'esthétique même des deux monuments situés en amont : les châteaux de Saint-Lubin-des-Joncherets et de Montigny-sur-Avre ».

Le 21 novembre, le préfet de l'Eure rejette la demande de dérogation formulée par les propriétaires de Montigny au nom de l'intérêt général. En 2002, lors de l'enquête publique pour l'établissement du périmètre de PPRNP (plan de prévention contre les risques naturels prévisibles), le propriétaire a attiré l'attention du commissaire enquêteur et du service des monuments historiques sur la nécessité de protéger les vannes situées en aval.

Le 27 décembre 2013, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Avre est approuvé par arrêté préfectoral. Le rapport d'évaluation environnementale qui l'a précédé a été élaboré entre 2010 et 2012. Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques n'est pas traité et *a fortiori* les effets indirects sur celui-ci. Aucune liste ni carte n'y fait référence dans le document. Seule l'existence de moulins est décrite dans le paragraphe consacré au patrimoine culturel et architectural⁴¹. Le SAGE prescrit notamment l'ouverture permanente des ouvrages du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, cette fois au motif de la restauration de la continuité écologique⁴².

Le 26 février 2014, l'association des propriétaires d'ouvrages et de monuments de l'Avre a déposé un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Rouen, au motif de l'incompatibilité de cette disposition avec le code du patrimoine (autorisations sur le monument et sur ses abords, architecte des bâtiments de France non consulté) et au titre de l'impact négatif (mise à sec des douves du château, transformation du site, dessèchement des fondations). Le 12 juin 2014, le propriétaire des vannes, tenu de répondre avant le 18 décembre 2014, reçoit de la DDT de l'Eure une lettre type rappelant les objectifs du Plan national de restauration des cours d'eau et demandant la mise en conformité de son ouvrage, obstacle à l'écoulement et pour lequel il convient de procéder à l'ouverture complète des vannages, ou de réaliser des travaux de conformité sous délai. L'affaire est en cours.

Cette situation, où une législation semble avoir ignoré l'autre, a abouti à une fragilisation du bien et une attaque du projet de continuité écologique. D'une part, les vannes étant régulièrement ouvertes et les pieds de maçonnerie se trouvant à sec (fig. 3), le mur de l'orangerie bordant la rivière présente des fissures imputables au tassement des fondations. De l'autre, l'arrêté du SAGE est attaqué au tribunal administratif, notamment sur le motif patrimonial. Les lettres types imposant aux propriétaires des solutions techniques susceptibles d'entrer en conflit avec la conservation du monument historique déclenchent souvent la saisine de la DRAC, parfois une demande de protection ou d'extension de protection⁴³. Parallèlement à cette saisine, elles peuvent générer des contentieux. Ce dossier montre que les deux législations doivent être mises, en pratique, en conformité le plus en amont possible, dans une logique d'incrémentation.

41. Du fait de leur caractère stéréotypé, l'examen d'autres SAGE, comme celui du Loir, fait apparaître la même tendance.

42. « Les ouvrages hydrauliques situés sur le « chemin de continuité écologique devront assurer une ouverture permanente pour assurer un libre transit sédimentaire ».

43. Ce qui fut le cas pour le barrage des forges de Bigny dans le Cher.



▲ Fig. 3 : le château de Saint-Lubin-des-Joncherets (28) avec ses douves à sec. (Cl. J.-L. Latour, -architecte 2013).

Le château de Souesmes (Loir-et-Cher)

Souesmes fut au Moyen Âge sous la domination des seigneurs de la Ferté-Imbault, puis de Vierzon qui édifièrent une forteresse dans la vallée de la Petite Sauldre, en pleine Sologne. Érigé en châellenie en 1646, le domaine passa au XVIII^e siècle entre les mains de différentes familles de robe qui comptaient plusieurs conseillers au Parlement de Paris. Le château est construit sur un terre-plain entouré de douves en eau et se compose d'un corps central, partie la plus ancienne, flanquée de deux ailes en retour d'équerre. Le corps central est flanqué à chaque extrémité d'une tour couronnée de mâchicoulis. Les ailes sont reliées au corps central par un pavillon. Malgré quelques remaniements, le château conserve ses caractéristiques architecturales du début du XVII^e siècle. La protection du château de Souesmes (inscription du 20 décembre 1985) prend en compte non seulement les façades et les toitures mais aussi les douves. Les douves sont affectées par un manque chronique d'eau exacerbé par un conflit d'usage assez classique entre le propriétaire du château et celui du moulin en amont. Le 6 décembre 2011, les agents de l'ONEMA constatent la mise en place d'un barrage sur la Petite Sauldre

44. Expertise et assistance réglementaire pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des douves du château de Souesmes (mai 2013).

45. Confiée au Centre d'Ingénierie aquatique et écologique (CIAE) à Nemours.

qu'ils ordonnent d'enlever avant le 30 avril 2012. Le 18 mai, le service de l'Eau et de la biodiversité de la DDT 41 propose au propriétaire du château de faire réaliser une étude hydraulique⁴⁴ concernant le fonctionnement des douves. Établie par un bureau spécialisé en ingénierie aquatique et écologique⁴⁵, elle comprend la localisation du site et le contexte physique général, une « enquête historique », l'analyse du contexte réglementaire, un état des lieux du site et enfin des propositions d'aménagement et de gestion du site.

L'étude historique (fig. 4) fournit des illustrations depuis le début du XVII^e siècle (vue de Chastillon, jusqu'à nos jours). Elle permet de fonder le droit d'eau du château en titre (présence du barrage sur la carte de Cassini) et sur titre (actes notariés remontant à 1963).

Dans l'analyse du contexte réglementaire, il est constaté que :

« Les douves du château sont donc protégées par la législation des monuments historiques mais les ouvrages présents (vannes, pelles, barrages) sur la Petite Sauldre ne le sont pas directement ;

L'article L 621-29-1 du code du patrimoine énonce que le propriétaire a la responsabilité de la conservation du monument historique classé ou inscrit qui lui appartient ou lui est affecté

- La conservation de l'alimentation des douves fait partie des obligations indirectes de la part du propriétaire du bâtiment classé [sic].

La législation sur les monuments historiques, qui a pour objectif la préservation du patrimoine national, encadre strictement la modification de l'entourage immédiat d'un immeuble protégé et pose une responsabilité du propriétaire d'un monument inscrit ou classé dans la préservation de celui-ci ».

Il en déduit que « l'alimentation des douves apparaît donc ici comme une obligation au regard du code du patrimoine ».

Les auteurs relèvent le conflit entre le code du patrimoine et celui de l'environnement et s'appuient sur un jugement du tribunal de grande instance de Blois⁴⁶ opposant le propriétaire du château et celui du moulin, pour considérer que toute mise aux normes des ouvrages (barrages, pelles et vannes présents sur la Petite Sauldre aux abords du château de Souesmes) aurait une incidence sur la conservation des douves. Ils en concluent que « le code du patrimoine prime sur celui de l'environnement dans le cas du château de Souesmes et que l'alimentation des douves prévaut sur une éventuelle régularisation des ouvrages au regard de l'article L214-2 qui impose le rétablissement de la continuité écologique⁴⁷ ».

L'étude de fonctionnement hydraulique qui suit (fig. 5), fait l'étude de chacun des ouvrages et propose un aménagement individuel. Présentée le 22 juillet 2013 lors d'une visite sur site en présence de tous les intervenants concernés⁴⁸, elle a été validée par la CRMH le 18 septembre 2013 et assortie de prescriptions écrites. Le SAGE de la Sauldre est en cours d'élaboration. La démarche d'étude aura permis en amont de réunir les différents acteurs compétents. L'existence d'une étude hydraulique préalable est une bonne base de discussion avant application du plan de restauration de la continuité écologique.

46. Jugement du TGI de Blois du 14 mai 2009, affaire de Vulpillière/Garnier.

47. Ce commentaire supposerait qu'un monument historique ne peut souffrir par nature aucune adaptation, ce qui n'est pas le cas.

48. Elle a associé : le maire de la commune, le propriétaire du château, le propriétaire du moulin, la DDT 41, l'ONEMA, le SAGE de la Sauldre, la CRMH.

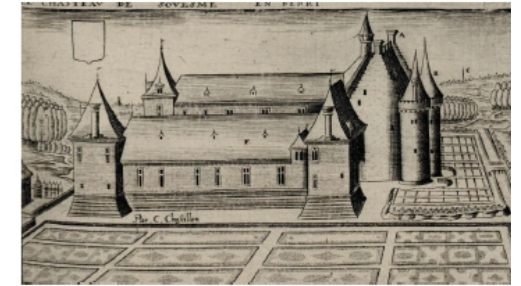


Figure 9 – Gravure du 17^{ème} siècle représentant le château de Souesmes (source)

3.3 Situation au 18^{ème} siècle

La seule carte dont nous disposons datant du 18^{ème} siècle est celle de Cassini. Elle est trop imprécise pour connaître précisément le contexte hydraulique du château et de ses environs. On retrouve bien ici le bras qui alimente les Douves et sur lequel était implanté à l'époque 3 moulins :

- Le Moulin de la Fosse aux loups
- Le Moulin d'en Bas
- Le moulin à Foulon

Le bras de la Petite Sauldre sur lequel sont implantés ces moulins est très certainement un bief creusé par la main de l'Homme. Le bras naturel (talweg) de la Petite Sauldre est le bras nord du complexe hydraulique. De part leur présence sur la carte de Cassini, les trois moulins précités bénéficient d'un droit d'eau fondé en titre.



Figure 10 – Extrait de la carte de Cassini centré sur le Château de Souesmes

▲ Fig. 4 : le château de Souesmes (41), étude historique. Extrait de l'étude d'expertise réglementaire pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des douves du château de Souesmes. Centre d'Ingénierie aquatique et écologique (CIAE) à Nemours (mai 2013).

▼ Fig. 5 : le château de Souesmes (41), étude hydraulique. Ibid. Le document fait un état comparatif du système entre le cadastre napoléonien de 1832 et aujourd'hui.

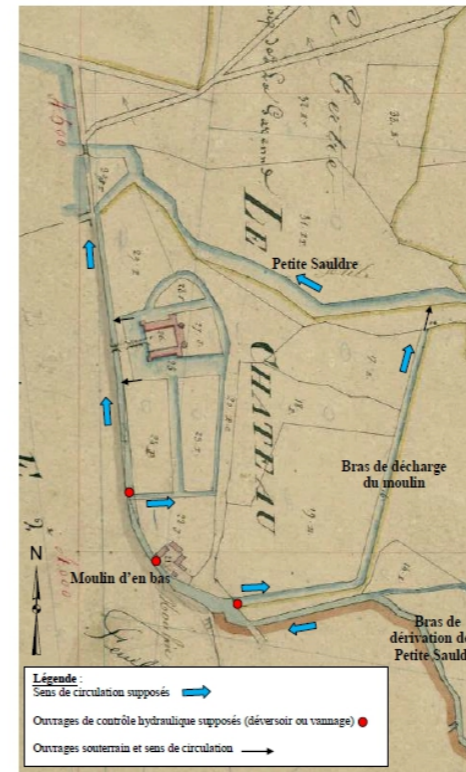
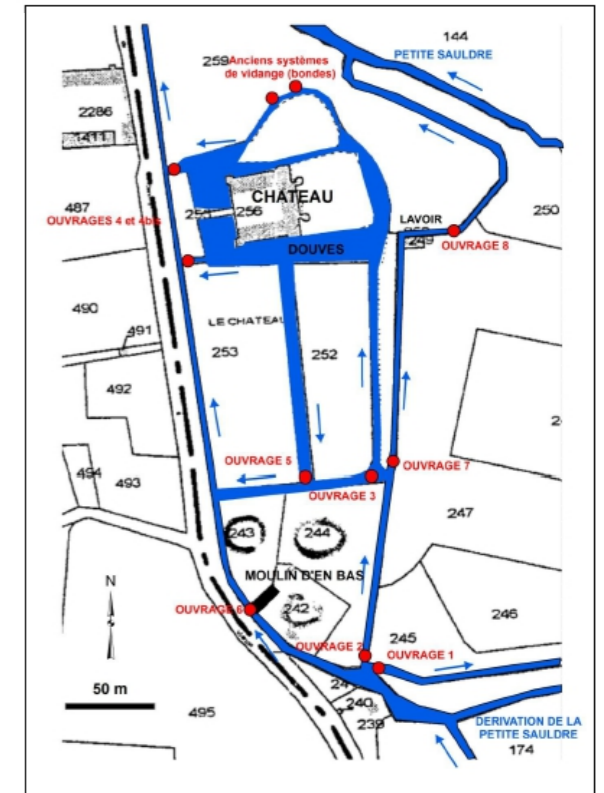


Figure 11 – Fonctionnement hydraulique du site en 1832 (source : cadastre napoléonien de Souesmes, 1832, archives départementales du Loir-et-Cher)



re 18 – Schéma synthétique des l'organisation des ouvrages du complexe hydraulique du château Souesmes.

Le château de Maintenon (28)

Un premier château, placé à la confluence des rivières Eure et Voise, est attesté dès le début du XII^e siècle. Le château, transformé entre 1505 et 1510 par Jean II Cottureau, trésorier de France et surintendant des finances, est acheté en 1674 par Françoise d'Aubigné. En 1676, la désormais marquise de Maintenon demande à Le Nôtre d'en dessiner le jardin. On lui doit les principaux aménagements hydrauliques pour l'agrément du château. La réalisation de l'aqueduc de Maintenon, entre 1684 et 1688, nécessite parallèlement la canalisation de la Voise, qui est dotée d'écluses pour approvisionner le chantier. La superposition des protections rend complexe leur gestion (monument historique classé⁴⁹ abords, site classé, site inscrit).

Le 11 février 2013, le syndicat intercommunal du cours moyen de l'Eure a engagé une étude sur le complexe hydraulique du secteur de Maintenon. Cette étude⁵⁰ est axée surtout sur les possibilités d'amélioration de la *continuité écologique* sur l'Eure et sur la Voise (selon la directive cadre sur l'eau). Elle intègre, par ailleurs, un volet sur la restauration des berges du canal de l'Eure qui mène au château. Le département, gestionnaire du château de Maintenon, a conditionné sa poursuite à la réalisation d'une étude patrimoniale, confiée à un architecte du patrimoine⁵¹. Cette étude a démarré par la visite, le 31 juillet 2014, du chargé d'études et des services de la DRAC, pour examiner les différents scénarios possibles. Elle consiste dans le repérage de l'ensemble des ouvrages (une douzaine) existant en aval et en amont du site, recherche documentaire⁵², orientation des scénarios de l'étude hydraulique en fonction de la préservation du patrimoine (fig. 6 A et B). L'objectif défini préalablement est le maintien et la restauration des ouvrages sur l'Eure protégeant intégralement la ligne d'eau des douves et le canal formant miroir d'eau. La régulation des niveaux des eaux de l'Eure et donc du miroir d'eau du château est actuellement assurée par une vanne-clapet installée après la destruction d'un moulin ancien⁵³. La démolition de ce clapet moderne créé en amont et la restauration des vannes patrimoniales du moulin Bresson figurent parmi les scénarios proposés (fig. 7). Pour assurer la continuité écologique, les ouvrages sur la Voise (le célèbre « canal Louis XIV » aménagé afin d'approvisionner le chantier de l'aqueduc de Maintenon) seront modifiés : les vannages seront simplement abaissés et le déversoir du Pont Rouge⁵⁴ sera modifié par une échancrure dans son radier et la création d'une passe à poissons (fig. 8). Afin d'empêcher l'Eure de se déverser dans la Voise, et pour rétablir celle-ci à son niveau naturel, un seuil sera discrètement créé sous le pont situé le plus à l'est du canal (fig. 9). Le travail en cours à Maintenon démontre que l'objectif de restauration de la continuité écologique peut être compatible avec la préservation du patrimoine monumental et paysager. Le projet de suppression du vannage industriel de Bresson et de remise en jeu du vannage de l'ancien moulin donne même l'exemple d'une convergence des deux législations. C'est l'association des différents intervenants, propriétaire, représentants des services en charge de l'écologie et de la culture, architectes et ingénieurs, la réalisation d'études croisées entre patrimoine et hydraulique, qui permettront de trouver un compromis équilibré entre ces objectifs.

49. Le château, avec ses dépendances, sa chapelle, ses parcs, son canal et ses pavillons ont été classés par arrêté du 25 juillet 1944. L'aqueduc est classé sur la liste de 1875. Une grande partie du site est protégée au titre des sites.

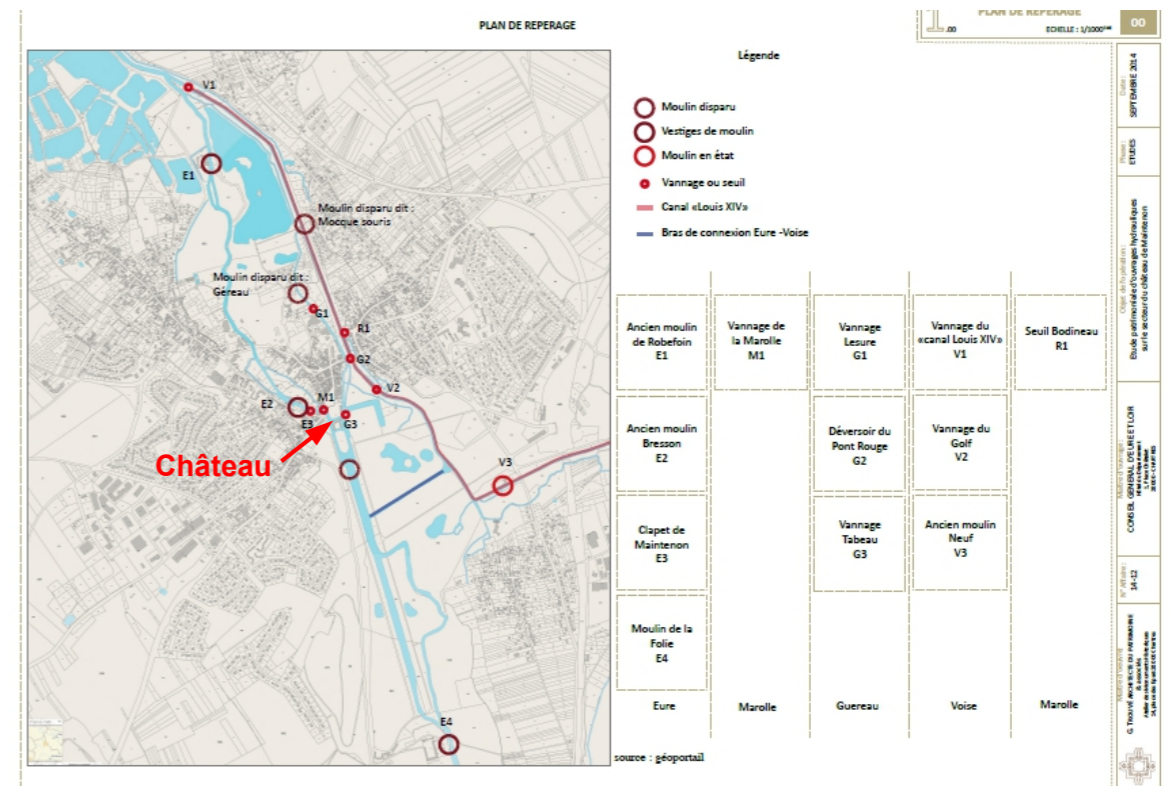
50. Confiée à CE3E – Société de conseil, d'études techniques et d'ingénierie en génie de l'eau et de l'environnement Espace urbain et rural.

51. Guillaume Trouvé, cabinet Architecture et Patrimoine.

52. Cette étude fait notamment apparaître que le canal de connexion entre l'Eure et la Voise a été réalisé lors des travaux pour la construction de l'aqueduc, il servait, comme le reste du canal appelé canal « Louis XIV », à l'acheminement des matériaux par barque (briques, chaux, sable, pierres etc.)

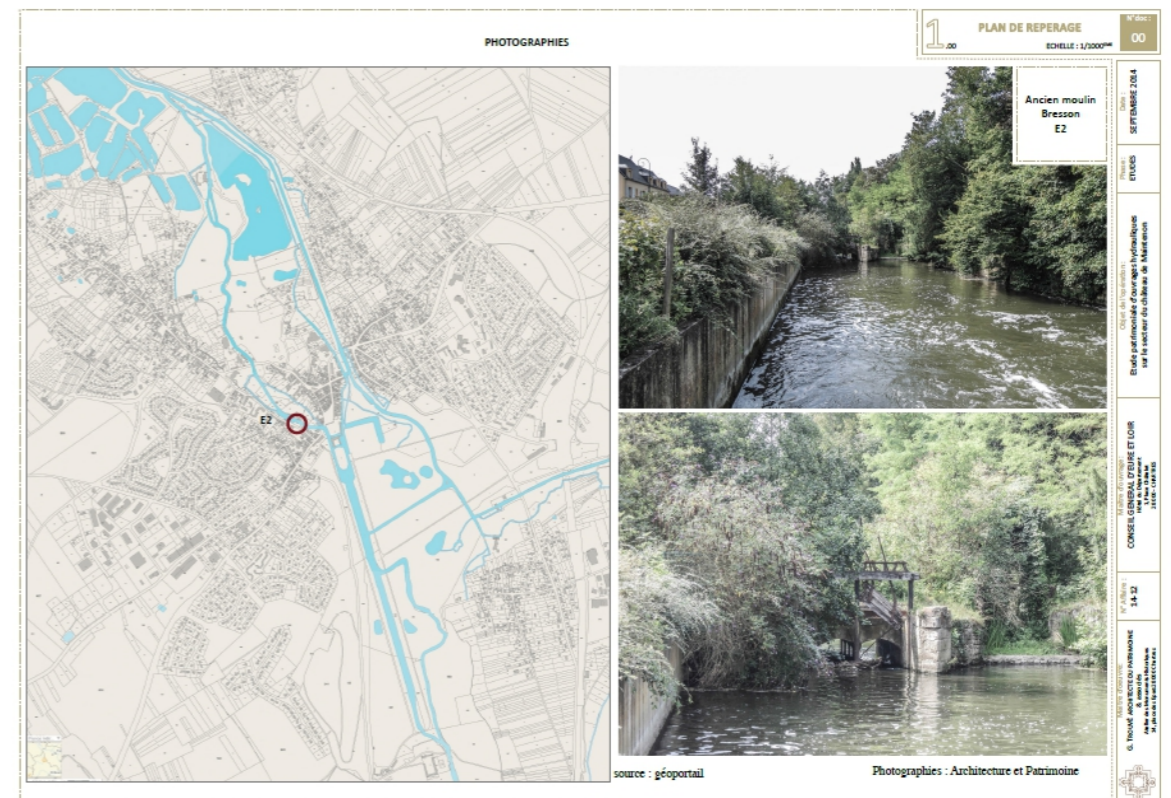
53. Le moulin Bresson, détruit par un incendie en 1998.

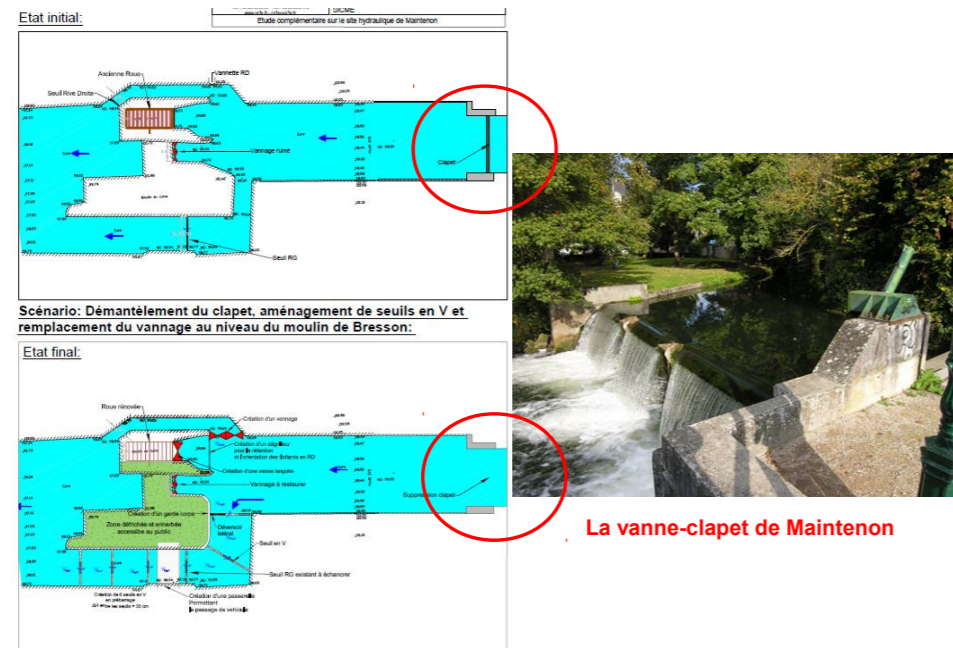
54. Ouvrage patrimonial créé entre 1685 et 1686, élargi au XIX^e siècle, site inscrit avec ses abords le 7 avril 1943.



▲ Fig. 6 A : le château de Maintenon (28). Plan de repérage des ouvrages hydrauliques. Extrait de l'étude patrimoniale (document provisoire). Cabinet Architecture et Patrimoine. Guillaume Trouvé, architecte, Chartres, 2014.

▼ Fig. 6 B : le château de Maintenon (28). Plan de localisation du moulin des Bressons, sur l'Eure (en bas à droite vue des vestiges après l'incendie de 1998). Ibid.

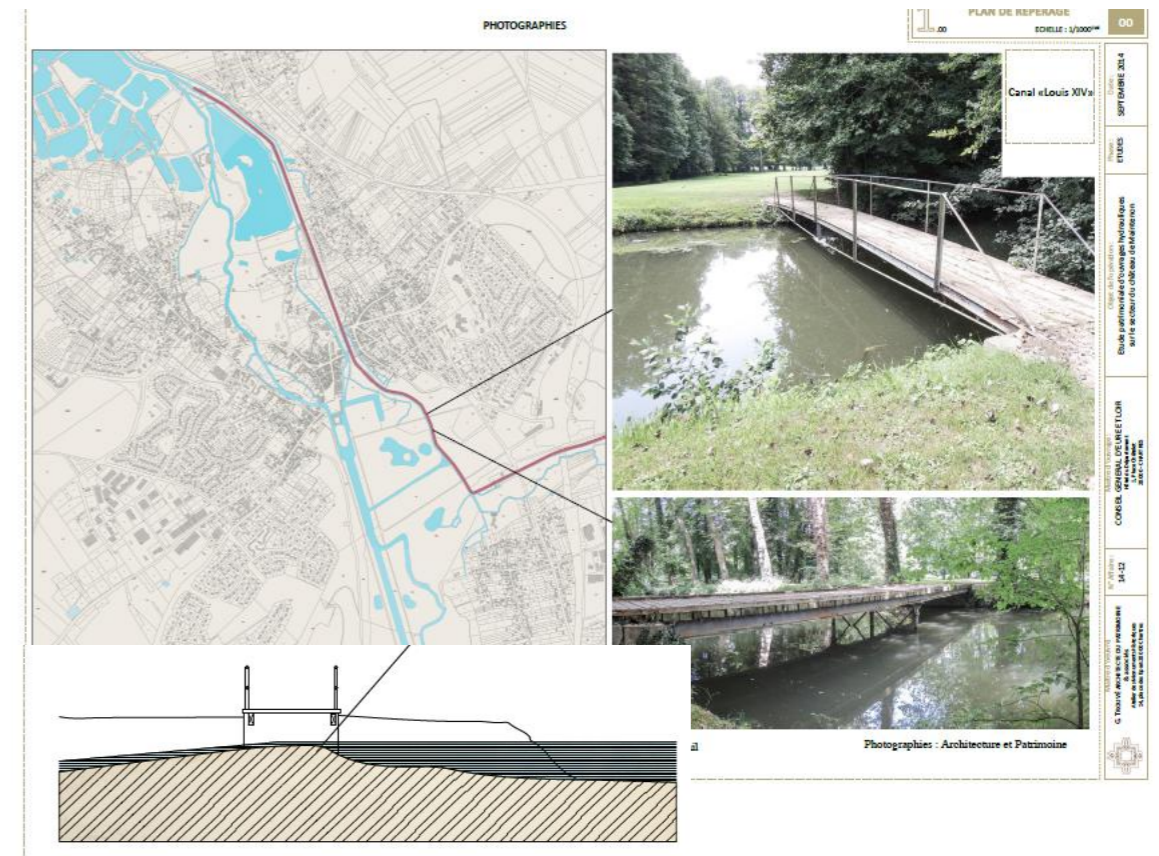
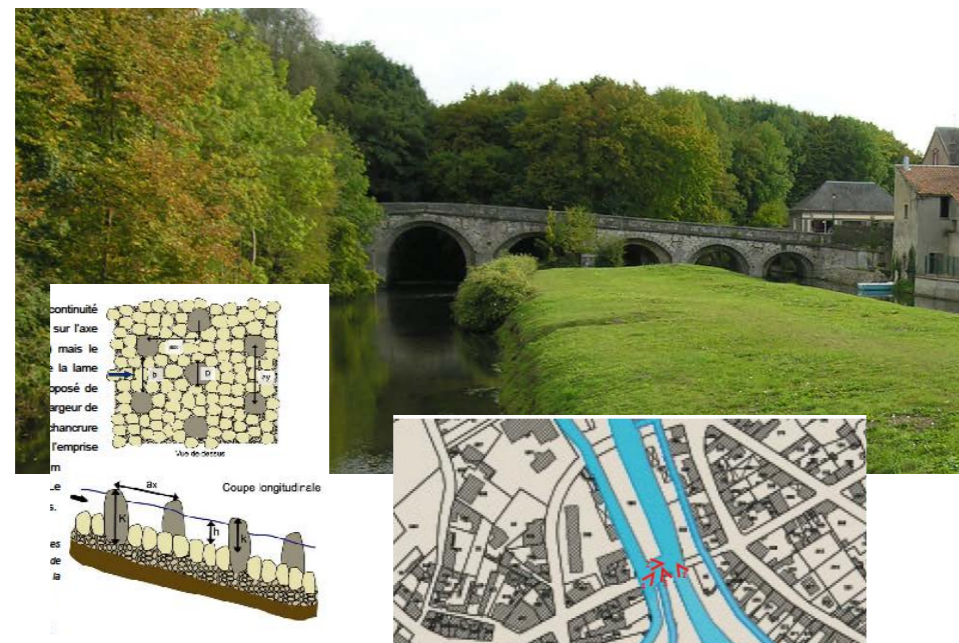




La vanne-clapet de Maintenon

▲ Fig. 7 : le château de Maintenon (28). Projet de suppression du clapet automatique et remise en fonction des vannes du moulin de Bresson. Extraits de l'étude patrimoniale (document provisoire). Cabinet Architecture et Patrimoine. Guillaume Trouvé, architecte, Chartres, 2014.

▼ Fig. 8 : le château de Maintenon (28). Aménagement du Pont Rouge : projet d'échancrure du radier et création d'une passe à poissons. Ibid.



▲ Fig. 9 : le château de Maintenon (28) Aménagement du Canal Louis XIV : projet de seuil sur le canal de contournement entre Eure et Voise et ouverture des barrages de la Voise. (Document provisoire). Cabinet Architecture et Patrimoine. Guillaume Trouvé, Chartres, 2014.

Conclusion

L'étude historique de la police des eaux, mise en perspective avec la recherche d'une bonne qualité des eaux, illustrée par la continuité écologique au XXI^e siècle, met en évidence la problématique centrale et pérenne de l'accès à la bonne ressource, donc du droit de l'eau et de l'évolution des préoccupations de la société. Chaque usage, à chaque période, génère un type de construction susceptible d'être reconnue comme patrimoine direct ou contributeur à la valeur patrimoniale d'un autre monument. Ce qui peut changer, c'est la considération que l'on porte au bien matériel, vecteur d'une fonction sociale où intérêts individuels et collectifs peuvent être divergents et donc s'exposer à des mesures de régulations qui dépendent de législations de philosophie différente. La complexité des situations où des outils juridiques de protection peuvent entrer en conflit entre eux et avec les exploitants ou propriétaires est donc bien mise en valeur dans le cas

55. *Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?*, Journée d'information du 05 mai 2010, ONEMA, ministère de l'Écologie, 2010. Ce document donne des exemples sur le territoire national et donne une estimation de 60 000 seuils et barrages sur les cours d'eau en France. À l'appui d'une démonstration technique sur les obstacles, des solutions techniques sont données pour améliorer ou rétablir la continuité écologique.

56. CONSEIL D'ÉTAT, *L'eau et son droit...* p. 31 : les préoccupations liées à la protection de la ressource remontent au début du XX^e siècle, mais l'usage environnemental de l'eau (protection pour la préservation de l'environnement et la biodiversité) remonte à la loi du 3 janvier 1992 qui reconnaît la protection des milieux aquatiques comme d'intérêt général. Jusque là, les usages humains de l'eau (économie, énergie) étaient l'entrée principale des lois.

des ouvrages concernés par le Grenelle II de l'environnement⁵⁵. Le milieu aquatique, contenant et contenu, est devenu un patrimoine au même titre que le patrimoine monumental⁵⁶ et la pratique administrative révèle la mise en place de hiérarchies implicites qui donnent aux démarches de protection du patrimoine monumental une connotation passéiste, du fait même de l'historicité de ce patrimoine. L'utilisation du temps long comme référence philosophique commune à la société contemporaine, est connotée positivement dans les politiques du tourisme ou de l'aménagement du territoire. Sa polarité apparaît comme inversée dans le domaine de l'Écologie. La question centrale des pratiques administratives et des savoirs professionnels irrigue des débats plus théoriques dont la fonction sociale est très actuelle. Des recherches de conformité ou tout au moins de compatibilité sont possibles, de sorte que les interprétations de textes différents n'entretiennent pas artificiellement une dichotomie entre patrimoine naturel et patrimoine culturel. Les cas d'école présentés illustrent une évolution rapide des préoccupations et une prise de conscience des services de l'administration sur la question de l'expertise métier conservée dans la sphère publique. Ces pratiques sont révélatrices du phénomène connu des sociologues et intitulé « ajustement mutuel partisan ». Au-delà de l'expression qui pourrait sembler connotée, l'ajustement révèle le besoin pragmatique de diminuer le contentieux dans une société où la judiciarisation excessive est un risque de blocage de l'action publique. Quant aux châteaux et aux eaux qui les bordent ou les entourent, ils redeviennent, par explicitation de leur valeur patrimoniale et paysagère, des objets complets, insérés dans leur environnement, dont la plus-value est identifiée à la fois au plan historique, esthétique, sociologique et économique.

Annexe

Fonctionnement de la police des eaux. Évolution de la notion de « libre écoulement des eaux » et de « continuité »

ADL, 1 300 W 24 984

L'administration intervient sur les ouvrages depuis la Révolution. Les principaux textes sont les lois du 20 août 1790, 6 octobre 1791, l'arrêté du gouvernement du 19 ventôse an VI, la grande loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux et le décret du 1^{er} août 1905, la loi du 16 octobre 1919 sur l'énergie hydro-électrique, la loi du 18 juin 1923. Elle se fonde également sur les articles 104 et 109 du code rural et en vertu de nombreux textes, codifiés dans les codes civil et rural, ou non codifiés, qui définissent la propriété.

Certains « usages locaux » dont l'étude fait actuellement l'objet d'un travail collectif de recensement par la commission moderne du CTHS, sous la direction de Patrick Arabeyre et de Jean-Jacques Clère, avec la contribution des directeurs des Archives départementales et celles de plusieurs chercheurs, sont difficiles à retrouver car ils n'ont pas été intégrés au code civil.

Les arrêtés préfectoraux des années 1900 (par exemple pour le Loiret, année 1906), rappellent les objectifs des textes depuis 1790, et par voie de conséquence les travaux qui incombent aux propriétaires (22/12/1789 – janvier 1790 ; 12-20/08/1790, textes de l'année 1791, articles 644, 645, 714 du code civil ; articles 457, 471, 474 du code rural).

Le texte des 12-20/08/1790 assigne à l'administration la mission de « diriger toutes les eaux du territoire vers un but d'utilité générale ».

Les textes de 1898, 1919 et 1923 fixent les étapes nécessaires et les documents de police des eaux.

Un décret du 20/10/1937 porte règlement d'administration publique pour l'application du décret-loi du 30/10/1935 sur le « libre écoulement des eaux » (JO du 27/10, p. 11 980). Durant cette période, il s'agit de lutter contre les inondations et l'administration réunit ses services en « conférences », ancêtres des pôles de compétence, toutes choses égales d'ailleurs.

Un décret du ministre de l'Agriculture du 6 mars 1959 a donné à l'administration la faculté, jusqu'au 7/12/1962, date de son annulation en Conseil d'État, de révoquer ou modifier unilatéralement les autorisations de barrages et d'usines sur les cours d'eau non navigables ou flottables, en particulier quand il s'agit d'ouvrages régulateurs de plans d'eau non utilisés ou non entretenus depuis plus de 10 ans ou quand cela concerne une usine au chômage depuis plus de 15 ans. Si le permissionnaire est défaillant, les travaux d'office sont faits par la puissance publique pour « rétablissement du libre écoulement des eaux ».

La loi du 30 décembre 2006 n'introduit donc pas juridiquement une nouvelle compétence pour l'administration, mais fait évoluer l'objectif traditionnel de « libre écoulement des eaux », garantie que l'administration joue bien son rôle de régulateur entre les différents intérêts illustrés par les usages, dont beaucoup n'ont pas été codifiés, en introduisant la notion de continuité écologique.

Réforme de 1965

Préconisations de la mission conjointe des deux inspections générales du génie rural et hydraulique agricole et des ports maritimes et voies navigables, sur la police des eaux, 10 octobre 1962

La mission d'inspection prépare la réorganisation de l'administration déconcentrée de 1964 et de ce fait, revient sur les compétences des deux ministères, pour les confirmer et en préciser le point de partage. L'édifice administratif repose sur un classement des cours d'eau « en fonction de l'importance relative des divers intérêts en cause ». Le règlement d'eau relève de l'Agriculture, les travaux des Ponts et Chaussées. Cette distinction explique la constitution des dossiers de travaux conservés dans les archives départementales, où l'on trouvera plus facilement les versements des Ponts et Chaussées que ceux des services déconcentrés de l'Agriculture. En effet, les ancêtres des DDA puis les DDA ont souvent conservé dans les bureaux les dossiers par cours d'eau car, concernant les relations avec les propriétaires, ces dossiers leur permettent sur le temps long de conserver une mémoire exacte non seulement de la succession des règlements d'eau, donc des usages, propriétaires et droits associés. Le pendant technique de ces dossiers sera conservé par les services des ponts, devenus les DDE après la réforme de 1964. Archives techniques, on va pouvoir les consulter plus rapidement aux Archives départementales. On peut y trouver réunis des dossiers des deux origines, Agriculture (DDA) et Ponts (DDE), pour des raisons de transfert interne de dossiers entre les deux administrations au moment de la réforme de 1964 et regroupement par commodité de tous les travaux sur les ouvrages eux mêmes et sur les cours d'eau (curage, faucardage).

La réforme issue du rapport d'inspection conjointe de 1962 conduit à un nouveau tableau de répartition des cours d'eau domaniaux et non domaniaux (base juridique et opérationnelle depuis 1566). Pour les cours d'eau non domaniaux, on recommande le transfert de compétence des Ponts vers le corps des IGREF, effectif en 1965, sur la police des eaux et la gestion des cours d'eau. Cette répartition a évolué d'une classification légale des cours d'eaux vers une répartition fonctionnelle (voir les deux décrets du 24/11/1962, parus au JO des 3 et 4/12/1962, p. 11 844 et 11 851). Les ingénieurs du génie rural assurent la police et la gestion des eaux placées sous l'autorité du ministère de l'agriculture.

Cette réforme consacre la fin du binôme d'exécution agriculture – ponts, qui fonctionnait depuis le début du XIX^e siècle et qui explique la composition des versements des archives départementales formés des dossiers de la Préfecture, de dossiers des Ponts et Chaussées et de dossiers spéciaux sur les cours d'eau navigables, en fonction des compétences exercées en application des textes réglementaires et donc de la pratique professionnelle des personnels. Les dossiers des Ponts, archives de travaux, contiennent donc à la fois des pièces signées par les personnels du Génie rural avec lesquels ils

sont en relation constante puisqu'ils font exécuter pour le compte du service hydraulique les travaux prescrits et des documents établis et signés par les personnels techniques des Ponts, puisque l'unité du dossier technique est le cours d'eau. Cette mixité s'observe dans les dossiers des cours d'eau non domaniaux car non navigables, en application de dispositions constantes de classement depuis 1566. La composition des dossiers de travaux des cours d'eau domaniaux navigables est plus homogène. Enfin à l'intérieur des dossiers par cours d'eau non navigables, figurent des séries de sous dossiers portant le nom des « usines », « barrages » et « moulins ».

La circulaire n° 42 du ministère des Travaux publics, en date du 23/07/1964, rappelle que les voies déclassées comme navigables mais restant du domaine public, doivent être curées par l'État. On rappelle des mesures issues du code des voies navigables, qui n'est pas le code rural, lequel s'applique, *via* l'action des IGREF, aux voies non navigables sur lesquelles existent des intérêts privés.

À travers les textes successifs d'application de la police de l'eau et des travaux sur les cours d'eau, s'observe la logique d'action des pouvoirs publics.

D'un point de vue plus pratique, l'administration des travaux publics est la garante que tout ce qui permet au domaine public (défini depuis 1566) de contrôler l'usage de l'eau pour des motifs d'intérêt général liés aux compétences de son ministère, transports, voies de communication. Les IGREF du ministère de l'Agriculture sont en prise avec les propriétaires privés et les communes situées sur le parcours des cours d'eau non navigables et flottables, qui concourent à la prospérité du pays, par l'initiative économique privée ou la mise en œuvre locale de politiques publiques.

Nota bene : pour l'analyse des textes postérieurs à 1964, consulter le volume du Conseil d'État *L'eau et son droit...* p. 209 et suivantes. En particulier, Philippe Billet, *La trame verte et la trame bleue ou les solidarités écologiques saisies par le droit*, p. 551-565, qui montre que de 1865 au 30 décembre 2006, les critères qualitatifs de « bon état biologique » des milieux et de « composition et abondance des espèces » aboutissent à intégrer dans le régime de l'eau les exigences de continuité provenant de textes anciens sur la pêche. Le dernier texte d'application de la loi sur l'eau est la circulaire du 25 janvier 2010 : mise en œuvre par l'État d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (BO MEEDDM 2010/3 du 25/02/2010, p. 41).



Conclusion

NICOLAS FAUCHERRE

Professeur d'archéologie, université d'Aix-Marseille, directeur du LA3M (UMR 7298)

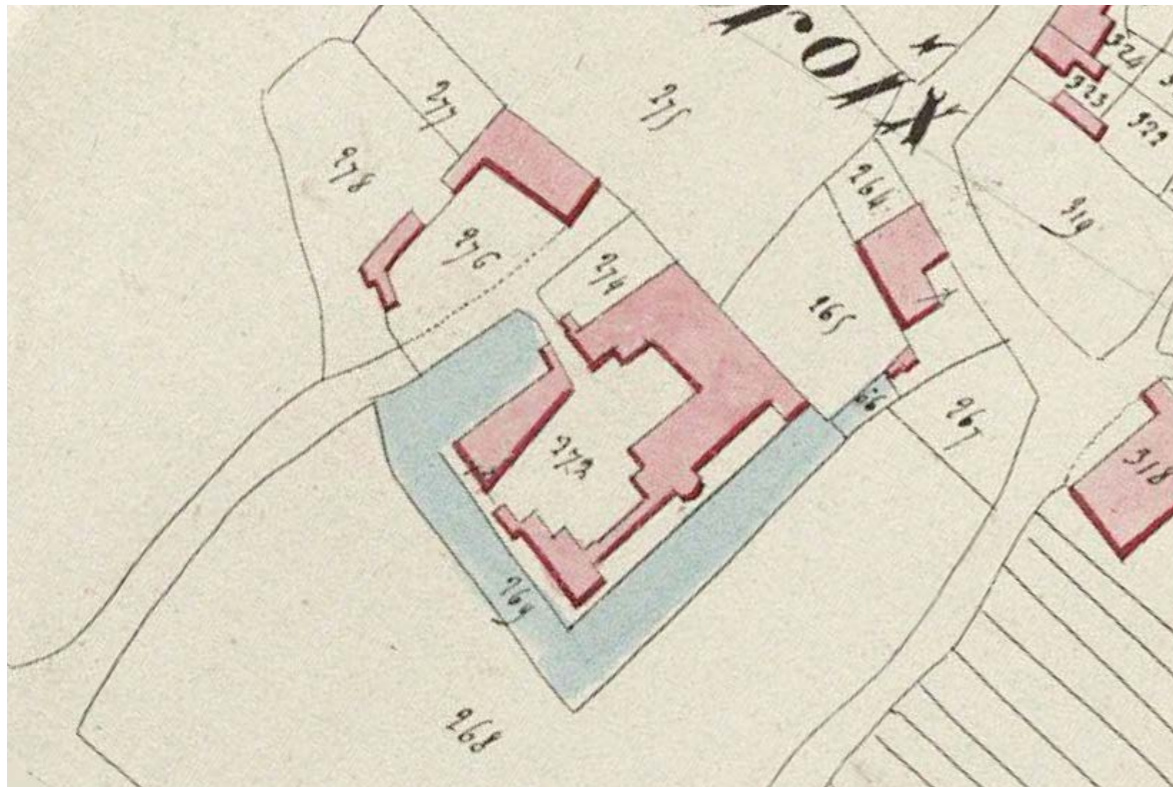
Sans vouloir jouer les tontons baroudeurs, je voudrais souligner d'emblée, une fois n'est pas coutume, la qualité magnifique et sans faille des communications que nous avons dégustées pendant ces deux jours et demi, tant pour la clarté de la parole des sachants de toutes qualités et de tous horizons qui ont défilé devant nous que pour l'excellence des supports graphiques utilisés (et je pense en particulier aux limpides plans topographiques de Lucie Jeanneret, au SIG d'Yves Roumegoux, aux images anciennes et gravures de Philippe Bragard et René Kill), mais aussi pour l'intérêt et l'intensité des débats qui les ont suivis.

Le thème même, « l'eau dans le château », a été le sujet inépuisable du calembour, du jeu de mot, « plouf », « d'eau et d'Aire », « ça tombe à l'eau », « je me jette à l'eau », « je jette un pavé dans la mare », ou encore, celui que je pressais de finir me jetant : « mais je suis dans l'étang » !

Chemin faisant, cette 4^e année qui nous rassemble devient le lieu focal de la rencontre entre castellologues francophones embrassant le temps long ; ma longue vie de communicant m'a fait bavarder aux colloques de Flaran et de Commarque, décédés avec les acteurs qui les ont incarnés (Jean-Henri Ducos pour le premier, le bien nommé André Chastel pour le second) et je pense particulièrement aux actes sur « le château, la forêt la chasse », important pour nous autres aujourd'hui pour l'inscription du château dans le territoire ; le colloque de Périgueux s'est tellement institutionnalisé qu'il est quasi inaudible aujourd'hui.

Si je m'étonne du plaisir constant reçu des intervenants, sans hésiter à me répéter d'une année sur l'autre, je ne m'étonnerai par contre plus des talents d'organisateur et d'éditeur d'Hervé, ni même de la qualité de l'accueil de Delphine et de son équipe, pour les efforts logistiques qu'ils ont déployé. Nonobstant, en votre nom à tous, je voudrais remercier ce Taranis et cette Naïade, ces deux divinités antiques des eaux douces, qui nous ont comblés d'autres breuvages, au propre et au figuré.

◀ *Fig. 1 : portereaux d'Étampes, vanne d'amont distribuant les eaux de la Juine et de la Chalouette entre rivière forcée pour les industries intra muros et eau stagnante des fossés de l'enceinte (cl. N.F.)*



▲ Fig. 2 : la commanderie de Bellecroix entourée de fossés en eau : plan cadastral de 1826, pl. C1 (© AD Saône-et-Loire).

Comme l'a souligné Hervé Mouillebouche en introduction, il y a plusieurs usages de l'eau autour du château : l'eau économique, l'eau militaire, l'eau boisson, l'eau miroir de lui-même.

Je ne sais dans quelle case ranger les châteaux bretons du littoral de la mer versés au dossier par Patrick Kernévez. En dehors de ceux de fond de riaz, bien connectés au port et au pont, ils ne font qu'occuper le paysage maritime emprunté par d'autres nations, avant que le guet de la mer, puis les feux sur la mer, ne viennent en intégrer certains dans des réseaux optiques de communication. Dans l'espace méditerranéen, tout différents sont à cet égard les châteaux du Proche-Orient des Croisades, où la mer est secours et la terre danger, jusqu'au jour encore lointain où le monde musulman va se doter d'une flotte de guerre.

Mais un château peut-il à lui seul verrouiller un littoral, quand bien même il est tapi au fond d'un estuaire, et comment précisément barrer un fleuve contre un ennemi venu de la mer ? Un grand dessein de verrouillage de ces bouches ouvertes aux raids normands que constituaient les grands fleuves de la façade du Ponant est manifestement incarné après 860 par l'empereur carolingien Charles le Chauve, qui verrouille la Seine et la Loire par des ponts à deux châteaux d'extrémité, aux Pont-de-l'Arche et Paris (Petit et Grand Châtelet) pour la première, à Nantes (Pirmil et Bouffay) et aux Ponts-de-Cé pour la seconde, avec des résultats incertains. Encore au XVI^e siècle,

la mémoire des raids normands sept siècles plus tôt justifie qu'on fortifie Tours, à 400 km de l'embouchure du fleuve Loire, comme une place côtière. L'accumulation des tentatives de contrôle du fleuve Escaut périodiquement emportées par ses crues au château de l'Écluse présenté par Victorien Leman est là pour rappeler à l'Homme l'inanité de ses entreprises contre l'eau : il ne reste rien du château, mais le fleuve, lui, coule toujours dans son lit !

La culture hydraulique de ceux qui construisent les châteaux du Moyen Âge est d'abord issue des technologies urbaines et monastiques (cistercien), les deux moteurs de la révolution industrielle médiévale.

La ville, avec son grand commerce et sa muraille, est née au IV^e millénaire, dans cette Mésopotamie du croissant fertile aujourd'hui déchirée, de ces oasis du désert où l'eau capturée permettait d'arroser « les jardins suspendus ». L'image biblique du Paradis terrestre, en quelque sorte, qu'on pourrait presque reconnaître à Amida/Diyarbakir, capitale du Kurdistan turc, formidable citadelle en forme de poisson turbot posée en balcon sur la vallée du Tigre et enveloppant deux sources abondantes et intarissables : l'eau jaillissant de la montagne qui lui sert d'assiette arrosant moulins et jardins qui la nourrissent.

L'urbanité, comme l'a montré Jean-Claude Margueron, c'est donc d'abord la maîtrise de l'eau ; ces villes de brique crue du croissant fertile ont répondu dès l'origine à deux contraintes : d'une part, capturer l'eau du fleuve pour la forcer à couler plus haut que sa pente naturelle afin d'alimenter un lac de barrage, d'autre part, faire reposer le sol de la ville sur un carroyage de maçonnerie drainantes, qui permettent d'évacuer sans dommage pour ces maisons de terre l'eau tombée du ciel.

L'exemple de Collonges-lès-Premières (Gilles Rollier) nous révèle la maîtrise des aménagements hydrauliques pour une demeure de rang aristocratique autour de l'an mille : captage d'une source vers le site, galeries drainantes qui montre une filiation probable, via l'Espagne d'Al Andalus, avec la technologie des qanats d'Iran.

L'ambivalence entre l'eau économique et l'eau militaire est bien résumée par le plan d'Aire-sur-la Lys produit par Bertrand Haquette : les eaux courantes faisant tourner les industries de la rivière *intra muros* et permettant la mouture, le foulon, le pilon, le soufflet, le brassage, le pressage, mais aussi l'hygiène enjambent en pont-canal les eaux stagnantes des fossés servant à la défense en vastes nappes malodorantes. Dans ces villes drapantes intégrées malgré elles au XVI^e siècle dans une logique de frontières agressives entre états centrifuges, les conflits pour l'eau entre l'artisan local et le soldat envoyé par la centrale vont entraîner l'étouffement économique des villes. Les différentes phases de cette mise à mort *manu militari* passent par le château posé sur la vanne de sortie des eaux de la ville (on a vu L'Écluse, Le Quesnoy, Valenciennes, Condé, Oudenarde, mais on pourrait citer Gand, voire, pour le château-citadelle à l'aval sur la rivière, le Louvre, Auxonne, les Portereaux

à Étampes), puis par les monstrueux ponts-barrages à cheval sur les écluses de Vauban, encore visibles à Verdun et Strasbourg.

Contrairement aux allégations angélistes de Christian Rémy, l'enjeu d'un contrôle militaire des vannes de sortie des eaux du fossé du château existe encore en beaucoup de châteaux ruraux : convergence des feux du château sur la chaussée, fortification de la vanne elle-même comme à Bannegon dans le Cher. Au demeurant, la récurrence des signalements, par de nombreux intervenants, d'un usage plutôt économique que militaire du fossé, exclusif pour l'étang, est là pour nuancer les propos du mandarin à qui vous avez eu la faiblesse de confier le dernier mot !

Ce besoin en eau périphérique à usage économique et sanitaire va jusqu'à suspendre la douve en haut de la falaise de molasse, pour disposer d'un flux pour le nettoyage des rues, selon l'exemple extrême d'Estavayer-le-Lac présenté par Daniel de Raemy. Et ce canal de chasse dérivant une partie de l'Ain en 1334 pour qu'il coule au pied du château de Pont-d'Ain que nous a signalé Alain Kersuzan montre que la science antique du nivellement était encore inscrite dans la culture d'alors.

Au demeurant, avant de nous quitter, Jean-Jacques Schwien m'a demandé de faire figurer aux conclusions deux reproches que je dois d'abord m'appliquer à moi-même : trop de nord parmi les exemples, mais surtout trop de ville au détriment du château.

Dans le monde rural, en copie du modèle monastique, l'enchâtellement se fait en général dans un lieu qui permet d'y associer un étang. Les enquêtes de Christian Rémy pour le Limousin, de Lucie Jeanneret pour la Bretagne, nous en disent le systématisme ; plus de 75 % des manoirs bretons sont associés à un étang et souvent à un ou plusieurs moulins, l'évolution au cours du moyen âge montre bien la diffusion de l'habitat aristocratique vers des cours d'eau plus petits permettant l'aménagement d'étangs. En forêt de La Guerche sur la Marche de Bretagne, au pied du château de Montbazon en Touraine ou dans les pays au nord du Lot (Blanquefort-sur-Briolance), le moulin ferrier sur chaussée a ainsi été moteur de l'enchâtellement : le contrôle du lieu de production des outils agricoles et des armes de guerre étant de toute évidence un moyen d'asseoir son pouvoir. Mais aussi moulin dans la basse-cour, comme à Fougères ou, dans une moindre mesure, à Bourbon-L'Archambault.

À cet égard, il est significatif de constater l'alignement de mottes le long des cours d'eau, et je pense par exemple au déversoir du lac de Grandlieu vers la Loire, cet Acheneau qui fait la frontière du pays de Retz.

Annie Renoux pour la Champagne a bien montré la source de revenus substantiels que représentent ces étangs : quatre fois plus que la vente de bois, à peine moins que la vente de blé. Et on a discuté aussi des mérites comparés

du brochet et de la carpe, des bassins pour les alevins et du transport en caisses de poissons vivants.

Ailleurs, le bassin artificiel sur la source ou au bout de l'aqueduc voit se fixer tout contre le palais ou la forteresse ; l'exemple des baolis et des digues-palais indiens, dans leur démesure, nous apprennent la modestie, mais aussi les berqils du Proche-Orient, ces bassins-abreuvoirs au-dessus desquels viennent s'asseoir les tours franques, pour contrôler l'arrosage de la canne à sucre entre Haïfa et Jaffa, comme l'a montré Ronnie Ellenblum.

Dans les châteaux de montagne, on a bien compris la hiérarchie entre eaux à boire de sources et eaux domestiques de citernes, dont nos sociétés follement consommatrices d'eaux potables pour tous usages devraient prendre de la graine.

À cet égard, la position du château est ambivalente : soit il privilégie le signal visuel sur le sommet, le « voir et être vu », et il condamne ses occupants, ou plutôt ses occupantes, à monter leur eau saine dans des outres et des cruches jusqu'à lui, comme dans les cas alsaciens et comtois évoqués par René Kill et Jean-Jacques Schwien, soit il s'installe au point bas et se condamne à l'humidité et aux conflits d'usage avec la population, comme dans les cas bourguignons limites montrés par Brigitte Colas. Et à servir de cible avec l'arrivée du canon.

Y a-t-il eu déperchement pour que le château se rapproche des zones économiquement actives pour mieux les taxer et en vivre, ou concomitance des deux phénomènes dès l'origine de l'enchâtellement en l'an mil, château perché et *Wasembourg* ? Le problème est évidemment géographique ; il repose sur la simultanéité étang/château ; l'œuf ou la poule ? En vérité, la relation étang/château, est un couple emblématique au sein duquel l'on ne peut jamais distinguer le premier du second dans la morphogenèse du site : est-ce les corvées seigneuriales qui ont permis de barrer la vallée et de creuser l'étang au bord duquel le château vient se poser, ou bien l'existence antérieure d'un étang qui a permis l'émergence et la fixation d'un pouvoir féodal ? À Brissac, vers 1050, le comte d'Anjou fait creuser l'étang avant d'en faire surveiller le déversoir par un château.

Au-delà, comme l'ont montré plusieurs intervenants, dont Annie Renoux et Bruno Morel, les étangs sont creusés et se comblent si vite que la relation chronologique avec le château est difficile à cerner.

Dans les territoires de plaine, l'enquête de Joëlle Burnouf pour l'Alsace, celle de Jean-François Caraës sur l'Acheneau qui fait le déversoir du lac de Grandlieu dans l'estuaire de la Loire, montrent l'alignement des mottes le long des cours d'eau, pour manger et taxer.

L'Inde et Marly nous ont montré l'arrivée de la colonne d'eau, de la conduite forcée, du siphon, nous introduisant à l'hydraulique défensive abordée pour le plat pays du Nord par les regards croisés d'Yves Roumegoux,

d'Alain Salamagne et de Philippe Bragard, qui nous ont tous les trois dit le basculement d'une hydraulique de plaisance et économique à une hydraulique militaire, avec son changement d'échelle. Les jardins-îles de Laurent Paya nous ont montré les porosités entre l'ingénierie militaire et celle du jardin, qui passent aussi par le fascinage, le damage, le gazonnage des terres, le pieu battu, le jardin clos entouré d'eau ; autant de passerelles entre Le Notre et Vauban, qui culmine au jardin de la Fontaine à Nîmes, autour d'un sanctuaire de source antique.

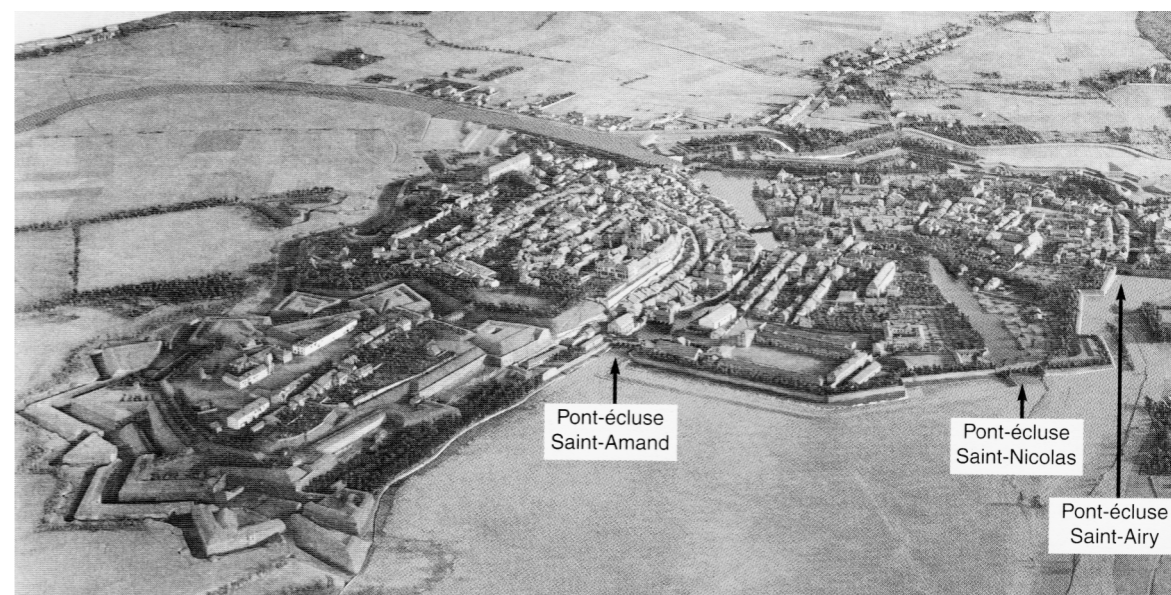
Avec le jardin-île, le château se mire dans l'eau qui lui chuchote son inscription dans le paysage ; le château vu du canal, comme une sorte de repère castral, pour raison de pittoresque désormais. Ce qui nous rappelle, avec Sylvie Le Clech et Frédéric Aubanton, les conflits sempiternels sur les usages de l'eau et le rôle d'arbitrage de l'État.

On a bien travaillé, posé des axes convergents ; d'année en année, on s'améliore ! De tout cœur, en toute sincérité, merci pour ce bain de jouvence.



▲ Fig. 3 : pont-écluse Saint-Amand, à Verdun (cl. N.F.)

▼ Fig. 4 : plan-relief de Verdun et position des ponts-écluses.



Édité par le Centre de castellologie de Bourgogne,
Château de Bellecroix, 20, chemin de Bellecroix, 71 150 Chagny.
Centrecastellologiebourgogne@Yahoo.fr
<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/>

Infographie : Yves Nouvellet, Hervé Mouillebouche.
Relecture : Michèle Laporte, Claudine Paczynski.

Dépôt légal : octobre 2015.
Achevé d'imprimer sur presse numérique par :
Copy-media, 23, rue Francisco Ferrer, 33 700 Mérignac, octobre 2015.
ISBN : 979-10-95034-00-1

Introduction

Hervé MOUILLEBOUCHE

Lucie JEANNERET, *La maîtrise de l'eau autour du château breton : un critère essentiel dans la structuration des seigneuries en Vannetais et Porhoët (X^e-XV^e siècle) ?*

Patrick KERNÉVEZ, *Les châteaux et la mer : l'exemple breton*

René KILL, *Sources extérieures, portage de l'eau et conduites en relation avec les châteaux forts de montagne : l'exemple de l'Alsace*

Jean-Jacques SCHWIEN, *Les sources aménagées au pied des châteaux : le cas de la Franche-Comté*

Christian RÉMY, *Le château mis en eau (Limousin, Périgord et Angoumois)*

Hervé MOUILLEBOUCHE, *Châteaux et étangs en Bourgogne*

Alain KERSUZAN, *La dérivation de l'Ain, en 1355, au pied du château de Pont-d'Ain*

Victorien LEMAN, *Un château des ducs de Bourgogne au bord de la mer : la forteresse de l'Écluse à la fin du Moyen Âge*

Daniel de RAEMY, *De l'eau dans les fossés ? Embellissement, édilité et stratégie défensive à Estavayer-le-Lac à l'époque d'Humbert le Bâtard de Savoie*

Bertrand HAQUETTE, *Un château artésien sur une rivière flamande à la fin du Moyen Âge : Aire-sur-la-Lys*

Alain SALAMAGNE, *Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : Le Quesnoy et Valenciennes*

Yves ROUMEGOUX, *Un exemple d'art obsidional amphibie à l'âge classique : le siège de Condé en 1676*

Laurent PAYA, *Les jardins « en forme d'Isle » en Bourgogne (1450-1650)*

Nicolas MORELLE, *L'approvisionnement en eau dans les forts du Deccan en Inde : le cas de Naldurg (XIV^e-XVII^e siècle)*

Bruno MOREL, *Le domaine de la Combe en Creuse : une protection accordée pour les étangs, biefs et moulins*

Bruno BENTZ, *Avant la Machine : l'alimentation en eau de source du château de Marly*

Virginie MALHERBE, *Châteaux et canaux : maîtres de l'eau, maîtres du territoire*

Sylvie LE CLECH, Frédéric AUBANTON, *Patrimoine et continuité écologique : problématiques d'étude, de protection et de conservation*

Conclusion

Nicolas Faucherre

ISBN : 979-10-95034-00-1



9 791095034001

30 €



Édité par le centre de Castellologie de Bourgogne
Château de Bellecroix, 71 150 Chagny, 2015
www.cccab-chateaux-bourgogne.fr

Couverture : Ploumanac'h
château néo-gothique de Costaérès
Cl. H. M. 2015